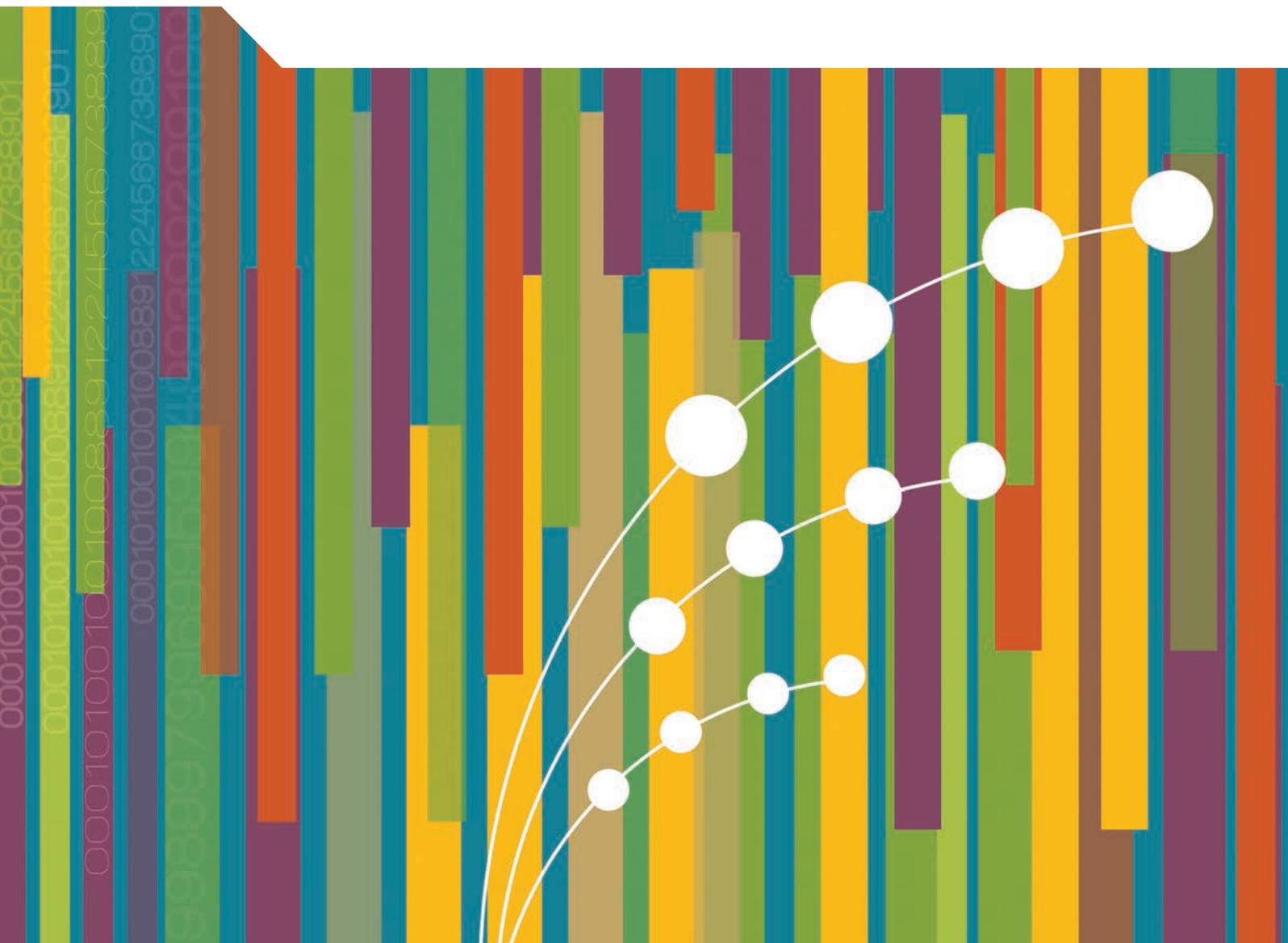




Coopération pour le développement 2017

DONNÉES ET DÉVELOPPEMENT



Comité d'aide au développement : Vers un développement efficace

Coopération pour le développement 2017

DONNÉES ET DÉVELOPPEMENT

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2017), *Coopération pour le développement 2017 : Données et développement*, Éditions OCDE, Paris.
<http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2017-fr>

ISBN 978-92-64-27716-8 (imprimé)
ISBN 978-92-64-27717-5 (PDF)
ISBN 978-92-64-27720-5 (HTML)
ISBN 978-92-64-27718-2 (epub)

Série : Coopération pour le Développement : Rapport
ISSN 2074-7756 (imprimé)
ISSN 2074-7748 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2017

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@efcopies.com.

Avant-propos

Les données et les statistiques sont inscrites dans l'ADN de l'OCDE. Elles étayent, façonnent et éclairent nos conseils sur les politiques à suivre pour promouvoir des politiques meilleures pour une vie meilleure dans tous les pays avec lesquels nous collaborons, plus d'une centaine au total, représentant toutes les régions du monde et tous les niveaux de développement.

À l'heure où les fausses nouvelles et les faits alternatifs foisonnent, les données exactes sont d'autant plus essentielles. Tous les citoyens ont droit à une information véridique, fiable et accessible et ce tout particulièrement dans le domaine du développement depuis que les dirigeants de la planète ont adopté, en septembre 2015, le programme de développement durable à l'horizon 2030, porteur de tant de transformations. La concrétisation des Objectifs de développement durable (ODD) exigera des choix éclairés sur les priorités et les stratégies à privilégier et nous aurons besoin, pour opérer ces choix, d'une base de connaissances plus solide que celle dont nous disposons aujourd'hui.

Le déficit persistant de données de base et les lacunes des systèmes statistiques demeurent un obstacle majeur sur la voie de la réalisation des ODD. Pour environ les deux tiers des 232 indicateurs relatifs aux ODD, par exemple, les données font défaut, et pour 88 indicateurs, on ne dispose ni d'une méthodologie convenue, ni de données permettant d'obtenir des mesures. Même lorsque les données sont disponibles, elles sont souvent insuffisamment ventilées, ce qui complique, pour les responsables, l'observation ou la comparaison des situations de différentes catégories de population ou communautés.

L'une des principales raisons de cette faiblesse des capacités tient au fait que dans les pays en développement, les ressources consacrées aux statistiques officielles ne sont pas à la hauteur des besoins. L'aide allouée au renforcement des systèmes statistiques a représenté environ 0.30 % du total de l'aide publique au développement ces trois dernières années, soit l'équivalent de 600 millions USD par an.

C'est pourquoi l'OCDE a décidé de faire des données au service du développement le thème central de cette édition du rapport annuel Coopération pour le développement. La bonne nouvelle, c'est que les conditions n'ont jamais été aussi propices pour que les pays en développement puissent mettre à profit la révolution des données. La pression qui s'exerce à l'échelle mondiale en faveur d'une formulation des politiques fondée sur des données factuelles et l'importance centrale que revêtent les données pour la réalisation des Objectifs de développement durable font, compte tenu des perspectives ouvertes par les nouvelles technologies, que la production et l'utilisation des données deviennent plus faciles, plus rapides et moins coûteuses.

Ce rapport présente non seulement une analyse globale et approfondie des contraintes politiques et structurelles auxquelles les pays sont soumis, mais aussi des solutions concrètes à l'intention des responsables de l'action publique désireux de saisir les opportunités inédites qui s'offrent à eux et de mettre les données au service du développement. Il décrit comment les pouvoirs publics, les bureaux statistiques nationaux, les citoyens et les partenaires au développement publics et privés peuvent unir leurs efforts afin de combler les déficits de données et de produire et d'exploiter des données de meilleure qualité à l'appui de politiques meilleures pour une vie meilleure.



Angel Gurría,
Secrétaire général de l'OCDE

Remerciements

L'édition 2017 du rapport *Coopération pour le développement* de l'OCDE a été élaborée sous la direction de Jorge Moreira da Silva, Directeur, Direction de la coopération pour le développement (DCD) de l'OCDE. La conception éditoriale a été assurée par Ida Mc Donnell, Analyste principale des politiques et responsable de l'équipe chargée de la rédaction du rapport, en étroite collaboration avec Johannes Jütting, Directeur du Secrétariat de PARIS21 – Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle –, selon les orientations stratégiques et sous la supervision de Karen Jorgensen, Chef de la Division Examens, évaluation et engagement de la DCD.

La Présidente du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, Charlotte Petri-Gornitzka, a donné des orientations et dispensé des conseils. Martine Durand, Chef Statisticien et Directrice, Direction des statistiques (STD) de l'OCDE, a pour sa part prodigué des conseils, des orientations et son soutien tout au long du processus, et a également apporté des éléments de fond pour le rapport. Nous tenons à remercier Paul Schreyer (Directeur adjoint, STD), Simon Scott (Conseiller, STD) et Brenda Killen (Directrice adjointe, DCD) pour leurs précieuses contributions. Nos remerciements vont en outre à Mario Pezzini, Directeur du Centre de développement de l'OCDE et Conseiller spécial auprès du Secrétaire général de l'OCDE chargé du développement, pour les orientations qu'il a tracées au début de l'élaboration du rapport en 2016 en sa qualité de Directeur par intérim de la DCD.

Ce rapport n'aurait pu voir le jour sans le concours de l'équipe responsable composée de Valentina Sanna, Stacey Bradbury, Thilo Klein, Ragini Malik, Henri-Bernard Solignac-Lecomte, El Iza Mohamedou, Peter Carlson et Talisa Zur Hausen ainsi que celui de Shaida Badiee et ses collègues, Deirdre Appel et Eric Swanson, d'Open Data Watch. Les conseils éditoriaux et la révision du rapport ont été assurés par Christine Graves, la correction des épreuves par Jennifer Allain et la conception de la page de couverture et l'infographie par Stephanie Coïc. Pour la version française, la traduction a été réalisée par la Division de la traduction de l'OCDE, sous la supervision de Florence Burloux-Mader, et la correction des épreuves par Sophie Alibert. La production de la publication est l'œuvre de la Direction des relations extérieures et de la communication de l'OCDE – nous remercions en particulier Anne-Lise Prigent, Cicely Dupont-Nivore, Damian Garnys, Audrey Garrigoux, Florence Guerinot, Ghani Kadem et Maria Petit-Breuilh David. Hilary Balbuena et Beth Del Bourgo méritent également d'être remerciées de nous avoir aidés à mettre le projet sur les rails, de même que Joachim Beijmo, Catherine Bremer, Scarlett Elizée, Claudia Gemmel et Erin Renner Cordell pour leur soutien en matière de communication, d'édition et de relations avec les médias, et Heidi Johnson, Hannah Murray Kelly, Ola Kasneci, Anne Keller et Angela Stuart pour la partie administrative.

Nous souhaitons adresser des remerciements appuyés à tous les auteurs, nommés à chaque chapitre, et à l'ensemble du personnel de la Direction de la coopération pour le développement, y compris à l'équipe d'appui conjointe du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et aux statisticiens de la DCD, dont la contribution et le concours ont revêtu de multiples formes. Les chapitres ont été révisés par Samantha Custer (AidData), Neil Jackson (DFID), Vinisha Bhatia-Murdach, Paige Kirby et Joshua Powell (Development Gateway), Frans Lammersen (OCDE), Rahul Malhotra (OCDE), Estelle Raimondo (Groupe d'évaluation Indépendante de la Banque

mondiale) et Jan Rielander (OCDE). Les encadrés « Point de vue » ont été rédigés par Lisa Grace Bersales (the Philippine Statistics Authority), Martine Durand (OCDE), Sarah Hendriks (Fondation Bill & Melinda Gates), Morten Jerven (Université norvégienne des Sciences de la vie), Ellen Cathrine Kiøsterud (Statistiques Norvège) et Stefan Schweinfest (Division de la statistique des Nations Unies). Nous tenons également à remercier les personnes et organisations qui nous ont fourni des études de cas portant sur les données au service du développement.

Nous avons consulté un grand nombre d'interlocuteurs pour définir la portée et le contenu de ce rapport, notamment lors d'un atelier d'experts consacré aux données au service du développement qui a eu lieu en avril 2017. L'équipe souhaiterait remercier, en espérant n'en oublier aucun, les nombreux éminents spécialistes, ainsi que les membres du Comité d'examen des publications de la DCD pour leurs précieux conseils, avis et suggestions : Yasmin Ahmad, Angel Alonso Arroba, Eric Bensel, Thomas Boehler, Federico Bonaglia, Kim Bradford-Smith, Soniya Carvalho, Oliver Chinganya, Rory Clarke, Catalina Covacevich, Nicolas De Cordes, Juan de Laiglesia, Poul Engberg-Pedersen, Emily Esplen, Anaïs Fahd, Gaëlle Ferrant, Mags Gaynor, Nadine Gbossa, Susan Greene, Alejandro Guerrero-Ruiz, Michelle Harding, Barbro Hexeberg, Erin Hohlfelder, Tomas Hos, Neil Jackson, Hanna-Mari Kilpeläinen, James Kim, Hetty Kovach, Michael Laird, Yohanna Loucheur, Patrick Love, Hans Lundgren, Claire Melamed, Suneeta Millington, Bathylle Missika, El Iza Mohamedou, Keiko Nowacka, David O'Connor, Ewelina Oblacewicz, Valentina Orrù, Nicolas Pinaud, Beatriz Pont, Leslie Rae, Judith Randel, Jorge Rivera, Haje Schütte, Rachel Scott, Linda Smiroldo Herda, Joe Stead, Suzanne Steensen, Cushla Thomson, Yu Tian, Piera Tortora, Irene Tuveng, Koen Van Acoleyen, Michael Ward, Cara Williams, et Felix Zimmermann.

L'OCDE souhaite remercier tous les membres du CAD, et les fournisseurs de coopération pour le développement non membres du CAD, d'avoir vérifié les faits contenus dans la section « Profils des fournisseurs de coopération pour le développement » et d'avoir répondu à l'enquête sur les politiques et les pratiques des membres du CAD afin de « faire des données un instrument au service du développement durable ».

Table des matières

Sigles et abréviations	14
Éditorial : Plus de données impliquent plus de responsabilités	17
Résumé	19
<i>Infographie. Développement : comment combler la fracture numérique</i>	23
Chapitre 1. Synthèse : Comment faire en sorte que les données favorisent le développement ?	25
Principaux messages	26
Six actions concrètes peuvent combler la fracture des données pour le développement durable	26
Exploiter pleinement les potentialités de la technologie peut aider à faire des données un instrument au service du développement	27
Les pays en développement peinent à répondre à la demande croissante de données	31
Point de vue : <i>Améliorer les données sur le développement durable, c'est l'affaire de tous, par Martine Durand</i>	32
Des moyens de combler la fracture des données pour mieux servir le développement durable ..	33
Notes	45
Références	46

Partie I

Faire des données un instrument au service du développement

Chapitre 2. Pourquoi les données sont-elles utiles au développement ?	51
Du règne du produit intérieur brut à l'avènement du bien-être multidimensionnel	52
Point de vue : <i>Nous devons rééquilibrer l'économie politique des statistiques, par Morten Jerven</i>	54
D'une vue d'ensemble établie à l'aide de données macroéconomiques à l'utilisation de microdonnées pour dépeindre des cas spécifiques	55
D'un usage administratif des données à une utilisation propre à améliorer l'existence	57
Conclusions	58
Messages sur les politiques à mener	59
Notes	59
Références	59
Chapitre 3. Le rôle des systèmes statistiques nationaux dans la révolution des données	61
Faits à retenir	62
La révolution des données favorise l'amélioration des données dans les pays en développement	63
En matière de données, il est temps d'instaurer un cercle vertueux	65

Point de vue : <i>Nous avons besoin d'une architecture mondiale des données à l'appui du développement durable, par Stefan Schweinfest</i>	68
Tous les pays gagneraient à améliorer leur capacité statistique, la transparence et l'utilisation des données	72
Le renforcement des capacités statistiques est un processus de longue haleine	72
Quelles sont les conditions à réunir pour mettre en place des systèmes statistiques performants ?	78
Les systèmes statistiques nationaux face à la révolution des données : la voie à suivre	81
Mettre la révolution des données au service du développement : actions prioritaires	82
Notes	82
Références	83
Chapitre 4. Repenser le soutien des donneurs au développement des capacités statistiques	85
Faits à retenir	86
De nouvelles ressources sont nécessaires afin de renforcer les capacités statistiques	87
Point de vue : <i>Pour combler les disparités entre les sexes, il faut combler le déficit de données, par Sarah Hendriks</i>	88
Tendances en matière d'aide à l'appui de la statistique	89
Le soutien classique au renforcement des capacités statistiques est obsolète	91
Pour que les données favorisent l'atteinte des Objectifs de développement durable, elles doivent être considérées comme une priorité transversale	92
Le Plan d'action mondial du Cap propose une approche redynamisée du développement des capacités statistiques	93
Soutenir le renforcement des capacités statistiques : la voie à suivre	97
Repenser le soutien des donneurs au développement des capacités statistiques : actions prioritaires	101
Notes	102
Références	102
Chapitre 5. Mettre les données sur les résultats au service de la coopération pour le développement	105
Faits à retenir	106
Que faut-il entendre par « données sur les résultats » ?	108
Qui produit et qui utilise les données sur les résultats ?	110
Quelles données sur les résultats les fournisseurs utilisent-ils et qu'est-ce qui détermine leurs choix ?	111
Point de vue : <i>Le défi pour les partenaires au développement internationaux : agir selon de bonnes pratiques, par Ellen Cathrine Kjøsterud</i>	112
Quelles sont les conséquences involontaires des choix concernant les données sur les résultats ?	117
Comment les données sur les résultats peuvent-elles permettre de mieux cerner la contribution de la coopération pour le développement à la concrétisation des Objectifs de développement durable ?	118
Que faire pour accroître l'utilisation des données sur les résultats ?	120
Mieux utiliser les données sur les résultats : la voie à suivre	121
Mieux utiliser les données sur les résultats : actions prioritaires pour les fournisseurs de coopération pour le développement	122
Notes	122
Références	124

Chapitre 6. Comment disposer de données adéquates sur le financement du développement durable	127
Principaux messages	128
Les données sur le financement du développement sont essentielles pour le financement à l'appui du développement	129
Afin de mobiliser des financements supplémentaires à l'appui du développement, il convient de combler les déficits de données et de relever les défis qui se posent dans ce domaine	133
Il est essentiel de comprendre et de mettre en relation les données sur le financement du développement	146
Point de vue : <i>Des partenariats solides pour les données sont nécessaires si l'on veut disposer des données adéquates pour le développement, par Lisa Grace S. Bersales</i>	134
Appréhender correctement les données sur le financement du développement durable : la voie à suivre	150
Améliorer les données sur le financement du développement : actions prioritaires	150
Notes	150
Références	151

Partie II

Profils des fournisseurs de coopération pour le développement

Tendances des politiques d'aide et du financement du développement	155
Profils des membres du Comité d'aide au développement	185
Allemagne	186
Australie	190
Autriche	194
Belgique	198
Canada	202
Corée	206
Danemark	210
Espagne	214
États-Unis	218
Finlande	222
France	226
Grèce	230
Hongrie	234
Irlande	238
Islande	242
Italie	246
Japon	250
Luxembourg	254
Norvège	258
Nouvelle-Zélande	262
Pays-Bas	266
Pologne	270
Portugal	274
République slovaque	278
République tchèque	282
Royaume-Uni	286
Slovénie	290
Suède	294

Suisse	298
Institutions de l'Union européenne	302
Fournisseurs de coopération pour le développement non membres du CAD : récentes tendances et caractéristiques	307
Fournisseurs de coopération pour le développement qui notifient leurs apports à l'OCDE. . .	309
Pays qui ne notifient pas leurs apports	321
Apports privés en faveur du développement.	330
Notes	331
Références.	332
Annexe A. Notes techniques sur les définitions et questions de mesure	335
Annexe B. Notes méthodologiques sur les profils des membres du Comité d'aide au développement	339
Tableaux	
4.1. Avantages et inconvénients des modalités de financement du renforcement des capacités statistiques	91
4.2. Mise en œuvre des engagements à haut niveau dans le domaine de la statistique.	94
4.3. Redynamiser le soutien des donateurs à la statistique	97
5.1. Comparaison d'indicateurs normalisés par secteur	118
6.1. Mesure modernisée de l'APD – quels sont les changements ?	136
7.1. Les dix principaux fournisseurs d'aide aux pays les moins avancés, versements bruts d'APD ventilable par pays	165
7.2. Aide publique au développement brute allouée aux contextes fragiles, en millions USD courants	168
7.3. Aide humanitaire, versements bruts bilatéraux, en millions USD courants	172
7.4. Principaux donateurs et principaux destinataires de la mobilisation des ressources intérieures	173
7.5. Apports mondiaux au titre de la coopération pour le développement, estimations, 2011-15.	176
8-37. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial	
Allemagne	186
Australie	190
Autriche	194
Belgique	198
Canada	202
Corée	206
Danemark.	210
Espagne.	214
États-Unis	218
Finlande	222
France	226
Grèce	230
Grèce	230
Hongrie	234
Islande	242
Italie	246
Japon	250
Luxembourg	254
Norvège.	258
Nouvelle-Zélande	262

Pays-Bas	266
Pologne	270
Portugal	274
République slovaque	278
République tchèque	282
Royaume-Uni	286
Slovénie	290
Suède	294
Suisse	298
Institutions de l'UE	302
38.1. Estimations des apports concessionnels bruts au titre de la coopération pour le développement, 2010-15	323
38.2. Estimation des contributions au titre du développement dirigées vers ou ayant transité par des organisations multilatérales, 2015	325
A.1. Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD	337
A.2. Annulation de dettes nées de créances autres que l'APD	338

Graphiques

1.1. Nombre de pays ayant la capacité de produire les activités statistiques fondamentales, 2016	29
1.2. Le cercle vertueux des données	33
3.1. Le cercle vertueux des données	66
3.2. L'écosystème de la production et de l'utilisation des données	70
3.3. Nombre de pays ayant la capacité de produire les activités statistiques fondamentales, 2016	73
3.4. Scores moyens de l'Open Data Inventory 2016 relatifs à la couverture et au degré d'ouverture des données par groupe de revenu	75
3.5. Scores moyens en matière de connaissances en statistique, par groupes de pays classés selon le revenu	76
3.6. Utilisation des statistiques au service de la planification du développement dans un échantillon de pays en développement, 2001-07 et 2008-13	77
4.1. Aide à l'appui de la statistique : tendances en volume et en pourcentage de l'APD, 2006-15, engagements	89
4.2. Aide à l'appui de la statistique affectée à des situations de fragilité, principaux destinataires, 2013-15, engagements	90
4.3. Appliquer le Plan d'action mondial du Cap pour renforcer la capacité à produire des données sur le développement	95
5.1. La chaîne des résultats et les catégories concernées de données sur les résultats	108
5.2. Les membres du Comité d'aide au développement utilisent-ils les données pour le développement produites par leurs partenaires ?	113
5.3. Comparaison des approches suivies en matière de résultats	116
6.1. Ventilation géographique des dons philanthropiques, 2013-15	139
6.2. Financements privés mobilisés en 2012-15, milliards USD	141
6.3. Répartition géographique de la disponibilité des données sur les risques de crédit	143
6.4. Financement du développement international lié au climat par catégorie de revenu et d'instrument, moyenne 2013-14	146
6.5. Les fournisseurs sont-ils prêts pour une collecte de données à l'initiative des pays destinataires ?	148
7.1. Apports nets de ressources aux pays en développement par les pays du CAD, 1970-2015 ...	158
7.2. Évolution de l'aide publique au développement depuis 50 ans	159

7.3. APD nette des donateurs du CAD, 2016 (en volume et en pourcentage)	160
7.4. Composition de l'APD bilatérale des pays du CAD, 2015, versements bruts	162
7.5. APD bilatérale par groupe de revenu	164
7.6. APD bilatérale aux pays les moins avancés apportée par les principaux donateurs du CAD, 2000-15, versements bruts	165
7.7. APD nette allouée aux pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut du donneur, 2015	166
7.8. Financements extérieurs reçus par les PEID	167
7.9. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, pays du CAD	169
7.10. Part de l'APD dirigée vers les organisations non-gouvernementales et transitant par celles-ci, par les membres du CAD, 2015	170
7.11. Tendances enregistrées dans les engagements d'APD par secteur	171
7.12. Part des différents donateurs dans l'APD nette	176
7.13. Les 30 plus gros apporteurs de financements concessionnels bruts au titre du développement, 2015	176
7.14. État d'avancement de l'orientation vers les résultats	178
7.15. État de la prévisibilité annuelle et à moyen terme	178
7.16. Progrès dans l'utilisation des systèmes nationaux pour acheminer la coopération pour le développement	180
7.17. Transparence de la notification aux bases de données internationales par les apporteurs de leur coopération pour le développement	181
7.18. Part de la coopération pour le développement inscrite aux budgets nationaux	181

8-37. Graphiques de l'Aide publique au développement par pays

Apports nets de ressources aux pays en développement

APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB

Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, versements bruts

Composition de l'APD bilatérale, versements bruts

APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, versements bruts

Répartition de l'APD bilatérale par région, versements bruts

APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, versements bruts

APD bilatérale par groupe de revenu, versements bruts

Répartition de l'APD bilatérale par secteur, engagements

Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, engagements

APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, engagements

Allemagne	186
Australie	190
Autriche	194
Belgique	198
Canada	202
Corée	206
Danemark	210
Espagne	214
États-Unis	218
Finlande	222
France	226
Grèce	230
Hongrie	234
Irlande	238
Islande	242

Italie	246
Japon	250
Luxembourg	254
Norvège	258
Nouvelle-Zélande	262
Pays-Bas	266
Pologne	270
Portugal	274
République slovaque	278
République tchèque	282
Royaume-Uni	286
Slovénie	290
Suède	294
Suisse	298
Institutions de l'Union européenne	302
38.1. Principales statistiques de l'APD de l'Azerbaïdjan	310
38.2. Principales statistiques de l'APD des Émirats arabes unis	311
38.3. Principales statistiques de l'APD de l'Estonie	312
38.4. Principales statistiques de l'APD du Kazakhstan	314
38.5. Principales statistiques de l'APD du Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes	315
38.6. Principales statistiques de l'APD de la Lituanie	317
38.7. Principales statistiques de l'APD de la Roumanie	318
38.8. Principales statistiques de l'APD de la Turquie	320

Suivez les publications de l'OCDE sur :



http://twitter.com/OECD_Pubs



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdilibrary>



<http://www.oecd.org/oecdirect/>

Ce livre contient des...

StatLinks 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Sigles et abréviations

ADAPT*	Outil de planification avancée de données
APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement
CGNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
GPI*	Initiative Climate Policy
CRVS*	Enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil
CSNU	Commission de statistique des Nations Unies
DFID*	Ministère du Développement international du Royaume-Uni
DSNU	Division de la statistique des Nations Unies
ECOSOC*	Conseil économique et social des Nations Unies
FCD	Forum sur la coopération pour le développement
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GPSDD*	Partenariat mondial pour les données du développement durable
GWG*	Groupe de travail mondial des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle
IAEG*	Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable
IATF*	Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement
ICAI*	Commission indépendante sur l'impact de l'aide (Independent Commission for Aid Impact)
IDA*	Association internationale de développement
IDH	Indice de développement humain
IITA	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
MAE	Ministère des Affaires étrangères
MAEC	Ministère des Affaires étrangères et du commerce
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODC*	Open Data Charter
ODD	Objectifs de développement durable
ODI*	Overseas Development Institute
ODIN*	Open Data Inventory
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Nations Unies
OPAL*	Projet Open Algorithms
OSC	Organisations de la société civile
PAMS	Plan d'action de Marrakech pour la statistique
PARIS21	Partenariat statistique au service du développement au XXI ^e siècle
PDSL	Pays en développement sans littoral
PEID	Petits États insulaires en développement

PFR	Pays à faible revenu
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PMCED	Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRESS*	Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique
PRITI	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure
PRITS	Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure
RCT*	Essai randomisé contrôlé
RNB	Revenu national brut
SDSN*	Réseau des solutions pour le développement durable des Nations Unies
SNPC	Système de notification des pays créanciers
SPTDD	Soutien public total au développement durable
SSN	Système statistique national
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne
UNESCO*	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF*	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
WEF	Forum économique mondial

* Sigle dans la langue d'origine

Éditorial : Plus de données impliquent plus de responsabilités

par

Charlotte Petri Gornitzka, Présidente, Comité d'aide au développement
et Jorge Moreira da Silva, Directeur, Direction de la coopération pour le développement

Si personne n'entend parler des 142.6 milliards USD consacrés au développement, est-ce important ?

Tout dépend qui vous êtes. En Afghanistan ou au Soudan du Sud, les mères peuvent décrire à quel point des programmes de développement efficaces ont transformé la vie de leur famille au quotidien, mais il faut disposer de données statistiques solides pour faire savoir dans quelle mesure ces milliards de dollars améliorent la condition humaine et bâtissent des sociétés plus stables pour tous.

En 2016, l'aide publique au développement (APD) à l'appui des objectifs du développement s'est élevée à 0.32 % du produit intérieur brut – soit un niveau sans précédent. On observe en revanche un fléchissement de l'aide destinée à ceux qui en ont le plus besoin, notamment les pays les moins avancés (PMA). Le rapport de juin 2017 sur le Programme de développement à l'horizon 2030 – la feuille de route mondiale élaborée pour mettre fin à la pauvreté, aux inégalités et à l'injustice pour tous à l'horizon 2030 au moyen d'un ensemble de 17 objectifs et 232 indicateurs – montre que les progrès sont lents et les données incomplètes.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons broser le tableau complet des retombées de l'investissement à l'appui du développement sur la vie des hommes et des femmes, et de sa contribution à l'émergence d'un monde plus sûr, plus stable et plus prospère. Les données sur le développement témoignent des histoires humaines qui se jouent derrière les frontières des États fragiles et des pays les moins avancés. L'avenir de la coopération pour le développement dépendra des données factuelles qui pourront être réunies sur les résultats concrets que produit – ou peut produire – l'APD associée à des investissements plus soutenus et mieux ciblés. Nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas répondre à ce double impératif : avoir une vision claire des résultats obtenus et intensifier les investissements en connaissance de cause.

Heureusement, nous pouvons désormais nous appuyer sur des outils très performants pour obtenir des données pertinentes sur les résultats en matière de développement. Aujourd'hui, les mégadonnées (ou « données massives ») nous disent comment répondre à un courriel ou quelles informations lire. Nous savons que les grands groupes s'en servent pour prévoir le comportement des consommateurs, la qualité des fournisseurs, les pannes de matériel, ou pour planifier les opérations de maintenance. Les mégadonnées ont également des incidences importantes dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et de la santé. En les mettant au service de la génomique, on pourrait repérer des maladies qui sévissent dans des zones géographiques déterminées. La révolution des données peut grandement concourir à étayer des politiques de développement innovantes et ouvrir de nouvelles perspectives aux populations des pays en développement. Mais les déficits de données créent un déséquilibre dangereux, qui fait que certaines catégories de population sont mises en avant quand d'autres, parmi les plus vulnérables, restent invisibles.

Que sait-on sur l'ampleur des déficits de données sur le développement ? Sachant qu'à peine plus de la moitié des pays du globe enregistrent de manière exhaustive les naissances et les décès, et que 37 pays seulement ont adopté des textes législatifs dans le domaine de la statistique conformes aux normes des Nations Unies, il n'est pas étonnant qu'il n'existe pas la moindre donnée pour les deux tiers des indicateurs des Objectifs de développement durable (ODD).

Il incombe aux acteurs de la coopération pour le développement de convertir les évolutions technologiques incessantes en résultats concrets, en soutenant l'amélioration des systèmes statistiques et en aidant les pays, notamment les moins avancés, à mieux les utiliser. Pour que les systèmes soient efficaces, il faut de l'intelligence et du cœur afin de recueillir des données de qualité, à jour et détaillées, notamment sur les populations marginalisées. Le rapport *Coopération pour le développement 2017* formule six recommandations en vue d'une action immédiate portant sur les investissements actuels et à venir en matière de développement.

Que faire pour mettre en œuvre ces actions ? L'accroissement du volume de l'aide ne sera pas à lui seul un gage de réussite. La qualité du financement à l'appui des statistiques doit être améliorée par la réduction des doubles emplois, un meilleur ciblage et une coordination plus efficace des investissements là où leur impact est le plus fort. Une réelle volonté politique est indispensable pour faire des données une priorité stratégique transversale des politiques de coopération pour le développement. Une augmentation de 200 millions USD par an de l'APD consacrée aux statistiques permettrait de combler le déficit qui freine la production de données pour les ODD dans les pays en développement. En termes de retour sur investissement, cela signifie qu'un effort représentant moins de 1 % du volume total de l'aide permettrait de préserver la crédibilité des 99 % restants, et d'assurer que l'aide est dispensée là où elle est le plus utile. C'est une équation doublement gagnante du développement : investir dans les données au service du développement permet à ceux qui en ressentent les effets de se faire entendre, de cibler l'aide là où les besoins sont les plus grands, tout en offrant aux contribuables des pays fournisseurs de coopération pour le développement une image plus précise des résultats.

Résumé

Les données sont un volet fondamental de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par les Nations Unies (ONU) et des initiatives visant à veiller à « ne laisser personne de côté ». Les données au service du développement sont le thème central du rapport *Coopération pour le développement 2017*. Il est en effet essentiel de disposer de données de qualité, à jour et détaillées pour atteindre l'objectif ultime du développement : améliorer le bien-être et lutter contre la pauvreté. La pénurie chronique de données de base sur les individus et la planète, dont souffrent les pays en développement, associée à l'insuffisance des incitations à remédier à cette pénurie et au manque de capacités constitue toutefois un obstacle sérieux à la réalisation de cet objectif.

Les Objectifs de développement durable (ODD) mettent les systèmes statistiques nationaux des pays du monde entier à rude épreuve. La plupart des pays, y compris de nombreux membres de l'OCDE, ne collectent pas encore de données pour nombre d'indicateurs du cadre mondial pour les ODD des Nations Unies. De nombreux pays en développement rencontrent des difficultés qu'exacerbe encore la faiblesse de leurs capacités statistiques. Ainsi, 77 pays en développement disposent de données insuffisantes sur la pauvreté. À l'échelle mondiale, seuls 56 % des pays recueillent des données complètes à au moins 90 % sur l'enregistrement des naissances déclarées, dont tout juste 15 % en Afrique subsaharienne, 33 % en Asie du Sud et 36 % en Asie du Sud-Est. Seulement 37 pays ont adopté une législation nationale en matière de statistiques conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies. Des défis importants d'ordre méthodologique et stratégique restent à surmonter, notamment la nécessité de concilier la production des données destinées au suivi des objectifs mondiaux et la production des données au service de l'action publique à l'échelon national.

Ce rapport analyse les moyens que peuvent mettre en œuvre les pays en développement et leurs partenaires au titre de la coopération pour le développement pour remédier à cette fracture numérique en exploitant la convergence entre les avancées technologiques et le programme de développement le plus ambitieux à ce jour, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, tout en atténuant les risques. Les nouvelles technologies et ce que l'on a nommé la révolution numérique rendent plus facile, plus rapide et moins coûteuse la production des données dont les décideurs ont besoin pour faire des choix éclairés sur leurs stratégies et leurs priorités. Il ne suffit toutefois pas de produire davantage de données : celles-ci doivent être transformées, analysées et utilisées pour servir l'action publique, le suivi et la redevabilité.

La révolution des données offre opportunément aux gouvernements et aux bureaux statistiques nationaux la possibilité de produire des données plus utiles à partir de sources nouvelles, qui doivent compléter et renforcer les statistiques officielles, et non s'y substituer. Certains pays en développement se sont déjà lancés dans la révolution numérique avec des résultats encourageants. L'Afrique du Sud, l'Éthiopie, l'Ouganda et le Sri Lanka ont amélioré l'efficacité et l'exactitude de leur collecte de données de recensement et d'enquête en utilisant des tablettes et autres appareils informatiques portables pour mener des entretiens personnalisés. Les systèmes statistiques

nationaux exploitent les données géospatiales pour assurer le suivi des conditions socioéconomiques et environnementales. Ils peuvent ainsi procéder à une ventilation géographique et obtenir des données géolocalisées plus dynamiques.

Ce rapport définit les pistes à suivre pour remédier à cette fracture numérique, et soutenir ainsi le développement durable. Dans les pays en développement, l'impulsion politique doit être forte. À cette fin, il convient de sensibiliser les acteurs à l'importance des données pour le développement, et de veiller à ce que les données produites respectent des normes de qualité rigoureuses, tout en protégeant la vie privée et la confidentialité.

Le rapport *Coopération pour le développement 2017* recommande six actions concrètes pour mettre la révolution numérique au service du développement durable.

Action 1. Adapter les législations, réglementations et normes dans le domaine de la statistique à l'évolution des besoins en matière de données.

Afin d'instaurer des écosystèmes numériques inclusifs et bénéfiques au développement mondial et à chaque citoyen, les cadres institutionnels et juridiques doivent être adaptés. La multiplication des acteurs et des institutions des sphères publique, privée et de la société civile qui interviennent dans la production et l'utilisation des données rend d'autant plus impérieuse la nécessité de disposer de normes et de protocoles légaux, éthiques et qualitatifs. Ceux-ci devraient régir l'utilisation des sources de données traditionnelles et nouvelles, en favorisant l'instauration de la confiance nécessaire pour soutenir l'élaboration de politiques publiques avisées et obtenir des résultats de développement.

Action 2. Améliorer la quantité et la qualité du financement consacré aux données.

L'investissement dans les systèmes statistiques doit devenir une priorité stratégique aussi bien pour les pays en développement que pour leurs partenaires au titre de la coopération pour le développement. Pour permettre aux systèmes statistiques nationaux de faire face à la demande croissante de données plus nombreuses et de meilleure qualité, les budgets qui leur sont consacrés doivent être augmentés. En faisant des données une priorité transversale de la coopération pour le développement, nous donnons la possibilité aux fournisseurs de commencer à les envisager comme un élément de l'infrastructure essentielle nécessaire au respect des engagements en matière de développement national, régional et mondial.

Action 3. Renforcer les capacités statistiques et la culture des données au moyen de nouvelles approches.

La conception et la mise en œuvre à titre pilote d'approches nouvelles et plus exhaustives en matière de développement des capacités statistiques s'impose. Ces approches doivent aller au-delà du simple renforcement des capacités de collecte des données pour viser une amélioration des capacités des bureaux statistiques nationaux et de l'environnement institutionnel, et rendre ce dernier plus favorable à la production de données et de statistiques.

Action 4. Accroître l'efficacité et l'impact au moyen de « pactes sur les données » et d'autres approches coordonnées, pilotées par les pays.

Les pays en développement ont besoin d'incitations plus cohérentes à produire des données servant l'action publique nationale et le suivi à l'échelon mondial, comme des partenariats inclusifs entre producteurs de données et utilisateurs, fondés sur la responsabilité mutuelle. Les pactes sur les données visant à coordonner et harmoniser les investissements et le soutien aux systèmes statistiques présentent des perspectives intéressantes. Ils devraient être éprouvés plus avant pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins de tous les acteurs et favorisent la redevabilité mutuelle dans la mise en œuvre de plans d'action conjoints et axés sur les performances.

Action 5. Investir dans les données sur les résultats gérées par les pays et les utiliser pour suivre les progrès accomplis au regard des Objectifs de développement durable.

Les acteurs du développement international doivent rompre avec leur approche traditionnelle : plutôt que privilégier les données dont ils ont besoin pour rédiger leurs propres rapports et rendre leurs comptes, ils doivent soutenir davantage les stratégies des pays partenaires et leurs écosystèmes numériques. Cette démarche doit reposer sur une vision claire et sur une réponse pragmatique aux demandes auxquelles ils sont confrontés de rendre compte de chaque dollar d'aide versé. Elle nécessite également de veiller à ce que les résultats de toutes les initiatives indépendantes de collecte de données soient accessibles à l'ensemble des acteurs du développement et coordonnés avec les objectifs des gouvernements des pays en développement en matière de statistiques.

Action 6. Produire et utiliser des données de meilleure qualité qui favorisent la compréhension de l'état global du financement des ODD.

Il convient également d'améliorer les données sur le financement du développement : il s'agit de dresser un tableau exhaustif du financement en améliorant la disponibilité et la transparence des données de qualité sur le financement du développement, et en renforçant les méthodologies et les normes dans ce domaine afin de donner les moyens aux pays en développement de planifier et de prévoir dans leurs budgets leurs stratégies et priorités nationales de développement.

Développement : comment combler la fracture numérique

Les enjeux

CE QUE L'ON SAIT

Des politiques publiques meilleures demandent de meilleures données

UN DÉFI MONDIAL

On ne peut atteindre les Objectifs de développement durable sans une meilleure connaissance des conditions de vie des populations

CE QUI CHANGE

Grâce au progrès technologique, on peut aujourd'hui produire les données dont ont besoin les décideurs plus facilement, plus vite et moins cher

Pas assez de données solides pour le développement

44 % des pays dans le monde

n'ont pas de données complètes sur les naissances et les décès

Seuls 13 % des pays dans le monde

ont un budget dédié aux statistiques sur le genre

37 pays ont un cadre juridique

aux normes des Nations unies pour leurs statistiques

ODD : deux indicateurs sur trois

ne peuvent être calculés faute de données

Ensemble, les partenaires au développement peuvent contribuer à combler la fracture numérique

SIX FAÇONS D'AGIR



Adapter **les législations, réglementations et normes dans le domaine de la statistique** à l'évolution des besoins en matière de données



Améliorer **l'efficacité et l'impact** de l'investissement dans les capacités numériques, par des actions coordonnées et pilotées par le pays



Améliorer la quantité et la qualité du **financement consacré aux données**



Investir dans **les données sur les résultats gérées par les pays** et les utiliser pour suivre les progrès accomplis au regard des Objectifs de développement durable



Renforcer **les capacités statistiques et la culture des données** au moyen de nouvelles approches



Produire **des données** plus complètes et plus transparentes sur le **financement du développement**

Chapitre 1

Synthèse : Comment faire en sorte que les données favorisent le développement ?

par

Johannes Jütting, Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21)
et Ida Mc Donnell, Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE

Les données sont indispensables pour assurer la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment pour garantir que personne ne sera laissé de côté. Mais en produire davantage ne suffira pas : pour qu'elles puissent être utiles à l'élaboration des politiques, au suivi et à l'exercice de la redevabilité, ces données doivent être transformées, analysées et exploitées. Si le rapport Coopération pour le développement 2017 a pour thème le rôle des données au service du développement, c'est parce que les données de qualité, à jour et ventilées indispensables pour atteindre la finalité ultime du développement, à savoir améliorer le bien-être des peuples et combattre la pauvreté, ne sont pas disponibles. L'investissement dans les systèmes statistiques doit devenir une priorité stratégique tant des pays en développement que des fournisseurs de coopération pour le développement. Une puissante dynamique politique est nécessaire dans les pays en développement pour promouvoir l'utilisation de données au service du développement et veiller à ce qu'elles soient produites selon des normes de qualité rigoureuses garantissant la protection de la vie privée et de la confidentialité. La coopération pour le développement peut aider les pays en développement à produire des données plus nombreuses et de meilleure qualité et à les exploiter, de façon responsable et transparente, pour assurer la réussite de leurs politiques.

Principaux messages

- Pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), il faudra pouvoir faire des choix éclairés lors de la définition des priorités et des stratégies à adopter, reposant sur un socle de données factuelles de meilleure qualité que celui qui existe aujourd'hui.
- Améliorer les données sur le développement durable est l'affaire de tous. Une forte impulsion politique, en même temps qu'un cadre institutionnel bien adapté, des ressources financières, techniques et humaines suffisantes et des partenariats de qualité entre les producteurs et les utilisateurs de données publics et privés, sont des conditions indispensables pour que les données soient utiles au développement.
- Le coût total de la production des données relatives aux indicateurs des ODD (niveaux 1 et 2) pour 144 pays en développement est estimé à 2.8-3.0 milliards USD par an jusqu'en 2030 (GPSDD, 2016).
- Moyennant un effort financier additionnel relativement modeste, les fournisseurs de coopération pour le développement peuvent combler le déficit de financement annuel estimé de 685 millions USD pour les données relatives aux ODD dans les pays les moins avancés. Pour y parvenir, l'aide consacrée aux statistiques doit augmenter d'environ 200 millions USD par an, c'est-à-dire dépasser le niveau de 541 millions USD (aux prix courants) atteint en 2015, et ces volumes devront être maintenus jusqu'en 2030.
- L'accroissement du volume de l'aide ne sera pas à lui seul une garantie de réussite. La qualité du financement consacré aux statistiques doit être améliorée par la réduction des doubles emplois, le ciblage des investissements sur les pays où les besoins sont les plus grands, en veillant à prendre en compte les besoins de chacun, à s'aligner sur les priorités des pays en matière de données, et à développer les capacités statistiques de façon à en renforcer la pertinence et la pérennité.
- Pour pouvoir saisir l'ensemble des apports de ressources nécessaires à la mise en œuvre des ODD, il est nécessaire de disposer d'un système et d'une base de données de plus grande envergure, comme le Soutien public total au développement durable (SPTDD), instrument de mesure qui prend systématiquement en compte l'ensemble des apports internationaux de ressources financières pour le développement à destination des pays en développement, ainsi qu'un plus large éventail d'acteurs, afin de renforcer la transparence.

Six actions concrètes peuvent combler la fracture des données pour le développement durable

- **Action 1.** Adapter les législations, réglementations et normes dans le domaine de la statistique à l'évolution des besoins en matière de données.
- **Action 2.** Améliorer la quantité et la qualité du financement alloué aux données.
- **Action 3.** Renforcer les capacités statistiques et la culture des données au moyen de nouvelles approches.
- **Action 4.** Accroître l'efficacité et l'impact au moyen de « pactes sur les données » et d'autres approches coordonnées pilotées par les pays.
- **Action 5.** Investir dans les données sur les résultats gérées par les pays et les utiliser pour suivre les progrès accomplis au regard des Objectifs de développement durable.
- **Action 6.** Produire et utiliser des données de meilleure qualité qui favorisent la compréhension de l'état global du financement des ODD.

Le rapport *Coopération pour le développement 2017* présente une vision globale du développement, construite à partir de données, et décrit des actions concrètes à mener pour faire progresser le processus d'amélioration de la qualité des données et statistiques qui ont une importance déterminante pour la conduite du développement. Cependant, pour que les données soient vraiment efficaces, une adhésion puissante au niveau politique est indispensable afin de susciter un nouvel état d'esprit qui se traduise par une reconnaissance et une valorisation du rôle essentiel qu'elles ont à jouer dans l'instauration d'une croissance inclusive et au service de la prospérité et du bien-être. Cette adhésion facilitera à son tour l'accès à des données indépendantes, pertinentes et de qualité et permettra de mieux les exploiter à l'appui de l'élaboration des politiques, du suivi et de la redevabilité.

Le rapport montre comment les partenaires internationaux au développement, la société civile et le secteur privé peuvent œuvrer ensemble à la concrétisation des priorités et au déploiement des efforts des administrations des pays partenaires et des systèmes statistiques nationaux afin de leur donner les moyens de produire et d'exploiter des données sur le développement pertinentes selon des modalités viables et responsables (encadré 1.1).

Encadré 1.1. **En quoi consistent les données sur le développement ?**

Les « données sur le développement » sont importantes pour la définition des objectifs de développement, leur mise en œuvre et la quantification des progrès réalisés. Les sources de données sur le développement comprennent, entre autres, les recensements, les enquêtes sectorielles, les statistiques économiques, les registres administratifs, les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, les données générées par les citoyens, les données environnementales, ainsi que les données issues de la télédétection et les données géospatiales. Des données sur le développement peuvent aussi être produites par des organisations internationales et des établissements financiers qui cherchent à observer le rythme du développement économique et social et à surveiller l'état de l'environnement. En raison des liens étroits de complémentarité et d'interdépendance qui existent entre les différentes données sur le développement, il importe d'adopter une approche systématique et globale de leur production et du renforcement des systèmes statistiques.

Source : SDSN (2015), « Data for development: A needs assessment for SDG monitoring and statistical capacity development », <http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2015/04/Data-for-Development-Full-Report.pdf>.

Exploiter pleinement les potentialités de la technologie peut aider à faire des données un instrument au service du développement

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après « le Programme 2030 ») adopté par les Nations Unies ne laisse aucun doute quant au rôle déterminant des données pour aider les sociétés à accomplir de réels progrès. Le Programme 2030 est un programme d'action reposant sur les données. Les ODD, de par leur nature, invitent à combler les déficits de données partout dans le monde, à recueillir de nouvelles données pour faciliter la concrétisation de ce programme universel et porteur de transformations, et à améliorer le bien-être en ne laissant personne de côté. De plus, les besoins en matière de données sont en train de changer : pour faire face à des problèmes mondiaux étroitement imbriqués, qui vont du changement climatique jusqu'à la propagation des maladies infectieuses, en passant par les effets de l'instabilité, de la vulnérabilité et des conflits, les pouvoirs publics doivent pouvoir s'appuyer sur des données fiables et de qualité (SDSN, 2015 ; OCDE, 2016).

Il va sans dire que, pour être utiles, les données doivent être présentées sous une forme et à un moment où il est réellement possible de les exploiter. En d'autres termes, elles doivent être accessibles, utilisables et réutilisées, affinées et pertinentes. La révolution des données offre à point

nommé aux pouvoirs publics et aux bureaux statistiques nationaux la possibilité de produire des données plus utiles en puisant auprès de nouvelles sources des informations qui peuvent compléter et étoffer les statistiques officielles¹, sans toutefois les remplacer.

On observe cependant un phénomène paradoxal de fracture mondiale des données. Cette fracture tient, d'une part, au déficit chronique de données de base sur les personnes et la planète dans les pays en développement, sachant que peu de facteurs incitent à y remédier et que les moyens pour le faire n'abondent pas (encadré 1.2), et, d'autre part, à la multiplication des sources et des types de données sous l'impulsion des technologies nouvelles, notamment numériques. Les transformations et, en même temps, les bouleversements que peut engendrer la révolution des données, en particulier les mégadonnées, dans toute l'économie et toutes les sociétés du monde, constituent désormais un sujet brûlant de recherche et de débat². Mais ce « déluge de données » n'a pas pour seule origine la révolution

Encadré 1.2. **Faits essentiels concernant le déficit de données**

Il n'y a pas suffisamment de données à l'appui des Objectifs de développement durable (ODD) : il n'existe pas encore de données pour deux tiers environ des 232 indicateurs relatifs aux ODD. Pour 88 indicateurs, il n'y a pas de méthodologie approuvée, ni de données pour les mesurer ; pour 55 indicateurs, il existe une méthodologie, mais pas de données (IEAG, 2017).

Quelque 77 pays ont des données inadéquates en matière de pauvreté : environ la moitié des 155 pays pour lesquels la Banque mondiale recense de façon suivie des données sur la pauvreté dans la base de données sur les indicateurs du développement dans le monde ont eu des difficultés à produire des estimations de la pauvreté pour la période 2002-2011 ou à le faire en temps voulu. Pour ce qui est d'obtenir des données pour des intervalles inférieurs à cinq ans, la situation est encore moins encourageante (Serajuddin et al., 2015).

L'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil font défaut : seulement 56 % des pays du monde (soit 138 sur 246) disposent de données sur les naissances déclarées complètes à 90 % au moins ; au niveau régional, seulement 15 % des pays possèdent ces données en Afrique subsaharienne, 33 % en Asie du Sud et 36 % en Asie du Sud-Est. Le nombre et la proportion de pays disposant de données sur les décès déclarés qui sont complètes à 75 % au moins sont les mêmes que pour les naissances enregistrées (ONU, 2017).

Il n'y a pas assez de données ventilées : même lorsque des données sont disponibles, elles sont souvent insuffisamment ventilées, d'où l'impossibilité pour les responsables de l'élaboration des politiques de suivre ou de comparer les situations de différentes catégories de population ou communautés (IEAG, 2014). Par exemple, de nombreux pays du monde ne possèdent pas les stratégies ou les compétences requises pour pouvoir procéder à une collecte rigoureuse de données ventilées par sexe (ONU, 2013).

Les cadres juridiques font défaut : seulement 37 pays possèdent une législation nationale en matière statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle définis par les Nations Unies¹. Il est frappant de constater que ce type de législation est inexistant dans les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire sur tous les continents. Certains pays membres de l'OCDE n'en possèdent pas non plus (ONU, 2017).

Les financements manquent : quelque 81 plans statistiques nationaux sont actuellement mis en œuvre sur toute la planète² ; seulement 17 de ces plans sont entièrement financés, et 11 d'entre eux ont été exécutés en Europe et en Amérique du Nord (ONU, 2017). Seulement 13 % des pays consacrent un budget aux statistiques sexospécifiques et bon nombre d'entre eux n'ont mis en place ni la stratégie nationale ni la formation nécessaires pour pouvoir procéder à une collecte rigoureuse de données par sexe (ONU, 2013).

1. Tels qu'exposés dans CSNU (2014).

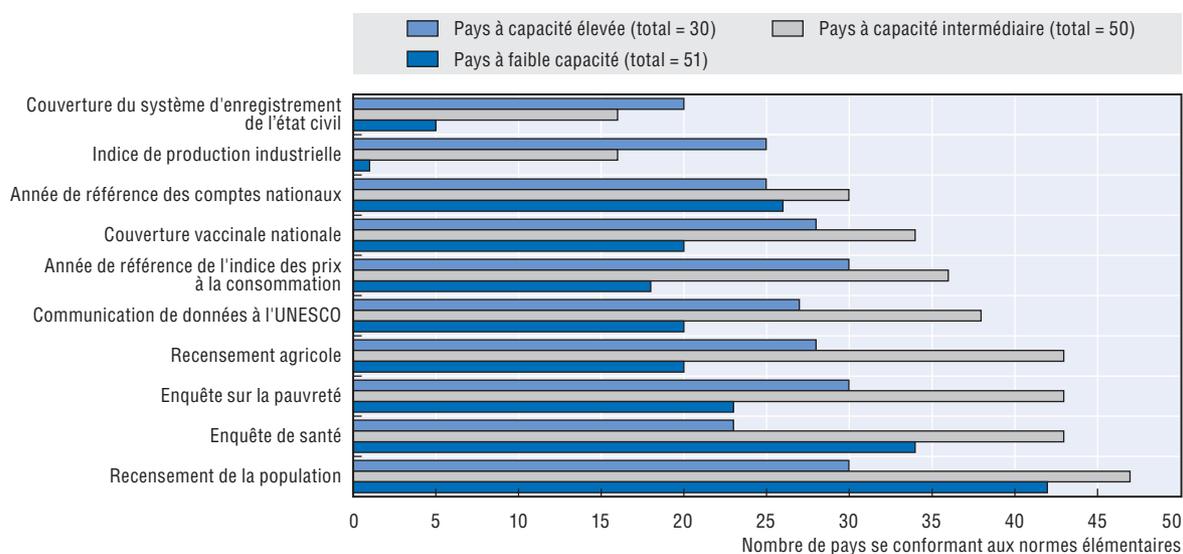
2. Sur la base d'un échantillon de 154 pays.

Source : Synthèse effectuée par les auteurs.

des données. Les acteurs de la coopération pour le développement recueillent et produisent aussi des données pour leurs activités de planification, de programmation et de suivi, souvent sans que les pays en développement n'en bénéficient beaucoup (voir chapitre 5). Custer et Sethi (2017) emploient l'expression de « cimetières de données » pour désigner les données qui sont recueillies mais pas utilisées – ou utilisables – par les décideurs car « les producteurs de données sont dans bien des cas très loin des personnes qu'ils espèrent voir exploiter ces informations pour prendre des décisions et promouvoir des réformes ». Les deux chercheuses estiment que « la révolution des données pourrait effectivement créer une offre de données de meilleure qualité mais [qu'] elle pourrait s'essouffler si ces dernières ne font pas l'objet d'une demande suffisante en vue de leur exploitation. [...] Un socle de données sur le développement qui est disponible mais reste inexploité n'est guère plus qu'un cimetière, un endroit où les données viennent mourir ».

Pourtant, il existe toujours un déficit de données essentielles sur les personnes dans bon nombre de pays en développement. Dans le « Point de vue » du chapitre 5, Sarah Hendriks, de la Fondation Bill and Melinda Gates, rappelle que « même les informations les plus élémentaires sur les femmes et les filles [font] défaut » et elle en conclut que « pour combler les disparités entre les sexes, il faut combler le déficit de données ». Il est impossible de concevoir de bonnes politiques en l'absence, pure et simple, d'informations élémentaires sur la population, comme le nombre de naissances et de décès, ou de données ventilées en fonction du sexe ou du handicap. Mais comment les pays en développement pourraient-ils produire des données fiables et de qualité alors qu'ils sont encore, dans leur majorité, loin de satisfaire aux normes statistiques fondamentales et de pouvoir financer leurs stratégies nationales de développement de la statistique ? Le graphique 1.1 montre que la plupart des pays en développement, qu'ils soient considérés à forte ou à faible capacité statistique, n'ont pas encore de système fonctionnel d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (voir chapitre 3).

Graphique 1.1. **Nombre de pays ayant la capacité de produire les activités statistiques fondamentales, 2016**



Source : Calculs des auteurs du chapitre 3 d'après Banque mondiale (2017), *Statistical Capacity Indicators* (base de données), <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=statistical-capacity-indicators#>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933592031>

Les effets du déficit de données sur les pays en développement vont de la perte d'opportunités commerciales à des interventions coûteuses et infructueuses des pouvoirs publics et des fournisseurs de coopération pour le développement dans le domaine des services publics, en particulier en direction des pauvres (Banque mondiale, 2016a). Faute d'une amélioration des

capacités des pays, le risque existe de voir la fracture numérique s'élargir et de voir le manque de données entraver les progrès dans la concrétisation des ODD. Ce rapport analyse la façon dont les pays en développement et leurs partenaires de la coopération pour le développement peuvent s'y prendre pour réduire cette fracture, saisir l'occasion sans précédent qui s'offre à eux et atténuer les risques afin de tirer le meilleur parti de la convergence entre les potentialités de la technologie et le programme d'action pour le développement le plus ambitieux qui ait jamais vu le jour, le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Mettre à profit la révolution des données est une entreprise complexe

La révolution des données est souvent présentée comme une augmentation vertigineuse du volume de données numériques qui a fait naître le phénomène dit des « mégadonnées » ou « données massives », caractérisé par les quatre « V », à savoir le volume, la vitesse, la véracité et la variété³. L'ampleur et la portée de cette révolution peuvent être appréciées au vu de l'augmentation du volume des informations numériques en ligne, de l'essor de nouveaux métiers tels que celui de « scientifique des données » ou de « courtier en données », ainsi que des divers effets qu'exercent les informations numériques sur notre vie quotidienne. Les médias sociaux, les relevés détaillés des appels téléphoniques, les capteurs, les pages internet et l'imagerie par satellite, par exemple, sont autant de nouvelles sources d'informations qui offrent la possibilité de produire des données plus nombreuses et de meilleure qualité au service du développement (Coppola et al., 2014 ; Initiative Global Pulse des Nations Unies, 2012).

Certains pays en développement se sont déjà engagés dans la révolution des données (voir les chapitres 2 et 3 et les études de cas recensées pour le présent rapport⁴). Par exemple, le Bangladesh, Haïti, le Kenya, le Nigéria et la République-Unie de Tanzanie (ci-après « la Tanzanie ») se servent d'une importante base de données géospatiales pour mieux appréhender le retard de croissance, l'alphabétisation ou l'accès aux moyens contraceptifs. Cependant, comme en atteste le rapport « Informing a data revolution », nombre de pays ne sont pas encore prêts à exploiter la révolution des données de façon systématique ou n'ont pas les ressources nécessaires pour le faire ; ils doivent pouvoir compter sur des personnes dotées des compétences voulues, investir dans les infrastructures requises et réformer leurs cadres institutionnel et réglementaire (PARIS21, 2015).

Le Groupe de travail mondial des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle a montré que les sources de données non conventionnelles pouvaient être très utiles lorsqu'elles étaient associées à des sources de données plus classiques, comme les recensements ou les enquêtes (GWG, 2017a, 2017b, 2017c). Les systèmes statistiques nationaux des pays en développement commencent à faire usage de technologies et de méthodes nouvelles de façon à mieux répondre à la demande croissante d'informations concrètes assez fiables pour pouvoir étayer l'action publique. Par exemple, les données géospatiales peuvent faciliter l'observation de la situation socioéconomique ou la surveillance de l'état de l'environnement, permettre une ventilation géographique et rendre les données géolocalisées plus dynamiques.

Pour la majorité des pays en développement, la révolution des données ne produit pas encore de dividendes et c'est là un enjeu majeur. L'existence d'une infrastructure appropriée des technologies de l'information et de la communication (TIC) est essentielle pour pouvoir profiter des possibilités qu'elles offrent. Les TIC peuvent aussi accroître la rapidité, la précision et l'impact de la collecte et de la diffusion des données et statistiques, tout en réduisant leur coût⁵. Mais, pour qu'il en soit ainsi, il est essentiel de combler l'important fossé numérique qui est à l'origine de la fracture des données. L'internet doit être accessible à tous à un prix abordable pour que chacun puisse acquérir un plus grand pouvoir d'action et que l'économie numérique produise des dividendes (Banque mondiale, 2016a). Selon le *Panorama de l'aide pour le commerce 2017* (OCDE/OMC, 2017), 3,9 milliards de personnes, soit plus de la moitié de la population mondiale, n'ont toujours pas accès à l'internet. Elles vivent pour la plupart dans les pays les plus vulnérables de la planète. Dans

beaucoup de pays en développement – en particulier les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les petits États insulaires en développement (PEID) – les problèmes de développement entravent la diffusion des TIC. Ces problèmes peuvent prendre la forme d'un accès limité et coûteux à la connectivité nationale et internationale dans les petites localités isolées, de difficultés à mettre en place des infrastructures terrestres de communication sur de vastes étendues de terre et de l'absence d'accès direct à la mer ou d'un accès limité à la côte.

Quelle que soit la façon dont elle se manifeste, la révolution des données a le pouvoir de transformer le mode de fonctionnement des systèmes statistiques nationaux aussi bien dans les pays pauvres que dans les pays riches. De plus, l'élaboration des politiques peut être améliorée par l'exploitation des flux massifs de données précises, détaillées et à jour, ainsi que par la possibilité de coopérer avec d'autres producteurs de données provenant du secteur privé et de la société civile. L'analyse des mégadonnées peut permettre aux décideurs de suivre les progrès du développement en temps réel et de procéder, par exemple, à des améliorations dans le domaine de la protection sociale ou de déterminer les ajustements à apporter aux politiques et programmes en vigueur. C'est une formidable chance d'obtenir des informations plus riches, plus fines et plus à jour pour compléter les données recueillies dans le cadre des recensements et des enquêtes. Comme évoqué au chapitre 2, une véritable révolution des données conduirait à faire appel aussi bien aux sources de données conventionnelles en même temps qu'à des sources nouvelles afin d'intégrer pleinement les statistiques dans la prise de décision, de favoriser le libre accès aux données et leur utilisation sans restriction et d'assurer un soutien renforcé aux systèmes statistiques.

Les pays en développement peinent à répondre à la demande croissante de données

Les ODD mettent à rude épreuve les systèmes statistiques nationaux des pays du monde entier (voir le « Point de vue » de Martine Durand). La plupart des pays, dont beaucoup de pays membres de l'OCDE, n'ont pas encore commencé à recueillir des données pour bon nombre des indicateurs figurant dans le cadre mondial d'indicateurs de suivi des ODD établi par les Nations Unies. Il y a de sérieux problèmes d'ordre méthodologique et stratégique à résoudre, notamment la nécessité d'assurer, au stade de la production des données, un juste équilibre entre celles qui sont requises pour le suivi mondial et celles qu'exige l'élaboration des politiques nationales. Ces problèmes revêtent encore plus d'acuité pour beaucoup de pays en développement dont les capacités statistiques sont faibles.

Inscrire les données dans un cercle vertueux est un défi de plus en plus complexe

Inscrire les données dans un cercle vertueux au sein d'un système statistique national constitue un défi de plus en plus complexe compte tenu du grand nombre d'acteurs qui interviennent dans la production et l'exploitation de données, lesquelles font de surcroît l'objet de demandes et d'usages très divers (graphique 1.2). Mais en fait, beaucoup de pays en développement sont pris dans un cercle vicieux car l'existence de données de qualité à l'appui de l'élaboration des politiques suscite peu d'intérêt et donc peu de demande. Il résulte de ces deux facteurs que les organismes statistiques ne sont guère solides et pâtissent d'une gouvernance médiocre, que l'investissement dans le personnel, les infrastructures et les outils est insuffisant, que les capacités humaines sont de piètre qualité et que les systèmes statistiques sont très fragmentés. Du fait de ces insuffisances, les données produites sont de mauvaise qualité, ce qui amoindrit encore la demande, et ainsi de suite. Cette situation peut être encore amplifiée par l'intervention de la communauté internationale, notamment lorsque des acteurs extérieurs produisent et recueillent des données par le biais de mécanismes parallèles, ces efforts n'ayant guère de retombées positives pour le système statistique national ou d'utilité pour l'élaboration des politiques nationales (voir chapitres 2, 4 et 5).

La capacité d'enclencher ce cercle vertueux dépend du contexte national et de l'état d'esprit qui règne dans la sphère politique. La propension des responsables politiques à demander des données factuelles solides pour l'élaboration des politiques diffère d'un pays et d'une administration à l'autre,

Point de vue : Améliorer les données sur le développement durable, c'est l'affaire de tous

Martine Durand,

Chef Statisticien et Directrice, Direction des statistiques de l'OCDE

À l'ère des fausses informations et autres faits alternatifs, les statisticiens ont une responsabilité particulière. En tant que dépositaires de la base factuelle nécessaire à l'élaboration des politiques, ils se doivent d'agir pour défendre le droit de tous les citoyens à une information exacte, fiable et accessible.

C'est particulièrement vrai dans le domaine du développement, et encore plus depuis que les dirigeants de pays du monde entier ont adopté, en septembre 2015, le dispositif formidablement ambitieux et de portée universelle que constitue le Programme 2030. Au centre de ce « plan d'action [mondial] pour l'humanité, la planète et la prospérité » se trouvent 17 Objectifs de développement durable (ODD) qui sont « intégrés et indissociables [et] concilient les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale », l'objectif ultime étant de « ne laisser personne de côté ». Pour atteindre les ODD, il faudra pouvoir faire des choix éclairés lors de la définition des priorités et des stratégies à adopter, et disposer à cette fin d'une base factuelle de meilleure qualité que celle qui existe aujourd'hui.

Cependant, les statisticiens, et surtout ceux des pays en développement, ne peuvent accomplir cette tâche seuls. Ils auront besoin du concours de toutes les composantes de l'administration et de toute la collectivité pour pouvoir élaborer les données et effectuer les analyses requises pour déterminer comment assurer avec efficacité la concrétisation des objectifs nationaux et mondiaux convenus. Les ministères des Finances doivent garantir un financement suffisant à moyen terme pour assurer la mise en place de systèmes et d'organismes statistiques nationaux solides, en confiant un rôle de premier plan aux bureaux statistiques nationaux. Les fournisseurs d'aide doivent être prêts à assurer la coordination et le soutien nécessaires pour contribuer à combler les déficits de données grâce à des capacités techniques adaptées. Les administrations centrales doivent veiller à ce que les statisticiens puissent accomplir leur mission sans ingérence de la sphère politique. De plus, la société civile, notamment le secteur privé, doit travailler en partenariat avec les bureaux statistiques nationaux pour leur faire part de ses constats et observations et, lorsque les normes et mécanismes de sauvegarde appropriés sont en place, leur communiquer ses propres données.

Lorsque l'ex-Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, est venu à Paris à la veille du sommet des dirigeants de 2015, Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE, a promis que l'Organisation serait le « meilleur soutien » des Nations Unies dans l'effort mondial à déployer en vue de la réalisation des ODD. Depuis, l'OCDE travaille sur plusieurs fronts, afin d'aider le monde à relever le défi de l'information que pose le Programme 2030.

La première contribution de l'OCDE a consisté à apporter aux Nations Unies un appui direct en leur fournissant des données sur l'ensemble convenu d'indicateurs mondiaux relatifs aux ODD, données qui provenaient tout droit de ses propres ensembles de données ou qui avaient été associées à des données d'autres organismes. De plus, l'Organisation a apporté une contribution aux deux rapports des Nations Unies (2016 et 2017) sur les progrès de la mise en œuvre des ODD, et elle participe activement à la mise au point des nouveaux indicateurs requis, mais non encore disponibles, qui ont été identifiés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable.

Une part importante des données que l'OCDE apporte à titre de contribution au suivi des progrès de la mise en œuvre des ODD provient de sa base de données sur les apports internationaux publics et privés pour le développement. La collecte annuelle de données a débuté en 1961, puis a été progressivement étendue et affinée afin de fournir des informations toujours plus détaillées et précises, allant jusqu'au niveau de l'activité d'aide. Dans le contexte du programme d'action sur le financement du développement adopté à Addis-Abeba en 2015, ces données revêtent une importance capitale pour déterminer si l'aide est dirigée vers les domaines où les besoins sont les plus grands, mettre en évidence ceux qui doivent peut-être faire l'objet d'une meilleure coordination de la part des donateurs, ou comparer les efforts d'aide avec les résultats obtenus en matière de développement.

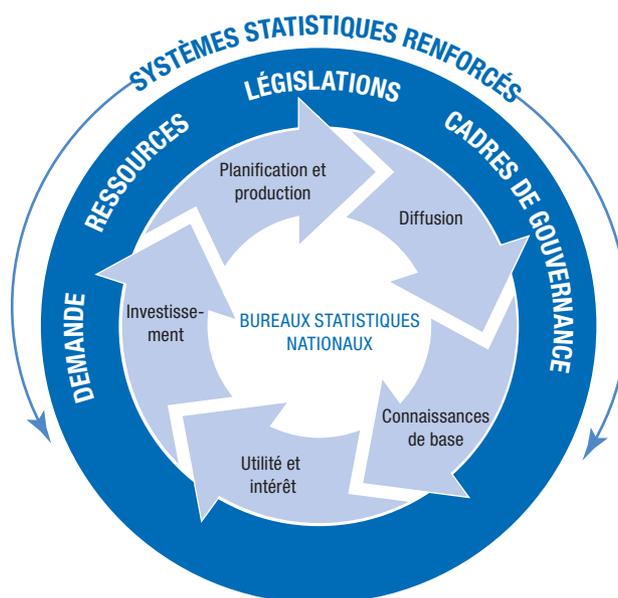
Par ailleurs, le caractère universel du Programme 2030 confère aux pays de l'OCDE des responsabilités de plus vaste portée. Ceux-ci devraient à la fois donner l'exemple en mettant eux-mêmes en œuvre le Programme 2030 et faire en sorte que leurs actions contribuent à sa concrétisation dans les autres pays. C'est ce souci qui a inspiré l'approche dans laquelle s'est inscrite l'étude de l'OCDE intitulée *Measuring Distance to the SDG Targets*¹, réalisée à l'intention de plusieurs pays membres de l'OCDE ayant sollicité une aide dans la préparation des mesures à prendre sur le plan stratégique et en matière de données pour répondre aux ODD. Cette étude recense les indicateurs pertinents, propose une méthode pour fixer le niveau des cibles à atteindre à l'horizon 2030, et montre comment comparer les performances d'une cible à l'autre afin de déterminer les priorités pour l'action. Elle met particulièrement l'accent sur les effets transnationaux ou les « retombées ». Plusieurs pays membres de l'OCDE se sont servis de cette étude pour stimuler le dialogue sur les ODD au niveau national, et les comités de l'Organisation la jugent utile pour faciliter l'intégration des ODD dans leurs travaux de fond.

Il y a deux décennies, l'OCDE avait contribué à la conception et à la promotion des Objectifs du millénaire pour le développement, qui ont précédé les ODD, à travers la stratégie qu'elle avait alors publiée sous le titre *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle*², ainsi que par la coordination des travaux consacrés par plusieurs organisations à la publication intitulée *Un monde meilleur pour tous*³. Les ODD représentent un défi encore plus grand, surtout en ce qui concerne les données et les observations factuelles. L'OCDE entend jouer pleinement son rôle dans l'action qu'il faudra mener au niveau mondial pour le relever et elle encourage tous les acteurs concernés à en faire autant.

1. www.oecd.org/fr/std/measuring-distance-to-the-sdgs-targets.htm.

2. www.oecd.org/fr/cad/15249681.pdf.

3. www.oecd.org/fr/cad/unmondemeilleurpourtous-rapportetsiteweb.htm.

Graphique 1.2. **Le cercle vertueux des données**

Source : OCDE, d'après Open Data Watch et PARIS21.

mais la nature de cette demande a un impact direct sur l'offre de données et sur la façon dont fonctionne l'écosystème des données ainsi que sur sa capacité à gérer la révolution des données et à en tirer profit. Dans des pays comme la Colombie, la Grenade, le Kenya, les Philippines, les Samoa et le Sénégal, les dirigeants politiques et le gouvernement insistent sur la valeur des données et des statistiques, qu'ils considèrent comme essentielles au développement économique et social. C'est pourquoi l'écosystème des données y est florissant. Aux Philippines, par exemple, il existe une forte demande de données de la part de l'équipe gouvernementale pour étayer ses politiques et ses décisions, laquelle s'est traduite par l'apport de ressources en vue de renforcer les capacités et le champ d'action du bureau statistique. Les agences de presse installées aux Philippines sont aussi de grandes utilisatrices de statistiques : les données sont visualisées sur supports imprimés, en ligne et à la télévision. En outre, il s'est formé une communauté dynamique de producteurs de données extérieurs au système officiel, à l'instar des « social weather stations » (centres d'observation et d'analyse de la situation sociale), qui s'emploie à mesurer des indicateurs sociaux tels que la pauvreté, le bonheur et le bien-être⁶.

C'est à l'administration nationale qu'il incombe en définitive de veiller à ce que l'écosystème des données soit capable de produire et d'exploiter des données de qualité pour la définition et la mise en œuvre des priorités de l'action gouvernementale, et pour le suivi des résultats obtenus. Les partenaires extérieurs peuvent concourir à cet effort en adoptant, au minimum, une approche fondée sur le principe « ne pas nuire » lorsqu'ils investissent dans les données et les statistiques pour leurs propres programmes et projets de développement (voir chapitre 5).

Des moyens de combler la fracture des données pour mieux servir le développement durable

Données et statistiques apportent des informations essentielles pour comprendre les aspects concrets du processus de développement, les interactions et les effets de rétroaction qui s'exercent entre les différents systèmes, ainsi que les facteurs qui doivent étayer les décisions. Le développement est freiné lorsque les données économiques et démographiques qui servent à éclairer la prise de décisions font défaut ou ne sont pas suffisantes pour qu'il soit possible de dresser un

tableau complet des efforts nécessaires. Qui plus est, comme exposé au chapitre 2, la révolution des données peut accroître l'offre de données ventilées et détaillées qui peuvent permettre aux responsables de l'action publique de regarder au-delà des moyennes nationales et de prendre connaissance en temps réel de la situation d'une population en particulier. De même, la communication en temps réel d'informations sur les effets des mesures appliquées par les pouvoirs publics devrait conduire à appréhender le développement international suivant une approche plus souple et plus évolutive, et à assurer à terme une plus grande résilience et l'obtention de meilleurs résultats, conformes à l'engagement de « ne laisser personne de côté ».

Ce rapport décrit plusieurs dispositions qui peuvent être prises pour tirer le meilleur parti possible du pouvoir qu'ont les données de faire progresser le développement, dans le contexte doublement prometteur de la mise en œuvre des ODD et de la révolution des données. Il met particulièrement l'accent sur les efforts d'investissement qui peuvent être déployés dans le cadre de la coopération pour le développement au profit des stratégies et des écosystèmes de données gérés par les pays, en mettant clairement en lumière les actions réalistes que peuvent mener les pays en développement, les acteurs bilatéraux et multilatéraux et les autres partenaires au développement.

Action 1. Adapter les législations, réglementations et normes dans le domaine de la statistique à l'évolution des besoins en matière de données.

Pour construire des écosystèmes de données inclusifs propices au développement à l'échelle de la planète comme de l'individu, les pouvoirs publics devront transformer leurs cadres juridiques et stratégiques applicables aux données et aux statistiques. Au cours des 20 dernières années, les pays en développement ont pris des mesures pour réformer leurs systèmes statistiques nationaux. Il reste toutefois d'importants problèmes à résoudre, notamment l'absence de cadre législatif pour les statistiques (Krätke et Byiers, 2014 ; et encadré 1.2). Le nombre croissant d'acteurs et d'organismes des secteurs public et privé et de la société civile qui interviennent dans la production et l'utilisation des données rend d'autant plus urgente la nécessité de définir des normes et des protocoles clairs sur les plans juridique et éthique comme sur le plan qualitatif. Ceux-ci devraient être conçus pour régir aussi bien l'exploitation des sources de données classiques que celle des sources nouvelles et non conventionnelles afin d'instaurer la confiance requise pour que les données assurent l'élaboration de politiques efficaces et l'obtention de bons résultats dans le domaine du développement (Durand, 2017 ; Robin, Klein et Jütting, 2016).

Les bureaux statistiques nationaux devraient être placés au centre des efforts en matière de réforme et régis par des textes législatifs et réglementaires qui les protègent de toute influence partisane. Ainsi, les Principes fondamentaux de la statistique officielle établis par les Nations Unies stipulent que « l'indépendance professionnelle et la responsabilité des organismes de statistique sont primordiales », lesquelles « doivent être garanti[e]s par des dispositions juridiques et institutionnelles et respectée[s] à tous les niveaux politiques, de même que par tous les acteurs des systèmes nationaux de statistique » (CSNU, 2014). Les stratégies nationales en matière de statistique sont également essentielles pour la définition des priorités et la redevabilité.

Dans le contexte de la révolution des données, les bureaux statistiques nationaux doivent avoir le pouvoir, la légitimité et les moyens nécessaires pour nouer des relations de partenariat avec des acteurs nouveaux généralement peu présents dans le système statistique. Comme exposé au chapitre 3, ils doivent avoir la capacité de coordonner le système, de gérer des partenariats stratégiques et de proposer des solutions qui permettent de surmonter les obstacles au partage des données, tout en protégeant la vie privée. Il s'agira notamment de mettre en place des dispositifs qui incitent le secteur privé à partager les données qu'il détient, et de veiller en même temps à ce que le cadre réglementaire régissant l'utilisation des données privées à des fins commerciales soit bien adapté à sa finalité. Le rapport du Forum économique mondial intitulé « Data-driven development: Pathways for progress » (WEF, 2015) souligne

que beaucoup d'acteurs privés hésitent à communiquer les données qu'ils possèdent en raison des incertitudes de la réglementation et des risques associés aux responsabilités relatives à la sécurité des données ou des préoccupations les concernant. Robin, Klein et Jütting (2016) ont examiné des modèles permettant de surmonter les obstacles liés au partage des données.

Si la révolution des données offre des possibilités immenses s'agissant de répondre à l'explosion de la demande de données plus nombreuses et de meilleure qualité de la part de toutes les composantes de la société, elle présente aussi des risques. Comme le signalent les chapitres 2 et 3, l'accès aux données privées et leur exploitation soulèvent d'importantes questions touchant à leur propriété, aux pratiques frauduleuses, au respect de la vie privée et à la confidentialité. Dans son ouvrage intitulé *Data for the People* (Weigend, 2017), Andreas Weigend, ancien directeur scientifique d'Amazon, montre comment les entreprises utilisent les « données sociales » de leurs clients à leur insu et sans leur consentement. Il appelle à un rééquilibrage du pouvoir entre les créateurs de données et les entreprises qui exploitent ces dernières (Weigend, 2017 : 11).

Dans nombre de pays en développement, où le respect des réglementations et des normes relatives à la protection des données n'est généralement pas assuré, l'exploitation de nouvelles sources de données ne fera qu'exacerber ces insuffisances, au détriment de la population. La plupart des pays étant confrontés à des problèmes analogues concernant la compréhension et la gestion des bénéfices et des risques liés à l'utilisation des nouvelles sources de données (OCDE, 2015), la coopération internationale peut jouer un rôle précieux dans ce domaine, notamment grâce à l'apprentissage mutuel. Par exemple, le partage des connaissances peut faciliter la définition de lignes directrices, de normes et de bonnes pratiques pour la gestion et l'atténuation des risques. En outre, pour encourager efficacement l'utilisation des données et la prise de décisions fondée sur des informations factuelles, les bureaux statistiques nationaux doivent aussi améliorer l'accessibilité aux données en adoptant des politiques d'ouverture des données.

Il est indispensable que les partenaires internationaux au développement, notamment les fournisseurs de coopération Sud-Sud pour le développement, aident les pays à mettre en place des cadres juridiques et stratégiques appropriés et à en assurer l'application effective. Grâce à un dialogue de fond et à la coopération technique, ils peuvent défendre et soutenir la mise en place d'écosystèmes de données largement représentatifs, reposant sur des organismes solides et indépendants, ainsi que des mécanismes de contrôle requis pour garantir que les données sur le développement seront fiables, inclusives et librement accessibles.

Adapter les systèmes statistiques à l'évolution des besoins : actions à mener dans l'immédiat

- Les pays devraient mettre en place une législation et une réglementation nationales en matière statistique qui autorisent les bureaux statistiques nationaux à adopter de nouveaux modes de collecte des données, à travailler en partenariat avec des organismes extérieurs et à diffuser de façon ouverte les données provenant du système statistique, ou les actualiser. Ces textes devraient être complétés par des lois sur le droit à l'information et des politiques d'ouverture des données qui garantissent aux citoyens l'accès aux statistiques et autres types d'informations détenues par les administrations publiques, tout en assurant la protection de la vie privée et de la confidentialité.
- Les fournisseurs de coopération pour le développement devraient aider leurs partenaires à élaborer des politiques d'ouverture des données et à renforcer l'utilisation des sources de données et des technologies non conventionnelles, notamment par une réforme des textes législatifs et réglementaires. Comme beaucoup d'économies avancées s'engagent aussi dans ce type de réforme, les pays intéressés pourraient mettre à profit les mécanismes internationaux de partage des connaissances sur les bonnes pratiques ainsi que les enseignements tirés de la formulation de nouvelles réglementations.

Action 2. Améliorer la quantité et la qualité du financement consacré aux données.

Pour que les systèmes statistiques nationaux soient en mesure de répondre à la demande croissante de données plus nombreuses et de meilleure qualité, il est nécessaire d'augmenter les budgets. Le financement consacré aux statistiques témoigne du rang que les pouvoirs publics accordent à celles-ci dans l'ordre de leurs priorités et au regard de l'état des finances publiques et des arbitrages opérés lorsque les budgets nationaux sont soumis à des restrictions. Pas plus de 17 des 81 pays ayant mis en œuvre des plans statistiques ont prévu le financement suffisant nécessaire à leur réalisation, parmi eux 11 se trouvent en Amérique ou en Europe (voir encadré 1.2).

Les statistiques officielles font l'objet d'un financement particulièrement insuffisant dans le monde en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, où les bureaux statistiques nationaux sont fortement tributaires des ressources extérieures. Le problème tient en partie au fait que le coût de la production des données et des statistiques, ainsi que de la constitution et de l'entretien des capacités statistiques, n'est pas pris en compte dans les plans et budgets nationaux de développement, ce qui restreint la visibilité des besoins en la matière et, inévitablement, les ressources qui leur sont affectées (PARIS21, 2017). De plus, le financement national et international destiné aux statistiques privilégie souvent la collecte de données sur des secteurs précis (comme la santé et l'éducation) au regard des investissements dont ils font l'objet, au détriment de l'enregistrement des faits d'état civil, des statistiques d'état civil et des données administratives, ou encore du renforcement des capacités visant à assurer une production et une utilisation durables des données essentielles (voir le « Point de vue » d'Ellen Cathrine Kjøsterud, au chapitre 5).

La demande croissante de données plus nombreuses et de meilleure qualité à l'appui du suivi des ODD ne suscite pas encore l'augmentation du financement requise. Selon les calculs de PARIS21 présentés dans le Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) (PARIS21, 2017), l'aide consacrée aux statistiques entre 2013 et 2015 a représenté en moyenne 0.30 % du total de l'aide publique au développement (APD) (soit environ 600 millions USD par an). À titre de comparaison, sur la même période, le renforcement des capacités statistiques liées aux politiques financières et à la gestion administrative a fait l'objet en moyenne d'un financement d'environ 800 millions USD au titre de l'APD. Renforcer l'appui aux statistiques ne semble pas constituer une priorité importante pour les membres du Comité d'aide au développement (CAD). En 2015, dix membres⁷ du Comité d'aide au développement (CAD) ont assuré 96 % de ces engagements bilatéraux (181 millions USD). Néanmoins, la majeure partie de l'aide affectée aux statistiques est dirigée vers les pays dont les capacités sont les plus faibles et les États fragiles reçoivent une part relativement importante du total (voir chapitre 4).

Compte tenu de l'évolution du paysage du financement du développement (voir chapitre 6), les stratégies à adopter en la matière devront prévoir l'utilisation d'instruments innovants pour mobiliser de nouvelles sources de financement, notamment auprès du secteur privé. L'objectif de combler le déficit de financement pour les données relatives aux ODD dans les pays en développement, estimé à quelque 685 millions USD par an, n'est pas hors d'atteinte : un apport additionnel de 200 millions USD par an au titre de l'APD (541 millions USD en 2015) contribuerait grandement à permettre aux pays en développement de mettre en place des systèmes statistiques capables d'étayer la mise en œuvre des ODD, pour autant que l'objectif de pérennité soit prioritaire (Nations Unies, 2015 ; SDSN, 2015).

Pour un meilleur impact, il est également essentiel d'améliorer la qualité de l'investissement dans les données et les statistiques (voir chapitre 4). En mesurant plus précisément l'aide internationale dédiée à ce secteur, on rend leur utilisation plus transparente. Et en considérant les données comme une priorité transversale, les fournisseurs de coopération au développement reconnaîtraient qu'elles font partie des outils fondamentaux pour atteindre les ODD. Dans cette perspective, le chapitre 4 propose de créer un marqueur pour les données sur le développement dans le Système de notification des pays créanciers (SNPC) du CAD-OCDE⁸. En même temps, il est essentiel

Encadré 1.3. La fructueuse initiative Progresso Social Brasil

L'adoption de modalités de partenariat innovantes pour la collecte et l'analyse des données, ainsi que l'utilisation de ces dernières par les responsables de l'élaboration des politiques, ont pour effet d'améliorer la vie des habitants de l'Amazonie brésilienne.

En 2014, sous la direction de la Fundación Avina et de Deloitte Brasil, a été constitué un réseau intersectoriel comprenant des entreprises et des organisations de la société civile brésiliennes. Celui-ci a mis en place Progresso Social Brasil, initiative originale visant à élaborer des indicateurs sociaux et environnementaux particulièrement adaptés au contexte local pour les 773 communes de l'Amazonie brésilienne, à partir de la méthodologie de l'Indice du progrès social¹. Des variables sociales et environnementales sont employées pour compléter les indicateurs économiques classiques, et ce système a été choisi parce qu'il est considéré comme le meilleur outil disponible pour cerner précisément la dynamique sociale à l'œuvre en Amazonie.

La région de l'Amazonie brésilienne abrite près d'un tiers des forêts tropicales du monde, qui produisent jusqu'à 20 % de l'oxygène de la planète. Y vivent aussi plus de 24 millions de personnes, dont beaucoup sont dans une situation sociale bien plus difficile que les habitants d'autres régions du Brésil. Comme les données sont rarement actualisées et que la couverture géographique des statistiques officielles est peu étendue, ce à quoi s'ajoute une utilisation privilégiée des indicateurs économiques, la connaissance de cette région très complexe, de sa population et des principaux obstacles à l'amélioration de leur situation sociale, a été jusqu'à présent limitée.

Progresso Social Brasil a lancé l'IPS Amazônia (Índice de Progreso Social Amazônia) en août 2014. Cette initiative s'est concrétisée par la publication de fiches de notation sur la situation de 772 communes (une commune n'a pu en bénéficier faute de données suffisantes) et la présentation d'un outil interactif comportant des ensembles de données complets pour chacune d'elles. Les besoins spécifiques de ces communes ont ainsi pu être mis en lumière, en même temps que des exemples de réussites qui ont apporté des informations sur les mesures efficaces.

La publication de l'étude sur IPS Amazônia a eu un impact non négligeable, puisqu'elle a fait évoluer les priorités en matière de développement et incité les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile à diriger leurs ressources vers tous les lieux de la région où existent de réels besoins. Par exemple, elle est à l'origine d'un plan d'investissement de 20 milliards USD visant des priorités spécifiques pour la promotion du progrès social dans 95 communes de l'État de Para, en Amazonie brésilienne. L'initiative IPS Amazônia a encouragé des collectivités locales extérieures à la région, notamment la ville de Rio de Janeiro, à s'engager dans une action analogue. Celle-ci a collaboré avec Progresso Social Brasil et l'organisation Social Progress Imperative² – à l'origine de l'Indice du progrès social – à l'élaboration d'un indice qui lui est spécifique, en vue de mesurer l'impact de l'activité olympique et, d'une manière plus générale, le développement de l'ensemble de la ville.

Cette étude a aussi suscité une nouvelle forme d'investissement social de la part des entreprises dans la région. Par exemple, depuis qu'elle a fait apparaître que Carauari (État d'Amazonas) était une des communes les plus déshéritées, celle-ci bénéficie des efforts constants de plusieurs grandes entreprises. Coca-Cola Brasil et Natura, une société de cosmétiques brésilienne, ont noué un partenariat avec des spécialistes de la collecte de données d'IPSOS, en vue de mettre sur pied une enquête sur les besoins des populations locales – IPS Comunidades – à partir du cadre de l'Indice du progrès social. Cette enquête a pour but de recenser les problèmes d'ordre social et environnemental spécifiques à la population de trois localités de la commune de Carauari. Les conclusions de l'enquête IPS Comunidades ont été publiées en juin 2015 et ont servi de référence pour la définition d'une stratégie participative de gestion locale qui encourage la collaboration entre les organismes d'intérêt local, les entreprises, les administrations municipales et celles des États, ainsi que des organismes fédéraux.

1. Voir : www.socialprogressindex.org.

2. Voir : www.socialprogressimperative.org.

Source : Social Progress Imperative, étude de cas consultable à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/cad/cooperation-pour-le-developpement-rapport-20747748.htm.

d'assurer une large participation aux efforts visant à renforcer la transparence du financement consacré aux données sur le développement. Une contribution pourrait ainsi être apportée, notamment par les organismes philanthropiques qui pourraient suivre l'exemple de la Fondation Bill & Melinda Gates et rapporter des données sur leurs apports de ressources financières au secteur des statistiques (voir chapitre 4).

Les partenariats public-privé dans le domaine de la statistique peuvent offrir aux pays davantage de latitude pour l'innovation et la prise de risque que les modalités de financement classiques (encadré 1.3). Ainsi, par exemple, la philanthropie des données⁹ – qui consiste pour des entreprises privées à communiquer au secteur public des données qu'elles détiennent – est une manifestation nouvelle de la citoyenneté d'entreprise. Elle pourrait ainsi permettre aux pouvoirs publics d'être mieux armés pour suivre les maladies, éviter les crises économiques, réduire l'engorgement des routes et contribuer au développement de bien d'autres façons.

Améliorer la quantité et la qualité du financement consacré aux données : actions à mener dans l'immédiat

- Accroître les ressources publiques et privées consacrées aux statistiques dans le cadre des ODD, au moyen notamment de mécanismes innovants : ressources intérieures des pays en développement, soutien entre pairs au renforcement des capacités, partenariats public-privé et philanthropie des données, par exemple.
- Faire des données une priorité transversale de la coopération pour le développement, et les considérer comme faisant partie intégrante de l'infrastructure essentielle à l'exécution des engagements pris aux niveaux national, régional et mondial en faveur du développement. Par la force d'impulsion qu'ils peuvent exercer au niveau international, le CAD de l'OCDE, le G20, l'Assemblée générale des Nations Unies et d'autres instances peuvent renforcer le soutien à l'amélioration des données sur le développement et permettre l'exercice de la redevabilité par l'examen des progrès réalisés.
- Renforcer la transparence et la responsabilité du financement consacré aux données et statistiques sur le développement. Les pays en développement devraient inscrire le financement des données dans leur budget et en faire une priorité de leurs stratégies nationales de développement. Les fournisseurs de coopération au développement devraient s'accorder sur un instrument de mesure au moyen duquel suivre le soutien international alloué aux statistiques de façon systématique et selon des modalités autorisant les comparaisons.
- Les fournisseurs de coopération pour le développement devraient cibler leur aide à l'appui des statistiques sur les pays où les besoins sont les plus grands, notamment ceux qui sont le plus tributaires des sources extérieures de financement à l'appui des données et des statistiques : pays les moins avancés, petits États insulaires en développement ou États fragiles.

Action 3. Renforcer les capacités statistiques et la culture des données au moyen de nouvelles approches.

La révolution des données ne suffira pas à elle seule à susciter une réforme des systèmes statistiques nationaux, l'augmentation de leurs capacités, une meilleure utilisation des statistiques et l'accroissement de leur impact. L'édification de systèmes statistiques nationaux efficaces exige un engagement politique à long terme en faveur d'un renforcement et d'une amélioration des principales capacités statistiques requises pour l'exploitation des nouvelles technologies. Les bureaux statistiques, lorsqu'ils sont coupés du processus de décision ou n'ont pas la maîtrise de leurs propres budgets et procédures administratives, ont plus de mal à promouvoir une utilisation efficace des statistiques (voir chapitre 4).

Les capacités des systèmes statistiques nationaux sont très variables. Malgré certains progrès, beaucoup de pays sont toujours dépourvus des compétences et des infrastructures requises pour pouvoir

produire des données de qualité et répondre à une demande croissante. Dans son « Point de vue » du chapitre 3, Stefan Schweinfest attire l'attention sur la nécessité de disposer de données non seulement plus nombreuses – couvrant tous les pays et les domaines pertinents – mais aussi plus intégrées et ventilées ainsi que de ressources et de capacités techniques pour disposer de données adaptées.

L'accroissement des capacités statistiques est un processus de longue haleine. Il consiste notamment à investir dans les ressources humaines et les organisations, ainsi qu'à améliorer les conditions dans lesquelles les bureaux statistiques nationaux exercent leur activité. Les efforts de renforcement des capacités sont souvent limités à la formation et à la tenue d'ateliers, les résultats étant évalués d'après le nombre de personnes formées et selon d'autres indicateurs de produits quantifiables. Les approches classiques privilégient les compétences techniques ou l'amélioration des procédures de gestion, et peuvent intégrer accessoirement la législation en matière statistique, les dispositifs de financement et la coordination au sein du système statistique national. Désormais, l'investissement dans le renforcement des capacités devra obéir à de nouvelles approches, de portée plus vaste tant sur le plan du contenu que du champ couvert, qui permettent d'aller bien au-delà des bureaux statistiques nationaux pour solliciter d'autres acteurs – comme la société civile – afin de produire des données plus nombreuses et de meilleure qualité à partir des informations générées par les citoyens, auxquels elles devront de surcroît être utiles.

PARIS21 privilégie une approche, intitulée Capacity development 4.0¹⁰, dont le point de départ est radicalement différent de celui des approches classiques du renforcement des capacités. Elle est fondée sur le principe selon lequel le renforcement des capacités recouvre trois éléments distincts – les personnes, les organisations et les conditions qui déterminent leur action – et que les capacités doivent être renforcées à ces trois niveaux. Elle met l'accent sur le développement des « compétences personnelles », comme l'aptitude à diriger, à gérer le changement, à convaincre et à nouer des relations. L'approche Capacity development 4.0 fait aussi une place essentielle au volet du renforcement des capacités qui intéresse la demande, vu selon la perspective de l'utilisateur. Quels types de données les citoyens souhaitent-ils et de quelles compétences ont-ils besoin pour pouvoir prendre des décisions éclairées ? Enfin, une approche innovante du renforcement des capacités doit permettre d'aider le personnel au niveau national, les partenaires et les citoyens à relier entre elles les différentes composantes de l'écosystème des données, dont la construction de partenariats constitue un élément essentiel.

Renforcer les capacités statistiques et les compétences en matière de données : actions à mener dans l'immédiat

- Les pays en développement et leurs partenaires devraient définir et expérimenter de nouvelles approches, plus complètes, pour le renforcement des capacités, qui dépassent la seule collecte des données ; renforcer l'aptitude des bureaux statistiques nationaux à jouer un rôle dynamique et multifonctionnel dans l'écosystème des données ; et améliorer le contexte institutionnel et les conditions déterminant l'activité dans le domaine des données et des statistiques. Il s'agit notamment d'améliorer la diffusion des données et de promouvoir la culture des données afin de stimuler l'utilisation des statistiques et la formation de communautés d'utilisateurs dynamiques.
- Les pays devraient continuer à renforcer les capacités en matière de statistiques « fondamentales » – notamment en ce qui concerne les recensements, les enquêtes et la tenue de registres administratifs – lesquelles ont une place essentielle dans le système statistique national.
- Les bureaux statistiques nationaux du monde entier doivent surmonter des difficultés analogues pour tirer parti de la révolution des données ; ils pourraient donc gagner à ce que soit créé un mécanisme nouveau de promotion des « connaissances solidaires », lequel permettrait aux acteurs de la sphère des données partout dans le monde de partager leur savoir et de travailler ensemble de manière constructive.

Action 4. Accroître l'efficacité et l'impact au moyen de « pactes sur les données » et d'autres approches coordonnées pilotées par les pays.

La coordination des efforts déployés à l'appui des statistiques est une entreprise ardue, tant les acteurs sont nombreux et leurs objectifs variés (encadré 1.4). Comme le souligne Ellen Cathrine Kjøsterud dans le « Point de vue » présenté au chapitre 5, la nécessité d'améliorer la coordination est un sujet très débattu, mais les comportements évoluent peu. Stefan Schweinfest (voir chapitre 3) appelle à créer « une architecture mondiale des données à l'appui du développement durable », tandis que Martine Durand souligne qu'« améliorer les données sur le développement durable, c'est l'affaire de tous ». Les autorités des pays en développement peinent à amener les fournisseurs à s'engager dans

Encadré 1.4. Des outils de planification spécifiques peuvent aider à rationaliser la réponse aux besoins en matière de données aux niveaux mondial et national

La nécessité de gérer, mesurer et notifier les progrès réalisés au regard des indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable (ODD) fait peser une lourde charge sur les systèmes statistiques des pays en développement. Pour le suivi au niveau mondial, les pays doivent recueillir des données comparables dans le temps, en appliquant des normes et des méthodes communes. Cependant, pour beaucoup d'indicateurs relatifs aux ODD, il n'y a pas de définition claire, et il sera sans doute nécessaire de disposer de nouveaux instruments de collecte des données, qu'il faudra expérimenter et calibrer. Lorsque les normes et les méthodes requises existent déjà, il faut déterminer les niveaux de référence et convenir en même temps d'un programme de collectes régulières de données. Par ailleurs, les bureaux statistiques nationaux doivent fournir des données détaillées sur le contexte local, c'est-à-dire sur la situation spécifique de chaque pays et les problèmes particuliers auxquels il est confronté.

L'Outil de planification avancée des données (ADAPT) est en cours d'expérimentation ou d'utilisation par l'État plurinational de Bolivie, le Cambodge, le Cameroun, les Philippines, le Rwanda et la Tanzanie (PARIS21, s.d.). Cet outil contribue à l'amélioration de la synergie entre les indicateurs régionaux et mondiaux en les inscrivant dans les réalités locales. Il permet de mettre en lumière les déficits en matière de données, de notification et de financement concernant précisément les données que le pays s'est engagé à communiquer aux fins du suivi mondial et régional. Par conséquent, ADAPT facilite l'intégration et la coordination des processus statistiques internationaux et nationaux, l'estimation des coûts, le recensement des besoins et la rationalisation du soutien financier et technique international dans le cadre de la stratégie nationale de développement de la statistique de chaque pays.

En Tanzanie, par exemple, le Bureau national des statistiques s'est appuyé sur ADAPT pour déterminer les déficits de données aux fins de son plan quinquennal de développement national (2016/17-2020/21) et pour coordonner les travaux des différents producteurs de données. Cette analyse a montré que le Bureau national des statistiques ne produisait les données requises que pour 39 % des 282 indicateurs figurant dans le plan de développement national ; pour les 61 % restants, il devait s'en remettre aux données produites par d'autres services de l'administration ou organismes publics. S'agissant des indicateurs relatifs aux ODD, 180 d'entre eux (64 %) n'ont pas leur équivalent dans le plan de développement de la Tanzanie. Le Bureau statistique national en a donc conclu que, pour combler ces lacunes, il fallait renforcer la collecte de données régulière au sein du système statistique national. Dans le cadre du processus ADAPT, les ateliers organisés et l'appui technique apporté par le Tanzania Data Lab ont contribué à améliorer la prise de conscience de ces problèmes et à renforcer les capacités au sein du Bureau national des statistiques et parmi les spécialistes tanzaniens des données.

Les feuilles de route sur les données relatives aux ODD établies par le Partenariat mondial pour les données du développement durable (s.d.) sont un autre outil de gestion du suivi de la mise en œuvre des ODD. Ces documents permettent à des producteurs et des utilisateurs de données nationaux de premier plan, ainsi qu'à des experts internationaux, de réfléchir ensemble aux possibilités d'application du programme d'action international pour le développement à l'échelon national. Ils aident aussi à déterminer comment le pays concerné peut s'y prendre pour renforcer les données pertinentes sur le développement (GPSDD, 2016).

Source : PARIS21 (s. d), Outil de planification avancée des données (ADAPT), www.paris21.org/fr/ADAPT ; Chuwa, A. (2017), « Tanzania case : Advanced Data Planning Tool – ADAPT and linking key indicators in Tanzania ».

une action conjointe pour soutenir leurs priorités nationales. Pourtant, l'utilisation d'un grand nombre d'indicateurs, certes connexes mais différents, entraîne l'existence de systèmes et d'activités de notification qui font double emploi, sans grande participation des bureaux statistiques nationaux, lesquels doivent néanmoins supporter des coûts de transaction élevés. Lorsque ceux-ci interviennent, leur rôle peut se réduire à recueillir les données, le traitement et l'analyse étant assurés par ailleurs.

Les ODD peuvent servir de plateforme pour la production et l'utilisation communes des données sur les résultats et permettre à toutes les parties prenantes de se rendre mutuellement des comptes. Ils représentent une chance et un moteur sur lequel les pays en développement peuvent compter pour renforcer l'alignement et l'harmonisation avec leurs propres priorités. En fait, beaucoup de membres du CAD en sont conscients et ils ont ainsi appelé à améliorer la division du travail entre les fournisseurs de coopération pour le développement, afin de renforcer les synergies et l'impact et d'assurer une affectation plus efficace des ressources tout en réduisant au minimum la charge qui pèse sur des bureaux statistiques nationaux déjà soumis à des contraintes. Ils ont aussi mis en lumière la nécessité d'une coordination interministérielle dans les pays en développement (Sanna et Mc Donnell, 2017).

Pour venir à bout des nombreux problèmes que soulève le soutien à la statistique –notamment l'accentuation de la fragmentation liée à la présence d'acteurs plus nombreux que jamais – il faut renforcer d'urgence la coopération entre toutes les parties prenantes de l'écosystème des données. Des pactes sur les données placés sous la conduite de pays en développement peuvent faciliter la mise en œuvre d'une approche multipartite fondée sur la redevabilité mutuelle associant les autorités nationales, des bailleurs de fonds extérieurs, des groupements de citoyens, des médias et des organismes techniques (chapitre 4). Les signataires des pactes sur les données coopèrent dès le départ pour établir un plan d'action conjoint et un accord de performance à partir du plan national de développement ; le cadre de résultats y afférent précise les indicateurs qui serviront à mesurer les progrès. Ces pactes peuvent comporter des mécanismes d'incitation, en vue d'améliorer la qualité des données, l'ouverture des données, la promotion de leur utilisation et le renforcement de leur impact.

Dans les pays en développement, les pouvoirs publics doivent prendre résolument l'initiative d'un processus visant à recenser les besoins de leurs systèmes statistiques nationaux et à mobiliser les ressources et le soutien requis pour y répondre, en recourant aux pactes sur les données, à la planification stratégique ou à d'autres approches concertées. La mise en commun des ressources peut réduire les coûts de transaction tout en permettant d'harmoniser les efforts de soutien, en s'appuyant sur les points forts de chaque partenaire.

Améliorer la coordination au moyen des approches nationales : actions à mener dans l'immédiat

- Les pays en développement et leurs partenaires devraient mieux aligner les incitations à produire des données liées à l'élaboration des politiques nationales et celles relevant du suivi mondial. La mise en place de pactes sur les données pour la coordination et l'harmonisation des efforts d'investissement dans les données et de soutien aux systèmes statistiques constitue une approche prometteuse. Son expérimentation devrait être poursuivie de sorte qu'elle puisse répondre aux besoins de tous les acteurs et encourager la redevabilité mutuelle à l'appui de la mise en œuvre de plans d'action conjoints fondés sur les performances.
- Les partenaires internationaux au développement devraient être tenus de rendre compte des mesures qu'ils prennent pour mieux aligner leurs investissements dans les données et des efforts de nouvelle collecte de données sur les stratégies nationales pour les statistiques, ainsi que de l'attention qu'ils portent aux réalisations et aux changements en matière de développement qui sont suivis et mesurés dans le cadre des systèmes statistiques nationaux.

Action 5. Investir dans les données sur les résultats gérées par les pays et les utiliser pour suivre les progrès accomplis au regard des Objectifs de développement durable.

Les responsables politiques des pays fournisseurs sont fortement incités à démontrer concrètement que l'aide est bien employée. Les contribuables tiennent en effet à savoir comment leur argent est dépensé et pour quels résultats. Les fournisseurs sont donc invités à effectuer le contrôle et à rendre compte des produits immédiats des projets qu'ils ont financés, comme le nombre de personnes formées, d'équipements construits, d'enfants scolarisés, de mères approchées durant leur grossesse ou de ménages alimentés en eau salubre ou approvisionnés de façon fiable en électricité (OCDE, 2017). Or, pour passer d'une approche où l'on rend compte des produits des activités de coopération pour le développement à une approche où l'on décrit ce que l'aide apporte au développement dans les pays concernés, ou, en fin de compte, les progrès accomplis au regard des ODD, il faut disposer de données sur les réalisations, les impacts¹¹ et les changements, mais ces données devraient provenir des systèmes statistiques nationaux.

Les chapitres 3 et 5 traitent des difficultés que soulèvent la qualité et la disponibilité des données sur les résultats gérées par les pays, lesquelles, dans bien des cas, ne correspondent pas à ce que souhaitent les membres du CAD. Bon nombre d'entre eux expliquent le peu d'empressement qu'ils mettent souvent à utiliser les indicateurs, les données et les systèmes de suivi des pays par le manque de fiabilité des rapports nationaux, l'absence de concordance entre les règles et indicateurs des fournisseurs et ceux des pays en matière d'établissement de rapports (OCDE, 2012). Les fournisseurs de coopération pour le développement doivent néanmoins faire face à un exercice délicat en vue :

- d'accroître au maximum leur contribution à l'obtention de résultats conformes aux ODD auxquels les pays en développement accordent la priorité dans leurs systèmes et cadres nationaux
- de mieux cerner les liens entre, d'une part, les progrès accomplis dans la concrétisation des cibles relevant des ODD et, d'autre part, l'affectation et l'utilisation des ressources affectées à la coopération pour le développement
- d'utiliser les données sur les résultats pour étayer les décisions relatives à leurs activités de coopération pour le développement et procéder à des rectifications en cours de route
- de préserver les budgets d'APD en démontrant à leurs mandants l'impact que produisent leurs efforts.

Face à ces difficultés, les fournisseurs de coopération pour le développement investissent souvent dans des indicateurs et des données qui leur sont propres, afin de déterminer l'impact de leurs politiques et de leurs activités de développement, mais cette approche est contraire au principe d'universalité qui régit le processus de mise en œuvre des ODD, ainsi qu'à l'engagement d'utiliser les cadres de résultats gérés par les pays et les dispositifs connexes (OCDE, 2012, 2006)¹². Au chapitre 2 dans son « Point de vue », Morten Jerven souligne qu'investir dans le suivi aux seules fins du suivi est irréaliste et préconise un rééquilibrage de l'économie politique des statistiques.

Respecter les engagements pris d'investir dans les données sur les résultats gérées par les pays, utiliser ces données et prendre part à des mécanismes de redevabilité utiles aux pays en développement et conformes à leurs priorités : tout cela suppose une évolution des mentalités des fournisseurs et des comportements. Il est nécessaire d'avoir une vision plus claire et de faire preuve de pragmatisme face à la pression qui pousse à attribuer des résultats à chaque dollar d'aide dispensée. Cela suppose aussi que les résultats d'activités indépendantes de collecte de données, quelles qu'elles soient, soient accessibles à tous les acteurs du développement et coordonnés avec les objectifs statistiques des administrations des pays en développement. De cette façon, les partenaires internationaux au développement peuvent largement contribuer à accroître l'intérêt, l'utilisation et la pertinence de ces données au service du développement.

Investir dans les systèmes nationaux de production des données sur les résultats : actions à mener dans l'immédiat

- Les pays devraient définir, en matière de données, des politiques et des stratégies qui répondent à leurs besoins et permettent de guider les partenaires. Il y a lieu d'affirmer que les partenaires devraient respecter les priorités nationales en matière de gestion de l'offre de statistiques, tout en investissant dans des statistiques conformes à ces priorités.
- Les organisations internationales et les fournisseurs de coopération pour le développement doivent s'employer à assurer une offre durable de statistiques, au lieu d'exiger simplement davantage de données pour les besoins du suivi mondial et de l'exercice de la redevabilité intérieure. Lors de la mise en place d'indicateurs normalisés pour la notification des résultats ou de l'actualisation de ceux qui existent déjà, les membres du CAD devraient montrer de quelle façon ils soutiennent les systèmes nationaux, en reliant les résultats des projets aux cibles et indicateurs relatifs aux ODD considérés comme prioritaires à l'échelon local, et veiller au minimum à ce qu'il n'y ait pas de doubles emplois. Ils devraient aussi s'efforcer d'assurer l'harmonisation des indicateurs des différents fournisseurs.
- Les fournisseurs d'aide bilatérale devraient faire preuve de réalisme quant à l'attribution des résultats en matière de développement à telle ou telle activité d'aide. Si l'attribution est essentielle aux fins de la redevabilité intérieure, il conviendrait de la réduire au minimum en utilisant un petit nombre d'indicateurs de produits, et de s'appuyer sur un exposé circonstancié pour expliquer en quoi les résultats contribuent aux réalisations et au changement.

Action 6. Produire et utiliser des données de meilleure qualité qui favorisent la compréhension de l'état global du financement des ODD.

Au cours des deux dernières décennies, le financement consacré au développement a profondément changé s'agissant des sources, du volume et de la composition des apports. Le chapitre 6 traite plus particulièrement des données relatives au financement du développement, en décrivant le paysage actuel et en examinant comment les systèmes de données évoluent dans le contexte de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement et du Programme 2030.

Les données sur le financement du développement favorisent l'adoption de meilleures décisions au service de l'obtention de résultats de développement, en ce sens qu'elles rendent compte de la réalité des apports de ressources effectués au titre du développement durable. Elles aident aussi à déterminer plus clairement dans quelle mesure la communauté internationale et les différents pays parviennent à mobiliser les ressources nécessaires au respect de leurs engagements, et comment ils unissent leurs efforts pour « ne laisser personne de côté ». De plus, les données incitent les fournisseurs de coopération pour le développement et les investisseurs du secteur public à intensifier leurs efforts pour combler les déficits de financement en s'employant à drainer les ressources les plus diverses au service du Programme 2030 (ONU, 2015).

Il est expliqué au chapitre 6 que, pour parvenir à appréhender correctement les données sur le financement du développement, il est nécessaire de dresser un tableau complet de la situation dans ce domaine – depuis les apports actuels et les déficits existants au niveau mondial jusqu'aux besoins, insuffisances et possibilités propres aux pays – afin de fournir aux pays en développement les moyens de planifier leurs stratégies et priorités nationales de développement et d'y affecter les ressources adéquates. Cependant, la condition fondamentale à satisfaire pour obtenir des données de qualité sur le financement du développement est de disposer d'un solide système de mesure reposant sur des définitions et des méthodes claires garantissant la comparabilité des données recueillies auprès des différents fournisseurs. En raison de l'absence de normes et de dispositifs convenus pour la communication des données sur les apports de ressources financières autres que

l'APD, la notification des efforts de financement d'acteurs essentiels du développement – en particulier des fournisseurs de coopération Sud-Sud, des organisations de la société civile, des fondations philanthropiques et du secteur privé – est largement sous-déclarée à l'échelle internationale. Pour mieux cerner la façon dont se structure l'ensemble du financement destiné aux ODD à l'échelon des pays et au niveau mondial, il faut disposer non seulement d'outils de mesure modernisés et de nouvelles séries de données, mais aussi d'un cadre nouveau qui permette de recenser systématiquement les informations en la matière.

Afin d'être en mesure de suivre les ressources investies dans la réalisation des ODD, la communauté internationale travaille à la mise au point d'une nouvelle norme statistique internationale dénommée Soutien public total au développement durable (SPTDD)¹³. Ce nouveau cadre augmentera la reconnaissance et favorisera la transparence puisqu'il permettra de rendre compte de tout l'éventail des apports bilatéraux, multilatéraux et Sud-Sud d'appui bénéficiant du soutien du secteur public qui sont affectés au financement du développement durable. Il répond aux nouveaux impératifs en matière de financement qui transparaissent de manière implicite dans le Programme 2030, notamment à la prise de conscience du fait qu'il importe de mobiliser des investissements auprès du secteur privé à l'appui des ODD, de drainer davantage de ressources pour financer les biens publics mondiaux, et d'encourager les investissements et les services nécessaires à la création de conditions propices au développement durable et à la résolution des problèmes de portée mondiale. Outre une description plus détaillée du paysage mondial du financement du développement, l'un des principaux atouts du cadre du SPTDD est la possibilité d'offrir une meilleure information sur le financement du développement au niveau des pays, comme l'a montré l'expérimentation dont il a récemment fait l'objet aux Philippines et au Sénégal. Les constats essentiels qui sont ressortis de cet exercice sont notamment les suivants :

- Le SPTDD est largement de nature à faire office de norme internationale, notamment en assurant la comparabilité des données provenant de sources diverses.
- Le SPTDD peut accroître la transparence et contribuer à cerner précisément la structure de dispositifs de financement complexes.
- Un cadre comme celui du SPTDD est essentiel pour rendre compte de toutes les contributions accordées à l'appui du développement durable, notamment de celles qui émanent des économies émergentes.
- L'amélioration du suivi de la coopération triangulaire et de la coopération Sud-Sud, des activités des organisations non gouvernementales et de la coopération infranationale dans le cadre du SPTDD renforcerait ce dernier en tant qu'outil apte à répondre aux besoins des pays bénéficiaires.
- Il est indispensable de définir les caractéristiques techniques et les contours de la mesure du SPTDD.

Pour progresser face aux difficultés associées à l'amélioration des données sur le financement consacré au développement et pour proposer de nouveaux outils de mesure, méthodes et systèmes, il faut qu'une impulsion soit donnée au niveau politique et qu'un consensus se dessine dans le cadre de mécanismes inclusifs. En même temps, les fournisseurs de coopération pour le développement devront renforcer ou accroître leurs capacités en matière de collecte, de communication et d'analyse des données sur le financement du développement pour que ces dernières puissent jouer leur rôle de vecteur de transformations. Le fait de savoir que leurs efforts seront mieux reconnus incite les fournisseurs et d'autres acteurs du financement du développement à investir pour assurer une bonne appréhension des données. Ce sont néanmoins les besoins des pays en développement en données complètes, à jour et prévisibles, qui doivent déterminer et guider l'action dans ce domaine.

Mieux comprendre l'état général du financement des ODD : actions à mener dans l'immédiat

Intensifier l'effort collectif pour faire en sorte qu'un financement transparent et responsable soit assuré à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 :

- en accroissant l'offre de données de qualité et transparentes sur le financement consacré au développement, notamment les apports publics concessionnels et non concessionnels, les fonds privés mobilisés au moyen d'interventions du secteur public, les apports privés aux conditions du marché, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, les dons des fondations philanthropiques et des organisations de la société civile
- en améliorant les méthodes et les normes, notamment la norme SPTDD, au moyen d'un processus international inclusif qui les intègre dans le cadre de suivi de la mise en œuvre des ODD ; qui mesure les instruments du secteur privé en vue de leur prise en compte dans l'APD ; et qui définisse des normes mondiales pour les données relatives à l'investissement à impact social
- en améliorant l'analyse de la structure, des modalités et des tendances du financement concernant aussi bien les objectifs climatiques que les objectifs de développement au moyen de l'exploitation des synergies existant entre les systèmes statistiques en place comptabilisant les financements du développement qui se rapportent au climat et la notification par les pays du financement climatique au titre de la CCNUCC.

Notes

1. Le Plan d'action mondial du Cap pour les données du développement durable, adopté en mars 2017 par les Nations Unies, a pour but de soutenir l'utilisation des nouvelles technologies et de nouvelles sources de données dans le cadre des activités statistiques classiques. Il présente des lignes directrices concernant l'utilisation de données nouvelles et innovantes – produites à l'extérieur du système statistique officiel – aux fins des statistiques officielles (CSNU, 2017).
2. Dans un article qu'il a publié en août 2016 dans le Financial Times, Yuval Noah Harari écrit que « [...] les gourous des hautes technologies et les prophètes de la Silicon Valley sont en train d'élaborer un nouveau discours universel qui légitime l'autorité des algorithmes et des mégadonnées. Ce credo original peut être appelé « dataïsme ». [...] Les dataïstes croient aussi que, moyennant des données biométriques et une puissance de calcul suffisantes, le système mondial de traitement des données pourrait connaître les êtres humains bien mieux qu'ils ne se connaissent eux-mêmes ».
3. Voir, par exemple, le Big Data & Analytics Hub d'IBM (s.d.).
4. Les études de cas sont consultables à l'adresse : www.oecd.org/fr/cad/cooperation-pour-le-developpement-rapport-20747748.htm.
5. Selon les calculs des chercheurs du Réseau des solutions pour le développement durable des Nations Unies, l'utilisation des téléphones portables pourrait entraîner une baisse du coût des enquêtes allant jusqu'à 60 % dans certains pays d'Afrique de l'Est sur une période de dix ans (SDSN, 2015).
6. Pour plus d'informations, voir : www.sws.org.ph/swsmain/home/.
7. Les dix principaux fournisseurs bilatéraux sont, par volume de contributions, le Canada, la Suède, le Royaume-Uni, la Corée, l'Australie, la Norvège, l'Italie, la Suisse, les États-Unis et le Japon.
8. Le code-secteur actuel du SNPC concernant le renforcement des capacités statistiques ne permet pas, par exemple, de distinguer les projets multisectoriels qui n'ont qu'une faible composante sur les statistiques.
9. Selon l'initiative Global Pulse des Nations Unies, le débat concernant la philanthropie des données progresse depuis qu'il s'est ouvert lors du Forum économique mondial de Davos de 2011 (Initiative Global Pulse des Nations Unies, 2011).
10. Capacity development 4.0 s'appuie sur des principes analogues à ceux qui sous-tendent l'approche « Industry 4.0 » : dans un monde de plus en plus porté par le numérique, les moteurs de l'offre et de la demande de renforcement des capacités dans le domaine des données et de la statistique ont radicalement changé. Dans ces nouveaux écosystèmes de données, les différents acteurs sont en interaction constante, échangent et traitent des données et de l'information. Il est donc nécessaire de modifier et d'adapter les modèles de formation – et d'en créer de nouveaux – pour assurer les connaissances de base indispensables en cette nouvelle ère des données.
11. Du point de vue des résultats en matière de développement, on définit l'impact comme suit : « Effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, induits par une action de développement, directement ou non, intentionnellement ou non » (OCDE, 2010).

12. Les données sur les résultats et les systèmes de résultats propres aux pays recouvrent ici à la fois le système statistique public national et le cadre de résultats géré par le pays. Selon OCDE-PNUD (2016), on entend par cadre de résultats géré par le pays un dispositif créé ou piloté par les pouvoirs publics du pays lui-même. Il peut s'agir de toute forme d'instrument de planification utilisé sous la conduite des pouvoirs publics, qui définit l'approche adoptée par le pays en matière de développement, énonce ses priorités de développement et détermine les résultats escomptés. Celui-ci décrit aussi les systèmes et les outils qui serviront à suivre et évaluer les progrès réalisés vers ces objectifs, arrête les indicateurs des progrès et fixe le niveau de référence par rapport auquel les résultats seront mesurés.
13. Pour plus de précisions, voir « TOSSD: A new statistical measure for the SDG era », disponible à l'adresse : www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/TOSSD%20Flyer%20crops.pdf, consulté le 28 juillet 2017.

Références

- Banque mondiale (2017), *Statistical Capacity Indicators* (base de données), <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=statistical-capacity-indicators>.
- Banque mondiale (2016a), « Digital dividends », in *Rapport sur le développement dans le monde 2016*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/896971468194972881/pdf/102725-PUB-Replacement-PUBLIC.pdf>.
- Banque mondiale (2016b), « Trust fund for statistical capacity building: Annual progress report », Banque mondiale, Washington, DC, <http://pubdocs.worldbank.org/en/946261466521915545/TFSCB-Annual-Report-FY16-final.pdf>.
- Chuwa, A. (2017), « Tanzania case: Advanced Data Planning Tool – ADAPT and linking key indicators in Tanzania », présentation Powerpoint proposée à l'occasion de la Réunion de haut niveau sur les données pour le développement en Afrique, juin 2017, Nairobi, Kenya, document non publié.
- Coppola, A. et al. (2014), « Big data in action for development », Banque mondiale, Washington, DC, http://live.worldbank.org/sites/default/files/Big%20Data%20for%20Development%20Report_final%20version.pdf.
- CSNU (2017), « Cape Town global action plan for sustainable development data », Commission de statistique des Nations Unies, New York, <https://unstats.un.org/sdgs/hlg/Cape-Town-Global-Action-Plan>.
- CSNU (2014), « Principes fondamentaux de la statistique officielle », A/RES/68/261, Commission de statistique des Nations Unies, New York, <https://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/fundprinciples.aspx>.
- Custer, S. et T. Sethi (dir. pub.) (2017), « Avoiding data graveyards: Insights from data producers and users in three countries », AidData, College of William & Mary, Williamsburg, Virginie, http://aiddata.org/sites/default/files/avoiding_data_graveyards_full_report.pdf.
- Durand, M. (2017), « New ways to measure the goals », *Sustainable Development Goals 2017*, pp. 78-79, United Nations Association-UK, <http://www.sustainablegoals.org.uk/wp-content/uploads/2017/03/078-079-SDG-DURAND.pdf>.
- GPSDD (2016), « The state of development data funding 2016 », Global Partnership for Sustainable Development Data, <http://opendatawatch.com/wp-content/uploads/2016/09/development-data-funding-2016.pdf>.
- GPSDD (s.d.), « Data roadmaps for sustainable development guidelines », Global Partnership for Sustainable Development Data, www.data4sdgs.org/toolbox.
- GWG (2017a), « Assessing use of scanner data for compiling the Consumer Price Index », Big Data Project Inventory, Groupe de travail mondial des Nations Unies, <https://unstats.un.org/bigdata/inventory/?selectID=201431>.
- GWG (2017b), « A big data pilot project: With smart meter data », Big Data Project Inventory, Groupe de travail mondial des Nations Unies, <https://unstats.un.org/bigdata/inventory/?selectID=201429>.
- GWG (2017c), « How good are CDR-derived measures of income and inequality, and can governments systematically use them? », Big Data Project Inventory, Groupe de travail mondial des Nations Unies, <https://unstats.un.org/bigdata/inventory/?selectID=WB3>.
- Harari, Y.N. (2016), « Yuval Noah Harari on big data, Google and the end of free will », *The Financial Times*, 26 août, <https://www.ft.com/content/50bb4830-6a4c-11e6-ae5b-a7cc5dd5a28c>.
- IEAG (2017), « Annexe III : Liste révisée des indicateurs mondiaux relatifs aux Objectifs de développement durable », Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable, E/CN.3/2017/2, Commission de statistique des Nations Unies, <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Official%20Revised%20List%20of%20global%20SDG%20indicators.pdf>.
- IEAG (2014), « A world that counts: Mobilizing the data revolution for sustainable development », Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, Nations Unies, New York, www.undatarevolution.org/wp-content/uploads/2014/11/A-World-That-Counts.pdf.

- IBM Big Data & Analytics Hub (s.d.), « The four V's of big data », www.ibmbigdatahub.com/infographic/four-vs-big-data, (consulté le 28 juillet 2017).
- Initiative Global Pulse des Nations Unies (2012), « Big data for development: Challenges and opportunities », Initiative Global Pulse des Nations Unies, www.unglobalpulse.org/sites/default/files/BigDataforDevelopment-UNGlobaIPulseJune2012.pdf.
- Initiative Global Pulse des Nations Unies (2011), « Data philanthropy: Public & private sector data sharing for global resilience », blog de l'Initiative Global Pulse des Nations Unies, 16 septembre, www.unglobalpulse.org/blog/data-philanthropy-public-private-sector-data-sharing-global-resilience.
- Krätke, F. et B. Byiers (2014), « The political economy of official statistics: Implications for the data revolution in sub-Saharan Africa », *PARIS21 Discussion Papers*, n° 5, Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, Paris, <http://ecdpn.org/wp-content/uploads/DP-170-Political-Economy-Official-Statistics-Africa-December-2014.pdf>.
- OCDE (2017), « Strengthening the results chain: Synthesis of case studies of results-based management by providers », OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/544032a1-en>.
- OCDE (2016), *États de fragilité 2016 : Comprendre la violence*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264269996-fr>.
- OCDE (2015), *Data-Driven Innovation: Big Data for Growth and Well-Being*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264229358-en>.
- OCDE (2012), *Efficacité de l'aide 2011 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264084780-fr>.
- OCDE (2010), « Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats », OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/evaluation/2754804.pdf.
- OCDE (2006), « Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris », *Revue de l'OCDE sur le développement*, vol. 8/2, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/journal_dev-v8-2-fr.
- OCDE/OMC (2017), *Aid for Trade at a Glance 2017: Promoting Trade, Inclusiveness and Connectivity for Sustainable Development*, Organisation mondiale du commerce, Genève/Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/aid_glance-2017-en.
- OCDE/PNUD (2017), *Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2016*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264277601-fr>.
- ONU (2017), *The Sustainable Development Goals 2017*, Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies, New York, www.un.org/development/desa/publications/sdg-report-2017.html.
- ONU (2015), « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », Nations Unies, New York, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F.
- ONU (2013), « Statistiques ventilées par sexe : Rapport du Secrétaire général », Nations Unies, New York, <https://unstats.un.org/unsd/statcom/doc13/2013-10-GenderStats-F.pdf>.
- PARIS21 (2017), « Lignes directrices sur les SNDS », Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, OCDE, Paris, <http://nsdsguidelines.paris21.org/fr>.
- PARIS21 (2016), « Partner report on support to statistics: PRESS 2016 », Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, OCDE, Paris, www.paris21.org/Press2016%20.
- PARIS21 (2015), « Informing a data revolution », Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, OCDE, Paris, <http://datarevolution.paris21.org>.
- PARIS21 (s.d.), *Outil de planification avancée des données (ADAPT)*, Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, Paris, www.paris21.org/fr/ADAPT.
- Robin, N., T. Klein et J. Jütting (2016), « Public-private partnerships for statistics: Lessons learned, future steps: A focus on the use of non-official data sources for national statistics and public policy », *OECD Development Co-operation Working Papers*, n° 27, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jm3nqp1g8wf-en>.
- Sanna, V. et I. Mc Donnell (2017), « Data for development: DAC member priorities and challenges », *OECD Development Co-operation Working Papers*, n° 35, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/6e342488-en>.
- SDSN (2015), « Data for development: A needs assessment for SDG monitoring and statistical capacity development », Réseau des solutions pour le développement durable, <http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2015/04/Data-for-Development-Full-Report.pdf>.
- Serajuddin, U. et al. (2015), « Data deprivation: Another deprivation to end », *Policy Research working paper*, n° 7252, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/700611468172787967/Data-deprivation-another-deprivation-to-end>.
- WEF (2015), « Data-driven development: Pathways for progress », Forum économique mondial, Genève, http://www3.weforum.org/docs/WEFUSA_DataDrivenDevelopment_Report2015.pdf.
- Weigend, A. (2017), *Data for the People: How to Make Our Post-Privacy Economy Work for You*, Basic Books.

Pour en savoir plus

- Banque mondiale/OMS (2014), « Global civil registration and vital statistics: Scaling up investment plan 2015-2024 », Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/457271468148160984/Global-civil-registration-and-vital-statistics-scaling-up-investment-plan-2015-2024>.
- Beguy, D. (2016), « Poor data hurts African countries' ability to make good policy decisions », Quartz Africa, <https://qz.com/762729/poor-data-is-hurting-african-countries-ability-to-make-good-policy-decisions>.
- CEA-ONU (2016), « The Africa data revolution report 2016: Highlighting developments in African data ecosystems », Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, www.africa.undp.org/content/rba/en/home/library/reports/the_africa_data_revolution_report_2016.html.
- CSNU (2017), « Cape Town global action plan for sustainable development data », Commission de statistique des Nations Unies, New York, <https://unstats.un.org/sdgs/hlg/Cape-Town-Global-Action-Plan>.
- Davies, W. (2017), « How statistics lost the power – and why we should fear what comes next », *The Guardian*, 19 janvier, www.theguardian.com/politics/2017/jan/19/crisis-of-statistics-big-data-democracy.
- Gantz, J. et D. Reinsel (2012), « The digital universe in 2020: Big data, bigger digital shadows, and biggest growth in the Far East », IDC IVIEW, IDC, Framingham, Massachusetts, www.emc.com/collateral/analyst-reports/idc-the-digital-universe-in-2020.pdf.
- Glassman, A. (2014), « Delivering on the data revolution in sub-Saharan Africa », Views from the Center, Global Health Policy Blog, Center for Global Development, Washington, DC, www.cgdev.org/publication/delivering-data-revolution-sub-saharan-africa-0.
- Green, M. (2013), « We must end the world's data divide », *The Guardian*, 1er novembre, www.theguardian.com/news/datablog/2013/nov/01/we-must-end-the-worlds-data-divide.
- Initiative Global Pulse des Nations Unies (2012), « Big data for development: A primer », Initiative Global Pulse des Nations Unies, www.unglobalpulse.org/sites/default/files/Primer%202013_FINAL%20FOR%20PRINT.pdf.
- Internet World Stats (2017), « Internet penetration in Africa », 31 mars 2017, www.internetworldstats.com/stats1.htm.
- Isson, J.P. et H.S. Jesse (2016), *People Analytics in the Era of Big Data: Changing the Way You Attract, Acquire, Develop, and Retain Talent*, Wiley, <http://eu.wiley.com/WileyCDA/WileyTitle/productCd-1119050782.html>.
- Melamed, C. (2014), « Development data: how accurate are the figures? », *The Guardian*, 31 janvier, www.theguardian.com/global-development/poverty-matters/2014/jan/31/data-development-reliable-figures-numbers.
- OCDE (2017), Portail de l'OCDE sur le haut débit, www.oecd.org/fr/sti/hautdebit/portaildelocdesurlehautdebit.htm.
- ODW (2016), « The state of development data funding », Open Data Watch, <http://opendatawatch.com/wp-content/uploads/2016/09/development-data-funding-2016.pdf>.
- ONU (2017), « Point annuel sur les objectifs de développement durable, Rapport du Secrétaire général », E/2017/66, Conseil économique et social des Nations Unies, New York, <https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2017/secretary-general-sdg-report-2017--FR.pdf>.
- ONU (2015), Sustainable Development Knowledge Platform, « Progress of Goal 17 », <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg17>.
- PARIS21 (2015), « A road map for a country-led data revolution », OCDE, Paris, http://datarevolution.paris21.org/sites/default/files/Road_map_for_a_Country_led_Data_Revolution_web.pdf.
- Pullinger, J. (2017), « In a post-truth world, statistics could provide an essential public service », *The Guardian*, 31 janvier, www.theguardian.com/commentisfree/2017/jan/31/post-truth-statistics-data-facts.
- Round, J. (2014), « Assessing the demand and supply of statistics in the developing world: Some critical factors », PARIS21 Discussion Paper, n° 4, Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, Paris, www.paris21.org/sites/default/files/PARIS21-DiscussionPaper4-Demand.pdf.
- Social Weather Stations (s.d.), site web de Social Weather Stations, www.sws.org.ph/swsmain/home/.
- The Economist (2017), « Data is giving rise to a new economy », *The Economist*, 6 mai, www.economist.com/news/briefing/21721634-how-it-shaping-up-data-giving-rise-new-economy.
- The Economist (2017), « The world's most valuable resource is no longer oil, but data », *The Economist*, 6 mai, www.economist.com/news/leaders/21721656-data-economy-demands-new-approach-antitrust-rules-worlds-most-valuable-resource.
- The Economist (2014), « Rich countries are deluged with data; Developing ones are suffering from drought », *The Economist*, 13 novembre, www.economist.com/news/international/21632520-rich-countries-are-deluged-data-developing-ones-are-suffering-drought.
- The Lancet (2015), « Towards 2030: Counting and accountability matter », vol. 386, 3 octobre, www.thelancet.com.
- UNICEF (2013), « Un droit de chaque enfant à sa naissance : Inégalités et tendances dans l'enregistrement des naissances », Fonds des Nations Unies pour l'enfance, New York, https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2015/12/Birth_Registration_French_LoRes_24.pdf.

PARTIE I

Faire des données un instrument au service du développement

PARTIE I
Chapitre 2

Pourquoi les données sont-elles utiles au développement ?

par

William Hynes, Chef de l'Unité des Nouvelles approches face aux défis économiques, OCDE

Le présent chapitre examine la façon dont la disponibilité et l'utilisation des données alimentent la réflexion sur le développement et la coopération pour le développement, ainsi que les changements qui s'imposent pour mettre à profit de manière efficiente les sources de données conventionnelles et tirer parti des nouvelles sources. Il fait valoir que la révolution des données participe de trois transitions : du produit intérieur brut au bien-être multidimensionnel ; des données globales aux microdonnées ; et des données administratives aux données « intelligentes ».

«La vie ne se comprend que par un retour en arrière, mais on ne la vit qu'en avant». (Søren Kierkegaard)

Comment savoir si une stratégie de lutte contre la pauvreté est efficace si l'on ignore le nombre de pauvres ? Comment décider s'il est plus rentable d'investir dans une école ou dans une clinique si l'on ne dispose pas d'un socle de données permettant d'évaluer ou d'assurer le suivi de l'impact de ces deux types d'établissement ? Données et statistiques constituent les bases d'une compréhension approfondie du processus de développement, des interactions et des répercussions entre les différents systèmes, et des facteurs qui doivent présider à la prise de décisions.

Le rôle des données est également essentiel lorsqu'il s'agit d'aborder des aspects plus vastes du processus de développement. La recherche des facteurs à l'origine des écarts de taux de croissance, de développement et de bien-être est une thématique centrale de l'économie du développement. La géographie, l'histoire, les institutions, la culture, aussi bien que la politique et la gouvernance, comptent toutes parmi les explications possibles. Le rôle et l'importance de la coopération pour le développement dans la promotion de la croissance économique font l'objet d'un autre débat fondamental. Si la réflexion autour de ces questions de fond a progressé, ces deux débats sont encore loin d'être clos, et nombre des obstacles à leur aboutissement ont trait au manque de données.

Des sources de données nouvelles et de meilleure qualité donnent la possibilité de partir des questions pour définir les données à recueillir, et non plus d'être tributaires des données pour formuler les questions.

Mais de quelles données parle-t-on ? La qualité, la disponibilité, l'actualité et l'utilisation des données économiques et démographiques de base restent insuffisantes dans de nombreuses régions du monde en développement. En dépit des progrès observés, il reste beaucoup à faire pour améliorer les données de recensement et d'autres données de population, qui constituent le socle traditionnel de l'élaboration de l'action publique. On assiste parallèlement à l'émergence de sources de données entièrement nouvelles issues des télécommunications, des médias sociaux et du commerce électronique. Ces sources de données, nouvelles et de meilleure qualité, donnent la possibilité de partir des questions pour définir les données à recueillir, et non plus d'être tributaires des données pour formuler les questions (Duflo, 2006 : 2). Elles contribuent en outre déjà à l'émergence de nouvelles analyses ciblées sur l'action publique (Dum et Johnson, 2016 : 278).

Du règne du produit intérieur brut à l'avènement du bien-être multidimensionnel

La théorie de la modernisation, dont la théorie de Rostow relative aux cinq étapes de la croissance économique est une illustration, tendait à démontrer que le développement progressait de façon linéaire. La transformation structurelle consisterait en une évolution d'une économie agricole vers une économie industrielle moderne. Les données sur la rémunération du capital et la transformation structurelle ont été déterminantes pour suivre et encadrer cette évolution. Ce modèle explique pourquoi les programmes d'aide ont été axés presque exclusivement sur le financement des investissements dans les biens d'équipement et les infrastructures, considérés comme essentiels pour aider les économies en développement à accomplir leur trajectoire de développement.

Il est toutefois regrettable que les premiers projets d'équipement financés par l'aide aient été quelque peu prématurés, que ce soit au niveau de leur ampleur ou des technologies utilisées, et qu'ils n'aient comporté aucune disposition relative à la gestion et à l'entretien. Si leur rentabilité s'est peu à peu améliorée, et alors même que les projets qui ont suivi ont été conçus en attachant une plus grande importance à la faisabilité sur le long terme, une prise de conscience s'est progressivement instaurée quant à l'inefficacité relative des dépenses d'infrastructure, en particulier dans les économies pauvres, vulnérables et peu diversifiées qui ne pouvaient guère se permettre d'erreurs (OCDE, 1985 : 16).

Il a en outre été reconnu, dès le début des années 60, que les taux élevés de croissance du produit intérieur brut (PIB) n'avaient pas véritablement modifié les situations sociales (Emmerij, 2002). La possibilité d'une déconnexion entre le PIB et le bien-être était d'ailleurs admise depuis longtemps. Il y a près de 50 ans, Robert Kennedy avait déclaré que le PIB « mesure tout, sauf ce qui fait que la vie vaut la peine d'être vécue ». À peu près à la même époque, la définition du développement de Gunnar Myrda comme « le mouvement vers le haut du système social dans son ensemble » avait conduit à privilégier, au cours des années 70, les besoins fondamentaux des individus et l'amélioration des données sociales sur la santé, l'éducation et la pauvreté.

Les difficultés liées à la mesure dans les pays en développement accentuent les limites d'une approche reposant exclusivement sur le PIB pour mesurer et comprendre le progrès. Morten Jerven (2013) a mis en évidence les complications qui découlent de l'existence d'une économie informelle tentaculaire, de normes disparates, et d'erreurs ou approximations. Il a également souligné l'impact de la révision des méthodes et des données de base utilisées dans le calcul du PIB. Ainsi, lors du changement des méthodes de calcul du PIB du Ghana, en 2010, les estimations du PIB ont augmenté de 62 %. Ce changement a également entraîné une hausse des chiffres du PIB du Nigéria de 89 % en 2014, et du PIB du Kenya de 25 % au cours de la même année. Ces révisions avaient pour objectif d'inclure les activités économiques des entreprises informelles, auparavant non prises en compte, et de faire état de la montée en flèche récente de certains secteurs, tels que ceux des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des télécommunications, et des secteurs bancaire et immobilier. Si elles ont permis d'obtenir une évaluation beaucoup plus précise de la taille réelle des économies et des contributions des différents secteurs au PIB, elles ont rendu les données antérieures pratiquement inutilisables (Sy, 2015).

Toute mesure n'est, par définition, qu'une quantité qui est au mieux vaguement corrélée à la qualité de vie telle que les individus la ressentent réellement.

À en juger par de nombreuses mesures, en particulier celles qui concernent la suffisance matérielle, la qualité de vie d'un individu moyen s'est incontestablement améliorée au cours du siècle dernier. D'autres mesures, notamment celles qui ont trait à l'environnement, l'harmonie sociale et l'accomplissement individuel, indiquent qu'elle pourrait au contraire s'être dégradée. Il faut cependant garder à l'esprit que toute mesure n'est, par définition, qu'une quantité qui est au mieux vaguement corrélée à la qualité de vie telle que les individus la ressentent réellement. Dans le même ordre d'idées, le Rapport Pearson (1969) faisait valoir que les statistiques économiques ne peuvent à elles seules que fournir une comparaison imparfaite entre les niveaux de vie et de satisfaction d'un locataire d'un ensemble d'immeubles de grande hauteur situé dans une mégapole surpeuplée et polluée, et ceux d'un habitant d'un village du Sri Lanka.

Sen (1989) a longtemps critiqué le recours à un chiffre unique pour tenter de rendre compte de la pleine ampleur du phénomène du développement. Pour lui, le concept de développement se rapporte à la capacité de vivre une existence conforme à ses valeurs, par exemple en termes de liberté politique, d'infrastructures économiques, d'opportunités sociales, de garanties de transparence ou de

Point de vue : Nous devons rééquilibrer l'économie politique des statistiques

Morten Jerven,

Professeur, Université norvégienne des sciences de la vie

Les Objectifs de développement durable (ODD) ont sonné l'avènement d'une nouvelle ère pour la mesure et le suivi du développement dans le monde, un monde qui se préoccupe de plus en plus d'évaluer les progrès accomplis au regard d'objectifs quantifiables. Pourtant, pour beaucoup d'indicateurs de suivi des ODD, les données demeurent inexistantes ou rares. La demande de données à l'échelle mondiale excède souvent largement la capacité des administrations nationales à fournir des statistiques, et les bureaux statistiques nationaux se retrouvent sous tension. Les pressions auxquelles ils sont soumis amoindrissent encore davantage leur aptitude à réaliser des enquêtes et entravent leurs efforts pour recueillir des informations et diffuser des données.

La masse de données sur le développement dont nous disposons présente de ce fait des distorsions en cascade : en premier lieu, nous en savons moins que nous aurions besoin d'en savoir sur les pays pauvres, et qui plus est, nous en savons encore moins sur les personnes pauvres qui vivent dans ces pays. Ce déficit de connaissances découle de difficultés à différents niveaux. Sur le plan conceptuel, les catégories statistiques, conçues pour des sociétés industrialisées, et les situations, en termes de développement, auxquelles elles sont appliquées manquent de compatibilité. Sur le plan de la mise en œuvre, la faiblesse des capacités des bureaux statistiques nationaux et la médiocrité de l'enregistrement de données auquel ils procèdent, conjuguées à d'autres difficultés, font que les coûts de l'enregistrement de certaines activités sont bien supérieurs à leur valeur intrinsèque. Les chiffres et les indicateurs utilisés sont particulièrement inadaptés à la situation des pays les moins avancés.

Ce constat a des conséquences sur l'« économie politique des statistiques ». Les différentes données ne présentent pas les mêmes avantages pour les différents acteurs. La question qui doit être posée est la suivante : les données nécessaires pour suivre le développement dans le monde sont-elles une entrave ou au contraire une aide au recueil d'informations au service des priorités et de la formulation des politiques des pays en développement ? Il est, naturellement, tout à fait concevable que la demande de données au niveau international puisse avoir un impact positif direct sur les données disponibles à l'appui des politiques et planifications nationales. Si, par exemple, un pays accepte de bénéficier d'un soutien financier et technique pour la réalisation d'une enquête sur la main-d'œuvre, celle-ci peut produire des données utiles non seulement à ceux qui ont procuré ce soutien, mais aussi à ceux qui ont pour mission de définir une politique sectorielle ou autre pour le pays.

Dans de nombreux cas cependant, les données recueillies pour assurer un suivi à l'échelle mondiale ne présentent qu'un intérêt mineur, voire nul, pour l'élaboration des politiques nationales. Si l'on reprend l'exemple précédent, les données rassemblées dans l'optique du suivi du développement dans le monde sont parfois le produit d'une démarche retenant uniquement les emplois exercés à titre principal, ce qui les rend non pertinentes pour l'élaboration de l'action publique dans des pays où le marché du travail est principalement saisonnier ; il se peut aussi que les données ne soient pas disponibles dans des délais suffisamment brefs pour conserver tout leur intérêt dans la perspective d'une action des pouvoirs publics à l'échelon national (il arrive qu'une enquête concernant l'année 2011 ne soit publiée qu'en 2014). Le suivi du développement dans le monde peut même avoir un impact négatif dans les pays qui ne disposent que de maigres ressources, au sens où ceux-ci se voient contraints de mobiliser à ce titre des fonds qui ne peuvent dès lors plus être utilisés pour répondre à leurs propres priorités en matière de données.

De mon point de vue, il importe de rééquilibrer l'économie politique des statistiques. Tout d'abord, les donneurs doivent tendre vers une offre durable de statistiques au lieu de se contenter d'exiger davantage de données répondant aux besoins du moment en termes de suivi. Ensuite, les pays doivent se montrer plus fermes dans la gestion de l'offre statistique et investir dans des statistiques qui concordent avec leurs priorités nationales. Enfin, la cohérence dans la formulation de la politique statistique est essentielle. Investir dans le suivi à seule fin d'opérer un suivi est un non-sens.

sécurité et de protection. Il estime ainsi que le développement n'a pas trait à ce que l'on possède mais à ce que l'on peut accomplir. L'indice de développement humain (IDH) des Nations Unies, publié pour la première fois en 1990, a repris cette conception dans ses trois critères que sont l'espérance de vie, les connaissances de base/le niveau d'éducation et le PIB par habitant. Cette mesure a été affinée dans les rapports ultérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des indices supplémentaires ont été ajoutés, tels que l'IDH ajusté aux inégalités, l'Indice d'inégalité de genre et l'Indice de la pauvreté multidimensionnelle. Toutefois la multiplication même de ces indices témoigne de la difficulté de rendre compte du bien-être global à l'aide d'une valeur unique.

Des mesures plus sophistiquées du bien-être, telles que l'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE, permettent aujourd'hui aux utilisateurs de définir leurs propres priorités parmi les différentes dimensions du bien-être, et d'établir ainsi des comparaisons internationales. Toutefois, les contraintes au niveau des données entravent lourdement ces approches dans tous les pays en développement à l'exception des plus avancés. Même le suivi d'objectifs en matière de bien-être aussi élémentaires que ceux contenus dans les Objectifs du millénaire pour le développement s'est révélé extrêmement épineux. D'après un rapport d'un groupe consultatif indépendant des Nations Unies, la disponibilité de données annuelles relatives à 55 indicateurs de base pour 157 pays n'a jamais dépassé 70 %. Les Objectifs de développement durable (ODD) posent aujourd'hui des défis encore plus importants en matière de données, en ce qu'ils reconnaissent un éventail plus large de dimensions du bien-être et élargissent considérablement le champ d'application des mesures. Ils exigeront des systèmes statistiques puissants, capables de mesurer et de créer des incitations aux progrès au regard de tous les objectifs. On estime qu'un milliard USD par an sera nécessaire pour permettre à 77 des pays à plus faible revenu du monde de rattraper leur retard et de mettre en place des systèmes statistiques propres à soutenir et à mesurer les ODD (SDSN, 2015).

D'une vue d'ensemble établie à l'aide de données macroéconomiques à l'utilisation de microdonnées pour dépeindre des cas spécifiques

Le « Consensus de Washington », qui a dominé la politique de développement au cours des années 80 et jusqu'au début des années 90, reposait sur des mesures empiriques qui attestaient de la supériorité des performances économiques – du moins telles que mesurées par le PIB – des pays qui avaient instauré et qui pratiquaient une économie de marché ouverte sur l'extérieur et soumise à une discipline macroéconomique. Cette approche s'est traduite par l'élaboration de programmes d'ajustement structurel à l'intention des pays en développement, qui soumettaient l'aide et les autres apports financiers à la mise en œuvre de politiques en faveur notamment de la libéralisation des échanges et de la privatisation.

Si la réussite ou l'échec global de ces programmes est sujet à controverse, on ne peut nier que les interventions visant à atteindre des résultats globaux ont souvent entraîné des erreurs sur le plan stratégique. Le concept simpliste d'agrégats sociaux comme étant la simple somme de données sur les individus, les ménages et les organisations pose problème. Ces données brutes ne tiennent pas compte de toutes les interactions complexes qui caractérisent les systèmes sociaux, risquent de minimiser l'importance du creusement des inégalités, de surestimer les tendances passées et de sous-estimer la probabilité que surviennent des chocs extrêmes (Omerod, 2016).

La justification statistique initiale de cette approche a elle aussi été mise en cause, et ce, alors qu'il a rapidement été affirmé que l'analyse par régression concernant plusieurs pays avait fait ses preuves, peut-être pas de manière irréfutable, mais suffisamment pour que tout individu avisé s'abstienne de la contester (Williamson, 1993 : 1 330). Même au début des années 80, Leamer (1983) a laissé entendre que pratiquement personne ne prenait au sérieux ce type d'analyse de données. Quant à Rodrik (2012), il a affirmé plus récemment que les régressions internationales standard ne renseignent en rien sur l'efficacité de l'action publique.

L'analyse des agrégats macroéconomiques ne permet même pas de répondre de façon consensuelle à des questions aussi simples que celle concernant l'impact de l'aide publique au développement sur la croissance.

L'analyse des agrégats macroéconomiques ne permet même pas de répondre de façon consensuelle à des questions aussi simples que celle concernant l'impact de l'aide publique au développement sur la croissance. Malgré la multiplication des études empiriques internationales visant à tenter de mesurer la contribution de l'aide à la croissance économique, ces études se heurtent à des écueils d'ordre conceptuel et méthodologique. Roodman (2007) affirme que si l'aide a permis d'éradiquer des maladies, de prévenir des famines et de produire beaucoup d'autres bienfaits, son impact sur la croissance est souvent difficile à cerner du fait que les données disponibles sont restreintes et bruitées.

La moindre confiance dans les régressions internationales et les analyses au niveau macroéconomique s'est toutefois accompagnée d'avancées au niveau micro-économique, à savoir celui de la prise de décisions par les agents individuels. L'amélioration des méthodes de collecte de données a permis d'établir des analyses détaillées des tendances et des corrélations entre les ménages, tandis que les progrès de l'informatique ont entraîné une accélération de la collecte et de la diffusion des données (Deaton, 1996). Parallèlement, l'émergence de l'économie comportementale et de l'économie expérimentale a accentué le côté empirique de cette discipline (Omerod, 2016).

Angrist et Pischke (2010) font en outre valoir que la conception des programmes de recherche s'est améliorée avec le recours aux méthodes aléatoires, dans lesquelles les résultats sont comparés entre des groupes qui ont et n'ont pas bénéficié d'interventions spécifiques. Ils citent l'exemple de l'évaluation d'un programme pilote visant à améliorer le bien-être des enfants au Mexique, intitulé Progresa. Ce programme proposait des transferts en espèces à des mères sélectionnées sur une base aléatoire, en contrepartie de la participation à des soins prénataux, du suivi nutritionnel de leurs enfants, et d'une fréquentation scolaire assidue de ces derniers. Suite à l'évaluation favorable de Progresa, 30 pays dans le monde ont mis en place des programmes de transferts en espèces assortis de conditions.

Progresa était représentatif de la vague d'évaluations des politiques à l'aide de la méthode de la distribution aléatoire qui a déferlé sur l'économie du développement. Les essais contrôlés randomisés (ECR) sont aujourd'hui couramment utilisés pour mesurer l'impact des interventions en faveur du développement. Ils ont notamment été mis en œuvre pour évaluer l'efficacité du micro-crédit, ainsi que celle de programmes ciblant la pauvreté, la santé et l'éducation. En dépit de leur utilité, ils ont leurs détracteurs, qui leur reprochent leur coût, leur manque d'éthique (en ce qu'ils privent certains individus pauvres de traitements qui pourraient leur être bénéfiques) et l'absence de validation des conclusions par des tiers. Les ECR ont livré des données probantes et des arguments valables illustrant les difficultés liées à la mesure empirique des effets de causalité des politiques et des programmes en l'absence de données expérimentales (Pritchett, 2014).

Des travaux empiriques de ce type ont entraîné depuis une vingtaine d'années pour l'économie du développement une révolution en termes de crédibilité (Angrist et Pischke, 2010), et la méthode des ECR a favorisé le développement de divers ensembles de données au niveau microéconomique. Cette méthode a fortement influencé l'économie du développement et certains estiment même que c'est à la production d'évaluations d'impact rigoureuses que se consacre toute une génération d'économistes du développement parmi les plus brillants et réputés¹. Elle pourrait toutefois avoir ses limites. Ses détracteurs mettent en garde contre le fait qu'elle pourrait privilégier la sélection de thèmes se prêtant à des évaluations randomisées, et conduire ainsi à l'abandon de nombreux sujets de recherche intéressants (McKenzie, 2016).

D'un usage administratif des données à une utilisation propre à améliorer l'existence

Depuis quelques années, on constate une forte expansion de la disponibilité et de la qualité des données émanant des pays en développement – mesures des naissances et des décès, de la croissance et de la pauvreté, des impôts et des échanges, du territoire et de l'environnement, de la santé, de la scolarisation, et autres données sur lesquelles s'appuient les systèmes statistiques nationaux. Ces données sont essentielles comme références statistiques, mais aussi pour l'administration et la planification publiques, ainsi que pour l'affectation des ressources.

Il est impératif d'entretenir et d'intensifier le rythme de cette évolution pour orienter les politiques à l'appui du développement. Il convient en premier lieu de procéder à un recensement régulier, car les estimations reposant sur les modèles de croissance de la population se révèlent souvent inexactes une fois les nouvelles estimations établies sur la base du recensement rendues publiques (Jerven, 2013). Toutefois, les données de recensement restent insuffisantes en Afrique subsaharienne, en raison à la fois du manque de compétences techniques et de ressources humaines qualifiées, mais également des obstacles créés par le manque d'alignement des incitations à l'intention des pouvoirs publics et des institutions entre les gouvernements et les donateurs.

Des progrès relatifs ont été accomplis dans la réalisation des enquêtes auprès des ménages. La révolution des données permet maintenant d'accélérer le rythme de ces progrès et d'améliorer considérablement la qualité des données. Plutôt que d'être tributaires des enquêtes menées à quelques années d'intervalle pour calculer le taux de mortalité, les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil auront la possibilité de recueillir en temps réel les données sur la mortalité, et d'obtenir, en plus, des informations sur les causes des décès (Sachs, 2015). Des données analogues sur la pauvreté pourraient être recueillies à moindre frais et à une fréquence beaucoup plus élevée, en remplaçant les enquêtes sur papier par l'utilisation des smart phones. Les chercheurs du Réseau des solutions pour le développement durable des Nations Unies ont calculé que l'utilisation des téléphones portables pourrait abaisser le coût des enquêtes jusqu'à 60 % dans certains pays d'Afrique de l'Est sur une dizaine d'années (SDSN, 2015). Des scientifiques ont analysé les données provenant de milliards d'appels téléphoniques et de messages texte envoyés par 1.5 million d'abonnés au plus important réseau de téléphonie mobile du Rwanda et ont regroupé cette analyse avec des données d'enquêtes téléphoniques. La cartographie de la richesse et de la pauvreté générée par leur système coïncidait avec celle établie à l'aide d'enquêtes détaillées menées directement auprès de la population rwandaise par le gouvernement rwandais (Blumenstock, Cadamuro et On, 2015).

L'analyse des mégadonnées donnerait la possibilité aux responsables de suivre en temps réel les avancées en termes de développement, d'améliorer la protection sociale et de comprendre les domaines dans lesquels il convient d'ajuster les politiques et les programmes en vigueur.

Les innovations sans précédent au niveau des techniques et des technologies de recueil des données permettent de diffuser les données gratuitement et largement. La densité de l'écosystème technologique – télédétection et imagerie satellite, données biométriques, technologie SIG, données au niveau des installations, médias sociaux, production participative et autres canaux – offre la possibilité d'intégrer cette pluralité de sources de données. Afin d'exploiter pleinement les bénéfices de cette évolution, les entreprises privées et les bureaux statistiques classiques du secteur public devront coopérer pour accélérer la collecte de données. Les entreprises recueillent déjà des volumes considérables de données – leur modèle économique même repose sur les mégadonnées recueillies dans le cadre de collectes d'informations sur les individus, notamment sur les habitants des pays en développement.

L'analyse des mégadonnées donnerait la possibilité aux responsables de suivre en temps réel les avancées en termes de développement, d'améliorer la protection sociale et de comprendre les domaines dans lesquels il convient d'ajuster les politiques et les programmes en vigueur. Elle offre l'occasion unique de dégager des connaissances plus précises et plus profondes qui viendront à l'appui des indicateurs de développement déjà recueillis. Au niveau le plus général, les mégadonnées peuvent livrer des instantanés du bien-être des populations à fréquence et niveaux de granularité élevés, et selon des perspectives diverses, ce qui permettrait de pallier en partie les lacunes des points de vue chronologique et des connaissances. Sur le plan concret, l'analyse de ces données pourrait permettre d'appréhender en temps réel l'état d'une population, et les retours d'informations immédiats sur l'efficacité des interventions publiques devraient qui plus est améliorer la réactivité et l'adaptabilité de l'approche en matière de développement international et aboutir, à terme, à un renforcement de la résilience et à de meilleurs résultats.

Une véritable révolution des données mettrait à profit les sources de données aussi bien existantes que nouvelles afin d'intégrer pleinement les statistiques au processus de décision ; de promouvoir un accès ouvert aux données et une utilisation libre de celles-ci ; et de soutenir plus efficacement les systèmes statistiques.

L'OCDE prône un élargissement des initiatives visant à accroître l'accès aux « données intelligentes » – par les mégadonnées et par une utilisation facilitée des données administratives, commerciales et géospatiales. L'objectif est de remplacer les collectes de données coûteuses, dans le respect de la vie privée et de la confidentialité, et d'élaborer de nouvelles mesures qui livreront des informations sur des aspects essentiels du bien-être, tels que la confiance, la gouvernance, la qualité de l'environnement de travail, les liens sociaux, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et la santé mentale.

Nombre de ces nouveaux indicateurs pourraient également contribuer à combler des lacunes importantes au niveau des informations clés nécessaires pour assurer le suivi des 17 objectifs et des 169 cibles des ODD. Une étude de l'OCDE a déjà permis de mesurer la distance jusqu'aux cibles des ODD², une initiative qui a orienté de nombreux pays dans l'élaboration de leurs plans nationaux de mise en œuvre des ODD et leurs stratégies de notification des progrès. Ces travaux ont également mis en évidence l'ampleur des déficits d'information. Même dans les pays de l'OCDE, les indicateurs disponibles ne permettraient d'assurer le suivi que de 57 % des cibles des ODD, et encore ces indicateurs ne sont-ils pas forcément disponibles pour tous les pays et pour toutes les années.

Il sera par conséquent impératif de renforcer les systèmes publics et en particulier les systèmes statistiques en leur donnant les moyens de mesurer et de favoriser les progrès dans les 17 objectifs. Jusqu'à présent, les donateurs n'investissent guère dans leurs systèmes nationaux de données, et ce, en dépit d'une pénurie de ressources humaines, et alors même que de nombreux pays manquent de statisticiens et de scientifiques des données convenablement formés (Melamed, 2016). Les investissements dans les données peuvent être rentables – au Libéria, une étude menée par le gouvernement afin d'évaluer les points d'eau du pays a offert une aide précieuse pour décider de l'emplacement des cliniques afin de lutter contre la crise du virus Ébola.

Conclusions

Si les gouvernements recueillent des données depuis des millénaires, l'objectif essentiel de cette activité a été pendant longtemps d'évaluer le profit qu'ils pouvaient tirer de la population, en particulier eu égard aux impôts ou au service militaire. Ce n'est que récemment, avec l'évolution d'un gouvernement « du peuple » à un gouvernement « pour le peuple », que les besoins en termes de données se sont modifiés. Ce changement transparait dans la nature des objectifs que les données doivent désormais nous aider à atteindre, tels que l'amélioration du bien-être ou l'importance attachée par les ODD à « ne laisser personne de côté ». De même, les initiatives de l'OCDE relatives

aux Nouvelles approches face aux défis économiques (NAEC) et à l'Indicateur du vivre mieux visent à placer le bien-être au cœur des conseils sur les politiques à mener, et à tenir compte des arbitrages et des retombées de chaque décision et des diverses solutions possibles.

Cet objectif implique l'élaboration de nouveaux indicateurs. Une mesure simple exprimée par un chiffre unique ne peut rendre compte de l'ensemble hétérogène de facteurs objectifs et subjectifs qui contribuent au bien-être. Pour comprendre le processus de développement et évaluer l'efficacité des politiques et des programmes à l'appui du développement, nous devons impérativement disposer de toute une palette de données diverses et pas uniquement des simples chiffres de croissance du PIB. L'intérêt de ces données dépend de leur qualité, de leur représentativité et de la façon dont nous les utilisons. La qualité et la disponibilité des données utilisées à des fins de développement ont progressé, et la révolution des données promet d'améliorer leur gestion et leur gouvernance. Les avancées technologiques ont libéré de nouvelles sources d'informations et ouvert la voie à des innovations en matière d'analyse. Cette évolution se poursuivra et, de plus en plus, aidera les acteurs du développement à faire face à un avenir incertain, caractérisé par des défis mondiaux et des pressions sur l'environnement qui ne font que s'accroître.

Les données nous ont déjà aidés à acquérir une certaine compréhension du passé – elles pourraient désormais préparer les responsables de l'action publique des pays en développement à aller de l'avant.

Messages sur les politiques à mener

- La mise à profit des volumes phénoménaux de données produits par les nouvelles technologies peut améliorer l'action publique.
- Il est toutefois nécessaire, à cette fin, de moderniser les capacités techniques et analytiques.
- De nouvelles mesures, qui vont au-delà du PIB, sont indispensables pour rendre compte du bien-être. La révolution des données peut contribuer à l'élaboration de ces mesures, à condition qu'y soient consacrés des investissements suffisants.

Notes

1. Esther Duflo a souligné qu'en 2000 les 5 principales revues avaient publié 21 articles sur le développement, et qu'aucun ne portait sur les ECR, alors qu'en 2015, le nombre des articles était passé à 32, dont 10 traitant des ECR – ce qui signifie que l'augmentation du nombre des articles consacrés au développement dans les revues de référence est pratiquement intégralement due aux ECR.
2. www.oecd.org/fr/std/measuring-distance-to-the-sdgs-targets.htm.

Références

- Angrist, J.D. et J.S. Pischke (2010), « The credibility revolution in empirical economics: How better research design is taking the con out of econometrics », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 24/2, pp. 3-30.
- Blumenstock, J., G. Cadamuro et R. On (2015), « Predicting poverty and wealth from mobile phone metadata », *Science*, vol. 350/6264, pp. 1073-1076, <http://dx.doi.org/10.1126/science.aac4420>.
- Deaton, A. (1996), *The Analysis of Household Surveys: A Microeconomic Approach to Development Policy*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/593871468777303124/The-analysis-of-household-surveys-a-microeconomic-approach-to-development-policy>.
- Duflo, E. (2006), « Field experiments in development economics », in Blundell, R., W. Newey et T. Persson (dir. pub.), *Advances in Economics and Econometrics: Theory and Applications*, Ninth World Congress, Cambridge University Press.
- Dum, R. et J. Johnson (2016), « Global systems science and policy », in Johnson, J. et al (dir. pub.), *Non-Equilibrium Social Science and Policy: Introduction and Essays on New and Changing Paradigms in Socio-Economic Thinking*, Springer, Cham, Suisse.

- Emmerij, L. (2002), « Aid as a flight forward », *Development and Change*, vol. 33/2, pp. 247-260, <http://dx.doi.org/10.1111/1467-7660.00251>.
- Jerven, M. (2013), *Poor Numbers*, Cornell University Press, Londres et Ithaca.
- Leamer, E. (1983), « Let's take the con out of econometrics », *The American Economic Review*, vol. 73/1, pp. 31-43, www.jstor.org/stable/1803924.
- McKenzie, D. (2016), « Have RCTs taken over development economics », *World Bank Impact Evaluations Blog*, <https://blogs.worldbank.org/impacetevaluations/have-rcts-taken-over-development-economics>.
- Melamed, C. (2016), « Data for development », in *Sustainable Development Goals 2016*, Witan Media, Londres.
- OCDE (1985), *Coopération pour le développement*, Éditions OCDE, Paris.
- Omerod, P. (2016), « Economics », in Johnson, J. et al (dir. pub), *Non-Equilibrium Social Science and Policy: Introduction and Essays on New and Changing Paradigms in Socio-Economic Thinking*, Springer, Cham, Suisse.
- Pearson Report (1969), *Partners in Development: Report of the Commission on International Development*, Pall Mall Press, Londres.
- Pritchett, L. (2014), « An homage to the randomistas on the occasion of the J-PAL 10th anniversary: Development as a faith-based activity », blog du Centre for Global Development, www.cgdev.org/blog/homage-randomistas-occasion-j-pal-10th-anniversary-development-faith-based-activity.
- Rodrik, D. (2012), « Why we learn nothing from regressing economic growth on policies », *Seoul Journal of Economics*, vol. 25, pp. 137-151.
- Roodman, D. (2007), « The anarchy of numbers: Aid, development, and cross-country empirics », *World Bank Economic Review*, vol. 21/2, pp. 255-277, www.cgdev.org/publication/anarchy-numbers-aid-development-and-crosscountry-empirics-working-paper-32.
- Sachs, J. (2015), « Data for development », blog de Project Syndicate, www.project-syndicate.org.
- SDSN, (2015), « Data for development: A needs assessment for SDG monitoring and statistical capacity development », Réseau des solutions pour le développement durable des Nations Unies, <http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2015/04/Data-for-Development-Full-Report.pdf>.
- Sen, A. (1989), *Development as Freedom*, Anchor Books (Random House Inc.), New York.
- Sy, A. (2015), « Are African countries rebasing GDP in 2014 finding evidence of structural transformation? », blog de Brookings Africa in Focus, www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2015/03/03/are-african-countries-rebasing-gdp-in-2014-finding-evidence-of-structural-transformation/.
- Williamson, J. (1993), « Un train de réformes devenu un label galvaudé », *Finances et développement*, vol 40/3, www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2003/09/pdf/williams.pdf.

PARTIE I
Chapitre 3

Le rôle des systèmes statistiques nationaux dans la révolution des données

par

Shaida Badiee, Johannes Jütting, Deirdre Appel, Thilo Klein et Eric Swanson*

L'existence de données pertinentes, à jour et exploitables est essentielle pour doter les pays des moyens de définir les priorités, de procéder à des choix éclairés et de mettre en œuvre des politiques meilleures au service du développement durable. Ce chapitre examine comment les systèmes statistiques nationaux peuvent, et devraient, tirer parti de la révolution des données. Il étudie les opportunités et les moyens d'action associés à l'utilisation par les pays des mégadonnées et autres nouvelles sources de données, ainsi que les défis auxquels ils sont confrontés. Le chapitre fait le point sur les capacités des pays en développement, leurs lacunes et les stratégies permettant de réunir les données adéquates à mettre au service de l'action publique. Il présente en outre quelques exemples de la façon dont la révolution des données contribue déjà à l'amélioration des statistiques dans les pays en développement. Le chapitre examine le rôle des pouvoirs publics ainsi que les opportunités qu'offrent les partenariats public-privé. Il passe en revue les conditions essentielles à l'établissement de systèmes statistiques performants et propose des mesures à prendre par les bureaux statistiques nationaux, les responsables de l'action publique et les partenaires internationaux au développement.

* Shaida Badiee, Deirdre Appel et Eric Swanson de Open Data Watch ; Johannes Jütting et Thilo Klein de PARIS21.

Faits à retenir

- Le cycle 2010 des recensements de la population, qui couvre la période de 2005 à 2014, a été l'une des grandes réussites des efforts déployés aux plans national et international dans le domaine de la statistique. Seuls 21 pays n'ont effectué aucun recensement (FNUAP, 2016a). D'après les estimations, 6.4 milliards de personnes (93 % de la population mondiale) ont été recensées (FNUAP, 2016b).
- Le cycle 2020 des recensements a déjà commencé. Trente-neuf pays (dont certains n'avaient pas participé aux cycles précédents) devraient réaliser un recensement ou s'y préparer en 2017, et 200 autres devront l'avoir achevé entre 2018 et 2024.
- De nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire utilisent des années de référence obsolètes pour les comptes nationaux et les statistiques de prix ; par ailleurs, le manque d'enquêtes sur l'agriculture ou de recensements récents limite leur capacité à produire des statistiques économiques fiables.
- D'après l'Observatoire mondial de la santé de l'Organisation mondiale de la santé, « seuls 34 pays – représentant 15 % de la population mondiale – produisent des données de qualité sur les causes de décès... Quelque 85 pays, représentant 65 % de la population mondiale, produisent des données de moindre qualité sur les causes de décès, et 75 ne disposent tout simplement pas de telles données » (OMS, s. d.).
- Afin de saisir pleinement les opportunités qu'offre la révolution des données, les bureaux des statistiques doivent investir davantage dans la technologie et les processus de production, et établir de nouveaux partenariats.

L'amélioration de la capacité à gérer, échanger, combiner et analyser des données de toutes sortes et à mettre en ligne des informations statistiques change la façon dont les processus statistiques sont mis en œuvre. Les bureaux statistiques nationaux peuvent et devraient jouer un rôle capital en mettant la révolution des données au service du développement durable. Pour encourager efficacement l'utilisation des données et fonder la prise de décisions sur des éléments factuels, ils doivent rendre les données plus accessibles en adoptant des politiques d'ouverture des données.

Cependant, les systèmes statistiques n'ont pas tous les mêmes capacités, loin s'en faut. Malgré les progrès réalisés au cours de la dernière décennie, bien des pays ne disposent toujours ni des moyens ni de l'infrastructure nécessaires pour produire des données de qualité. Pour que les systèmes statistiques nationaux puissent répondre aux demandes des utilisateurs de données, et notamment des responsables de l'action publique, il est capital que les fournisseurs de coopération pour le développement et les pays en développement augmentent leur soutien aux bureaux statistiques nationaux, développent l'utilisation et la production de statistiques et changent d'état d'esprit de façon à produire et utiliser des données plus ouvertes, plus transparentes et plus pratiques.

La révolution des données favorise l'amélioration des données dans les pays en développement

L'intensité et l'ampleur de la révolution des données peuvent s'apprécier à l'aune de l'accroissement exponentiel de l'information numérique en ligne, de l'apparition de nouveaux métiers tels le « scientifique des données » (data scientist), le « stat-activiste » (data activist) ou l'« évangéliste technologique » (data evangelist), et des multiples impacts du numérique sur notre vie quotidienne. Par essence, les révolutions bouleversent l'ordre établi, et la révolution des données a déjà bouleversé les modes traditionnels de production, les interactions interpersonnelles et le discours public. Cela étant, une révolution peut aussi balayer des barrières profondément ancrées et résoudre des problèmes persistants, au bénéfice des personnes jusque-là exclues, oubliées ou laissées pour compte.

La révolution des données a le potentiel de transformer le fonctionnement des systèmes statistiques nationaux aussi bien dans les pays riches que dans les pays pauvres.

La révolution des données a le potentiel de transformer le fonctionnement des systèmes statistiques nationaux aussi bien dans les pays riches que dans les pays pauvres. Elle est souvent présentée comme l'augmentation vertigineuse du volume des données numériques, ce que l'on appelle les mégadonnées (ou « données massives »), mais elle va bien au-delà. Des technologies innovantes ont permis de collecter et de diffuser les données plus rapidement et à moindre coût, face à la demande croissante d'informations empiriques et d'application concrète. Lorsque, par exemple, dans le cadre d'un projet de la Banque mondiale au Guatemala, des téléphones portables d'entrée de gamme et un logiciel web gratuit ont été utilisés pour collecter des données, cela a permis de réduire de 71 % le coût moyen d'un entretien. Du fait de cette réduction des coûts, le projet a pu porter la taille de l'échantillon de personnes interrogées durant l'enquête de 200 à 700 et atteindre des zones reculées et marginalisées largement peuplées par des populations autochtones, conférant ainsi à l'enquête une représentativité nationale¹.

Certains signes indiquent que les systèmes statistiques nationaux des pays en développement prennent déjà part à la révolution des données et commencent à utiliser des technologies et méthodes nouvelles. Loin de se laisser porter par une passivité réfractaire, de nombreux bureaux statistiques en sont des leaders enthousiastes. Les exemples qui suivent illustrent les possibilités exaltantes pour les partenaires au développement de s'engager dans de nouvelles et fructueuses entreprises.

Combiner les sources de données traditionnelles et non conventionnelles peut combler les déficits de statistiques

Le Groupe de travail mondial des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle s'emploie, en collaboration avec les pays et avec leurs partenaires du secteur privé, à démontrer que des sources de données non conventionnelles peuvent être utilisées en complément des statistiques officielles. Si de nombreux projets sont encore dans la phase pilote, ils montrent déjà que des éléments d'information peuvent être obtenus en combinant les données issues de sources traditionnelles – recensements, enquêtes ou données administratives – à d'autres données émanant de nouvelles sources de mégadonnées. L'institut national de la statistique de l'Afrique du Sud (Statistics South Africa), par exemple, examine l'emploi de données détaillées obtenues par lecture optique et provenant des chaînes de commerce de détail pour calculer l'indice des prix à la consommation (GWG, 2017a). Statistique Canada se penche sur l'utilisation des données transmises par les compteurs intelligents pour suivre la consommation d'électricité (GWG, 2017b). Le Groupe de la Banque mondiale travaille en partenariat avec le gouvernement colombien pour évaluer l'utilisation des relevés d'appels détaillés pour mesurer les revenus et les inégalités (GWG, 2017c).

Les données géospatiales peuvent contribuer à inclure les personnes qui ont été négligées

Le rapport de Data2X, « Big data and the well-being of women and girls » (Data2X, 2017), montre comment une grande base de données géospatiales peut servir à mieux appréhender les questions de retards de croissance, d'alphabétisation et d'accès aux contraceptifs au Bangladesh, à Haïti, au Kenya, au Nigéria et en République-Unie de Tanzanie. Comme de nombreux types de données sociales et sanitaires sont corrélées avec des phénomènes physiques – tels que l'altitude, l'occupation des sols et la distance par rapport aux routes et aux écoles – il est possible d'utiliser les données géospatiales conjointement à d'autres sources de données pour inférer la situation sociale et sanitaire de communautés non prises en compte lors de la constitution des échantillons, ce qui permet de ne pas laisser ces groupes de côté.

L'utilisation innovante des mégadonnées peut favoriser la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD)

La cible 3.3 des ODD appelle à mettre fin aux maladies transmissibles, dont le paludisme. Les moustiquaires imprégnées d'insecticide sont un moyen éprouvé de réduire l'incidence du paludisme, mais il est onéreux et inefficace d'en distribuer largement dans les zones à faible incidence. Sous réserve de prendre des mesures pour protéger la vie privée, les mégadonnées peuvent être utilisées pour identifier les populations cibles. En Namibie, le premier opérateur de téléphonie mobile du pays a communiqué les relevés d'appels détaillés et anonymisés de 1.2 million d'abonnés. Cela a permis d'élaborer des cartes représentant les schémas de migration intérieure. Pour faire apparaître les zones à fort risque de paludisme, les données issues de ces cartes ont été combinées avec des données de télédétection – collectées par le programme national namibien de contrôle des maladies à transmission vectorielle – qui suivent les facteurs influant sur la distribution spatiale des moustiques. Grâce à ces informations, le ministère namibien de la Santé peut affecter les moustiquaires en priorité aux zones qui sont les foyers les plus probables de propagation des infections (Vaitla et al., 2017 ; Tatem et al., 2014).

Pour la moitié des cibles associées aux ODD, le suivi des progrès accomplis dans leur réalisation dépend de la disponibilité de statistiques sur l'environnement.

Les données générées par les citoyens peuvent contribuer à combler le déficit de statistiques sur l'environnement

Pour la moitié des cibles associées aux ODD, le suivi des progrès accomplis dans leur réalisation dépend de la disponibilité de statistiques sur l'environnement. Or, une grande partie des indicateurs correspondant à ces cibles requièrent des données qui ne sont pas produites régulièrement par les pays. Il serait possible de résorber ces importants déficits de données environnementales en faisant participer les citoyens à la collecte des données. Une étude de cas en République populaire de Chine explore l'utilisation de données générées par les citoyens pour résoudre le problème épineux du défaut de statistiques sur l'environnement, mettant en évidence les possibilités et les défis à relever (Hsu, Weinfurter et Yan, 2017).

Les nouvelles technologies peuvent améliorer la collecte des données de recensement et d'enquête

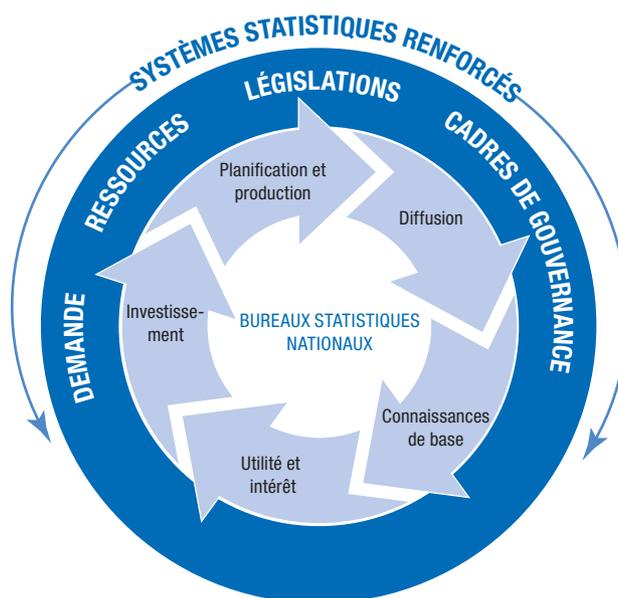
Un autre exemple de l'emploi des nouvelles technologies pour générer des statistiques est celui de l'utilisation d'appareils permettant des entretiens individuels assistés par ordinateur – comme les tablettes ou les ordinateurs de poche – en vue d'améliorer l'efficacité et la précision de la collecte de données de recensement et d'enquête. Il existe de nombreux exemples de l'adoption de ce type d'entretiens dans les pays en développement, tels que l'enquête nationale par panel (National Panel Survey) en Ouganda en 2011/12 ; l'enquête socioéconomique en zone rurale (Rural Socioeconomic Survey) en Éthiopie en 2013/14 ; l'enquête communautaire (Community Survey) en Afrique du Sud en 2016 ; et le programme pilote du Sri Lanka en 2017 visant à utiliser les entretiens individuels assistés par ordinateur lors des enquêtes par sondage.

Les exemples précédents n'illustrent que quelques-unes des multiples opportunités offertes par la révolution des données. Pour saisir ces opportunités, cependant, les bureaux statistiques devront investir dans de nouveaux procédés technologiques et processus de production ; ils devront également nouer des partenariats avec de nouveaux acteurs du secteur privé, des médias et du monde universitaire. Trop de bureaux statistiques ne sont pas en mesure de profiter de ces opportunités car, faute de ressources et de capacités, ils ne parviennent pas à se doter du personnel qualifié ou du matériel dont ils auraient besoin.

En matière de données, il est temps d'instaurer un cercle vertueux

Pour obtenir les investissements nécessaires en vue d'améliorer la production de données, il faudra démontrer l'utilité des données.

Le moment est venu d'investir massivement pour produire des données de meilleure qualité. Les systèmes statistiques des pays les plus démunis et les moins bien équipés dépendent entièrement de l'aide extérieure et peinent à produire les données indispensables pour faire progresser la société. Dans ces pays, l'utilisation des statistiques par les responsables de l'action publique reste limitée, conduisant à la prise de décisions non informées qui génèrent des résultats médiocres sur le plan du développement. En effet, les systèmes statistiques nationaux sont souvent prisonniers du cercle vicieux du sous-développement statistique, où la faible reconnaissance de l'importance des données – par les décideurs et à tous les niveaux de la société – a conduit à un sous-financement durable des statistiques. Ce cercle vicieux doit se transformer en un cercle vertueux (graphique 3.1). Par exemple,

Graphique 3.1. **Le cercle vertueux des données**

Source : OCDE, d'après PARIS21 et Open Data Watch.

les efforts déployés en matière de planification et de production ne créent de la valeur pour la société que s'ils sont suivis d'une large diffusion des données et si les utilisateurs comprennent et utilisent les informations mises à leur disposition. De même, pour obtenir les investissements nécessaires en vue d'améliorer la production de données, il faudra démontrer l'utilité des données.

La section suivante décrit en détail différents aspects de ce cercle vertueux, en commençant par les défis qu'induisent les ODD et par la nécessité d'adapter les plans nationaux à l'appui du développement et de la statistique afin de les surmonter.

Sur le plan des données, les Objectifs de développement durable posent des défis aux niveaux tant mondial que local

Reconnaissant l'importance de disposer de données de qualité pour guider les politiques sociales, économiques et environnementales, le groupe de haut niveau chargé de formuler des recommandations pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après « le Programme 2030 ») des Nations Unies a proposé un ambitieux programme d'objectifs et de cibles devant faire l'objet d'un suivi au moyen d'indicateurs statistiques :

Leurs indicateurs devraient être ventilés pour que personne ne soit laissé pour compte et les cibles ne devraient être considérées comme « atteintes » que si elles le sont pour tous les groupes sociaux et de revenus concernés. Nous recommandons que tout nouvel objectif soit accompagné d'un système de surveillance indépendant et rigoureux et offre des occasions régulières de rapporter les progrès et les défaillances au niveau des plus hautes instances politiques. Nous réclamons également une révolution en matière de données pour le développement durable, avec une nouvelle initiative internationale pour améliorer la qualité des statistiques et des informations mises à la disposition des citoyens. (ONU, 2013 : iv)

Cette vision d'un programme d'action axé sur les données afin de provoquer les « réorientations transformatrices » nécessaires à l'amélioration du bien-être des populations et de l'état de la planète s'exprime dans les 17 ODD, qui comprennent 169 cibles et 232 indicateurs couvrant divers domaines économiques, sociaux et environnementaux. Il s'agit d'une avancée considérable par rapport aux

8 Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui se déclinaient en 21 cibles et 60 indicateurs, les pays étant ainsi fortement incités à agir en conséquence. Face à ces défis, le Partenariat mondial pour les données du développement durable (GPSDD), vaste réseau d'administrations, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales et d'entreprises privées, a été mis en place en vue d'aider les pays à relever les défis associés au suivi des ODD. Ainsi, il a produit la boîte à outils Data4SDGs (GPSDD, s.d. b), qui offre un ensemble d'instruments, de méthodes et de ressources.

Le rapport 2015 du Réseau des solutions pour le développement durable des Nations Unies (SDSN, 2015) présente le programme de développement de la collecte des données et des capacités qui sera nécessaire pour la production des données correspondant aux principaux indicateurs associés aux ODD. Il recense six grandes catégories d'activité qui sont essentielles à la production de statistiques pertinentes pour les ODD : 1) les programmes d'enquête nationaux ; 2) les recensements décennaux ; 3) les données administratives, notamment les faits d'état civil et les statistiques de l'état civil ; 4) les statistiques économiques ; 5) l'infrastructure géospatiale ; et 6) le suivi environnemental. L'investissement et les frais de fonctionnement annuels pour 77 pays admis à bénéficier des crédits de l'Association internationale de développement (IDA) sont estimés à quelque 925 millions USD par an. Si l'on y ajoute le coût de la collecte des données nécessaires pour répondre aux besoins supplémentaires liés aux ODD, cela porte le total à 1.2 milliard USD (GPSDD, 2016).

Pour « ne laisser personne de côté », les données devront être ventilées par âge, sexe, situation de handicap et autres catégories fonctionnelles pertinentes.

Outre le suivi des multiples indicateurs associés aux ODD, **la mesure des progrès accomplis au regard de ces objectifs est source de difficultés pour les systèmes statistiques nationaux :**

- La nécessité de comparer les données dans le temps et de les agréger au niveau des pays et des régions exige l'adhésion à des normes et méthodes communes. Lorsque des normes et des méthodes existent déjà, il faut des mesures de référence, accompagnées d'un programme concerté de collecte régulière de données. De plus, nombre des indicateurs proposés pour les ODD n'ont pas encore été clairement définis et peuvent nécessiter de nouveaux instruments de collecte des données qu'il faudra tester et calibrer ; il conviendra aussi de former du personnel à leur utilisation.
- Pour tenir la promesse des ODD de « ne laisser personne de côté », les données devront être ventilées par âge, sexe, situation de handicap et autres catégories fonctionnelles pertinentes. Les systèmes administratifs des administrations centrales et locales constituent d'importantes sources d'informations qui, combinées aux données provenant de recensements, d'enquêtes ou de sources inédites, pourraient fournir des mesures et des résultats plus détaillés. Certains groupes, comme les populations nomades, sont difficiles à atteindre et à dénombrer avec précision, en particulier s'ils franchissent les frontières. D'autres groupes peuvent vivre dans des zones en situation de fragilité ou n'avoir qu'un accès très limité aux moyens de communication.
- Les pays en développement font face au défi consistant à produire des données locales plus détaillées sur la situation et les difficultés propres à chaque pays. L'adaptation à l'échelon local des données liées aux ODD ne peut s'effectuer que si la révolution des données s'accompagne d'une révolution des capacités permettant aux producteurs et aux utilisateurs de données dans les pays en développement de s'orienter dans le nouvel écosystème de données et de l'utiliser pleinement (voir le « Point de vue » de Stefan Schweinfest).

Point de vue : Nous avons besoin d'une architecture mondiale des données à l'appui du développement durable

Stefan Schweinfest,

Directeur, Division de statistique des Nations Unies

On m'a demandé récemment de citer les trois aspects essentiels de la révolution des données. Ma réponse a été : « Les capacités, les capacités, et encore les capacités ! »

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est synonyme de défis gigantesques pour des statisticiens comme moi. Parallèlement, il ouvre des perspectives sans précédent. Nous avons besoin de plus de données – couvrant tous les pays et tous les domaines qui nous intéressent –, qui soient à la fois plus intégrées et plus détaillées.

Initiative remarquable, la communauté mondiale de la statistique a uni ses efforts, sous la conduite de la Commission de statistique de l'ONU, pour élaborer un cadre mondial d'indicateurs à l'appui des nouveaux Objectifs et nouvelles cibles visés dans le domaine du développement. Dans les années qui viennent, mon service – la Division de statistique des Nations Unies – va construire un cube de données formé de 232 indicateurs observés dans 193 pays sur une période de 15 ans.

La tâche à accomplir est loin d'être simple, et ce, pour de nombreuses raisons, dont, selon moi, les deux plus importantes sont peut-être :

1. **Que la qualité des données et l'appropriation par les pays doivent être au rendez-vous.**

En dehors des critères habituels que sont la fiabilité, l'actualité et la pertinence, la cohérence est primordiale dans une base de données sur le développement dans le monde : cohérence dans le temps et dans l'espace. Il nous faut absolument des données se prêtant à un suivi dans la durée si nous voulons produire les séries dont nous avons besoin pour mesurer ce que nous souhaitons vraiment appréhender, à savoir le développement. Et nous devons impérativement appliquer des méthodologies cohérentes à l'échelle mondiale afin d'être en mesure d'établir des comparaisons entre des pays et des continents tout entiers, de façon à être sûrs que le soutien va là où il est le plus nécessaire. Enfin, il faut que les responsables politiques et les citoyens aient véritablement confiance dans les données et les fassent leurs pour qu'il soit possible de faire évoluer les politiques et les esprits.

2. **Que les indicateurs mondiaux ne sont que la partie émergée de l'iceberg.**

Pour concrétiser l'ambition que porte le Programme 2030, il faudra agir aux niveaux local, infranational, national, régional, mondial et sectoriel, et agir en s'appuyant sur des données répondant à cette finalité.

De mon point de vue, ce qu'il nous faut, c'est une architecture mondiale des données au sein de laquelle les données sont produites aux échelons local et national, avant d'être passées au crible – ce qui permet d'en vérifier la validité –, puis effectivement acheminées jusqu'aux divers nœuds décisionnels.

Comment s'y prendre pour arriver à ce résultat ?

- Investir dans les statistiques et les données aux niveaux national et international
- Mettre au point de nouvelles méthodologies et renforcer les capacités techniques
- Transformer les systèmes statistiques nationaux pour permettre aux bureaux statistiques nationaux de remplir leur nouvelle fonction de « centres de gestion des données », chargés de coordonner et de valider les données nationales se situant hors du champ des statistiques officielles et d'intégrer les données géospatiales et les données massives
- Élaborer un cadre propice au développement d'une solidarité de la connaissance, à l'intérieur duquel des parties prenantes diverses œuvrent de concert et efficacement à l'échelle du globe.

La résolution récente des Nations Unies sur le cadre mondial d'indicateurs met en relief tous ces éléments. Le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités incarne de grandes ambitions. Le premier Forum mondial des Nations Unies sur les données qui s'est tenu sous sa houlette en janvier 2017 et a réuni plus de 1 400 participants au Cap, en Afrique du Sud, s'est conclu par l'annonce du Plan d'action mondial du Cap, lequel vise à apporter une réponse à nombre des défis mentionnés précédemment.

Je demeure un incurable optimiste. Grâce au Plan d'action du Cap, nous sommes engagés – collectivement – sur la bonne voie. Dans ce contexte, le partenariat dans le domaine statistique entre les Nations Unies et l'OCDE, et en particulier la Direction des statistiques et le Secrétariat de PARIS21, est essentiel. Je me réjouis que cette coopération étroite et fructueuse se poursuive.

Les systèmes statistiques nationaux sont au cœur d'un nouvel écosystème de données plus vaste

On entend par système statistique national l'ensemble des organismes et services statistiques qui, dans un pays, collectent, traitent et diffusent les « statistiques officielles ». Ces dernières sont établies à partir des données produites par des organismes publics dans le cadre de leur mission officielle ; elles donnent une représentation de la situation sociale, économique et environnementale du pays. La gouvernance d'un système statistique national est définie par la législation et régulée par l'adhésion à des normes professionnelles (encadré 3.1).

Encadré 3.1. Comment les systèmes statistiques nationaux sont-ils organisés, et quel est leur mode de gouvernance ?

Généralement, une unité au sein du système statistique national joue le rôle d'organisme chef de file ou coordinateur. Cet organisme est désigné sous l'appellation générique de « bureau statistique national ». Pour renforcer la confiance dans les données et garantir l'indépendance et l'intégrité du système statistique national, le bureau statistique national doit être constitué sous la forme d'un organe indépendant doté de son propre budget et rendant compte principalement au pouvoir législatif. Dans de nombreux pays, un conseil des gouverneurs désigné ou un organe consultatif émet des avis indépendants sur les normes et la conduite du bureau statistique national et de l'ensemble du système statistique. Lorsque ce bureau ne jouit pas de l'autonomie administrative, il peut être rattaché au ministère des Finances ou au ministère de la Planification. Où qu'ils soient situés, cependant, les organismes statistiques doivent être protégés des influences partisans par des textes législatifs et réglementaires.

Les systèmes statistiques nationaux doivent être guidés par les Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies (CSNU, 2014) et organiser leur gouvernance en conséquence. Parmi ces dix principes, le principe 1 affirme le devoir des bureaux statistiques de mettre les statistiques officielles à la disposition de tous : « Des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilité pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit à l'accès des citoyens à l'information publique. » Le principe 2 indique que, pour préserver la confiance dans les statistiques, il faut exercer un jugement professionnel et scientifique en matière « de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques ». Le principe 5 fait observer que « les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs ». Le principe 6 stipule que les données individuelles doivent être gardées « strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques ».

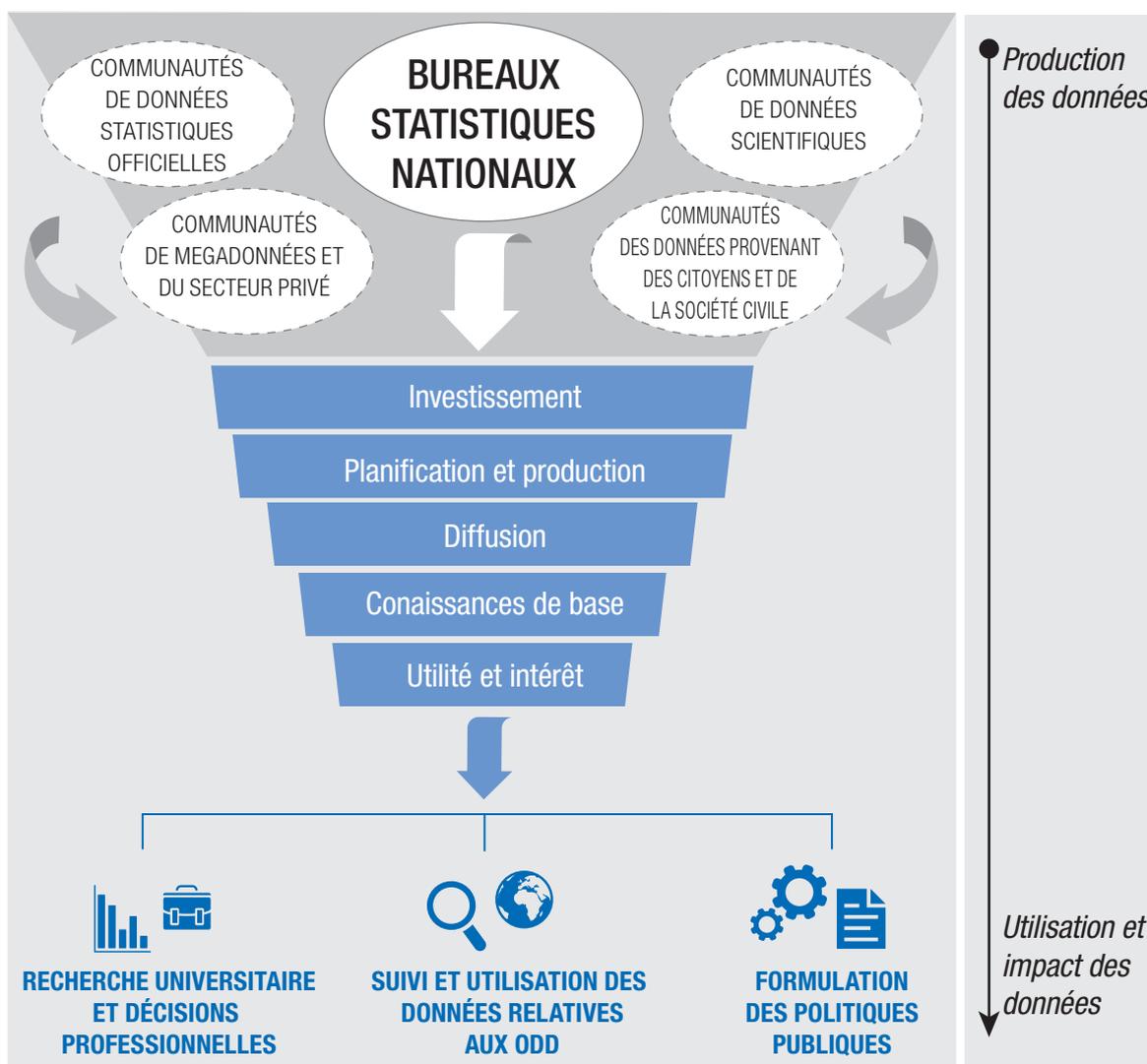
Le préambule aux principes fondamentaux nous apprend que : « l'indépendance professionnelle et la responsabilité des organismes de statistique sont primordiales » et que « les valeurs et principes fondamentaux qui régissent les travaux de statistique doivent être garantis par des dispositions juridiques et institutionnelles et respectés à tous les niveaux politiques, de même que par tous les acteurs des systèmes nationaux de statistique ». Dans la plupart des pays, une législation spécifique établit les responsabilités du bureau statistique national, sa structure de gouvernance et sa compétence sur le système statistique national (DSNU, 2013). La législation nationale devrait autoriser les bureaux statistiques nationaux à rendre obligatoire la collecte des données à certaines fins, à protéger les informations confidentielles et à communiquer les données ou statistiques sous une forme permettant de préserver la vie privée des individus.

Pour répondre aux appels à une plus grande transparence au sein de l'administration et pour offrir un libre accès aux données, les pays devront peut-être réviser leurs lois et réglementations relatives à la statistique.

Source : Compilation des auteurs, à partir de CSNU (2014), « Fundamental principles of official statistics », <https://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/fundprinciples.aspx> et DSNU (2013), "Implementation of the fundamental principles of official statistics", <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc13/BG-FP.pdf>.

Auparavant, l'écosystème des statistiques officielles se limitait au système statistique national lui-même et aux utilisateurs directs de ses produits et services, principalement les autres organismes publics et quelques groupes non gouvernementaux. Les instances internationales ont défini des normes permettant l'exploitation d'un nombre limité de statistiques. Toutefois, dans le contexte de la révolution des données, les systèmes statistiques nationaux opèrent dans le cadre d'un nouvel écosystème des données plus vaste. Cet écosystème des données englobe, outre le système statistique national, une multitude de communautés de producteurs et d'utilisateurs de données issues de la société civile ; du secteur privé ; du monde universitaire et scientifique ; ainsi que d'organismes régionaux, internationaux et autres institutions des Nations Unies ; ou encore des producteurs de données spécialisés (graphique 3.2). Les interactions entre ces communautés sont déterminées par leurs contraintes juridiques, politiques, technologiques et financières respectives, ainsi que par leur intérêt commun à maximiser l'utilité des données mises à leur disposition par le biais d'échanges mutuellement bénéfiques.

Graphique 3.2. **L'écosystème de la production et de l'utilisation des données**



Source : Compilation des auteurs, à partir de GPSDD (2016), « The state of development data funding 2016 », <http://opendatawatch.com/wp-content/uploads/2016/09/development-data-funding-2016.pdf>.

Les partenariats avec de nouveaux acteurs sont essentiels pour mettre pleinement à profit la révolution des données et moderniser les systèmes statistiques nationaux.

En tant que coordinateurs de leurs systèmes statistiques nationaux et dépositaires d'importantes quantités de données, les bureaux statistiques nationaux créent de la valeur en supervisant la production de statistiques fiables et en aidant à interpréter ces statistiques. Ils jouent un rôle moteur dans la révolution des données au service du développement durable. En tant qu'experts spécialistes de la mesure de la situation sociale, économique et environnementale, les statisticiens des bureaux nationaux fournissent des données réputées fiables et qui sont utiles à la recherche, à l'analyse et à la formulation des politiques. En tant qu'agents indépendants tenus à la transparence et au respect des normes, les bureaux statistiques nationaux sont les garants de la qualité des statistiques officielles et suscitent la confiance dans le processus d'élaboration des politiques.

S'ils demeurent au centre de l'écosystème des données, leur rôle évolue dès lors qu'ils nouent des relations avec de nouveaux partenaires et adoptent de nouvelles méthodes. Ils peuvent même se trouver en situation de collaboration ou de concurrence avec des producteurs de données qui ne relèvent pas du domaine de compétence habituel du système statistique national. Dans l'avenir, ces bureaux pourraient devenir des courtiers en information et des « infomédiaires ». En plus de leur rôle de collecteurs et diffuseurs de données, les bureaux statistiques nationaux coordonneront activement les travaux réalisés en collaboration avec les producteurs non gouvernementaux de données, cherchant les meilleures sources de données afin de répondre aux besoins de diverses communautés d'utilisateurs. Le bureau statistique national peut également proposer des services de contrôle de qualité, prodiguant des conseils pour une mise en œuvre correcte des normes et utilisant les données provenant de recensements, d'enquêtes et de fichiers administratifs afin de vérifier les estimations obtenues à partir de mégadonnées ou d'autres sources non conventionnelles. Les partenariats avec de nouveaux acteurs dans ce domaine sont essentiels pour mettre pleinement à profit la révolution des données et moderniser les fonctions des systèmes statistiques nationaux.

Les partenariats public-privé au service des données peuvent présenter des avantages pour les entreprises et servir l'intérêt général

Puisque l'écosystème des données s'étend et que la demande de données sur le développement augmente, exploiter les nouvelles sources de données dans le cadre de partenariats public-privé² peut contribuer à combler le déficit de données actuel. Les sources privées de données non officielles – données des télécommunications, médias sociaux, données obtenues par capteurs et données géospatiales – suscitent de l'intérêt car elles sont d'un bon rapport coût-efficacité, à jour et détaillées, et permettent de construire de nouveaux indicateurs (Robin, Klein et Jütting, 2016). Mettre à profit les données, logiciels et compétences que le secteur privé peut offrir devrait être une priorité majeure des bureaux statistiques nationaux comme des acteurs privés.

Pays et entreprises sont conscients des avantages potentiels des partenariats public-privé. Par exemple, le projet d'algorithmes ouverts (Open Algorithms, OPAL)³ porte sur une collaboration avec les opérateurs de télécommunications Orange Sonatel au Sénégal et Telefónica en Colombie, en recourant à l'analyse des mégadonnées pour exploiter les relevés d'appels d'une manière qui préserve la vie privée. Dans le modèle OPAL, les algorithmes mis au point par les partenaires sont utilisés pour produire des indicateurs de développement clés dans un environnement sécurisé, contrôlé par le propriétaire des données.

Si les partenariats public-privé sont reconnus pour être riches de promesses, il reste toutefois encore beaucoup à faire pour trouver les moyens de maîtriser les arcanes de cet univers en devenir. Il importe par exemple de donner une réponse aux questions que soulèvent les risques perçus du partage de données et la protection de la vie privée. Le rapport « Data-driven development: Pathways for progress » (2015) du Forum économique mondial souligne la réticence de nombreux acteurs privés à partager leurs ensembles de données pour ces raisons. Les bureaux statistiques nationaux, qui souscrivent déjà à des normes professionnelles rigoureuses et sont réputés préserver la confidentialité, ont des préoccupations analogues. Des solutions mutuellement satisfaisantes augmenteront les possibilités de constituer des partenariats public-privé dans l'avenir. Les bureaux statistiques nationaux devraient jouer un rôle de premier plan pour créer et entretenir des partenariats public-privé afin d'accroître le champ et le niveau de détail des statistiques officielles. Les orientations juridiques et pratiques qui régissent leurs interactions avec les partenaires privés continuent d'évoluer, mais rien de tout cela ne devrait les empêcher d'agir.

Klein et Verhulst se sont intéressés de près aux moyens d'inciter le secteur privé à partager ses données. Par exemple, il peut être avantageux de travailler avec les bureaux statistiques nationaux, notamment pour avoir accès à des sources de données officielles pouvant être importantes pour les décisions des entreprises. Les entreprises peuvent aussi être motivées par « la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences analytiques, d'améliorer leur réputation, de générer des revenus, de se conformer à la réglementation et de démontrer qu'elles ont le sens des responsabilités » (Klein et Verhulst, 2017 : 8). De nombreuses entreprises prennent de plus en plus conscience – quoique lentement – des raisons qui doivent les inciter à mettre les données à disposition dans l'intérêt général (Klein, Galdin et Mohamedou, 2016).

Tous les pays gagneraient à améliorer leur capacité statistique, la transparence et l'utilisation des données

Parvenir à mettre la révolution des données au service de la réalisation des ODD dépendra pour beaucoup de la façon dont les systèmes statistiques nationaux seront en mesure de relever les défis associés à ces objectifs ambitieux. Ils devront :

- accroître leur capacité à produire des données et statistiques à jour et fiables
- adopter une culture de l'ouverture, en partageant les données librement et en nouant des partenariats avec d'autres producteurs de données
- promouvoir l'utilisation des données au service de la prise de décisions en associant les utilisateurs au sein ou en dehors de l'administration et en pilotant des programmes visant à développer la compréhension et l'utilisation des statistiques.

En dépit des progrès réalisés durant les 15 années qu'a duré la mise en œuvre des OMD, d'importantes disparités subsistent dans la capacité des systèmes statistiques nationaux à produire des données et statistiques à jour et fiables.

Le renforcement des capacités statistiques est un processus de longue haleine

Un moyen d'appréhender ces disparités en termes de capacité consiste à examiner les méthodes statistiques et les sources des données utilisées par les pays. Aux fins du présent rapport, nous avons sélectionné 15 indicateurs issus de la base de données des indicateurs de la capacité statistique de la Banque mondiale (Banque mondiale, 2017), qui couvrent 131 pays à revenu faible ou intermédiaire : 10 indicateurs rendent compte des normes méthodologiques employées pour produire d'importants ensembles de données et les 5 autres sont représentatifs de l'actualité ou de la disponibilité des sources des données⁴. Nous avons classé les 131 pays en fonction des scores agrégés obtenus au

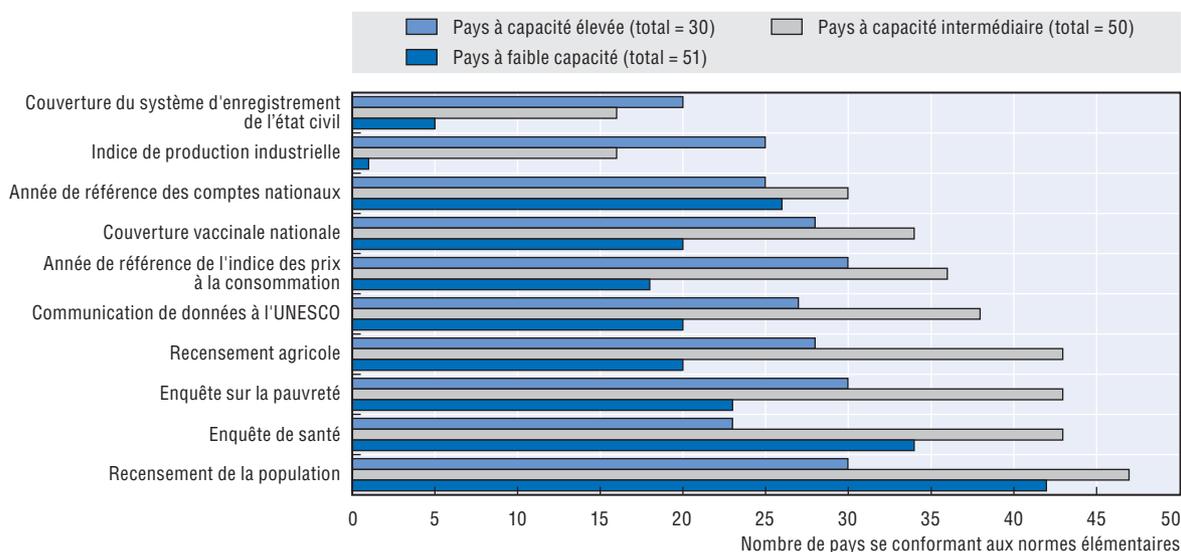
regard des normes et indicateurs méthodologiques relatifs aux sources de données et les avons regroupés comme suit :

- pays à faible capacité (51) se situant dans le tiers inférieur du spectre pour une ou pour les deux type de mesures (méthodologie et sources)
- pays à capacité intermédiaire (50) se situant dans le tiers intermédiaire ou supérieur du spectre pour une, mais pas pour les deux types de mesures (méthodologie et sources)
- pays à capacité élevée (30) se situant dans le tiers supérieur du spectre pour les deux types de mesures.

Le graphique 3.3 met en évidence le nombre de pays qui se conforment aux normes élémentaires relatives aux activités statistiques fondamentales par groupe de capacité. L'analyse montre que la plupart des pays, quelle que soit leur capacité (70 % de l'échantillon), ne disposent pas de systèmes complets d'enregistrement des faits d'état civil et de données démographiques, si bien qu'un grand nombre de naissances et de décès ne sont pas enregistrés. Les données démographiques doivent donc être estimées à partir de modèles. Cela signifie aussi que bien des enfants n'ont pas de certificat de naissance et que la cause des décès n'est pas enregistrée. Nombre de ces pays ne disposent pas non plus de données issues de programmes nationaux de vaccination qui soient conformes aux normes de l'Organisation mondiale de la santé et ne sont pas en mesure de communiquer régulièrement des statistiques sur l'éducation à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Des statistiques dépassées limitent la capacité d'un pays à mesurer la croissance, la productivité et la pauvreté.

Graphique 3.3. **Nombre de pays ayant la capacité de produire les activités statistiques fondamentales, 2016**



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017), *Statistical Capacity Indicators* (base de données), <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=statistical-capacity-indicators>.

Source : StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933592031>

L'utilisation d'années de référence obsolètes pour les comptes nationaux et les statistiques de prix, de même que le manque de données issues de recensements ou d'enquêtes agricoles récents, limitent la capacité d'un pays à produire les statistiques économiques fiables indispensables pour mesurer la croissance, la productivité et la pauvreté. Dans les pays les plus pauvres, de telles enquêtes sont souvent réalisées avec le soutien de fournisseurs bilatéraux de coopération pour le développement ou d'organisations internationales. Mais les pays dotés de faibles capacités au regard

de ce type de données ne sont pas tous extrêmement pauvres : près d'un tiers d'entre eux sont classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Les pays à capacité intermédiaire sont, pour la plupart, en mesure de conduire régulièrement des enquêtes qui, combinées aux données issues des recensements et aux données administratives, leur permettent de produire un éventail de statistiques complexes en s'appuyant largement sur leurs propres ressources. Toutefois, plus de 60 % de ces pays n'ont que des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil incomplets, et près de 40 % utilisent pour leurs comptes nationaux des années de référence obsolètes. Ce groupe intermédiaire peut passer au niveau supérieur en mobilisant des ressources supplémentaires et en adoptant de nouvelles méthodes et technologies, mais doit également se préoccuper de ses processus statistiques de base.

À l'extrémité supérieure du spectre se trouvent les pays à capacité élevée. La plupart, mais pas tous, sont des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Beaucoup d'entre eux ont souscrit à la norme spéciale de diffusion des données du Fonds monétaire international, qui définit les critères applicables à leurs statistiques économiques et financières. Ils utilisent des données provenant de multiples sources et adoptent de nouvelles techniques pour accroître la couverture et la qualité de leurs statistiques ; en outre, ils réalisent leurs activités selon un calendrier régulier, adhérant aux normes établies, et sont largement financés par leur propre gouvernement. Pourtant, un tiers de ces pays ne disposent pas encore de systèmes complets d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, et un quart n'ont pas conduit d'enquêtes de santé au cours des cinq dernières années.

Le renforcement des capacités statistiques est un processus de longue haleine. Il s'agit d'investir dans les personnes et dans les institutions, et d'améliorer l'environnement de travail des bureaux statistiques nationaux. Le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) – partenariat mondial rassemblant des utilisateurs et des producteurs de données – a tiré des enseignements de l'expérience acquise en matière de renforcement des capacités statistiques. Au nombre de ces approches figurent notamment l'offre de formations en leadership à l'intention des membres de la direction des bureaux statistiques nationaux, comprenant des modules consacrés à la gestion du changement et au leadership ; une plus grande prise en considération de la demande/de l'utilisateur dans le processus de production des données ; et l'attention accrue portée aux conditions propices au succès, y compris aux structures de gouvernance.

Rendre les données plus ouvertes, plus transparentes et plus accessibles

Pour renforcer la confiance dans les statistiques officielles et en accroître l'utilité, il conviendrait qu'elles soient accessibles à un large public dans des formats aisément utilisables et compréhensibles, pour un coût faible ou nul. Le rapport du Groupe consultatif d'experts indépendants du Secrétaire général des Nations Unies, « A world that counts: Mobilizing the data revolution for sustainable development » (IEAG, 2014), appelle à l'élaboration de normes pour les données ouvertes afin que la révolution des données puisse faire naître un monde de citoyens informés dotés de moyens d'agir, et pouvant demander des comptes aux décideurs. Le rapport recommande que tous les gouvernements encouragent la diffusion de données ouvertes – c'est-à-dire de données mises à disposition et utilisables par tous les producteurs de données et systèmes statistiques.

Les bureaux statistiques nationaux s'engagent dans la révolution des données ouvertes en établissant des partenariats avec d'autres systèmes statistiques, la société civile et le secteur privé.

Les gouvernements et leurs bureaux statistiques nationaux s'engagent dans la révolution des données ouvertes en établissant des partenariats avec d'autres systèmes statistiques ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé. Par exemple, 22 bureaux nationaux de la statistique ont partagé leur

expérience en matière d'adoption de normes internationales à la Conférence internationale sur les données ouvertes de 2016 (OD4D, 2016). Seize gouvernements nationaux, dont dix pays en développement, ont adhéré aux principes de la Charte internationale pour l'ouverture des données (encadré 3.2 ; ODC, s.d.). Selon le premier principe, les gouvernements s'engagent à « élaborer et

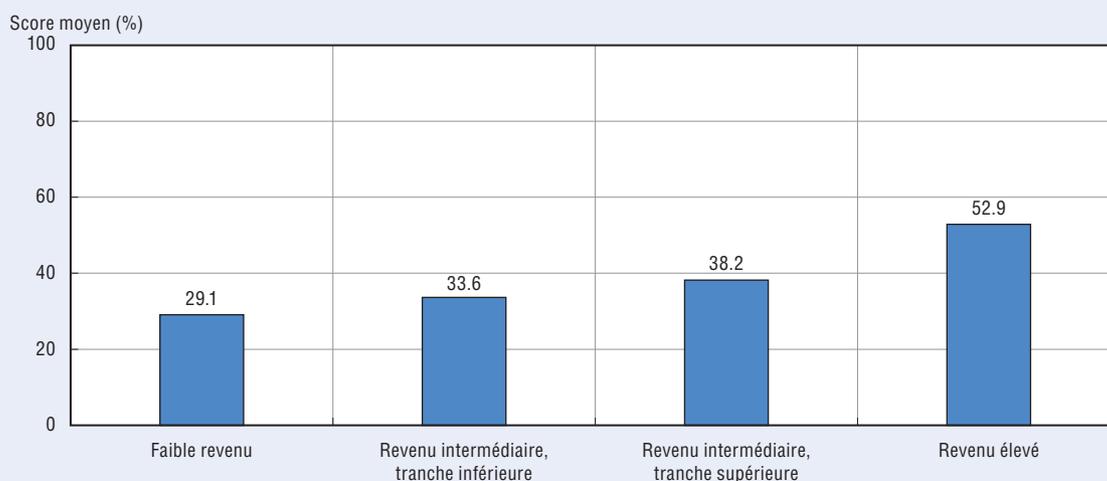
Encadré 3.2. Mesurer le degré d'ouverture grâce à l'Open Data Inventory

Selon la Charte sur les données ouvertes, les données ouvertes sont « des données numériques accessibles dont les caractéristiques techniques et juridiques permettent la libre utilisation, réutilisation et redistribution par quiconque, en tout temps, en tout lieu » (ODC, s.d.). Quatre principes définissent les caractéristiques techniques des données ouvertes. Ces données sont :

1. ouvertes par défaut
2. diffusées en temps opportun et exhaustives
3. accessibles et utilisables
4. comparables et interopérables.

L'inventaire des données ouvertes (Open Data Inventory, ODIN) applique des critères analogues pour évaluer la couverture et le degré d'ouverture des statistiques publiées par les bureaux statistiques nationaux (ODW, 2017b)¹. Les résultats de 2016 montrent que tous les pays, des plus pauvres aux plus riches, disposent d'une marge d'amélioration (graphique 3.4 ; ODW, 2017a). L'ODIN attribue à 173 pays un score en fonction de la couverture des données et de leur degré d'ouverture pour 20 catégories de données. Le score médian des pays était de 39 en 2016, ce qui signifie que moins de la moitié des pays satisfaisait à plus de 39 % des critères de l'ODIN en ce qui concerne la couverture et le degré d'ouverture des données. Sur l'ensemble des pays, les scores ODIN s'échelonnaient de 81 (Suède) à 3 (Madagascar). Si les pays à revenu élevé d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie ont obtenu, en moyenne, les scores les plus élevés, dans bien des régions, des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ont obtenu de meilleurs résultats que leurs voisins plus prospères. Les pays ayant entrepris des réformes relativement simples ont considérablement progressé par rapport aux années précédentes, mais pour nombre d'entre eux, la couverture d'importantes catégories de statistiques s'avère très lacunaire et les mesures nécessaires pour ouvrir leurs données n'ont pas été prises.

Graphique 3.4. Scores moyens de l'Open Data Inventory 2016 relatifs à la couverture et au degré d'ouverture des données par groupe de revenu



Source : ODW (2017a), « Data Download », 2016 Open Data Inventory (base de données), Open Data Watch, <http://odin.opendatawatch.com/data/download> (consulté le 26 avril 2017).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933592050>

1. Deux autres indicateurs mesurent le degré d'ouverture des données publiques : l'Open Data Barometer (baromètre des données ouvertes) et le Global Open Data Index (indice mondial des données ouvertes). Cependant, ces indicateurs comprennent d'autres types de données qui ne proviennent généralement pas des systèmes statistiques nationaux, comme les horaires de transport, les données cartographiques, les résultats électoraux et les informations cadastrales.

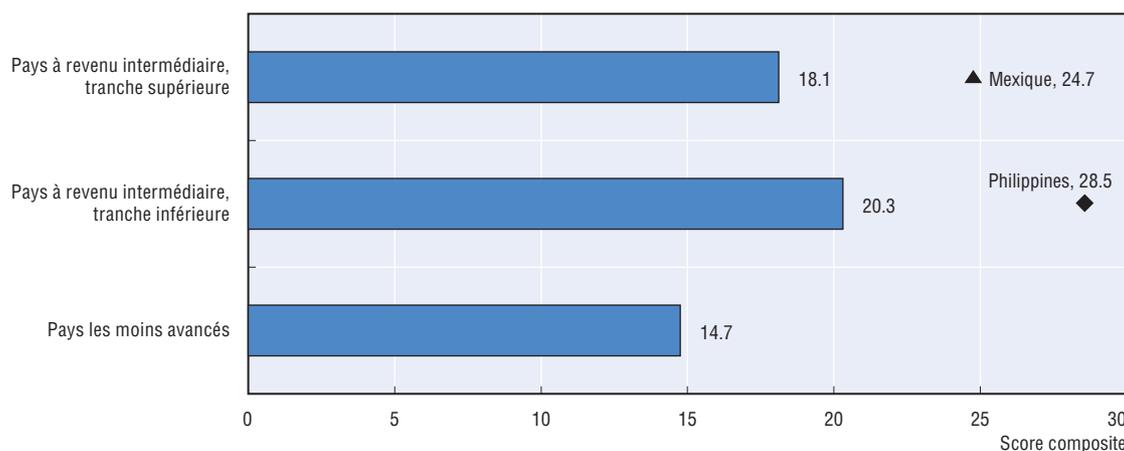
adopter des politiques et des pratiques pour faire en sorte que toutes les données publiques soient ouvertes par défaut ». Les bureaux statistiques peuvent explicitement inclure des données ouvertes dans leurs stratégies nationales de développement de la statistique (PARIS21, s.d.) ou dans leurs feuilles de route pour les ODD (GPSDD, s.d. a).

Renforcer les connaissances en statistique pour accroître l'utilisation des statistiques

Le pouvoir des données ne peut s'exprimer que si les citoyens sont à même de les comprendre, de les analyser et de les interpréter. La connaissance statistique est souvent mesurée en termes de connaissance statistique scolaire, mais la capacité de comprendre et d'utiliser les statistiques est importante dans bien d'autres cas.

Les journalistes jouent un rôle important en organisant et en interprétant les données statistiques. Selon Klein, Galdin et Mohamedou (2016), « on peut considérer que les écrits des journalistes donnent une image de la demande d'une nation pour des faits statistiques, mais aussi de la profondeur de l'analyse critique ». Pour évaluer les connaissances en statistique des journalistes et les attentes des journalistes vis-à-vis de leur lectorat en la matière, Klein, Galdin et Mohamedou ont étudié l'utilisation des statistiques dans les articles de presse dans 32 pays, en 4 langues, et en ont dégagé 3 niveaux de connaissance⁵. Le graphique 3.5 présente la répartition des scores par groupe de revenu, sur la base de la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (OCDE, s. d). Les résultats font apparaître la grande diversité des connaissances en statistique, avec des scores allant de 2.5 au Tchad à 28.6 aux Philippines. Ils montrent aussi que les connaissances en statistique ne sont pas nécessairement déterminées par le revenu national ; ainsi, des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure dotés de solides instituts de la statistique, comme les Philippines, figurent dans le haut du classement. L'Autorité en charge de la statistique aux Philippines suit très attentivement l'utilisation que les journalistes font des statistiques, repérant les références faites à leurs produits statistiques à l'aide de Google News et en collaborant activement avec les médias.

Graphique 3.5. **Scores moyens en matière de connaissances en statistique, par groupes de pays classés selon le revenu**



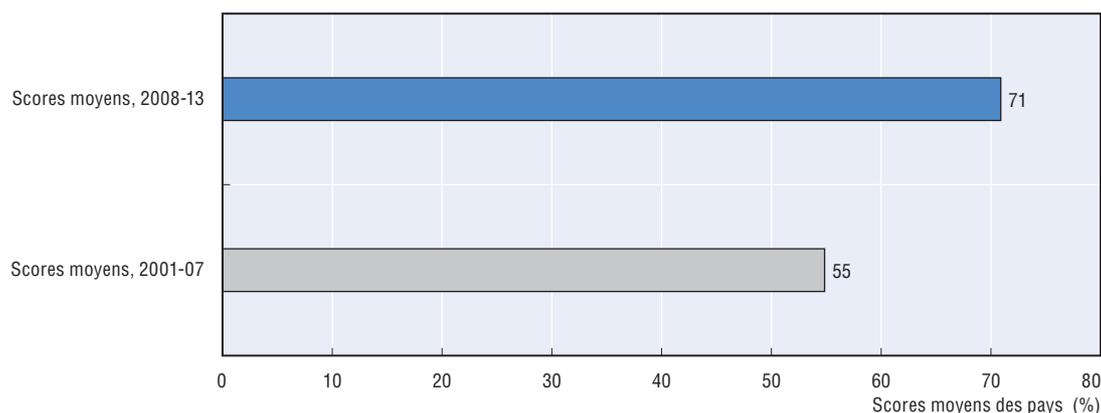
Note : Classement des pays d'après la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD, www.oecd.org/fr/cad/stats/documentupload/DAC%20List%20of%20ODA%20Recipients%202014%20final%20FR.pdf.

Source : Klein, T., A. Galdin et E. Mohamedou (2016), « An indicator for statistical literacy based on national newspaper archives », <https://iase-web.org/documents/papers/rt2016/Klein.pdf>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933592069>

Produire et diffuser des données et des statistiques ne présente guère d'intérêt si celles-ci ne sont pas utilisées. Donner accès à des données dans des formats ouverts assortis de licences ouvertes encourage leur utilisation. Les données n'auront toutefois guère d'impact si les communautés d'utilisateurs ne reconnaissent pas qu'elles leur sont utiles pour comprendre le monde environnant ou pour étayer les décisions qu'eux-mêmes ou d'autres prennent. Nous avons vu que les statistiques sont employées à divers degrés dans les articles de presse, par exemple, mais servent-elles à la planification et à la prise de décision ? PARIS21 (2015) a analysé l'utilisation des statistiques dans les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, dans les stratégies à moyen terme et dans les plans nationaux de développement. Sur les 20 pays qui ont produit des plans à chacune des deux périodes (2001-07 et 2008-13) et qui sont couverts par l'étude, tous sauf un ont augmenté leur score (graphique 3.6). Le score moyen a progressé de 16 points entre les deux périodes. Ces améliorations reflètent l'importance croissante accordée à la mesure des résultats au regard du développement, et sont le fruit de l'effort déployé pour intégrer des objectifs chiffrés (par exemple, les OMD) dans les stratégies nationales de développement. L'utilisation plus fréquente des statistiques est une évolution encourageante. Reste à savoir quel en a été l'impact sur les résultats des politiques et programmes.

Graphique 3.6. **Utilisation des statistiques au service de la planification du développement dans un échantillon de pays en développement, 2001-07 et 2008-13**



Note : La comparaison repose sur l'analyse de l'utilisation des statistiques par 39 pays ayant publié des stratégies et plans de développement/cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté entre 2001 et 2007, et par 42 pays ayant publié des stratégies et des plans entre 2008 et 2013.

Source : PARIS21 (2015), « A scoring system to measure the use of statistics in the policy-making process », www.paris21.org/sites/default/files/Scoring_System_Use_Of_Data_2015_DFID.doc.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933592088>

Pour que les pays profitent des bienfaits de la révolution des données, des stratégies visant à renforcer les connaissances en statistique doivent être déployées sur plusieurs fronts.

Pour que les pays profitent des bienfaits de la révolution des données, il faut renforcer les connaissances en statistique des citoyens et des agents de l'administration. Les entreprises, les institutions et les organismes publics - tous potentiels utilisateurs des statistiques - devront reconnaître l'intérêt des statistiques pour guider l'action publique, évaluer les résultats et créer des produits utiles. Les connaissances en statistique revêtent de multiples dimensions, aussi les stratégies visant à les renforcer doivent-elles être menées sur plusieurs fronts. Dans une optique de

long terme, l'éducation est un élément décisif. Il faut enseigner aux étudiants les connaissances de base nécessaires pour comprendre et utiliser les statistiques. À court terme, les partenariats entre producteurs et utilisateurs de données, parmi lesquels figurent les chercheurs universitaires et les innovateurs, peuvent être à l'origine de nouveaux usages et favoriser une meilleure compréhension des méthodes statistiques. Les bureaux statistiques nationaux devraient nouer des relations avec ces groupes et les associer à des programmes formels et informels afin de généraliser les connaissances statistiques. Ce n'est qu'en favorisant une généralisation des connaissances en statistique et l'utilisation effective des données qu'il sera possible de tirer pleinement profit de leur potentiel.

Quelles sont les conditions à réunir pour mettre en place des systèmes statistiques performants ?

À elle seule, la révolution des données ne pourra pas susciter une réforme des systèmes statistiques nationaux, étendre leurs capacités ou amener les statistiques à être mieux utilisées et à avoir plus d'impact. La mise en place de systèmes statistiques nationaux performants est progressive : elle dépend tout autant de l'amélioration des capacités fondamentales conventionnelles que de l'introduction de technologies révolutionnaires. Le Plan d'action mondial du Cap pour les données du développement durable (CSNU, 2017), adopté par la Commission de statistique des Nations Unies en mars 2017, voit dans les systèmes et bureaux statistiques nationaux « les leaders nécessaires et appropriés de cet effort ». Il fournit un cadre pour la planification et la mise en œuvre des capacités statistiques nécessaires en vue de couvrir le champ d'application du Programme 2030.

La section suivante, qui traite des conditions à réunir, s'articule autour de quatre des six domaines stratégiques énoncés dans le Plan d'action mondial du Cap : 1) leadership et gouvernance ; 2) renforcement des programmes concernant les statistiques de base ; 3) innovation et modernisation des systèmes statistiques nationaux ; et 4) diffusion et utilisation des statistiques⁶.

Mettre en place un leadership et une gouvernance renforcés

Pour exercer un leadership dans leur propre domaine, les bureaux statistiques nationaux doivent étroitement collaborer avec les organismes statistiques nationaux et infranationaux, en facilitant la communication avec les utilisateurs de données au sein et à l'extérieur de l'administration publique. Ils doivent moderniser les normes statistiques et introduire de nouvelles technologies et de nouvelles sources de données dans les activités statistiques courantes. Le Bureau national de la statistique de la République-Unie de Tanzanie offre un bon exemple de la marche à suivre : il a joué un rôle capital pour promouvoir le Plan d'action national en faveur du Partenariat pour un gouvernement ouvert. De plus, la Tanzanie a été l'un des premiers pays à établir une feuille de route pour les données au service des ODD en collaboration avec le Partenariat mondial pour les données du développement durable. Les partenariats offrent aussi d'importantes possibilités de coopération au sein de l'administration. Les Philippines, par exemple, ont créé une commission interagences sur la gestion et la diffusion des données statistiques.

Bien des pays devront actualiser leurs textes législatifs et réglementaires concernant les statistiques, en autorisant les bureaux statistiques à adopter de nouvelles modalités de collecte des données, à travailler en partenariat avec des organisations extérieures et à diffuser en libre accès les données issues du système statistique. Ces réglementations devraient être complétées par des lois sur le droit à l'information garantissant l'accès des citoyens aux statistiques et à d'autres formes d'information publique. Les bureaux statistiques peuvent en outre dispenser des conseils à d'autres organismes publics lorsqu'ils mettent en œuvre des politiques d'ouverture des données et de liberté de l'information. Par exemple, dans le cadre d'une stratégie plus générale d'ouverture de l'administration visant à créer un « Mexique numérique », les données ouvertes ont été reconnues comme un vecteur de croissance économique et de développement social, un levier d'action dans la

lutte contre la corruption et un mécanisme pour promouvoir une formulation des politiques fondée sur l'observation des faits. La Coordination de la stratégie numérique nationale du cabinet du Président du Mexique a créé, en partenariat avec l'Institut national de la géographie et de la statistique, un Comité technique des données ouvertes, chargé d'aligner les programmes nationaux de la statistique sur la mise en œuvre de la politique d'ouverture des données à l'échelle de l'ensemble de l'administration.

Il incombe aux pouvoirs publics, au plus haut niveau, de promouvoir la production et l'utilisation de statistiques fiables et d'en reconnaître l'utilité.

L'exercice d'un leadership doit se mériter, mais il faut aussi lui donner les moyens d'exister. Nombre de bureaux statistiques nationaux ne sont pas en mesure d'encourager l'application de normes reconnues ou de coordonner les activités statistiques dans l'écosystème des données élargi qui prévaut actuellement. Les organismes manquant de ressources estiment qu'il est déjà suffisamment difficile de gérer leurs propres activités sans avoir en plus à les coordonner avec celles des autres. Il incombe aux pouvoirs publics, au plus haut niveau, de promouvoir la production et l'utilisation de statistiques fiables et d'en reconnaître l'utilité. De même, les organismes statistiques internationaux devraient encourager tous les systèmes statistiques, en particulier ceux des pays moins avancés, à participer pleinement aux processus qu'ils ont mis en place. Enfin, les fournisseurs de coopération pour le développement doivent apporter aux systèmes statistiques un appui à la mesure de l'importance des informations qu'ils produisent (chapitre 4).

Renforcer les programmes concernant les statistiques fondamentales

Comme indiqué plus haut, de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire n'ont pas la capacité de produire tout l'éventail des informations statistiques requises pour planifier et assurer le suivi de leurs programmes de développement ni d'informer les citoyens des résultats obtenus. La planification statistique et la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des plans font partie intégrante des fonctions d'un système statistique. Il convient que ces plans prévoient de donner la priorité aux programmes concernant les statistiques fondamentales que sont les recensements, l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil.

La planification du cycle 2020 de recensements décennaux est une préoccupation immédiate. Quelques systèmes statistiques avancés ont remplacé les recensements de la population par des données provenant du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'autres systèmes administratifs. Pour la plupart des pays, cependant, le recensement est la seule occasion d'ancrer leurs statistiques démographiques dans une enquête complète détaillant des caractéristiques importantes de la population telles que l'âge, le sexe et le lieu de résidence, notamment. Le recensement est aussi une affaire de gouvernance, car ses résultats déterminent souvent les contours des circonscriptions législatives et l'attribution de ressources aux communautés. Le cycle 2010 des recensements de la population, qui couvrait la période allant de 2005 à 2014, a été l'une des grandes réussites des efforts nationaux et internationaux déployés à ce jour dans le domaine de la statistique. Avec le soutien de la communauté internationale du développement, 214 pays et territoires ont procédé à un recensement national, certains pour la première fois depuis des décennies. Cependant, 21 pays n'ont effectué aucun recensement, ce qui explique que 7 % de la population mondiale n'aient pas été recensés. Le cycle 2020 des recensements a déjà commencé. D'après la date des précédents recensements pour chaque pays, 39 pays (dont certains n'avaient pas participé aux cycles précédents) devaient avoir commencé en 2017 à organiser ou réaliser un recensement, et 200 autres sont censés l'avoir achevé entre 2018 et 2024.

Les programmes concernant les statistiques fondamentales que sont les recensements, l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil devraient être prioritaires.

Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil sont essentiels pour tenir à jour les données démographiques de base. En outre, en enregistrant les naissances, les mariages, les divorces et les décès, ils établissent le fondement légal de la citoyenneté, de l'héritage et du droit aux services publics, et, en enregistrant la cause des décès, ils fournissent de précieuses informations pour le système de santé. Tout système statistique devrait avoir pour objectif l'enregistrement exhaustif des naissances et de la cause des décès.

Des statistiques à jour et fiables sont nécessaires pour guider les politiques publiques et les décisions financières et économiques privées. Tous les pays produisent des comptes nationaux sous une forme ou une autre, mais nombre d'entre eux ne disposent pas des données appropriées sur lesquelles fonder leurs estimations de la croissance économique actuelle ou projetée. Le Plan d'action du Cap appelle les pays à renforcer leurs comptes nationaux ; il préconise également de mettre en œuvre des systèmes de comptes intégrés de l'environnement et de l'économie pour appréhender l'utilisation des ressources naturelles et les risques de les voir s'épuiser.

Moderniser les systèmes statistiques nationaux grâce à l'innovation

Pour satisfaire aux exigences des ODD et des programmes nationaux de développement, les systèmes statistiques nationaux devront adopter de nouvelles technologies et étendre leur champ d'action. Il importe tout particulièrement d'intégrer des données géospatiales dans les sources conventionnelles de données environnementales et socioéconomiques. Les observations de la Terre faites par satellite et par avion, ou par d'autres moyens de télédétection, peuvent être combinées avec les données géolocalisées provenant de recensements, d'enquêtes ou d'autres sources ; ces données peuvent ensuite être analysées et traitées par les systèmes d'information géographique. Les données géospatiales sont déterminantes pour surveiller l'état de l'environnement et s'imposent de plus en plus comme une composante essentielle de l'infrastructure nationale des données. Associées aux enquêtes auprès des ménages, elles permettent une ventilation en fonction de caractéristiques spatiales telles que la proximité d'une route ou la densité de la population. Les relevés détaillés des appels par téléphone portable et autres données de transaction peuvent ajouter une composante dynamique aux données géolocalisées.

Les données géospatiales sont déterminantes pour surveiller l'état de l'environnement et s'imposent de plus en plus comme une composante essentielle de l'infrastructure nationale des données.

L'application des informations géospatiales et l'analyse des mégadonnées nécessiteront également des avancées dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC). Les TIC ne sont pas seulement le fondement de la révolution des données, elles sont aussi la clé de l'amélioration des services de l'administration publique et de l'administration électronique et de la large diffusion des données et statistiques. Les systèmes statistiques nationaux ne sont pas les seuls à avoir besoin de capacités dans le domaine des TIC. Le développement du secteur privé et de son aptitude à profiter des bienfaits de la révolution des données dépend de l'existence d'une infrastructure des TIC moderne. Par conséquent, les secteurs public et privé devraient se rejoindre dans l'intérêt qu'ils portent à l'essor des systèmes de TIC.

Mettre davantage l'accent sur la diffusion et l'utilisation des statistiques

Pour suivre les recommandations du Plan d'action du Cap, les activités des organismes statistiques devraient comprendre des programmes visant à augmenter les connaissances en données, à repérer les mauvais usages des statistiques et à encourager producteurs et utilisateurs de données à partager leurs connaissances. Les universitaires et les chercheurs, les médias d'information et autres intermédiaires de l'information, les autorités locales et les prestataires de services, ainsi que le secteur privé et les groupes de citoyens, par exemple, pourraient être autant de forces favorables à des données sur le développement ouvertes et fiables, voire de potentiels acheteurs. Les utilisateurs de données ne forment cependant pas un ensemble homogène : chaque groupe d'utilisateurs a besoin de certains types de données sous certaines formes. Il est également essentiel de compléter les données existantes par des mégadonnées rigoureuses et précises. Enfin, les politiques d'ouverture des données doivent être étayées par des cadres juridiques et réglementaires permettant aux organismes statistiques de diffuser les données librement et sans interférence.

La façon dont les statistiques sont utilisées est déterminée par des facteurs historiques, les dispositifs institutionnels formels et informels, les motivations des élites politiques et des bureaucrates, des facteurs exogènes et des forces motrices mondiales.

En fin de compte, l'utilisation et l'impact des statistiques dépendent non seulement de leur accessibilité, mais aussi de ce que Krätke et Byiers (2014) appellent l'« économie politique des statistiques officielles ». En plus des facteurs techniques et de gouvernance, la façon dont les statistiques sont utilisées est déterminée par des facteurs historiques, les dispositifs institutionnels formels et informels, les motivations des élites politiques et des bureaucrates, des facteurs exogènes et des forces motrices mondiales. Cela signifie que bien des pays en développement devront s'affranchir des statistiques héritées du passé qui servaient les intérêts d'administrateurs coloniaux ou d'élites politiques et économiques. Les réformes juridiques qui protègent l'indépendance des bureaux statistiques et permettent d'assurer la coordination entre eux peuvent contribuer à surmonter les blocages institutionnels, mais des freins informels peuvent subsister. Être coupé du processus décisionnel ou ne pas avoir la maîtrise de leurs propres budgets et procédures administratives inhibe la capacité des bureaux statistiques à promouvoir une utilisation efficace des statistiques.

Les systèmes statistiques nationaux face à la révolution des données : la voie à suivre

La révolution des données a doté les statisticiens de nouveaux outils et de nouvelles sources de données. Ces outils et ces sources peuvent être utiles aux bureaux statistiques nationaux, ainsi qu'au nombre croissant d'utilisateurs et de producteurs de données dans l'écosystème des données qui se fait jour. Les pays qui saisissent les opportunités offertes peuvent faire un bond en avant, modifiant ainsi rapidement leur capacité à produire des statistiques de haute qualité. Dans l'avenir, les systèmes statistiques nationaux auront à travailler avec de nouveaux partenaires, et leur rôle au sein de l'écosystème des données évoluera sans doute, mais leurs missions fondamentales en matière de statistiques officielles demeureront.

Nous sommes à un moment charnière. La révolution des données a mis en évidence l'intérêt des données pour l'économie et la société, de même que la possibilité pour les secteurs public et privé d'obtenir un retour sur l'investissement dans les données. L'expérience acquise avec les Objectifs du millénaire pour le développement montre que les mesures statistiques peuvent inciter à obtenir de meilleurs résultats si les systèmes statistiques nationaux sont à même de répondre à la demande grandissante de données. Comme les citoyens sont de plus en plus demandeurs de données ouvertes et de transparence de la part de l'État, les administrations publiques sont davantage incitées à

produire et utiliser des statistiques fiables. La conjonction de ces facteurs offre – mais pour combien de temps – la possibilité de faire en sorte que les données sur le développement deviennent partie intégrante de la révolution des données. L'action concertée des organismes statistiques et de l'administration dont ils relèvent, des fournisseurs de coopération pour le développement, des organismes internationaux, de la société civile et du secteur privé sera l'élément qui déterminera s'il sera possible de saisir cette chance de disposer de données plus nombreuses et de meilleure qualité à mettre au service des résultats en matière de développement.

Mettre la révolution des données au service du développement : actions prioritaires

Chaque système statistique est différent et les détails ont leur importance. Toutefois, les actions prioritaires énumérées ci-après peuvent donner des orientations aux bureaux statistiques nationaux et aux responsables de l'action publique :

- Participer activement à la révolution des données en utilisant de nouvelles sources de données, en adoptant des méthodes innovantes pour produire et utiliser les statistiques et en établissant des partenariats avec d'autres communautés de producteurs et d'utilisateurs de données.
- Renforcer les systèmes conventionnels de collecte des données – recensements, enquêtes et fichiers administratifs, notamment – car ils demeurent essentiels dans le système statistique national ; les rendre plus efficaces par l'adoption de nouvelles technologies et méthodes.
- Soutenir les politiques d'ouverture des données et l'utilisation de sources de données non conventionnelles, y compris par le biais de réformes des textes législatifs et réglementaires ; les données officielles appartiennent à chacun et devraient être ouvertes par défaut.
- Favoriser la diffusion des données et les programmes de vulgarisation statistique afin de stimuler l'utilisation des statistiques ; promouvoir les communautés d'utilisateurs actives.
- Recenser les besoins du système statistique national et les ressources disponibles pour répondre à ces besoins.
- Dans les plans stratégiques, les pactes sur les données et autres accords conjoints avec des fournisseurs de coopération pour le développement et des organismes internationaux, introduire des mesures concrètes pour combler les lacunes en matière de production et d'utilisation des statistiques.

Notes

1. Voir : http://siteresources.worldbank.org/INTLAC/Resources/257803-1269390034020/EnBreve_166_Web.pdf.
2. Robin, Klein et Jütting (2016) définissent le partenariat public-privé comme un « accord de collaboration volontaire entre les secteurs public et privé, dont l'objectif est d'accroître la capacité d'un système statistique national à fournir des statistiques nouvelles ou de meilleure qualité ».
3. Voir : www.opalproject.org/about-us.
4. Dix indicateurs de la capacité statistique mesurant la disponibilité d'indicateurs sociaux et économiques spécifiques n'ont pas été retenus car ils sont établis à partir de données provenant d'ensembles de données internationales souvent alimentées par des estimations émanant d'organismes internationaux.
5. Les trois niveaux sont les suivants : 1) discours cohérent mais non critique : discours approprié mais appréhension du contexte non critique ; aspects multiples de l'utilisation de la terminologie ; 2) discours critique : questionnement dans l'appréhension critique de contextes ne faisant pas appel au raisonnement proportionnel, mais n'exigeant pas une utilisation correcte de la terminologie ; et 3) discours mathématique critique : questionnement dans l'appréhension critique du contexte, application du raisonnement proportionnel, en particulier dans les contextes d'incertitude, montrant que l'auteur est conscient que l'incertitude est inhérente aux prévisions, et qu'il est capable d'interpréter des aspects subtils de la langue (Klein, Galdin et Mohamedou, 2016 : 4).
6. Le chapitre 4 couvre les deux autres domaines stratégiques énoncés dans le Plan d'action mondial du Cap : la mobilisation des ressources et les partenariats multipartites.

Références

- Banque mondiale (2017), *Statistical Capacity Indicators* (base de données), <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=statistical-capacity-indicators#> (consulté le 22 mai 2017).
- CSNU (2017), « Cape Town global action plan for sustainable development data », Commission de statistique des Nations Unies, New York, <http://unstats.un.org/sdgs/hlg/Cape-Town-Global-Action-Plan>.
- CSNU (2014), « Principes fondamentaux de la statistique officielle », A/RES/68/261, Commission de statistique des Nations Unies, New York, <https://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/fundprinciples.aspx>.
- Data2X (2017), « Big data and the well-being of women and girls: Applications on the social scientific frontier », Data2X, <http://data2x.org/wp-content/uploads/2017/03/Big-Data-and-the-Well-Being-of-Women-and-Girls.pdf>.
- DSNU (2013), « Implementation of the fundamental principles of official statistics », Division de statistique des Nations Unies, New York, <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc13/BG-FP.pdf>.
- FNUAP (2016a), « Evaluation of UNFPA support to population and housing census data to inform decision-making and policy formulation 2005-2014 », Evaluation Report, Bureau de l'évaluation, Fonds des Nations Unies pour la population, New York, www.unfpa.org/sites/default/files/admin-resource/Evaluation_report_-_Volume.pdf.
- FNUAP (2016b), « Evaluation of UNFPA support to population and housing census data to inform decision-making and policy formulation 2005-2014 », Evaluation Brief, Bureau de l'évaluation, Fonds des Nations Unies pour la population, New York, www.unfpa.org/sites/default/files/admin-resource/Brief_1.pdf.
- GPSDD (2016), « The state of development data funding 2016 », Partenariat mondial pour les données du développement durable, <http://opendatawatch.com/wp-content/uploads/2016/09/development-data-funding-2016.pdf>.
- GPSDD (s. d. a), « Data roadmaps for sustainable development guidelines », page web, Partenariat mondial pour les données du développement durable, www.data4sdgs.org/data-roadmaps-for-sustainable-development-guidelines.
- GPSDD (s. d. b), « Data4SDGs toolbox », page web, Partenariat mondial pour les données du développement durable, www.data4sdgs.org/toolbox.
- GWG (2017a), « Assessing use of scanner data for compiling the Consumer Price Index », Big Data Project Inventory, Groupe de travail mondial des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle, <https://unstats.un.org/bigdata/inventory/?selectID=201431>.
- GWG (2017b), « A big data pilot project: With smart meter data », Big Data Project Inventory, Groupe de travail mondial des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle, <https://unstats.un.org/bigdata/inventory/?selectID=201429>.
- GWG (2017c), « How good are CDR-derived measures of income and inequality, and can governments systematically use them? », Big Data Project Inventory, Groupe de travail mondial des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle, <https://unstats.un.org/bigdata/inventory/?selectID=WB3>.
- Hsu, A., A. Weinfurter et C. Yan (2017), « The potential for citizen-generated data in China », Yale ClimateWorks Foundation, http://datadriven.yale.edu/wp-content/uploads/2017/01/Third_Wave_Citizen-Science_FINAL.pdf.
- IEAG (2014), « A world that counts: Mobilizing the data revolution for sustainable development », Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, Nations Unies, New York, www.undatarevolution.org/wp-content/uploads/2014/11/A-World-That-Counts.pdf.
- Klein, T., A. Galdin et E. Mohamedou (2016), « An indicator for statistical literacy based on national newspaper archives », in *Proceedings of the IASE Roundtable Conference on Promoting Understanding of Statistics about Society*, International Association of Statistics Education, Berlin, <https://iase-web.org/documents/papers/rt2016/Klein.pdf>.
- Klein, T. et S. Verhulst (2017), « Access to new data sources for statistics: Business models and incentives for the corporate sector », *OECD Statistics Working Papers*, n° 82, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/18152031>.
- Krätke, F. et B. Byiers (2014), « The political economy of official statistics: Implications for the data revolution in sub-Saharan Africa », *PARIS21 Discussion Papers*, n° 5, Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, Paris, www.paris21.org/sites/default/files/PARIS21-DiscussionPaper5_0.pdf.
- OCDE (s.d.), « Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD. Effective pour la notification des apports de 2014, 2015 et 2016 », OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/cad/stats/documentupload/DAC%20List%20of%20ODA%20Recipients%202014%20final%20FR.pdf.
- OD4D (2016), « International open data road map: Global goals, local impact », Conférence internationale sur les données ouvertes 2016, rapport de synthèse et deuxième plan d'action pour la collaboration internationale, <http://od4d.com/roadmap/assets/files/report-iodc-2016-web.pdf?platform=hootsuite>.
- ODC (s.d.), « Principes », Open Data Charter, <http://opendatacharter.net/principles-fr>.
- ODW (2017a), « 2016 Open Data Inventory: The ODIN annual report – Toward an open data revolution », Open Data Watch, Washington, DC, <http://odin.opendatawatch.com/report/pressReport>.

- ODW (2017b), « Data Download », 2016 Open Data Inventory (base de données), Open Data Watch, <http://odin.opendatawatch.com/data/download> (consulté le 26 avril 2017).
- OMS (s.d.), « Civil registration of deaths », *Observatoire mondial de la santé*, Organisation mondiale de la santé, Genève, www.who.int/gho/mortality_burden_disease/registered_deaths/text/en.
- ONU (2013), « Pour un nouveau partenariat mondial : Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable », Nations Unies, New York, www.post2015hlp.org/the-report.
- PARIS21 (2015), « A scoring system to measure the use of statistics in the policy-making process », Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, OCDE, Paris, www.paris21.org/sites/default/files/Scoring_System_Use_Of_Data_2015_DFIG.doc.
- PARIS21 (s.d.), « Stratégie nationale de développement de la statistique », Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, Paris, www.paris21.org/fr/NSDS.
- Robin, N., T. Klein et J. Jütting (2016), « Public-private partnerships for statistics: Lessons learned, future steps : A focus on the use of non-official data sources for national statistics and public policy », *OECD Development Co-operation Working Papers*, n° 27, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jm3nqp1g8wf-en>.
- SDSN (2015), « Data for development: A needs assessment for SDG monitoring and statistical capacity development », Réseau des solutions pour le développement durable des Nations Unies, <http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2015/04/Data-for-Development-Full-Report.pdf>.
- Tatem, A.J. et al. (2014), « Integrating rapid risk mapping and mobile phone call record data for strategic malaria elimination planning », *Malaria Journal*, vol. 13, <https://malariajournal.biomedcentral.com/articles/10.1186/1475-2875-13-52>.
- UNICEF (2013), « Un droit de chaque enfant à sa naissance : Inégalités et tendances dans l'enregistrement des naissances », Fonds des Nations Unies pour l'enfance, New York, https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2015/12/Birth_Registration_French_LoRes_24.pdf.
- Vaitla, B. et al. (2017), « Phone records track malaria », in *Data Impacts: Case Studies from the Data Revolution*, Data Impacts, <http://dataimpacts.org/project/malaria>.
- WEF (2015), « Data-driven development: Pathways for progress », Forum économique mondial, Genève, www3.weforum.org/docs/WEFUSA_DataDrivenDevelopment_Report2015.pdf.

PARTIE I
Chapitre 4

Repenser le soutien des donateurs au développement des capacités statistiques

par

Shaida Badiee, Thilo Klein, Deirdre Appel, El Iza Mohamedou et Eric Swanson*

Il est bénéfique d'investir dans les données. Les données sur le développement livrent des informations capitales pour l'élaboration, la planification, le suivi et la mesure des effets des politiques aux niveaux national et mondial. Pourtant, les systèmes statistiques des pays en développement manquent souvent de personnel et de ressources, et les modalités traditionnelles du soutien apporté au renforcement des capacités ne sont pas adaptées. Si le soutien politique à l'appui de l'accessibilité et de l'utilisation de données plus nombreuses et de meilleure qualité est impératif pour pleinement concrétiser le potentiel des données au service du développement, les donateurs doivent améliorer la portée, l'efficacité et la coordination de leur soutien, notamment en mettant en place des pactes à l'appui d'une révolution des données pilotée par les pays eux-mêmes. Le présent chapitre expose les moyens qui peuvent être mis en œuvre pour redynamiser le soutien au renforcement des capacités statistiques afin d'obtenir un impact plus important sur le long terme. Il réclame l'instauration d'un système plus global et transparent pour mesurer le soutien international à la statistique et souligne également l'importance du leadership des pays, de la coopération entre fournisseurs de coopération pour le développement à l'appui des données et de la statistique, des connaissances en statistiques et de l'innovation. Enfin, il définit les éléments prioritaires de la refonte du soutien apporté par les donateurs au renforcement des capacités statistiques.

* Shaida Badiee, Deirdre Appel et Eric Swanson de Open Data Watch; et El Iza Mohamedou et Thilo Klein de PARIS21.

Faits à retenir

Il est bénéfique d'investir dans les données, ainsi :

- En Éthiopie, la part des exploitants agricoles dans le prix à l'exportation de leurs récoltes a doublé pour atteindre 70 % dans les quatre années qui ont suivi l'ouverture de la Bourse éthiopienne des matières premières, qui fournit en temps réel les prix officiels ; ses mécanismes de diffusion sont adaptés aux besoins des petits producteurs (Vaitla et al., 2017).
- Au Royaume-Uni, une étude a montré que, pour chaque livre sterling (GBP) investie dans la production de statistiques sur les résultats scolaires, le produit intérieur brut (PIB) s'accroît de 16 GBP (Burgess et al., 2013).
- Les recensements effectués au Mexique et au Pérou en 2000 ont montré que la proportion des naissances assistées par des professionnels de santé était moins élevée chez les femmes autochtones que chez les femmes non autochtones (38 % et 45 %, respectivement). Ces données ont été utilisées pour prôner des interventions plus efficaces ; en 2012, dans les deux pays, plus de 80 % des naissances chez les femmes autochtones étaient assistées par du personnel de santé (ONU, 2015a).

En dépit de ces constats, toutefois :

- En 2015, la part de l'aide publique au développement (APD) affectée à l'amélioration des données au service du développement ne s'élevait qu'à 0.30 % (541 millions USD) (PARIS21, 2017).
- Une large fraction du soutien mondial alloué aux données sur le développement continue d'émaner d'un très petit nombre d'apporteurs : en 2015, cinq fournisseurs de coopération pour le développement (Banque mondiale, Canada, Fonds des Nations Unies pour la population, Commission européenne/EUROSTAT et Banque africaine de développement) ont consenti 75 % de l'APD à l'appui de la statistique (PARIS21, 2017).
- En 2015, les engagements au titre de l'aide bilatérale ciblant la statistique se sont montés à 181 millions USD. Cette aide représentait un tiers de l'ensemble des engagements à l'appui de la statistique. Les cinq principaux fournisseurs bilatéraux sont, par volume de contributions, le Canada, la Suède, le Royaume-Uni, la Corée et l'Australie : ils apportent 78 % de l'aide bilatérale.
- Le renforcement des capacités dans le secteur des statistiques est trop souvent fragmenté, et répond principalement aux objectifs des fournisseurs plutôt qu'aux demandes des pays partenaires en matière de données. Ainsi, l'accent est mis sur les données dont les premiers ont besoin pour mener leurs activités de suivi, rédiger leurs rapports et assurer la transparence de leurs actions.

Les données sur le développement livrent des informations capitales pour l'élaboration, la planification, le suivi et la mesure des effets des politiques aux niveaux national et mondial. La demande de données plus nombreuses et de meilleure qualité s'est accrue ces dernières années alors que les États membres des Nations Unies intensifient leurs efforts pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) et mesurer les progrès réalisés. Les données sur le développement apportent des éléments qui permettent d'étayer les stratégies nationales visant à remplir ces objectifs (CCI, 2016) ; parallèlement, elles font partie intégrante du Programme 2030 lui-même (cibles 17.18 et 17.19 des ODD)¹. Pour créer des systèmes statistiques très performants, pouvant répondre aux exigences des ODD, il est essentiel que la communauté internationale renforce son soutien politique et financier (voir le « Point de vue » de Sarah Hendriks). Bien qu'il soit reconnu que les données sur le développement contribuent à l'amélioration des résultats², les niveaux actuels de l'aide publique au développement (APD) restent très inférieurs aux besoins.

Les systèmes statistiques des pays en développement manquent souvent de personnel et de ressources (voir le chapitre 3 ; CCI 2016 ; CEE-ONU, 2016). Les évolutions observées montrent que l'APD à l'appui des données et de la statistique a stagné ces dernières années. Beaucoup de pays en développement – en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les États en situation de fragilité – sont étroitement tributaires du soutien international pour renforcer leurs capacités statistiques. Pour que la révolution des données soit à même de créer un monde fait de plus de prospérité et de développement durable, il faut que les investissements des fournisseurs de coopération pour le développement augmentent et soient plus judicieusement ciblés. Un soutien international efficace peut contribuer à rompre le cercle vicieux de la sous-performance et du manque de ressources en statistique au profit d'un cercle vertueux dans lequel l'accroissement de la demande et l'amélioration de la qualité conduisent à une augmentation de l'utilisation et de l'intérêt des données. Des données de meilleure qualité peuvent aussi aider au renforcement de la transparence attendu par les citoyens des pays aussi bien développés qu'en développement.

Traditionnellement, le soutien affecté aux données sur le développement s'est largement concentré sur l'assistance technique. Caractérisé par une faible coordination entre les fournisseurs, ce type de soutien a visé des secteurs précis et non les approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration, et pâtit d'un défaut d'appropriation par les pays. De manière générale, ces efforts n'ont pas entraîné une augmentation notable de la capacité statistique. Dans le contexte de la révolution des données, les apporteurs doivent redéfinir leur approche du renforcement de la capacité statistique de manière à promouvoir l'appropriation par les pays, aligner le soutien sur les priorités nationales, prêter plus d'attention à l'utilisation des données et aux utilisateurs de données, encourager des partenariats public-privé divers, recourir à de nouveaux mécanismes de financement, et mettre l'accent sur un soutien axé sur les résultats.

Ce chapitre propose différentes pistes permettant d'affecter des ressources supplémentaires au renforcement des capacités statistiques et, ce faisant, mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après « le Programme 2030 ») (ONU, 2015c).

De nouvelles ressources sont nécessaires afin de renforcer les capacités statistiques

Le renforcement des systèmes statistiques est un processus de longue haleine, dont les résultats perdureront toutefois bien après l'échéance des ODD. Le renforcement des capacités statistiques nécessaire pour guider, suivre et évaluer les progrès accomplis à l'échelle nationale en matière de développement au regard des ODD doit commencer dès aujourd'hui et bénéficier de financements fiables jusqu'en 2030 et au-delà. Calculer le coût global, pour les pays en développement, associé à ce renforcement des capacités statistiques constitue une tâche complexe, actuellement en cours d'accomplissement. Selon les chiffres réalisés par deux études récentes (SDSN, 2015 ; GPSDD, 2016), le coût minimal de la production de données pour les ODD dans 144 pays en développement se

Point de vue : Pour combler les disparités entre les sexes, il faut combler le déficit de données

Sarah Hendriks,

Directrice pour l'égalité des sexes, Fondation Bill & Melinda Gates

Il n'est aucun pays au monde où les femmes et les hommes sont véritablement égaux. Les femmes apprennent moins, gagnent moins, possèdent moins de droits et ont une moindre maîtrise de leurs biens. Dans 155 pays, il existe au moins une loi qui entrave l'accès des femmes aux ressources économiques. Ainsi, les femmes détiennent moins de 20 % des terres de la planète alors qu'elles produisent la majeure partie de la nourriture qui y est consommée. Elles sont 1.1 milliard à être privées de services bancaires et, selon le Forum économique mondial, il faudra 170 ans pour parvenir à l'égalité entre les sexes dans la vie économique. Les politiques et les pratiques néfastes qui sévissent dans l'ensemble du monde trouvent leur racine dans l'idée que les femmes et les filles ne comptent pas. Même lorsqu'il existe de bonnes lois, leur application est souvent défaillante.

Au fondement de ces déséquilibres réside un problème qui revêt une acuité particulière pour les femmes et les filles : les données.

On relève en effet de nombreuses lacunes dans les données sur le développement mondial. Il n'est pas rare que même les informations les plus élémentaires sur les femmes et les filles fassent défaut : quand elles sont nées, combien d'heures de travail elles effectuent, si ce travail est rémunéré et combien, si elles ont subi des violences, de quelle façon elles meurent. Dans bien trop de domaines, il n'existe pas du tout de données ventilées, ou bien la collecte des données est effectuée de manière « sexiste », c'est-à-dire sans prendre en compte les femmes et les filles ou en sous-estimant leur nombre. Cette situation a pour effet de perpétuer la dévalorisation des femmes et des filles dans la société et empêche de tirer parti de l'énorme potentiel qu'elles représentent.

Le problème est aggravé par le manque de volonté politique, de ressources financières et de capacités. Seulement 13 % des pays consacrent un budget aux statistiques sexospécifiques et, dans bon nombre d'entre eux, la stratégie nationale et les compétences nécessaires pour pouvoir mettre en place une solide collecte de données par sexe sont absentes. Dans bien des cas, la collecte des données est fragmentée ou effectuée à l'aide de méthodes obsolètes. Même lorsque des politiques et des programmes visant les femmes et les filles sont financés, ils sont souvent mal évalués. Par conséquent, ceux qui les élaborent ne sont pas en mesure de savoir si et en quoi ils sont efficaces ou non, et ils sont donc mal éclairés lorsqu'ils prennent des décisions, opèrent des arbitrages et affectent les ressources. Les organisations de la société civile n'ont pas non plus de données sur lesquelles s'appuyer pour orienter leurs activités de sensibilisation.

De mon point de vue, pour combler les disparités entre les sexes, il faut combler le déficit de données. Notre fondation est en train d'investir 80 millions USD pour améliorer les données et les informations factuelles à caractère sexospécifique, ainsi que la redevabilité envers les femmes. Considération essentielle, ces ressources permettront d'améliorer la façon dont ces données et informations sont utilisées pour guider les efforts de sensibilisation et étayer l'élaboration des politiques.

Il y a en particulier deux nouveaux domaines dans lesquels travailler en partenariat :

1. Les initiatives prévues dans le cadre du programme phare d'ONU Femmes sur les données ventilées par sexe, qui visent à assurer la production de données et statistiques sexospécifiques de qualité et à améliorer leur disponibilité, leur accessibilité et leur utilisation (www.unwomen.org/en/how-we-work/flagship-programmes).
2. L'initiative What Works, qui donnera lieu à la constitution d'un réseau de centres de réflexion répartis dans divers pays, afin d'améliorer les données d'observation concernant les politiques et les programmes visant à promouvoir l'autonomisation économique des femmes et à assurer une transition sans heurt des adolescentes vers l'âge adulte.

Nous appelons les donateurs et les gouvernements soucieux de susciter des avancées pour les femmes et les filles à nous rejoindre, en donnant la priorité à l'investissement dans les données et les informations factuelles à caractère sexospécifique et en renforçant celui-ci. Les besoins sont nombreux : combler les lacunes que comportent les données, renforcer les capacités nationales, observer les faits et les recenser en temps plus opportun et de façon plus cohérente, réduire les facteurs de distorsion en harmonisant les méthodes de collecte des données, faciliter l'accès des organisations de femmes aux données et leur apprendre à les exploiter pour leurs activités de sensibilisation.

Améliorer les données est une condition *sine qua non* de la concrétisation de tout objectif. Les femmes et les filles comptent, et elles comptent sur nous pour intensifier nos efforts durant les années à venir.

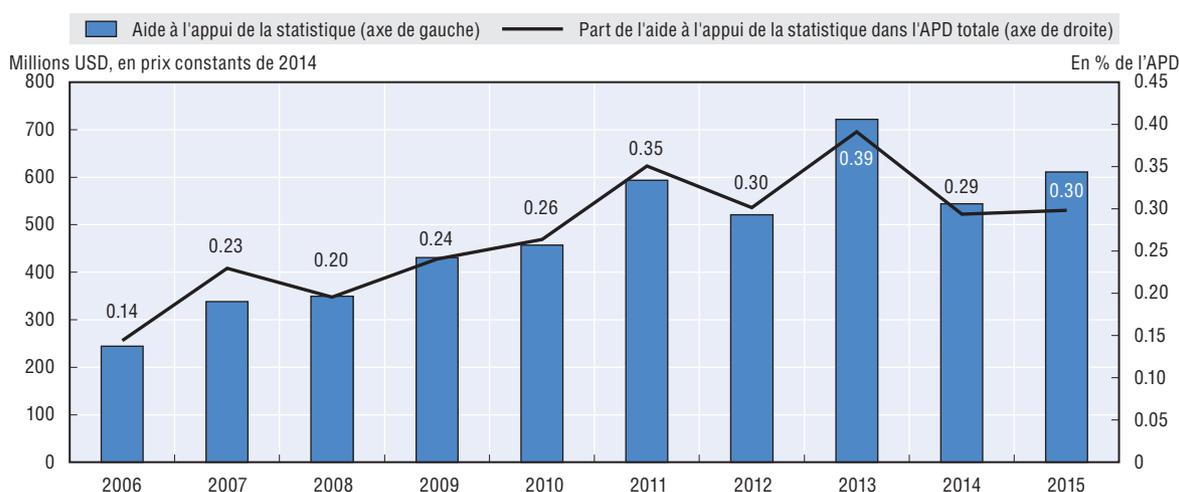
monterait à environ 2.8-3.0 milliards USD par an jusqu'en 2030. Ces estimations comprennent le coût de l'élargissement du programme d'enquêtes et de recensements et de l'amélioration des systèmes de données administratives.

D'après les estimations du rapport « The state of development data funding » (GPSDD, 2016), il manque aux pays en développement, une fois pris en compte les budgets nationaux dédiés à la statistique, environ 635-685 millions USD de financements par an pour produire des données aux fins des ODD jusqu'en 2030. Afin de combler ce déficit, les pays auraient besoin de lever des financements provenant de sources extérieures, en particulier de la coopération pour le développement. Si l'on suppose que l'aide à la statistique, qui s'est élevée à 541 millions USD en 2015, concourt à la production de données pour les ODD dans les pays en développement et, partant, contribue à remédier à ce déficit de financements, quelque 200 millions USD supplémentaires par an jusqu'en 2030 sont nécessaires pour satisfaire à ces besoins de financement minimum.

Tendances en matière d'aide à l'appui de la statistique

Au début des années 2000, la communauté internationale du développement s'est clairement engagée à améliorer les données pour favoriser la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Cet engagement s'est accompagné d'une augmentation régulière des financements entre 2005 et 2013. Les dernières évolutions de l'appui à la statistique montrent que les appels internationaux en faveur d'une amélioration des données sur le développement ne se traduisent pas encore par une hausse des financements prévisibles pour produire des données dans l'optique des ODD. D'après le rapport 2017 de PARIS21 sur le soutien des partenaires à la statistique « Partner report on support to statistics »⁴, l'appui à la statistique était de 541 millions USD en 2015, ce qui représente une hausse de 12 % (en termes réels) par rapport à 2014 (PARIS21, 2017). Toutefois, l'aide à l'appui de la statistique – à 0.30 % de l'APD totale en 2015 – ne constitue qu'une part relativement faible des priorités de la plupart des donateurs en matière de coopération pour le développement. En 2015, l'aide bilatérale à l'appui de la statistique (181 millions USD) équivalait à un tiers de l'aide totale, et cinq apporteurs bilatéraux (le Canada, la Suède, le Royaume-Uni, la Corée et l'Australie) représentaient 78 % de ce montant. Les tendances montrent également les fluctuations des financements d'une année sur l'autre, qui nuisent à la prévisibilité du financement pour les partenaires (graphique 4.1).

Graphique 4.1. Aide à l'appui de la statistique : tendances en volume et en pourcentage de l'APD, 2006-15, engagements

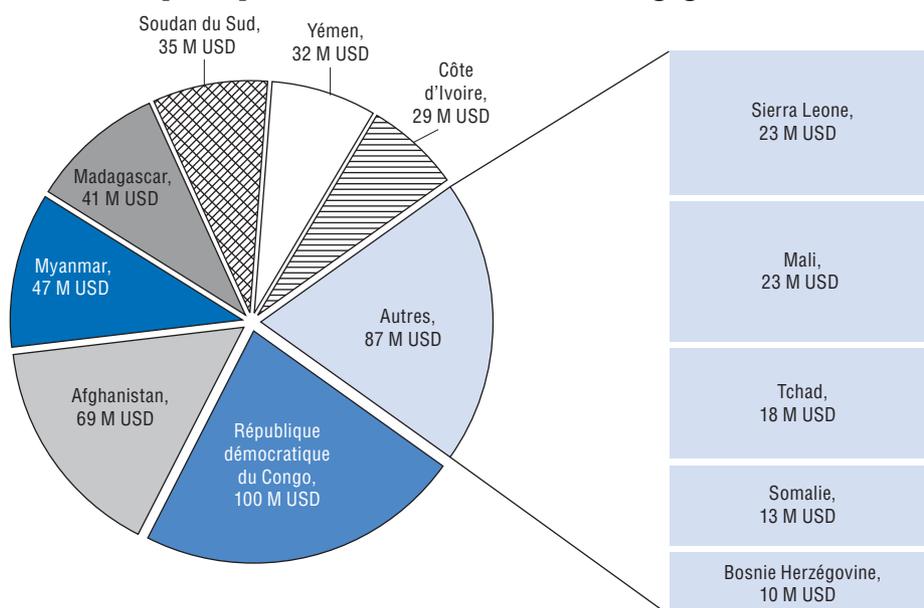


Source : PARIS21 (2017), « Partner report on support to statistics », www.paris21.org/press2017.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933592107>

Une analyse plus détaillée du financement de l'aide allouée à la statistique révèle d'intéressantes évolutions en matière de financement. Par exemple, une grande partie de l'APD totale provient d'un très petit nombre d'apporteurs : les cinq premiers fournisseurs bilatéraux et multilatéraux ont représenté 75 % du total des engagements de l'aide pour les statistiques en 2015 (PARIS21, 2017)⁵. Entre 2013 et 2015 les pays ayant la plus faible capacité statistique ont reçu le soutien le plus généreux de la part des membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Le rapport PRESS 2017 a révélé que lorsque l'on croise les chiffres des engagements avec l'indicateur de la capacité statistique de la Banque mondiale (Banque mondiale, 2017), les pays à faible capacité ont reçu en moyenne plus de financement par habitant (0.87 USD) que les pays à forte capacité (0.36 USD) (PARIS21, 2017). Il est également encourageant de constater que les États en situation de fragilité reçoivent un soutien nettement plus conséquent de la part de la communauté du développement de la statistique : les engagements notifiés pour les 36 États connaissant des situations de fragilité couvertes par le rapport PRESS 2017 se montaient à 507 millions USD entre 2013 et 2015 (graphique 4.2). Cela représente près d'un tiers des engagements par pays pris dans le monde durant cette période⁶.

Graphique 4.2. **Aide à l'appui de la statistique affectée à des situations de fragilité, principaux destinataires, 2013-15, engagements**



Source : PARIS21 (2017), « Partner report on support to statistics », www.paris21.org/press2017.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933592126>

La tendance générale du soutien est positive, de nouveaux fournisseurs de coopération pour le développement non membres du CAD étant de plus en plus conscients de l'intérêt qu'il y a à investir dans les données au service du développement. Ainsi, les Émirats arabes unis accueilleront le deuxième Forum mondial des données qui doit avoir lieu en 2018. On s'attend en 2016-17 à une augmentation du soutien des donateurs, essentiellement due à l'évolution de l'architecture des donateurs, qui se caractérise par l'accroissement des engagements des fondations privées. Les fondations Bill & Melinda Gates et Hewlett, dont les engagements se sont élevés respectivement en 2016 à 13.2 millions et 3 millions USD, sont les fers de lance de ces efforts (GPSDD, 2016). Même si ces engagements ne sont pas encore comptabilisés dans les chiffres pour 2015, la Fondation Bill & Melinda Gates s'affirme aujourd'hui comme l'un des principaux fournisseurs de renforcement des systèmes statistiques (voir le « Point de vue » de Sarah Hendriks). Selon le rapport PRESS 2017 (PARIS21, 2017), elle se classait en 2015 dans les 9 premiers fournisseurs dans le monde, avec des engagements totalisant 14 millions USD.

La question n'est pas seulement celle du montant du soutien, mais de ses modalités

La façon dont les apporteurs de coopération pour le développement fournissent leur soutien est également capitale. Le rapport PRESS 2016 montre que si les dons sont le principal instrument de financement employé, le choix opéré entre dons et prêts ou crédits diffère considérablement d'une région à l'autre. Si le rapport « Aid for statistics: An inventory of financial instruments » d'Open Data Watch fait également observer que les dons émanant de fonds d'affectation spéciale sont le principal type de financement utilisé, son examen des modalités de financement fait apparaître que les apporteurs disposent de plusieurs options pour octroyer davantage de fonds (ODW, 2015). Le tableau 4.1 récapitule les avantages et les inconvénients de chaque type de financement.

Le soutien classique au renforcement des capacités statistiques est obsolète

Le renforcement des capacités en matière de statistique est décrit comme « un processus intervenant aux niveaux des individus, des organisations et de l'environnement général par lequel le système statistique acquiert, renforce et maintient sa capacité à fixer et à atteindre ses propres objectifs en matière de statistique » (CCI, 2016). Cependant, les efforts passés n'ont pas toujours produit ces résultats. Il ressort de l'expérience des 20 dernières années que les initiatives descendantes ne conduisent pas à une augmentation durable des capacités (Kiregyera, 2013). Aujourd'hui, le champ d'application et l'ambition des ODD ont rendu obsolètes les anciennes modalités du soutien (Keijzer et Klingebiel, 2017).

Tableau 4.1. **Avantages et inconvénients des modalités de financement du renforcement des capacités statistiques**

Modalités	Avantages	Inconvénients	Exemples
Recettes fiscales intérieures	Permet et renforce la mobilisation de ressources intérieures pour la statistique, ce qui peut aboutir à un système globalement plus viable.	Les pays peuvent peiner à mobiliser une base d'imposition ou ne pas affecter les fonds en priorité à la statistique.	Budgets nationaux.
Prêts et crédits (y compris prêts multilatéraux)	Volume de financement suffisamment important pour couvrir de nombreux domaines de la statistique ainsi que la refonte complète du système statistique national.	Longueur des procédures d'autorisation, comme l'élaboration et le montage des prêts et l'approbation des projets.	Prêts pour le programme de renforcement des capacités statistiques de la Banque mondiale.
Dons bilatéraux	Accord pouvant être conclu rapidement entre l'apporteur et le destinataire, versement rapide.	Fonds souvent octroyés pour répondre aux besoins de données de l'apporteur ; coûts de transaction élevés pour les financements modestes.	Soutien émanant de la Commission européenne ou du Ministère du Développement international (DFID) du Royaume-Uni.
Assistance technique	Accroît l'interaction entre les fournisseurs de coopération pour le développement et les bureaux statistiques nationaux ; calendrier et résultats prévisibles.	En raison du fort taux de rotation des effectifs et du faible niveau de suivi axé sur les résultats, il est difficile de déterminer l'impact des formations ; approche obsolète du renforcement des capacités.	Assistance technique du Fonds monétaire international dans le domaine des statistiques macroéconomiques.
Aide axée sur les résultats	Lie les résultats directement aux activités de développement ; fort potentiel pour l'innovation ; fortes incitations à réformer dans les pays en développement.	Approche difficilement applicable aux activités dont l'impact est moins quantifiable.	Kenya Statistics Program-for-Results.
Dispositifs de mise en commun des fonds (fonds communs, fonds d'affectation spéciale multidonneurs)	Favorise la coordination entre les apporteurs ; constitue une source de financement stable et prévisible ; réduit les coûts de transaction grâce à la mise en commun ; promeut une culture du financement plus axée sur les résultats.	La coordination et la concertation peuvent être difficiles ; les règles des fournisseurs de coopération pour le développement peuvent différer en ce qui concerne la passation des marchés et le versement, ce qui rend difficile la mise en commun.	Le Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités statistiques, et le Statistics for Results Facility de la Banque mondiale ; initiative Faits et données sur l'égalité hommes-femmes de la Direction de la statistique des Nations Unies (DSNU).

Comment expliquer cet état de fait ? Traditionnellement, les efforts se sont caractérisés par des approches dictées par l'offre et menées au coup par coup, qui ne faisaient guère de place à la demande endogène de données. En effet, l'accent était mis sur les données nécessaires aux fournisseurs de coopération pour le développement ou aux bureaux statistiques nationaux à des fins de suivi et pour établir leurs rapports et rendre compte. Par exemple, le renforcement des capacités visait souvent en priorité à établir des estimations pour compenser les données manquantes, comme les taux de prévalence du VIH/sida, plutôt qu'à renforcer les capacités du bureau national de la statistique ; ou bien les seuils de pauvreté étaient calculés par un consultant extérieur et il était impossible à quiconque dans le pays d'actualiser ou de poursuivre l'analyse (Taylor, 2016). Avec ce type de production des données – motivée par la volonté de générer le résultat immédiat nécessaire au bailleur de fonds externe – les besoins à court terme l'emportent sur l'efficacité à long terme et la durabilité.

Ce qu'il faut, c'est une approche holistique, obéissant à la demande et conçue pour renforcer l'ensemble du système statistique.

Les résultats d'une enquête portant sur les politiques et pratiques des membres du CAD pour soutenir les capacités et les systèmes statistiques nationaux dans les pays en développement font apparaître que le soutien qu'ils consentent en vue d'améliorer la production statistique des pays en développement revêt essentiellement la forme d'une assistance technique (par exemple, organisation de formations, conception d'enquêtes et renforcement des systèmes de gestion des données) (Sanna et Mc Donnell, 2017). Si de telles approches permettent de repérer une pièce cassée de la machine à produire des données et de la réparer, elles ne prennent pas en considération le cadre plus large de ce qui rend un environnement propice pas plus qu'elles ne renforcent la capacité du système à s'autoréparer à l'avenir. Une approche visant à supprimer les obstacles techniques ne suffit pas : il faut une approche holistique obéissant à la demande et conçue pour renforcer l'ensemble du système statistique.

Cela ne signifie pas pour autant que les efforts passés ont tous échoué. La base de données des indicateurs de la capacité statistique de la Banque mondiale montre que des progrès, lents mais croissants, ont été accomplis aux niveaux mondial et régional ces 15 dernières années. Toutefois, les avancées ne sont pas suffisamment rapides pour que la communauté mondiale puisse aller au bout du périmètre et des ambitions du Programme 2030. Les fournisseurs de coopération pour le développement doivent repenser les modalités de leur soutien à l'appui de la statistique pour lever les obstacles qui subsistent et accélérer le rythme.

Pour que les données favorisent l'atteinte des Objectifs de développement durable, elles doivent être considérées comme une priorité transversale

Dans le contexte de la révolution des données, deux forces rendent impérative pour les donateurs et leurs partenaires la nécessité de réexaminer les méthodes retenues jusqu'ici. Premièrement, l'écosystème des données s'étend pour englober de nouveaux producteurs et utilisateurs de données sur le développement. Deuxièmement, les ODD imposent de plus en plus de tâches aux organismes statistiques nationaux et internationaux, comme l'exigence de robustesse de la décomposition des données sur les populations vulnérables ou la collecte de nouvelles données pour les indicateurs associés aux ODD. La coordination, l'innovation et le financement sont essentiels pour que la communauté mondiale puisse mesurer et suivre les progrès accomplis au regard des 232 indicateurs associés aux ODD. En reconnaissant que les données sur le développement sont une priorité transversale stratégique, au même titre que l'environnement, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, et en mettant à disposition des fonds suffisants, la communauté internationale peut contribuer à y parvenir.

Ne pas figurer dans le système d'enregistrement des faits d'état civil signifie bien souvent ne pas avoir accès aux services publics.

Trop souvent, le soutien à la statistique a été considéré comme un « plus » apporté à d'autres projets sectoriels. Au fil du temps, le domaine des données administratives et de l'enregistrement des faits d'état civil a été négligé. Par exemple, il a été estimé que 83 % des Africains habitent dans un pays ne disposant pas d'un système complet et performant d'enregistrement des naissances (Mo Ibrahim Foundation, 2016). Il faut aller au-delà des enquêtes périodiques, pour passer à une production continue de données permettant aux pays de tenir un registre des naissances et des décès à jour et complet ; ce registre est déterminant pour les activités et transactions officielles civiles, personnelles, professionnelles et politiques. Dans de nombreux pays, l'enregistrement des faits d'état civil permet aux individus d'être admis à l'école ou à l'hôpital, d'obtenir la nationalité et un emploi formel, de voter ou de se présenter comme candidat à une élection, d'acquérir et de céder des biens ou d'accéder à des services financiers et juridiques. Ne pas figurer dans le système d'enregistrement des faits d'état civil signifie bien souvent ne pas avoir accès aux services publics.

Le Plan d'action mondial du Cap propose une approche redynamisée du développement des capacités statistiques

Il existe un consensus international sur les principes qui devraient guider une approche redynamisée du développement des capacités statistiques. En 2005, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide⁷ soulignait l'importance de l'appropriation par les pays et de l'harmonisation des actions des apporteurs de coopération pour le développement. Plus récemment, le Document final de Nairobi suite à la seconde Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED, 2016), comprenait un engagement pour les fournisseurs d'aide de renforcer les capacités statistiques des pays en développement. Plusieurs engagements internationaux récents invitent clairement ces derniers à mettre ces principes du développement en application dans leur soutien à la statistique en tant que secteur et enjeu transversal.

Ces engagements témoignent du fort soutien international aux données et jettent les bases de mesures opérationnelles concrètes. Reste à savoir si les promesses se concrétiseront. Le tableau 4.2 fait le point sur les résultats obtenus par rapport aux objectifs pour quelques-uns des engagements à haut niveau souscrits dans le domaine de la statistique. Le succès se mesure de différentes manières : certains engagements se sont traduits par un soutien financier ou politique accru, tandis que d'autres ont favorisé l'innovation et la collaboration.

Le Plan d'action mondial du Cap pour les données du développement durable des Nations Unies (CSNU, 2017) est la dernière feuille de route conçue pour améliorer les données mondiales à l'appui du développement durable et pour définir le rôle des fournisseurs de coopération. Il fournit un cadre pour la planification et la mise en œuvre d'un renforcement des capacités statistiques à la mesure de l'envergure et des aspirations du Programme 2030. Le plan reconnaît que cette tâche sera pilotée par les pays et exécutée aux niveaux infranational, national et régional. Il vise à pleinement exposer et coordonner les efforts actuels et à trouver des moyens stratégiques inédits de mobiliser efficacement les ressources des organisations internationales, des gouvernements et des autres partenaires.

Le Plan d'action mondial propose de mener des actions dans six domaines stratégiques, chacun associé à plusieurs objectifs : 1) coordination et leadership stratégique en ce qui concerne les données pour le développement durable ; 2) innovation et modernisation des systèmes statistiques nationaux ; 3) renforcement des activités et programmes statistiques de base ; 4) diffusion et utilisation des données pour le développement durable ; 5) partenariats multipartites ; et

6) mobilisation des ressources et coordination des efforts pour renforcer les capacités statistiques. Tous ces aspects font partie intégrante de la capacité à produire et utiliser les données sur le développement (graphique 4.3).

Tableau 4.2. **Mise en œuvre des engagements à haut niveau dans le domaine de la statistique**

Engagement	Objetif	Résultat
2004 : Plan d'action de Marrakech pour les statistiques (PAMS) (Banque mondiale, 2004)	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer durablement les capacités statistiques nationales. Intégrer et élaborer des stratégies nationales pour tous les pays à faible revenu avant la fin 2006. 	<ul style="list-style-type: none"> Trois grands succès : <ol style="list-style-type: none"> le Réseau international pour les enquêtes auprès des ménages un fort consensus politique international pour soutenir les statistiques en augmentant les financements élargissement de la couverture du cycle 2010 des recensements.
2011 : Plan d'action de Busan pour la statistique (PARIS21, 2011)	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer pleinement la statistique dans la prise de décision. Promouvoir le libre accès aux statistiques. Insister sur le rôle des stratégies nationales de développement des statistiques. Augmenter les ressources destinées aux systèmes statistiques. 	<ul style="list-style-type: none"> A contribué à entretenir l'élan en faveur d'une action collective réaffirmée par le PAMS. A été pleinement souscrit par la Commission de statistique des Nations Unies (CSNU). <p>mais</p> <ul style="list-style-type: none"> N'a pas recueilli le soutien financier nécessaire pour accomplir les principales actions proposées dans le plan.
2015 : Programme d'action d'Addis-Abeba (ONU, 2015a)	<ul style="list-style-type: none"> Plus de 100 mesures concrètes, dont l'engagement d'améliorer les données nécessaires au suivi de l'impact des dépenses consacrées au développement/des progrès dans la concrétisation des Objectifs de développement durable (ODD). 	<ul style="list-style-type: none"> Lancement du Partenariat mondial pour les données du développement durable, assorti d'engagements pour sa mise en place ; peu de nouveaux engagements à l'appui du développement des capacités statistiques ; accent mis sur la nécessité de mobiliser des ressources intérieures et l'investissement privé au service du développement.
2015 : Objectifs de développement durable (ONU, 2015c)	<ul style="list-style-type: none"> Opérer une profonde transformation des données sur le développement dans tous les pays, riches ou pauvres, pour combler le déficit de données. Il s'agit notamment de créer de nouvelles mesure et d'accroître la qualité, l'accessibilité et l'utilisation des données. 	<ul style="list-style-type: none"> L'ODD 17 consacré au partenariat a pour cible spécifique (17.18) « de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays ».
2015 : Mécanisme de financement mondial pour le soutien à l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (CRVS) (Banque mondiale, 2016)	<ul style="list-style-type: none"> Enregistrer tous les faits d'état civil en Afrique, en Asie, et dans le Pacifique durant la « décennie de l'état-civil » (2015-24), comme approuvé par les ministres. 	<ul style="list-style-type: none"> A permis de faire mieux connaître les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques d'état civil (CRVS), de mobiliser des ressources, d'inciter les pays à conduire des évaluations des systèmes de CRVS et du coût des plans nationaux. A permis la création du Centre d'excellence pour les CRVS. Le Canada s'est engagé à apporter 16 millions CAD d'ici 2030 pour améliorer la qualité et la disponibilité de données universelles concernant les naissances, les décès et leur cause, et les mariages.
2017 : Plan d'action mondial du Cap pour les données du développement durable (CSNU, 2017)	<ul style="list-style-type: none"> Mener des actions capitales dans six domaines stratégiques : <ol style="list-style-type: none"> coordination et leadership innovation et modernisation des systèmes statistiques nationaux renforcement des statistiques de base diffusion et utilisation partenariats multipartites mobilisation des ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> A suscité une prise de conscience et a intensifié la coordination entre les communautés de données techniques. Adopté par la Commission de statistique des Nations Unies (CSNU) en mars 2017 ; soumission au Conseil économique et social des Nations Unies en juillet 2017.

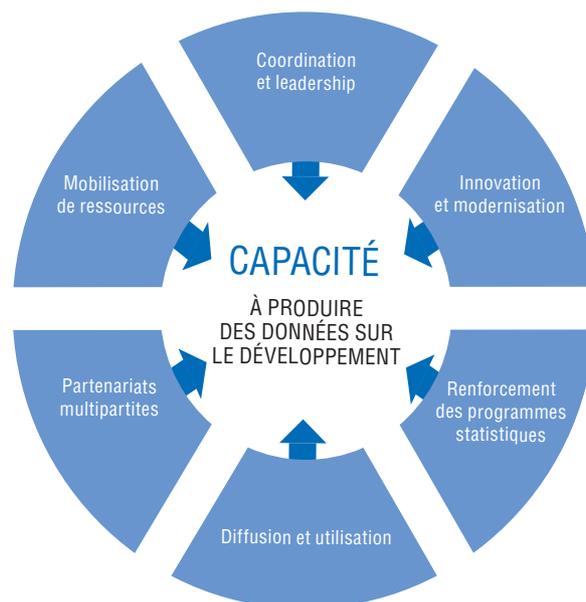
Source : Calculs de l'auteur.

Enseignements dégagés des activités de recherche et d'évaluation consacrées au renforcement des systèmes statistiques

Il est trop tôt pour juger du succès du Plan d'action mondial du Cap. Néanmoins, plusieurs évaluations formelles et d'autres activités menées ces dernières années ont mis au jour des bonnes pratiques en matière de renforcement des capacités qui sont étroitement liées aux domaines stratégiques du Plan d'action mondial du Cap⁸. Au nombre des enseignements dégagés, figurent les principes suivants :

- Les stratégies nationales à l'appui du développement de la statistique devraient être le point de départ de la conception des activités de renforcement des capacités et veiller à ce que les fournisseurs de coopération pour le développement ne suivent pas une approche unique et indifférenciée.** À mesure que de nouvelles approches de renforcement des systèmes statistiques seront testées, il importera d'axer l'effort sur les interventions d'envergure et coordonnées qui sont assurées selon des modalités à la fois adaptées à chacune des parties prenantes (Klingebiel,

Graphique 4.3. **Appliquer le Plan d'action mondial du Cap pour renforcer la capacité à produire des données sur le développement**



Source : Open Data Watch.

Casjen Mahn et Negre, 2016) et alignées sur la stratégie et la situation du pays hôte. Le Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique de 2016 (PARIS21, 2016) montre que les engagements sont bien alignés sur les stratégies nationales de développement des statistiques et que cet alignement demeure dans l'ensemble à un niveau élevé. Poussant cette bonne pratique plus avant, des pays comme la Sierra Leone expérimentent l'idée d'un « pacte sur les données » entre toutes les parties prenantes à l'appui d'un plan national bien articulé et axé sur les résultats (encadré 4.1).

- **Il est possible de cibler davantage les interventions sur les connaissances en matière de données et leur utilisation.** Une évaluation menée par le Fonds des Nations Unies pour la population de son travail de recensement observe que le recensement de 2010 « mettait surtout l'accent sur l'amélioration de la production de données liées au recensement, prêtant infiniment moins d'attention à la diffusion des données, à leur analyse et à leur utilisation pour l'élaboration des politiques » (FNUAP, 2016). Le fait que l'accent soit davantage mis sur la production des données que sur leur utilisation ne permet pas de concrétiser pleinement le potentiel des données de recensement. D'après une récente étude réalisée par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, de nombreux bureaux statistiques nationaux œuvrent activement à instruire les utilisateurs – par exemple au travers de publications et de brochures adaptées à des groupes spécifiques d'utilisateurs ; de séminaires ; de guides faciles d'utilisation ; et de campagnes de sensibilisation comme le Mois national de la statistique. Cependant, tous les pays en développement participant à l'enquête ont déclaré manquer de ressources pour mener des actions pédagogiques à l'intention des utilisateurs (CEE-ONU, 2016).
- **La coordination des activités de renforcement des capacités statistiques réduit les coûts de transaction.** Des évaluations conduites par le Fonds fiduciaire pour le renforcement des capacités statistiques de la Banque mondiale ont mis en évidence le faible montant des dons individuels indépendants et la perte de rentabilité qui en résulte (ODW, 2015). Des méthodes comme la mise en commun de ressources par différents fournisseurs diminuent les coûts de transaction et permettent de gagner en efficacité et en efficience. Une des principales difficultés évoquées par les membres du CAD s'agissant de mettre les données au service du développement durable est le manque de coordination systématique entre les apporteurs dans les efforts qu'ils déploient pour

Encadré 4.1. Les avantages d'un pacte sur les données

Dans les pays en développement, le pacte sur les données peut exiger des gouvernements de :

- S'engager et mettre en œuvre une stratégie nationale pour le développement de la statistique qui, dans la mesure du possible, réponde aux besoins du Programme 2030 en matière de données décomposées, et explore la possibilité d'intégrer des fournisseurs et utilisateurs de données non traditionnels.
- Veiller à ce que la législation statistique soit à jour et conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies.
- Veiller à ce que les compétences requises pour effectuer les activités liées aux données soient disponibles.
- Promouvoir la coordination effective des activités liées aux données et faire en sorte que le calendrier des enquêtes soit établi de manière à garantir un flux régulier de données.
- Promouvoir l'accès aux données et statistiques ainsi que leur utilisation sur la base des principes relatifs aux données ouvertes.
- Veiller à ce que les activités liées aux données soient convenablement financées.

En contrepartie, il peut être demandé aux bailleurs de fonds externes – fournisseurs bilatéraux de coopération pour le développement, organismes multilatéraux et banques de développement, entre autres – de :

- Encourager le financement axé sur les résultats et améliorer le soutien aux activités liées aux données, notamment le financement en fonction de l'impact prouvé de la production de données de haute qualité et de la promotion de l'utilisation des données, ou en fonction des progrès observés en la matière.
- Fournir une aide financière ou en nature en matière d'assistance technique pour renforcer la capacité des fournisseurs et des utilisateurs de données.
- S'assurer que les activités sont alignées sur la stratégie nationale de développement de la statistique et/ou sur le plan national de développement, et qu'elles sont menées en coordination avec les autres fournisseurs.
- Apporter un soutien selon des modalités permettant de minimiser la charge pesant sur les pays et utiliser les données et les processus locaux.
- Soutenir les initiatives de financement permettant d'accroître les ressources intérieures au service de la statistique (par exemple, de nouveaux impôts, un fonds national).
- S'engager dans la recherche-développement afin de promouvoir et soutenir l'innovation.

soutenir le renforcement des capacités statistiques (Sanna et Mc Donnel, 2017). Une évaluation des efforts de renforcement des capacités réalisée par le Fonds monétaire international montre que confier la coordination à une seule institution publique est un moyen très efficace de favoriser l'harmonisation entre les apporteurs. Selon cette approche, chaque pays définit un donneur « chef de file » tout en conservant la responsabilité de la stratégie d'action globale (ODW, 2015).

- **Des partenariats multipartites peuvent permettre de mobiliser davantage de ressources pour les données sur le développement durable.** Si les ressources intérieures mobilisées par chaque pays peuvent contribuer à combler le déficit de financement pour les statistiques (SDSN, 2015), les partenariats public-privé laissent une plus grande place à l'innovation et à la prise de risque que les modalités de financement classiques. Les mécanismes de financement innovants – comme le soutien entre pairs (par exemple, l'accord de jumelage entre l'Agence japonaise de coopération internationale et le Cambodge) et les fonds d'incitation (comme le Fonds pour l'innovation de la Banque mondiale) – peuvent être d'autres solutions intéressantes.

Passer du soutien classique à un soutien redynamisé

Outre le Plan d'action mondial du Cap, de récents forums de discussion internationaux ont amplifié la redynamisation du développement des capacités statistiques⁹. Le tableau 4.3 compare les principes d'une approche classique des donneurs en matière de développement des capacités statistiques à ce à quoi une approche redynamisée ressemblerait.

Tableau 4.3. Redynamiser le soutien des donneurs à la statistique

Approche classique	Approche redynamisée
<ul style="list-style-type: none"> ● Privilégie largement les aspects techniques, comme le soutien à l'élaboration d'enquêtes, la fourniture d'un système de gestion des données et l'assistance correspondante. ● Programme d'activités statistiques déséquilibré en faveur de l'offre (production/producteur de données) et des priorités et besoins des donneurs. ● Faible montant des financements provenant de l'APD ; peu de coordination entre les fournisseurs de coopération pour le développement ; financement en fonction des résultats limité ; statistiques considérées comme un aspect technique du financement. ● Intérêt limité pour les bureaux statistiques nationaux, faible attention prêtée aux utilisateurs extérieurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Va au-delà de l'assistance technique pour établir des partenariats et développer les compétences, par exemple en management et en leadership. ● Soutien aligné sur les plans et priorités statistiques nationaux ; accent mis sur l'utilisation et les utilisateurs de données et sur une diffusion appropriée sous de bons formats (détaillés, ouverts, intégration géospatiale). ● Soutien accru (national, international, privé) à la statistique ; recours accru aux nouveaux mécanismes de financement axés sur les résultats ; statistiques considérées comme un moyen essentiel de remplir les Objectifs de développement durable et comme des objectifs à part entière. ● Renforcement des systèmes nationaux piloté par les pays ; grande attention accordée aux connaissances en statistiques et aux groupes d'utilisateurs.

Source : Compilation des auteurs.

Soutenir le renforcement des capacités statistiques : la voie à suivre

Le Programme 2030, qui vise à éliminer la pauvreté, assurer une croissance durable et la prospérité et améliorer la vie des populations tout en ne laissant personne de côté, conjugué au pouvoir inexploité de la révolution des données, nous place à la croisée des chemins. Pour avancer en utilisant le cadre proposé dans le Plan d'action mondial du Cap, il faut remédier aux lacunes dans le soutien des donneurs aux données sur le développement décrites dans ce chapitre. En bref, nous devons assurer un meilleur appui politique à l'agenda pour les données du développement durable, aligner le soutien des donneurs sur l'appropriation par les pays, instaurer une culture des résultats plus affirmée, et remédier aux problèmes de coordination entre les donneurs dans le secteur de la statistique. Parmi les nombreuses actions possibles, ce chapitre accorde la priorité à trois ensembles de recommandations, un choix largement motivé par la possibilité que ces changements se révèlent très fructueux et par un souci de retenir des objectifs atteignables dans un délai de trois à cinq ans.

1. Assurer un meilleur appui politique aux données pour le développement durable

Les débats stratégiques et techniques sur les données au service du développement durable restent essentiellement le fait de la communauté statistique. Les débats techniques ont été utiles pour définir clairement l'infrastructure des données nécessaire au niveau national, mettre en lumière les problèmes de capacité auxquels se heurtent les pays en développement, estimer le montant de l'investissement requis et examiner les mécanismes de soutien aux données pour le développement. Si ces informations sont précieuses pour comprendre la situation actuelle dans le contexte de la révolution des données, ces débats doivent maintenant être déplacés vers la sphère politique.

Dans les pays en développement, des représentants à haut niveau des ministères des Finances et de la Planification, de même que des unités de l'administration centrale comme la Chancellerie ou le Cabinet du Président doivent être davantage associées et engagées dans les débats nationaux relatifs à la production de données. Le débat sur les indicateurs associés aux ODD qui s'instaure est une bonne occasion pour les chefs des bureaux statistiques nationaux de « passer à la vitesse supérieure », comme l'a rappelé de façon éloquente le Statisticien national britannique John Pullinger, en renforçant la place des données dans le débat public. La plupart des responsables de l'administration publique

comprendront qu'il est nécessaire de participer aux débats sur les données au service du développement, surtout s'ils ont eu à connaître des exemples concrets de la façon dont les données nationales peuvent être utiles pour démontrer l'impact de leurs politiques publiques.

La thématique des données est universelle, transversale et largement sous-estimée.

Dans les pays fournisseurs de coopération pour le développement, les responsables des organismes d'aide et des ministères doivent être conscients de ce que la question des « données » est une thématique universelle, transversale et sous-estimée – comparable à celle de l'égalité hommes-femmes il y a une dizaine d'années. Dans de nombreux pays du CAD, la question des « données » est traitée soit au sein d'un ministère sectoriel, souvent ceux de la Santé, de l'Éducation ou de l'Agriculture, soit comme composante du portefeuille « gouvernance/secteur public ». En cette nouvelle ère des données, les données à l'appui du développement ont un intérêt intrinsèque et une utilité effective, et la coopération pour le développement doit s'adapter à cette nouvelle donne. Les membres du CAD pourraient apporter une contribution substantielle à l'amélioration des données importantes pour les citoyens ; par exemple, un axe de travail au sein du CAD de l'OCDE pourrait s'attacher à repérer les bonnes pratiques et élaborer des lignes directrices sur les meilleures façons d'agir dans ce nouveau domaine.

Les données au service du développement devraient être reconnues comme faisant partie de l'infrastructure indispensable au respect des engagements nationaux, régionaux et mondiaux en matière de développement. Le CAD de l'OCDE, le G20, l'Assemblée générale des Nations Unies et d'autres instances stratégiques et politiques de haut niveau peuvent orchestrer les efforts visant à sensibiliser, et à rallier des soutiens aux données pour le programme de développement. Les débats relatifs aux données pour le développement qui se déroulent dans des forums de haut niveau peuvent aussi être l'occasion de faire le point sur l'avancée des travaux au regard des engagements existants.

2. Faire en sorte que le soutien des donneurs à l'appui des données sur le développement soit coordonné et efficace

Continuer comme par le passé ne suffira pas pour que s'opèrent les changements urgents à apporter aux capacités statistiques nationales et aux dispositifs de soutien correspondants. Si l'on observe la répartition de l'APD entre les projets concernant des données sur le développement, on constate que le secteur de la statistique est dans les faits sous-financé, malgré la multitude des discussions portant sur son rôle central dans la mise en œuvre du Programme 2030. De plus, les faits montrent que les financements à l'appui des données au service du développement ne sont pas alloués dans une perspective stratégique ni utilisés efficacement. Au contraire, ils sont consentis le plus souvent par un petit nombre de fournisseurs et vont à un nombre relativement faible de pays (PARIS21, 2017).

Bâtir une alliance en vue d'accroître l'efficacité du soutien aux données sur le développement

Un moyen de répondre à la nécessité d'améliorer la coordination entre les donneurs consisterait à bâtir entre les fournisseurs une alliance formelle à l'appui des données sur le développement. Une Alliance des donneurs pour les données sur le développement (ci-après « l'Alliance ») pourrait mettre en commun les plans stratégiques ainsi que les informations sur des pays et secteurs prioritaires, le soutien aux activités spécialisées, les outils et les portails. Une telle alliance pourrait conduire à de sensibles améliorations dans l'affectation, le séquençage et le suivi du soutien aux données sur le développement. Il faudrait que les fournisseurs restent flexibles et ouverts afin de procéder au fil du temps aux ajustements requis dans l'établissement de leurs priorités.

Une telle alliance pourrait conduire à de sensibles améliorations dans l'affectation, le séquençage et le suivi du soutien aux données sur le développement.

L'Alliance pourrait aussi contribuer à rallier de nouveaux partenaires et à recourir à de nouveaux moyens de fournir un soutien. La révolution des données compte de nombreux nouveaux acteurs qui peuvent apporter beaucoup au fonctionnement des systèmes statistiques officiels. Le secteur privé, en particulier les entreprises des technologies de l'information et de la communication, possède des bases de données et une expertise technique uniques à partager. En tant qu'utilisatrices de statistiques officielles, les entreprises peuvent être incitées à s'associer aux fournisseurs traditionnels pour financer les améliorations des systèmes statistiques.

Créer des pactes sur les données à l'appui d'une révolution des données pour le développement menée par les pays

L'amélioration de la gestion de l'aide à l'appui des données et de la statistique sous la forme d'un pacte sur les données où les deux parties s'entendent sur un ensemble de critères pourrait permettre de lever certains des obstacles existants afin de garantir un soutien holistique obéissant à la demande. Un pacte sur les données peut faciliter les interactions, en offrant à tous les acteurs intéressés par le développement statistique du pays – gouvernements nationaux, bailleurs de fonds externes, groupes de citoyens, médias et organismes techniques – la possibilité de se réunir dès les premières étapes de la planification et d'établir conjointement un plan d'action pour les données du développement (encadré 4.1). En signant et en souscrivant à un pacte sur les données, ils établissent un accord de performance s'appuyant sur les plans nationaux de chaque pays. À travers le pacte sur les données, le plan s'appuie sur des financements de sources nationales et internationales et peut intégrer des incitations à l'amélioration de la qualité des données et à l'ouverture des données, amplifiant l'utilisation et l'impact des données. L'accord peut également créer une dynamique amenant des parties prenantes, partenaires, et fournisseurs de coopération pour le développement nouveaux à participer aux discussions dans le cadre du pacte sur les données.

Le concept de pacte sur les données a été examiné dans plusieurs études sur le financement des données sur le développement et sur les besoins en matière de renforcement des capacités (PARIS21, 2015 ; GPSDD, 2016 ; CGD, 2014 ; CEA-ONU, 2016). Cependant, il n'a pas été pleinement testé ou appliqué. Cela tient principalement à ce qu'aucun organisme de développement n'a jusqu'à présent été en mesure de jouer un rôle fédérateur auprès des divers groupes de parties prenantes. PARIS21 est bien placé pour piloter les pactes sur les données dans quelques pays et, en fonction du résultat, aider à faire de ce concept une prochaine étape naturelle pour les pays qui modernisent une stratégie nationale de développement de la statistique existante ou en mettent en place une nouvelle.

Améliorer le suivi et créer un marqueur pour les données sur le développement

La mesure du soutien aux statistiques présente de nombreuses difficultés méthodologiques. Le Secrétariat de PARIS21 a recensé les meilleures pratiques en matière de notification et a commencé à promouvoir leur mise en œuvre. Si elles se généralisent chez les fournisseurs d'aide, leur utilisation se traduirait par une amélioration considérable de la notification et de la coordination, par exemple :

- Pour éviter les problèmes de double comptabilisation qui se posent lorsque les fournisseurs et les organismes d'exécution notifient chacun la même activité, les organismes multilatéraux répondant au questionnaire du rapport PRESS indiquent avoir un rôle d'« exécutant » (et non de « donneur ») quand ils gèrent ou mettent en œuvre un projet financé par un autre donneur. Ainsi, le Secrétariat de PARIS21 peut veiller à ce que ces engagements n'apparaissent qu'une seule fois dans le chiffre total, ce qui donne une estimation plus précise.

- Pour résoudre le problème de la comptabilisation du total des projets lorsque des projets ont plusieurs bénéficiaires, certains déclarants au système de notification des pays créanciers (SNPC) du CAD de l'OCDE scindent déjà leurs projets en sous-projets – un par pays bénéficiaire – en précisant pour chacun d'eux sa part dans le total de l'engagement au titre de ces projets qui est notifié. PARIS21 a intégré cette pratique dans sa méthodologie et encourage son utilisation.
- Enfin, un appel à une augmentation substantielle du soutien à la statistique ayant été lancé, il importe d'évaluer la capacité d'absorption de chaque pays, pour s'assurer qu'il est en mesure d'utiliser effectivement les fonds supplémentaires mis à sa disposition. À cet effet, la notification de l'APD ne doit pas porter seulement sur les engagements, mais aussi sur les versements effectivement opérés et sur les ressources intérieures investies dans la statistique. Le Secrétariat de PARIS21 apporte aux pays un soutien technique à la production de budgets complets.

Pour instaurer un système pleinement fonctionnel qui mesure le soutien effectif à la statistique, cependant, il est indispensable de disposer d'un marqueur pour les données sur le développement dans le SNPC. Il existe bien un code de secteur SNPC pour le renforcement des capacités statistiques, mais ce code, par exemple, n'identifie pas les projets multisectoriels dont la composante « statistique » est modeste. Un marqueur permettrait non seulement de mieux identifier les nombreux projets concernés comptabilisés dans l'APD, mais aussi de reconnaître l'importance stratégique du renforcement des capacités statistiques. En outre, un marqueur permettrait aux systèmes qui s'appuient sur le SNPC, comme l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et AidData, de suivre plus aisément les données relatives à l'aide. Parallèlement, il importe qu'il y ait une large participation aux efforts visant à une plus grande transparence des financements pour les données sur le développement. Peuvent y prendre part notamment les organisations philanthropiques, qui devraient suivre l'exemple de la fondation Bill & Melinda Gates en communiquant des données sur leurs financements. On pourrait créer un groupe de réflexion chargé d'étudier quels sont les moyens pour les organismes de financement de rendre les données sur le soutien à la statistique plus ouvertes et plus accessibles.

3. Favoriser la réalisation du Programme 2030 grâce au cycle 2020 des recensements

La situation des pays en développement requiert une prompte action sur de nombreux fronts, et les besoins varient d'un pays à l'autre. Toutefois, un domaine nécessite un soutien international immédiat : la préparation du cycle 2020 des recensements. Le recensement mondial de 2020 est capital pour la réalisation des ODD.

Les Objectifs du millénaire pour le développement avaient créé un élan mondial en faveur de la planification et du financement du cycle 2010 des recensements, et ce fut une de leurs réussites majeures. Sans un effort mondial concerté pour reproduire ce succès en 2020, de nombreuses personnes seront laissées de côté. Les recensements produisent des données démographiques, lesquelles constituent le dénominateur d'une bonne partie des 232 indicateurs convenus associés aux ODD. Cependant, aucune communauté ou organisation, qu'il s'agisse de hauts responsables du développement, de fournisseurs de coopération pour le développement, d'experts techniques, d'organisations non gouvernementales ou d'équipes opérationnelles, ne peut à elle seule faire avancer le programme des recensements. Cela exige une action collective de la part de toutes les parties prenantes (encadré 4.2).

Encadré 4.2. Principes directeurs pour le cycle 2020 des recensements

Les principes établis énumérés ci-après peuvent guider le cycle 2020 des recensements pour qu'il contribue efficacement à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) :

- **Collecter les données une fois – les utiliser maintes fois** : exploiter les sources de données existantes ; renforcer les compétences en matière d'analyse des données, aux niveaux national et régional ; s'appliquer à augmenter la fréquence des actualisations et le niveau de désagrégation des données existantes.
- **S'attacher à combler les lacunes les plus graves en matière de données** : s'assurer que tous les pays produisent les statistiques de base nécessaires pour suivre leurs progrès économiques, sociaux et environnementaux.
- **Veiller au respect de droits essentiels** : intégrer les données dans le droit à être recensé ; à accéder à l'information ; à participer (par le biais des données générées par les citoyens) ; et dans le droit à la vie privée et à la propriété des données personnelles (anonymat et normes de qualité).
- **Soutenir la coordination** : veiller à ce que les nouveaux écosystèmes de données (nouveaux accords de collaboration et de coopération) ne perturbent pas la gouvernance des données au niveau du pays ; financer d'autres modes de collecte des données en coordination avec les représentants nationaux.
- **Préserver la diversité** : chaque pays a un écosystème de données national unique, façonné par son environnement socio-économique, politique et juridique.
- **Mettre à profit les innovations** : les nouvelles technologies de l'information peuvent aider à remédier aux lacunes en matière de données identifiées dans les stratégies nationales.
- **S'affranchir des projets et programmes** : obtenir des résultats en matière de développement en investissant dans des approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration publique par le biais des stratégies nationales.
- **Voir au-delà des ODD** : favoriser l'amélioration des systèmes en ancrant l'action dans les systèmes statistiques nationaux, et pas seulement en générant des informations sur des indicateurs spécifiques.
- **Prêter attention aux résultats** : veiller à ce que les questions fassent l'objet d'un suivi dans une perspective axée sur les résultats (par exemple, que les taux de scolarisation s'accompagnent d'évaluations de l'apprentissage).

Repenser le soutien des donneurs au développement des capacités statistiques : actions prioritaires

- Faire mieux percevoir l'importance des données sur le développement au plus haut niveau politique.
- Traiter les données sur le développement comme une priorité transversale, en les considérant à la fois comme un moyen essentiel d'atteindre les ODD et un objectif à part entière.
- Redynamiser le soutien aux données sur le développement ; reconnaître la nécessité de renforcer les capacités statistiques des pays en développement.
- Accroître le soutien national, international et privé aux statistiques et l'aligner sur les plans et priorités nationaux en matière de statistique.
- Veiller à ce que le renforcement des systèmes statistiques nationaux soit piloté par les pays.
- Accorder une grande attention à l'utilisation des données et à leurs utilisateurs, ainsi qu'à leur diffusion et à leur format.
- Faire en sorte que le soutien des donneurs aux données sur le développement soit coordonné et efficace ; renforcer les partenariats et la coopération.

- Recourir davantage aux nouveaux mécanismes de financement axés sur les résultats.
- Améliorer le suivi et la transparence des investissements dans les données sur le développement.
- Contribuer au Programme 2030 en soutenant les préparatifs pour le cycle 2020 des recensements.

Notes

1. Cible 17.18 : « D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays. » Cible 17.19 : « D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement ».
2. Le rapport du Secrétaire général des Nations Unies, « A world that counts », déclare que « Les données sont l'artère nourricière de la prise de décision et les fondements de la responsabilisation. En l'absence de données de haute qualité, il est quasiment impossible de fournir les bonnes informations sur les bonnes choses au bon moment, d'élaborer, de suivre et d'évaluer les politiques efficaces » (IEAG, 2014). Plus récemment, le Plan d'action mondial du Cap pour les données du développement durable a appelé à « un pacte mondial ou une alliance mondiale qui reconnaît que financer les efforts de modernisation des SSN est essentiel pour concrétiser pleinement l'Agenda 2030 » (CSNU, 2017).
3. Cette étude ne portait que sur les groupes 1 et 2 des indicateurs des ODD pour lesquels il existe des données ou des méthodologies de collecte établies (GPSDD, 2016).
4. Le rapport 2017 sur le soutien des partenaires à la statistique de PARIS21, qui utilise des données provenant d'une enquête annuelle auprès des donneurs ainsi que du système de notification des pays créanciers du CAD de l'OCDE, rend compte des engagements pris en vue de renforcer les capacités statistiques de 2006 à 2015. Il mesure le soutien financier des apporteurs bilatéraux et multilatéraux et couvre tous les domaines de la statistique, des comptes nationaux aux ressources humaines en passant par la formation (PARIS21, 2017).
5. En 2015, les cinq premiers fournisseurs d'un soutien à la statistique étaient la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque mondiale, le Canada, la Commission européenne/EUROSTAT et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Le Fonds monétaire international, qui comptait parmi les cinq premiers donneurs en 2014, n'a pas été en mesure de respecter le délai de notification des données pour le rapport PRESS 2017. Ses engagements à l'appui du renforcement de la statistique figureront dans le rapport PRESS 2018.
6. Pour les besoins de ce rapport, la définition du terme « fragilité » et l'inventaire des pays considérés comme répondant à cette définition sont tirés de la Liste harmonisée des situations fragiles établie par la Banque mondiale, <http://go.worldbank.org/BNFOS8V3SO>.
7. Voir : www.oecd.org/fr/cad/efficacite/declarationdeparissurlefficacitedelaide.htm.
8. En 2015, Open Data Watch a publié un rapport exposant les principaux enseignements tirés de 27 évaluations de programmes de développement des capacités statistiques (ODW, 2015). Les Nations Unies ont par ailleurs publié un document sur la mise en œuvre des Principes fondamentaux de la statistique officielle, qui contribue à illustrer les besoins des bureaux offices statistiques nationaux et fait apparaître ce qui fonctionne bien selon eux (DSNU, 2016). Une autre évaluation s'intéresse aux leçons qui se sont dégagées du renforcement international des capacités statistiques durant l'ère des Objectifs du millénaire pour le développement et applique ces leçons au Programme 2030 (CCI, 2016).
9. Il s'agit notamment de la plateforme consacrée au développement des capacités lors du Forum mondial des Nations Unies sur les données qui s'est tenu en 2017 au Cap, de la réunion annuelle de PARIS21 en 2017 sur le thème « Revisiting Capacity Development to deliver on SDGs », et de plusieurs événements organisés durant la 48^e session de la Commission de statistique des Nations Unies.

Références

- Banque mondiale (2017), *Statistical Capacity Indicators* (base de données), <http://databank.banquemondiale.org/data/reports.aspx?source=statistical-capacity-indicators>.
- Banque mondiale (2016), site web « Global Financing Facility », www.globalfinancingfacility.org.
- Banque mondiale (2004), « Marrakech action plan for statistics », Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC, www.mfdr.org/documents/MarrakechActionPlanforStatistics.pdf.

- Burgess, S. et al. (2013), « A natural experiment in school accountability: The impact of school performance information on pupil progress », *Journal of Public Economics*, n° 106, pp. 57-67, <https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2013.06.005>.
- CCI (2016), « Independent system-wide evaluation of operational activities for development: Evaluation of the contribution of the United Nations development system to strengthening national capacities for statistical analysis and data collection to support the achievement of the Millennium Development Goals (MDGs) and other internationally agreed development goals: Technical appendix », Corps commun d'inspection du système des Nations Unies, www.unjiu.org/en/reports-notes/CEB%20and%20organisation%20documents/Technical%20Appendix_JIU_REP_2016_5_Final.pdf.
- CEA-ONU (2016), The Africa data revolution report 2016: Highlighting developments in African data ecosystems, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, www.africa.undp.org/content/rba/en/home/library/reports/the_africa_data_revolution_report_2016.html.
- CEE-ONU (2016), « Utilité de la statistique officielle – rapport d'activité », Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=ECE%2FCES%2F2016%2F11.
- CGD (2014), *Delivering on the Data Revolution in Sub-Saharan Africa: Final Report of the Data for African Development Working Group*, Center for Global Development, Washington, DC, www.cgdev.org/publication/delivering-data-revolution-sub-saharan-africa-0.
- CSNU (2017), « Cape Town global action plan for sustainable development data », Commission de statistique des Nations Unies, New York, <http://undataforum.org/WorldDataForum/wp-content/uploads/2017/01/Cape-Town-Action-Plan-For-Data-Jan2017.pdf>.
- CSNU (2015), *UN Fundamental Principles of Official Statistics – Implementation Guidelines 2015*, Commission de statistique des Nations Unies, Nations Unies, New York, https://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/Implementation_Guidelines_FINAL_without_edit.pdf.
- FNUAP (2016), « Evaluation of UNFPA support to population and housing census data to inform decision-making and policy formulation 2005-2014 », Evaluation Brief, Bureau de l'évaluation, Fonds des Nations Unies pour la population, New York, www.unfpa.org/sites/default/files/admin-resource/Evaluation_report_-_Volume.pdf.
- Fondation Mo Ibrahim (2016), « Strength in numbers: Africa's data revolution », Fondation Mo Ibrahim, <http://s.mo.ibrahim.foundation/u/2016/05/16162558/Strength-in-Numbers.pdf>.
- GPSDD (2016), « The state of development data funding 2016 », Partenariat mondial pour les données du développement durable, <http://opendatawatch.com/wp-content/uploads/2016/09/development-data-funding-2016.pdf>.
- IEAG (2014), « A world that counts: Mobilizing the data revolution for sustainable development », Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, Nations Unies, New York, www.undatarevolution.org/wp-content/uploads/2014/11/A-World-That-Counts.pdf.
- Keijzer, N. et S. Klingebiel (2017), « Realising the data revolution for sustainable development: Towards capacity development 4.0 », *PARIS21 Discussion Paper*, n° 9, Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, Paris, www.paris21.org/sites/default/files/CapacityDevelopment4.0_FINAL_0.pdf.
- Kiregyera, B. (2013), « The emerging data revolution in Africa: Strengthening the statistics, policy and decision-making chain », Sun Press.
- Klingebiel, S., T. Casjen Mahn et M. Negre (dir. pub.) (2016), « Fragmentation: A key concept for development cooperation », in *The Fragmentation of Aid: Concepts, Measurements and Implications for Development Cooperation*, Palgrave Macmillan, Royaume-Uni, www.palgrave.com/de/book/9781137553560.
- ODW (2015), « Aid for statistics: An inventory of financial instruments », Open Data Watch, Washington, DC, <http://opendatawatch.com/wp-content/uploads/2016/02/Aid-For-Statistics-An-Inventory-of-Financial-Instruments.pdf>.
- ONU (2015a), « Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement », Nations Unies, New York, www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/69/313&referer=/english/&Lang=F.
- ONU (2015b), « Objectifs du millénaire pour le développement : Rapport 2015 », Nations Unies, New York, www.un.org/fr/millenniumgoals/reports/2015/pdf/rapport_2015.pdf.
- ONU (2015c), « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », Nations Unies, New York, www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F.
- PARIS21 (2017), « Partner report on support to statistics: PRESS 2017 », Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, OCDE, Paris, à paraître, www.paris21.org/press2017.
- PARIS21 (2016), « Partner report on support to statistics: PRESS 2016 », Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, OCDE, Paris, www.paris21.org/sites/default/files/PRESS-2016-web-final.pdf.

- PARIS21 (2015), *Feuille de route pour une révolution des données menée par les pays*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264235250-fr>.
- PARIS21 (2011), « Les statistiques pour des résultats, la redevabilité et la transparence : Plan d'action de Busan pour la statistique », Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, OCDE, Paris, www.paris21.org/sites/default/files/Busanactionplan_nov2011_FR.pdf.
- PMCED (2016), « Document final de Nairobi », deuxième Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, <http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2017/05/OutcomeDocumentFRfinal.pdf>.
- Sanna, V. et I. Mc Donnell (2017), « Data for development: DAC member priorities and challenges », *OECD Development Co-operation Working Papers*, no 35, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/6e342488-en>.
- SDSN (2015), « Data for development: A needs assessment for SDG monitoring and statistical capacity development », Réseau des solutions pour le développement durable des Nations Unies, New York, <http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2015/04/Data-for-Development-Full-Report.pdf>.
- Taylor, M. (2016), « The political economy of statistical capacity: A theoretical approach », *Discussion Paper*, IDB-DP-471, Banque interaméricaine de développement, <https://publications.iadb.org/bitstream/handle/11319/7794/ThePolitical-Economy-of-Statistical-Capacity-A-Theoretical-Approach.pdf?sequence=2>.
- Vaitla, B. et al. (2017), « Phone records track malaria », in *Data Impacts: Case Studies from the Data Revolution*, Data Impacts, <http://dataimpacts.org/project/malaria>.

En savoir plus

- GPSDD (s.d.), « Data roadmaps for sustainable development guidelines », page web, Partenariat mondial pour les données du développement durable, www.data4sdgs.org/data-roadmaps-for-sustainable-development-guidelines.
- GWG (2015), « Principles for access to Big Data sources », Groupe de travail mondial des Nations Unies sur les mégadonnées en statistique officielle, Nations Unies, New York, [https://unstats.un.org/unsd/trade/events/2015/abudhabi/gwg/GWG%202015%20-%20item%20\(ii\)%20-%20Draft%20Access%20Principles%20-%20TTAP%20deliverable%202.pdf](https://unstats.un.org/unsd/trade/events/2015/abudhabi/gwg/GWG%202015%20-%20item%20(ii)%20-%20Draft%20Access%20Principles%20-%20TTAP%20deliverable%202.pdf).
- Klein, T. et S. Verhulst (2017), « Access to new data sources for statistics: Business models and incentives for the corporate sector », *PARIS21 Discussion Paper*, n° 10, Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, Paris, www.paris21.org/sites/default/files/Paper_new-data-sources_final.pdf.
- ONU (2016), « Framework for the development of environment statistics » (FDES 2013), Division de statistique des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, New York, <https://unstats.un.org/unsd/ENVIRONMENT/FDES/FDES-2015-supporting-tools/FDES.pdf>.
- ONU (2014), « Principes fondamentaux de la statistique officielle », Assemblée générale des Nations Unies, New York, www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/68/261.
- Robin, N., T. Klein et J. Jütting (2016), « Public-private partnerships for statistics: Lessons learned, future steps – A focus on the use of non-official data sources for national statistics and public policy », *OECD Development Co-operation Working Papers*, n° 27, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jm3nqp1g8wf-en>.

PARTIE I
Chapitre 5

Mettre les données sur les résultats au service de la coopération pour le développement

par

Rosie Zwart et John Egan, Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE

Fortement poussés à expliquer comment ils utilisent l'argent des contribuables, les fournisseurs de coopération pour le développement tendent à rendre compte des résultats immédiats de leurs efforts dans ce domaine. Pourtant, en concentrant leur attention sur les réalisations et les changements, ils peuvent aider les pays en développement à obtenir l'impact à long terme qu'ils ont inscrit dans leurs propres priorités de développement et, à terme, à atteindre les Objectifs de développement durable. Les auteurs de ce chapitre examinent comment un meilleur usage des données sur les résultats peut améliorer la contribution de la coopération pour le développement à la concrétisation des objectifs de développement nationaux et mondiaux. Ils s'intéressent à la question de savoir qui produit les données sur les résultats, qui les utilise et comment. Ils analysent les facteurs qui influent sur les choix en matière de collecte des données et les conséquences involontaires que ces choix peuvent avoir. Enfin, ils se penchent sur le décalage existant entre les engagements pris par les donateurs et leurs actes. Ils formulent des pistes en faveur d'une approche plus coordonnée et davantage à l'initiative des pays, en proposant de prendre comme cadre commun les cibles composant les Objectifs de développement durable et les indicateurs qui s'y rapportent.

Faits à retenir

- Plus de la moitié (16 sur 30) des membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE trouvent difficile de fonder leurs décisions en matière de coopération pour le développement sur les constats qui ressortent des statistiques et autres données (Sanna et Mc Donnell, 2017).
- Si 17 membres du CAD essaient d'utiliser les données des pays partenaires par défaut, l'usage qu'ils en font effectivement diffère selon les pays (Sanna et Mc Donnell, 2017).
- En 2015, 81 % des nouveaux projets approuvés par les membres du CAD étaient alignés sur les objectifs des pays en développement. Mais les indicateurs de résultats de ces pays n'étaient utilisés que pour 58 % des projets, et leurs sources de données, pour 50 % seulement (OCDE/PNUD, 2016).
- Depuis 2015, les organismes de six membres du CAD¹ ont adopté de nouveaux ensembles d'indicateurs normalisés, ou ont actualisé ceux qu'ils possèdent, afin de rendre compte des résultats recensés à l'échelon de l'organisme ; la prochaine étape consistera à aligner ces indicateurs sur ceux des pays en développement et à assurer l'harmonisation des indicateurs des différents fournisseurs (OCDE, 2017a).

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après « le Programme 2030 ») a trait fondamentalement aux résultats en matière de développement². Les données peuvent servir à démontrer les progrès effectués dans l'obtention de ces résultats – les Objectifs de développement durable (ODD) et les cibles dont ils sont composés – c'est-à-dire à mettre en lumière les réalisations qui s'accomplissent sur le plan du développement et les changements qui se produisent³. Chaque pays (qu'il soit développé ou en développement) a ses objectifs et priorités politiques propres et porte avant tout son attention sur les ODD qui correspondent à ces priorités. Or, les ODD et leurs cibles forment un tout cohérent et indivisible. Par conséquent, alors que les pays privilégient les objectifs et les cibles les plus importants pour leur propre développement durable, les Nations Unies ont pour mission de suivre et de promouvoir les efforts en faveur du Programme 2030 dans son ensemble (OCDE, 2017b, 2017c).

Afin de contribuer à l'obtention de résultats dans les pays en développement, les fournisseurs de coopération pour le développement s'efforcent :

- d'accroître au maximum leur contribution à l'obtention de résultats conformes aux ODD auxquels les pays en développement accordent la priorité dans leurs systèmes et cadres nationaux ;
- de mieux cerner les liens entre, d'une part, les progrès vers la concrétisation des cibles composant les ODD et, d'autre part, l'affectation et l'utilisation des ressources de la coopération pour le développement ;
- d'utiliser les données sur les résultats pour étayer les décisions relatives à leurs activités de coopération pour le développement et procéder à des rectifications en cours de route ;
- de préserver les budgets de l'APD en démontrant à leurs mandants l'impact que produisent leurs efforts.

Les données sur le développement qui témoignent des changements réalisés revêtent une importance déterminante pour ces efforts. Elles proviennent de sources diverses et il peut ainsi s'agir de données que les pays ont recueillies dans le cadre de leurs systèmes statistiques nationaux et infranationaux ; de données rassemblées et vérifiées par des organisations multilatérales ; de données issues de la recherche et de l'évaluation ; ou de données sur les activités financées par les fournisseurs dont la collecte a pour but de suivre l'action spécifique de ces derniers en matière de développement.

La classe politique et la population des pays fournisseurs exigent de savoir concrètement comment l'argent des contribuables est dépensé et ce qu'il permet de réaliser.

La classe politique et la population des pays fournisseurs exigent d'avoir la preuve que l'aide est bien utilisée. Elles tiennent à savoir comment l'argent des contribuables est dépensé et ce qu'il permet de réaliser. Autrement dit, elles veulent connaître les résultats des efforts de coopération pour le développement (OCDE, 2016). Vivement poussés à répondre de l'usage qu'ils font de ces ressources, les fournisseurs rendent compte des produits de leurs activités de coopération pour le développement au moyen de données concernant les projets qu'ils ont financés. Par exemple, ils indiquent le nombre de personnes formées, d'équipements construits, d'enfants scolarisés, de mères approchées durant leur grossesse et de ménages alimentés en eau salubre ou approvisionnés de façon fiable en électricité (OCDE, 2017a).

Rendre compte des produits des activités de coopération pour le développement, c'est décrire ce qui a été fait au moyen de l'aide, mais non expliquer en quoi ces activités ont permis de faire avancer le développement dans les pays où elles ont été menées et, en définitive, de progresser dans la concrétisation des ODD. Pour ce faire, il faut mettre l'accent sur les réalisations, l'impact⁴ et les changements. Les données sur les réalisations peuvent être obtenues pendant l'exécution des projets, mais les données relatives à l'impact et aux changements doivent normalement provenir du

système statistique national du pays considéré ou d'organisations multilatérales (elles portent, par exemple, sur les taux de mortalité infantile, les taux d'emploi, les émissions de CO₂). Les travaux de recherche et d'évaluation apportent aussi des informations sur les réalisations et l'impact.

Si les données sur les résultats manquent, les fournisseurs peuvent investir directement dans la collecte de ces informations. Toutefois, les données produites grâce aux efforts des fournisseurs ne seront pas nécessairement accessibles à leurs partenaires dans les pays en développement, ni aux autres acteurs du développement, et il se peut que leur collecte et leur utilisation recourent des activités analogues menées par d'autres acteurs.

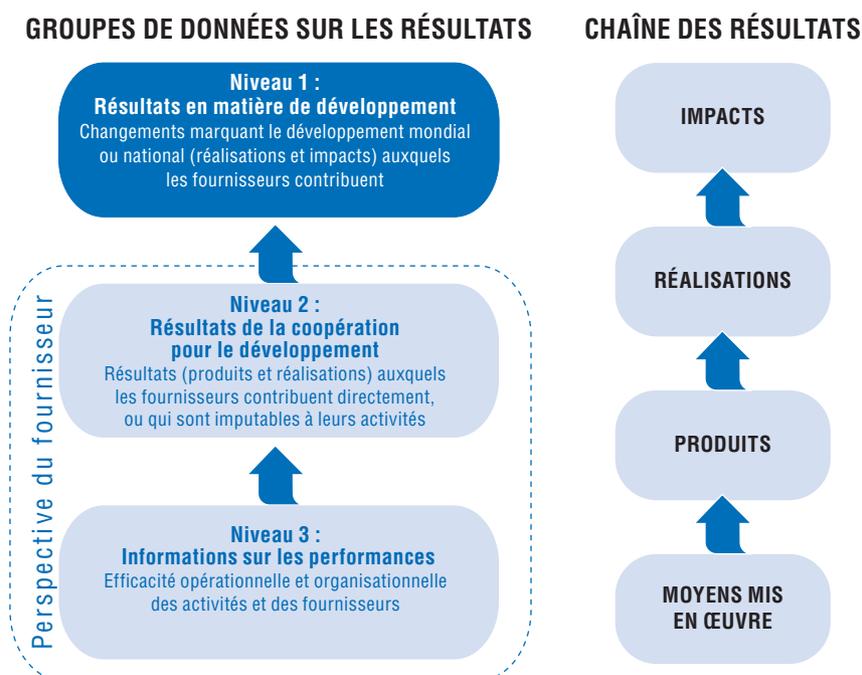
Il est possible d'améliorer grandement la qualité, la quantité et l'accessibilité des données. Celles-ci peuvent alors être employées avec plus d'efficacité pour mettre en évidence la contribution apportée par la coopération pour le développement à l'instauration d'un développement durable, tandis que les pays et la communauté mondiale pourront plus aisément évaluer leurs politiques et leurs actions et les orienter vers les objectifs qu'ils ont fixés.

Ce chapitre explique ce qu'il faut entendre par « données sur les résultats » dans le contexte de la coopération pour le développement. Il s'intéresse à ceux qui utilisent ces données et au contexte dans lequel ils le font. Ce chapitre examine la façon dont les fournisseurs se procurent les données sur les résultats et les facteurs qui influent sur les choix qu'ils font lorsqu'ils les recueillent et qu'ils les utilisent. Il analyse ensuite les conséquences involontaires que ces choix peuvent avoir au niveau des pays, avant d'exposer des suggestions pour un renforcement de la coordination des efforts en la matière, qui prendraient comme cadre commun les cibles composant les ODD et les indicateurs qui s'y rapportent⁵.

Que faut-il entendre par « données sur les résultats » ?

Les fournisseurs de coopération pour le développement utilisent des données qui ont été recueillies à toutes les étapes de la « chaîne des résultats », depuis les moyens mis en œuvre et les activités menées jusqu'à l'impact, en passant par les produits obtenus et les réalisations (graphique 5.1).

Graphique 5.1. **La chaîne des résultats et les catégories concernées de données sur les résultats**



Source : OCDE (2017a), « Strengthening the results chain: Synthesis of results-based management by providers », <http://dx.doi.org/10.1787/544032a1-en>.

Les précédents chapitres faisaient état des données sur le développement qui sont recueillies pour servir de référence ou pour l'analyse des progrès réalisés sur la voie du développement durable. Dans le présent chapitre, le terme « données sur les résultats » renvoie à l'utilisation de ces données aux fins de l'analyse des progrès à chaque étape de la chaîne des résultats, à savoir :

- Les « données sur les résultats en matière de développement », qui rendent compte de l'impact exercé sur le développement mondial ou national et des changements produits dans ce domaine par l'effort collectif de tous les acteurs du développement, notamment les fournisseurs et leurs partenaires dans les pays concernés (Niveau 1).
- Les « données sur les résultats de la coopération pour le développement », qui indiquent les progrès réalisés au moyen des efforts de coopération pour le développement, que ces résultats soient directement imputables à un fournisseur précis ou qu'ils reflètent la contribution apportée par ce fournisseur parallèlement à d'autres acteurs du développement (Niveau 2).

Les fournisseurs accordent de plus en plus la préférence aux données du Niveau 2 et font aussi souvent usage de données qui témoignent de l'efficacité opérationnelle et organisationnelle de leurs activités (Niveau 3 : informations sur les performances ; voir le graphique 5.1). Cela tient en grande partie au fait que les données des Niveaux 2 et 3 se rapportent à des résultats qui peuvent être directement attribués⁶ à l'aide qu'ils ont dispensée.

Les approches suivies par les fournisseurs en matière de gestion des résultats peuvent faire appel à des données des trois niveaux considérés. Au Niveau 3, les données sur les moyens mis en œuvre qui proviennent des systèmes de gestion des ressources financières, de gestion de l'aide et de gestion des ressources humaines, rendent compte de l'efficacité avec laquelle les activités sont menées, par exemple via le nombre de projets financés, la qualité de leur exécution, le montant d'APD dépensé, le pourcentage d'APD apporté selon le calendrier prévu, l'utilisation des systèmes nationaux des pays en développement, ainsi que le renouvellement du personnel. Les données sur les moyens mis en œuvre ne sont pas considérées comme des données sur les résultats.

Au Niveau 2, les données portant sur les projets financés indiquent les produits et les réalisations immédiates issus du soutien apporté. Par exemple, dans le secteur de l'éducation, il peut s'agir du nombre d'enfants inscrits à l'école primaire, du nombre de salles de classe construites et du nombre d'enseignants formés. Si un seul fournisseur prend en charge la totalité du coût d'un projet, ces produits pourront être directement attribués à son effort. Si tel n'est pas le cas, on considérera que le fournisseur a contribué à l'obtention de ces produits. Les fournisseurs utilisent aussi des données sur les réalisations immédiatement suscitées par ces produits dans le but de démontrer l'efficacité de leur soutien.

Au Niveau 1, les fournisseurs peuvent utiliser les données provenant du système statistique national du pays pour montrer les changements survenus dans celui-ci. Il peut s'agir, par exemple, du taux d'alphabétisation, du pourcentage de filles ou de femmes scolarisées dans l'enseignement secondaire et supérieur, ou du taux de réussite des élèves et étudiants. Les fournisseurs peuvent aussi se servir de données recueillies et vérifiées par des organismes multilatéraux pour mettre en lumière les changements qui se sont produits à l'échelle mondiale, comme le pourcentage d'hommes et de femmes ayant accès, sur toute la planète, à un enseignement technique, professionnel et supérieur de qualité pour un prix abordable. Ils emploient cette catégorie de données pour appeler l'attention sur la contribution que les efforts de coopération pour le développement qu'ils ont consentis apportent aux résultats obtenus au niveau national et mondial en matière de développement.

Les résultats de la coopération pour le développement correspondent aux produits ou aux réalisations qui sont directement issus des projets financés par les fournisseurs. Ils représentent une contribution aux résultats en matière de développement, notamment à l'impact ou aux changements induits à long terme, comme ceux que recouvrent les ODD.

Qui produit et qui utilise les données sur les résultats ?

Les données sur les résultats sont produites et utilisées par des acteurs très divers. Ce chapitre traite essentiellement de celles qui servent à éclairer les efforts de coopération pour le développement, ainsi que de l'usage qu'en font les fournisseurs.

Des données concernant les résultats en matière de développement sont produites par le système statistique national de chaque pays, c'est-à-dire l'ensemble des organismes et services qui, dans un pays, assurent la collecte, le traitement et la diffusion des statistiques officielles (voir chapitre 3). Elles seront dénommées, dans le présent chapitre, « données émanant des pays sur les résultats ». Des données pertinentes sont aussi recueillies par les organisations multilatérales chargées d'élaborer des données et statistiques mondiales ou de vérifier ce type de données. La volonté exprimée dans le Programme 2030 de « ne laisser personne de côté » exigera une décomposition de plus en plus fine des données, exercice qui fera appel en particulier aux données infranationales (encadré 5.1).

Les données sur les résultats de la coopération pour le développement sont produites par les acteurs qui interviennent dans la mise en œuvre de la coopération pour le développement, notamment les pays en développement, les fournisseurs et les partenaires chargés de l'exécution. Lorsque ces données ne peuvent être obtenues auprès du système statistique national du pays considéré, de ses systèmes infranationaux ou de parties tierces (organisations de la société civile, chercheurs universitaires, etc.), elles sont produites et recueillies au niveau des projets financés (c'est-à-dire au point de fourniture des services).

Encadré 5.1. Quels sont les types de données sur les résultats qui sont les plus importants ?

Trop souvent, les analyses concernant la gestion axée sur les résultats ne précisent pas qui assure cette gestion ou quelles données sur les résultats sont utilisées. Il est pourtant essentiel de disposer de ces deux informations, car la connaissance du contexte auquel se rapportent les décisions aide à déterminer la nature des outils, des processus et des informations sur lesquels les décideurs auront besoin de s'appuyer.

Au niveau **mondial**, les données relatives aux indicateurs des Objectifs de développement durable (ODD) comptent sans doute parmi les types de données sur les résultats qui ont le plus d'importance. Elles peuvent être utilisées au niveau agrégé pour mesurer les progrès réalisés à l'échelon national, régional ou mondial (vers la cible 3.1 sur la mortalité maternelle, par exemple), ou pour effectuer des comparaisons entre pays. Elles peuvent aussi aider les pays et les organismes de développement à arrêter leurs décisions en matière d'affectation des ressources. Chaque indicateur fait l'objet, ou devrait faire l'objet, de définitions et de méthodes propres, et l'institution des Nations Unies chargée d'en rendre compte a été clairement désignée.

Au niveau des **pays**, les indicateurs les plus importants que peut comporter le cadre national de suivi et d'évaluation sont ceux qui servent à mesurer les progrès accomplis dans l'application du plan de développement national. Ils peuvent recouper ceux qui se rapportent aux ODD ou bien s'en distinguer. Les données afférentes à ces indicateurs permettent principalement d'aider les décideurs nationaux à analyser les progrès réalisés aux niveaux ministériel, sectoriel ou national dans la mise en œuvre des priorités fixées par le gouvernement. Par exemple, le Plan quinquennal de développement de la Tanzanie (2016/17-2020/21) comprend un objectif sur la mortalité maternelle¹. Les données concernant les avancées effectuées vers cet objectif sont utilisées chaque année dans le cadre des processus nationaux de planification et d'élaboration des politiques, ainsi que (dans une certaine mesure) chaque trimestre par les ministères sectoriels. Les fournisseurs peuvent aussi se servir de ces données pour aligner leurs efforts d'aide sur les besoins de leurs partenaires en matière de développement.

Encadré 5.1. Quels sont les types de données sur les résultats qui sont les plus importants ? (suite)

Au niveau des **populations locales**, ou niveau infranational, les données les plus importantes sont celles qui se rapportent à la fourniture des services, aux moyens mis en œuvre et aux réalisations considérées dans le détail. Elles servent à assurer le suivi de la fourniture des services et des rapports provenant des établissements, à définir des programmes de renforcement des capacités, à étayer les visites d'inspection et à évaluer les performances du personnel. Dans les pays où la décentralisation est forte, ces données peuvent aussi être utiles aux processus locaux de planification et de budgétisation. Par exemple, en Tanzanie, les médecins de district s'appuient sur les rapports concernant les programmes relatifs à la santé reproductive, maternelle, néonatale, juvénile et adolescente pour observer de façon suivie la fourniture des services intéressant la santé maternelle dans les établissements de leur district. De plus, l'équipe de gestion de la santé du Conseil de district se sert des rapports annuels et mensuels sur les programmes pour planifier le budget et l'affectation des ressources pour la santé au niveau du district. Les fournisseurs peuvent en outre employer ces données pour suivre les réalisations issues des projets.

Contribution de Vinisha Bhatia-Murdach, Development Gateway.

1. Il consiste à ramener le taux de mortalité maternelle à 250 pour 100 000 d'ici à 2020/21 et à 220 pour 100 000 d'ici à 2025/26.

Quelles données sur les résultats les fournisseurs utilisent-ils et qu'est-ce qui détermine leurs choix ?

Les données sur les résultats que les fournisseurs vont choisir d'utiliser dans le cadre de leurs efforts de coopération pour le développement dépendent en grande partie de deux facteurs : 1) la qualité et la disponibilité des données émanant des pays sur les résultats ; 2) le fait que les fournisseurs trouvent dans les données sur les résultats les informations dont ils ont besoin pour pouvoir répondre à leurs obligations en matière de redevabilité intérieure (voir le « Point de vue » d'Ellen Cathrine Kjøsterud).

Les fournisseurs de coopération pour le développement se sont engagés à utiliser les données sur les résultats et les systèmes de résultats propres aux pays en développement.

Les fournisseurs de coopération pour le développement se sont engagés à utiliser les données sur les résultats et les systèmes de résultats propres aux pays en développement⁷ pour déterminer si leurs activités de coopération pour le développement contribuent à susciter dans ces pays l'impact et les changements auxquels ils aspirent (OCDE, 2011, 2005). En 2016, à Nairobi, ils sont convenus d'aider ces pays à élaborer et mettre en œuvre des cadres de résultats qu'ils géreront eux-mêmes⁸, ainsi que des dispositifs connexes (ex. : systèmes de gestion de l'information sur la santé et sur l'éducation). Les fournisseurs ont aussi proposé de leur prêter un appui pour l'intégration des ODD dans leurs plans de développement national, leurs cadres de résultats et leurs activités de collecte de données.

Dans le but de renforcer l'orientation vers les résultats, nous allons :

continuer d'élaborer, de soutenir et d'utiliser les cadres de résultats au niveau des pays ; adapter progressivement les cadres de résultats afin de tenir compte des cibles et des indicateurs des ODD ; et, rendre publiques les données sur les résultats.

continuer d'établir, d'appuyer et d'utiliser les systèmes statistiques nationaux et générer des données désagrégées pour rendre compte des progrès (PMCED, 2016).

De plus, les fournisseurs sont convenus de réduire au minimum l'utilisation de cadres supplémentaires ou parallèles, ainsi que de s'abstenir de pousser les pays à ajouter des indicateurs de performance non conformes aux priorités qui lui sont propres (PMCED, 2016).

Point de vue : Le défi pour les partenaires au développement internationaux : agir selon de bonnes pratiques

Ellen Cathrine Kjøsterud,

Division de la coopération pour le développement, Statistics Norway

Lorsque la communauté internationale examine s'il convient de développer des systèmes statistiques nationaux, figurent souvent au premier plan des délibérations des questions concernant les difficultés de coordination entre les différents fournisseurs et d'alignement sur les priorités nationales.

Toutefois, malgré ces débats, beaucoup de ressources continuent d'être acheminées vers des processus parallèles de collecte et d'analyse de données, avec une participation limitée des bureaux statistiques nationaux. Si ces derniers interviennent, leur rôle peut se cantonner à celui de collecteur de données, tandis que le traitement et l'analyse sont effectués ailleurs. Même lorsque des ateliers sont organisés à l'intention des instituts nationaux, ils ne sont pas nécessairement suffisants pour leur permettre de se charger du processus. Dans des cas extrêmes, la connaissance des méthodes et facteurs de qualité qui sous-tendent les indicateurs clés est détenue par des consultants internationaux qui, depuis, sont passés à une autre mission.

La couverture constitue une autre difficulté. Afin que les statistiques soient utiles à l'élaboration et au suivi de la politique publique nationale, de nombreuses régions doivent être couvertes ; les systèmes statistiques nationaux ont besoin de données cohérentes et pertinentes sur l'ensemble de la population. Or, ces données ne présentent pas nécessairement un intérêt pour les programmes d'enquête qui rendent compte d'indicateurs internationaux ou couvrent une zone géographique limitée d'un programme spécifique. Qui plus est, la production, par les systèmes nationaux et les organisations internationales, de statistiques analogues peut être source de confusion.

Le Programme alimentaire mondial offre un bon exemple de la manière dont la communauté statistique peut aborder ces difficultés. Souhaitant éviter la mise en œuvre d'enquêtes coûteuses sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité, il préfère utiliser des données collectées au moyen d'enquêtes nationales sur le budget des ménages destinées à alimenter des rapports de référence nationaux sur la sécurité alimentaire. Ce processus présente un bon rapport coût-efficacité, permet d'éviter les redondances et soutient les systèmes nationaux.

L'expérience montre qu'il peut être avantageux pour la communauté internationale de soutenir les programmes d'enquête nationaux au lieu d'en créer de nouvelles. Cela ne signifie pas que tous les besoins d'informations puissent être satisfaits par les systèmes nationaux ni que toutes les statistiques doivent impérativement être officielles. Ainsi, il peut être nécessaire de mettre en place de brèves enquêtes restreintes pour les besoins d'un programme. Solliciter le système national pour répondre à une telle demande de statistiques spécifiques risque de surcharger celui-ci et de retarder sa production régulière.

On observe par ailleurs un problème de confiance. Il n'est pas rare de constater une certaine défiance vis-à-vis de l'indépendance des statistiques validées par les autorités, et l'intérêt que les organisations internationales portent aux résultats de la production de statistiques qu'elles soutiennent n'est pas moins biaisé. Il est donc crucial de renforcer l'indépendance, les capacités et la transparence des organismes nationaux dont la mission est de produire et de fournir des statistiques de grande qualité.

De mon point de vue, les donneurs devraient avant tout :

- Soutenir une production de statistiques alignée sur les besoins d'informations du pays.
- Se coordonner avec d'autres organisations afin que la production de statistiques de base passe par des organismes/bureaux statistiques nationaux.
- Éviter les enquêtes parallèles et ponctuelles ; les indicateurs devraient faire l'objet d'un suivi pour tous et dans la durée.
- Investir dans des données administratives, lesquelles permettent d'améliorer la planification et le suivi au niveau infranational et de réduire, à terme, le coût de la production de statistiques.
- Appuyer la fourniture de statistiques à jour et de qualité par les entités nationales, notamment grâce au développement des capacités et à la réduction de la dépendance vis-à-vis de consultants.

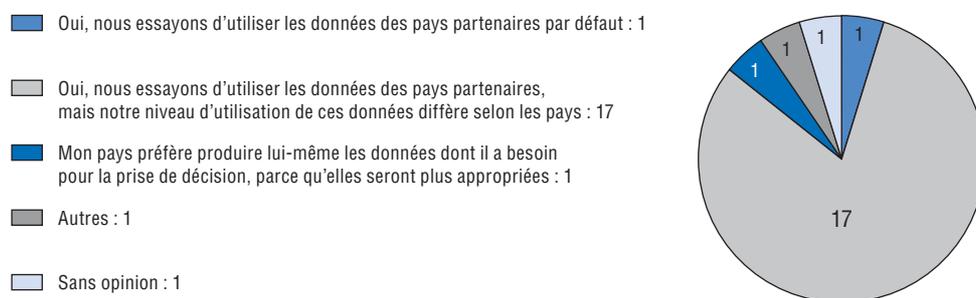
Lorsque les donneurs reçoivent des demandes de soutien pour des statistiques, ils doivent en premier lieu se demander si ces informations présentent un intérêt pour le pays et si le projet contribuera à pérenniser des structures nationales.

Mais il ressort du rapport d'étape 2016 du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement que, si les données des pays sont utilisées pour définir les priorités de développement et planifier les activités de coopération pour le développement, les fournisseurs font un usage limité des données sur les résultats et des systèmes de résultats des pays pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces activités (OCDE/PNUD, 2016). En 2015, les objectifs de 81 % des nouvelles activités de coopération pour le développement des membres du CAD étaient alignés sur les priorités de développement arrêtées par les pays eux-mêmes. Cependant, les indicateurs de résultats de 58 % seulement de ces nouvelles activités provenaient des cadres de résultats des pays, et l'utilisation des données et des systèmes de suivi des pays n'était prévue que pour 50 % de ces activités (OCDE/PNUD, 2016)⁹.

Pour expliquer le peu d'empressement qu'ils mettent à utiliser les indicateurs, les données et les systèmes de suivi des pays, les fournisseurs citent le manque de fiabilité des rapports nationaux et l'absence de concordance entre les règles des fournisseurs et celles des pays en matière d'établissement de rapports et d'indicateurs (OCDE, 2012). De plus, lors d'une enquête réalisée auprès des membres du CAD pour les besoins du présent rapport (Sanna et Mc Donnell, 2017), 16 des 22 répondants ont indiqué avoir des difficultés à dégager les bonnes conclusions des statistiques et des données à l'appui des décisions, de la programmation, du suivi et de la notification dans le domaine de la coopération pour le développement. Il est également ressorti de cette enquête que, si 17 des 22 répondants essayaient d'utiliser les données des pays partenaires par défaut, dans les faits, l'emploi de ces données dépend du système national avec lequel ils travaillent (graphique 5.2).

Graphique 5.2. Les membres du Comité d'aide au développement utilisent-ils les données pour le développement produites par leurs partenaires ?

Est-il possible de se fier aux données produites par les pays partenaires, et de les utiliser, dans la prise de décision, la programmation, le suivi et la production de rapports liés à la coopération pour le développement ?



Note : Nombre de membres du CAD ayant répondu à la question : 21

Source : Sanna, V. et I. Mc Donnell (2017), « Data for development: DAC member priorities and challenges », <http://dx.doi.org/10.1787/6e342488-en>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933592145>

Comme on l'a vu au chapitre 3, la qualité des systèmes statistiques nationaux est variable. Cette situation influe sur le niveau d'utilisation des données des pays par les fournisseurs de coopération pour le développement. La mauvaise qualité des données peut tenir à des retards dans leur publication, au fait qu'elles ne sont recueillies que de façon épisodique, au caractère limité de la gestion dont elles font l'objet à l'échelon infranational, à un degré de détail insuffisant ou à l'existence de lacunes dans leur couverture (Custer et Sethi, 2017a, 2017b). Lorsqu'ils ne sont pas en mesure d'utiliser les données des pays, plusieurs membres du CAD tentent de remplacer celles qui manquent par des données provenant d'organisations multilatérales ou produites au niveau des projets qu'ils financent (Sanna et Mc Donnell, 2017). Si ces données sont insuffisantes, ils effectuent des enquêtes et des collectes de données ponctuelles. Comme nous le verrons plus loin, cette situation n'est pas sans conséquences pour les pays et les autres acteurs du développement.

Les pays en développement sont conscients du fait que la couverture, la qualité et la disponibilité de leurs données, ainsi que la régularité avec laquelle elles sont recueillies, laissent à désirer, et que leurs cadres nationaux de suivi et d'évaluation sont médiocres. Ils escomptent que les fournisseurs et d'autres partenaires travailleront avec eux pour remédier à ces problèmes, au lieu de chercher d'autres solutions (FCD, 2016).

Autre facteur qui détermine la façon dont les fournisseurs choisissent les données sur les résultats : la nécessité de démontrer l'efficacité de leurs efforts et de rendre des comptes au parlement et aux contribuables. Afin de répondre à leurs obligations en matière de redevabilité, les fournisseurs recourent aux données sur les produits des projets de coopération pour le développement dont ils assurent le financement. Ils choisissent donc de s'appuyer sur des données au niveau des projets pour montrer que des produits sont fournis et, lorsque c'est possible, que des réalisations sont accomplies. Lorsque ces données sont employées pour l'établissement de rapports à l'échelon du programme ou de l'organisme, la facilité d'agrégation (c'est-à-dire la possibilité de regrouper les données relatives à plusieurs projets pour constituer des indicateurs communs) et d'attribution influe aussi sur les données qu'il sera choisi d'utiliser (OCDE, 2017a). En outre, les fournisseurs se servent des données à des fins de communication, usage foncièrement lié à l'exercice de la redevabilité (encadré 5.2), et, dans une bien moindre mesure, pour l'apprentissage, l'élaboration des politiques et la prise de décision stratégique (OCDE, 2017a, 2016).

Les fournisseurs se servent de plus en plus, pour établir leurs rapports, d'ensembles d'indicateurs normalisés, conçus pour permettre le regroupement des données recueillies au niveau des projets et la synthèse des réalisations accomplies à l'échelon de l'organisme. Les données proviennent souvent d'« indicateurs de couverture », comme le nombre de personnes touchées par un service ou une activité, ou la quantité d'infrastructures installées. Les données sur ce type de résultats sont recueillies au point de fourniture des services (au niveau du projet) et sont faciles à agréger (les données concernant plusieurs projets peuvent être regroupées par pays ou au niveau de l'organisme), et les résultats qu'elles recouvrent peuvent aisément être attribués à tel ou tel fournisseur, répondant ainsi aux exigences en matière de redevabilité intérieure et de communication. Pour bon nombre de fournisseurs, les données relatives à ces indicateurs occupent, à côté des données sur les moyens mis en œuvre ou le financement, une place essentielle pour l'information du parlement et des contribuables (OCDE, 2017a). Le graphique 5.3 présente les principales caractéristiques des approches suivies en matière de résultats à l'échelon de l'organisme par certains fournisseurs de coopération pour le développement. Les examens par les pairs récemment effectués par le CAD montrent que des approches analogues ont été adoptées par un nombre relativement important de membres du CAD.

L'encadré 5.3 montre comment la Commission européenne s'est servie d'indicateurs normalisés pour rendre compte des résultats des efforts de l'Union européenne (UE) en matière de coopération pour le développement dans le rapport sur les résultats qu'elle a publié en 2016.

Afin de pouvoir recueillir des données sur les résultats au niveau des projets, les regrouper et les analyser, les fournisseurs créent leurs propres systèmes internes de gestion de l'information qu'ils dotent de « modules sur les résultats » de plus en plus perfectionnés¹⁰. Cette démarche doit en principe assurer une utilisation plus grande des données pour la prise de décision au sein des organismes de coopération pour le développement, tout en permettant de les agréger pour l'établissement des rapports (OCDE, 2017a). Plusieurs fournisseurs bilatéraux – dont l'Autriche, le Canada, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni – ont mis en place ou prévoient d'instaurer de nouvelles solutions fondées sur les technologies de l'information et spécifiques à chacun pour la saisie et l'analyse des données sur les résultats (OCDE, 2017a, 2016). Dans bien des cas, le but est de créer des systèmes qui offrent la possibilité de saisir et de coder les données au niveau des projets, lesquelles seront ensuite agrégées pour être portées au niveau du pays, du secteur et de l'organisme¹¹.

Encadré 5.2. **Communication au sujet des résultats en matière de développement : ne pas se contenter des chiffres**

Les organismes de développement ont de bonnes raisons de communiquer au sujet des résultats. Les fournisseurs de coopération pour le développement doivent renforcer la confiance de l'opinion publique en montrant aux contribuables que l'aide est bien employée. Ils doivent aussi s'attacher à mieux faire connaître le développement et le rôle de la coopération pour le développement au grand public, afin de le sensibiliser à l'importance qu'ils revêtent.

Depuis le début du siècle, les fournisseurs ont fait beaucoup de progrès dans le domaine de la communication au sujet de leurs activités. Les données sur l'aide sont devenues plus transparentes et de plus en plus accessibles en ligne. Les rapports annuels remis au parlement contiennent aujourd'hui des chiffres très intéressants, qui portent non seulement sur les dépenses effectuées, mais aussi sur les réalisations et l'impact qu'elles ont généré. En outre, de plus en plus d'informations sont disponibles sur les activités des acteurs privés du développement, comme les organisations non gouvernementales ou les fondations philanthropiques.

Ceux qui s'intéressent au développement peuvent donc trouver des données très instructives sur les résultats.

Mais qu'en est-il des personnes qui ne s'y intéressent pas suffisamment pour chercher à connaître précisément les faits ? Il ressort des enquêtes que, malgré les efforts de communication, le grand public connaît très mal les réalités de la vie dans les pays en développement ou les efforts internationaux de promotion du développement.

Selon le rapport issu de l'enquête Glocalities 2016, seulement 1 % de personnes savent que la pauvreté extrême a été réduite de moitié au cours des 20 dernières années, 87 % pensent qu'elle a augmenté ou qu'elle est restée au même niveau (Lampert et Papadongonas, 2016). Lors d'une enquête réalisée en 2016 dans 17 pays fournisseurs traditionnels et émergents, 4 personnes interrogées sur 10 ont déclaré que, selon elles, l'aide représentait 3 à 10 % du budget annuel de leur pays (Ipsos Public Affairs, 2015). En réalité, la part de celle-ci n'était supérieure à 1 % que dans cinq des pays soumis à l'enquête, et à 3 % dans un seul pays, les Émirats arabes unis.

Si les donateurs souhaitent que le grand public en sache davantage sur les résultats et puisse apporter une contribution éclairée au débat sur le sujet, ils doivent communiquer différemment. À cette fin, ils pourraient commencer par entreprendre les cinq actions énoncées ci-dessous, qui ont été définies à partir de la réflexion récemment menée au sein du Réseau de communication sur le développement de l'OCDE (*DevCom*, oecd.org/dev/devcom) :

1. Concevoir des messages sur les résultats qui sollicitent aussi bien le cœur que l'esprit. Les citoyens veulent qu'on leur parle des réalités concrètes du développement. Chez la plupart d'entre eux, des chiffres seuls n'auront aucun écho.
2. Choisir des messagers des résultats en lesquels les citoyens puissent se reconnaître. Ces derniers souhaitent entendre les bénéficiaires de l'aide ou des travailleurs de terrain passionnés, et pas seulement les personnalités politiques, les diplomates ou les célébrités.
3. Utiliser les cadres propres aux pays pour trouver des données sur les résultats et des exemples concrets qui les illustrent. Les récits les plus convaincants se rapportent aux programmes et aux projets auxquels les acteurs locaux sont attachés.
4. Renforcer progressivement la confiance de l'opinion publique en disant la vérité, à savoir que le développement est un processus compliqué, risqué et long. Les donateurs doivent rendre compte avec optimisme mais davantage d'humilité du rôle et de l'impact de l'aide.
5. Utiliser des données pour connaître les divers auditoires. La cybermétrie, la recherche sur le comportement du public et les consultations peuvent aider à mieux comprendre comment toucher les différents publics. Elles peuvent aussi permettre aux responsables de la communication de savoir si leurs efforts ont été efficaces.

Feu le Professeur Hans Rosling* a incité des millions de personnes à s'intéresser aux résultats en matière de développement en présentant ses remarquables travaux sur la visualisation des données avec charme et humour, mais aussi un brin de provocation. Les données constituent un outil essentiel de la communication sur le développement, mais les récits et les émotions aident à les rendre vivantes.

Contribution de Felix Zimmermann, Réseau de communication sur le développement de l'OCDE.

* Hans Rosling était le cofondateur et président de la Gapminder Foundation, fondation indépendante suédoise qui s'appuie sur les faits pour combattre des idées fausses concernant le développement mondial, www.gapminder.org/about-gapminder.

Graphique 5.3. Comparaison des approches suivies en matière de résultats

	Ministère des affaires étrangères Pays-Bas	Ministère des affaires étrangères et du commerce Nouvelle-Zélande	Direction du développement et de la coopération, Suisse	Groupe de la Banque mondiale	Department for International Development Royaume-Uni
Résultats au Niveau 1	✗	✓	✗	✓	✗
Résultats au Niveau 2	✓	✓	✓	✓	✓
Résultats au Niveau 3	✗	✓	✗	✓	✓
Nombre d'indicateurs normalisés de produits/ de réalisations au Niveau 2 ¹	15	36	40	15	6
Attribution des résultats au Niveau 2	✓	✓	✓	✗	✓
Agrégation des données sur les résultats des projets	✓	✗	✗	✗	✓
Année d'instauration de l'approche en vigueur	2016	2016 (deuxième génération)	2016	2011	2017

✓ OUI ✗ NON

1. Voir graphique 5.1.

Source : OCDE (2017a), « Strengthening the results chain: Synthesis of results-based management by providers », <http://dx.doi.org/10.1787/544032a1-en>.

Encadré 5.3. Exemples de communication des résultats des efforts de l'Union européenne

Le rapport intitulé *EU International Cooperation and Development: First Report on Selected Results, July 2013 - June 2014* (CE, 2016a) présente les résultats des projets et programmes financés par l'UE les plus importants du point de vue financier, lesquels ont été achevés entre la mi-2013 et la mi-2014. Il montre ainsi qu'avec la contribution des efforts de l'UE en matière de coopération pour le développement :

- Plus de 4.5 millions de femmes en âge de procréer et d'enfants de moins de cinq ans ont bénéficié de programmes touchant à la nutrition.
- Plus de 1.1 million de naissances se sont déroulées avec l'assistance d'un personnel de santé qualifié, ce qui a contribué à réduire la mortalité maternelle.
- Plus de 29 millions d'enfants ont été inscrits à l'école : plus de 19 millions dans l'enseignement primaire et 9.5 millions dans l'enseignement secondaire.
- Plus de 19 élections ont fait l'objet d'un soutien lorsque le processus électoral a été jugé libre et équitable par des observateurs indépendants.
- Près de 14 millions d'hectares de zones protégées ont été gérés de façon à favoriser la diversité biologique et la préservation du patrimoine naturel.
- Plus de 325 000 personnes ont bénéficié d'actions de formation et de perfectionnement des compétences destinées à améliorer leur employabilité, leur productivité et leur compétitivité.

Source : CE (2016b), « L'UE publie les principaux résultats de ses activités en matière de coopération internationale et de développement », http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-2543_fr.htm.

Quelles sont les conséquences involontaires des choix concernant les données sur les résultats ?

Nous avons vu que le manque de confiance dans les données émanant des pays sur les résultats et, en définitive, la réticence à les utiliser pouvaient conduire les fournisseurs à créer, pour remplacer ces informations, des mécanismes parallèles de collecte de données dans les pays en développement. Il y a lieu de souligner que la collecte et l'utilisation de données sur les résultats au niveau des projets pour les besoins d'ensembles d'indicateurs normalisés, et aussi pour les efforts de suivi et de notification portant sur des projets isolés, risquent de détourner l'attention et les ressources de la mesure des réalisations et des changements qui marquent le développement au niveau des pays (OCDE, 2017a).

Le souci de l'attribution des résultats entre en contradiction avec le principe d'appropriation par les pays, auquel adhèrent les membres du CAD et leurs partenaires.

Un nombre croissant d'études fondées sur l'analyse des faits contiennent des appréciations défavorables au sujet des approches privilégiant l'agrégation des données sur les résultats en fonction d'ensembles d'indicateurs normalisés. Leurs auteurs font valoir que ces approches ont toute une série de conséquences involontaires, comme l'alourdissement du fardeau que représentent l'élaboration des rapports, la mauvaise qualité des données, des effets d'incitation pervers (s'agissant tant de l'établissement des rapports que de la programmation), l'impossibilité de saisir la totalité des résultats obtenus, ou l'oubli de l'impératif de l'apprentissage (Holzapfel, 2016 ; Shutt, 2016 ; ICAI, 2015 ; Banque mondiale, 2016). De plus, le souci de l'attribution des résultats et l'utilisation de cibles imposées par les services centraux du fournisseur entrent en contradiction avec le principe de l'appropriation par les pays auquel les membres du CAD et leurs partenaires adhèrent depuis plus d'une décennie. Malgré ces constats, la pression et les exigences auxquelles ils sont soumis sur le plan intérieur poussent de plus en plus les fournisseurs à faire usage de données qui leur permettent d'« afficher » ou de revendiquer la propriété des résultats obtenus.

En outre, les fournisseurs d'aide utilisent, au niveau des pays, des indicateurs (et des systèmes) normalisés qui sont distincts mais semblables à ceux qu'emploient les autres fournisseurs et, point important, les pays en développement eux-mêmes. L'usage de tels indicateurs normalisés au niveau des projets pour l'exercice de la redevabilité intérieure a pour effet de compliquer et de morceler le paysage des données au niveau des pays. Les fournisseurs citent souvent, parmi les facteurs internes qui conduisent à créer des ensembles d'indicateurs normalisés, la nécessité de rationaliser l'analyse des résultats de leurs divers portefeuilles d'activités de façon à éviter la prolifération des indicateurs (OCDE, 2017a)¹². Cependant, lorsque l'on compare les indicateurs normalisés dont se servent les fournisseurs de coopération pour le développement, on constate fréquemment qu'ils se ressemblent, quoique avec des différences subtiles. Le tableau 5.1 compare, pour différents secteurs, certains des indicateurs normalisés qu'utilisent les cinq fournisseurs présentés au graphique 5.3.

L'utilisation d'un grand nombre d'indicateurs connexes mais différents entraîne inmanquablement l'existence, au niveau des pays, de systèmes et d'activités de notification qui font double emploi. Cette situation est source de difficultés pour les partenaires chargés de l'exécution. De plus, elle peut être préjudiciable à la coordination et à l'alignement des efforts de mesure sur les indicateurs des ODD auxquels chaque pays accorde la priorité, ce qui nuit à l'appropriation nationale.

Tableau 5.1. Comparaison d'indicateurs normalisés par secteur

Indicateur	Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce de Nouvelle-Zélande	Direction du développement et de la coopération, Suisse	Groupe de la Banque mondiale	Ministère du développement international (DFID) du Royaume-Uni
Secteur de la santé	Nombre supplémentaire de femmes en âge de procréer qui utilisent une méthode de contraception moderne.	Nombre de personnes ayant reçu des médicaments et des soins essentiels dans des centres de soins primaires (nombre H/F).	Nombre de personnes touchées au moyen de stages d'éducation à la santé portant sur la prévention des maladies non transmissibles.	Nombre de personnes ayant reçu des services essentiels en matière de santé, de nutrition et de population.	Nombre supplémentaire de femmes utilisant des méthodes modernes de planification familiale avec l'appui du DFID.
Secteur de l'éducation	n.d.	Nombre d'enfants aidés dans l'enseignement primaire et secondaire (à travers le soutien sectoriel) (nombre H/F, par an).	Nombre d'enfants (< 15 ans) et nombre de personnes > 15 ans ayant obtenu l'accès à un enseignement de base de qualité (H/F).	Nombre d'élèves bénéficiant d'interventions directes visant à améliorer l'apprentissage.	Nombre d'enfants recevant un soutien pour qu'ils puissent bénéficier d'une scolarité décente.
Changement climatique/énergie	Nombre de personnes ayant accès aux énergies renouvelables.	Nombre de personnes bénéficiant d'un approvisionnement en électricité nouveau ou amélioré (nombre H/F).	Nombre de politiques, lois, stratégies et plans concernant l'énergie qui ont été élaborés au niveau national.	Nombre de personnes bénéficiant d'un service nouveau ou amélioré d'approvisionnement en électricité.	Dépenses consacrées au climat par le DFID.
Secteur de l'eau	Nombre de personnes ayant accès à l'eau potable pour un prix abordable.	Nombre de personnes bénéficiant d'un approvisionnement en eau nouveau ou amélioré (nombre H/F).	Nombre de personnes bénéficiant d'un accès nouveau à l'eau potable à un prix abordable (H/F).	Nombre de personnes ayant accès à des sources d'eau améliorées.	Nombre de personnes bénéficiant d'un accès durable à l'eau propre et/ou à l'assainissement avec l'appui du DFID.

Source : OCDE (2017a), « Strengthening the results chain: Synthesis of results-based management by providers », <http://dx.doi.org/10.1787/544032a1-en>.

Le manque de confiance dans les données des pays, conjugué aux obligations des fournisseurs en matière de redevabilité, induit des efforts de collecte de données qui se recoupent, efforts dont le fruit est peu partagé.

Globalement, les faits tendent à montrer qu'un cercle vicieux est à l'œuvre dans certains pays. Le manque de confiance dans les données des pays, conjugué aux obligations des fournisseurs en matière de redevabilité, a pour effet de susciter des efforts de collecte de données indépendants et qui se recoupent souvent, efforts dont le fruit est peu partagé. Or, l'absence de partage des données est source de doubles emplois et de chevauchements ; de plus, lorsqu'il n'est pas fait usage des données des pays, leur qualité ne s'améliore pas, ce qui réduit encore la probabilité de leur utilisation (Custer et Sethi, 2017a, 2017b ; Homer, Bhatia et Powell, 2016). Comme l'a montré une étude que l'OCDE a récemment consacrée à la redevabilité mutuelle au Timor-Leste, les autorités des pays souhaitent que les fournisseurs utilisent leurs systèmes et qu'ils les renforcent progressivement, alors que la plupart des fournisseurs veulent que de meilleurs systèmes soient en place avant de commencer à s'en servir (OCDE, à paraître).

Comment les données sur les résultats peuvent-elles permettre de mieux cerner la contribution de la coopération pour le développement à la concrétisation des Objectifs de développement durable ?

Privilégier les données agrégées portant de surcroît sur les résultats attribués peut certes permettre à l'opinion publique nationale d'avoir une idée concrète de l'usage qui a été fait de chaque dollar d'aide, mais ces données ne disent pas s'il s'est produit des réalisations, un impact et des changements allant dans le sens des ODD. En s'appuyant sur des données et analyses complémentaires, les fournisseurs peuvent rendre compte de façon tout aussi convaincante – après en avoir tiré de précieux enseignements – des changements à long terme que leurs efforts de coopération pour le développement contribuent à susciter.

Les résultats des activités de coopération pour le développement ne se limitent pas aux produits et aux réalisations immédiates. Ces activités contribuent à des réalisations de longue haleine dans les pays où elles sont menées, favorisant l'avènement de changements profonds. Les fournisseurs ne pourront sans doute pas imputer l'intégralité de ces changements à leurs interventions propres, mais ils peuvent expliquer quelles contributions celles-ci apportent parallèlement aux efforts de leurs pays partenaires et d'autres acteurs. Par conséquent, il est important que les fournisseurs déterminent les données témoignant de ces changements, en soutiennent la production et en fassent usage.

Les systèmes statistiques nationaux mettent en évidence des données concernant les réalisations, l'impact et les changements à long terme. Afin de combler les lacunes dues aux capacités limitées de certains d'entre eux, les fournisseurs peuvent s'appuyer sur les organisations multilatérales, mais il est peu probable qu'ils parviennent ainsi à remédier à toutes les insuffisances. Pour l'heure, ils s'attachent à compléter les sources de données en la matière, mais pour que leurs efforts dans ce sens aient des effets durables, il est important qu'ils soient conçus de manière à renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux.

Les ODD peuvent servir de plateforme pour la production et l'utilisation communes des données sur les résultats, permettant à toutes les parties prenantes de se rendre mutuellement des comptes.

Les investissements dans les données sur les résultats au niveau des pays et l'utilisation de ces données faciliteront le suivi de la mise en œuvre des ODD et en favoriseront la concrétisation au niveau des pays. De même, les ODD peuvent servir de plateforme pour la production et l'utilisation communes des données sur les résultats, notamment pour les besoins de la coopération pour le développement, ce qui permettra à toutes les parties prenantes de se rendre mutuellement des comptes (OCDE, à paraître).

Encadré 5.4. Comment le Timor-Leste a fait des Objectifs de développement durable un cadre de résultats commun

Le Timor-Leste a été l'un des premiers pays à adopter les Objectifs de développement durable (ODD). Six de ces Objectifs ont ainsi été définis comme prioritaires et 21 indicateurs seront utilisés pour guider l'action nationale. La responsabilité de la mise en œuvre de ces ODD a été confiée à quatre ministères, et le Cabinet du Premier ministre dirige le suivi des progrès. Le Timor-Leste a demandé que des donateurs fassent office de fers de lance pour certains objectifs. En réponse, des partenaires du développement ont décidé d'appuyer l'approche adoptée par son gouvernement pour la mise en œuvre des objectifs et l'observation continue des avancées réalisées. Plusieurs partenaires (dont l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande) prévoient d'adopter certains des indicateurs figurant dans le Plan de développement durable du Timor-Leste, afin de pouvoir mesurer plus aisément la contribution que leur aide apporte aux progrès des ODD dans ce pays.

Il ressort de l'étude de l'OCDE sur la redevabilité mutuelle que l'élaboration d'un cadre de résultats commun qui s'articule autour de la progression du Timor-Leste vers les ODD devrait avoir pour effet, dans la pratique, d'encourager le dialogue stratégique, le partenariat et la coordination, ainsi que l'exercice de la redevabilité entre le gouvernement de ce pays et ses partenaires.

Source : OCDE (à paraître), « Going beyond the rhetoric: Mutual accountability in practice ».

Les pays en développement s'emploient à faire en sorte que leurs plans de développement national soient le reflet des ODD et que les fournisseurs alignent leurs stratégies et leurs engagements sur les priorités qui en découlent. Lors d'un atelier organisé conjointement par l'OCDE et l'UE en 2017, les hauts fonctionnaires des pays partenaires ont expliqué comment ils procédaient

pour aligner leurs cadres de résultats et leurs processus de planification et de budgétisation nationaux sur certains ODD. Les partenaires ont alors instamment demandé aux fournisseurs de mettre les ressources de l'aide en adéquation avec les résultats définis au regard de ces ODD dans leurs stratégies nationales (OCDE, 2017c ; Savedoff, 2017). L'un des participants à cet atelier a notamment fait observer la possibilité que les pays ont désormais de relier leurs priorités nationales aux ODD et qu'avec ce lien, ils disposent d'un levier pour mobiliser les efforts de coopération des donateurs qui se sont engagés publiquement en faveur de ces objectifs (Savedoff, 2017). La collecte et l'utilisation de données sur les résultats correspondant aux indicateurs des ODD sont absolument indispensables pour garantir que ces efforts resteront orientés dans le sens requis (encadré 5.4).

Que faire pour accroître l'utilisation des données sur les résultats ?

Les fournisseurs ont clairement intérêt à faire davantage usage des données sur les résultats et des systèmes de résultats des pays, ou s'ils ne s'en servent pas, à mieux harmoniser les indicateurs, ainsi qu'à faire en sorte que les activités indépendantes de collecte de données sur les résultats fassent l'objet d'une coordination avec toutes les parties prenantes, et que ces données soient mises à la disposition de l'ensemble de ces acteurs, en particulier des pays en développement.

Les fournisseurs de coopération pour le développement se sont engagés à investir dans les données sur les résultats issues des cadres et systèmes des pays en développement, à s'aligner sur celles-ci et à les utiliser. Ces engagements ont pour but de réduire les coûts de transaction que les systèmes parallèles imposent aux pays, ainsi que de renforcer et d'améliorer les systèmes nationaux par leur utilisation. Les fournisseurs doivent évaluer les avantages que présente l'investissement dans les sources de données gouvernementales et leur utilisation, même lorsque les données qui en proviennent ne sont pas totalement exactes ou que leur couverture est incomplète. La solution contraire – mener des activités distinctes de collecte de données primaires – est contre-productive. Soutenir les pays dans la collecte de données qui permettent de mesurer les réalisations et les changements et promouvoir l'utilisation de ces données peut encourager les fournisseurs et leurs partenaires à exploiter celles-ci de manière constructive¹³.

Dans le cadre de l'initiative Post-2015 Data Test¹⁴, il a été recommandé d'investir dans les priorités et systèmes nationaux, en recensant et en exploitant les sources de données existantes et en veillant à ce qu'un soutien durable et prévisible soit assuré au profit des statistiques nationales (Kindornay, Bhattacharya et Higgins, 2016). L'investissement dans les activités de collecte de données conduites par les pays devrait être guidé par les priorités que ces derniers ont définies (y compris celles qui découlent des ODD). Les fournisseurs peuvent s'efforcer d'aligner leurs ensembles d'indicateurs sur les indicateurs auxquels les pays en développement accordent la priorité tout en aidant ces pays à rationaliser leurs propres indicateurs (Homer et al., 2016).

Les ODD peuvent servir de cadre commun. L'alignement sur les ODD, ainsi que sur les cibles et les indicateurs que chaque pays a choisi de privilégier, offre la possibilité de suivre une approche plus coordonnée et plus stratégique pour la mesure et la gestion des données au niveau des pays. Il permettra, à terme, à la coopération pour le développement de mieux contribuer à la concrétisation de ces Objectifs.

Outre qu'ils devraient soutenir les pays dans la production de données sur les résultats, les fournisseurs devraient investir dans le renforcement des capacités concernant l'utilisation de ces données par le biais de la gestion, de l'analyse et de la prise de décision axées sur les résultats¹⁵. Les pays en développement n'ont pas besoin de n'importe quelles données. Il leur faut des données qui puissent être analysées et interprétées de manière à éclairer la réflexion et à faciliter la prise de décision ; ils ont besoin d'outils et de moyens qui leur permettent de conduire efficacement cette analyse, et ils doivent être capables d'établir un lien rationnel entre les données de l'aide, les budgets

et les résultats afin de tirer des enseignements plus fins (Homer, Bhatia et Powell, 2016 ; Custer et Sethi, 2017b)¹⁶. Pour pouvoir étayer la planification, la budgétisation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, les données sur les résultats et les systèmes de résultats doivent être de bonne qualité, fiables et accessibles.

Les fournisseurs souhaiteront peut-être revoir leur approche en matière d'attribution des résultats et s'employer à faire en sorte que la collecte des données soit régie par le principe « Ne pas nuire ».

Il importe d'admettre que, malgré tous les efforts qui peuvent être faits pour soutenir et renforcer les systèmes nationaux, les fournisseurs continueront, pour leurs besoins propres, de financer des activités de collecte de données en dehors des systèmes nationaux. Néanmoins, les données issues de ces activités ne sont pas toujours accessibles aux autorités des pays partenaires ou aux autres acteurs du développement, et leur production peut faire appel à certaines des ressources consacrées aux efforts de collecte de données conduits par les pays. Pour la mesure de la concrétisation des cibles qui composent les ODD, Kindornay, Bhattacharya et Higgins (2016) recommandent de faire en sorte qu'au niveau des pays, les sources de données non officielles soient accessibles et utilisées de manière stratégique, mais non au détriment des données officielles. Par conséquent, les fournisseurs souhaiteront peut-être revoir leur approche en matière d'attribution des résultats et s'employer plutôt à assurer l'application d'une démarche fondée sur le principe « Ne pas nuire » pour la collecte des données relatives aux indicateurs normalisés et autres activités requises au niveau des projets. En outre, les données sur les résultats produites par les fournisseurs, quelles qu'elles soient, devraient être considérées, et traitées, comme un bien public (Banque mondiale, 2015).

Globalement, il est nécessaire d'inscrire la production des données et l'accès à celles-ci dans une approche plus stratégique. Il importe, dans un premier temps, d'harmoniser davantage les indicateurs qui doivent faire l'objet de la collecte de données sur les résultats. Il existe certes des exemples de bonnes pratiques, mais ils sont souvent spécifiques à un projet ou à une relation contractuelle. Les fournisseurs doivent reconnaître qu'au niveau des pays, « ils doivent assurer entre eux une meilleure coordination, afin d'éviter la redondance des efforts, de favoriser la synergie et d'accroître l'impact de leur action collective » (OCDE, à paraître).

Mieux utiliser les données sur les résultats : la voie à suivre

En mettant davantage l'accent sur les réalisations et les changements, les fournisseurs pourront rendre compte de façon plus convaincante de la contribution qu'apporte la coopération pour le développement à la concrétisation des ODD. Ils pourront aussi orienter leurs efforts de coopération pour le développement de manière à aider les pays à répondre à leurs propres priorités en matière de développement durable. Les données favorisent la réalisation des ODD en ce qu'elles offrent la possibilité d'apprendre, d'éclairer la réflexion, d'analyser, de comparer, de recenser les besoins, de définir les priorités, ainsi que de disposer d'une plateforme pour le dialogue et la prise de décision tout au long du cycle de mise en œuvre.

Les résultats en matière de développement et les résultats de la coopération pour le développement représentent un effort commun qui intéresse les pays en développement au premier chef.

En réexaminant la façon dont les données sur les résultats de la coopération pour le développement sont produites et utilisées, tant dans les services centraux qu'au niveau des pays, les fournisseurs pourraient trouver les moyens d'harmoniser davantage leurs besoins concernant les

données avec ceux des autres acteurs du développement et de leurs partenaires dans les pays. Il importerait de commencer par reconnaître que les résultats en matière de développement et les résultats de la coopération pour le développement représentent un effort commun qui intéresse les pays en développement au premier chef. Se préoccuper exclusivement de l'attribution des résultats aux seules fins de l'établissement des rapports restreint la possibilité de rehausser la contribution de la coopération pour le développement pour la porter au niveau qu'exige la réalisation des ODD, et contredit l'esprit des principes d'efficacité du développement.

La coordination et l'alignement des exigences concernant les données sur les résultats et les indicateurs, au niveau des pays et à l'échelon sectoriel, permettront de renforcer les systèmes nationaux. Les fournisseurs de coopération pour le développement sont parfaitement bien placés pour soutenir les données et statistiques nationales à tous les niveaux en faisant usage des données des pays pour mettre en lumière la contribution de la coopération pour le développement à l'obtention de résultats en matière de développement, et rendre compte du contexte dans lequel elle s'inscrit. Les cibles et indicateurs des ODD jugés prioritaires par les pays en développement peuvent appeler davantage l'attention sur l'impact, tout en favorisant l'alignement et l'harmonisation entre fournisseurs aussi bien qu'entre ces derniers et leurs partenaires dans les pays.

Mieux utiliser les données sur les résultats : actions prioritaires pour les fournisseurs de coopération pour le développement

- Respecter l'engagement d'investir dans les données sur les résultats produites par les pays et d'utiliser ces données ; soutenir les pays en développement dans l'exploitation des données sur les résultats.
- Recentrer la collecte et l'utilisation des données sur les résultats ; mettre davantage l'accent sur les réalisations, en reliant les résultats des projets aux changements observés et aux progrès accomplis dans la concrétisation des priorités associées aux ODD au niveau des pays.
- Faire preuve de réalisme quant à l'attribution des résultats. Si celle-ci est essentielle pour la redevabilité intérieure, il conviendrait de la réduire au minimum en utilisant un petit nombre d'indicateurs de produits, et de s'appuyer sur un exposé circonstancié pour expliquer en quoi les résultats contribuent aux changements et aux réalisations.
- Harmoniser et rationaliser les indicateurs des divers fournisseurs et des pays, en prenant comme cadre les cibles et indicateurs des ODD dans la mesure du possible.
- Faire en sorte que les résultats des activités indépendantes de collecte de données, quelles qu'elles soient, soient accessibles à tous les acteurs du développement et coordonnés avec les objectifs statistiques des autorités des pays en développement.

Notes

1. Il s'agit des Pays-Bas, de la Nouvelle-Zélande, de la Suisse, du Royaume-Uni, de la Finlande et de l'Union européenne. Voir OCDE (2017a) et OCDE (2017c).
2. On entend par résultats en matière de développement les produits, les réalisations ou l'impact (prévus ou imprévus, positifs et/ou négatifs) dus à une activité de développement (OCDE, 2010).
3. Il importe de noter que les 17 ODD et les 169 cibles qui les composent ne concernent pas tous des réalisations et des changements sur le terrain. Certains se rapportent aux politiques et aux partenariats requis pour atteindre les buts visés et accomplir les réalisations voulues. Le Programme 2030 fait ainsi clairement ressortir la distinction entre les réalisations et les processus que recouvrent les ODD. Du point de vue des résultats, les cibles qui sont axées sur les réalisations et les changements représentent les résultats escomptés, alors que les autres cibles ont essentiellement trait aux moyens de mise en œuvre. Selon une estimation récente de l'OCDE, à peu près la moitié des cibles composant les ODD portent sur des changements sous forme de réalisations, de sorte qu'elles constituent un ensemble de résultats à obtenir à l'horizon 2030 (OCDE, 2017c).

4. Du point de vue des résultats en matière de développement, on définit l'impact comme suit : « Effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, induits par une action de développement, directement ou non, intentionnellement ou non » (OCDE, 2010).
5. Pour l'élaboration de ce chapitre, des données d'observation sur la gestion et l'utilisation des données ont été puisées dans des sources diverses, dont des études de cas et des enquêtes de l'OCDE, des rapports d'examen par les pairs du CAD, ainsi que le rapport d'étape 2016 du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (OCDE/PNUD, 2016).
6. L'attribution des résultats renvoie à des cas où les fournisseurs font valoir des produits (ou parfois des réalisations immédiates) découlant de projets comme un résultat direct de leur financement ; ils utilisent la méthode du prorata pour calculer la quantité de résultat qui peut leur être directement attribuée, en fonction de la part que représentent les ressources qu'ils ont mises à disposition. Par exemple, si un projet financé à 50 % par le donneur A et à 50 % par le donneur B débouche sur la formation de 500 enseignants, alors le donneur A s'attribue directement et notifie 250 enseignants formés en conséquence du soutien apporté. Dans ce chapitre, l'attribution se réfère à cette méthode d'« attribution directe ». Cependant, les fournisseurs peuvent adopter une approche plus souple de l'attribution. Ainsi, dans le cas du Groupe de la Banque mondiale, les résultats notifiés par des clients déployant des opérations soutenues par le Groupe de la Banque mondiale sont attribuables au Groupe de la Banque mondiale, mais pas au prorata.
7. Les données sur les résultats et les systèmes de résultats propres aux pays recouvrent ici à la fois le système statistique public national et le cadre de résultats géré par le pays.
8. On entend par cadre de résultats géré par le pays un dispositif créé ou piloté par les pouvoirs publics du pays lui-même. Il peut s'agir de toute forme d'instrument de planification utilisé sous la conduite des pouvoirs publics, qui définit l'approche adoptée par le pays en matière de développement, énonce ses priorités de développement et détermine les résultats escomptés. Celui-ci décrit aussi les systèmes et les outils qui serviront à suivre et évaluer les progrès réalisés vers ces objectifs, arrête les indicateurs des progrès et fixe le niveau de référence par rapport auquel les résultats seront mesurés (OCDE/PNUD, 2016).
9. Les membres du CAD se situaient un peu en dessous de la moyenne de l'ensemble des fournisseurs dans chacun de ces trois domaines. Ainsi, les objectifs de 85 % des nouvelles activités de coopération pour le développement étaient alignés sur les objectifs des pays. Seulement 62 % de ces nouvelles activités faisaient appel aux indicateurs de résultats des pays, et il n'était prévu d'utiliser les données et les systèmes de suivi des pays partenaires que pour 52 % d'entre elles (OCDE/PNUD, 2016).
10. Partie intégrante d'un système de gestion de l'aide, le module sur les résultats permet de rapprocher et d'analyser les données relatives aux produits et aux réalisations de la coopération pour le développement.
11. Le nouveau système de gestion de l'aide dont la Nouvelle-Zélande va se doter (à la fin de 2017) comportera une importante fonction de recensement et de notification des résultats. Il permettra au personnel de déterminer de façon suivie les progrès réalisés au niveau du programme, du pays et du secteur et d'en rendre compte dans des rapports normalisés sur les résultats présentés sous la forme d'un tableau de bord. La mesure et la notification des résultats pourront ainsi se faire à la fois au niveau agrégé et au niveau non agrégé (échelon du projet). Au Royaume-Uni, le DFID met en place de nouvelles plateformes pour renforcer et étayer la gestion axée sur les résultats au niveau des projets. Cette démarche donne lieu à des travaux d'analyse visant à déterminer les données généralement recueillies au niveau des projets, ainsi qu'à trouver des méthodes de normalisation ou d'augmentation du niveau d'agrégation. La normalisation peut comporter l'utilisation d'un système qui permette de coder ou de marquer les indicateurs employés par les divers partenaires de façon à constituer un ensemble d'indicateurs normalisés. Le but du DFID est de produire des données qui puissent être décomposées à des niveaux différents, et ainsi d'améliorer l'utilisation des informations sur les résultats pour la gestion des activités au niveau des projets et des pays, ainsi que pour l'apprentissage et la prise de décision (OCDE, 2017a).
12. Ainsi, une récente étude interne de la Direction du développement et de la coopération de la Suisse a montré que celle-ci faisait usage de plus de 150 indicateurs distincts pour son secteur de la sécurité alimentaire et de la nutrition ; grâce à la mise en place de 4 indicateurs de référence agrégés et de 4 indicateurs de référence thématiques, on anticipe une diminution du nombre d'indicateurs (OCDE, 2017a).
13. Par exemple, des entretiens menés par AidData avec des fournisseurs de coopération pour le développement dans trois pays ont montré que, lorsqu'il était fait usage des systèmes nationaux, les données jugées les plus utiles étaient les données géoréférencées et les données administratives sectorielles produites par les ministères opérationnels, ainsi que les données issues des enquêtes et des recensements effectués par les bureaux statistiques nationaux (Custer et Sethi, 2017b). De même, il ressort du rapport récemment publié par AidData sous le titre « Listening to leaders » que 24 % des partenaires au développement considèrent que les statistiques nationales sont les plus utiles des types de données provenant de sources nationales, et que 21 % d'entre eux classent les données d'enquête au premier rang (AidData, à paraître).
14. L'initiative Post-2015 Data Test a fait appel à des équipes de chercheurs de sept pays qui se sont penchés sur des questions concernant la disponibilité et la qualité des données requises pour suivre les progrès réalisés dans la concrétisation des ODD importants pour chacun des pays considérés. Ces pays étaient le Bangladesh, le Canada, le Pérou, le Sénégal, la Sierra Leone, la République-Unie de Tanzanie et la Turquie (Kindornay, Bhattacharya et Higgins, 2016).

15. Selon Development Gateway, les efforts visant à améliorer l'écosystème des données devraient être axés tout autant sur l'économie politique de la prise de décisions que sur la promotion des compétences et de la technologie (Homer et al., 2016: 18).
16. Development Gateway a constaté que, dans l'ensemble, les données sur les résultats étaient employées de façon limitée au sein des administrations des pays partenaires, que l'utilisation des données sur les résultats était peu encouragée et que les priorités locales tendaient à peser sur l'emploi des données pour la prise de décisions.

Références

- AidData (à paraître), « Listening to leaders », rapport 2017, conclusions préliminaires, projet communiqué à l'OCDE.
- Banque mondiale (2016), « Behind the mirror: A report on the self-evaluation systems of the World Bank Group », Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC, <http://ieg.worldbankgroup.org/evaluations/roses>.
- Banque mondiale (2015), « The poverty focus of country programs: Lessons from World Bank experience », *Working Paper*, Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/22486/The0poverty0fo0orld0Bank0experience.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.
- CE (2016a), *EU International Cooperation and Development: First Report on Selected Results, July 2013-June 2014*, Commission européenne, Luxembourg, https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/eu-results-report_2013-2014_en.pdf.
- CE (2016b), « L'UE publie les principaux résultats de ses activités en matière de coopération internationale et de développement », communiqué de presse, 22 juillet, Commission européenne, Bruxelles, http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-2543_fr.htm.
- Custer, S. et T. Sethi, (dir. pub.) (2017a), « Executive summary: Avoiding data graveyards: Insights from data producers and users in three countries », AidData, College of William & Mary, Williamsburg, Virginie, http://aiddata.org/sites/default/files/avoiding_data_graveyards_executive_summary.pdf.
- Custer, S. et T. Sethi, (dir. pub.) (2017b), « Avoiding data graveyards: Insights from data producers and users in three countries », AidData, College of William & Mary, Williamsburg, Virginie, http://aiddata.org/sites/default/files/avoiding_data_graveyards_full_report.pdf.
- FCD (2016), « National mutual accountability and transparency in development cooperation: Study on the findings of the fourth DCF Survey », Forum pour la coopération en matière de développement, www.un.org/ecosoc/sites/www.un.org.ecosoc/files/files/en/DCF/DCF-accountability-study-v4.pdf.
- Holzapfel, S. (2016), « Boosting or hindering aid effectiveness? An assessment of systems for measuring donor agency results », *Public Administration and Development*, vol. 36/1, pp. 3-19, <http://dx.doi.org/10.1002/pad.1749>.
- Homer, D., V. Bhatia et J. Powell (2016), « Increasing the impact of results data », note d'orientation, Development Gateway, www.developmentgateway.org/sites/default/files/2017-02/RDI-PolicyBrief.pdf.
- Homer, D. et al. (2016), « Results Data Initiative: Findings from Ghana », Development Gateway, www.developmentgateway.org/sites/default/files/2017-02/RDI-Ghana.pdf.
- ICAI (2015), « DFID's approach to delivering impact », rapport no 45, Independent Commission for Aid Impact, Royaume-Uni, <http://icai.independent.gov.uk/wp-content/uploads/ICAI-report-DFIDs-approach-to-Delivering-Impact.pdf>.
- Ipsos Public Affairs (2015), « Ipsos Public Affairs findings from a global poll on the Sustainable Development Goals », www.ipsos.com/en-us/17-country-study-foreign-aid-and-sustainable-development-goals (consulté le 6 juillet 2017).
- Kindornay, S., D. Bhattacharya et K. Higgins (2016), *Implementing Agenda 2030: Unpacking the Data Revolution at Country Level*, Centre for Policy Dialogue, Dacca, Bangladesh, www.post2015datatest.com/wp-content/uploads/2016/07/Implementing-Agenda-2030-Unpacking-the-Data-Revolution-at-Country-Level.pdf.
- Lampert, M. et P. Papadongonas (2016), « Towards 2030 without poverty: Increasing knowledge of progress made and opportunities for engaging frontrunners in the world population with the global goals », présentation PowerPoint, Motivation International B.V., Amsterdam, Pays-Bas, www.glocalities.com/reports/towards-2030-without-poverty.html.
- OCDE (à paraître), « Going beyond the rhetoric: Mutual accountability in practice », exercice d'apprentissage par les pairs sur la redevabilité mutuelle, OCDE, Paris.
- OCDE (2017a), « Strengthening the results chain: Synthesis of results-based management by providers », OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/544032a1-en>.
- OCDE (2017b), *Strengthening providers' results frameworks through targets and indicators of the SDGs*, OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/results-development/docs/strengthening-providers-results-frameworks.pdf.

- OCDE (2017c), *Development co-operation results under the 2030 Agenda: Challenges and opportunities in results monitoring*, janvier 2017, projet, OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/results-development/docs/Results%20and%20development%20co-operation%20for%202030.pdf.
- OCDE (2017d), « Mutual Accountability through Results: Supporting partner countries' development goals and results frameworks: Key messages », OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/peer-reviews/Results%20workshop%20February%202017%20Key%20Messages.pdf.
- OCDE (2016), « Providers' use of results information for accountability, communication, direction and learning: Survey results », OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/results-development/docs/Providers'_use_of_results_information_for_accountability_communication_direction_and_learning.pdf.
- OCDE (2012), *Efficacité de l'aide 2011 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264084780-fr>.
- OCDE (2011), « Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement », quatrième Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide, Busan, www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf.
- OCDE (2010), « Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats », OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/evaluation/2754804.pdf.
- OCDE (2005), *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264098091-fr>.
- OCDE/PNUD (2016), *Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2016*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264277601-fr>.
- PMCED (2016), « Document final de Nairobi », deuxième Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, <http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2017/05/OutcomeDocumentFRfinal.pdf>.
- Sanna, V. et I. Mc Donnell (2017), « Data for development: DAC member priorities and challenges », *OECD Development Co-operation Working Papers*, n° 35, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/6e342488-en>.
- Savedoff, W. (2017), « Insights from experience: Practical effects of the SDGs on public administration and aid », blog Views from the Center, 8 mars, Center for Global Development, www.cgdev.org/blog/insights-experience-practical-effects-sdgs-public-administration-and-aid.
- Shutt, C. (2016), *Towards an Alternative Development Management Paradigm?*, Elanders Sverige AB, Stockholm, http://eba.se/wp-content/uploads/2016/08/Rapport2016_07_webb.pdf.

PARTIE I

Chapitre 6

Comment disposer de données adéquates sur le financement du développement durable

par

Jens Sedemund et Naeeda Crishna Morgado, Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE

Au cours des 20 dernières années, le financement à l'appui du développement a connu des transformations majeures en termes de sources, de volumes et de structure des apports. Le présent chapitre s'intéresse en particulier aux données relatives au financement du développement, en brossant un tableau du paysage actuel et en étudiant l'évolution des systèmes de données dans le contexte du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il dresse un inventaire des lacunes qui subsistent dans les données sur le financement international du développement, expose les défis qui se profilent pour l'avenir et les priorités futures, et dégage les enseignements de l'expérience acquise à ce jour. Il étudie également l'évolution des besoins des pays en développement et des autres partenaires au développement, ainsi que les mesures prises pour y faire face, notamment celles consistant à mieux appréhender les interactions entre le financement climatique et le financement du développement. Enfin, il souligne les domaines sur lesquels faire porter les travaux à l'avenir afin d'améliorer la compréhension et l'utilisation des données sur le financement du développement pour servir l'action publique et favoriser ainsi une hausse des apports publics et privés à l'appui du développement.

Principaux messages

- La modernisation des mesures, l'élaboration de nouvelles séries de données et, avant tout, l'instauration d'un cadre permettant le recueil systématique des informations, sont indispensables pour favoriser une meilleure compréhension du financement à l'appui des Objectifs de développement durable (ODD) dans les pays en développement et à l'échelle mondiale.
- Le concept de Soutien public total au développement durable (SPTDD) a été conçu pour prendre en compte l'intégralité des données sur le financement public du développement, y compris sur les ressources privées mobilisées par des interventions publiques. Grâce à l'approbation en 2018 du champ couvert par le SPTDD et de la méthode de notification des apports correspondants, en particulier des apports transnationaux, les données relatives à ce dernier faciliteront le suivi, à l'échelle internationale, de la mise en œuvre des ODD, à l'occasion du Forum politique de haut niveau organisé par les Nations Unies en 2019.
- Selon des estimations, les apports de ressources à l'appui du développement en provenance des fournisseurs non membres du Comité d'aide au développement (CAD) s'élèvent à environ 300 milliards USD. Il existe une certaine marge pour renforcer la reconnaissance, à l'échelle internationale, du financement du développement fourni par des acteurs tels que les fournisseurs de coopération Sud-Sud pour le développement, les organisations de la société civile et les fondations philanthropiques, et en accroître la transparence grâce à une meilleure reddition de comptes au regard des mesures, normes et systèmes de notification convenus.
- Selon des enquêtes menées récemment, les financements publics affectés au développement ont permis de mobiliser 81.1 milliards USD auprès du secteur privé entre 2012 et 2015. Les garanties, qui sont le principal instrument, représentent à elles seules 39.5 milliards USD (soit 44 % du total). Ces informations, ainsi que d'autres de la même nature, seront recueillies régulièrement par l'OCDE à partir de 2017 et combleront ainsi un déficit important de données relatives au financement du développement.
- S'agissant des données, on se heurte à des difficultés et des lacunes similaires pour ce qui est du financement du développement et du financement climatique. L'analyse de la structure, des modalités et des tendances du financement à l'appui des objectifs en matière de climat et de développement peut être améliorée grâce à l'exploitation de synergies entre les systèmes statistiques en place comptabilisant les financements du développement qui se rapportent au climat et la notification par les pays du financement climatique au titre de la CCNUCC.

Au cours des vingt dernières années, le financement à l'appui du développement a connu des transformations majeures en termes de sources, de volumes et de structure des apports. La réalisation des ODD nécessitera à l'avenir des volumes de financements considérables. L'OCDE (2017a) estime qu'à elle seule, l'infrastructure nécessaire réclamerait 6 900 milliards d'investissements annuels pendant les 15 prochaines années. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ONU, 2015a) (ci-après « le Programme 2030 »), le Programme d'action d'Addis-Abeba (ONU, 2015b) et l'Accord de Paris sur le climat (ci-après « l'Accord de Paris » ; CCNUCC, 2015) témoignent de la nécessité de mettre en place une approche globale du financement, de manière à mobiliser des montants encore jamais atteints, et à aligner les financements émanant de l'ensemble des sources.

C'est grâce aux données que nous commencerons à relever ce défi du financement. Les données sur le financement du développement soutiennent la prise de décisions éclairées à l'appui de résultats au regard du développement en illustrant de façon concrète la réalité des apports de ressources. Elles permettent également de mettre en évidence la façon dont la communauté internationale et chaque pays parviennent à mobiliser les ressources nécessaires pour tenir leurs engagements, et la façon dont ils collaborent pour « ne laisser personne de côté ». Elles incitent en outre les fournisseurs publics de coopération pour le développement et d'autres investisseurs à intensifier leurs initiatives visant à combler les déficits de financement en mobilisant toute une panoplie de ressources afin de mener à bien le Programme 2030 (ONU, 2015a).

Investir dans les données – y compris dans les données sur le financement du développement – revient à investir dans des preuves concrètes. Les données sur le financement du développement doivent rendre compte plus précisément des apports de ressources à l'appui de la mise en œuvre des ODD de manière à permettre à tous les acteurs, et en particulier aux pays en développement, de planifier, de cibler et de mobiliser les ressources requises pour atteindre leurs priorités de développement. Afin de dresser un tableau global de ces apports, une modernisation des systèmes de données s'impose, ainsi que des initiatives ciblées, visant à améliorer la collecte, la disponibilité et l'utilisation des données.

Le présent chapitre expose les priorités, les défis et les principaux enseignements à suivre pour appréhender correctement les données sur le financement du développement. Les premières sections sont consacrées aux raisons qui justifient la modernisation des données sur le financement international du développement. Elles sont suivies d'un examen des déficits considérables de financement et de l'évolution des besoins de données et d'un panorama des mesures mises en œuvre pour remédier à ces déficits. Enfin, le chapitre dresse la liste des domaines qui nécessitent des travaux supplémentaires en vue d'améliorer la compréhension et l'utilisation des données relatives au financement du développement à l'appui d'une action publique éclairée.

Les données sur le financement du développement sont essentielles pour le financement à l'appui du développement

Si le financement à lui seul ne permet pas d'obtenir des résultats en termes de développement, la mise en œuvre des politiques et des projets à l'appui du développement doit reposer sur des ressources adaptées, dédiées et prévisibles. En 1970, plusieurs décennies avant l'adoption par la communauté internationale des Objectifs du millénaire pour le développement, qui représentent le premier cadre mondial de résultats pour le développement, les Nations Unies ont fixé un objectif de financement aux pays économiquement avancés : consacrer 0.7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement (APD). Pareillement, avant même l'adoption des ODD, le Programme d'action d'Addis-Abeba avait fourni le cadre du financement à l'ère du Programme 2030.

Les données sont essentielles pour dresser un tableau global du financement des ODD.

Les données sont essentielles pour faire le point sur le financement des ODD, qu'il s'agisse des apports et des déficits actuels ou encore de besoins, de lacunes ou d'opportunités spécifiques. Les gouvernements et les acteurs publics s'en remettent aux données financières pour planifier et hiérarchiser le déploiement de leurs ressources aux échelons international, national et infranational. Les données sont indispensables pour rendre les investisseurs publics et privés comptables de leurs engagements financiers, et évaluer l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques. Elles sont également importantes pour encourager les initiatives visant à mobiliser des ressources additionnelles à l'appui du développement (OCDE/PNUD, 2016). Dans le secteur privé, les données recèlent des informations sur le marché et des signaux de prix ; elles étayent les décisions relatives aux investissements à tous les échelons, de l'investissement direct étranger à l'achat de semences par un petit exploitant agricole.

De nombreuses sources et séries de données présentent un intérêt au regard du financement du développement. Ces fonds se déclinent en un éventail de plus en plus large d'apports émanant de divers acteurs publics et privés (encadré 6.1). Disposer de données complètes sur le financement du développement est fondamental pour garantir la transparence et assurer la redevabilité. Le présent chapitre traite essentiellement des données liées au financement public du développement, et notamment de son rôle de catalyseur d'apports privés additionnels et de soutien aux pays en développement. Il aborde également des aspects des données relatives au financement privé du développement.

Encadré 6.1. Qu'entend-on par données sur le financement du développement ?

S'il n'existe pas de définition officielle des données sur le financement du développement, on peut déduire ce qu'elles recouvrent du concept de financement du développement. Alors que le financement du développement au sens large, tel qu'employé dans le Plan d'action d'Addis-Abeba, englobe un vaste éventail de sources de financement, le financement du développement au sens strict est plus circonscrit. Le critère qui permet de définir le financement du développement est l'intention qui sous-tend cet apport financier, à savoir un mandat ou une finalité explicitement tournés vers le développement. Au niveau international, il englobe le financement public du développement, c'est-à-dire des financements bilatéraux et multilatéraux concessionnels et non concessionnels à l'appui du développement. Quant au financement du développement de sources privées, il a trait aux fonds privés régis par un mandat de développement, par exemple des financements fournis par des organisations philanthropiques à des fins de développement dans des pays en développement. Il existe également des apports nationaux dans les pays en développement susceptibles de répondre à cette définition, mais ceux-ci sortent du champ d'étude de ce chapitre. Les données sur le financement du développement renvoient donc à des données qui décrivent et caractérisent les flux financiers et modalités de ce financement du développement.

La qualité des données sur le financement du développement repose sur la fiabilité des mesures

Le Programme d'action d'Addis-Abeba insiste sur la nécessité de disposer de données ventilées de grande qualité comme « facteur essentiel pour la prise de décisions rationnelles et transparentes, y compris en appui au programme de développement pour l'après-2015 et aux moyens de sa mise en œuvre (...) et l'élaboration des politiques à tous les niveaux ». Le Cadre et les Lignes directrices pour la qualité des activités statistiques de l'OCDE (2011) contribuent à l'évaluation de la qualité des données envisagée selon sept dimensions : pertinence, exactitude, crédibilité, actualité, accessibilité,

interprétabilité et cohérence. Tout ensemble de données devrait en théorie être conçu de manière à atteindre le score le plus élevé pour toutes ces dimensions. Dans la pratique, toutefois, des compromis sont souvent concédés entre ces dimensions, en particulier en fonction de l'usage qui sera fait des données. Ainsi, l'exactitude, la crédibilité et l'accessibilité sont essentielles lorsqu'il s'agit de rendre compte du respect des engagements et de la transparence des dépenses. L'actualité des données revêt une importance particulièrement élevée dans certains contextes, par exemple lorsque les dirigeants font face à des crises urgentes, qui évoluent rapidement (par exemple, l'épidémie du virus Ebola) et qui exigent des informations actualisées sur la disponibilité et l'affectation des ressources ; ou dans le cas des pêcheurs qui sont parfois tributaires d'informations sur la volatilité et le caractère fluctuant des cours pour vendre leur production au meilleur prix.

Un système de mesure fiable, assorti de définitions et de méthodologies clairement formulées, garantes de la comparabilité des données recueillies auprès des différents fournisseurs de coopération pour le développement, est toutefois la condition indispensable pour obtenir des données de qualité sur le financement du développement. Sur ce point, la qualité des données sur le financement public du développement, et en particulier de celles relatives à l'APD, est reconnue et assurée par les normes solides et rigoureuses appliquées à leur production et leur collecte (encadré 6.2). Les données sur l'APD étayent l'action publique en matière de coopération pour le développement, facilitent la coordination de l'aide et permettent de comparer les performances des fournisseurs de coopération pour le développement et d'évaluer les progrès accomplis sur la voie de la concrétisation des engagements individuels ou collectifs. Les définitions et les catégories contenues dans le système de mesure de l'APD sont également reprises par l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), qui fournit un registre de données sur les apports émanant de divers fournisseurs d'aide.

Chaque année, l'OCDE évalue la qualité, l'exhaustivité et l'actualité des données communiquées par les membres du CAD, qu'elle classe en fonction de leurs performances (OCDE, 2017b). Elle formule en outre des orientations individualisées portant sur les domaines dans lesquels la notification des données pourrait être améliorée. L'actualité des données statistiques communiquées par de nombreux membres du CAD s'est fortement améliorée ces dernières années. Toutefois, la plupart des membres se heurtent à des difficultés pour se conformer aux exigences de notification statistique, qui évoluent fréquemment afin de tenir compte de nouveaux types et canaux, ou d'obtenir une description plus détaillée de l'APD conformément à l'évolution des priorités. La rotation des effectifs dans les ministères et les organismes d'aide ou des systèmes de notification souvent complexes et décentralisés sont autant de facteurs qui peuvent également avoir un impact sur la qualité et l'exactitude. Afin d'aider les membres du CAD à répondre à la demande croissante de statistiques exhaustives, fiables et accessibles sur le financement du développement, et de renforcer la qualité et l'utilisation des données, l'OCDE entreprendra prochainement des examens par les pairs des statistiques. Ces examens seront source d'apprentissage mutuel et déboucheront sur la formulation de recommandations visant à améliorer le recueil, le traitement, la communication et la transparence des données.

La transparence, qui joue un rôle fondamental en permettant aux données sur le financement du développement de répondre à leur objectif, est passée au premier rang des priorités à l'échelle mondiale. En 2011, les participants au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide organisé à Busan sont convenus de mettre en place une norme commune et ouverte pour la publication par voie électronique avant la fin 2015 d'informations détaillées à jour, exhaustives et prévisionnelles sur les ressources apportées au titre de la coopération pour le développement. Cette norme comprend les données ventilées par activités émanant du Système de notification des pays créanciers (SNPC) du CAD-OCDE, les données de l'enquête du Comité sur les plans de dépenses des donateurs et les données de l'IITA. Par ailleurs, des initiatives telles qu'AidData¹ visent à rendre ces données plus accessibles et offrent des outils supplémentaires au service de leur utilisation, par exemple en géocodant les données émanant de bases de données du CAD-OCDE.

Encadré 6.2. **L'aide publique au développement est une norme de qualité pour les données sur le financement du développement**

Les données sur l'aide publique au développement (APD) proviennent de la notification officielle effectuée par 30 membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et quelque 35 organismes multilatéraux auprès du Système de notification des pays créanciers (SNPC), dans lequel sont consignées des informations détaillées sur environ 250 000 transactions par an. Vingt fournisseurs de coopération pour le développement non membres du CAD et une fondation transmettent également à l'OCDE des informations sur leurs apports au titre de la coopération pour le développement¹. Si la base de données du SNPC ne contient pas l'intégralité des données mondiales sur le développement, les statistiques du CAD-OCDE sont la seule source de données exactes et comparables permettant d'obtenir une vue d'ensemble des apports transnationaux de ressources publiques à l'appui du développement.

Les membres du CAD sont invités à transmettre à l'OCDE des données sur leurs apports de ressources publiques et privées allant à des pays en développement. L'OCDE valide ces données et vérifie, par exemple, leur exhaustivité et celle de la notification au regard de domaines clés (par exemple, type d'aide, classification sectorielle, statut au regard du déliement, canaux de mise en œuvre). Les erreurs de notification sont corrigées et contribuent à l'amélioration des données.

Les directives statistiques du CAD-OCDE, qui couvrent la totalité des définitions et des méthodologies, ont été approuvées par consensus entre les membres du CAD et constituent le socle de la comparabilité des statistiques de l'aide. Elles ont évolué au fil du temps pour tenir compte des décisions relatives aux techniques de notification et des nouvelles formes de soutien, et pour assurer le suivi des apports alloués aux nouvelles priorités de l'action publique.

Toutes les statistiques du CAD-OCDE – notamment les bases de données, tableaux, graphiques, rapports et analyses – ainsi que la méthodologie suivie pour compiler les statistiques du Comité sont librement et gratuitement accessibles². En 2016, les bases de données sur le développement du CAD-OCDE ont été consultées plus de 1.2 million de fois, et quelque 600 millions de téléchargements de données ont été effectués à partir du SNPC. Le site web de statistiques du CAD-OCDE (www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/) attire plus de 260 000 visiteurs uniques par an.

Ces données permettent d'analyser les apports d'aide à l'échelon global et à un niveau plus ventilé. Les statistiques du CAD montrent ainsi que les apports d'aide globaux ont atteint 142.6 milliards USD en 2016, soit une hausse de 8.9 % par rapport à 2015 (OCDE, 2017c). Elles font également apparaître qu'au cours des dix dernières années, l'Afrique subsaharienne a été la région qui a enregistré le ratio versements/engagements le plus élevé (101 %) et que la région affichant le ratio le plus faible au cours de la même période a été l'Asie du Sud et l'Asie centrale, avec 78 %.

Les statistiques de l'APD concourent également au suivi des progrès accomplis au regard des conventions et des accords internationaux, notamment de dix cibles de neuf Objectifs de développement durable. Elles sont également utilisées pour évaluer les avancées réalisées sur la voie de la concrétisation des engagements du G8 en faveur de la sécurité alimentaire, les coalitions internationales, telles que l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba (voir le chapitre suivant sur les tendances des politiques d'aide et du financement du développement) et l'aide au renforcement des capacités statistiques (voir chapitre 4).

1. En décembre 2016.

2. www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable.

Source : Calculs des auteurs.

Afin de mobiliser des financements supplémentaires à l'appui du développement, il convient de combler les déficits de données et de relever les défis qui se posent dans ce domaine

Les déficits de données sur le financement du développement constituent un obstacle à l'évaluation des besoins en ressources, ainsi qu'au ciblage et à la mobilisation des financements à l'appui de la mise en œuvre du programme sur le financement du développement (ONU, 2015b). Nombre de séries statistiques et de données utilisées pour le suivi des ressources financières à l'appui du développement ne sont ni exhaustives, ni comparables, ni consolidées. Ces défaillances au niveau de la couverture et de la qualité compliquent les initiatives visant à dresser un tableau global des sources, du volume et de l'affectation des ressources.

Nombre de séries statistiques et de données utilisées pour le suivi des ressources financières à l'appui du développement ne sont ni exhaustives, ni comparables, ni consolidées.

Le déficit de données concerne tous les types de financement à l'appui du développement (IATF, 2017). Ainsi, même si les banques centrales et le Fonds monétaire international (FMI) compilent des statistiques financières nationales et macroéconomiques, les données de ce type relatives aux engagements conditionnels – pourtant importantes pour le financement et la viabilité de la dette – ou au financement par les banques nationales de développement font cruellement défaut. Les données sur l'investissement privé national dans les pays en développement ainsi que sur les ressources apportées par la société civile sont tout aussi lacunaires (encadré 6.3) ; celles concernant l'investissement direct étranger varient selon les institutions, et les fonds envoyés par les travailleurs émigrés par des canaux informels ne sont pas comptabilisés de manière fiable (IATF, 2017 ; Alvarez et al., 2015). Ces lacunes privent la communauté internationale d'informations clés nécessaires pour étayer les stratégies à l'appui d'une mobilisation des ressources requises pour la réalisation des ODD (voir le « Point de vue » de Lisa Grace Bersales).

S'il existe une abondance de données granulaires au niveau des projets relatives au financement public du développement, il subsiste néanmoins des déficits à combler et des défis à relever. Il est par exemple nécessaire d'intégrer un plus grand nombre de données émanant de fournisseurs de coopération pour le développement non membres du CAD, dont des partenaires internationaux majeurs du développement tels que le Brésil, la République populaire de Chine (ci-après « la Chine »), l'Inde ou l'Indonésie. Les séries de données existantes (par exemple, en lien avec les ODD) doivent être modernisées et améliorées. Il est également important d'accroître la couverture et la notification pour les catégories clés de financements du développement (par exemple, pour inclure davantage d'informations détaillées sur l'aide bilatérale allouée à l'échelon régional). Enfin, les normes et les méthodologies pour l'élaboration de nouvelles séries de données (par exemple, sur le coût des réfugiés dans les pays donneurs) doivent être mises à jour et développées.

Il n'existe pas d'approche unique concernant les moyens à mettre en œuvre pour relever les défis qui se posent en matière de données. Dans certains cas, les pays devront donner l'impulsion à leur propre niveau, dans d'autres, il conviendra de parvenir à un consensus politique, en suivant une démarche qui s'inscrit dans la durée, alors que dans d'autres encore, les initiatives du secteur privé en matière de nouvelles technologies, les améliorations au niveau de la rigueur du codage et des systèmes, ainsi que des efforts de formation peuvent procurer des avancées non négligeables. Dans tous les cas, des processus crédibles, objectifs et transparents doivent être mis en place pour définir des normes communes, et les mettre à jour de manière à ce qu'elles suivent l'évolution de la demande, ce qui aurait pour effet de renforcer la fonctionnalité des données, tout en pérennisant leur pertinence pour tous les utilisateurs.

Point de vue : Des partenariats solides pour les données sont nécessaires si l'on veut disposer des données adéquates pour le développement

Lisa Grace S. Bersales,

PhD, Vice-ministre, Statisticienne nationale et Chef du Bureau statistique national, Philippines

Une palette d'acteurs variés se mobilisent pour donner corps à l'engagement de « ne laisser personne de côté », qui est inscrit dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Celui-ci traduit notre ambition mondiale de voir l'avènement de la paix et de la prospérité d'ici 2030 pour notre planète et ses habitants. Mais saurons-nous transformer cette ambition en réalité ? Savons-nous même si nous sommes sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de développement et les cibles qui y sont associées ? Comment être sûrs que, d'ici 2030, nous aurons réalisé ce à quoi nous nous sommes engagés ?

Tout le monde semble s'accorder sur le fait que nous ne pourrions répondre à ces questions que si nous disposons de données plus nombreuses et de meilleure qualité. Toutefois, en réalité, la production et l'utilisation des données dont nous avons besoin constituent une gageure pour les chefs de services statistiques qui, comme moi-même, n'ont pas toujours tous les éléments nécessaires pour gérer les aspects politiques des données et réunir l'assise financière requise. Si mon gouvernement est très demandeur de données lui permettant d'éclairer ses décisions en matière d'action publique, tel n'est pas le cas dans nombre d'autres pays. C'est pourquoi nous avons besoin de défenseurs sur la scène politique qui plaident pour l'amélioration et l'utilisation des données.

Comment consolider les partenariats pour les données ?

Un engagement et des partenariats multipartites sont cruciaux, mais il est aussi notoirement difficile de les gérer et de faire en sorte qu'ils fonctionnent étant donné l'hétérogénéité des intérêts et des capacités. D'après mon expérience, pour être efficaces, les partenariats doivent être véritablement inclusifs, associant différentes communautés de production de données, telles que celles s'occupant des statistiques officielles et des données des administrations publiques, des sciences de la Terre et des données géospatiales ou des technologies de l'information et des communications, mais aussi des utilisateurs et producteurs potentiels de données, tels que des décideurs publics, des partenaires au développement, des médias, des entreprises, des universités ou la société civile. Les bureaux statistiques nationaux devraient se trouver au cœur de ces partenariats, veillant à la bonne coordination et à l'alignement sur les priorités et besoins nationaux. Toutefois, les bureaux statistiques nationaux doivent être capables de jouer ce rôle central¹. Cela nécessite également d'avoir accès à des ressources adéquates, qui peuvent être financières, techniques ou relever d'un partage de connaissances à l'échelle internationale. La coopération Sud-Sud devrait être encouragée, parallèlement au renforcement de la coopération Nord-Sud.

Les pays en développement doivent participer à des initiatives internationales sur les données et les statistiques

Ce rapport fait clairement état de la nécessité d'améliorer les données sur le financement du développement de telle sorte que les pays en développement reçoivent les données dont ils ont besoin pour mener à bien leurs plans de développement et atteindre les Objectifs de développement durable (ODD). Les pays en développement doivent être associés aux processus internationaux visant à définir de nouvelles mesures statistiques sur le financement du développement, telles que le SPTDD². C'est pourquoi les Philippines continuent de participer activement à l'élaboration de la mesure du SPTDD, tout récemment en qualité de coprésident du groupe de travail international spécial sur le SPTDD. La mesure du SPTDD présente un immense potentiel pour alimenter la reddition de comptes à l'échelle internationale sur la mise en œuvre des ODD, mais il faut que davantage de pays en développement participent à l'élaboration de cette nouvelle mesure en prenant part au processus international visant à convenir de son périmètre et de la méthodologie à retenir pour sa notification.

De mon point de vue, seuls des partenariats pour les données solides et inclusifs survivront jusqu'en 2030 et au-delà. Je salue les efforts déployés par l'OCDE et les Nations Unies pour l'élaboration de la mesure du SPTDD et j'appelle les autres pays à s'investir, parce que nous avons besoin de mieux comprendre, suivre et évaluer l'ensemble du financement du développement.

1. Voir Plan d'action mondial du Cap 2017 (<https://undataforum.org/WorldDataForum/launch-of-the-cape-town-global-action-plan-for-sustainable-development-data>).
2. « TOSSD: A statistical measurement framework for tracking the means of implementation to achieve the SDGs », exposé présenté lors d'une manifestation parallèle de la Commission de statistique des Nations Unies, 6 mars 2017.

Encadré 6.3. **Le financement du développement par les organisations de la société civile : un tableau incomplet**

Les organisations de la société civile (OSC) sont des acteurs indépendants du développement et de l'aide humanitaire de plein droit. Elles apportent une contribution précieuse au financement du développement en mobilisant des fonds auprès du secteur public, du grand public et du secteur privé, y compris des fondations philanthropiques. D'après des données actuelles, bien qu'incomplètes, de l'OCDE, les apports totaux à l'appui du développement et de l'aide humanitaire gérés par des organisations non gouvernementales (ONG) se sont élevés à environ 53 milliards USD en 2015.

La base de données de l'OCDE sur le financement du développement rassemble des données sur trois types d'apports venant d'ONG : les contributions versées par des ONG installées dans des pays de l'OCDE à partir de leurs ressources propres, les contributions versées par des États au profit de programmes d'ONG et les programmes d'aide publics gérés par des ONG.

Les données communiquées par les pays membres concernant le premier type d'apport – les contributions versées par des ONG à partir de leurs ressources propres (également appelées dons privés nets) – sont moins exhaustives que celles relatives aux deux autres catégories. Les données du CAD-OCDE indiquent que les ONG des pays de l'OCDE ont mobilisé environ 35 milliards USD à partir de sources privées en 2015, dont 29 milliards USD sont attribuables à des ONG des États-Unis. Les données du CAD-OCDE relatives à ces apports sous-estiment le niveau de financement que les OSC mobilisent à partir de sources privées à l'appui du développement, car plusieurs pays membres du CAD (environ un tiers) ne notifient pas ces apports. Un certain nombre d'organisations plateformes d'ONG affirment qu'il existe un décalage entre les données du CAD-OCDE relatives aux dons privés nets et leurs propres calculs. Le montant réel du financement du développement mobilisé par les ONG est vraisemblablement beaucoup plus élevé que ne le laissent paraître les données officielles.

En communiquant, pour intégration dans la base de données du CAD-OCDE, des données plus cohérentes et complètes sur ces apports, les membres, en collaboration avec la société civile, peuvent contribuer grandement à l'amélioration de la transparence du financement du développement mobilisé par les ONG et de la reconnaissance des OSC en tant qu'acteurs importants du financement du développement.

Source : Système de notification des pays créanciers de l'OCDE.

Les sections suivantes décrivent plusieurs déficits de données sur le financement du développement ainsi que certains défis qui se profilent dans ce domaine. Elles examinent les initiatives en cours visant à mettre en place et renforcer les systèmes de données, notamment les travaux menés par l'OCDE à l'appui des ODD.

Veiller à ce que la comptabilisation de l'aide publique au développement soit adaptée pour répondre aux besoins les plus importants

La façon dont l'APD est mesurée influe sur les affectations de ressources des donateurs, lesquelles sont à leur tour directement en lien avec le principe fondamental du Programme 2030 consistant à ne « laisser personne de côté » et à axer les financements sur ceux qui en ont le plus besoin. En modernisant la mesure de l'APD et en renforçant les incitations à orienter l'aide là où les besoins sont les plus importants, le CAD de l'OCDE veille à ce que les statistiques sur l'APD et les autres financements du développement restent pertinentes au regard du Programme 2030.

Fin 2014, les membres du CAD ont décidé de passer d'un système de comptabilisation de l'APD reposant sur les apports à une approche reposant sur des équivalents-dons.

Pour être comptabilisés au titre de l'APD, les apports doivent respecter des conditions minimales de concessionnalité. Or, l'APD est depuis toujours mesurée sur la base des apports, à savoir de la valeur faciale des dons et des prêts concessionnels. Mieux rendre compte des conditions réelles des prêts, afin d'apprécier comme il se doit les efforts déployés par les donateurs peut encourager les dépenses à l'appui du développement et améliorer leur ciblage. En 2014, les membres du CAD ont décidé de moderniser la mesure de l'APD en passant d'un système de comptabilisation reposant sur les apports à une approche reposant sur des équivalents-dons. Cette décision, qui est en cours de mise en œuvre, deviendra la norme de notification à compter de 2018. Dans le nouveau système, seront comptabilisés dans l'APD les dons et « l'élément don » des prêts concessionnels (tableau 6.1) pour permettre de mieux rendre compte des différences dans le degré de concessionnalité des différents instruments de financement et de l'effort des fournisseurs de coopération pour le développement au moment du versement d'un prêt, ce qui facilitera une comparaison plus réaliste des prêts et des dons.

Tableau 6.1. **Mesure modernisée de l'APD – quels sont les changements ?**

	Avant	Après
Élément don	≥ 25 %	≥ 45 % pour les PMA et les autres PFR ≥ 15 % pour les PRITI ≥ 10 % pour les PRITS
Taux d'actualisation	= 10 % (utilisé pour évaluer la concessionnalité d'un prêt)	= base de 5 % (taux d'actualisation du FMI) + facteurs d'ajustement de : → 4 % pour les PMA et les autres PFR → 2 % pour les PRITI → 1 % pour les PRITS Utilisé à la fois pour évaluer le caractère concessionnel d'un prêt et pour calculer son équivalent-don en APD.
Mesure des apports	Valeur faciale d'un prêt comptabilisé dans l'APD au moment du versement. Valeur faciale d'un prêt retranchée de l'APD au moment du remboursement.	Équivalent-don du prêt (élément don multiplié par le montant versé) comptabilisé au moment du versement. Non retranché de l'APD au moment du remboursement du prêt. Crédit d'APD plus important lorsque les conditions et modalités du prêt sont plus libérales.
Mesures de garantie de la soutenabilité de la dette	Pas de mesure explicite.	Liées aux politiques du FMI relatives aux limites d'endettement et aux emprunts non concessionnels.

Note : PMA = pays les moins avancés ; PFR = pays à faible revenu ; PRITI = pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ; PRITS = pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ; FMI = Fonds monétaire international.

Source : OCDE (2015a), «Why modernise official development assistance?», www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/Addis%20flyer%20-%20ODA.pdf.

Pour que l'APD réponde mieux aux objectifs qui lui sont assignés et pour renforcer les incitations à l'allouer aux pays les moins développés et les plus dépendants à l'égard du financement concessionnel, une deuxième mesure a été prise. Elle a consisté à mettre en place des taux d'actualisation différenciés par groupe de pays en développement. En plus de répondre aux besoins les plus impérieux, les prêts octroyés aux pays les plus pauvres demandent davantage d'efforts aux donateurs en termes de risques. À l'avenir, la différenciation des taux d'actualisation impliquera que les prêts accordés à des pays moins développés ou à d'autres pays à faible revenu seront notifiés assortis d'un niveau d'APD plus élevé que des prêts octroyés dans les mêmes conditions à des pays appartenant à d'autres groupes².

Améliorer la comptabilisation pour renforcer la reconnaissance de la contribution de la coopération Sud-Sud

La rapide montée en puissance des grandes économies émergentes et leur capacité croissante en matière de coopération ont renforcé l'attention portée à la coopération Sud-Sud et à sa contribution à la promotion du développement, ainsi qu'en témoigne le Programme d'action d'Addis-Abeba (ONU, 2015b)³. En dépit de cet intérêt croissant, il n'existe aucune définition adoptée au niveau international de la coopération Sud-Sud, laquelle ne fait guère l'objet d'une notification systématique. En raison des déficits de données auxquels cette situation a abouti, ce concours important et croissant à la promotion du développement est sous-estimé par la communauté internationale. De même, tous les fournisseurs de coopération pour le développement doivent améliorer leur notification relative à la coopération triangulaire afin d'étoffer le socle de données et de promouvoir la reconnaissance de cette modalité en tant que moyen d'atteindre les Objectifs de développement durable.

La Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud qui s'est tenue à Nairobi (ONU, 2010) a mis en évidence le besoin de disposer de données comparables à l'échelle internationale sur les apports financiers et la coopération Sud-Sud. De nombreux pays publient des informations sur la coopération internationale et certains d'entre eux, dont le Brésil, la Chine, le Mexique et le Qatar, diffusent des rapports détaillés sur leurs activités (voir également « Fournisseurs de coopération pour le développement non membres du CAD »). En outre, 24 fournisseurs de coopération Sud-Sud participent aux processus de suivi au niveau des pays menés par le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, dont le dernier rapport a fait état d'une qualité satisfaisante de la notification et de l'acheminement (OCDE/PNUD, 2016).

Les systèmes internationaux de notification ne prennent pas encore en compte la coopération Sud-Sud alors même que cette dernière joue un rôle important dans le développement international depuis des décennies.

Mettre en place une mesure appropriée et acceptable de la coopération Sud-Sud, qui prend souvent la forme d'une coopération technique, de formations, d'échanges d'experts et d'autres activités à bas coût, est un défi majeur. La qualité et la valeur ajoutée de ce type de coopération sont difficiles à évaluer en termes financiers. En outre, les coûts salariaux des experts des pays en développement peuvent être beaucoup plus faibles que ceux des experts de nombreux pays membres du CAD, ce qui peut avoir pour effet de faire passer la coopération Sud-Sud pour une coopération « à valeur relativement faible » alors même que les expériences et les connaissances échangées dans son cadre sont parfois plus pertinentes et plus récentes, et peuvent avoir un impact considérable sur le développement.

Les apporteurs de coopération Sud-Sud ont commencé à prendre des dispositions pour remédier à cette situation. Un nombre croissant d'apporteurs d'économies émergentes adoptent des pratiques de notification qui assurent la comparabilité des données et permettent de mieux évaluer leurs efforts, comme en témoigne le chapitre « Fournisseurs de coopération pour le développement non membres du CAD ». Si l'OCDE reconnaît que de nombreux apporteurs de coopération Sud-Sud estiment que leurs initiatives ne relèvent pas de l'APD⁴, elle leur permet toutefois de notifier leurs activités dans son système statistique, sur une base volontaire. Vingt pays apporteurs non membres du CAD ont entrepris cette démarche, en se conformant aux normes de l'OCDE en matière de notification. Leurs programmes de coopération pour le développement se sont chiffrés à 17.7 milliards USD en termes nets en 2015, soit 11 % de la coopération bilatérale totale pour le développement ; le financement du développement international émanant des apporteurs non membres du CAD, qu'il s'agisse de financements concessionnels ou non concessionnels, a été estimé à 300 milliards USD (Luijkx et Benn, 2017).

Accroître la transparence du financement privé mobilisé par les fondations en instaurant une notification systématique

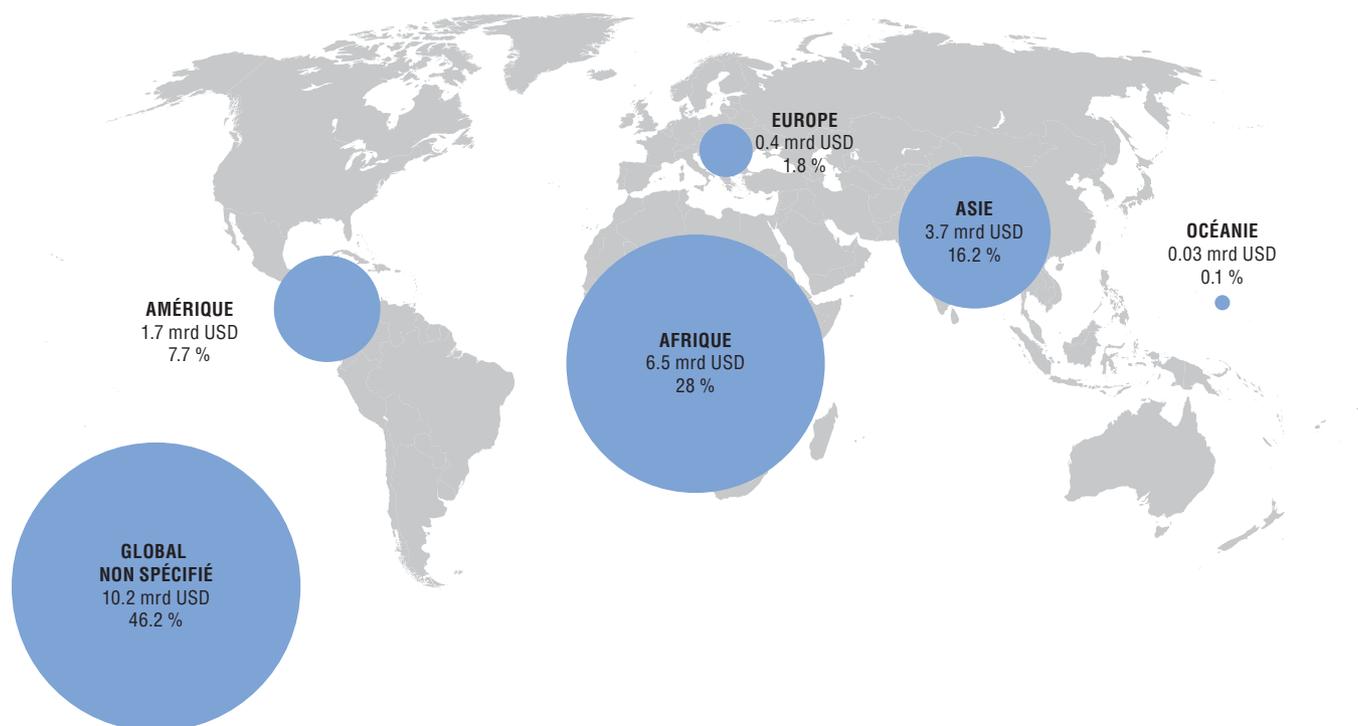
La philanthropie privée est une source croissante de financement du développement dans le monde entier et les fondations sont des acteurs de premier plan de la réalisation du Programme 2030. Il ne sera toutefois possible de concrétiser pleinement le potentiel des fondations et d'appréhender entièrement leur influence qu'en remédiant à une faiblesse majeure, à savoir la pénurie de données sur les ressources caritatives et leur déploiement aux échelons national, régional et international. Pour les pays, ce déficit de données disponibles sur le financement caritatif complique la budgétisation des politiques publiques et des investissements sociaux. En effet, seul un très petit nombre de pays demande aux organismes philanthropiques privés de publier des informations financières. En outre, la définition de la philanthropie ainsi que son statut juridique et les réglementations qui lui sont appliquées varient fortement d'un pays à l'autre, ce qui nuit aux initiatives visant à établir une cartographie exacte du secteur de la philanthropie en comparant ou en regroupant les données.

Afin de remédier à ces déficits de données, l'OCDE a entrepris une vaste étude de la philanthropie privée à l'appui du développement. Cette étude contient des informations détaillées (au niveau des activités) émanant de plus de 100 fondations philanthropiques privées actives dans le domaine de la coopération pour le développement, installées aussi bien dans des pays en développement que développés, en Afrique, aux Amériques, en Asie et en Europe. Du fait qu'elle applique les normes de notification en vigueur au CAD de l'OCDE, les données qu'elle recueille sont uniques car comparables avec celles relatives à l'aide publique au développement. Bien que leur volume soit largement inférieur à celui des apports publics, ces apports sont considérables et constituent une source essentielle d'innovation. L'OCDE a entamé un dialogue avec un éventail plus large de fondations philanthropiques du monde entier afin de continuer à étendre le champ couvert par son étude qui aboutira à la publication d'un rapport final en 2018.

Les premières conclusions de l'étude montrent que pendant la période allant de 2013 à 2015, les dons caritatifs se sont élevés à 22.7 milliards USD, et ont suivi une tendance à la hausse au cours de la période couverte par l'étude (OCDE, 2017d). L'Inde était le premier pays bénéficiaire, en raison en particulier des montants importants versés par la Fondation Bill et Melinda Gates, Tata Trusts et la Fondation IKEA. Si l'Afrique était de loin la région la plus ciblée (29 %), la proportion la plus élevée des dons (45 %) était allouée à l'échelle mondiale ou multicontinentale (graphique 6.1). Pour ce qui est de l'affectation sectorielle, les dons philanthropiques ont été dirigés essentiellement vers la santé et la santé reproductive, qui ont absorbé 53 % du total sur les trois années, puis vers l'éducation (9 %), l'agriculture (9 %) et l'administration et la société civile (8 % – y compris droits de l'homme, égalité hommes-femmes, développement de la société civile et transparence et redevabilité). La santé et la santé reproductive ont bénéficié avant tout des dons de la Fondation Bill et Melinda Gates (76 % du total du secteur) alors que les dotations à l'éducation, à l'administration et la société civile et à la protection globale de l'environnement provenaient essentiellement d'autres fondations.

Amélioration du champ couvert par le financement public non concessionnel du développement

Le financement bilatéral non concessionnel du développement pâtit d'un important déficit de données, en raison d'une notification des apports non exhaustive et pas suffisamment systématique. Le volume net de financement public non concessionnel notifié par les membres du CAD s'est chiffré en moyenne à 5 milliards USD par an entre 2006 et 2015. Les apports d'APD notifiés en volume sont beaucoup plus élevés que les financements bilatéraux non concessionnels à l'appui du développement, même si un volume non négligeable de données anecdotiques fait état d'une hausse de ce dernier type de financement.

Graphique 6.1. **Ventilation géographique des dons philanthropiques, 2013-15**

Source : OCDE (2017d), « Global private philanthropy for4 development: Results of the OECD data survey as of 19 June 2017 », www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/Philanthropy-Development-Survey.pdf.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933592164>

Cette notification lacunaire nuit à une pleine compréhension, par les dirigeants, de cette source essentielle de financement des ODD et ne leur permet que difficilement de prendre sa mesure, une démarche pourtant fondamentale. Tant que le champ couvert par les données restera parcellaire, un pan fondamental du paysage du financement du développement continuera de nous échapper. Il semble toutefois que l'intérêt, au niveau politique, ne se porte guère sur l'amélioration de la notification de ce type de financement, car il n'est pas perçu comme étant pertinent au regard des dispositifs de reddition de comptes internationaux et nationaux relatifs aux engagements pris à l'appui du développement, alors même que ces ressources financières publiques sont destinées à servir un objectif de développement. Il est nécessaire de disposer de données de qualité sur le financement non concessionnel pour dresser un tableau complet du financement du développement et d'en évaluer l'efficacité. En outre, plus le programme d'action en faveur du financement du développement sera axé sur la reddition de comptes sur la mobilisation des financements privés à l'appui du développement (en particulier via des financements mixtes), et plus les pays se détourneront des financements concessionnels du développement, plus la pertinence des apports non concessionnels devrait croître parallèlement à la demande d'une plus grande transparence. Faire la lumière sur ces apports permettra de donner une vision plus précise du paysage du développement et d'améliorer l'efficacité et la pertinence du ciblage de l'APD.

Élaborer une méthodologie de comptabilisation des ressources mobilisées par les instruments du secteur privé

Afin de mobiliser un volume plus important de financements à l'appui du développement provenant de sources privées, de nombreux fournisseurs de coopération pour le développement ont mis en place des instruments spécialisés du secteur privé, qui se déclinent en une large gamme de dispositifs et de mécanismes. Ces instruments jouent un rôle essentiel dans la mobilisation directe

de l'investissement privé, et leur importance devrait croître à l'avenir. Toutefois, les données existantes sur le financement public du développement ne rendent pas compte des initiatives visant à mobiliser des financements privés à l'appui du développement, essentiellement parce qu'aucune méthodologie de collecte des données relatives à ces instruments n'a encore été approuvée.

Les instruments du secteur privé jouent un rôle essentiel dans la mobilisation directe de l'investissement privé, et leur importance devrait croître à l'avenir.

L'OCDE mène actuellement des travaux intensifs visant à élaborer une méthodologie de collecte des données sur ces instruments dans les systèmes de données sur le financement public du développement. Les membres du CAD ont approuvé un ensemble de principes directeurs régissant l'élaboration de cette méthodologie, à savoir :

- supprimer les freins existants à l'utilisation des instruments du secteur privé
- veiller à ce que les données relatives au financement du développement concourent à une utilisation équilibrée, cohérente et efficiente de fonds publics limités, ainsi qu'au ciblage sur des projets aux retombées sociales escomptées élevées
- éviter de fausser le jeu de la concurrence
- conserver une distinction claire entre l'APD et les apports motivés par un objectif commercial

Les données sur la mobilisation doivent être cohérentes et reposer sur une méthodologie claire

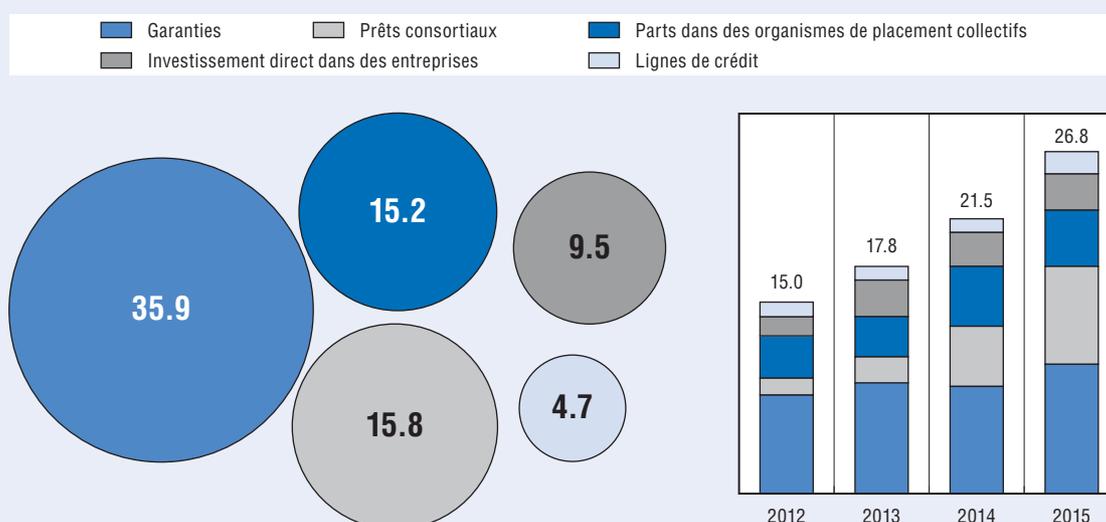
Mesurer l'effort public déployé pour mobiliser les financements privés est inutile si l'on ne mesure pas également la réussite de cet effort. Certains organismes utilisent régulièrement, pour leur propre compte, des « ratios de levier » lorsqu'ils notifient leurs avancées en matière de mobilisation de ressources supplémentaires. Dans le passé cependant, l'absence d'une méthodologie claire s'est traduite par une double comptabilisation importante qui empêchait d'appréhender pleinement la mesure dans laquelle le financement public du développement parvenait à mobiliser des financements privés à l'appui des initiatives de développement. Les travaux de l'OCDE sont axés sur l'établissement d'une norme internationale de mesure du volume des financements privés mobilisés par des interventions publiques au titre du financement du développement. Les banques multilatérales de développement ont, de leur côté, mis en place des groupes de réflexion sur la mobilisation. Si ces deux approches reposent sur des principes communs (par exemple, elles incluent uniquement les montants mobilisés pour lesquels un lien concret avec une institution publique, ou la participation directe et active de celle-ci, peut être démontré), leur champ d'application et les formules utilisées diffèrent.

Les banques multilatérales de développement ont mis au point une méthodologie commune visant à permettre aux institutions de calculer et de notifier la mobilisation des investissements privés en distinguant la mobilisation directe et indirecte, le cofinancement et l'effet catalyseur. L'OCDE mesure quant à elle la mobilisation par tous les acteurs publics, tout en évitant les doubles comptabilisations au niveau international. Elle attribue les montants des financements privés mobilisés à toutes les institutions publiques intervenant dans une transaction (c'est-à-dire aux apporteurs multilatéraux et bilatéraux ainsi qu'aux acteurs locaux, le cas échéant), alors que l'approche des banques multilatérales de développement consiste à attribuer uniquement aux banques multilatérales de développement (et non aux apporteurs bilatéraux ou aux acteurs locaux éventuels) les montants mobilisés au prorata. À ce jour, la mesure de l'OCDE porte sur cinq types d'instruments/de dispositifs : les garanties, les prêts consortiaux, les parts dans des organismes de placement collectifs, les lignes de crédit et l'investissement direct dans des entreprises (encadré 6.4).

Encadré 6.4. Étude pilote des méthodologies de mesure de la mobilisation – Enquêtes de l'OCDE au niveau des instruments

À ce jour, l'OCDE a mené une série d'études afin de tester à titre pilote des méthodologies de mesure de la mobilisation à l'aide de cinq instruments : les garanties, les prêts consortiaux, les parts dans des organismes de placement collectifs, les lignes de crédit et l'investissement direct dans des entreprises. Les résultats montrent qu'au cours de la période 2012-15, le financement public du développement (APD et autres apports du secteur public) a permis de mobiliser 81.1 milliards USD auprès du secteur privé à l'aide de ces cinq instruments. Les études font apparaître une tendance durable à la hausse au niveau des montants mobilisés, qui sont passés de 15.0 milliards USD à 26.8 milliards USD entre 2012 et 2015 (graphique 6.2). Les résultats confirment que les garanties sont pour l'heure le principal instrument de mobilisation (35.9 milliards USD mobilisés, soit 44 % du total), tout en soulignant l'effet mobilisateur des autres instruments : prêts consortiaux et lignes de crédit (19 % chacun), parts dans des organismes de placement collectifs (12 %) et investissement direct dans des entreprises (6 %).

Graphique 6.2. **Financements privés mobilisés en 2012-15, milliards USD**



Source : Benn, J. et al. (2017), « Amounts mobilised from the private sector by official development finance interventions: Guarantees, syndicated loans, shares in collective investment vehicles, direct investment in companies and credit lines », <http://dx.doi.org/10.1787/8135abde-en>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933592183>

Les travaux prévus pour 2017/18 devraient être consacrés à un plus large éventail d'instruments de mobilisation, tels que les prêts et dons ordinaires accordés dans le cadre de dispositifs de cofinancement avec le secteur privé. Ils seront menés en collaboration étroite avec le Programme de recherche collaborative, coordonné par l'OCDE, sur le suivi des financements climatiques de source privée afin de garantir la prise en compte des besoins de la communauté climatique.

Le système statistique de l'OCDE devrait bientôt intégrer la notification relative à la mobilisation, et une notification régulière des montants mobilisés par les membres du CAD et d'autres institutions débutera avec les données relatives à 2016 (disponibles fin 2017). La mise à disposition, sur un mode systématique, de ces données de qualité sur la mobilisation des financements privés contribuera grandement à combler les déficits de données à l'appui du programme d'action sur le financement du développement, et présente un intérêt immédiat au regard de l'Accord de Paris.

Les données sur les performances et les risques sont primordiales pour mobiliser des financements privés

S'il est essentiel de mesurer la mobilisation afin de mieux comprendre le paysage global du financement du développement, la mobilisation effective des financements privés est subordonnée, dans une très large mesure, à une compréhension fine des risques et des performances financières. L'évaluation des risques et des performances financières attendues est fondamentale pour n'importe quel investissement financier, que ce soit pour des investisseurs commerciaux désireux d'optimiser leurs rendements financiers ou pour des organismes de développement qui cherchent à améliorer l'impact de leurs financements en termes de développement. Il est crucial de disposer de meilleurs indicateurs du risque si l'on veut que se concrétise le potentiel des financements mixtes pour susciter l'affectation de financements privés à des investissements alignés sur les ODD (encadré 6.5).

Il est indispensable de disposer de données sur le risque de meilleure qualité, à la fois pour optimiser les rendements financiers et pour améliorer l'impact des financements en termes de développement.

Il ressort d'une enquête visant à répertorier 140 fonds et dispositifs de financement mixte⁵ qu'entre 2000 et 2014, ces financements mixtes se sont chiffrés à plus de 30 milliards USD. Une enquête de suivi a été entreprise pour recueillir des informations financières plus pointues, ainsi que des avis sur la manière dont ces fonds et dispositifs sont évalués et évoluent. Les responsables de l'action publique ont absolument besoin de données de meilleure qualité sur l'ensemble des

Encadré 6.5. Mise en commun de données pour créer la base de données *Global Emerging Markets Risk Database*

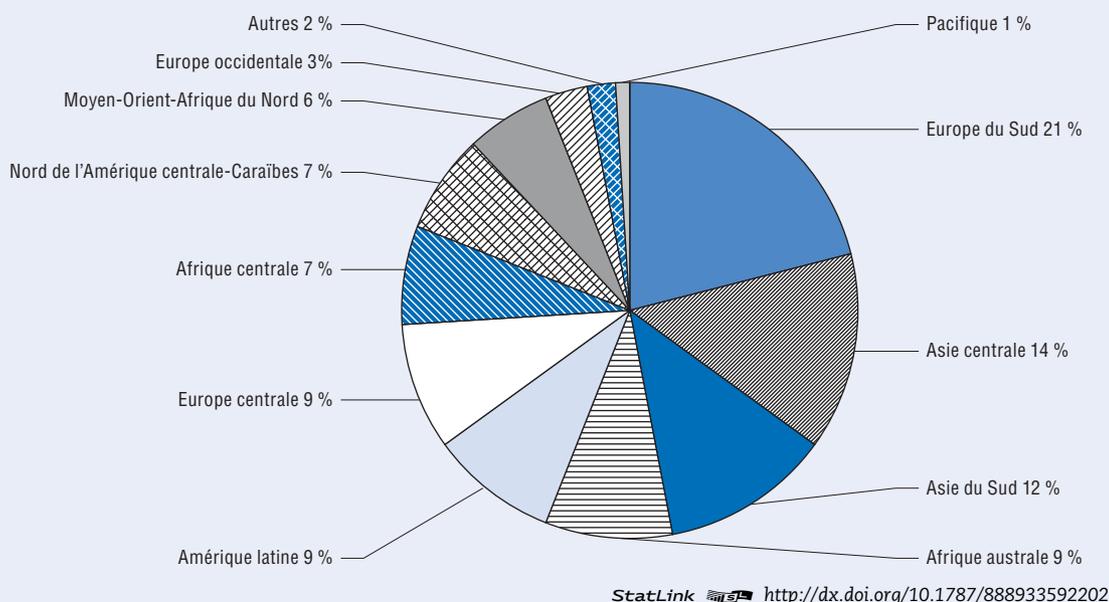
La base de données sur les risques associés aux marchés émergents mondiaux, dénommée *Global Emerging Markets (GEMs) Risk Database* (2017), constitue une base de données complète répertoriant des informations sur les risques de crédit provenant des données sur les transactions effectuées sur les marchés émergents par des banques multilatérales de développement et des institutions de financement du développement. La base de données GEMs permet de rassembler, sur une base anonyme, des données relatives aux risques concernant les prêts accordés par ces organismes dans les pays émergents à économie de marché afin de calculer les taux de défaillance et de recouvrement. Elle couvre les prêts souverains, les prêts aux entités publiques et les prêts au secteur privé.

Pourquoi les marchés émergents mondiaux ? De par la nature de leur activité, les banques multilatérales de développement et les institutions de financement du développement opèrent souvent sur des marchés qui sont moins accessibles aux investisseurs privés et aux acteurs des marchés financiers. L'absence de données de qualité suffisante peut devenir problématique pour le calcul des paramètres de risque, tels que les taux de défaillance et de recouvrement. Parce qu'elle regroupe les données de ces organismes de manière homogène et selon une méthodologie convenue, la base de données GEMs sert à calculer des paramètres de risque qui sont statistiquement significatifs et peuvent être utilisés par les membres lors de la prise de décisions relatives à l'octroi de prêts dans les marchés émergents.

À la fin de 2015, la base de données comportait 7 693 entrées sur des transactions effectuées depuis 1988, dont 88 % avaient trait à des contreparties privées. Les données collectées sont anonymes, et ventilées par région et secteur. Les organismes participants recensent leurs notations internes en les rapportant à une échelle commune établie à partir d'une méthodologie ayant fait l'objet d'un accord, ce qui offre l'assurance que les données provenant de tous les membres sont harmonisées.

Encadré 6.5. **Mise en commun de données pour créer la base de données Global Emerging Markets Risk Database (suite)**

Graphique 6.3. **Répartition géographique de la disponibilité des données sur les risques de crédit**



Au-delà du regroupement des données. Si l'objectif premier du Consortium GEMs est de regrouper les données et de calculer les paramètres de risque, la base de données est également utilisée comme plateforme de coopération et de discussion ; les membres du Consortium envisagent de rendre la base de données accessible à une palette plus large d'utilisateurs à l'avenir, et notamment à des organes de réglementation, des établissements financiers commerciaux et des investisseurs privés.

Source : Banque européenne d'investissement.

instruments de financement mixte afin d'allouer les ressources d'APD avec efficacité de façon à encourager les investissements privés dans les secteurs et économies où ils sont le plus nécessaires. Il faudra que soient mises en place des mesures appropriées pour protéger les informations exclusives confidentielles, notamment par l'anonymisation et l'agrégation. Une initiative particulièrement prometteuse à cet égard est la base de données *Global Emerging Markets Risk Database* (voir encadré 6.5), qui recueille des données sur les risques et performances concernant plus de 7 000 investissements réalisés par des banques multilatérales de développement.

S'accorder sur des définitions communes et des normes statistiques pour l'investissement à impact social

L'investissement à impact social mobilise des investissements visant des réalisations et un impact spécifiques en matière de développement. Ceux qui recourent à ce type d'investissement recherchent l'obtention d'un impact social/environnemental tangible, ainsi qu'un rendement financier. Ils présentent donc, dans le contexte des pays en développement, beaucoup de points communs avec les institutions de financement du développement bilatérales et multilatérales, lesquelles opèrent également dans une optique de développement tout en recherchant des rendements financiers. Ces dernières figurent, aux côtés des banques et des fonds de pension, parmi les trois premiers pourvoyeurs de capitaux dont l'affectation est définie prioritairement en fonction de l'impact dans les pays en développement.

Les capitaux investis en vue d'un impact social devraient progresser en croissance moyenne de 17 % par an.

Le marché de l'investissement à impact social est en expansion rapide depuis quelques années. D'après une enquête mondiale, les actifs gérés se chiffraient à 114 milliards USD en 2016, et les capitaux investis en vue d'un impact social devraient progresser en moyenne de 17 % par an (GIIN, 2017). Il ressort de l'enquête du Global Impact Investing Network (GIIN) que plus de 8 000 investissements à impact social ont été réalisés dans le monde en 2016, représentant un montant total de 22.1 milliards USD. Toutefois, les données disponibles concernant l'investissement à impact social sont limitées. En outre, celles qui existent ne sont pas comparables d'un pays à l'autre, et ce, pour plusieurs raisons : il existe différentes définitions de l'investissement à impact social, et les données sur les impacts et sur les rendements financiers sont collectées projet par projet ou investisseur par investisseur. Le déficit en termes de définitions et de données comparables fait obstacle au développement de ce marché, si bien qu'il est difficile pour les acteurs de terrain et pour les décideurs d'appréhender les flux financiers qu'il génère concrètement.

Si l'on veut stimuler l'investissement à impact social de sorte qu'il puisse prendre davantage d'ampleur à l'avenir, une transparence et une redevabilité accrues sont essentielles. L'établissement de normes statistiques mondiales est primordial pour y parvenir et pour cerner en quoi l'investissement à impact social peut contribuer à la mise en œuvre des ODD. L'OCDE s'attache à définir une feuille de route dans ce domaine, réunissant, pour ce faire, des acteurs essentiels et des entités qui procèdent à l'agrégation de données afin qu'ils s'entendent sur les définitions, la segmentation des données et l'ensemble initial de normes relatives aux données requises pour la notification.

Clarifier les liens entre le développement et le climat

Le financement de l'action climatique dans les pays en développement et le financement du développement sont intrinsèquement liés. L'un et l'autre représentent une ressource fondamentale pour le soutien à la mise en œuvre des ODD et de l'Accord de Paris sur le climat par les pays en développement. Quasiment toutes les insuffisances et difficultés décrites jusqu'ici dans ce chapitre valent aussi bien pour le financement du développement que pour le financement du climat. Étant donné les liens entre ces deux types de financement, il convient de renforcer les synergies entre les méthodologies employées pour suivre ces flux, et d'harmoniser et d'aligner les données correspondantes.

Les pays développés ont pris l'engagement de mobiliser 100 milliards USD par an d'ici à 2020 afin de soutenir l'action climatique dans les pays en développement (OCDE, 2015b). Les pays doivent absolument disposer de données sous-tendues par des méthodologies et des systèmes solides permettant d'exercer un suivi du financement climatique pour être à même de mesurer leurs progrès au regard de leurs engagements et d'en rendre compte, mais aussi d'évaluer si les financements mobilisés sont efficaces pour relever les défis liés au changement climatique. Deux jeux de données sont importants à cet égard : les données sur les financements climatiques publics (bilatéraux et multilatéraux) et les données sur les financements privés mobilisés grâce à des interventions publiques.

Ces dernières années, les fournisseurs de financements bilatéraux et multilatéraux, les groupes de réflexion et les organisations internationales ont intensifié leurs efforts pour améliorer les données sur le financement climatique en élaborant des définitions, des méthodologies et des notifications et en les harmonisant (encadré 6.6). Ces efforts conjugués ont, à leur tour, permis de conduire plusieurs évaluations de qualité des progrès accomplis au regard des engagements des fournisseurs bilatéraux des pays développés (CCNUCC, 2016 ; OCDE, 2016a, 2015b ; Department for Business, Energy & Industrial Strategy, 2016). Ces évaluations ont étayé les négociations menées dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) tout en favorisant une meilleure compréhension des domaines d'action prioritaires.

Encadré 6.6. **Avancées récentes dans le suivi des financements climatiques**

Des efforts considérables ont été déployés en vue d'améliorer le suivi du financement climatique, en particulier en ce qui concerne :

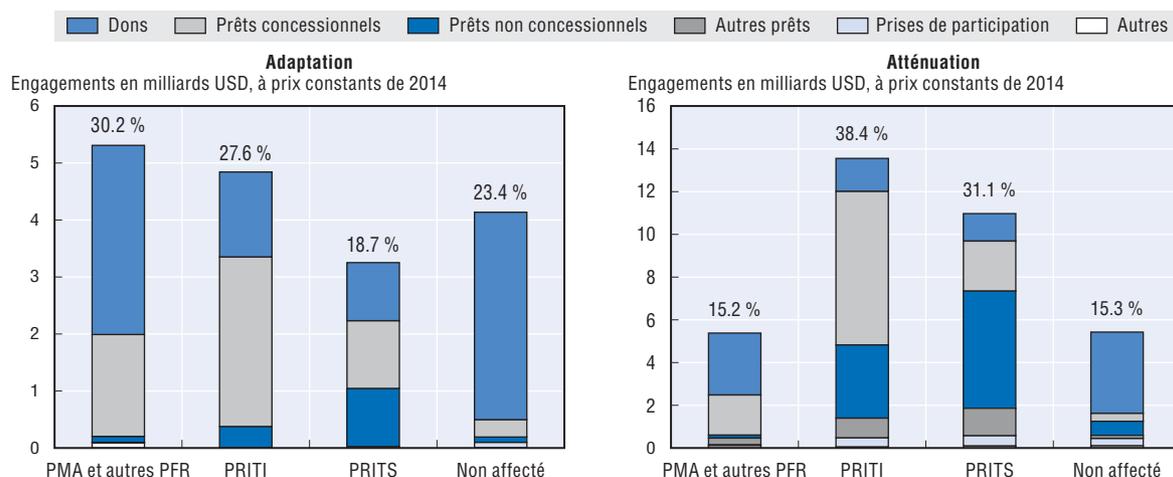
- Le suivi et la notification du **financement public du développement axé sur les Conventions de Rio** grâce à l'approche par les « marqueurs Rio » du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE. Celle-ci définit ce qui constitue un financement à l'appui de l'adaptation, de l'atténuation, de la biodiversité et de la lutte contre la désertification, définition complétée par des orientations en vue de l'amélioration de la notification.
- L'élaboration, par le Programme de recherche collaborative « Suivre le financement climatique de sources privées » et l'OCDE, de méthodologies de suivi des **financements climatiques privés mobilisés grâce à des interventions publiques** et la production des premières estimations¹.
- L'élaboration d'une **méthodologie conjointe pour le suivi des financements climatiques** par les banques multilatérales de développement pour la notification de l'aide apportée à l'action climatique (prévoyant notamment un rapport annuel conjoint).
- L'élaboration de **Principes applicables au suivi du financement de l'adaptation au changement climatique** communs aux banques multilatérales de développement et à l'International Development Finance Club, qui est un groupe réunissant des organismes de financement du développement bilatéraux, multilatéraux et nationaux.

Diverses initiatives engagées par des groupes de réflexion, tels que l'Initiative Climate Policy (CPI) ou l'Overseas Development Institute (ODI), concourent également au suivi du financement climatique. L'ODI administre le Climate Funds Update (ODI, s. d.), site web qui a vocation à analyser les financements fournis par divers fonds climatiques multilatéraux créés en vue d'appuyer la réalisation des objectifs de la CCNUCC. La CPI produit « Global landscape of climate finance » (CPI, 2015), qui replace les financements climatiques publics internationaux dans le contexte des autres sources de financements climatiques : intérieures, Sud-Sud, privées, etc.

1. www.oecd.org/env/researchcollaborative et www.oecd.org/fr/developpement/stats/mobilisation.htm.

Il n'existe pas de définition du financement climatique faisant consensus à l'échelle internationale.

Néanmoins, en dépit des progrès réalisés, plusieurs obstacles d'ordre politique et technique entravent une plus large utilisation des données sur le financement climatique. En particulier dans le contexte de la CCNUCC, il n'existe pas de définition du financement climatique faisant consensus à l'échelle internationale. Il s'ensuit qu'aucune estimation des avancées n'est acceptée par tous les pays. En outre, une plus grande transparence est nécessaire quant à ce que les apporteurs notifient comme financement climatique conformément à la CCNUCC. Au-delà du suivi, il est également crucial de disposer de données cohérentes et transparentes sur le financement climatique pour évaluer l'efficacité des modalités de programmation et de dépense des financements climatiques, évaluation elle-même nécessaire à une mise en œuvre à plus large échelle. L'accès à des données plus granulaires au niveau des projets peut faciliter ce processus en permettant une analyse détaillée de la répartition des financements à l'appui du développement en rapport avec le climat, par exemple par pays, secteur, groupe de revenu ou instrument. Le système statistique de l'OCDE contient le détail, au niveau des projets, par institution et pays fournisseur, ce qui facilite une telle analyse (graphique 6.4).

Graphique 6.4. **Financement du développement international lié au climat par catégorie de revenu et d'instrument, moyenne 2013-14**

Notes : « Autres prêts » regroupe les prêts pour lesquels le degré de concessionnalité n'est pas communiqué ; « Autres » inclut les bonifications d'intérêt, les autres titres/créances et les éléments non catégorisés. PMA = Pays les moins avancés ; PFR = Pays à faible revenu ; PRITI = Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ; PRITS = Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Source : OCDE (2016b), « Climate-related development finance in 2015 », [www.oecd.org/dac/environment-development/Climate-related%20development%20finance%20in%202015%20-%20FINAL%20\(2\).pdf](http://www.oecd.org/dac/environment-development/Climate-related%20development%20finance%20in%202015%20-%20FINAL%20(2).pdf).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933592221>

La coexistence de différents systèmes statistiques fait apparaître des synergies possibles qu'il conviendrait d'exploiter. Mettre en relation, sous forme de données ventilées, ce que les pays notifient à la CCNUCC au titre du financement climatique, et ce qui est notifié à l'OCDE en tant que financement du développement orienté sur le climat permettra une analyse nettement plus poussée des modèles, modalités et tendances des financements affectés aux objectifs climatiques et aux objectifs de développement.

Il est essentiel de comprendre et de mettre en relation les données sur le financement du développement

Pour que les données sur le financement du développement participent à l'amélioration des constatations et de la prise de décisions, il ne suffit pas de produire des données en plus grande quantité et de meilleure qualité. Il est également fondamental que ces données soient pertinentes et utiles pour ceux qui s'en servent concrètement, notamment pour les pouvoirs publics des pays en développement qui s'appuient sur ces informations pour leur planification financière. À mesure que le financement du développement se complexifie, l'existence de données de qualité peut faciliter un nombre grandissant d'analyses, qui, à leur tour, induisent une demande plus forte d'informations plus nombreuses et de meilleure qualité tout en améliorant la compréhension des relations et interdépendances entre différents types de financement.

Les données sur le financement du développement doivent être mises à la disposition des pays en développement

Partout dans le monde, les efforts de transparence se traduisent par une amélioration de la disponibilité et de la qualité des données sur le financement du développement. Des données sur l'APD sont accessibles à tous à un niveau très détaillé et granulaire. Néanmoins, il n'est pas toujours facile de mettre en correspondance ce qui est notifié par les fournisseurs de coopération pour le développement au niveau international et les flux observés ou enregistrés par les pays en développement dans leurs propres systèmes d'information et de gestion de l'aide. Cette asymétrie peut s'expliquer, entre autres, par le fait que la notification statistique de l'APD a été initialement

conçue pour mesurer l'effort des pays fournisseurs et que par conséquent elle inclut certains financements qui ne sortent pas de ces pays, par exemple les coûts administratifs ou le coût des réfugiés dans le pays donneur.

Il est très difficile de dresser un tableau complet de l'ensemble des flux de financement du développement que reçoivent les pays. L'aide-pays programmable, également dénommée « aide de base », représente la part de l'aide qui est programmée par les fournisseurs bilatéraux ou multilatéraux pour tel ou tel pays ou région ; elle donne une approximation des flux d'aide qui parviennent effectivement aux pays en développement. Si l'aide-pays programmable est un indicateur utile de l'aide qui est dirigée vers les pays, pour qu'il puisse être intéressant dans une optique de politique locale et de redevabilité, il conviendrait qu'il soit complété par des données au niveau des pays⁶.

La faible disponibilité de données prospectives est un obstacle majeur aux processus de planification et de budgétisation à moyen terme dans les pays en développement.

La faible disponibilité de données prospectives sur le financement du développement nuit également aux processus de planification et de budgétisation à moyen terme des pays en développement. Les pouvoirs publics des pays en développement ont besoin de données spécifiques sur l'aide par pays qui soient établies en fonction de la demande, à jour et complètes. Une priorité essentielle du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement est le renforcement des flux et l'amélioration de la qualité des données sur le financement du développement au niveau des pays. L'encadré 6.7 montre que les fournisseurs ne sont pas encore à même de répondre à ce besoin, mais qu'ils s'y emploient.

Encadré 6.7. On peut encore progresser sur le plan de la fourniture aux pays en développement de données sur le financement du développement plus nombreuses et de meilleure qualité

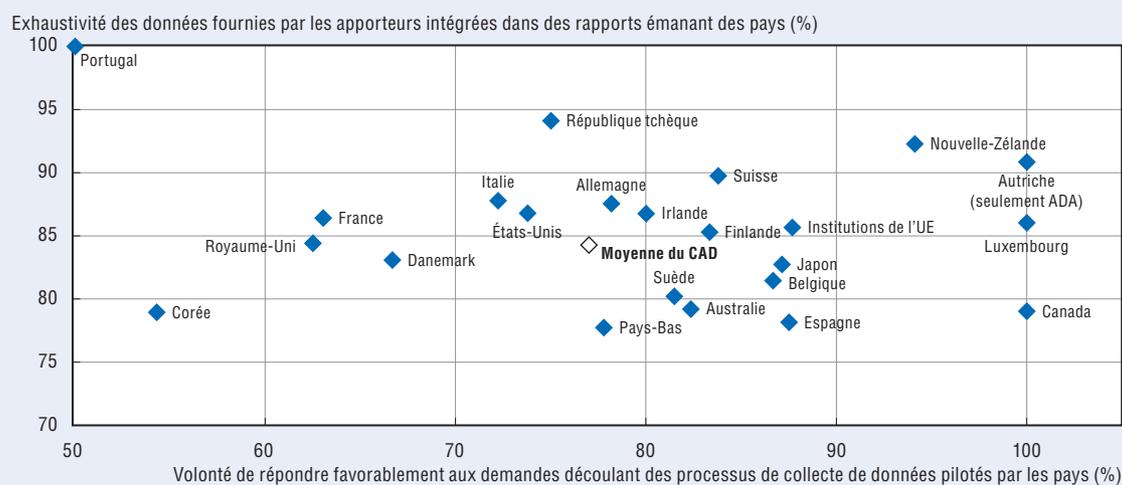
Sous les auspices du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, les pays en développement dressent tous les deux ans l'état des lieux des progrès accomplis au regard des engagements pris concernant l'efficacité du développement. Dans le cadre de cet exercice, qui nécessite beaucoup de données, chaque gouvernement national pilote le processus, en s'appuyant sur les données disponibles sur ses propres plateformes de gestion de l'information. Il est demandé aux fournisseurs de coopération pour le développement de communiquer des données désagrégées sur les financements qu'ils ont accordés, ce qui permet de garantir l'exhaustivité et la fiabilité des données. Il s'agit d'informations sur les versements effectués et prévus au titre du financement du développement – versements au secteur public, au secteur privé et aux organisations de la société civile et destinés à des projets et programmes de développement déployés dans le pays.

Pour le dernier exercice de suivi en date, en 2016, les données compilées ont été fournies par 81 pays à revenu faible ou intermédiaire (OCDE/PNUD, 2016). En moyenne, les fournisseurs membres du CAD ont répondu à 77 % des demandes de données adressées par des pays en développement, bien qu'avec un niveau d'engagement variable selon les fournisseurs (graphique 6.5). Globalement, les données communiquées étaient relativement complètes (84,3 % des demandes de données formulées par des coordinateurs nationaux ont été satisfaites). Les données agrégées (par exemple au niveau des programmes-pays) étaient plus fréquemment disponibles que les données ventilées (par exemple au niveau des projets). Cependant, si les grands projets de développement approuvés en 2015 étaient au nombre de 2 819, représentant une enveloppe de 72 milliards USD au titre du financement du développement, les pouvoirs publics des pays en développement n'ont pu accéder à des documents que pour 40 % d'entre eux (soit 1 133 projets).

Encadré 6.7. On peut encore progresser sur le plan de la fourniture aux pays en développement de données sur le financement du développement plus nombreuses et de meilleure qualité (suite)

Il est plus rare que les données issues de nouveaux types de documents relatifs à des projets bénéficiant de financement du développement et les informations concernant les financements octroyés à des organisations de la société civile ou des entités du secteur privé, ou acheminés par leur intermédiaire, soient facilement accessibles ou soient publiés. Dans les pays où les modalités de financement du développement (par exemple les prêts publics) qui prévalent doivent être approuvées par la voie législative, ou lorsque les systèmes locaux de gestion des informations relatives à l'aide sont bien utilisés par la communauté des fournisseurs, la collecte et la validation de données par les pouvoirs publics s'est trouvée simplifiée.

Graphique 6.5. Les fournisseurs sont-ils prêts pour une collecte de données à l'initiative des pays destinataires ?



Source : D'après les données de OCDE/PNUD (2016), *Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2016*, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264277601-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933592240>

Pour disposer d'un tableau plus cohérent de l'ensemble des financements du développement, il faut voir chaque apport comme une partie d'un tout

Afin de mieux comprendre comment le financement des ODD est réuni, aussi bien à l'échelle d'un pays qu'à l'échelle mondiale, la communauté internationale doit connaître le montant exact des ressources investies dans le développement et savoir comment elles sont déployées. Pour y parvenir, il est nécessaire d'établir un nouveau cadre commun au niveau international pour recueillir de manière systématique des informations couvrant un champ beaucoup plus vaste que celui de l'aide traditionnelle. La mesure du Soutien public total au développement durable (SPTDD) vise à recueillir des données sur l'ensemble des financements publics du développement, y compris des ressources privées mobilisées grâce à des interventions publiques.

Les travaux sur le cadre de mesure du SPTDD ont pour objet de permettre de mieux cerner :

- l'ampleur et le périmètre des financements consacrés à la réalisation des ODD qui bénéficient d'un soutien public et qui parviennent effectivement aux pays en développement
- la manière dont la communauté internationale soutient les facilitateurs du développement et la fourniture de biens publics mondiaux

- les modalités d'accès aux ressources financières et la manière de les combiner aussi efficacement que possible
- la collaboration entre partenaires au développement et le financement conjoint au service des ODD.

D'après une première estimation établie par l'OCDE sur la base d'une ventilation statistique préliminaire, le SPTDD ressortait, en 2014, à 580 milliards USD. En plus d'offrir une vision plus étoffée du financement du développement à l'échelle mondiale, l'un des objectifs clés du cadre de mesure du SPTDD est de fournir des informations plus précises sur le financement du développement au niveau des pays. Deux expériences pilotes récentes de mise en œuvre du SPTDD aux Philippines et au Sénégal (OCDE, 2017e) ont démontré la valeur ajoutée de ce cadre⁷. Voici quelques-uns des constats tirés de ces études pilotes :

- le SPTDD est porteur d'un fort potentiel en tant que norme internationale, notamment pour assurer la comparabilité des données émanant de différentes sources
- le cadre et la mesure du SPTDD peuvent être utiles pour améliorer la transparence et faire la lumière sur des montages financiers complexes
- un cadre tel que celui du SPTDD est très utile pour rendre compte de toutes les contributions au développement durable, y compris de celles fournies par des économies émergentes à des pays en développement
- un meilleur suivi de la coopération triangulaire et de la coopération Sud-Sud, des activités des ONG ou de la coopération au niveau infranational conforterait le cadre de mesure du SPTDD dans son rôle d'outil répondant aux besoins des pays destinataires
- il est crucial de fixer les caractéristiques techniques et les frontières de la mesure du SPTDD.

Les travaux visant à faire du SPTDD une norme statistique internationale, au regard de laquelle les institutions publiques bilatérales et multilatérales ainsi que les apporteurs Sud-Sud pourront, à l'avenir, communiquer des données sur les apports de ressources à l'appui des ODD, seront menés en lien étroit avec des acteurs très divers, notamment des organismes des Nations Unies compétents. Dans un premier temps, un groupe de travail spécial sur le SPTDD a été mis en place ; au cours de sa première réunion, en juillet 2017, il a précisé les caractéristiques statistiques du SPTDD et élaboré un premier ensemble d'instructions pour la notification. Lorsqu'un accord aura été trouvé, en 2018, sur le périmètre et la méthode retenus pour la notification du SPTDD, en particulier pour les flux transnationaux⁸, les données sur le SPTDD faciliteront le suivi au niveau international de la mise en œuvre des ODD à l'occasion du Forum politique de haut niveau qu'organiseront les Nations Unies en 2019.

Le financement effectif du Programme 2030 exige d'assembler les différentes pièces du puzzle de plus en plus complexe du financement du développement pour que des éléments apparemment disparates finissent par former un tout cohérent. Le rôle que chaque ressource a à jouer pour combler le déficit de financement global doit être envisagé comme complémentaire des autres, l'objectif étant de satisfaire l'ensemble des besoins de financement. Le SPTDD est conçu pour permettre de recueillir toutes les données sur le financement public du développement, y compris sur les ressources privées mobilisées grâce à des interventions des pouvoirs publics, de façon à en amplifier l'impact sur les objectifs de développement internationaux et à renforcer sa contribution à leur réalisation.

Appréhender correctement les données sur le financement du développement durable : la voie à suivre

Les données sur le financement du développement jouent un rôle primordial dans la progression en direction de la concrétisation du développement durable : elles sont fondamentales pour comprendre la situation au regard du financement des ODD et de la conception de stratégies visant à combler les déficits de financement. Pourtant, comme indiqué dans ce chapitre, l'obtention de données adéquates continue de soulever des défis majeurs. Si l'on veut, ce qui est fondamental, parvenir à relever ces défis et à établir de nouvelles mesures, de nouvelles méthodes et de nouveaux systèmes, il faut susciter une volonté politique, une dynamique et un consensus. Des ressources humaines et financières, ainsi que de nouvelles ressources techniques sont indispensables pour renforcer la capacité à recueillir, enregistrer et analyser des données sur le financement du développement de telle sorte qu'elles puissent avoir un rôle transformateur. S'ils savent que leurs efforts seront mieux reconnus, les fournisseurs et autres acteurs du financement du développement pourront être incités à investir en vue d'obtenir des données de meilleure qualité. Toutefois, c'est le besoin qu'ont les pays en développement de disposer de données complètes, à jour et prévisibles qui devrait être le moteur et le guide pour la conduite des travaux à entreprendre.

Améliorer les données sur le financement du développement : actions prioritaires

- Accroître la disponibilité et la transparence de données de qualité sur le financement du développement, y compris sur les apports publics concessionnels et non concessionnels, les financements privés mobilisés grâce à des interventions des pouvoirs publics, les apports privés aux conditions du marché, la coopération Sud-Sud et triangulaire ou les fonds procurés par des fondations et des organisations de la société civile.
- Améliorer les méthodologies et les normes, notamment : la norme statistique sur le SPTDD, grâce à un processus inclusif international, de sorte que les données puissent contribuer à la reddition de comptes sur la mise en œuvre des ODD ; les méthodes de mesure des instruments du secteur privé comptabilisables dans l'APD ; et des normes mondiales pour l'investissement à impact social.
- Améliorer l'analyse des modèles, modalités et tendances de financement, aussi bien pour les objectifs climatiques que pour les objectifs de développement au moyen de l'exploitation des synergies existant entre les systèmes statistiques en place comptabilisant les financements du développement qui se rapportent au climat et la notification par les pays du financement climatique au titre de la CCNUCC.

Notes

1. AidData est un partenariat entre le College of William & Mary, Development Gateway et Brigham Young University, qui publie un portail de données exhaustif sur le financement du développement et investit dans la création d'outils, la réalisation d'analyses et la conception de formations qui contribuent à rendre ces données utiles à des fins de recherche, de planification des programmes et de sensibilisation.
2. Voir : www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/concessional-sovereign-loans.htm.
3. Le paragraphe 57 du Programme d'action d'Addis-Abeba (ONU, 2015b) indique ce qui suit sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire : « Nous nous félicitons de ce que la coopération Sud-Sud contribue davantage à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. Nous encourageons les pays en développement à accentuer volontairement leurs efforts visant à renforcer cette coopération et à continuer d'améliorer son efficacité sur le plan du développement conformément aux dispositions du document final de Nairobi issu de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Nous nous engageons en outre à renforcer la coopération triangulaire en tant que moyen de mettre les expériences et les compétences pertinentes au service de la coopération pour le développement. »
4. La définition de l'APD à proprement parler ne précise pas la classification des pays d'origine de la source de financement. Elle limite toutefois les pays qui y sont éligibles aux pays en développement. Voir : www.oecd.org/fr/cad/stats/listecad.htm.

5. L'enquête sur les fonds et dispositifs s'appuie sur une combinaison d'enquêtes réalisées par Commons Consultants pour le compte de l'association European Development Finance Institutions et par le Forum économique mondial au titre de l'Initiative de refonte du financement du développement, initiative conjointe du FEM et de l'OCDE.
6. Ainsi, elle ne comprend pas les flux transfrontières qui ne sont pas programmables, tels que les allègements de dette ou l'aide humanitaire.
7. Pour de plus amples informations, voir : OCDE (2017e) et OCDE (à paraître).
8. Pour de plus amples informations sur l'architecture du cadre de mesure du SPTDD, voir : www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/TOSSD%20Flyer%20crops.pdf.

Références

- Alvarez, S.P. et al. (2015), « Remittances: How reliable are the data? », *Migration Policy Practice*, vol. V/2, pp. 42-46, www.un.org/en/development/desa/population/migration/events/other/workshop/2015/docs/MPP_Issue_21.pdf.
- Benn, J. et al. (2017), « Amounts mobilised from the private sector by official development finance interventions: Guarantees, syndicated loans, shares in collective investment vehicles, direct investment in companies and credit lines », *OECD Development Co-operation Working Papers*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/8135abde-en>.
- CCNUCC (2016), « UNFCCC Standing Committee on Finance: 2016 biennial assessment and overview of climate finance flows report », Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Bonn, Allemagne, http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/financial_mechanism/standing_committee/application/pdf/2016_ba_technical_report.pdf.
- CCNUCC (2015), « Adoption de l'Accord de Paris », FCCC/CP/2015/L.9/Rev.1, 21^e Conférence des Parties, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/109r01f.pdf>.
- CPI (2015), « Global landscape of climate finance 2015, Climate Policy Initiative », <http://climatepolicyinitiative.org/wp-content/uploads/2015/11/Global-Landscape-of-Climate-Finance-2015.pdf>.
- Department for Business, Energy & Industrial Strategy (2016), « Roadmap to US\$100 billion », élaboré par un groupe de pays développés conduit par le Royaume-Uni et l'Australie en amont de la COP22, ministère britannique des Entreprises, de l'Énergie et de la Stratégie industrielle, Londres, www.gov.uk/government/publications/climate-finance-roadmap-to-us100-billion.
- GIIN (2017), « 2017 Annual impact investor survey: The seventh edition », Global Impact Investing Network, New York, https://theqiin.org/assets/GIIN_AnnualImpactInvestorSurvey_2017_Web_Final.pdf.
- Global Emerging Market Risk Database (2017), site officiel, www.gems-riskdatabase.org.
- IATF (2017), *Financing for Development: Progress and Prospects. Report of the Inter-agency Task Force on Financing for Development, 2017*, Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, Nations Unies, New York, <https://developmentfinance.un.org/financing-development-progress-and-prospects-2017>.
- Luijkx, W. et J. Benn (2017), « Emerging providers' international co-operation for development », *OECD Development Co-operation Working Papers*, n° 33, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/15d6a3c7-en>.
- OCDE (à paraître), « The total official support for sustainable development (TOSSD) pilot study in the Philippines », OCDE, Paris.
- OCDE (2017a), *Investing in Climate, Investing in Growth*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264273528-en>.
- OCDE (2017b), « DAC statistical reporting issues in 2016 », DCD/DAC/STAT(2017)15, OCDE, Paris, [www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT\(2017\)15&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT(2017)15&docLanguage=En).
- OCDE (2017c), « L'aide au développement augmente de nouveau en 2016 mais les apports aux pays les plus pauvres diminuent », OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/cad/aide-au-developpement-augmente-de-nouveau-en-2016-mais-les-apports-aux-pays-les-plus-pauvres-diminuent.htm.
- OCDE (2017d), « Global private philanthropy for development: Results of the OECD data survey as of 19 June 2017 », OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/Philanthropy-Development-Survey.pdf.
- OCDE (2017e), « A recipient perspective on TOSSD: The case of Senegal », OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/2017-03%20-%20recipient%20perspective%20on%20TOSSD_Senegal%20%20wirh%20crops%20for%20opsFINAL.pdf.
- OCDE (2016a), « 2020 projections of climate finance towards the USD 100 billion goal: Technical note », OCDE, Paris, www.oecd.org/environment/cc/Projecting%20Climate%20Change%202020%20WEB.pdf.

- OCDE (2016b), « Climate-related development finance in 2015 », brochure statistique, OCDE, Paris, [www.oecd.org/dac/development-development/Climate-related%20development%20finance%20in%202015%20-%20FINAL%20\(2\).pdf](http://www.oecd.org/dac/development-development/Climate-related%20development%20finance%20in%202015%20-%20FINAL%20(2).pdf).
- OCDE (2015a), « Why modernise official development assistance? », brochure préparée à l'occasion de la Troisième Conférence internationale sur le financement du développement, Addis-Abeba, juillet 2015, OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/Addis%20flyer%20-%20ODA.pdf.
- OCDE (2015b), *Le financement climatique en 2013-2014 et l'objectif des 100 milliards de dollars : Rapport de l'OCDE établi en collaboration avec Climate Policy Initiative*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264249967-fr>.
- OCDE (2011), « Quality framework and guidelines for OECD statistical activities – Version 2011/1 », OCDE, Paris, [www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=std/qfs\(2011\)1&doclanguage=en](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=std/qfs(2011)1&doclanguage=en).
- OCDE/PNUD (2016), *Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2016*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264277601-fr>.
- ODI (s.d.), « Climate funds update », Overseas Development Institute, Londres, www.climatefundsupdate.org.
- ONU (2015a), « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », Nations Unies, New York, www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F.
- ONU (2015b), « Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba) », Nations Unies, New York, www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/69/313&Lang=F.
- ONU (2010), « Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud », A/RES/64/222, Assemblée générale des Nations Unies, New York, www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/64/222&referer=http://www.un.org/en/ga/64/resolutions.shtml&Lang=F.

PARTIE II

Profils des fournisseurs de coopération pour le développement

Financement du développement et tendances des politiques de l'aide

Ce chapitre présente les nouvelles tendances de l'aide publique au développement (APD) dispensée par les membres du Comité d'aide au développement (CAD) et d'autres fournisseurs d'aide au développement. Il fait fond sur les statistiques du CAD, sur les conclusions et les recommandations des examens par les pairs réalisés par le CAD depuis 2015 et sur les résultats du rapport d'activité 2016 du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Selon les données provisoires, en 2016, l'APD nette a de nouveau atteint un niveau record, à 142.6 milliards USD, ou 0.32 % du revenu national brut, qui s'explique en partie par un accroissement des dépenses consacrées aux réfugiés dans les pays donateurs. L'aide-pays programmable et les apports aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement est en recul, tandis que la part d'aide humanitaire et d'aide dirigée vers le système multilatéral et les organisations de la société civile, et transitant par ceux-ci, a augmenté. La qualité de la coopération pour le développement des membres du CAD s'améliore, mais il reste encore beaucoup à faire pour honorer les engagements souscrits à l'échelon international.

Principales tendances

- En 2016, l'aide publique au développement (APD) a atteint un niveau sans précédent, à 142.6 milliards USD, soit 0.32 % du revenu national brut.
- Les niveaux d'APD ont doublé depuis le début des années 2000 et gagné 8.9 % en termes réels en 2016 par rapport à 2015.
- Les dépenses d'aide consacrées aux réfugiés dans les pays donateurs ont augmenté de 27.5 % en termes réels pour s'élever à 15.4 milliards USD en 2016.
- La coopération multilatérale a atteint 41 milliards USD en 2016, soit 28 % de l'APD nette totale.
- La part des prêts concessionnels a augmenté au cours de la dernière décennie, passant de 10 % de l'APD bilatérale brute en 2005 à 16 % en 2015.
- L'aide humanitaire s'est accrue, passant de 9 % à 13 % de l'APD bilatérale brute entre 2010 et 2015.
- La qualité de l'aide s'améliore mais il reste beaucoup à faire pour concrétiser les quatre principes d'efficacité de l'aide : l'appropriation, une orientation vers les résultats, des partenariats ouverts à tous, et la transparence et la redevabilité réciproque.

Malgré les engagements pris par les membres du CAD en 2014 :

- L'APD bilatérale dirigée vers les pays les moins avancés a baissé de 3.9 % en termes réels en 2016.
- L'APD bilatérale allouée aux petits États insulaires en développement a reculé de 17 % en termes réels entre 2011 et 2015.
- L'APD bilatérale allouée aux contextes fragiles et touchés par des conflits a diminué de près de 10 % en termes réels entre 2011 et 2015.

La contribution de l'APD est essentielle à la mise en œuvre de l'Agenda 2030

L'APD est indispensable à la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en ce sens qu'elle permet de combler les principaux besoins de financement en l'absence d'autres ressources. Compte tenu du volume inédit de fonds publics et privés qu'il sera nécessaire de mobiliser pour réaliser l'ambition des Objectifs de développement durable (ODD), l'APD doit évoluer et être utilisée le plus efficacement possible dans le paysage élargi du financement du développement.

Le rapport *Coopération pour le développement 2014* (OCDE, 2014a) proposait diverses approches intelligentes permettant de conférer à l'APD un effet multiplicateur sur les ressources mobilisées pour parvenir à un développement durable dans la perspective de l'Agenda 2030. Parmi ces approches on peut citer : aider les pays en développement, en particulier les États fragiles, à mobiliser leurs ressources intérieures ; accompagner les pays dans l'instauration d'un environnement propice

La Hongrie est devenue le 30e membre du CAD le 6 décembre 2016. En raison de son accession tardive dans l'année calendaire, le Secrétariat n'a pas été en mesure d'intégrer ses données dans les chiffres 2015 des membres du CAD publiés en décembre 2016. La Hongrie apparaît parmi les fournisseurs non membres du CAD dans cette édition des données. Les données de la Hongrie seront incorporées dans le total du CAD à partir de la notification de 2017 sur les apports en 2016.

à l'investissement, notamment dans les infrastructures ; accroître les ressources émanant du secteur privé par la diversification et le partage des risques ; et aider les pays à rendre leur croissance plus verte et plus inclusive.

En décembre 2014, les membres du Comité d'aide au développement (CAD) ont décidé d'allouer davantage d'APD aux pays qui en ont le plus besoin – pays les moins avancés (PMA), pays à faible revenu, petits États insulaires en développement (PEID), pays en développement sans littoral et États fragiles ou touchés par un conflit. L'idée-force de cet accord était d'inverser la tendance à la baisse de l'APD apportée aux PMA. Les membres du Comité sont aussi convenus de modifier la notification de l'élément de libéralité des prêts afin d'encourager l'octroi de prêts à des conditions extrêmement libérales aux PMA et autres pays à faible revenu. Ces modifications deviendront la norme pour la notification à compter de 2018 (OCDE, 2014b).

En février 2016, le CAD a approuvé une série de principes destinés à garantir que le système statistique du CAD reflète de manière crédible et transparente l'effort consenti par le secteur public lorsqu'il emploie des instruments du secteur privé ; il a aussi arrêté un certain nombre d'ajustements à la manière dont le financement du développement est mesuré (OCDE, 2016a).

Les statistiques du CAD donnent aux fournisseurs, aux pays bénéficiaires et plus largement à la communauté internationale du développement, un cadre permettant d'assurer le suivi des volumes et des dotations d'APD, ainsi que la reddition de comptes. Le recensement et l'analyse des dotations d'APD jouent un grand rôle dans le suivi de la mise en œuvre des accords internationaux visant à assurer un déploiement efficace des dépenses de développement, qui soit aligné sur les besoins des pays en développement. Aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est essentiel de disposer pour l'APD d'une norme adaptée à l'objectif poursuivi (voir chapitre 6).

Les examens par les pairs réalisés par le CAD complètent l'analyse statistique par une description des orientations stratégiques, de l'organisation et des activités de coopération pour le développement des membres du CAD, et donnent des indications sur la future orientation de l'APD.

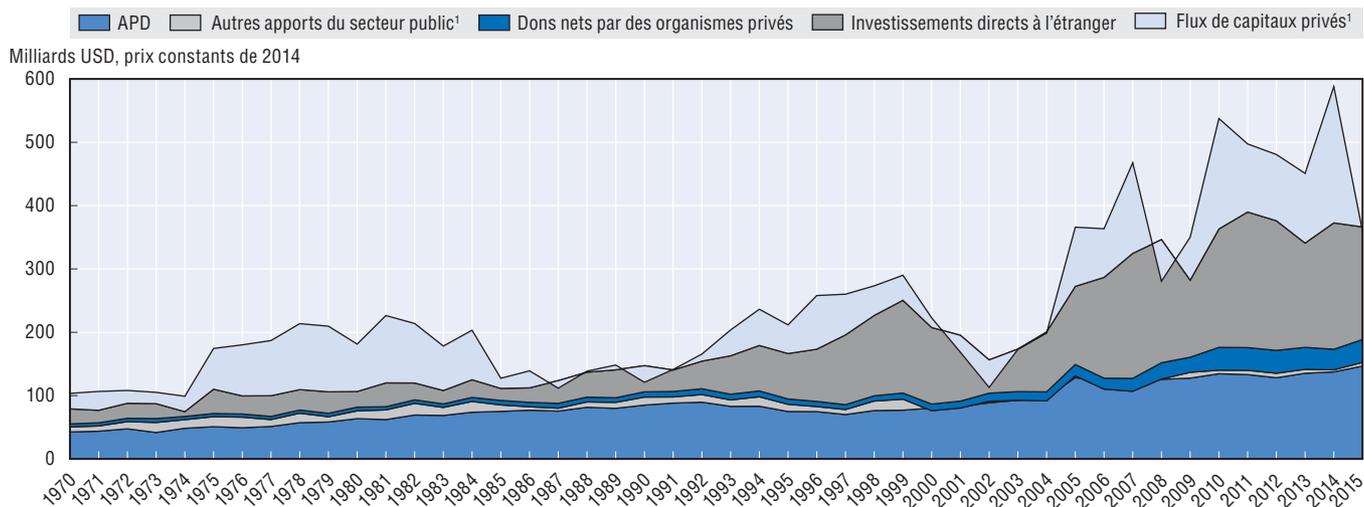
Tous les deux ans, le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement mesure les progrès réalisés par les partenaires au développement, notamment les membres du CAD, au regard des principes d'efficacité de la coopération pour le développement dans les pays en développement. Le dernier rapport d'activité a été publié en 2016, avant la deuxième réunion de haut niveau du Partenariat mondial de Nairobi (OCDE/PNUD, 2016).

Faisant fond sur les conclusions tirées des statistiques du CAD, des récents examens par les pairs réalisés par l'OCDE-CAD* du rapport d'activité du Partenariat mondial pour 2016, ce chapitre examine les tendances du financement du développement et met en lumière les mesures prises par les pays pour atteindre leurs objectifs et honorer leurs engagements en matière de coopération pour le développement.

Les apports financiers aux pays en développement évoluent

Depuis 45 ans, l'APD constitue pour les pays en développement la source de financement du développement la plus stable ; jusqu'au milieu des années 70, elle en était même la source principale (graphique 7.1). Depuis lors, les apports privés ont certes augmenté en volume presque chaque année, mais ont aussi été plus irréguliers et soumis aux fluctuations du marché. Après 1974, les prêts bancaires (classés sous « Autres apports de capitaux privés » dans le graphique 7.1) se sont accrus et,

* Les examens par les pairs proprement dits ont porté sur les pays suivants : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis, Islande, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal et République tchèque. Les examens à mi-parcours ont été consacrés à la Corée, la France, l'Irlande, le Luxembourg, la Norvège, la République slovaque, la Suède et la Suisse.

Graphique 7.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement par les pays du CAD, 1970-2015**

Note : APD : aide publique au développement.

1. Les apports nets d'AASP ont été négatifs en 2000-01, 2004 et 2006-07 ; les autres apports de capitaux privés ont été négatifs en 1987, 1990, 2001-04, 2008 et 2015.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933494826>

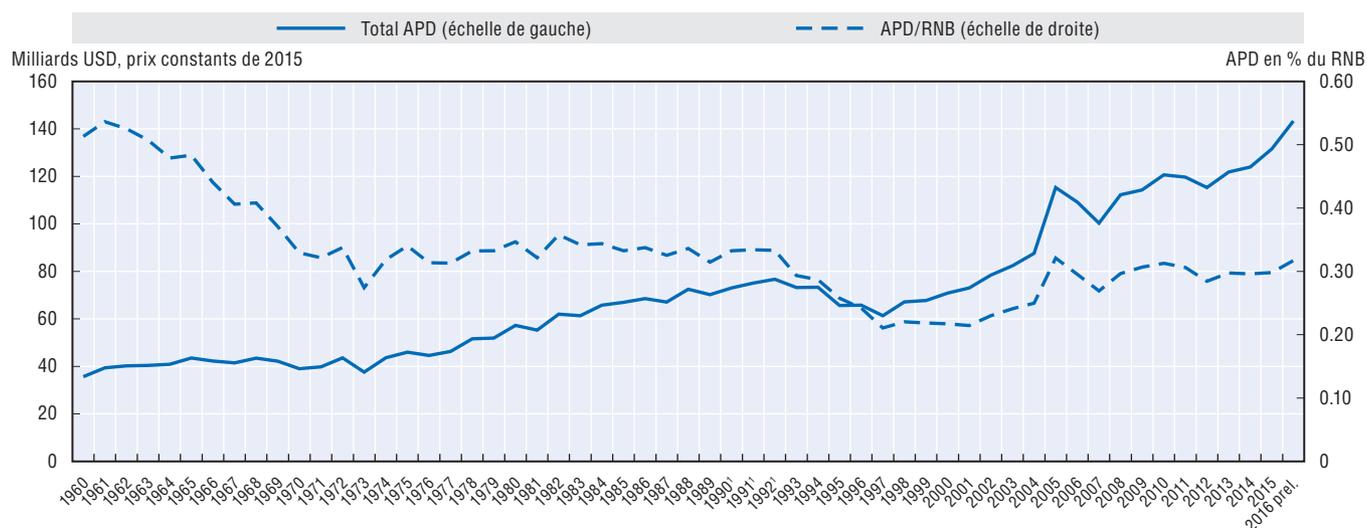
avec l'investissement direct étranger, ont représenté plus de la moitié des apports de ressources aux pays en développement. Ils ont ensuite diminué après la crise de la dette mexicaine de 1982. Depuis 2005, l'investissement direct étranger (IDE) est devenu la première source de financement extérieur privé, témoignant de la confiance des investisseurs eu égard aux possibilités d'investissement et à la croissance des pays en développement sur le long terme. Les envois de fonds, considérés davantage comme des ressources utilisées pour financer les dépenses de consommation que comme de l'investissement, représentent eux aussi un flux de financement important vers les pays en développement et connaissent une croissance régulière¹. L'aide dispensée par des organismes privés bénévoles y compris les organisations non-gouvernementales a augmenté ; les volumes ont été multipliés par deux entre 2005 et 2015.

Les apports d'APD augmentent de façon régulière

Les apports d'APD sont orientés à la hausse depuis le début des années 2000 et ont même doublé depuis lors, et ce pour plusieurs raisons. En effet, dans le cadre de l'accord sur les Objectifs du millénaire pour le développement de 2000, du Consensus de Monterrey sur le financement du développement de 2002, du Sommet du G8 de Gleneagles et d'autres forums tenus en 2005, les donateurs ont pris des engagements précis concernant l'accroissement de leurs apports d'APD d'ici 2010. Depuis lors, l'APD n'a cessé de croître, malgré des décrochages en 2011 et 2012 dus à la crise financière et aux turbulences qu'a connues la zone euro. Cela étant, rares sont les donateurs à avoir pleinement rempli leurs engagements, notamment s'agissant du rapport APD/RNB de 0.7 % d'ici 2015.

En adoptant l'Agenda 2030, les dirigeants de la planète ont appelé les pays développés à honorer pleinement leurs engagements en matière d'APD, y compris celui de consacrer 0.7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'APD aux pays en développement, dont 0.15 % à 0.2 % aux PMA. Si bon nombre des membres du CAD se sont engagés à augmenter les volumes d'APD de façon à atteindre l'objectif de 0.7 %, et d'autres, en particulier les nouveaux membres de l'Union européenne, sont convenus de viser 0.33 % du RNB, les examens par les pairs montrent que rares sont ceux qui ont établi de plan précis pour ce faire.

Graphique 7.2. Évolution de l'aide publique au développement depuis 50 ans



1. Le total du CAD exclut les remises de dettes nées de créances autres que l'APD en 1990, 1991 et 1992.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933494833>

Les dépenses en faveur des réfugiés dans les pays donateurs sont en hausse

Les données provisoires (graphique 7.3) montrent que l'APD a atteint un nouveau pic en 2016, à 142,6 milliards USD, soit une hausse de 8,9 % en termes réels par rapport à 2015. L'APD nette en pourcentage du RNB est également passée de 0,30 % en 2015 à 0,32 % en 2016.

L'APD nette a augmenté dans 22 pays membres du CAD, les plus fortes hausses ayant été observées en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Espagne, en Grèce, en Irlande, en Islande, en Italie, en Pologne, en République slovaque, en République tchèque et en Slovénie (OCDE, 2017a). Pour plusieurs membres (par exemple l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse) la hausse est imputable à l'impact du coût des réfugiés sur leur territoire. La France a accru son APD mais n'a pas encore renoué avec le niveau de 2010.

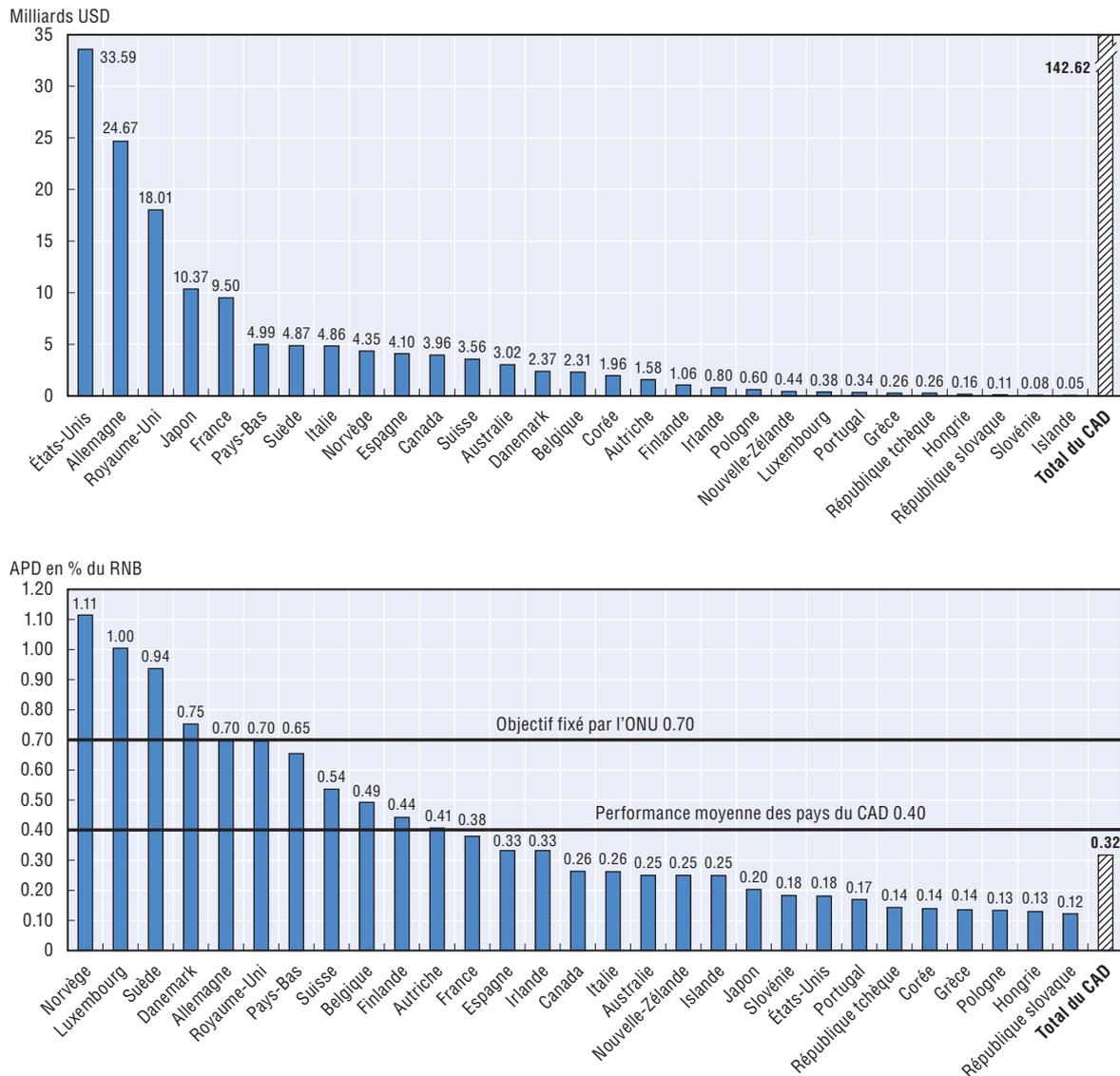
En 2016, les principaux donateurs du CAD en volume ont été les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Japon et la France (graphique 7.3). Le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni ont atteint ou dépassé l'objectif de 0,7 % du RNB fixé par les Nations Unies, et l'Allemagne l'a atteint pour la première fois en 2016 (graphique 7.3). Les Émirats arabes unis, qui disposent du statut de Participant auprès du CAD, ont consacré 1,12 % de leur RNB à l'APD et la Turquie, 0,79 %.

En termes réels, l'APD a reculé dans sept pays ; les plus fortes baisses sont observées en Australie, en Finlande, aux Pays-Bas et en Suède et sont principalement imputables à des coupes budgétaires générales et aux variations des dépenses consacrées aux réfugiés sur le territoire (Suède).

En 2016, les contributions des pays du CAD destinées au budget central des organisations multilatérales ont augmenté de près de 10 %. Le soutien aux projets, aux programmes et à la coopération technique au niveau bilatéral s'est accru de près de 3 % mais sa part dans l'APD nette totale a diminué, passant de 58 % en moyenne sur la période 2010-12, à 49 % en 2016.

L'accroissement global de l'APD en 2016 s'explique aussi par la hausse du coût des réfugiés dans les pays donateurs (voir encadré 7.1), qui a augmenté de 27,5 % en termes réels, passant de 12,1 milliards USD en 2015 à 15,4 milliards USD en 2016. La part des dépenses consacrées aux réfugiés dans l'APD nette totale a elle aussi augmenté, passant de 9,2 % en 2015 à 10,8 % en 2016.

Graphique 7.3. **APD nette des donateurs du CAD en volume et en pourcentage du RNB, 2016**



Note : Données provisoires pour 2016.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494848>

Cela étant, si l'on exclut le coût des réfugiés dans le pays donneur, l'APD nette s'est tout de même inscrite en hausse de 7.1 % en termes réels. Si les dépenses en faveur des réfugiés et l'allègement de la dette, qui concerne principalement Cuba, sont exclus l'APD nette a augmenté de 5.4 % en termes réels.

Si les pays du CAD membres de l'Union européenne (UE) ont consacré 9.7 milliards USD à 1.2 million de demandeurs d'asile environ en 2015, ils ont dépensé à peine 3.1 milliards USD au titre de l'APD en faveur de la République arabe syrienne, de l'Afghanistan, de la Somalie, du Soudan du Sud et du Soudan, qui sont les cinq premiers pays d'origine de ces demandeurs d'asile.

Encadré 7.1. Notification du coût des réfugiés dans le pays donneur

Des instructions spécifiques pour la notification du coût des réfugiés dans le pays donneur ont été introduites en 1988 dans les Directives du Comité d'aide au développement (CAD) pour l'établissement des rapports statistiques, et ont pu évoluer depuis :

Coût des réfugiés dans les pays donneurs :

- “Par « réfugié », on entend toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors de son pays d'origine. Peut également être comptabilisée dans cette rubrique l'aide apportée à des personnes qui ont fui leur domicile pour cause de guerre civile ou de troubles graves.
- Les dépenses affectées par le secteur public à l'entretien de réfugiés peuvent être comptabilisées en APD pendant leurs 12 premiers mois de séjour dans les pays donneurs¹. Cela recouvre les dépenses destinées à assurer le transfert de réfugiés dans le pays hôte considéré, puis leur entretien temporaire (nourriture, hébergement et formation) ; ces dépenses ne sont pas affectées géographiquement. Ce poste inclut aussi les dépenses effectuées en vue de la réinstallation volontaire de réfugiés dans un pays en développement ; ces dépenses, cependant, sont affectées au pays intéressé, selon le pays de réinstallation. Les dépenses pour la déportation ou autres mesures de force pour rapatrier les réfugiés ne sont pas comptabilisées dans l'APD. Les dépenses engagées pour faciliter l'intégration des réfugiés dans l'économie du pays donneur, ou leur réinstallation dans un pays développé, sont également exclues².”

Afin d'accroître la transparence des données déclarées par les membres au titre du coût des réfugiés sur leur territoire, le CAD s'emploie à clarifier les Directives pour l'établissement des rapports statistiques concernant ce poste dans le but de renforcer la comparabilité, la transparence et la crédibilité des données relatives aux dépenses d'APD consacrées aux réfugiés dans les pays donneurs. Pour de plus amples informations, consulter : www.oecd.org/dac/refugees-migration-working-group.htm.

1. Les subventions fournies par un pays développé à un autre pays développé au titre de dépenses effectuées par ce dernier sont comptabilisées comme APD par le pays qui verse la subvention, et le pays qui la reçoit réduit d'autant le montant des dépenses qu'il déclare en faveur des réfugiés.
2. Extrait des Directives du CAD pour l'établissement des rapports statistiques (voir [www.oecd.org/dac/financing-sustainabledevelopment/development-finance-standards/DCDDAC\(2016\)3FINAL.pdf](http://www.oecd.org/dac/financing-sustainabledevelopment/development-finance-standards/DCDDAC(2016)3FINAL.pdf), paragraphes 92-93 – en anglais).

L'aide-pays programmable semble refluer

En 2015, l'aide-pays programmable (APP), dite aussi « aide de base », représentait environ la moitié de l'APD bilatérale. L'APP correspond à la part de l'aide que les fournisseurs peuvent programmer pour chaque pays et région, et sur laquelle les pays partenaires peuvent avoir leur mot à dire. Cette mesure donne une estimation des apports d'aide effectivement consentis aux pays partenaires.

Au cours des cinq années écoulées, l'APP a représenté entre 53 % et 55 % de l'APD bilatérale brute totale. En 2015, elle est tombée à 49 %, s'inscrivant à 52 milliards USD. Cependant la relative stabilité de la part d'APP totale masque de profondes disparités entre les pays membres du CAD.

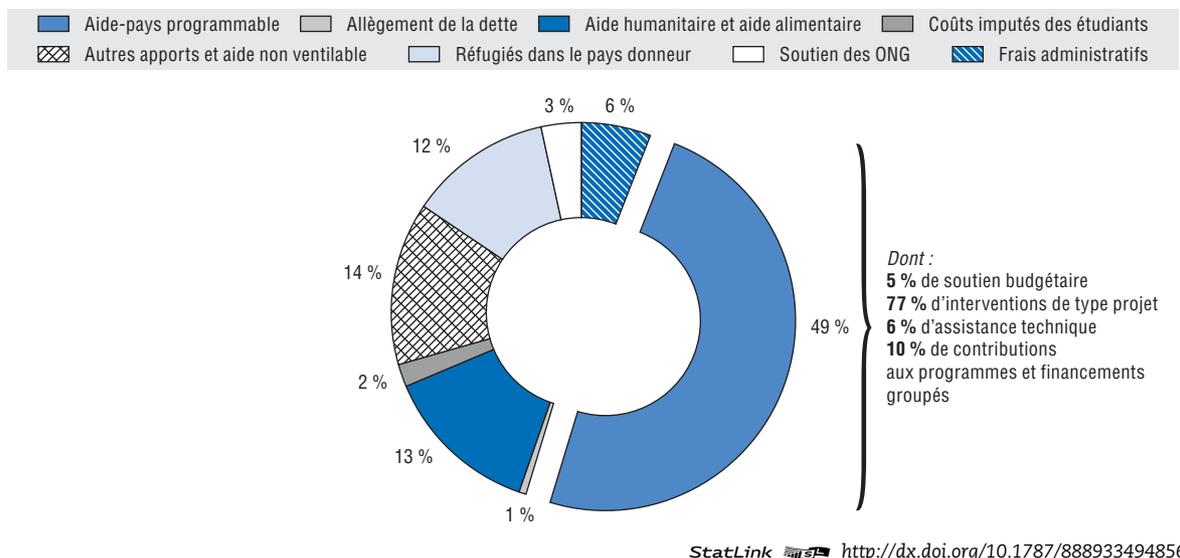
Vingt-et-un pays membres du CAD ont diminué le volume de leur APP entre 2010 et 2015, les plus fortes réductions ayant été observées aux États-Unis (3.3 milliards USD), en Espagne (1.6 milliard USD) et aux Pays-Bas (577 millions USD).

Ces baisses ont été compensées par d'importantes hausses de l'APP en Allemagne (3.4 milliards USD) et au Royaume-Uni (1.2 milliard USD), qui reflètent l'accroissement global de leur APD observé depuis quelques années – il en va de même en Suisse, en Corée, en France et au Japon. La part de l'APP en pourcentage de l'APD bilatérale varie considérablement selon les membres du CAD, la Corée (83 %), le Portugal et le Japon (76 % chacun) affichant la part la plus élevée en 2015, l'Autriche (9 %)

et la Grèce (6 %), la plus faible. Si l'APP autrichienne s'établissait à 15 % en moyenne pendant la période comprise entre 2010 et 2015 du fait d'importantes opérations d'allègement de la dette, elle a diminué en 2015 sous l'effet des dépenses élevées consacrées aux réfugiés sur le territoire.

Les examens par les pairs réalisés par le CAD depuis 2015 ont mis en évidence un certain nombre de changements dans la façon dont les membres du CAD affectent leur aide, changements qui sont susceptibles d'avoir des effets durables sur la part d'APP en pourcentage de l'APD. Ainsi, une réorientation importante de la coopération néerlandaise pour le développement a conduit à l'utilisation de budgets thématiques gérés de façon centralisée, exécutés par l'intermédiaire de partenariats mondiaux ou régionaux, et de dispositifs d'attribution de dons par mise en concurrence, ouverts à de larges alliances regroupant la société civile, des institutions du savoir, le secteur privé et des organismes multilatéraux. Depuis, 73 % de l'APD bilatérale brute ne sont pas ventilés par région, et 81 % ne sont pas ventilés par groupe de pays classés par revenu (OCDE, 2017b). La baisse de l'APP de l'Espagne et de la Suède est due à des coupes opérées dans les budgets d'APD. Des coupes comparables ont été mises en évidence au Danemark et en Finlande. En revanche, la diminution de la part d'APP des États-Unis tient à la forte hausse de l'aide humanitaire observée entre 2013 et 2015 (qui a augmenté de près de 22 % en termes réels pour s'inscrire à 6 milliards USD en 2015) et à un recours accru aux canaux multilatéraux depuis quelques années.

Graphique 7.4. **Composition de l'APD bilatérale des pays du CAD, 2015, versements bruts**



Les prêts concessionnels sont en hausse

La plupart des membres du CAD fournissent une APD uniquement sous forme de dons ; cela étant, le niveau bas des taux d'intérêt conjugué à des contraintes budgétaires a entraîné au cours de la dernière décennie une augmentation de la proportion de prêts concessionnels, qui est passée de 10 % de l'APD bilatérale brute en 2005 à 16 % en 2015. Alors que le don est resté la forme d'APD privilégiée de la majorité des membres du CAD, pour certains fournisseurs, les prêts concessionnels représentaient un tiers, voire davantage, de l'APD bilatérale brute en 2015 (Allemagne : 34 % ; Corée : 41 % ; France : 44 % ; Japon : 58 % ; Pologne : 33 % ; Portugal : 38 %).

Si les prêts sont un élément majeur de la coopération japonaise pour le développement, le Japon a pris des mesures pour faire en sorte que ses dotations d'APD répondent aux exigences de la *Recommandation du CAD sur les conditions financières et les modalités de l'aide* (OCDE, 1978) dans laquelle les membres sont convenus de porter à 86 % l'élément de libéralité global de l'APD. L'élément de

libéralité de l'APD totale du Japon était de 87.3 % en 2014-15. En 2010, pour la première fois, la France n'a pas respecté la recommandation du CAD et, avec un élément de libéralité de 82.8 % en 2014-15, elle n'est toujours pas en conformité avec les préconisations de la Recommandation ; c'est également le cas pour l'Allemagne (85.6 %). Selon l'examen par les pairs de l'Allemagne réalisé en 2015, l'analyse du portefeuille de prêts du pays montre qu'il existe un décalage entre sa volonté affichée de concentrer ses efforts d'aide sur les pays les plus pauvres, et le volume d'APD allemande dirigé vers des pays à revenu intermédiaire. Les prêts consentis par l'Allemagne ont représenté 34 % des versements d'APD bilatérale brute en 2015, et concernaient principalement des pays à revenu intermédiaire. Selon le dernier examen par les pairs de la France, le pays devrait veiller à un bon équilibre entre dons et prêts. S'agissant de la Corée, l'accent mis sur les prêts assortis de conditions très favorables peut s'expliquer par l'expérience positive qui a été celle de ce pays en tant que bénéficiaire de ce type d'aide par le passé.

En ce qui concerne la mesure de l'APD, le CAD s'est orienté vers une formule consistant à comptabiliser l'équivalent-don d'un prêt concessionnel au lieu de prendre en compte la valeur globale du prêt et de déduire les versements d'intérêt au cours des années suivantes (OCDE, 2014b). Cette solution permet de notifier un niveau d'APD plus élevé pour les prêts assortis de conditions plus libérales, et peut constituer une incitation à accorder davantage de prêts concessionnels aux pays pauvres (l'élément de libéralité des prêts consentis à des PMA ou à des pays à faible revenu devra être d'au moins 45 % contre 15 % et 10% pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et supérieure respectivement). Elle permet aussi à ces pays de réduire leurs coûts d'emprunt moyens.

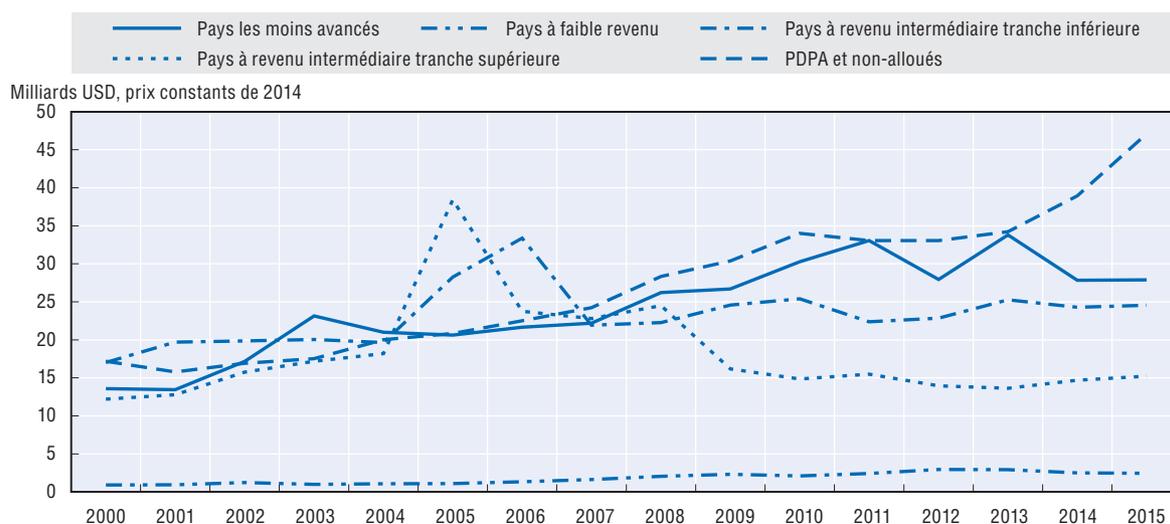
Ces évolutions revêtent une importance particulière dans le contexte de l'après-crise financière. La dette brute du secteur public et du secteur privé non financier a atteint un niveau sans précédent en 2015, à 152 000 milliards USD (FMI, 2016). Si cet accroissement concerne principalement les pays avancés, les niveaux d'endettement des pays en développement sont également en hausse, notamment dans les PMA et les PEID (Nations Unies, 2017). La collaboration entre fournisseurs et pays destinataires joue depuis longtemps un rôle important, tant en amont, pour assurer la soutenabilité de la dette, qu'en aval, pour résoudre les situations de surendettement. En outre, les problèmes d'endettement peuvent toucher tant le secteur public que le secteur privé. Si les prêts concessionnels n'ont pas d'eux-mêmes entraîné un gonflement de la dette, les mesures de modernisation de la comptabilisation de l'APD constituent un moyen pour les bailleurs de fonds octroyant des prêts concessionnels de participer à l'atténuation de ces risques. Les problèmes liés à la dette seront examinés de façon plus approfondie dans les *Perspectives mondiales du financement du développement* qui paraîtront prochainement (2018, à paraître).

L'APD bilatérale aux pays les moins avancés recule

Depuis le début du nouveau millénaire, l'augmentation de l'APD a bénéficié à des pays de tous les groupes de revenu, et surtout aux pays les moins avancés (graphique 7.5). Néanmoins, depuis 2011, les apports d'APD bilatérale affectés à ces pays ont reculé (le rebond enregistré en 2013 est à mettre au compte de l'allègement de la dette du Myanmar), et entre 2014 et 2015, ils n'ont que légèrement augmenté. D'après les données préliminaires pour 2016, les apports bilatéraux aux PMA ont baissé de 3.9 % en termes réels par rapport à 2015.

Si 19 membres du CAD ont affecté moins d'APD aux PMA en 2015 qu'en 2010, on observe des accroissements substantiels de l'APD bilatérale brute versée par la Pologne (461%), la Nouvelle-Zélande (65%), la Corée (62 %), la Suisse (61 %) et le Royaume-Uni (38 %) à ces pays. Le soutien accordé par l'Autriche aux PMA a chuté, passant de 25 % de son APD totale en 2014 à 6 % en 2015, et les prévisions budgétaires pour 2016 indiquent que d'autres coupes sont à venir. Les membres du CAD qui ont affecté un faible pourcentage de leur APD totale aux PMA en 2015 sont l'Allemagne (14 %), la Grèce (16 %), les Pays-Bas (18 %), la Suède (21 %) et l'Italie (22 %). Le fait qu'à peine 15 % de l'APD de la Slovaquie

Graphique 7.5. APD bilatérale par groupe de revenu, 2000-15, versements bruts



PTDPA : Pays et territoires en développement plus avancés.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933494868>

bénéficient à des PMA s'explique par une focalisation sur les pays à revenu intermédiaire dans son voisinage immédiat des Balkans occidentaux. La République tchèque (21 %) et la République slovaque (22 %) se trouvent dans une situation analogue, le soutien qu'elles apportent aux PMA passant prioritairement par leurs contributions à l'Union européenne et aux organismes multilatéraux.

Si de nombreux membres du CAD recourent au système multilatéral pour atteindre les PMA, il convient de noter que les contributions multilatérales imputées aux PMA sont tombées de 45 % en 2006 à 25 % en 2015, essentiellement en raison de la baisse dans le pourcentage alloué par les organismes des Nations Unies et les institutions de l'Union européenne.

Les examens par les pairs réalisés par le CAD mettent en évidence que des efforts plus soutenus seront nécessaires pour que les membres du CAD parviennent à honorer l'accord de décembre 2014, par lequel ils se sont engagés à inverser la tendance à la baisse de l'APD apportée aux PMA (OCDE, 2014b). L'Irlande et la Belgique ont dépassé leurs engagements à affecter au moins 50 % de son APD aux PMA, et le Royaume-Uni affectera 50 % des dépenses du DFID aux régions et États en situation de fragilité, nombre desquels sont des PMA. La Corée s'est fixé pour objectif d'allouer 50 % de ses dons à des PMA et à d'autres pays à faible revenu, et 40 % des engagements de prêts d'APD provenant de son Fonds de coopération pour le développement économique (EDCF) aux PMA.

La part de l'APD bilatérale qui n'est pas ventilable par pays a augmenté, passant de 31 % en 2010 à 40 % en 2015. Cette hausse s'explique en partie par l'augmentation des dépenses notifiées au titre du coût des réfugiés dans le pays donneur, lesquelles ne sont pas ventilées par pays. Toutefois, la part accrue d'aide non ventilée par pays notifiée par certains donateurs tient à la programmation d'activités régionales ou, comme suggéré par les Pays-Bas dans leur récent examen par les pairs, à un manque de détails dans la notification, par les membres du CAD, des contributions plus importantes apportées aux organisations non gouvernementales (ONG), lesquelles sont en hausse. Une partie de ces financements non ventilables peut avoir pour destinataire des PMA, même si le volume exact n'en est pas connu.

En 2014 et 2015, presque la moitié des apports aux PMA, en moyenne, a été affectée à 7 des 48 PMA (Afghanistan, Bangladesh, Éthiopie, Myanmar, République démocratique du Congo, Soudan du Sud et Tanzanie). Parmi ces pays, l'Afghanistan était destinataire d'environ 15 % des apports bruts d'APD bilatérale aux PMA (près de 80 % provenant de l'Allemagne, des États-Unis, du Japon et du Royaume-Uni), et les quatre pays d'Afrique d'environ un quart. Les 41 PMA restants ont reçu l'autre moitié de l'aide, même si, certains de ces pays étant petits, de petits volumes peuvent néanmoins se

traduire pour eux par des sommes relativement élevées par habitant. Ainsi, en 2015, l'aide fournie à l'Afghanistan a représenté environ 130 USD par habitant, une somme considérable que seuls quelques PEID ont dépassée, par exemple Kiribati et Tonga, qui ont reçu environ 600 USD par habitant, et Tuvalu, avec 5 000 USD par habitant.

Depuis 2000, les États-Unis sont le donneur le plus généreux, en volume, et l'APD brute qu'ils accordent aux PMA augmente, même quand l'on ne tient pas compte des apports adressés à l'Afghanistan, son principal destinataire. L'aide provenant du Royaume-Uni aux PMA a elle aussi substantiellement augmenté ; quant à l'aide japonaise, bien qu'elle n'ait pas augmenté globalement, elle a été réorientée vers les PMA.

Graphique 7.6. APD bilatérale aux pays les moins avancés apportée par les principaux donateurs du CAD, 2000-15, versements bruts

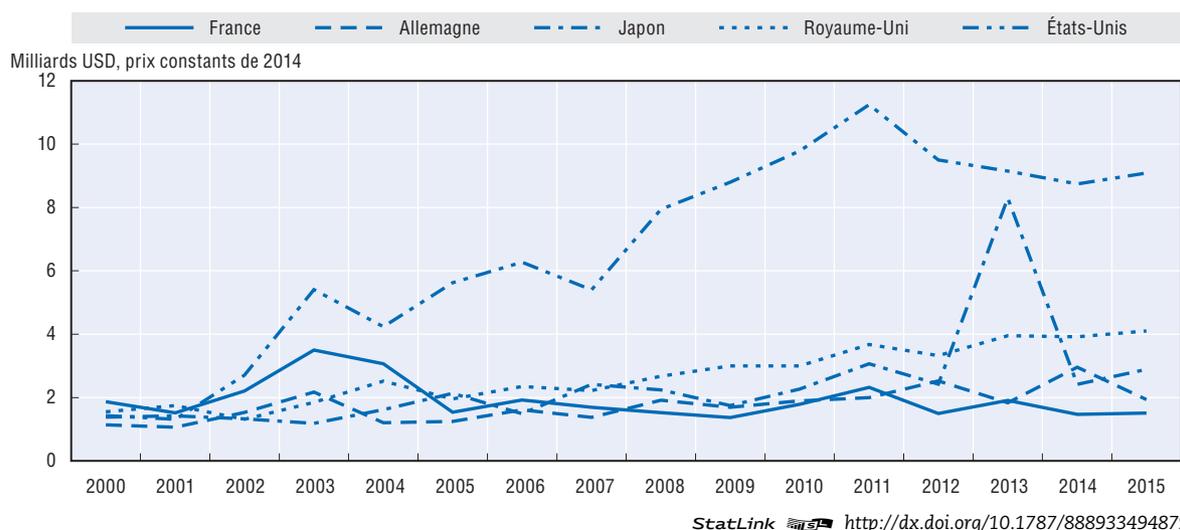


Tableau 7.1. Les dix principaux fournisseurs d'aide ventilable par pays aux pays les moins avancés, versements bruts

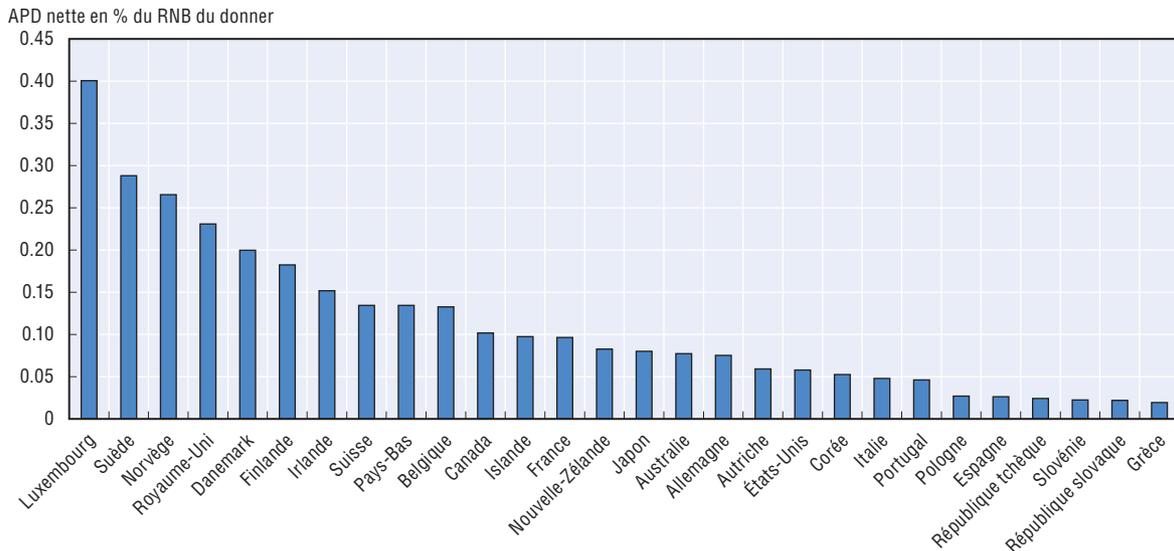
	2013	2014	2015	Moyenne 3 ans	PMA en % du total d'APD ventilable
	millions de USD constants de 2014				2013-2015
1 Islande	16	13	14	14	80
2 Irlande	325	309	297	311	78
3 Pays-Bas	702	593	556	617	67
4 Belgique	508	480	454	481	65
5 Finlande	296	325	281	301	60
6 Suède	1 049	995	1 053	1 032	60
7 Danemark	710	650	507	622	60
8 Luxembourg	121	135	140	132	57
9 Royaume-Uni	3 954	3 917	4 103	3 992	54
10 Canada	1 134	1 039	1 156	1 110	52

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495319>

Si les grands donateurs fournissent un volume plus conséquent d'APD, plusieurs donateurs de taille moyenne allouent généralement une part plus importante de leur APD ventilable par pays aux PMA. Sur la période 2013-15, dix donateurs du CAD ont consacré plus de la moitié de leur aide bilatérale brute ventilable par pays aux PMA. Les examens par les pairs montrent que des pays comme la Finlande, l'Irlande, le Luxembourg, et la Suède accordent la priorité aux PMA dans leur politique d'APD.

Dans leur majorité, les pays du CAD sont encore loin d'avoir atteint l'objectif fixé par les Nations Unies consistant à consacrer 0.15 % de leur revenu national brut (RNB) à l'APD en faveur des PMA. Seulement sept pays ont atteint cet objectif en 2015 (graphique 7.7). Cette même année, les pays du CAD ont, globalement, consacré 0.08 % de leur RNB aux PMA, contre 0.09 % en 2014 et 0.10 % en 2013.

Graphique 7.7. **APD nette allouée aux pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut du donneur, 2015**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933494886>

S'agissant du détail des types de financement, sur la période 2014-15, les PMA ont reçu 48 % des dons ventilables par pays accordés par les donateurs du CAD, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI), 29 %, et les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS), 19 %. En revanche, seulement 9 % des prêts ont été alloués à des PMA, contre 47 % à des PRITI et 43 % à des PRITS. En 2014-15, l'essentiel des prêts aux PMA ont été consentis par la Corée, la France et le Japon ; et près de la moitié du soutien accordé par la Corée aux PMA a pris la forme de prêts – en France, cette proportion s'est élevée à 31 % et au Japon, à 29 %.

Au cours de la dernière décennie, la proportion de dons dans l'APD brute allouée au groupe des PMA a légèrement reculé, passant de 96 % de l'APD bilatérale brute fournie par les donateurs du CAD en 2005 à 93 % en 2015. Cependant, on observe de nettes différences chez certains donateurs : en France, la part des dons aux PMA est tombée de 94 % à 71 % entre 2005 et 2015, au Japon de 82 % à 66 %, en Pologne de 100 % à 8 %, et au Portugal de 100 % à 74 %. À l'inverse, dans certains pays, la part de dons a augmenté, par exemple en Italie (de 64 % en 2005 à 98 % en 2015) et en Corée (de 32 % à 53 %).

La part de prêts accordés aux pays à revenu intermédiaire a augmenté par comparaison aux dons, passant d'une moyenne de 15 % en 2005 à 37 % en 2015, les hausses les plus fortes étant enregistrées en Allemagne, en Corée, en France, et au Japon. Il ressort des examens par les pairs que chez certains membres du CAD l'utilisation des prêts au sein du portefeuille d'aide augmente (Allemagne) ou devrait augmenter (France) parallèlement à l'augmentation du volume total d'APD.

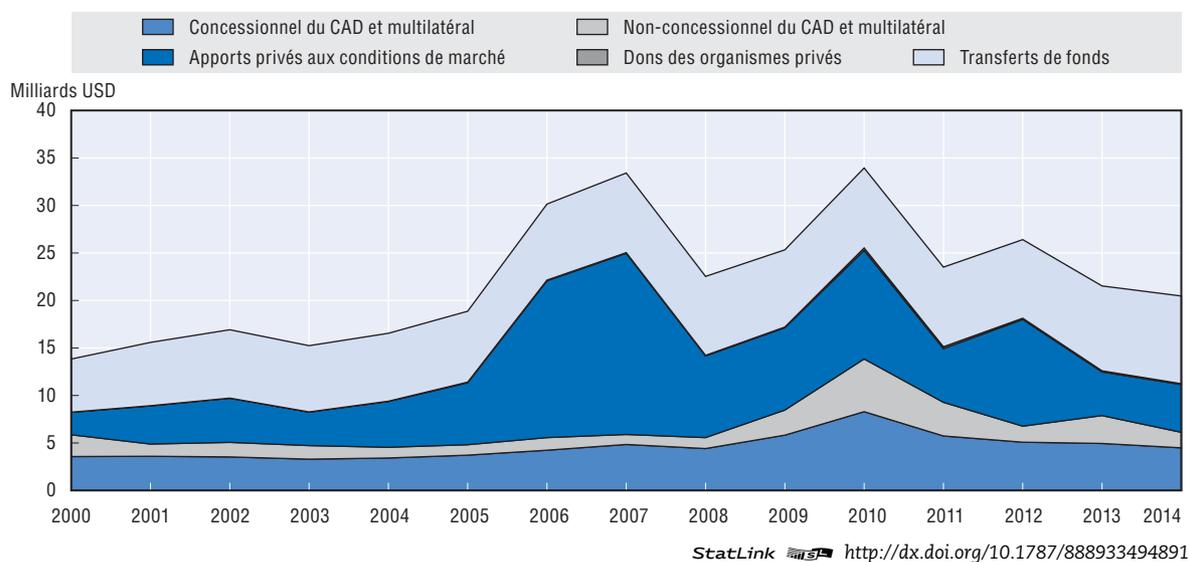
Le volume d'APD bilatérale allouée aux petits États insulaires en développement recule

Les petits États insulaires en développement (PEID) se heurtent à des difficultés considérables pour attirer des financements privés extérieurs, mais aussi pour accéder à des financements concessionnels². Les financements concessionnels accordés aux PEID sont restés assez constants entre 2000 et 2009, et ont enregistré une hausse en 2010, qui s'explique en grande partie par une aide d'urgence exceptionnelle versée à Haïti après le séisme. Cependant, ils ont commencé de redescendre en 2011. En 2015, l'APD bilatérale brute allouée par les membres du CAD aux PEID s'est montée à 3.3 milliards USD, soit une baisse de 17 % en termes réels par rapport à 2011. Une récente étude de l'OCDE et de la Banque mondiale relève qu'entre 2011 et 2014, le volume de financements concessionnels à l'appui de la résilience face au changement climatique et aux catastrophes adressés aux PEID a quasiment doublé, atteignant 1.01 milliard USD en 2014, soit 14 % du total des financements concessionnels adressés aux PEID au cours de cette période (OCDE/Banque mondiale, 2016).

En 2015, les principaux apporteurs du CAD d'APD bilatérale brute aux PEID étaient l'Australie (857 millions USD), les États-Unis (636 millions USD), les institutions de l'Union européenne (461 millions USD) et la France (340 millions USD). À eux quatre, ces donateurs ont fourni plus des deux tiers de l'APD bilatérale brute aux PEID en 2015. Ce sont également les principaux apporteurs de financements dédiés à la résilience face au changement climatique et aux catastrophes adressés aux PEID, avec l'Allemagne, le Canada, l'Espagne, le Japon, la Norvège et la Nouvelle-Zélande.

L'Australie est l'un des principaux donateurs pour la plupart des PEID du Pacifique : elle est à l'origine, avec la Nouvelle-Zélande, de l'essentiel des financements concessionnels que reçoivent ces pays. Les États-Unis sont un donneur important pour les PEID des Caraïbes, tandis que l'UE est l'un des principaux apporteurs vis-à-vis des PEID.

Graphique 7.8. Financements extérieurs reçus par les PEID



Toutefois, par comparaison avec d'autres pays en développement, les PEID semblent dépendre davantage d'un ou deux donateurs pour l'essentiel de leurs financements concessionnels, ce qui accroît la vulnérabilité de ces pays à d'éventuels changements dans les priorités des donateurs. Pour certains PEID, cette situation s'explique en partie par leur éloignement et par le faible intérêt géopolitique qu'ils présentent (c'est le cas des PEID du Pacifique, par exemple). Pour d'autres, les raisons sont moins évidentes.

Les besoins spécifiques des PEID en matière de développement ont également été largement reconnus à l'échelle internationale, tout récemment à travers les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Programme à l'horizon 2030, qui définit les Objectifs de développement durable (ODD), et l'Accord de Paris.

Le ciblage de l'APD sur les contextes de fragilité progresse

Les contextes de fragilité sont, en moyenne, davantage tributaires de l'aide, mais l'ampleur de cette dépendance vis-à-vis de l'aide varie fortement. Si l'APD demeure une importante source de financement pour les contextes fragiles, une partie de cette aide tend à être inégalement répartie et à cibler les symptômes plutôt que les véritables causes de la fragilité (OCDE, 2016c). En 2015, les membres du CAD ont fourni 41 milliards USD d'APD bilatérale brute à des contextes de fragilité.

Tableau 7.2. **Aide publique au développement brute allouée aux contextes fragiles par les membres du CAD**

En millions USD courants

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Pays en développement, total	116 005	127 561	119 646	127 582	126 724	121 070
États fragiles	45 863	49 982	45 024	52 679	44 773	40 541
% États fragiles	40	39	38	41	35	33
APD humanitaire à destination des États fragiles	7 607	8 380	6 755	8 584	9 039	9 400
% APD humanitaire à destination des États fragiles	17	17	15	16	20	23

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933495328>

En 2015, les principaux fournisseurs du CAD d'APD aux contextes fragiles étaient les États-Unis (12.7 milliards USD), le Royaume-Uni (5.7 milliards USD) et les institutions de l'Union européenne (5 milliards USD). Ensemble, ces donateurs ont fourni plus de la moitié de l'APD bilatérale brute accordée aux États fragiles.

Le volume d'APD bilatérale brute allouée par les membres du CAD aux États fragiles a reculé de près de 7 % en termes réels entre 2010 et 2015, essentiellement en raison d'une baisse des dépenses de la Belgique, du Canada, des États-Unis et de la France ; certains donateurs, comme l'Allemagne, le Japon et le Royaume-Uni, ont quant à eux augmenté leurs financements à ces États.

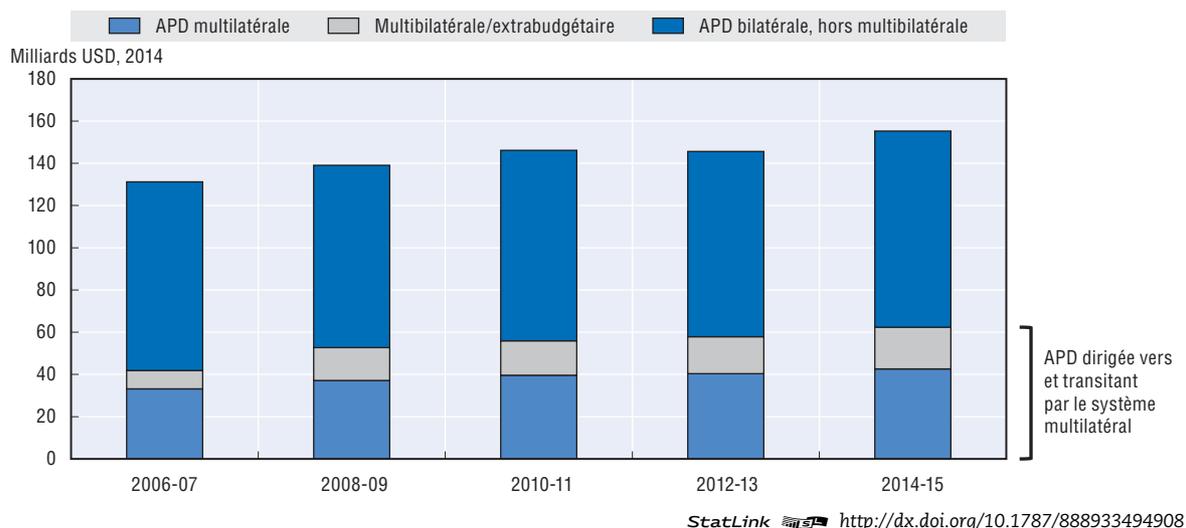
L'APD dirigée vers le système d'aide multilatérale et transitant par celui-ci augmente

En moyenne, sur 2014 et 2015, la part de l'APD des pays du CAD destinée au système d'aide multilatérale ou transitant par celui-ci a atteint 40 %, soit une légère hausse par rapport à la moyenne de 38 % enregistrée pour 2008-09. Cette augmentation est principalement due à l'accroissement de la part de l'APD qui est apportée au système multilatéral pour être affectée à des thèmes, secteurs ou pays précis.

Alors que la part de l'aide bilatérale acheminée via le système multilatéral a légèrement progressé, passant de 11 % en 2008-09 à 13 % en 2014-15, la part des contributions au budget central des organisations multilatérales est restée à 27 %.

De récents examens par les pairs réalisés par le CAD ont fait remarquer que nombre des membres du CAD n'ont pas défini d'approche stratégique concernant leur engagement vis-à-vis des organisations multilatérales, et que les financements qu'ils consacrent au système des Nations Unies peuvent être fragmentés. Plusieurs membres ont réduit leurs contributions : par exemple, le Danemark a abaissé la part de ses contributions au budget central et extrabudgétaires depuis 2010. Les États-Unis, qui sont le deuxième membre du CAD contributeur au budget central des

Graphique 7.9. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, pays du CAD



organisations multilatérales après le Royaume-Uni, a enregistré une vive augmentation de son aide multilatérale entre 2011 et 2014. Dernièrement, une portion substantielle de l'aide bilatérale des États-Unis est également acheminée *via* des organisations multilatérales, en particulier pour financer des appels éclairés lancés par le Programme alimentaire mondial, le HCR, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations. Des examens par les pairs ont recommandé que les membres concentrent leurs ressources sur quelques partenaires multilatéraux stratégiques et qu'ils renforcent les synergies avec les programmes bilatéraux. À mesure que les contributions préaffectées augmentent, les membres du CAD sont encouragés à se focaliser sur la rationalisation de leurs procédures de suivi et de notification pour les organisations multilatérales afin d'en accroître l'efficacité, notamment en réduisant le nombre de processus de redevabilité similaires que doivent gérer les organisations.

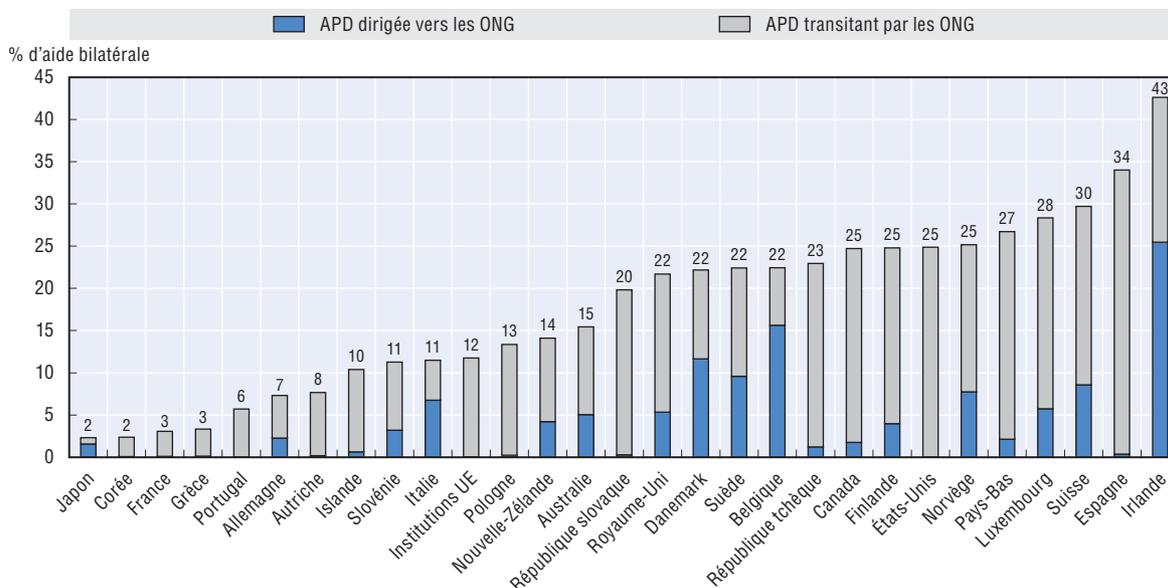
L'APD dirigée vers les organisations de la société civile et transitant par celles-ci reste stable

En 2015, l'APD des pays membres du CAD destinée aux organisations de la société civile (OSC) ou acheminée par leur intermédiaire a représenté un montant de 22 milliards USD, soit 16 % de l'aide bilatérale totale. Si la part de l'aide bilatérale qui est dirigée vers les OSC ou transite par ces dernières diffère considérablement selon les membres du CAD, elle a représenté en moyenne environ 16 % de l'aide bilatérale totale de l'ensemble des pays du CAD pour les trois dernières années. En 2015, les principaux donneurs d'APD bilatérale destinée aux OSC ou transitant par celles-ci étaient les États-Unis (7.1 milliards USD), le Royaume-Uni (2.7 milliards USD), les institutions de l'UE (2.1 milliards USD), les Pays-Bas (1.3 milliard USD) et l'Allemagne (1.2 milliard USD).

Les examens par les pairs réalisés par le CAD montrent que plusieurs membres du CAD, notamment la Finlande et la Slovénie, utilisent les financements accordés aux OSC pour étendre la superficie de leur aire d'activités, pour associer les contribuables et le grand public à la coopération pour le développement et pour soutenir des activités qui défendent la démocratie et la liberté d'expression au-delà de leurs partenaires de longue date. Le Luxembourg travaille avec des OSC pour soutenir les contextes en développement là où il ne peut pas intervenir auprès de gouvernements. La nature de la relation entre les Pays-Bas et les OSC néerlandaises a fortement évolué ces dernières années. Si la stratégie néerlandaise de 2013 faisait état d'une baisse des financements, elle s'est efforcée de préserver l'indépendance des OSC par rapport aux financements publics

et l'indispensable renforcement du rôle de sentinelle qu'endossent les OSC face à des problématiques mondiales. Les OSC peuvent soumettre leur candidature pour des financements thématiques fournis par les Pays-Bas aux côtés d'autres acteurs du développement. Globalement, on a besoin de davantage de clarté et d'une meilleure compréhension de la manière dont les membres du CAD soutiennent les ONG des pays en développement/du Sud et nouent des partenariats avec elles.

Graphique 7.10. **Part de l'APD dirigée vers les organisations de la société civile et transitant par celles-ci, par les membres du CAD, 2015**



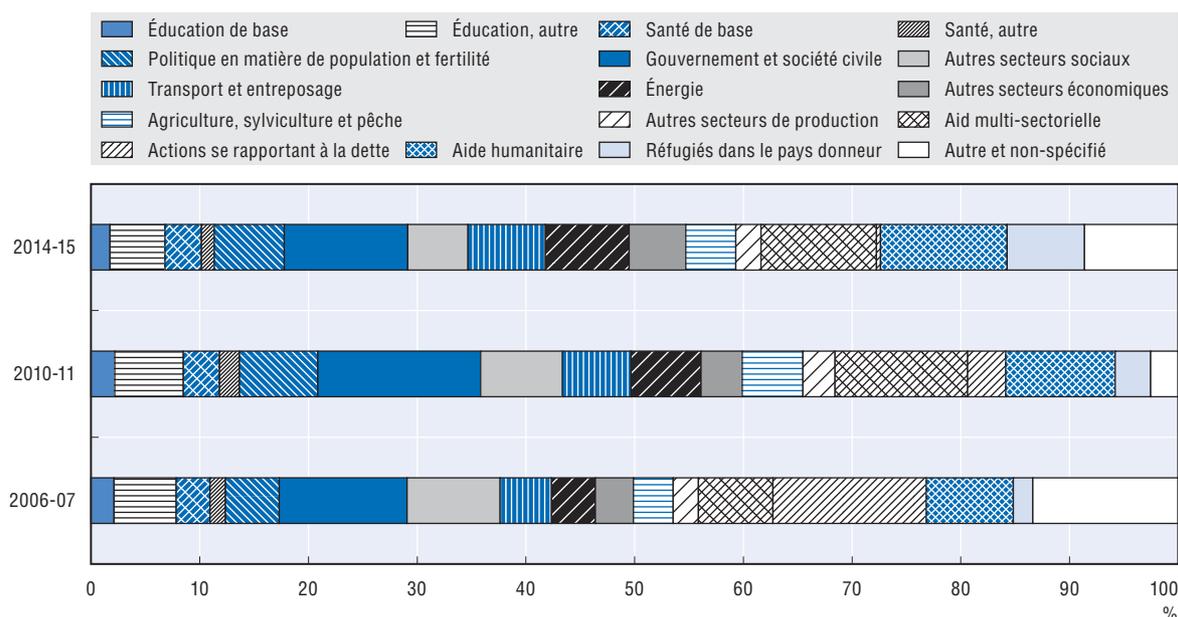
Note : La valeur de chaque barre représente la part de l'aide destinée aux organisations de la société civile et transitant par celles-ci (%).
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933494918>

Les allocations sectorielles évoluent, davantage d'investissements étant consacrés aux secteurs économiques

Le système de notification des pays créanciers (SNPC) du CAD recueille des données sur les différentes activités d'aide. À chaque activité est assigné un code-secteur. Ces secteurs sont organisés en catégories sectorielles larges (sociale, économique, production, destination plurisectorielle) et en aide non destinée à un secteur spécifique (aide-programme, allègement de la dette, aide humanitaire, frais administratifs supportés par les donateurs, coûts des réfugiés dans le pays donneur et aide non allouée). Chaque grand secteur est subdivisé en sous-secteurs plus fins. Ainsi, le secteur social comprend les dépenses consacrées à l'éducation, à la santé, aux programmes et aux politiques publiques portant sur la population, à l'eau et à l'assainissement, au gouvernement et à la société civile, ainsi qu'à d'autres secteurs sociaux.

Le graphique 7.11 montre l'évolution de l'aide dans des secteurs spécifiques au cours de la dernière décennie, tandis que les membres du CAD s'adaptaient à des changements dans le paysage de la coopération pour le développement. Les engagements vis-à-vis de la population, des pouvoirs publics et de la société civile ainsi que d'autres secteurs étaient plus importants en 2010-11 qu'en 2006-07, mais ont reculé en 2014-15. Les investissements dans les transports et l'entreposage, l'énergie et d'autres secteurs économiques ont augmenté régulièrement, de même que l'aide plurisectorielle, l'aide humanitaire et les dépenses consacrées aux réfugiés dans les pays donateurs. Si l'allègement de dette était substantiel en 2005 et 2006 en raison d'un allègement exceptionnel accordé à l'Iraq et au Nigéria, ce poste s'est amenuisé et était insignifiant en 2014-15.

Graphique 7.11. Tendances enregistrées dans les engagements d'APD par secteur



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933494922>

D'après les examens par les pairs réalisés par le CAD, l'APD fournie par les membres du CAD reflète en grande partie les priorités sectorielles qu'ils affichent. Le soutien apporté par les États-Unis aux services et infrastructures économiques demeure important en volume, même s'il est, en proportion, inférieur aux substantiels investissements qu'ils consacrent à la santé et à la bonne gouvernance. Le pilier de l'APD japonaise reste le soutien à l'infrastructure économique des pays en développement, à laquelle le pays alloue plus de 50 % de son APD bilatérale, fournis essentiellement sous forme de prêts. La Nouvelle-Zélande remplit son objectif consistant à allouer 50 % de son aide ventilable par secteur au thème du développement économique durable et 37 % au développement humain. Le Royaume-Uni a plus que doublé ses investissements dans le développement économique dans le sillage de son Cadre stratégique pour le développement économique de 2014.

L'Espagne, quant à elle, a réduit l'APD qu'elle consacre aux secteurs productifs, conformément à sa stratégie de focalisation sur les infrastructures sociales et les services, le gouvernement et la société civile, l'eau et l'assainissement, ainsi que l'éducation. En droite ligne de la priorité que les Pays-Bas accordent à l'eau, à la sécurité alimentaire, à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, ainsi qu'à la sécurité et à l'état de droit, un tiers de leur APD bilatérale a été consacré aux infrastructures et aux services sociaux, et 12 % à l'infrastructure et aux services économiques. L'APD allouée par le Danemark a respecté les quatre domaines prioritaires fixés dans sa stratégie de 2012 : droits de l'homme et démocratie, croissance verte inclusive, progrès social, et stabilité et protection. Les récentes réorientations s'écartant des secteurs sociaux au profit des secteurs économiques devraient se poursuivre conformément aux nouvelles priorités du gouvernement concernant la coopération pour le développement.

Les membres du CAD développent de plus en plus de partenariats avec le secteur privé afin de mobiliser capitaux privés, expertise, innovation et compétences essentielles au bénéfice du développement durable. L'encadré 7.2 recense les bonnes pratiques et les principaux enseignements à retenir pour associer le secteur privé, qui sont ressortis d'un examen thématique approfondi d'apprentissage au contact des pairs portant sur les travaux menés avec et à travers le secteur privé, mené en 2016.

Encadré 7.2. **Bonnes pratiques et principaux enseignements concernant la participation du secteur privé**

Les membres du CAD collaborent de plus en plus avec le secteur privé afin d'obtenir des résultats concrets en matière de développement durable. Un examen d'apprentissage au contact des pairs portant sur les travaux menés avec et à travers le secteur privé en matière de coopération pour le développement a examiné la politique, l'action publique et les institutions qui sous-tendent la participation du secteur privé, l'orientation et la concrétisation des engagements du secteur privé, le portefeuille d'engagements du secteur privé, l'efficacité des partenariats ainsi que des thématiques comme le risque, l'effet de levier ou les moyens de garantir les résultats. S'appuyant sur l'expérience pratique des membres du CAD, l'examen met en lumière les bonnes pratiques et recense les principaux enseignements :

- Communiquer sur les participants, l'objet, le calendrier, le lieu et les modalités.
- Considérer l'association avec le secteur privé comme un moyen et non comme une fin.
- Intégrer les principes d'efficacité de l'aide dans les engagements du secteur privé.
- S'assurer que les institutions sont adaptées au but recherché.
- Investir pour créer un environnement propice aux entreprises.
- Développer un portefeuille global, flexible de mécanismes pour l'engagement du secteur privé qui exploite les activités essentielles.
- Faciliter les engagements du secteur privé auprès d'une vaste palette de parties prenantes.
- Permettre une participation aisée.
- Considérer le partenariat comme une relation et non comme un contrat.
- Prendre des risques si l'on souhaite que les autres en fassent autant.
- Mettre en place des systèmes pour garantir et mesurer l'additionnalité.
- Investir dans la mesure des résultats et dans des systèmes de suivi et d'évaluation.

Pour de plus amples informations, voir : OCDE (2016d), *Private Sector Engagement for Sustainable Development: Lessons from the DAC*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264266889-en>.

Une meilleure coordination entre les donateurs est nécessaire à mesure que l'aide humanitaire augmente

Entre 2010 et 2015, l'aide humanitaire des membres du CAD a augmenté, passant de 9 % à 13 % de l'APD bilatérale brute, avec des écarts significatifs entre les membres (cette proportion a atteint 22 % pour le Canada et les États-Unis). Le volume global d'aide humanitaire a progressé à un rythme moins élevé que l'APD totale. Les États-Unis demeurent le premier donateur en volume, suivis par l'Union européenne et le Royaume-Uni, mais des membres comme l'Allemagne, la Corée, le Japon ou les Pays-Bas ont plus que doublé leur budget humanitaire depuis 2010.

Si les dix principaux destinataires de l'aide humanitaires étaient situés en Afrique, la crise syrienne a, à elle seule, constitué 36 % de l'aide humanitaire en 2015, une forte hausse par rapport à 2014 (24 %) et aux années antérieures.

Tableau 7.3. **Aide humanitaire, versements bruts bilatéraux, en millions USD courants**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Membres du CAD, total	115 977	127 528	119 624	127 547	126 694	121 022
Aide humanitaire	10 795	11 374	10 124	12 547	15 392	15 143
% aide humanitaire	9	9	8	10	12	13

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933495333>

Depuis 2015, il ressort des examens par les pairs que les membres du CAD recherchent de plus en plus une meilleure cohérence entre l'aide humanitaire et l'aide au développement. L'aide humanitaire se décline en utilisation d'outils de politique publique étrangère au service, par exemple, de la résilience ou de l'intégration, et interventions d'urgence, qui sont régulées par les principes pour l'action humanitaire. Si la coordination entre les donateurs est généralement faible, les membres du CAD ont renforcé leur coordination à l'échelle de l'ensemble de l'administration. Le rôle des ministères des Affaires étrangères évolue : de simples fournisseurs d'aide humanitaire, ils deviennent un acteur de la coordination, assurant une approche pangouvernementale cohérente de l'aide humanitaire. Si les relations entre civils et militaires sont désormais bien régulées, tel n'est pas le cas pour les nouveaux acteurs (douane ou police, par exemple) dans la crise migratoire. La plupart des membres du CAD doivent améliorer leur suivi des interventions humanitaires.

L'accent est davantage placé sur la mobilisation des ressources intérieures, mais il faut davantage d'aide

Le Programme d'action d'Addis-Abeba reconnaît l'importance que revêt la mobilisation des ressources nationales dans le financement du développement. Ces dernières années, un accent plus marqué a été placé sur l'APD destinée à soutenir le développement des systèmes fiscaux. Cette focalisation est particulièrement manifeste dans l'initiative fiscale d'Addis-Abeba, à laquelle 19 membres du CAD se sont joints. Les pays signataires se sont engagés collectivement à doubler, d'ici 2020, les dépenses qu'ils consacrent à la mobilisation des ressources nationales³. Afin de faciliter le suivi des dépenses dans ce domaine prioritaire, un nouveau code-objet pour le Système de notification des pays créanciers (SNPC) a été créé en 2015, qui montre que cette même année, les engagements consacrés à la mobilisation des ressources intérieures se sont élevés à 190 millions USD, soit à peine 0.14 % de l'APD⁴. Les précédentes tentatives pour estimer l'APD à l'appui de la fiscalité avant l'introduction de ce nouveau code-objet avaient mis en évidence des niveaux de dépenses analogues.

Le Royaume-Uni est de loin le principal apporteur d'APD pour ce qui concerne le soutien au système fiscal des pays partenaires. Avec l'Allemagne, ils fournissent près de 50 % des financements dans ce domaine (tableau 7.4). La majorité des dépenses sont axées sur les PMA (56 %) et les PRITI (24 %). L'Afghanistan est le principal destinataire (41 millions USD), suivi par le Pakistan (13 millions USD). Le rapport entre les recettes fiscales et le PIB chez les PMA s'améliore ; il est passé de moins de 10 % en 2001 à 14.8 % en 2015 en moyenne. Ce taux se rapproche donc des 15 %, niveau qui est généralement considéré comme le minimum nécessaire pour financer les fonctions essentielles de l'État. Il est crucial que les donateurs tiennent leurs engagements à accroître le financement qu'ils consacreront aux systèmes fiscaux dans les prochaines années, et qu'ils s'attachent davantage à opérer un suivi de l'impact de l'aide consacrée à la fiscalité, qui n'en est qu'à ses balbutiements.

Tableau 7.4. Principaux donateurs et principaux destinataires de la mobilisation des ressources intérieures

Donneur	Engagements 2015 (millions USD)	Pays bénéficiaire	Engagements 2015 (millions USD)
1 Royaume-Uni	61.0	Afghanistan	40.8
2 Allemagne	31.7	Pakistan	12.8
3 États-Unis	26.9	Mozambique	9.2
4 Norvège	14.1	Indonésie	7.2
5 Suisse	7.8	Burundi	6.7
6 Australie	7.7	Tanzanie	6.4
7 Finlande	7.1	Zambie	5.2
8 Danemark	7.0	Guatemala	5.0
9 Belgique	6.7	Ghana	4.9
10 France	5.8	Somalie	4.6

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933495349>

L'engagement politique vis-à-vis de l'égalité hommes-femmes ne se reflète pas bien dans les allocations de l'aide

L'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes sont intégrées dans le Programme à l'horizon 2030 comme un objectif à part entière et une question transversale essentielle à la réalisation d'un développement durable. Dans le document final de Nairobi, les participants se sont engagés à accélérer les efforts dans ce domaine (Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, 2016). Pour que les engagements pris dans le cadre de l'accord relatif au Partenariat de Busan deviennent réalité et que les avancées favorables à l'égalité des sexes et aux droits des femmes s'accélèrent après 2015, il est essentiel de consacrer à ces objectifs des ressources financières suffisantes.

S'il ressort des examens par les pairs réalisés par le CAD que les membres du CAD ont pris un engagement politique ferme vis-à-vis de l'égalité hommes-femmes, la concrétisation de celui-ci reste difficile. Cette situation résulte en partie de l'incapacité des membres du CAD à faire en sorte que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes soient systématiquement prises en compte dans leurs programmes de coopération pour le développement. Les recommandations portent notamment sur la concrétisation de l'engagement politique, notant que les membres du CAD ont besoin d'une impulsion, d'une direction, de ressources, de capacités et d'une orientation plus marquée sur les résultats de l'investissement dans la problématique hommes-femmes.

En 2014-15, les engagements d'aide des pays du CAD en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes se sont élevés au total à 40 milliards USD. La part des activités de coopération pour le développement des pays du CAD ayant pour objectif l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes est ressortie en moyenne de 35 % en 2014-15, certains membres affichant un niveau bien supérieur : la Suède (86 %), l'Islande (83 %) et la Belgique (75 %), tandis que d'autres sont bien en dessous : la République tchèque (17 %), la France (16 %), la Suisse (14 %), la Slovaquie (13 %), la Pologne (2 %) et la République slovaque (1 %)⁵.

La coopération pour le développement en faveur de l'environnement, et notamment des Conventions de Rio, se renforce

Depuis 1998, le CAD assure le suivi des engagements d'APD ciblant les objectifs inscrits dans les Conventions de Rio à travers le SNPC, au moyen d'outils dénommés « marqueurs Rio ». Toute activité de coopération bilatérale pour le développement notifiée dans le cadre du SNPC doit faire l'objet d'un examen visant à déterminer si les Conventions en constituent l'objectif principal ou un objectif significatif, ou n'en constituent pas un objectif. Les marqueurs Rio ont un caractère descriptif et ne permettent de quantifier que de façon approximative les apports de ressources financières ciblant les objectifs des Conventions de Rio. Les données sur les financements communiquées à la CCNUCC et à la CDB peuvent s'appuyer sur d'autres définitions et méthodes de mesure, et peuvent, de ce fait, ne pas être comparables aux données issues de l'application des marqueurs Rio.

En 2015, le total des engagements d'APD bilatérale des membres du CAD à l'appui de l'environnement, et en particulier des Conventions de Rio, s'est monté à 36 milliards USD, soit 31 % de l'APD totale, ce qui représente une augmentation de 19 % en termes réels par rapport à 2014. Parmi les différents objectifs ayant trait à l'environnement dans le monde, les apports d'APD relatifs au climat sont ressortis à 28 milliards USD, dont 47 % portaient uniquement sur l'atténuation, 31 % portaient uniquement sur l'adaptation et 22 % portaient à la fois sur l'adaptation et l'atténuation.

Comme c'est le cas pour le soutien à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes, si les membres du CAD allouent des aides substantielles aux questions relatives à l'environnement et au changement climatique, les examens par les pairs indiquent qu'ils ont toujours du mal à intégrer systématiquement la protection de l'environnement dans leurs programmes de coopération pour le développement.

Le financement du développement provenant de fournisseurs non membres du CAD gagne en importance

Le paysage de la coopération pour le développement a substantiellement évolué ces 50 dernières années, et de fait, la composition des fournisseurs d'APD s'est elle aussi modifiée.

Les 20 membres actuels de l'Union européenne appartenant au CAD ont fourni environ la moitié des apports nets d'APD ces 25 dernières années. Les États-Unis ont été le donneur le plus important, hormis lorsque, quelques années durant, pendant les années 90, ils ont été supplantés par le Japon. L'APD nette provenant de donateurs arabes a substantiellement augmenté dans les années 70 et jusqu'au début des années 80, grâce aux pétrodollars accumulés du fait de l'envolée des cours du pétrole à la suite des « chocs pétroliers » de 1974 et 1979. Depuis lors, leur aide recule, même si celle de l'Arabie saoudite augmente, de même que, plus récemment, celle des Émirats arabes unis – ces derniers dépassent l'objectif, fixé par les Nations Unies, de 0.7 % pour le rapport APD/RNB depuis 2013, année où ils ont été le donneur le plus généreux, essentiellement grâce à un important prêt concessionnel accordé à l'Égypte. Les Émirats arabes unis ont fourni 4.4 milliards USD en 2015, ce qui représentait 1.18 % de leur revenu national brut, et ont lancé en 2016 leur stratégie de coopération pour le développement pour 2017-21.

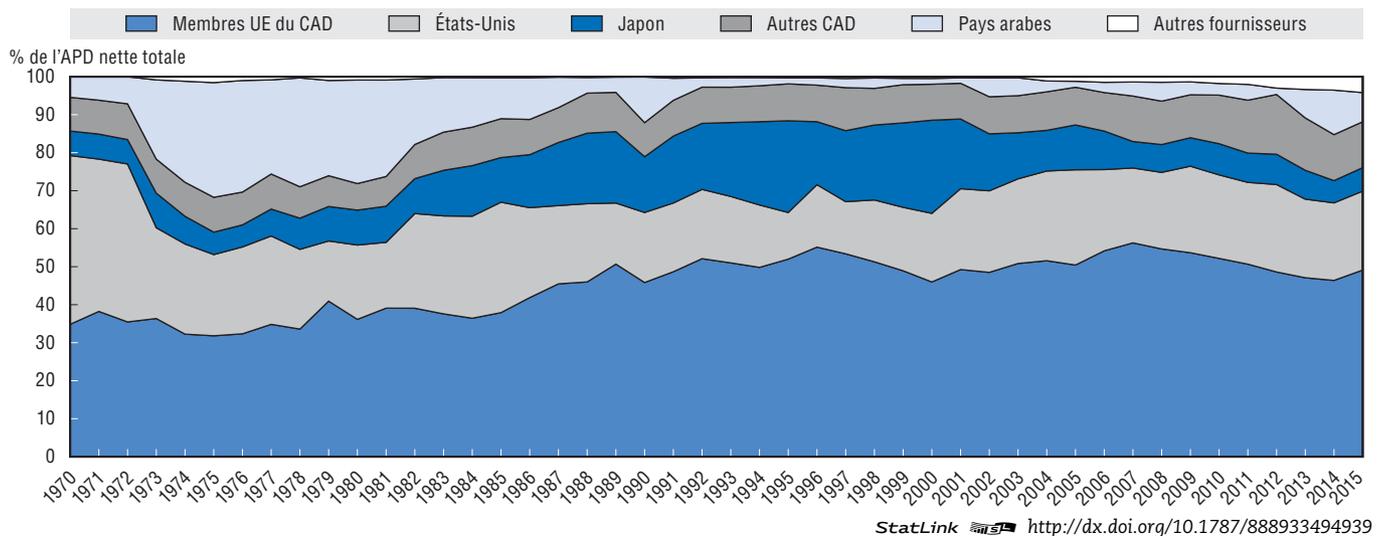
De nombreux fournisseurs non membres du CAD, forts d'une longue tradition de coopération pour le développement, ont joué un rôle clé, qui continue de gagner en importance. La coopération pour le développement déployée par les non membres du CAD s'est chiffrée à environ 18 milliards USD en 2015⁶. Certains donateurs se sont dotés de programmes modestes (environ 10 millions USD), tandis que d'autres y consacrent plus de 300 millions USD par an (par exemple l'Arabie saoudite, le Koweït ou la Turquie ; voir Benn et Luijckx, 2017). Les caractéristiques de la coopération pour le développement diffèrent d'un donneur à l'autre en termes de secteurs prioritaires, de pays partenaires et d'instruments. En outre, d'après les chiffres préliminaires pour 2016, deux apporteurs non membres du CAD, les Émirats arabes unis et la Turquie, ont dépassé l'objectif de 0.7 %, leur APD nette en proportion du RNB atteignant, respectivement, 0.79 et 1.12 %.

La philanthropie privée apporte également une contribution substantielle au paysage du développement mondial. Depuis 2009, la Fondation Bill & Melinda Gates rend compte à l'OCDE des subventions qu'elle accorde au titre de ses programmes portant sur la santé mondiale et sur le développement mondial, et plus récemment, elle a commencé de notifier ses prêts et prises de participation réalisés dans le cadre des investissements liés à ses programmes. En 2015, avec 3.3 milliards USD de versements, la Fondation Bill & Melinda Gates était le troisième fournisseur de coopération dans les secteurs de la santé et de la santé génésique.

Les financements concessionnels au titre du développement dispensés au niveau mondial dépassent 155 milliards USD

Le graphique 7.13 présente de façon synthétique, tant en volume qu'en pourcentage du RNB, les financements concessionnels au titre du développement (dons et prêts assortis de conditions de faveur) provenant des 30 pays – membres et non membres du CAD – dotés des programmes de coopération pour le développement les plus importants en 2015. Selon les estimations de l'OCDE, au total, les financements concessionnels nets au titre du développement ont atteint, au niveau mondial, un montant de 156 milliards USD en 2015, dont 15.8 % ont été fournis par des pays n'appartenant pas au CAD (tableau 7.5). Il convient de souligner que, dans le cas des pays qui ne communiquent pas d'informations à l'OCDE, le chiffre indiqué résulte d'une estimation de leurs apports de coopération pour le développement.

Graphique 7.12. Part des différents donateurs dans l'APD nette



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494939>

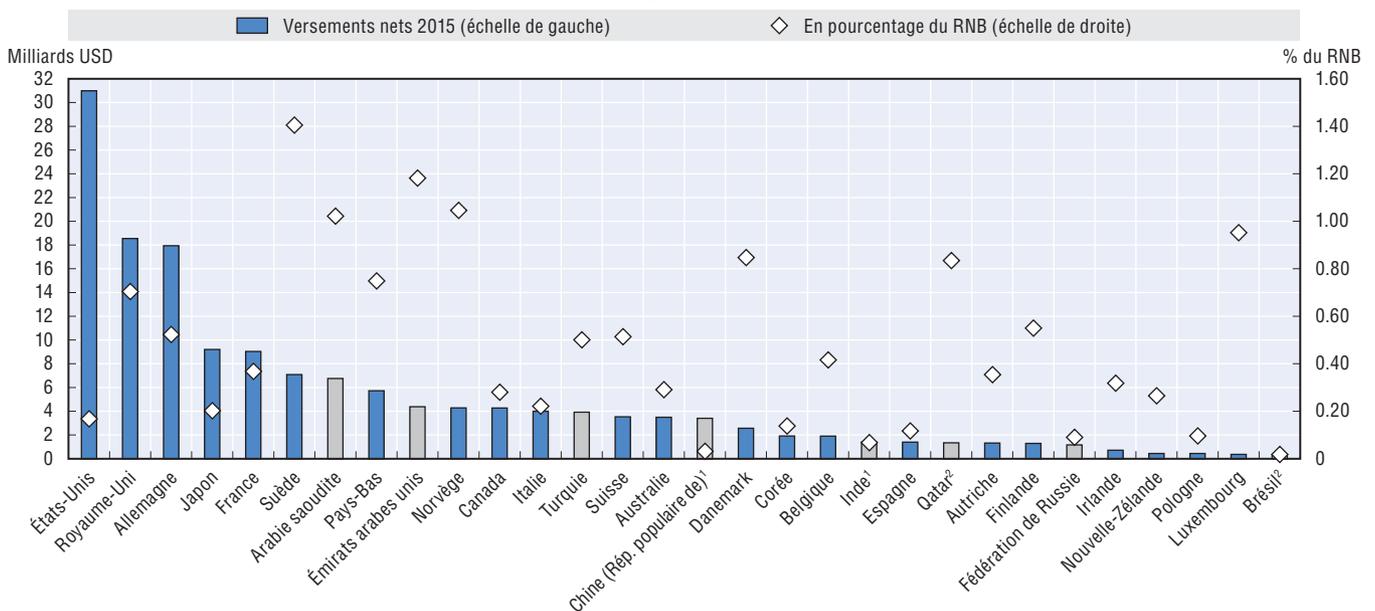
Tableau 7.5. Apports mondiaux au titre de la coopération pour le développement, estimations, 2011-15
Milliards USD

	2011	2012	2013	2014	2015	2015 (% du total)
APD provenant des 28 pays du CAD	135.0	126.9	134.7	137.4	131.4	84.2
APD provenant des 20 pays fournisseurs hors du CAD	8.9	6.2	16.4	24.7	17.7	11.3
Estimation des flux de coopération au développement provenant de dix pays non déclarants au-delà du CAD	5.2	5.6	6.8	7	6.9	4.4
Sous-total des flux des fournisseurs non-CAD	14.1	11.8	23.2	31.7	24.6	15.8
Estimation globale, total	149.1	138.7	157.9	169.1	156.0	100.0

Notes : La Hongrie a rejoint le CAD le 6 décembre 2016. Les données concernant la Hongrie sont intégrées dans pays fournisseurs hors du CAD.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495352>

Graphique 7.13. Les 30 plus gros apporteurs de financements concessionnels bruts au titre du développement, 2015



Notes : Les pays non membres du CAD sont représentés par des barres grises.

1. Estimations reposant sur les données de 2015 disponibles.

2. Estimations reposant sur les données les plus récentes disponibles.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494944>

Une attention accrue est portée à la coopération triangulaire

La coopération triangulaire réunit les meilleurs acteurs de différentes catégories qui soutiennent le développement – fournisseurs bilatéraux de coopération pour le développement, partenaires dans la coopération Sud-Sud et organisations internationales – afin qu'ils partagent leurs connaissances et mettent en œuvre des projets qui participent à la réalisation de l'objectif commun, à savoir la réduction de la pauvreté et la promotion du développement dans les pays en développement. La coopération triangulaire demeure un moyen hautement pertinent de soutenir le développement.

Depuis plusieurs années, l'OCDE encourage le dialogue sur la coopération triangulaire tout en constituant une base de données factuelles qui précise comment et où cette coopération s'est tenue, notamment à travers des enquêtes menées en 2012 et 2015⁷. La coopération triangulaire est importante pour de nombreux donateurs d'Amérique latine et des Caraïbes, tels que le Brésil, le Chili ou le Mexique, qui œuvrent avec des membres du CAD (par exemple l'Allemagne, l'Espagne ou les États-Unis) au déploiement de la coopération triangulaire. D'autres donateurs, comme le Japon, prennent part à la coopération triangulaire notamment en Asie du Sud-Est. Certains donateurs arabes, en particulier la Banque islamique de développement, intègrent la coopération triangulaire dans leurs activités. Des données plus nombreuses concernant ces activités sont désormais disponibles ; elles témoignent d'une augmentation du nombre de projets, de leur durée et de leur budget. La coopération triangulaire revêt des formes très variées en termes d'échelle, de périmètre, de région, de secteur ou de type de projets. En outre, les répondants à l'enquête de 2015 ont indiqué qu'il était fait un usage plus stratégique de la coopération triangulaire grâce à la mise en commun de l'expertise et des ressources de différents acteurs. À terme, la coopération triangulaire peut s'avérer efficace pour obtenir une plus grande appropriation des résultats en matière de développement par les acteurs impliqués et est susceptible d'être portée à une échelle supérieure afin de renforcer l'action conjointe en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable.

La qualité de l'aide s'améliore, mais il reste des chantiers en cours

Le Programme d'action d'Addis-Abeba se félicite des efforts qui continuent d'être faits en vue d'améliorer la qualité, les effets et l'efficacité de la coopération pour le développement. Certes, les examens par les pairs réalisés par le CAD et le cycle de suivi de 2016, conduit par 81 pays, témoignent de progrès notables vers la concrétisation des principes d'efficacité convenus à Busan⁸, mais il reste beaucoup à faire.

Les fournisseurs d'aide au développement ont accompli des progrès notables en ce qui concerne la transparence de la coopération pour le développement et l'alignement sur les priorités en matière de développement des pays partenaires. Si ces progrès sont encourageants, ils vont de pair avec un besoin global de coopération pour le développement afin de s'adapter à un paysage du développement dynamique et en constante mutation. En outre, dans des domaines spécifiques, des efforts concertés sont nécessaires de façon à lever les freins au renforcement de la prévisibilité de la coopération pour le développement, au déliement de l'aide ou au renforcement et à l'utilisation des systèmes nationaux des pays partenaires pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'aide. Les membres du CAD affirment rester engagés vis-à-vis des quatre principes de l'efficacité de l'aide, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires si l'on veut obtenir les changements de comportements demandés par ces principes.

L'alignement des donateurs sur les priorités et cadres de résultats des pays partenaires peut s'améliorer

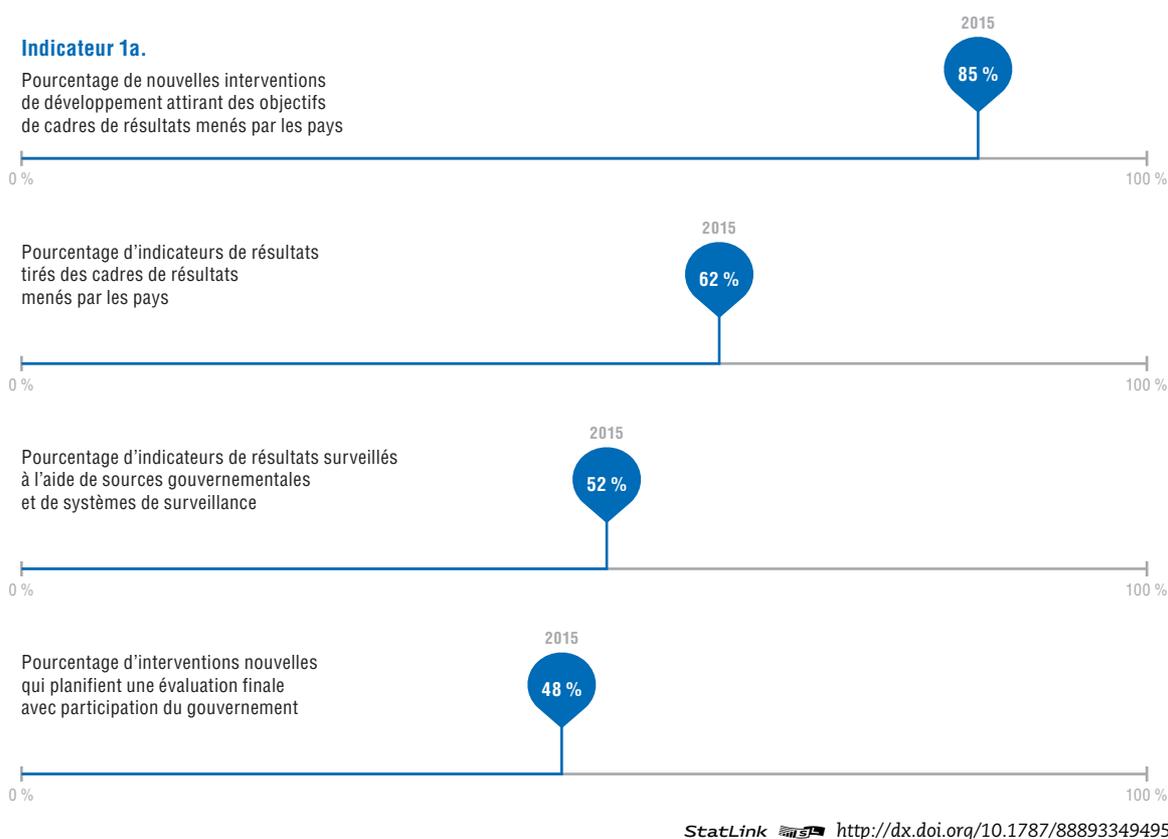
Il est crucial, pour que la coopération pour le développement soit efficace, de renforcer l'orientation de la coopération pour le développement sur les résultats et de tenir compte des priorités définies par les pays partenaires. L'exercice de suivi du Partenariat mondial fait apparaître

que 85 % des nouvelles interventions d'aide sont alignées sur les cadres de résultats et plans des pays partenaires. Toutefois, les apporteurs n'utilisent les sources et les systèmes de suivi publics que pour 52 % des interventions – ce qui signifie que dans environ la moitié des cas, ils continuent de s'appuyer sur des sources d'information propres au projet. De même, si 77 % des nouvelles interventions intègrent une forme ou une autre d'évaluation finale, les gouvernements partenaires ne sont associés à l'évaluation des résultats que dans 49 % des nouveaux projets et programmes – généralement pour la définition du périmètre de l'évaluation.

Les examens par les pairs et les travaux du CAD de l'OCDE sur la prise de décisions axée sur les résultats font apparaître que la gestion axée sur les résultats en matière de développement demeure une priorité des apporteurs et des pays partenaires et que les informations sur les résultats sont largement utilisées à des fins de redevabilité et de communication. Toutefois, l'utilisation de ces informations à des fins d'élaboration de la politique publique ou d'apprentissage, et notamment d'assurance de la qualité, est plus délicate. Les fournisseurs d'aide au développement disposent d'une certaine marge pour améliorer la manière dont ils utilisent les données sur les résultats des pays partenaires et leurs systèmes nationaux dans le cadre de leur engagement à concrétiser les ODD.

Graphique 7.14. État d'avancement de l'orientation vers les résultats

Tous les pays ayant rendu compte au cours du cycle de suivi 2016



La prévisibilité de la coopération pour le développement doit progresser

Les pays partenaires doivent gérer les différents flux financiers de façon complémentaire et stratégique. Pourtant, les partenaires au développement accomplissent des progrès limités en matière de prévisibilité de la coopération pour le développement. Les apports de coopération pour le développement aux pays partenaires sont toujours d'un niveau inférieur ou supérieur aux versements planifiés pour un exercice donné, ce qui nuit à la capacité des gouvernements à planifier

les finances publiques et à gérer le soutien extérieur. La prévisibilité annuelle a reculé de 1 point de pourcentage en 2015, pour atteindre 84 %. De même, les progrès concernant la prévisibilité à moyen terme (c'est-à-dire à un horizon de trois ans) de la coopération pour le développement ont été modérés, cet indicateur atteignant tout juste 74 % en 2016. Si les derniers plans de dépenses en date des apporteurs bilatéraux et multilatéraux font apparaître une évolution des allocations d'aide en faveur des pays les plus pauvres et les plus fragiles (OCDE, 2016b), un changement institutionnel et culturel majeur est nécessaire pour parvenir à la publication régulière d'informations en temps réel qui répondent aux besoins des pays en matière de planification et de gestion de la coopération pour le développement.

Il ressort des examens par les pairs que, si certains membres du CAD intègrent toujours des budgets pluriannuels indicatifs dans leurs documents de stratégie par pays, plusieurs autres ne le font pas systématiquement. L'existence de budgets pluriannuels perd de son utilité à cause d'une modification aux versements planifiés ou d'un manque de communication claire avec les pays partenaires.

Graphique 7.15. **État de la prévisibilité annuelle et à moyen terme**



L'utilisation des systèmes nationaux des pays partenaires et le niveau d'aide non liée doivent progresser

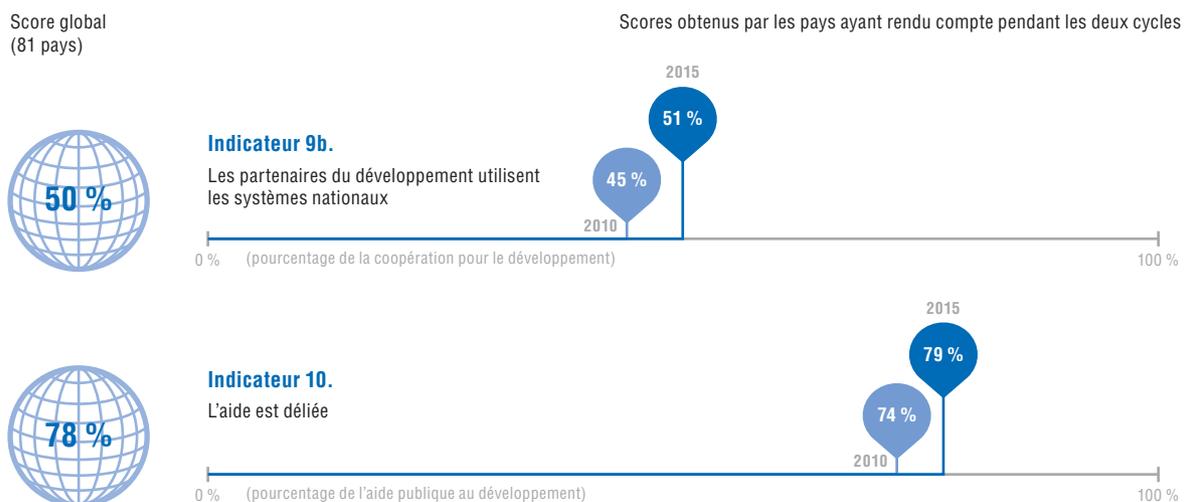
L'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation de marchés des pays partenaires afin d'acheminer la coopération pour le développement a légèrement progressé, passant de 45 % en 2010 à 51 % en 2015. Des partenaires bilatéraux sont à l'origine de cette augmentation – en particulier ceux qui ne sont pas membres du CAD, dont l'utilisation de ces systèmes nationaux est passée de 4 % à 40 %. Les fournisseurs trouvent différentes façons d'utiliser des systèmes spécifiques, par exemple en s'appuyant de plus en plus sur les procédures d'exécution budgétaire et les mécanismes de notification financière et d'audit des pays. En revanche, l'utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés des pays partenaires a diminué depuis 2010.

Les examens par les pairs avancent plusieurs explications à la réduction de l'utilisation des systèmes nationaux parmi les pays du CAD, au nombre desquelles le recul régulier, depuis quelques années, du recours au soutien au budget général (qui est passé de 2 % de l'APD bilatérale en 2004-05 à 0,6 % en 2015), un recours croissant à l'aide-projet (les projets d'investissement ont constitué 13 % de l'APD bilatérale en 2015) ainsi que l'utilisation de fonds gérés centralement portant sur des questions thématiques et une augmentation de l'aide apportée par le secteur privé et les OSC.

Le CAD recommande à ses membres de ne pas lier leur aide afin qu'elle soit plus efficace et puisse être utilisée de façon optimale. Depuis 2010, la part de l'aide non liée a légèrement augmenté, la moyenne mondiale se situant aux alentours de la valeur maximale de 78.6 %, atteinte en 2014. En 2015, l'Australie, le Canada, le Danemark, l'Irlande, l'Islande, le Luxembourg, la Norvège et le Royaume-Uni ont maintenu une aide entièrement ou presque entièrement non liée ; en revanche, dix membres du CAD n'ont pas atteint le niveau de 2010, à savoir 74 % d'aide non liée (OCDE, 2015).

La Présidente du CAD s'est récemment inquiétée de l'augmentation de la proportion de l'APD qui est liée à des entreprises dans les pays donateurs, soulignant que cette méthode s'apparente à du protectionnisme : « c'est peut-être vendeur auprès de certains publics dans le pays donneur [...] mais nous savons que cela ne fonctionne pas »⁹. Les examens par les pairs recommandent systématiquement aux membres du CAD de respecter les dispositions de la Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés et aux pays pauvres très endettés (OCDE, 2014c) et de délier complètement leur coopération pour le développement, conformément à l'engagement pris à Busan en 2011.

Graphique 7.16. **Progrès dans l'utilisation des systèmes nationaux pour acheminer la coopération pour le développement**



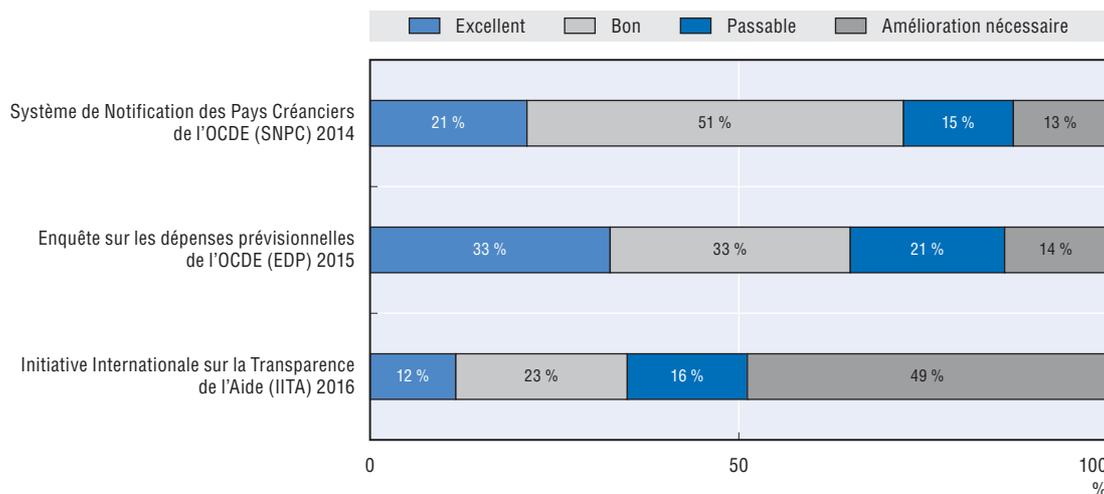
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933494970>

La transparence de la coopération pour le développement progresse

La transparence s'améliore, avec des informations sur la coopération au développement accessibles au public qui n'ont jamais été aussi nombreuses : 72 % des fournisseurs dont la transparence a fait l'objet d'une évaluation ont obtenu un « bon » score pour leur notification à au moins l'une des trois bases de données internationales sur la coopération pour le développement¹⁰ ; 39 % ont obtenu un score « excellent ». Les progrès les plus notables concernent la ponctualité et l'exhaustivité des données sur la coopération pour le développement accessibles au public, tandis que la publication des informations prévisionnelles continue de poser problème. Certains fournisseurs ont dû procéder à un arbitrage entre la ponctualité des données et leur précision.

Les examens par les pairs soulignent que le mécanisme retenu par des membres du CAD tels que la Belgique, le Danemark ou la Suisse pour accroître la transparence vis-à-vis des pays partenaires consiste à créer des stratégies-pays à l'échelle de l'administration toute entière. Si les progrès au niveau de la transparence observés chez les membres du CAD s'appuient sur une bonne utilisation des sites web en accès libre, beaucoup moins d'informations sont publiées au sujet des résultats et des risques de la coopération pour le développement.

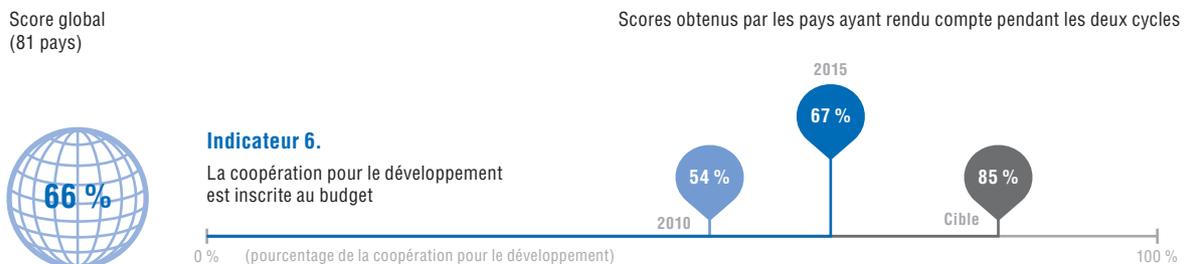
Graphique 7.17. **Transparence de la notification aux bases de données internationales par les apporteurs de leur coopération pour le développement**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933494988>

Fournisseurs et pays partenaires ont conjointement progressé dans l'amélioration de l'inscription des fonds de coopération pour le développement aux budgets nationaux soumis à la surveillance du parlement du pays partenaire, la part des fonds ainsi comptabilisés étant montée à 66 %, contre 54 % en 2010.

Graphique 7.18. **Part de la coopération pour le développement inscrite aux budgets nationaux**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933494997>

Les données issues de l'exercice de suivi 2016 du Partenariat mondial ont mis en évidence que de solides partenariats institutionnalisés au niveau des pays peuvent instaurer une confiance mutuelle et étayer la transparence et la redevabilité. Elles confirment aussi que certains pays, fournisseurs et parties prenantes non étatiques prouvent qu'ils sont capables de progresser au regard des principes d'efficacité convenus et des engagements pris à cet égard. Ce constat indique qu'il existe un grand potentiel d'identification de facteurs de réussite, de partage des enseignements et de facilitation de l'apprentissage mutuel en vue d'accélérer les efforts déployés par la communauté mondiale du développement pour réaliser les Objectifs de développement durable d'ici 2030.

Notes

1. Les envois de fonds des travailleurs émigrés ne sont pas comptabilisés dans les statistiques du CAD dans la mesure où ils servent davantage à financer des dépenses de consommation que l'investissement dans les pays en développement. En 2015, le montant des envois de fonds vers les pays en développement était estimé aux alentours de 441 milliards USD (Banque mondiale, 2016).
2. Pour en savoir plus, voir : www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/Flyer%20-%202016%20-%20the%20case%20of%20SIDS.pdf.
3. Le niveau de dépenses enregistré en 2015 sera utilisé comme référence pour mesurer les engagements de dépenses.
4. Les données concernant 2015 s'appuient sur la notification au SNPC pour le code-objet 15114 : « Mobilisation des ressources intérieures », sauf pour l'Australie, les institutions de l'Union européenne, l'Irlande et le Portugal, qui ont fourni à l'OCDE le montant global de leurs dépenses.
5. Voir les profils des pays et les dernières données publiées à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/cad/femmes-developpement/Aide-egalite-homme-femme-2017.pdf.
6. De nombreux apporteurs non membres du CAD notifient au CAD les statistiques relatives à leurs apports à l'appui de la coopération pour le développement. Pour de plus amples détails, voir le tableau 33 à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/statistiques-financement-developpement/statistiquesurlesapportsderessourcesauxpaysendveloppement.htm.
7. Voir : www.oecd.org/fr/cad/relations-mondiales-cad/la-cooperation-triangulaire.htm.
8. Les participants au 4^e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, à Busan (2011), sont convenus de quatre principes pour une coopération pour le développement qui soit efficace et ont chargé le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement de mesurer les progrès au regard de chacun d'entre eux. Ces quatre principes sont l'appropriation des priorités de développement par les pays en développement, l'orientation vers les résultats, des partenariats pour le développement ouverts à tous et la transparence et la redevabilité réciproque.
9. www.indepthnews.net/index.php/opinion/1103-we-must-be-serious-about-untying-aid-for-the-sake-of-credibility-and-private-sector-engagement.
10. Le Système de notification des pays créanciers (SNPC) du CAD de l'OCDE, l'Enquête du CAD de l'OCDE sur les plans de dépenses prévisionnels des donateurs (EPD) et l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).

Références

- Banque mondiale (2016), « Migration and remittances factbook 2016 », 3^e édition, Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC, <https://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1199807908806/4549025-1450455807487/Factbookpart1.pdf>.
- Benn, J. et W. Luijckx (2017), « Emerging providers' international co-operation for development », *OECD Development Co-operation Working Papers*, n° 33, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264269996-fr>.
- FMI (2016), « Fiscal Monitor: Debt – Use it wisely », Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/en/Publications/FM/Issues/2016/12/31/Debt-Use-it-Wisely.
- OCDE (2017a), « L'aide au développement augmente à nouveau en 2016 », 11 avril 2017, OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/statistiques-financement-developpement/APD-2016-resume-detaille.pdf.
- OCDE (2017b), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: The Netherlands 2017*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2016a), Réunion à haut niveau du CAD : Communiqué, 19 février 2016, OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/cad/CAD-HLM-2016-Communiquie.pdf.
- OCDE (2016b), « 2016 Global aid prospects and projections: From words to action », OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/FSS%202016%20flyer.pdf.
- OCDE (2016c), *États de fragilité 2016 : Comprendre la violence*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264269996-fr>.
- OCDE (2016d), *Private Sector Engagement for Sustainable Development: Lessons from the DAC*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264266889-en>.
- OCDE (2015), « Système de notification des pays créanciers : Activités d'aide », Statistiques de l'OCDE sur le développement international (base de données), <http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=TABLE7B>.

- OCDE (2014a), « Comment mieux mobiliser les ressources au service du développement durable », in *Coopération pour le développement 2014 : Mobiliser les ressources au service du développement durable*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2014-5-fr>.
- OCDE (2014b), *Réunion à haut niveau du CAD : Communiqué final*, 16 décembre 2014, OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/R%C3%89UNION%20%C3%80%20HAUT%20NIVEAU%20DU%20CAD%20December%202014.pdf.
- OCDE (2014c), *Recommandation du CAD sur le déliement de l'APD aux pays les moins avancés et aux pays pauvres très endettés – texte révisé*, OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/cad/aide-deliee/.
- OCDE (2011), *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, Document final du quatrième Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide*, 29 novembre-1^{er} décembre 2011, Busan, Corée, www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf.
- OCDE (1978), *DAC Recommendation on the Terms and Conditions of Aid*, OECD, Paris www.oecd.org/dac/stats/recommendationontermsandconditionsofaid.htm.
- OCDE/Banque mondiale (2016), *Climate and Disaster Resilience Financing in Small Island Developing States*, , Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/978964266919-en>.
- OCDE/PNUD (2016), *Making Development Co-operation More Effective: 2016 Progress Report*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264266261-en>.
- ONU (2017), *Financing for Development: Progress and Prospects*, rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, <http://developmentfinance.un.org>.
- Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (2016), *Document final de Nairobi, 2^e Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement*, 1^{er} décembre 2016, Nairobi, Kenya, <http://effectivecooperation.org/wp-content/uploads/2017/05/OutcomeDocumentFRfinal.pdf>.

Profils des membres du Comité d'aide au développement

Les profils des membres du Comité d'aide au développement (CAD), qui sont présentés par ordre alphabétique dans la présente section, fournissent des données de base sur les apports d'aide publique au développement (APD), ainsi que sur les canaux d'acheminement, et les destinations thématiques et géographiques de l'APD. Conformément à l'optique générale dans laquelle s'inscrit le rapport Coopération pour le développement 2017, les profils montrent aussi de quelle manière les membres du CAD contribuent au renforcement des données pour le développement durable, en particulier à travers le renforcement des capacités et systèmes statistiques des pays en développement.

Cette section a été élaborée par Valentina Sanna, en collaboration avec Yasmin Ahmad, Joëlline Benefice, Elena Bernaldo, Pierre Blanchard, Emily Bosch, Olivier Bouret, John Egan, Kerri Elgar, Mags Gaynor, Alejandro Guerrero-Ruiz, Karen Jorgensen, Thilo Klein, Rahul Malhotra, Ragini Malik, Ida Mc Donnell, Valentina Orrú, Joseph Stead, Andrzej Suchodolski, Valérie Thielemans, Yu Tian et Talisa Zur Hausen.

ALLEMAGNE

Contribution de l'Allemagne au renforcement des données pour le développement

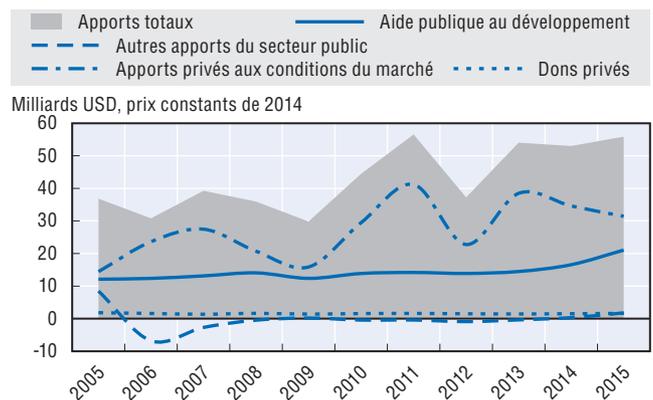
Le renforcement des capacités statistiques constitue l'un des piliers des efforts de l'Allemagne à l'appui des Objectifs de développement durable dans ses pays partenaires. La fiabilité des systèmes statistiques étant fondamentale pour une planification efficace, l'Allemagne concentre son aide sur l'environnement dans lequel s'inscrit le renforcement des capacités statistiques, notamment les relations entre l'État et la société, mais aussi la circulation des données entre les niveaux infranational et national. Faire en sorte que la société civile puisse utiliser des données pertinentes dans une optique de reddition de comptes constitue aussi une priorité. Par ailleurs, l'Allemagne considère que l'exploitation de données plus nombreuses et de meilleure qualité est importante en ce qu'elle favorise une planification de la coopération pour le développement fondée sur des faits concrets et une affectation efficace des ressources.

L'Allemagne participe directement au renforcement des capacités afin de promouvoir l'usage des données par les responsables des politiques, la société civile et les citoyens, et s'emploie à améliorer la coordination entre les partenaires au développement. À titre d'exemple, elle a aidé le Bureau pakistanais de la statistique, au niveau national et des provinces, à produire des statistiques et des indicateurs à jour, harmonisées et comparables à l'échelle internationale ; elle a par ailleurs dispensé des conseils au sujet d'un texte de loi relatif aux statistiques officielles au Pakistan : le General Statistics Act. L'Allemagne étudie dans quelle mesure les « données massives » et les « données ouvertes » peuvent être utiles à la coopération pour le développement, notamment en ce qui concerne la mesure en temps réel de la pauvreté dans ses multiples dimensions.

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements de l'Allemagne en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 12.29 millions USD par an en 2013-15.

Apports financiers de l'Allemagne aux pays en développement

Graphique 8.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, Allemagne



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933491520>

L'Allemagne utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'aide publique au développement (APD) pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **31.7 millions USD** en 2015.
- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **5.6 milliards USD** en 2015 (-14.2 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par l'Allemagne au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 8.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Allemagne

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	62.8	47.7	31.0	84.0	79.8	62.1	excellent	bon	améliorations nécessaires
Année de référence	-	44.8	47.9	75.3	92.8	46.8	excellent	excellent	-
Tendance	-	↓	↓	↑	↓	↑	=	↓	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

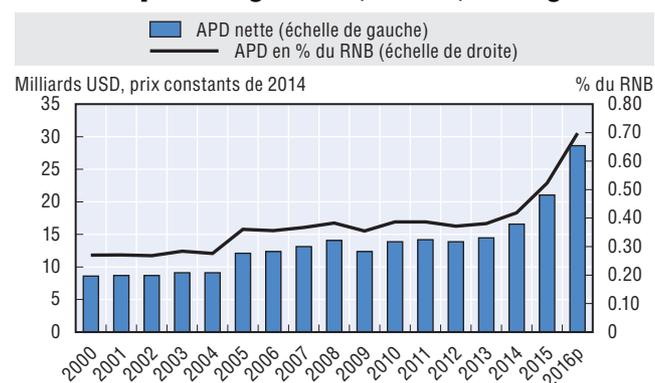
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933495000>

Aide publique au développement dispensée par l'Allemagne

En 2016, les apports nets d'APD de l'Allemagne se sont élevés à 24.7 milliards USD (données provisoires), soit 0.70 % de son revenu national brut (RNB) et une augmentation de 36.1 % en termes réels par rapport à 2015, qui s'explique par une montée en puissance globale de son programme d'aide et un doublement des dépenses consacrées aux réfugiés sur son territoire. En 2016 son APD a affiché un niveau sans précédent, qui lui a permis d'atteindre pour la première fois l'objectif de 0.7 % pour le rapport APD/RNB, et de faire partie des six membres du CAD dans ce cas. La part non liée de l'APD allemande (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 84 % en 2015 (contre 83.6 % en 2014), alors que la moyenne du CAD était de 78.1 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 86.6 % en 2015 (soit une augmentation par rapport au chiffre de 83.6 % pour 2014), ce qui est conforme à la norme du CAD en la matière, de 86 %.

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 6.22 milliards USD, soit une hausse de 103.8 % en termes réels par rapport à 2015, et représentait 25.2 % de l'APD nette totale de l'Allemagne.

Graphique 8.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, Allemagne

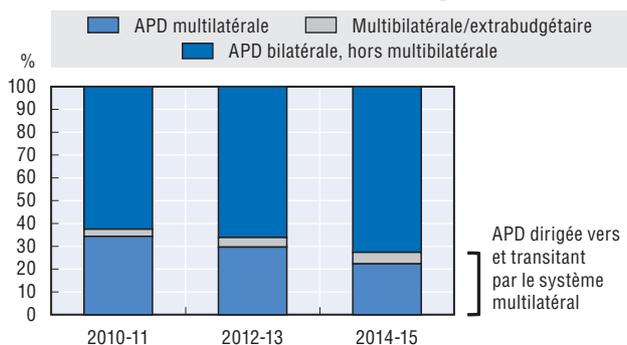


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491536>

En 2015, 80.6 % de l'APD allemande ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. L'Allemagne a affecté 19.4 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 26.2 % pour la moyenne des pays du CAD. Elle a aussi dirigé 6.8 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

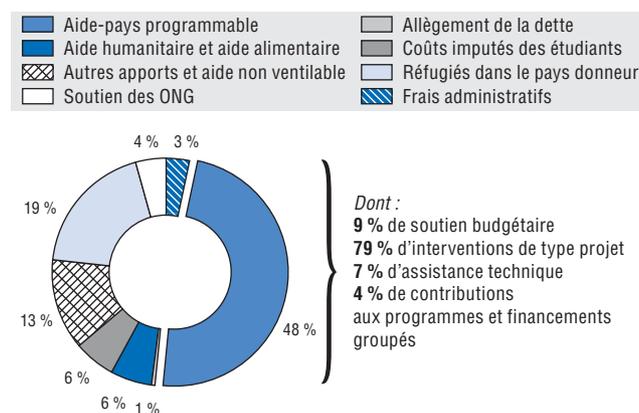
Graphique 8.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Allemagne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491543>

En 2015, 48.2 % de l'APD bilatérale de l'Allemagne ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de son aide-pays programmable (APP) était inférieure à la moyenne des pays du CAD (48.8%) en 2015 et les interventions de type projet ont représenté 79 % de l'APP.

Graphique 8.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Allemagne

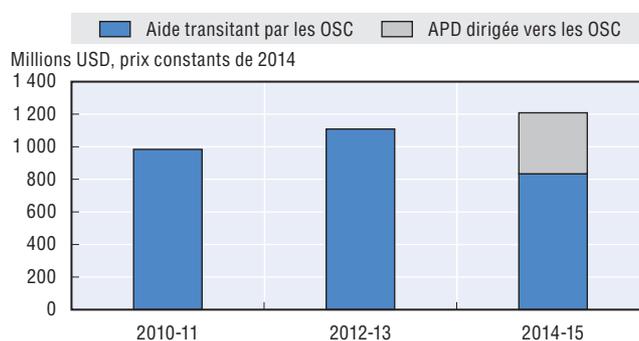


Dont :
9 % de soutien budgétaire
79 % d'interventions de type projet
7 % d'assistance technique
4 % de contributions aux programmes et financements groupés

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491553>

En 2015, l'APD bilatérale apportée aux organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 1.1 milliard USD, ce qui correspond à 6.6 % de l'aide bilatérale (contre 16.9 % en moyenne pour les pays du CAD). Entre 2014 et 2015, l'APD transitant par les OSC a augmenté en volume (+4 %), mais elle a diminué en pourcentage de l'APD bilatérale (elle représentait 8.2 % en 2014).

Graphique 8.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Allemagne

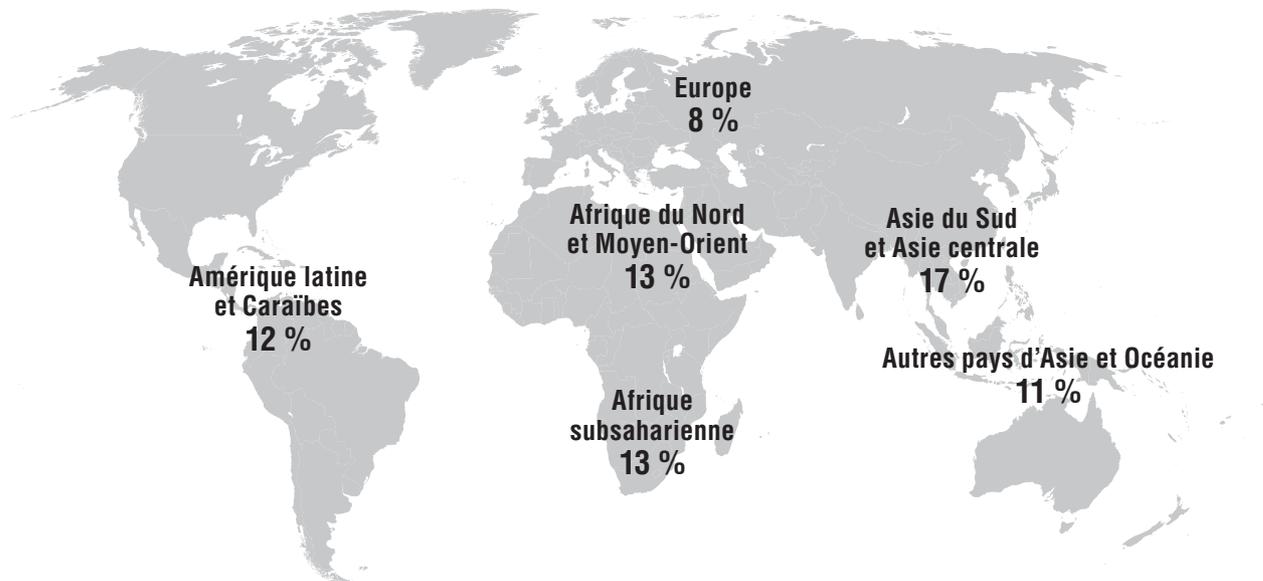


Note : On ne dispose pas de données sur l'APD dirigée vers les organisations de la société civile pour les années antérieures à 2015.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491566>

En 2015, l'APD bilatérale de l'Allemagne avait une large couverture géographique. 2.1 milliards USD ont été affectés à l'Asie du Sud et l'Asie centrale, et 2 milliards USD à l'Afrique subsaharienne.

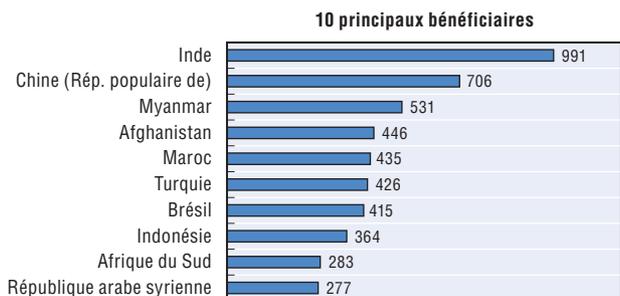
Graphique 8.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Allemagne



Note : La répartition par région de 27 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte. StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491578>

En 2015, l'Allemagne a affecté 30.6 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. L'Allemagne compte 67 pays partenaires auxquels elle apporte son aide par l'intermédiaire de programmes bilatéraux ou régionaux. Les dix principaux bénéficiaires de son aide sont tous des pays partenaires de l'Allemagne. L'examen par les pairs que lui a consacré le CAD en 2015 a fait apparaître une augmentation des fonds non ventilés par destination géographique. En 2015, le soutien aux contextes fragiles a représenté un montant de 2.7 milliards USD (16.8 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 8.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Allemagne



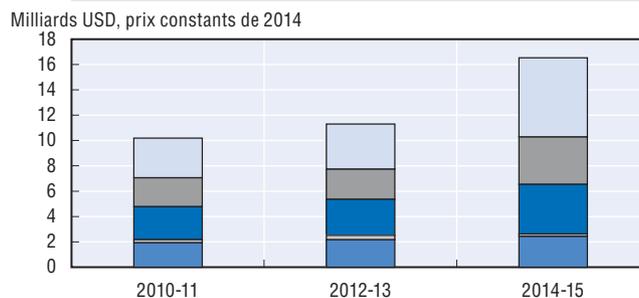
Millions USD

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491581>

En 2015, 10.4 % de l'APD bilatérale de l'Allemagne ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 1.6 milliards USD. Ce chiffre représente une forte baisse par rapport à 2014 (20.6 %), et il est bien inférieur à la moyenne du CAD pour 2015 (24.3 %). En 2015, ce sont les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de l'Allemagne (23.6 %), mais il faut noter que 43.9 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de l'Allemagne aux PMA a représenté 0.08 % de son RNB en 2015, ce qui est bien inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 8.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Allemagne



Milliards USD, prix constants de 2014

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491594>

En 2015, 30,1 % de l'APD bilatérale allemande, soit un montant total de 5,3 milliards USD, ont été affectées aux infrastructures et services sociaux, l'accent ayant été fortement mis sur l'éducation (2 milliards USD), et sur le gouvernement et la société civile (1,6 milliard USD). 4,6 milliards USD ont été affectés aux infrastructures et services économiques, avec un accent sur la production et la distribution d'énergie (2,2 milliards USD) et sur les services bancaires et financiers (1,4 milliard USD). L'aide humanitaire s'est élevée à 810,3 millions USD.

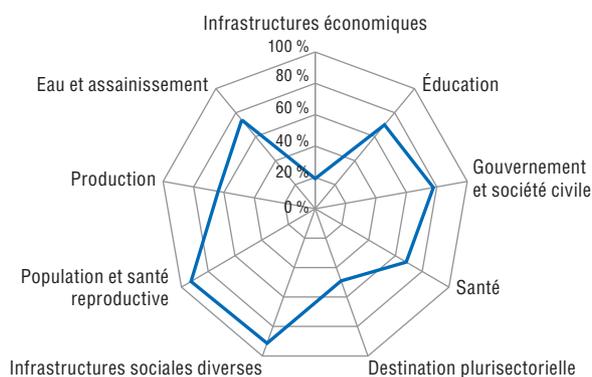
Graphique 8.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Allemagne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491608>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 5,7 milliards USD en 2015. Le BMZ assure l'intégration de la question de l'égalité des sexes dans sa programmation par le dialogue politique, l'action en faveur de l'autonomisation des femmes et la transversalisation de la problématique hommes-femmes. Lors de l'examen par les pairs réalisé en 2015 par le CAD, il a été recommandé à l'Allemagne de faire en sorte que son engagement en faveur de l'égalité des sexes soit assorti de l'impulsion politique, des ressources et des instruments nécessaires pour en assurer la concrétisation (OCDE, 2015). En 2015, 46,5 % de son aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, chiffre à comparer aux 39 % de 2014. La moyenne des pays du CAD était de 36,3 % en 2015. L'aide dispensée par l'Allemagne au titre de la population et de la santé reproductive, ainsi que des autres infrastructures sociales, est axée sur la problématique hommes-femmes.

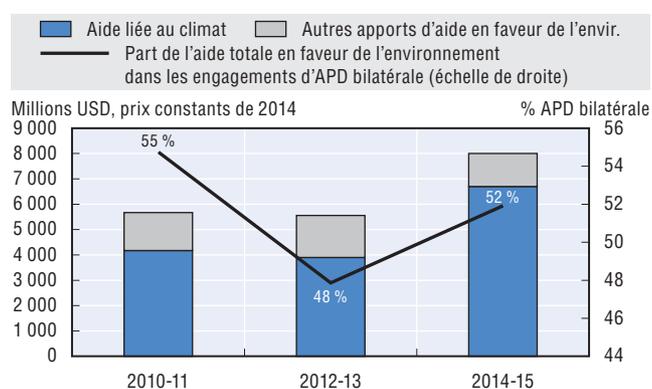
Graphique 8.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Allemagne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491618>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 6,4 milliards USD en 2015. La question du changement climatique est bien intégrée dans son programme de coopération pour le développement, tout comme celles de l'environnement et des ressources naturelles (OCDE, 2015). L'Allemagne aide les pays partenaires à déterminer les facteurs à l'origine des risques environnementaux et climatiques, à fortifier leurs structures et leurs politiques en matière de gouvernance et à développer la coopération régionale. Le renforcement des capacités et le transfert de technologie sont des composantes essentielles de son soutien (*ibid.*). En 2015, la part de l'aide bilatérale ventilable orientée vers l'environnement a été de 48,9 %, alors que la moyenne des pays du CAD était de 33,2 %. Les engagements financiers de l'Allemagne en faveur d'activités liées au changement climatique ont baissé depuis 2014, année où ils représentaient 46,9 %. La part de l'aide bilatérale ventilable dans l'aide liée au climat a atteint 39,9 % en 2015 (5,2 milliards USD), contre 26,2 % pour la moyenne des pays du CAD.

Graphique 8.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Allemagne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491629>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

OCDE (2015), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Germany 2015*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264246133-en>.

AUSTRALIE

Contribution de l'Australie au renforcement des données pour le développement

L'Australie met l'accent sur le recueil et l'exploitation de données de qualité dans l'objectif d'éclairer la prise de décision. Ses activités de renforcement des capacités, notamment le programme de renforcement de la statistique dans les îles du Pacifique, ciblent l'amélioration de la production de statistiques et des connaissances élémentaires en matière de statistiques, de la diffusion des données et de leur utilisation par les responsables des politiques publiques, la société civile et les citoyens. L'Australie collabore avec les organismes nationaux de la statistique et d'autres acteurs pour élaborer des données comparables favorisant un dialogue mondial et un meilleur ciblage des ressources.

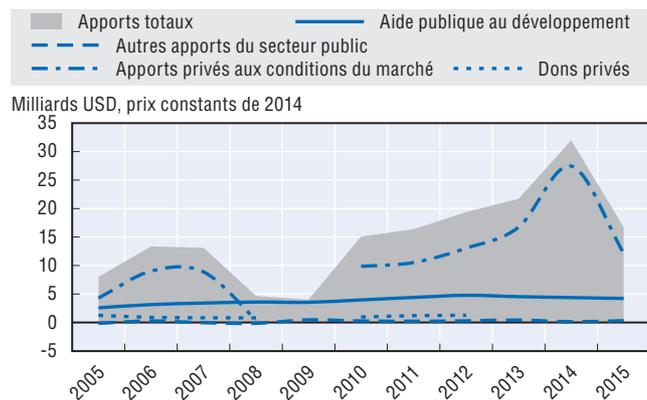
En ce qui concerne les statistiques ventilées par sexe, les investissements de l'Australie visent à créer un environnement favorisant l'accessibilité des données et à élaborer des mesures de la pauvreté tenant compte de ses multiples dimensions et de la différence entre les sexes, ainsi que des indicateurs sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes et des filles et sur le travail non rémunéré. L'Australie prône l'exploitation de données au niveau des ménages, le renforcement des capacités d'analyse et d'exploitation des données sur les violences faites aux femmes, et investit en faveur des statistiques sur le handicap.

Ses programmes sectoriels régionaux et bilatéraux permettent à l'Australie de mener des activités ciblées de renforcement des capacités auprès des ministères concernés, afin de les aider à recueillir, gérer et diffuser des données à l'appui de la prise de décision. En collaboration avec ses partenaires, elle travaille à partir des données massives, en utilisant des technologies mobiles pour recueillir des données démographiques et sanitaires.

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements de l'Australie en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 12.4 millions USD par an en 2013-15.

Apports financiers de l'Australie aux pays en développement

Graphique 9.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, Australie



Note : On ne dispose pas de données sur les apports privés aux conditions du marché pour 2009, ni sur les dons privés pour 2009, 2013, 2014 et 2015.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491638>

L'Australie utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'aide publique au développement (APD) pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **7.7 millions USD** en 2015.
- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **386 millions USD** en 2015 (+21.5 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par l'Australie au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 9.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Australie

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	71.9	50.2	32.8	100.0	95.9	79.9	améliorations nécessaires	améliorations nécessaires	moyen
Année de référence	-	34.8	23.5	98.5	68.9	51.5	améliorations nécessaires	bon	-
Tendance	-	↑	↑	↑	↑	↑	=	↓	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

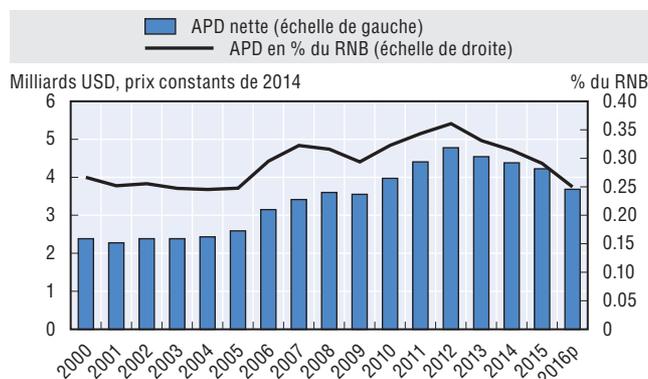
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495018>

Aide publique au développement dispensée par l'Australie

En 2016, les apports nets d'APD de l'Australie se sont élevés à 3 milliards USD (données provisoires), soit 0.25 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 12.7 % en termes réels par rapport à 2015, imputable à des coupes dans le programme d'aide bilatérale. La part non liée de son APD (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 100 % en 2015 (contre 89.1 % en 2014), alors que la moyenne du CAD était de 78.1 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 99.9 % en 2015.

L'Australie n'a pas notifié de dépenses pour les réfugiés sur son territoire dans son APD en 2015. Elle estime que ses méthodes de traitement des dépenses relatives aux migrants en situation irrégulière ne sont pas conformes aux règles du CAD concernant le coût des réfugiés dans le pays donneur.

Graphique 9.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, Australie

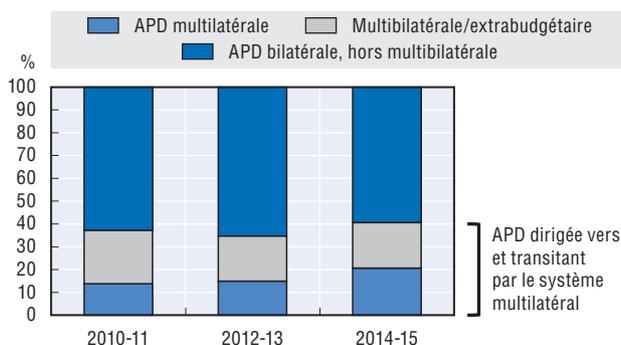


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491645>

En 2015, 78.8 % de l'APD de l'Australie ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. L'Australie a affecté 21.2 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD. Elle a aussi dirigé 23.2 % de son APD bilatérale vers des projets exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

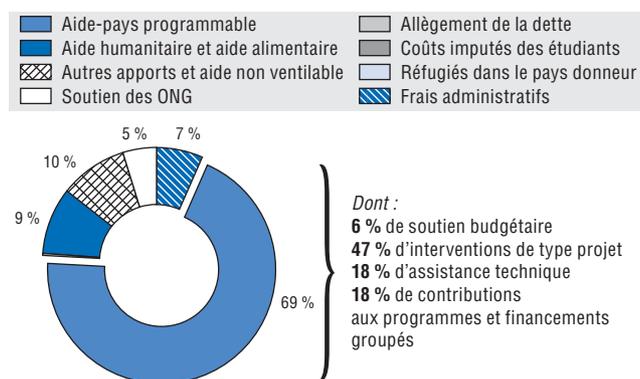
Graphique 9.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Australie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491659>

En 2015, 69.3 % de l'APD bilatérale de l'Australie ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) a été supérieure à la moyenne des pays du CAD (48.8 %). Les interventions de type projet ont représenté 47 % de l'APP.

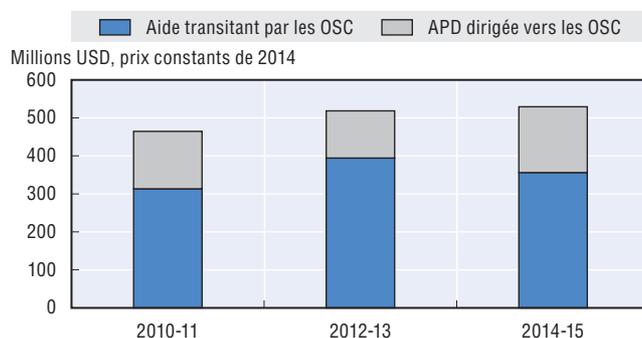
Graphique 9.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Australie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491662>

En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 406.6 millions USD. Ce montant a représenté 14.8 % de l'APD bilatérale australienne, contre 16.9 % pour la moyenne du CAD. L'aide dirigée vers les OSC et acheminée par leur intermédiaire a diminué depuis 2014, à la fois en volume (-13.2 %) et en pourcentage de l'APD bilatérale (passant de 16.1 % à 14.8 %).

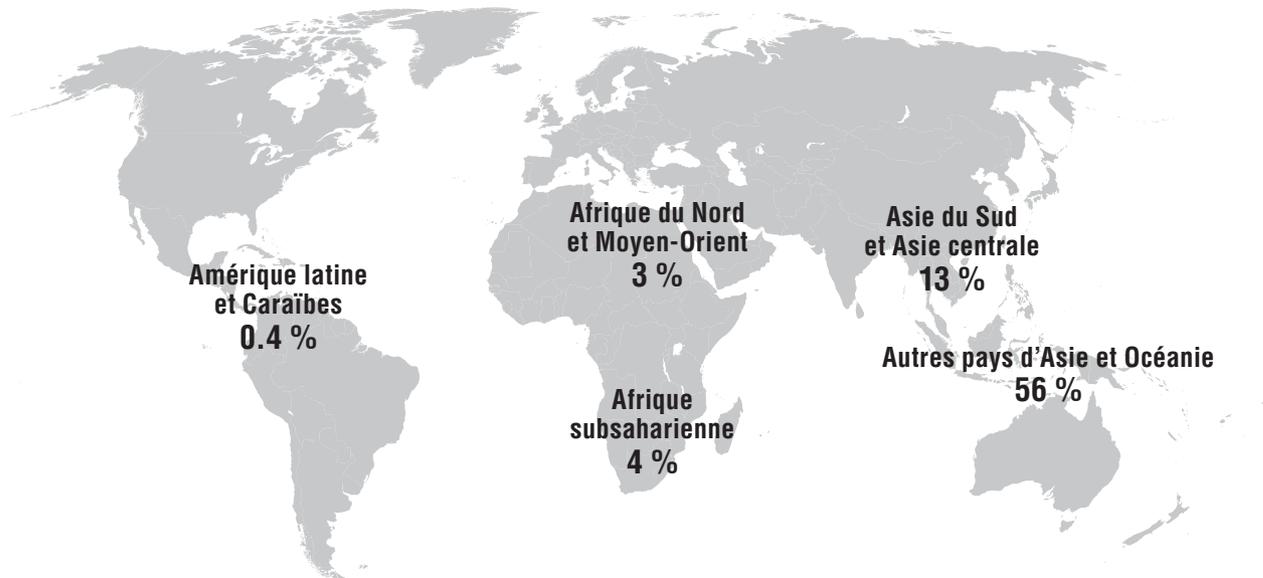
Graphique 9.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Australie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491670>

En 2015, l'APD bilatérale de l'Australie a été principalement dirigée vers l'Asie et l'Océanie. L'Australie a affecté 852.1 millions USD à l'Océanie, 759.8 millions USD à l'Asie extrême-orientale, et 329 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale. Elle a alloué 91 millions USD à l'Afrique subsaharienne. Les dotations bilatérales consacrées à cette dernière région sont en baisse, conformément à la politique adoptée par les pouvoirs publics.

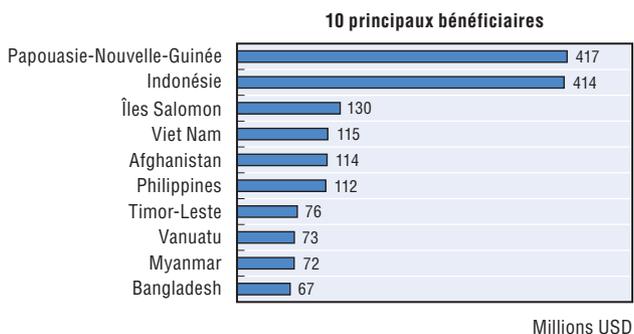
Graphique 9.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Australie



Note : La répartition par région de 23 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte. StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491687>

L'Australie a affecté 52.5 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide en 2015. Ces derniers se trouvent dans la région Asie-Pacifique où l'Australie a mis en place des programmes avec 25 pays, conformément à sa décision de se concentrer sur ses pays voisins les plus proches. Son soutien aux contextes fragiles a représenté un montant de 1.1 milliard USD (38.6 % de l'APD bilatérale brute) en 2015.

Graphique 9.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Australie

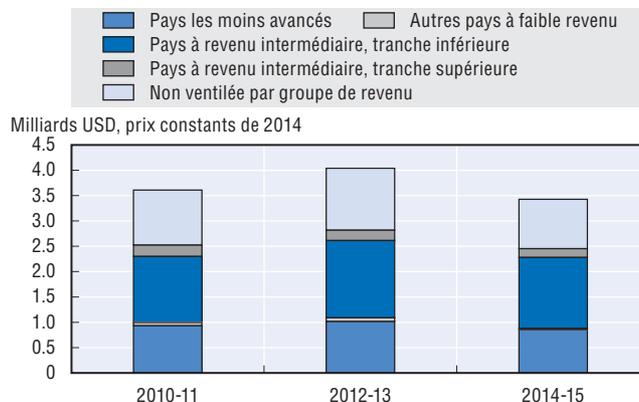


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491696>

En 2015, 24.6 % de l'APD bilatérale de l'Australie ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 678.8 millions USD. Ce pourcentage représente une baisse par rapport aux 25.2 % enregistrés pour 2014, et il est proche de la moyenne du CAD, de 24.3 %. Ce sont les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale australienne en 2015 (42.1 %).

L'APD totale de l'Australie aux PMA a représenté 0.08 % de son RNB en 2015, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 9.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Australie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491704>

En 2015, 45.3% de l'APD bilatérale de l'Australie ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 1.2 milliard USD. L'accent a été fortement mis sur le soutien au gouvernement et à la société civile (512.6 millions USD), à l'éducation (333.5 millions USD) et à la santé (166.2 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 238.7 millions USD.

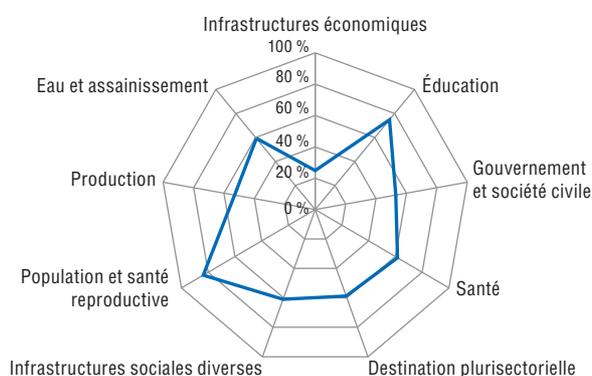
Graphique 9.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Australie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491719>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 1.3 milliard USD en 2015. L'autonomisation des femmes et des filles et la promotion de l'égalité entre les sexes sont au cœur de la coopération de l'Australie pour le développement et de ses efforts en matière de diplomatie internationale. Les autorités australiennes se sont fixé pour objectif stratégique un taux de 80 % d'investissements donnant des résultats satisfaisants sur le plan de l'égalité hommes-femmes, tel que mesuré par le processus de contrôle de la qualité de l'aide (Aid Quality Check). En 2016, 78 % des investissements d'aide ont pris effectivement en compte la problématique hommes-femmes dans leur mise en œuvre. Selon les données de l'OCDE, 54.1 % de l'aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif en 2015. Ce chiffre est inférieur à celui de 2014 (57 %), mais il reste supérieur à la moyenne des pays du CAD pour 2015 (36.3 %). L'aide australienne au titre de la population, de la santé reproductive et de l'éducation est axée sur la problématique hommes-femmes.

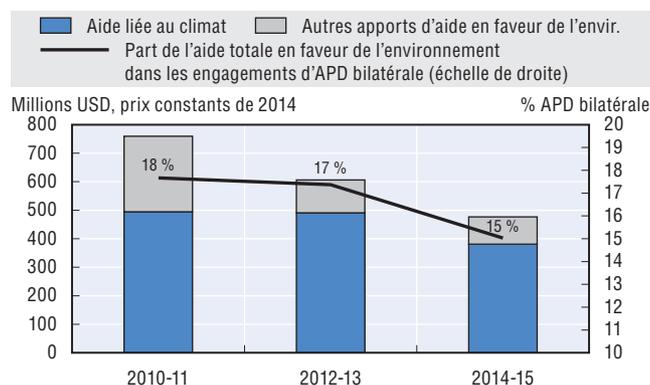
Graphique 9.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Australie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491723>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 378 millions USD en 2015. Dans le cadre de sa politique en matière de développement, l'Australie s'attache à exercer une gestion active des risques en réduisant les effets environnementaux et sociaux négatifs que peut avoir son programme d'aide par l'instauration de mesures de sauvegarde obligatoires (Commonwealth d'Australie, 2014). En 2015, 14.7 % de son aide bilatérale ventilable ciblaient l'environnement, contre 33.2 % en moyenne pour les pays du CAD. En 2015, 13 % de l'aide bilatérale ventilable (334.7 millions USD) étaient orientés tout particulièrement vers le changement climatique, contre 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 9.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Australie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491730>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

Commonwealth d'Australie (2014), *Australian Aid: Promoting Prosperity, Reducing Poverty, Enhancing Stability*, ministère des Affaires étrangères et du Commerce, Canberra, www.dfat.gov.au/about-us/publications/Documents/australian-aid-development-policy.pdf.

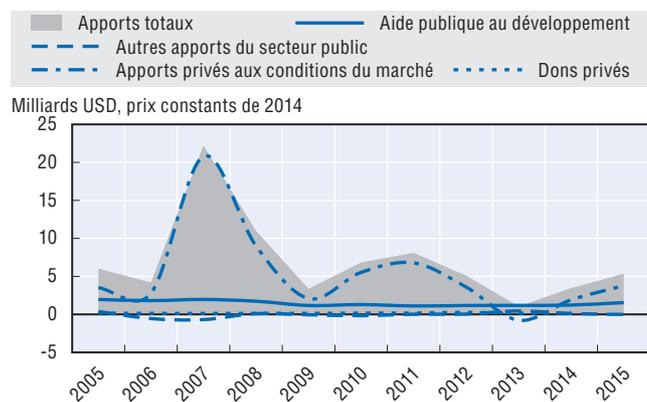
AUTRICHE

Contribution de l'Autriche au renforcement des données pour le développement

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements de l'Autriche en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 0.96 million USD par an en 2013-15.

Apports financiers de l'Autriche aux pays en développement

Graphique 10.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, Autriche



Note : On ne dispose pas de données sur les dons privés pour 2015.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491744>

L'Autriche utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **68.2 millions USD** en 2015 (+17.2 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par l'Autriche au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 10.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Autriche

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	83.8	62.3	32.7	36.4	88.1	58.1	excellent	bon	-
Année de référence	-	76.7	59.0	57.9	99.7	73.2	excellent	excellent	-
Tendance	-	↓	↓	↓	↓	↓	=	↓	

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

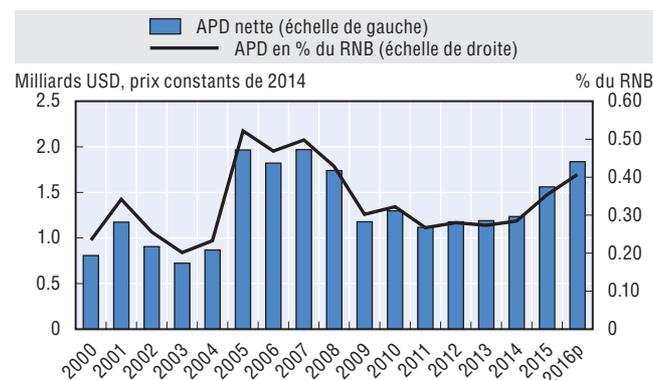
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495029>

Aide publique au développement dispensée par l'Autriche

En 2016, les apports nets d'APD de l'Autriche se sont élevés à 1.6 milliard USD (données provisoires), soit 0.41 % de son revenu national brut (RNB) et une augmentation de 18.3 % en termes réels par rapport à 2015, imputable en grande partie à un accroissement des dépenses consacrées aux réfugiés sur son territoire et des contributions multilatérales. L'Autriche prévoit de doubler le budget consacré à la coopération bilatérale d'ici 2021. La part non liée de l'APD autrichienne (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 36.4 % en 2015 (contre 48.2 % en 2014), tandis que la moyenne des pays du CAD ressortait à 78.1 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2015.

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 596 millions USD, soit une hausse de 34.3 % en termes réels par rapport à 2015, et représentait 37.7 % de l'APD nette totale de l'Autriche.

Graphique 10.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, Autriche

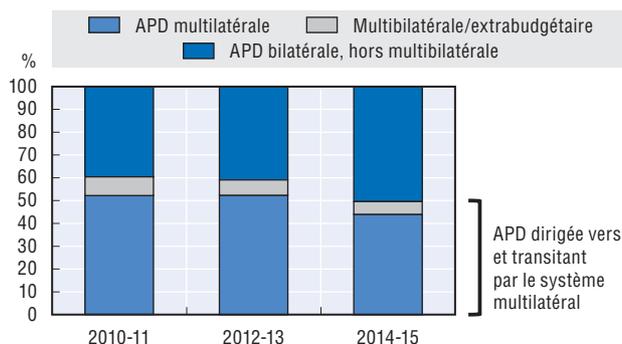


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491758>

En 2015, 59.3 % de l'APD autrichienne ont été dispensés au niveau bilatéral. L'Autriche a affecté 40.7 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, ce qui est supérieur à la moyenne des pays du CAD (26.2 %). Elle a aussi dirigé 7.7 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

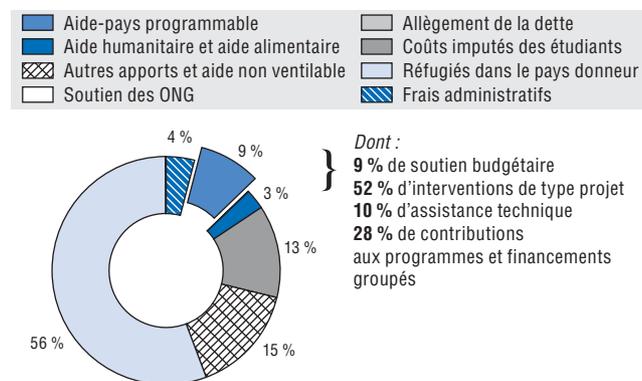
Graphique 10.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Autriche



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491763>

En 2015, 8.7 % seulement de l'APD bilatérale autrichienne ont fait l'objet d'une programmation avec les pays partenaires, ce qui place la part de l'aide-pays programmable (APP) de l'Autriche en deçà de la moyenne des pays du CAD, qui s'établissait à 48.8 % en 2015. Les interventions de type projet ont représenté 52 % de l'APP. L'Autriche a consacré 56 % de son APD bilatérale aux réfugiés sur son territoire.

Graphique 10.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Autriche

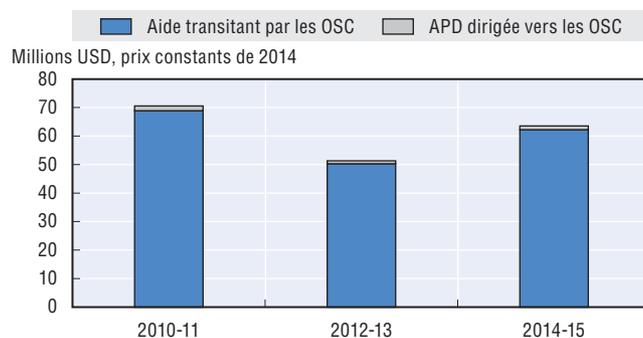


Dont :
 9 % de soutien budgétaire
 52 % d'interventions de type projet
 10 % d'assistance technique
 28 % de contributions aux programmes et financements groupés

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491779>

En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 49.3 millions USD. L'APD dirigée vers les OSC et acheminée par leur intermédiaire a diminué de 15.5 % en volume par rapport à 2014. En pourcentage de l'APD bilatérale, le soutien affecté aux OSC a diminué pour passer de 10.7 % en 2014 à 6.3 % en 2015. La moyenne du CAD était de 16.9 %.

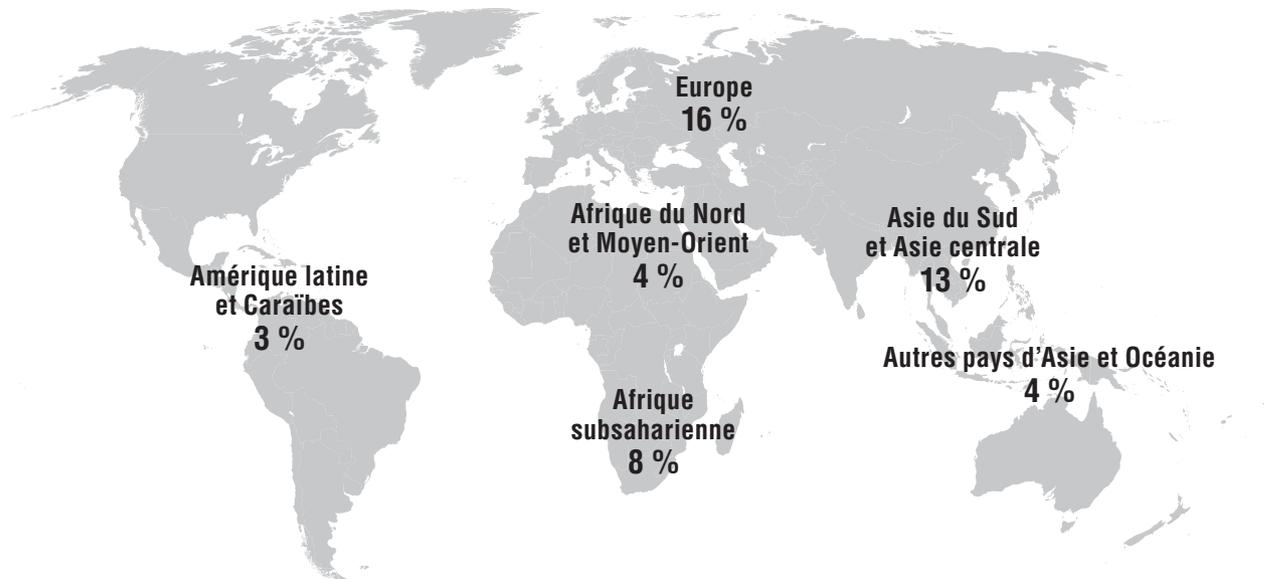
Graphique 10.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Autriche



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491782>

En 2015, l'APD bilatérale autrichienne a été principalement orientée vers l'Europe orientale, l'Afrique subsaharienne, ainsi que l'Asie du Sud et l'Asie centrale. L'Autriche a ainsi affecté 107.3 millions USD à l'Europe orientale, 50.3 millions USD à l'Afrique subsaharienne et 32 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale. L'APD dirigée vers l'Asie du Sud et l'Asie centrale a sensiblement baissé (-76 % en termes réels) entre 2014 et 2015.

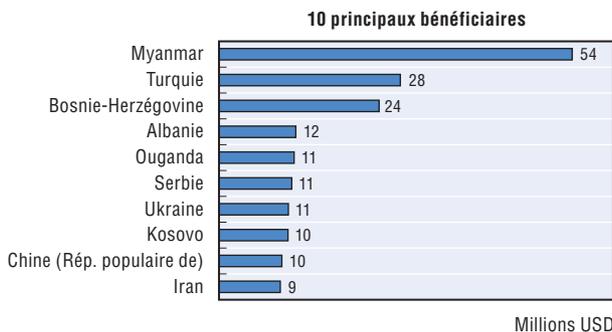
Graphique 10.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Autriche



Note : La répartition par région de 51 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte. [StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933491790](http://dx.doi.org/10.1787/888933491790)

L'Autriche a affecté 15.5 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Trois de ses 11 pays partenaires prioritaires (Albanie, Kosovo et Ouganda) en font partie. Le soutien apporté par l'Autriche aux contextes fragiles a représenté un montant de 63.4 millions USD en 2015 (8 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 10.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Autriche

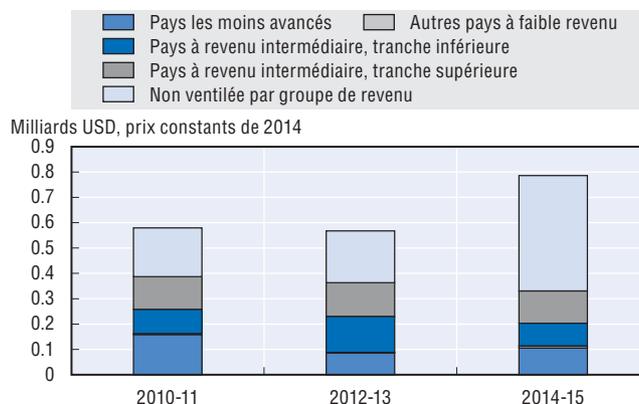


[StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933491809](http://dx.doi.org/10.1787/888933491809)

En 2015, 5.6 % de l'APD bilatérale de l'Autriche (44.2 millions USD) ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA). Ce pourcentage est inférieur à la moyenne du CAD qui était de 24.3 % en 2015. L'aide aux PMA a considérablement baissé en pourcentage de l'APD bilatérale en 2015, après avoir été en hausse jusqu'en 2014 pour atteindre 24.9 %. Ce sont les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de l'Autriche en 2015 (13.4 %), mais il faut noter que 70.1 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de l'Autriche aux PMA a représenté 0.06 % de son RNB en 2015, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 10.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Autriche



[StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933491817](http://dx.doi.org/10.1787/888933491817)

En 2015, 26.9 % de l'APD bilatérale de l'Autriche ont été affectés aux infrastructures et services sociaux. Un montant total de 220.8 millions USD au titre de l'APD bilatérale a été consacré aux secteurs sociaux, une place importante ayant été faite à l'éducation (136.9 millions USD) et à la santé (28.7 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 23.2 millions USD. En 2015, conformément à ses engagements au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Autriche a annoncé que les énergies renouvelables constituaient un nouveau domaine prioritaire.

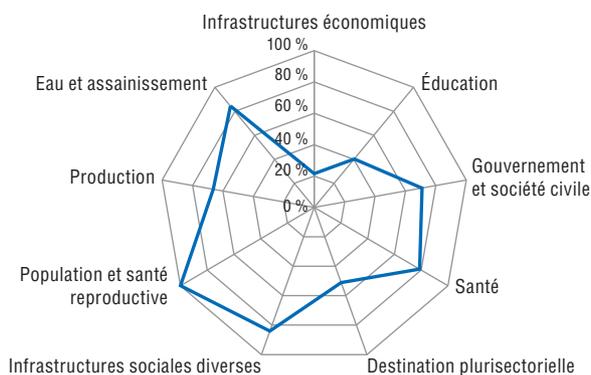
Graphique 10.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Autriche



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491826>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 72.6 millions USD en 2015. L'égalité des sexes est une question transversale prioritaire de la coopération autrichienne pour le développement. Lors de l'examen par les pairs dont l'aide de l'Autriche a fait l'objet en 2015, il a été recommandé à celle-ci de définir plus précisément ses priorités concernant l'intégration des questions transversales, et de s'assurer qu'elle disposait des outils et ressources nécessaires pour en permettre la concrétisation. En 2015, 44.9 % de l'aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif. Ce chiffre est en hausse par rapport à celui de 2014 (29.3 %) et supérieur à la moyenne des pays du CAD pour 2015 (36.3 %). L'aide de l'Autriche à la population et à la santé reproductive, à l'eau et à l'assainissement, est axée sur la problématique hommes-femmes.

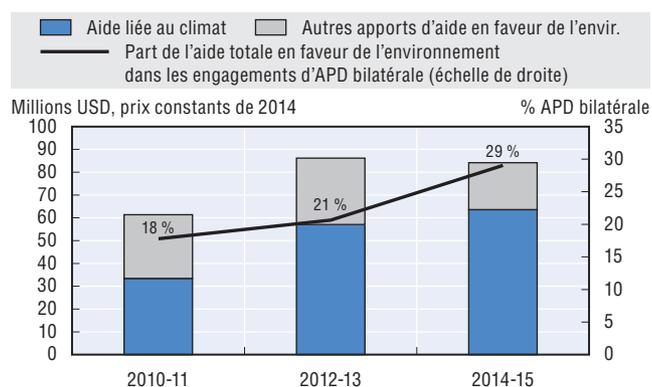
Graphique 10.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Autriche



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491832>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 77.2 millions USD en 2015. Agir pour remédier aux problèmes d'environnement de portée mondiale constitue une priorité absolue pour l'Autriche, mais la prise en compte systématique des questions d'environnement dans toutes les composantes du programme est un effort qui demande à être poursuivi, et l'Autriche doit s'assurer qu'elle dispose des outils et ressources nécessaires pour pouvoir concrètement œuvrer dans ce sens. En 2015, 33 % de son aide bilatérale ventilable étaient orientés vers l'environnement, et 22.9 % (53.6 millions USD) concernaient tout particulièrement le changement climatique, contre respectivement 33.2 % et 26.2 % pour la moyenne des pays du CAD.

Graphique 10.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Autriche



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491848>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

OCDE (2015), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Austria 2015*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264227958-en>.

BELGIQUE

Contribution de la Belgique au renforcement des données pour le développement

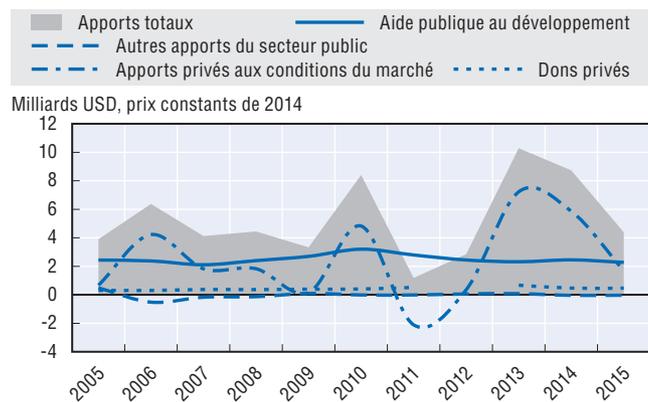
La Belgique prévoit de participer plus activement au renforcement des capacités statistiques des pays en développement dans le but d'améliorer leur production statistique, de promouvoir l'utilisation des données par les responsables de l'action publique, la société civile et les citoyens, et de renforcer la coordination entre les partenaires au développement. La Belgique apporte son soutien principalement sous forme d'assistance technique et de financement de matériel.

Recueillir des « données massives » fiables et fournir des données plus ouvertes et plus accessibles au public constitue une nouvelle priorité stratégique de la Coopération belge au développement. En Ouganda, la Belgique soutient deux programmes innovants relatifs aux « données massives » : i) Pulse Lab Kampala, qui met au point des applications permettant de suivre, en temps réel, la qualité des services publics dans les domaines de la santé et de l'éducation en Ouganda ; et ii) Argent mobile pour les pauvres, qui a pour objet de soutenir la planification des transports publics à Kampala, de dresser la carte de l'inclusion financière et de promouvoir l'expansion des transferts de fonds par téléphone portable auprès des populations pauvres. Dans le cadre de plusieurs de ses programmes sectoriels (agriculture, eau, santé et infrastructures rurales, par exemple), la Belgique s'emploie à renforcer les capacités de traitement des données géographiques, qui sont déterminantes dans l'optique d'une gestion moderne des données.

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements de la Belgique en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 0.18 million USD par an en 2013-15.

Apports financiers de la Belgique aux pays en développement

Graphique 11.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, Belgique



Note : On ne dispose pas de données sur les dons privés pour 2012.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491858>

La Belgique utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'aide publique au développement (APD) pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **6.7 millions USD** en 2015.
- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **205 millions USD** en 2015 (-11.9 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par la Belgique au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 11.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Belgique

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	77.7	35.3	53.2	96.7	63.4	59.8	bon	excellent	bon
Année de référence	-	30.3	23.2	94.9	79.6	77.7	bon	bon	-
Tendance	-	↑	↑	↑	↓	↓	=	↑	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

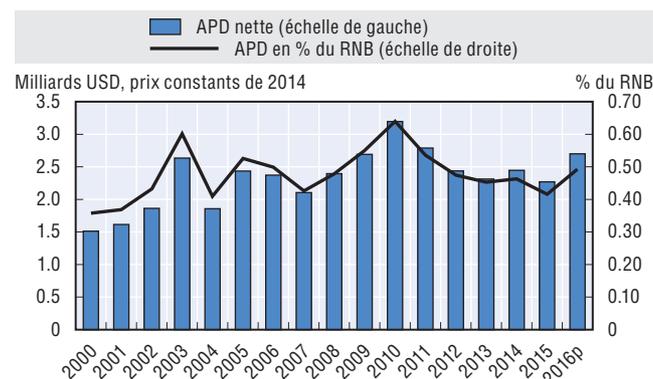
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495035>

Aide publique au développement dispensée par la Belgique

En 2016, les apports nets d'APD de la Belgique se sont élevés à 2.3 milliards USD (données provisoires), ce qui représente 0.49 % de son revenu national brut (RNB) et une hausse de 19.6 % en termes réels par rapport à 2015, principalement imputable à l'augmentation des dépenses consacrées aux réfugiés sur son territoire. Les perspectives de croissance de l'APD belge sont négatives. L'engagement pris par les autorités d'atteindre l'objectif de 0.7 % pour le rapport APD/RNB est inscrit dans la loi, mais en 2015 ont été annoncées d'importantes compressions budgétaires qui se poursuivront jusqu'en 2019. La part non liée de l'APD belge (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 96.7 % en 2015 (stable depuis 2014), la moyenne du CAD étant de 78.1 % pour 2015. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 99.8 % en 2015.

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 386 millions USD, soit une hausse de 67.3 % en termes réels par rapport à 2015, et représentait 16.8 % de l'APD nette totale de la Belgique.

Graphique 11.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, Belgique

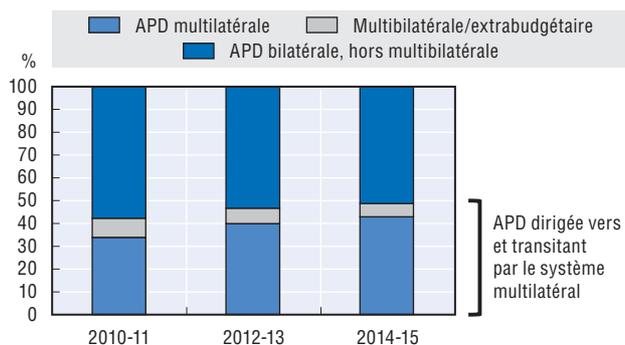


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491867>

En 2015, 59.9 % de l'APD belge ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. La Belgique a affecté 40.1 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 26.2 % pour la moyenne des pays du CAD. Elle a aussi dirigé 10.7 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

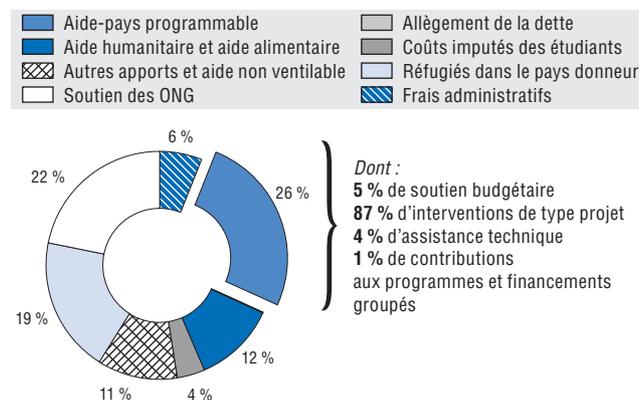
Graphique 11.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Belgique



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491872>

En 2015, 25.7 % de l'APD bilatérale de la Belgique ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable a été faible par comparaison avec la moyenne des pays du CAD pour 2015 (48.8 %). Les interventions de type projet ont représenté 87 % de l'APP.

Graphique 11.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Belgique

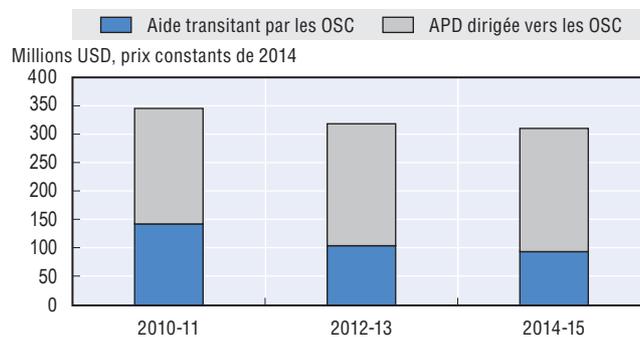


Dont :
5 % de soutien budgétaire
87 % d'interventions de type projet
4 % d'assistance technique
1 % de contributions aux programmes et financements groupés

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491882>

En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 262.6 millions USD. Ce montant a représenté 22.2 % de l'APD bilatérale de la Belgique, contre 16.9 % pour la moyenne du CAD. Entre 2014 et 2015, l'aide dirigée vers les OSC et acheminée par leur intermédiaire a légèrement augmenté en volume (0.7%), et elle est restée stable en pourcentage de l'aide bilatérale (22.7 % en 2014).

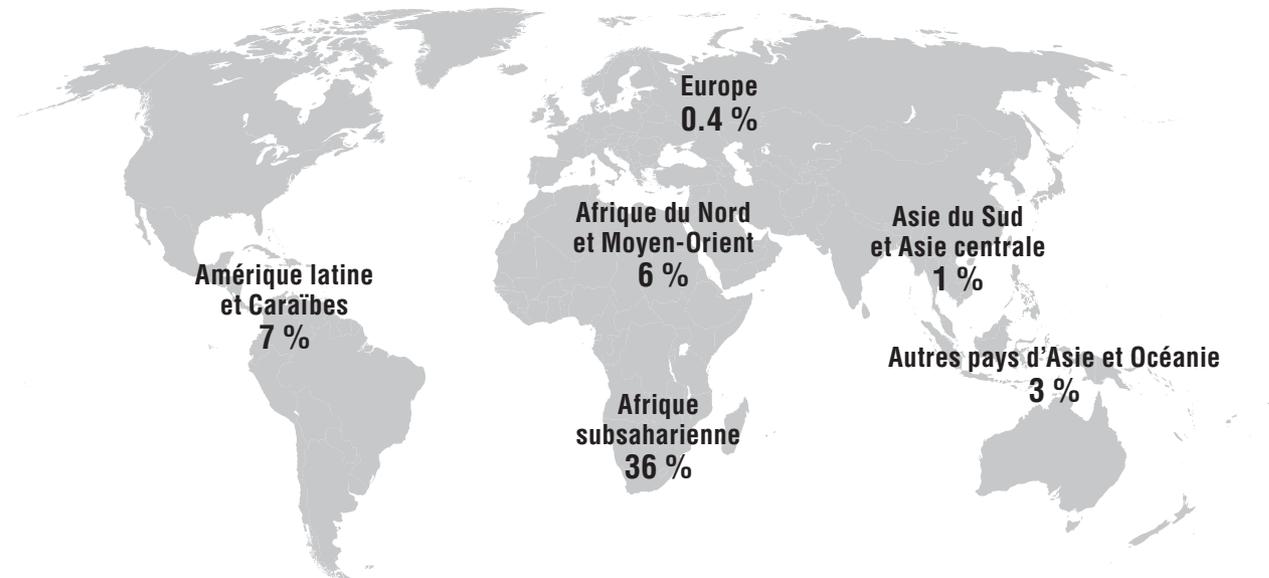
Graphique 11.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Belgique



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491890>

En 2015, l'APD bilatérale de la Belgique a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne, à laquelle a été consacré un montant de 406.5 millions USD. Une partie de l'aide apportée à l'Afrique subsaharienne, soit 295 millions USD, a été affectée à la région des Grands Lacs, qui fait partie des priorités de la Coopération belge au développement.

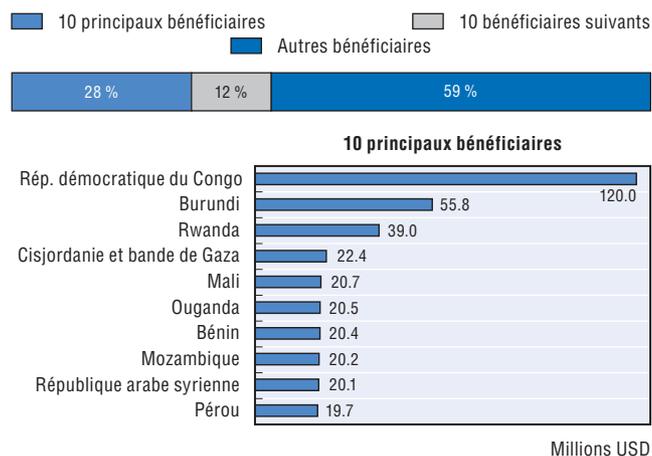
Graphique 11.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Belgique



Note : La répartition par région de 46 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte. StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491907>

En 2015, la Belgique a affecté 27.4 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Huit de ses 14 pays partenaires prioritaires figurent parmi ces derniers. La République démocratique du Congo, le Burundi et le Rwanda font partie des cinq premiers bénéficiaires. En 2015, le soutien apporté par la Belgique aux contextes fragiles a représenté un montant de 417 millions USD, soit 35.2 % de l'APD bilatérale brute.

Graphique 11.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Belgique

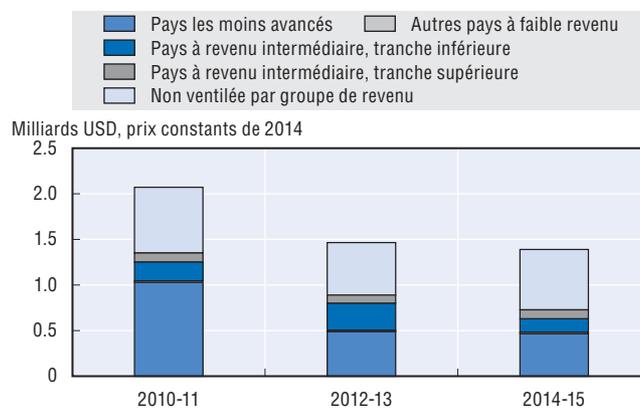


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491919>

En 2015, 32.2% de l'APD bilatérale de la Belgique ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 381.2 millions USD. Ce chiffre traduit une diminution par rapport à celui de 2014 (35.1 %), mais il reste supérieur à la moyenne du CAD pour 2015 (24.3 %). Ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de la Belgique en 2015, mais il faut noter que 48.1 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de la Belgique aux PMA a représenté 0.13 % de son RNB en 2015, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 11.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Belgique



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491925>

En 2015, 28 % de l'APD bilatérale de la Belgique ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant total de 368.1 millions USD. Une place importante a été faite à la santé (109.5 millions USD), au gouvernement et à la société civile (79.7 millions USD), ainsi qu'à l'éducation (89.4 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 235.7 millions USD.

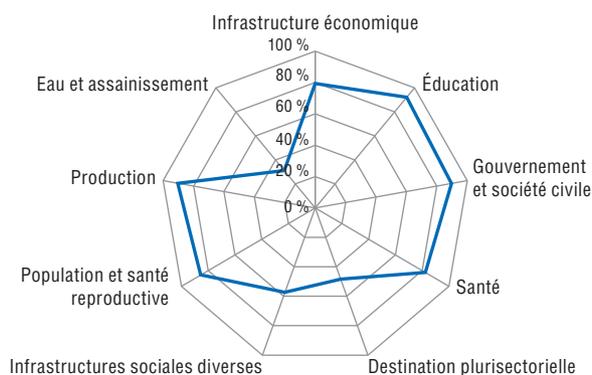
Graphique 11.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Belgique



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491937>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 718 millions USD en 2015. L'égalité des sexes constitue un thème transversal de la Coopération belge au développement, et la Belgique a approuvé en 2013 son deuxième Plan d'action national Femmes, paix et sécurité. Ce dernier met fortement l'accent sur la nécessité de prévenir et de combattre la violence fondée sur le sexe dans les zones de conflit et celles qui sortent d'un conflit. En 2015, 75.9 % de l'aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 36.3 % pour la moyenne des pays du CAD. La proportion était de 73.6 % en 2014. L'aide de la Belgique au titre de l'éducation, des secteurs productifs, du gouvernement et de la société civile, et de la population et de la santé reproductive est axée sur la problématique hommes-femmes.

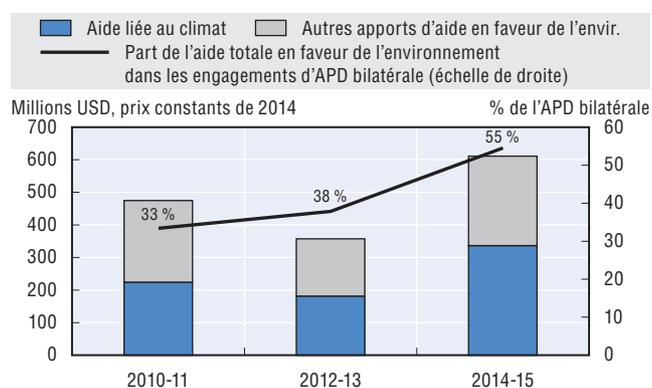
Graphique 11.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Belgique



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491949>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 541 millions USD en 2015. L'environnement et le changement climatique sont des thèmes transversaux des efforts de la Belgique, qui s'emploie aussi à renforcer sa stratégie et à accroître ses ressources afin que des progrès puissent être faits dans ces domaines. La part de l'aide bilatérale axée sur l'environnement est en augmentation depuis 2010. En 2015, 56.2 % de l'aide bilatérale ventilable de la Belgique étaient orientés vers l'environnement, et 32.1 % visaient tout particulièrement le changement climatique, contre respectivement 33.2 % et 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 11.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Belgique



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491955>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

OCDE (2015), *Examens de l'OCDE sur la coopération pour le développement : Belgique 2015*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264242036-fr>.

CANADA

Contribution du Canada au renforcement des données pour le développement

Le Canada estime que des systèmes statistiques nationaux à même de fournir des données désagrégées de qualité à l'appui d'une prise de décision fondée sur une analyse objective des faits constituent le fondement d'une bonne gouvernance et de la solidité des institutions démocratiques. Il soutient la production de statistiques; la diffusion des données; l'utilisation des données par les responsables de l'action publique, la société civile et les citoyens; ainsi que la capacité à mesurer les progrès accomplis, notamment au regard des Objectifs de développement durable. L'aide est apportée principalement sous forme d'assistance technique.

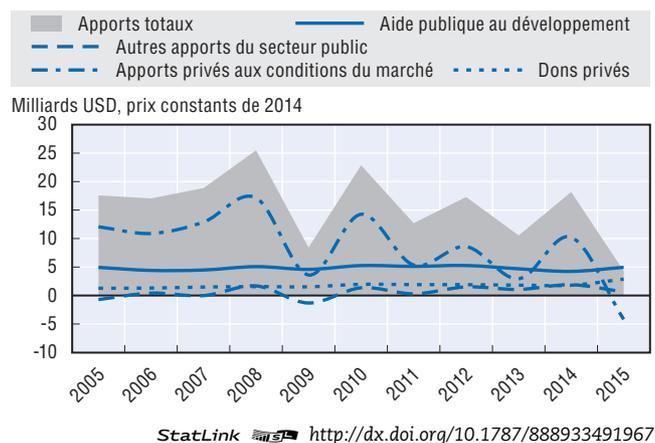
Dans le secteur de la santé, ses activités de renforcement des capacités sont axées sur les systèmes de gestion de l'information et les statistiques d'état civil et démographiques. Le Canada appuie les efforts des pays partenaires visant à améliorer la surveillance nutritionnelle, le suivi de la couverture vaccinale, la préparation à une menace pandémique, et les plateformes nationales d'évaluation. Il a mis sur pied un réseau mondial de partenaires autour de l'Initiative des données ouvertes pour le développement. Au travers de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, il s'attache à mettre à disposition des données plus nombreuses et de meilleure qualité sur la coopération pour le développement et à promouvoir l'utilisation des données pour obtenir des résultats.

Statistique Canada participe activement au renforcement des capacités statistiques. Il apporte par exemple une assistance technique à l'Agence nationale de la statistique et de la démographie du Sénégal visant à améliorer la qualité des statistiques.

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements du Canada en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 52.28 millions USD par an en 2013-15.

Apports financiers du Canada aux pays en développement

Graphique 12.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, Canada



Le Canada utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'aide publique au développement (APD) pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **4.5 millions USD** en 2015.
- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **713.2 millions USD** en 2015 (+78.3 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par le Canada au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 12.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Canada

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'ITA
2016	54.5	68.3	51.7	98.5	82.9	59.2	excellent	excellent	excellent
Année de référence	-	73.4	64.5	86.7	81.6	65.2	excellent	excellent	-
Tendance	-	↓	↓	↑	↑	↓	=	=	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

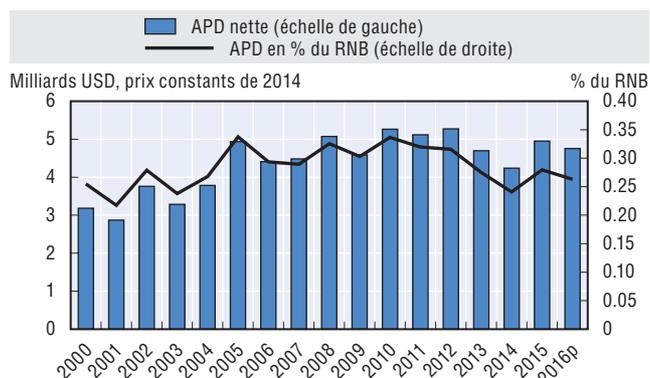
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933495047>

Aide publique au développement dispensée par le Canada

En 2016, les apports nets d'APD du Canada se sont élevés à 4 milliards USD (données provisoires), soit 0.26 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 4.4 % en termes réels par rapport à 2015 – qui s'explique par le calendrier des versements – malgré une hausse des dépenses consacrées aux réfugiés sur le territoire. Le budget 2016 prévoit 256 millions CAD supplémentaires en 2016-17 et 2017-18. La part non liée de l'APD canadienne (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 98.5 % en 2015 (contre 93 % en 2014), ce qui est supérieur à la moyenne du CAD, de 78.1 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 97.3 % en 2015.

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 390 millions USD, soit une hausse de 89.2 % en termes réels par rapport à 2015, et représentait 9.9 % de l'APD nette totale du Canada.

Graphique 12.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, Canada

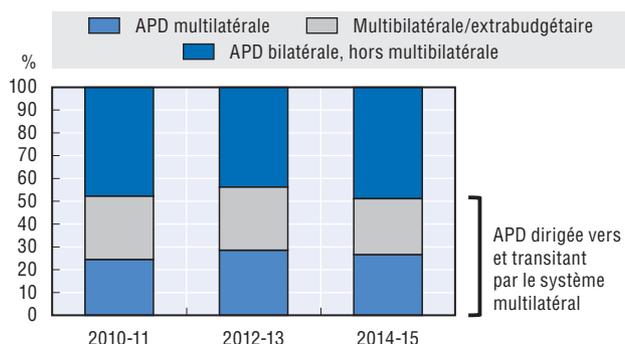


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491974>

En 2015, 69.8 % de l'APD canadienne ont été dispensés au niveau bilatéral. En 2015, le Canada a affecté 30.2 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 26.2 % pour la moyenne des pays du CAD. Il a aussi dirigé 34.3 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

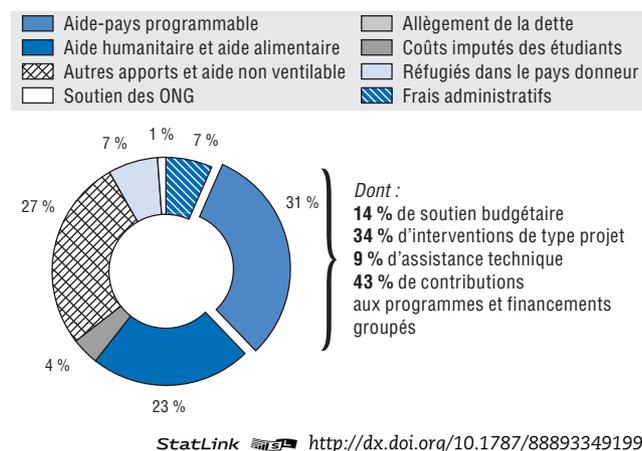
Graphique 12.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Canada



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491978>

En 2015, 31.2 % de l'APD bilatérale du Canada ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) a été plus faible que la moyenne des pays du CAD (48.8 %) en 2015 et les contributions aux programmes et financements groupés ont représenté 43 % de l'APP. Une part de 27 % de l'APD bilatérale canadienne a été classée dans la catégorie « Autres apports et aide non ventilable ».

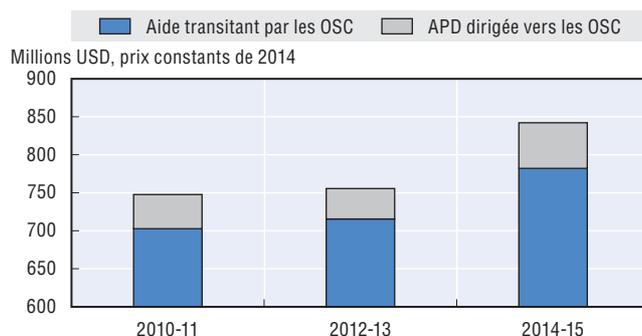
Graphique 12.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Canada



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491996>

En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 750.3 millions USD. Entre 2014 et 2015, l'aide apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté en volume (+6.6 %) et elle est restée stable en pourcentage de l'APD bilatérale (à 24.5 % en 2014 et 24.9 % en 2015). Ce dernier chiffre est supérieur à la moyenne des pays du CAD (16.9 %).

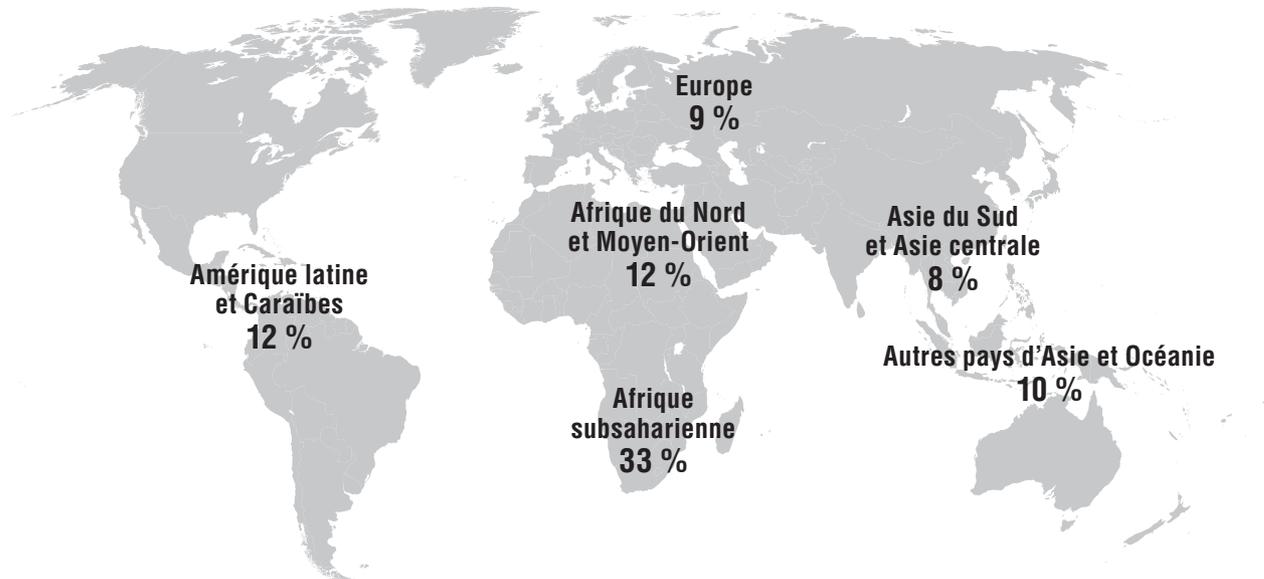
Graphique 12.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Canada



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492007>

En 2015, l'APD bilatérale du Canada a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne et le Moyen-Orient. Le Canada a affecté un montant d'APD bilatérale de 944.3 millions USD à l'Afrique subsaharienne et de 379.4 millions USD au Moyen-Orient.

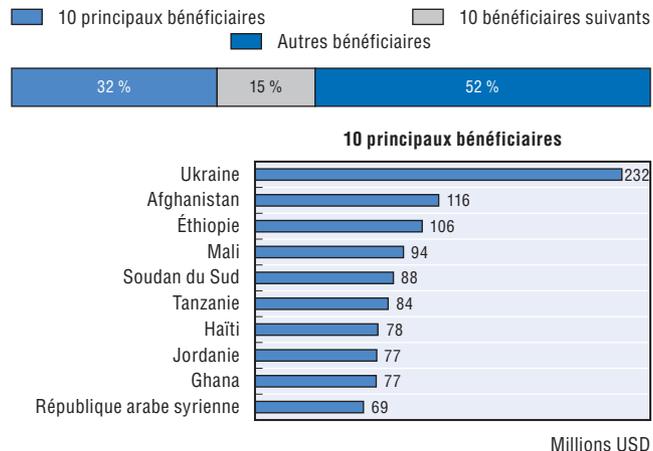
Graphique 12.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Canada



Note : La répartition par région de 16 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492017>

En 2015, le Canada a affecté 34.9 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Neuf d'entre eux faisaient partie de ses 25 pays « de concentration » ou pays prioritaires. En 2015, le soutien aux contextes fragiles a représenté un montant de 1.2 milliard USD (40.9 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 12.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Canada

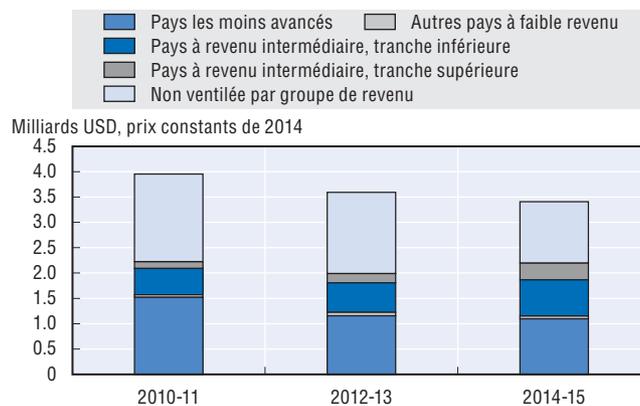


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492026>

En 2015, 33.1 % de l'APD bilatérale canadienne ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 998.4 million USD. Cette part a augmenté par rapport à 2014 (31.3 %), et reste supérieure à la moyenne du CAD pour 2015 (24.3 %). Ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale du Canada en 2015, mais il faut noter que 32.9 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale du Canada aux PMA a représenté 0.1 % de son RNB en 2015, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 12.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Canada



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492038>

En 2015, 39,7 % de l'APD bilatérale du Canada ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 1.4 milliard USD. Une place importante a été faite à la santé (471 millions USD), au gouvernement et à la société civile (351.9 millions USD), ainsi qu'à l'éducation (292.2 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 631.4 millions USD.

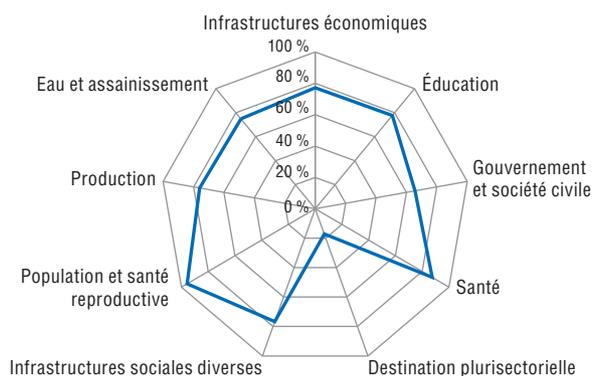
Graphique 12.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Canada



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492040>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes et des filles s'est élevée à 2.2 milliards USD en 2015. Depuis longtemps, le Canada intègre systématiquement l'objectif d'égalité des sexes dans toutes les composantes de ses programmes, et aborde cette question avec ses partenaires dans le cadre du dialogue sur les politiques à suivre. En 2015, 71.7 % de son aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles pour objectif principal ou significatif (contre 60.2 % en 2014), la moyenne des pays du CAD étant de 36.3 %. Pour l'avenir, le Canada est résolu à adopter une approche de l'aide internationale résolument axée sur les femmes, en plaçant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au cœur de ses efforts. Une grande part de l'aide canadienne dans le secteur Population et santé reproductive est axée sur la problématique hommes-femmes.

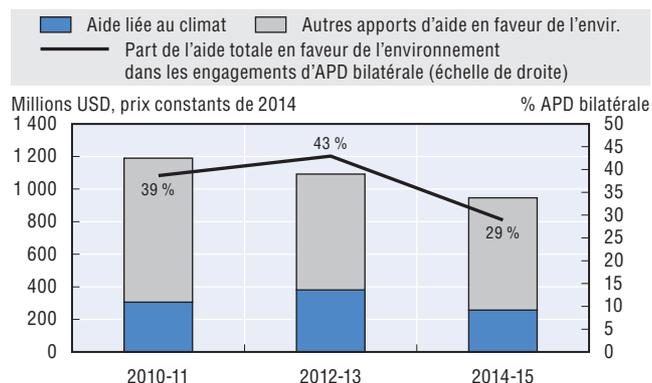
Graphique 12.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Canada



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492051>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 885.6 millions USD en 2015. La viabilité écologique constitue pour le Canada une priorité transversale. En 2015, 28.5 % de l'APD bilatérale ventilable ont été orientés vers l'environnement, et 10.6 % (328.3 millions USD) visaient tout particulièrement le changement climatique (4.5 % en 2014), contre respectivement 33.2 % et 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 12.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Canada



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492060>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

CORÉE

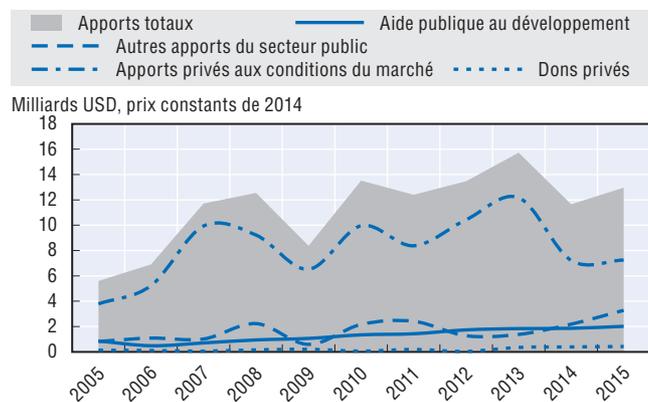
Contribution de la Corée au renforcement des données pour le développement

La Corée participe au renforcement des capacités statistiques des pays en développement avec l'objectif d'améliorer la production de statistiques et les connaissances élémentaires des utilisateurs de données en matière de statistiques, et de promouvoir l'usage des données par les responsables de l'action publique, la société civile et les citoyens. La Corée s'attache aussi à améliorer la coordination entre partenaires au développement. Son aide est axée sur les systèmes statistiques nationaux et dispensée principalement sous forme de programmes bilatéraux de renforcement des capacités de gouvernement à gouvernement, d'assistance à la mise en place de systèmes de données statistiques et de financement de matériel, logiciels et consommables. La Corée apporte aussi un soutien indirect aux capacités statistiques en améliorant la compréhension et en renforçant les connaissances en matière de suivi et d'évaluation.

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements de la Corée en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 6.06 millions USD par an en 2013-15.

Apports financiers de la Corée aux pays en développement

Graphique 13.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, Corée



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492074>

La Corée utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'aide publique au développement (APD) pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **0.35 million USD** en 2015.
- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **892 millions USD** en 2015 (-12.1% en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par la Corée au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 13.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Corée

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'ITA
2016	67.9	60.0	45.5	50.2	92.8	78.5	excellent	bon	-
Année de référence	-	52.5	16.2	32.3	73.6	45.9	excellent	moyen	-
Tendance	-	↑	↑	↑	↑	↑	=	↑	-

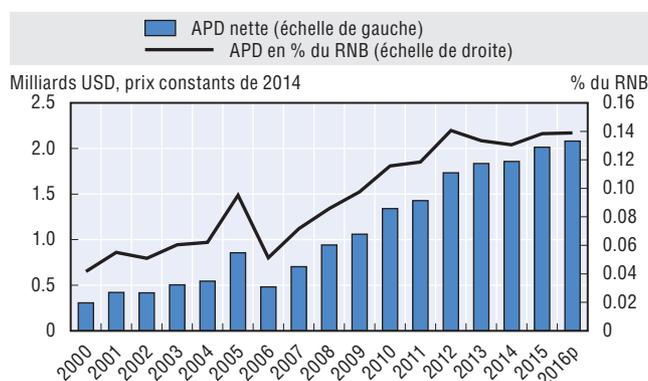
Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495054>

Aide publique au développement dispensée par la Corée

En 2016, les apports nets d'APD de la Corée se sont élevés à 2 milliards USD (données provisoires), soit 0.14 % de son revenu national brut (RNB) et une augmentation de 3.4 % en termes réels par rapport à 2015* due à une hausse de l'aide bilatérale. La Corée n'a pas atteint son objectif de parvenir à un rapport APD/RNB de 0.25 % en 2015, mais a fixé un nouvel objectif, de 0.30 % d'ici 2030. Pour y parvenir, la Corée prévoit de rendre public un plan de croissance de l'APD comportant plusieurs étapes. La part de l'APD coréenne non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 50.2 % en 2015 (contre 53.2 % en 2014) ; à titre de comparaison, la moyenne du CAD était de 78.1 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 95.3 % en 2015. La Corée n'a pas notifié d'APD au titre du coût des réfugiés sur son territoire pour 2016.

Graphique 13.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, Corée

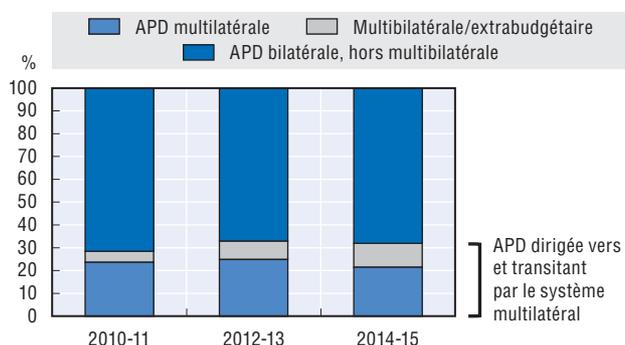


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492083>

En 2015, 80.7 % de l'APD coréenne ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. La Corée a affecté 19.3 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 26.2 % pour la moyenne des pays du CAD. Elle a aussi dirigé 15.2 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

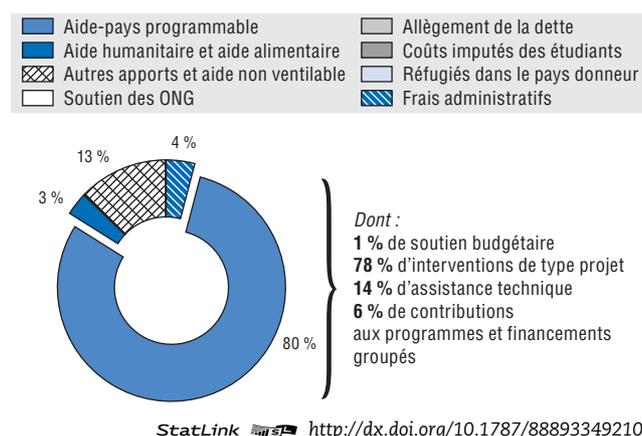
Graphique 13.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Corée



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492094>

En 2015, 79.9 % de l'APD bilatérale coréenne ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. Le programme d'aide bilatérale de la Corée se caractérise par une forte proportion d'aide-pays programmable (APP) qui, en 2015, était supérieure à la moyenne des pays du CAD (48.8 %). Cette situation s'explique principalement par le faible niveau des autres dépenses bilatérales, comme le coût des réfugiés dans le pays donneur, l'aide humanitaire et l'allègement de la dette. Les interventions de type projet ont représenté 77.9 % de l'APP.

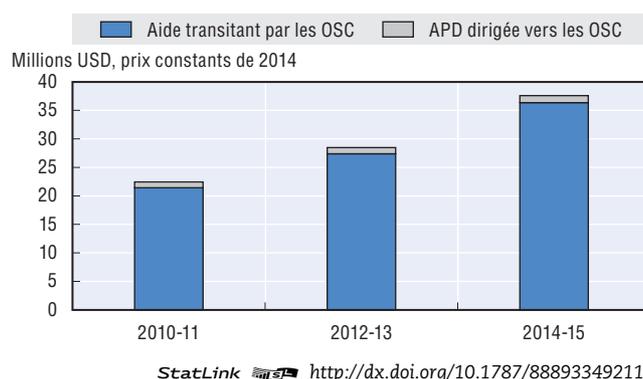
Graphique 13.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Corée



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492107>

En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 38.6 millions USD. L'aide apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté en volume ces dernières années (+17.3 % entre 2014 et 2015). Cependant la part d'APD bilatérale a toujours été faible ; elle était de 2.4 % en 2015. Pour comparaison, la moyenne des pays du CAD était de 16.9 %.

Graphique 13.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Corée

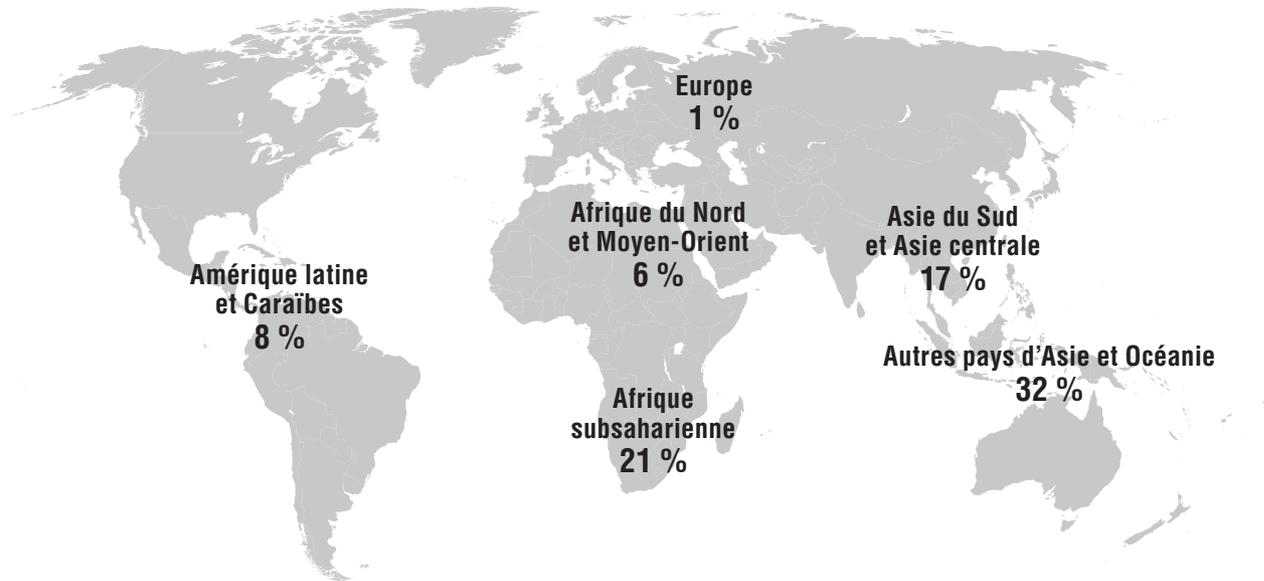


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492119>

* La Corée ne fournit pas de données au CAD sur l'aide comptabilisable dans l'APD destinée à la République populaire démocratique de Corée (RPDC). La part de son aide à la RPDC qui est comptabilisable dans l'APD a été estimée à environ 12.4 millions USD pour 2015.

L'APD bilatérale est principalement dirigée vers l'Asie. En 2015, 518.5 millions USD ont été affectés à l'Asie extrême-orientale, et 231.5 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale. Elle a alloué 344.2 millions USD à l'Afrique subsaharienne.

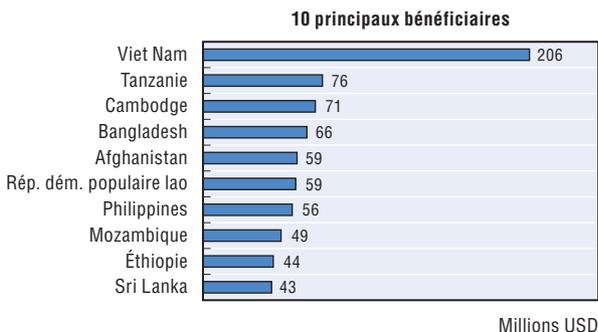
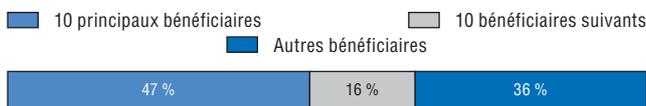
Graphique 13.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Corée



Note : La répartition par région de 16 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492128>

La Corée a affecté 46.5 % de son APD bilatérale aux 10 principaux bénéficiaires de son aide en 2015. Huit de ses 26 pays partenaires prioritaires figurent parmi ces derniers. L'aide de la Corée aux contextes fragiles s'est montée à 648.5 millions USD en 2015 (40.2 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 13.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Corée

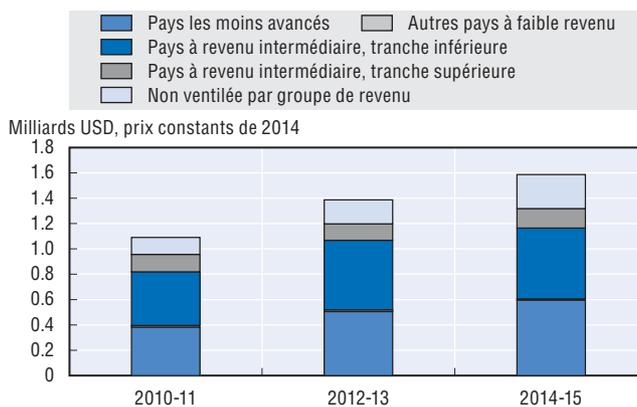


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492138>

En 2015, 37 % de l'APD bilatérale de la Corée ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 595.4 millions USD. Ce pourcentage est demeuré relativement stable par rapport à 2013 et 2014 (38.1 %) et est supérieur à la moyenne du CAD enregistrée en 2015 (24.3 %). Ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale coréenne en 2015.

L'APD totale de la Corée aux PMA a représenté 0.05 % de son RNB en 2015, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 13.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Corée



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492144>

En 2015, 47 % de l'APD bilatérale de la Corée ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 1.1 milliard USD, une place importante ayant été accordée à la santé (273.7 millions USD), à l'éducation (260.3 millions USD) et à l'eau et à l'assainissement (251.9 millions USD). Un montant de 760.2 millions USD (32 % de l'APD bilatérale) a été affecté aux infrastructures et services économiques, avec un accent particulier sur les transports et l'entreposage (600.9 millions USD).

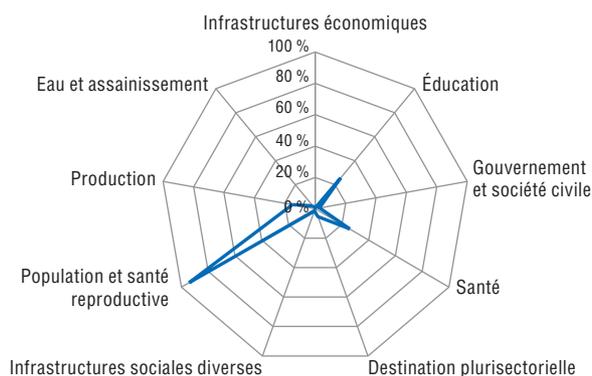
Graphique 13.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Corée



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492157>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 218.7 millions USD. En 2015, 9.8 % des activités coréennes d'aide bilatérale ventilable par secteur avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 36.3 % pour la moyenne des pays du CAD. Ce pourcentage est en baisse par rapport aux 13.4 % de 2014. La population et la santé reproductive est le seul secteur pour lequel l'orientation sur la problématique hommes-femmes est manifeste. À l'aide de ses directives pour la sensibilisation à la problématique hommes-femmes de 2015 (*Gender Awareness Guidelines*), la Corée intensifie ses efforts pour mieux intégrer l'égalité hommes-femmes dans l'ensemble de ses projets et rendre compte des progrès au regard du marqueur relatif à la problématique hommes-femmes.

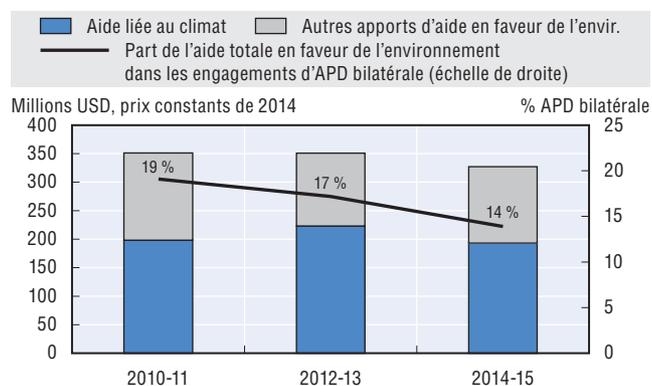
Graphique 13.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Corée



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492163>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 392.1 millions USD en 2015. La Corée s'est engagée à augmenter la part de son APD en faveur de l'environnement pour la porter à 30 % à l'horizon 2020, et elle s'emploie à améliorer l'intégration de la problématique de l'environnement et du changement climatique dans ses activités de coopération pour le développement. En 2015, 17.1 % de son aide bilatérale ciblaient l'environnement, et 13.2 % (301.2 millions USD) étaient orientés plus spécifiquement vers la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 33.2 % et 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 13.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Corée



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492177>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

DANEMARK

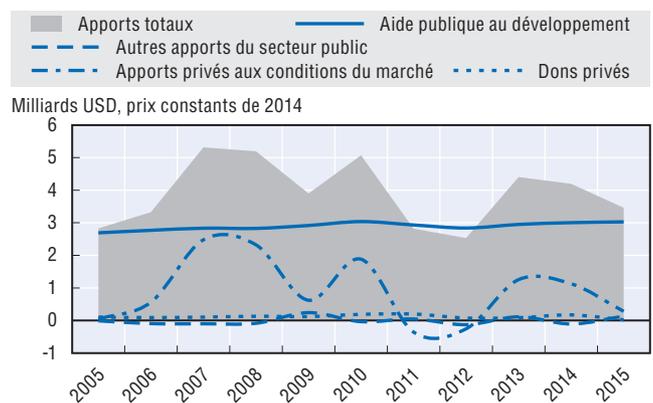
Contribution du Danemark au renforcement des données pour le développement

Le soutien au renforcement des capacités statistiques n'a pas constitué une priorité de premier plan pour le Danemark jusqu'à présent. Toutefois, à la faveur de l'accent mis par les autorités danoises sur la concrétisation des ODD et des discussions sur la manière d'en rendre compte, l'investissement dans le recueil de données plus nombreuses et de meilleure qualité gagne en importance. Le Danemark accorde un soutien au renforcement des capacités statistiques dans l'optique d'améliorer la production de statistiques et d'encourager l'usage des données par les responsables de l'action publique, la société civile et les citoyens. Le Danemark participe au renforcement des capacités statistiques dans un petit nombre de pays, en apportant son concours aux enquêtes menées auprès des ménages.

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements du Danemark en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 12.72 millions USD par an en 2013-15.

Apports financiers du Danemark aux pays en développement

Graphique 14.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, Danemark



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933492187>

Le Danemark utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'aide publique au développement (APD) pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **7 millions USD** en 2015.
- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **119.8 millions USD** en 2015 (-68.2 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par le Danemark au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 14.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Danemark

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	56.4	86.3	89.1	100.0	77.1	66.7	améliorations nécessaires	bon	bon
Année de référence	-	55.8	65.7	100.0	92.1	71.8	améliorations nécessaires	excellent	-
Tendance	-	↑	↑	=	↓	↓	=	↓	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

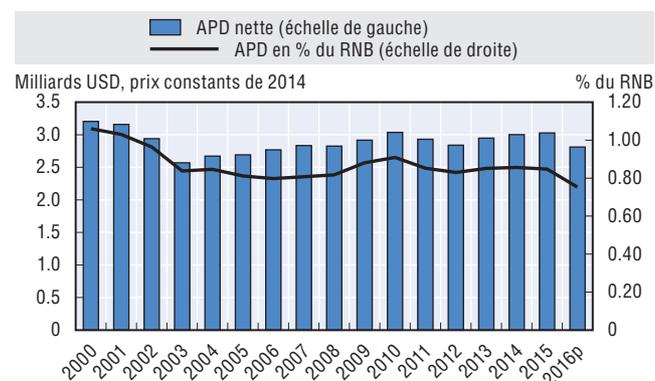
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933495069>

Aide publique au développement dispensée par le Danemark

En 2016, les apports nets d'APD du Danemark se sont élevés à 2.4 milliards USD (données provisoires), soit 0.75 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 7.6 % en termes réels par rapport à 2015, due à des coupes dans son programme d'aide bilatérale. Ce pays figure parmi les six membres du CAD qui ont atteint l'objectif de 0.7 % fixé par les Nations Unies pour le rapport APD/RNB. En 2016, son APD devrait tomber à 0.7 % environ du RNB, en droite ligne de la politique de son gouvernement. La part non liée de l'APD danoise (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) était de 100 % en 2015 (contre 95.1 % en 2014), alors que la moyenne pour le CAD était de 78.1 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2015.

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 420 millions USD, soit une hausse de 5.9 % en termes réels par rapport à 2015, et représentait 17.7 % de l'APD nette totale du Danemark.

Graphique 14.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, Danemark

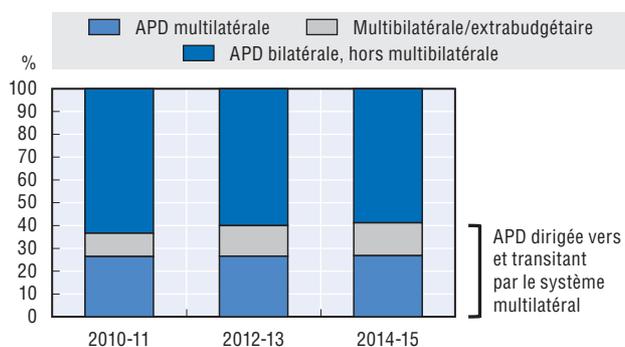


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492199>

En 2015, 74.3 % de l'APD danoise ont été dispensés au niveau bilatéral. Le Danemark a affecté 25.7 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD. Il a aussi dirigé 18.6 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

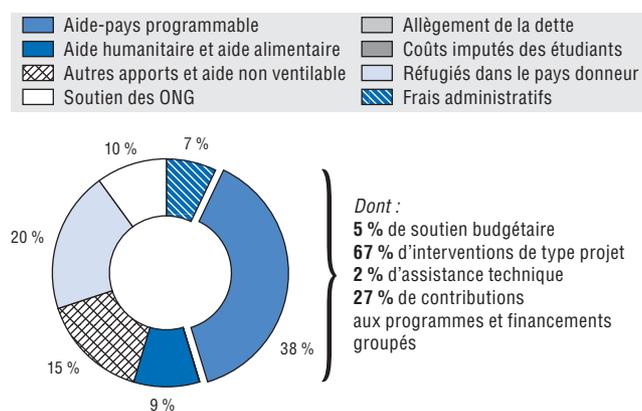
Graphique 14.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Danemark



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492207>

En 2015, 38.2 % de l'APD bilatérale du Danemark ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de son aide-pays programmable a été inférieure à la moyenne des pays du CAD (48.8 %). Les interventions de type projet ont représenté 67.2 % de l'APP.

Graphique 14.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Danemark

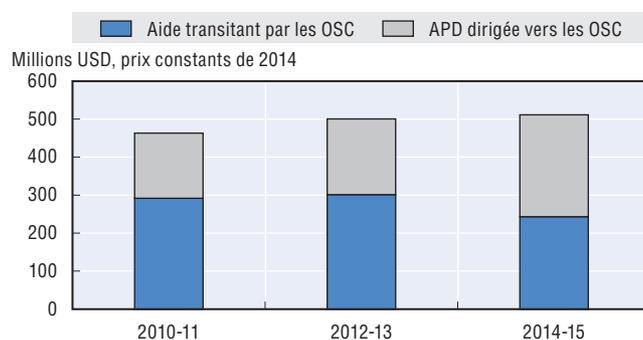


Dont :
5 % de soutien budgétaire
67 % d'interventions de type projet
2 % d'assistance technique
27 % de contributions aux programmes et financements groupés

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492212>

En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 424.4 millions USD. Le Danemark a apporté aux OSC et acheminé par leur intermédiaire 21.4 % de son APD bilatérale en 2015, contre 16.9 % pour la moyenne des pays du CAD. L'aide dirigée vers les OSC et transitant par celles-ci a diminué par rapport à 2014 aussi bien en volume (-4 % entre 2014 et 2015) qu'en pourcentage de l'APD bilatérale (23 % en 2014).

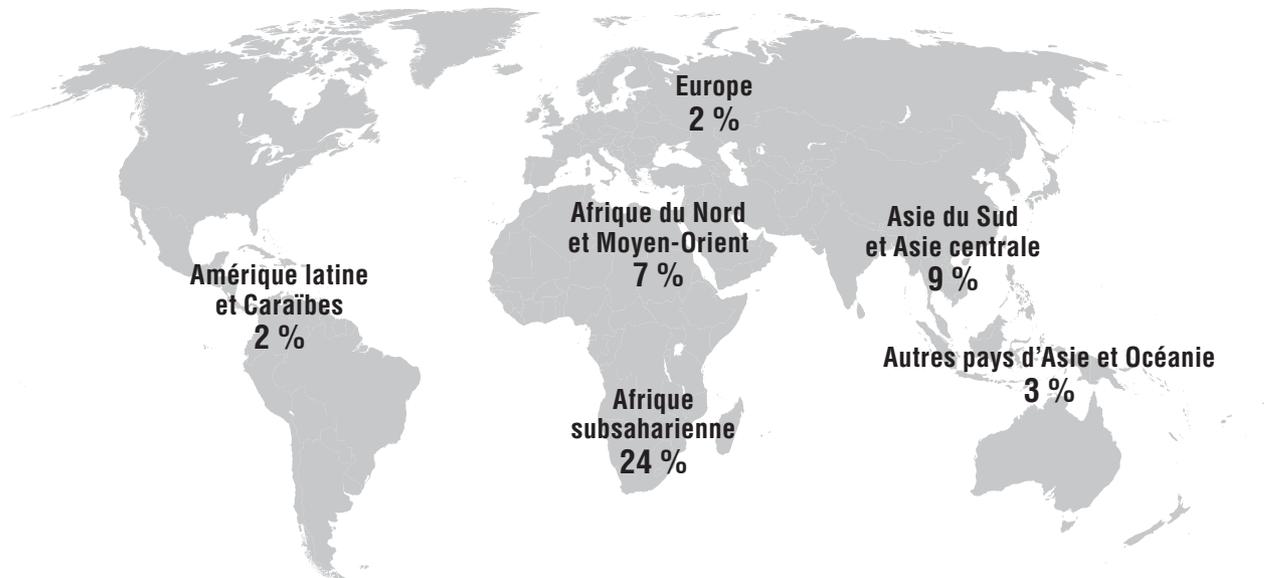
Graphique 14.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Danemark



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492226>

L'APD bilatérale du Danemark a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne ainsi que vers l'Asie du Sud et l'Asie centrale. En 2015, le Danemark a affecté 419.5 millions USD à l'Afrique subsaharienne et 164.9 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale.

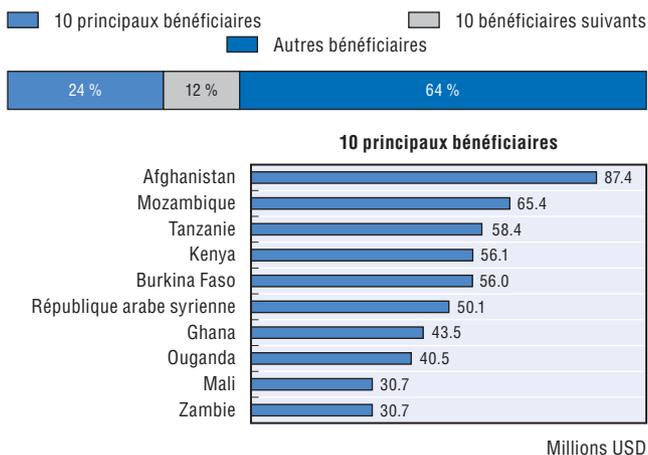
Graphique 14.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Danemark



Note : La répartition par région de 53 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte. StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492234>

En 2015, le Danemark a affecté 23.5 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Neuf d'entre eux faisaient partie de ses pays prioritaires, l'exception étant la République arabe syrienne. En 2015, le Danemark comptait au total 21 pays prioritaires, mais ce nombre a été ramené à 14 en 2016. En 2015, le soutien aux contextes fragiles a représenté un montant de 591.5 millions USD (29.9 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 14.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Danemark

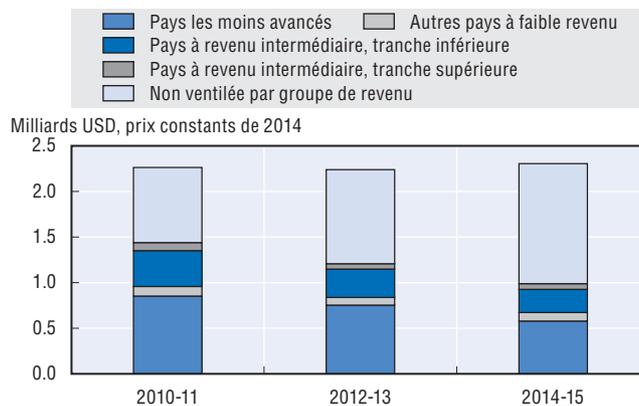


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492248>

En 2015, 21.7 % de l'APD bilatérale danoise ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 429.4 millions USD. Ce chiffre représente une baisse par rapport à 2013 (30.5 %) et 2014 (28.6 %) et est désormais inférieur à la moyenne du CAD pour 2015 (24.3 %). Ce sont encore les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale danoise en 2015, mais il faut noter que 60.6 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale du Danemark aux PMA a représenté 0.20 % de son RNB en 2015, ce qui est supérieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 14.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Danemark



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492256>

En 2015, 34,5 % de l'APD bilatérale du Danemark ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 641,8 millions USD. L'accent a été fortement mis sur le gouvernement et la société civile (446,8 millions USD), et l'éducation (96,4 millions USD). L'aide humanitaire s'est élevée à 220,9 millions USD.

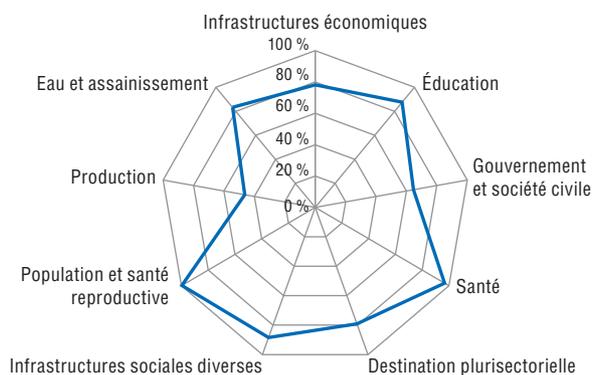
Graphique 14.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Danemark



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492260>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 698,4 millions USD en 2015. Faire progresser l'égalité des sexes et les droits des femmes constitue pour le Danemark une priorité stratégique majeure. Conformément à sa Stratégie 2014 en matière de coopération pour le développement (*Le droit à une vie meilleure*), le Cadre stratégique concernant l'égalité hommes-femmes, les droits et la diversité couvre les quatre domaines prioritaires qu'il a définis : droits humains et démocratie, croissance verte inclusive, progrès social, stabilité et protection. En 2015, 56,8 % de l'aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif. Ce chiffre, à comparer aux 36,3 % enregistrés en moyenne par les pays du CAD, est toutefois en baisse par rapport à 2014 (59,5 %). L'aide dispensée par le Danemark au titre de la population et de la santé reproductive, de la santé ainsi que des autres infrastructures sociales, est également axée sur la problématique hommes-femmes.

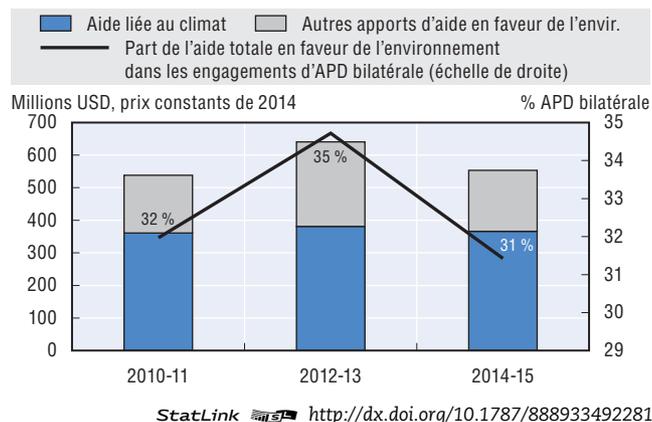
Graphique 14.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Danemark



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492277>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 305,8 millions USD en 2015. La promotion d'une croissance verte inclusive fondée sur une gestion et une utilisation durables des ressources naturelles constitue l'un des quatre grands objectifs de la coopération danoise pour le développement. En 2015, 22,7 % de l'aide bilatérale ventilable ont été orientés vers l'environnement, et 16,3 % (219,7 millions USD) visaient tout particulièrement le changement climatique, contre respectivement 33,2 % et 26,2 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 14.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Danemark



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492281>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

OCDE (2016), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Denmark 2016*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264259362-en>.

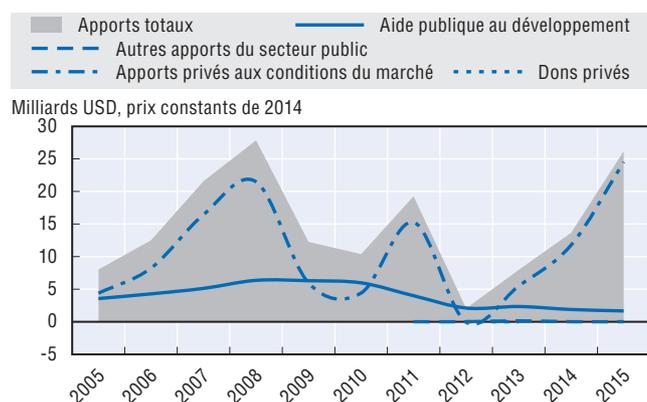
ESPAGNE

Contribution de l'Espagne au renforcement des données pour le développement

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements de l'Espagne en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 0.48 million USD par an en 2013-15.

Apports financiers de l'Espagne aux pays en développement

Graphique 15.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, Espagne



Note : On ne dispose pas de données sur les autres apports du secteur public pour 2006, 2008 et 2010. On dispose de données sur les dons privés uniquement pour les années 2012 et 2013.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492293>

L'Espagne utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'aide publique au développement (APD) pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **55 500 USD** en 2015.
- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **50.4 millions USD** en 2015 (-52.9 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par l'Espagne au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 15.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Espagne

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IIITA
2016	89.6	88.7	34.8	80.8	87.0	39.4	bon	améliorations nécessaires	améliorations nécessaires
Année de référence	-	76.8	69.1	64.4	87.5	39.3	bon	améliorations nécessaires	-
Tendance	-	↑	↓	↑	↓	↑	=	=	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

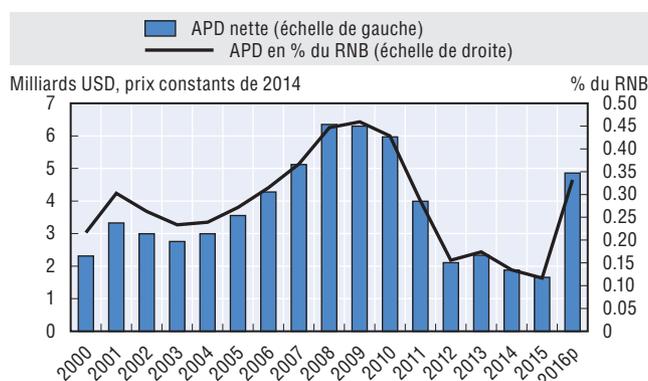
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495075>

Aide publique au développement dispensée par l'Espagne

En 2016, les apports nets d'APD de l'Espagne se sont élevés à 4.1 milliards USD (données provisoires), soit 0.33 % de son revenu national brut (RNB) et une hausse de 192.3 % en termes réels par rapport à 2015, due à un allègement de dette exceptionnel accordé à Cuba. L'Espagne s'est engagée avec les autres États membres de l'Union européenne à porter l'APD collective de l'UE à 0.7 % du RNB d'ici à 2030. La part de l'APD espagnole non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) s'est repliée à 80.8 % en 2015 (alors qu'elle était de 83.6 % en 2014), contre 78.1 % en moyenne pour le CAD. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2015.

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 32 millions USD, soit une baisse de 1 % en termes réels par rapport à 2015, et représentait 0.8 % de l'APD nette totale de l'Espagne.

Graphique 15.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, Espagne

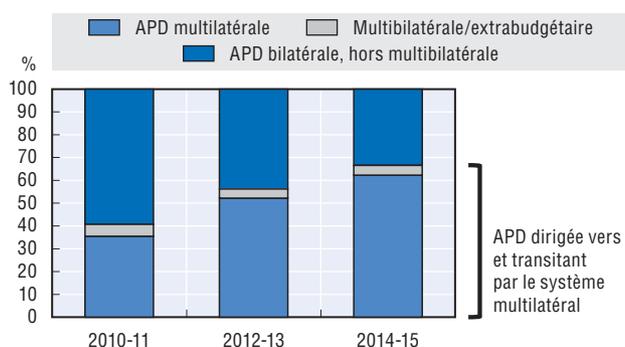


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492300>

En 2015, 42.1 % de l'APD espagnole ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. L'Espagne a affecté 57.9 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD. Elle a aussi dirigé 10.5 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

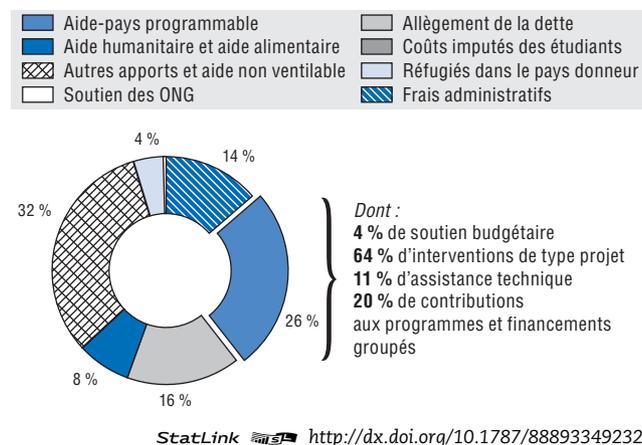
Graphique 15.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Espagne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492310>

En 2015, 25.8 % de l'APD bilatérale de l'Espagne ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de son aide-pays programmable (APP) a été inférieure à la moyenne des pays du CAD (48.8 %) et les interventions de type projet ont représenté 64 % de l'APP. Une part de 32 % de l'aide bilatérale espagnole a été classée dans la catégorie « Autres apports et aide non ventilable ».

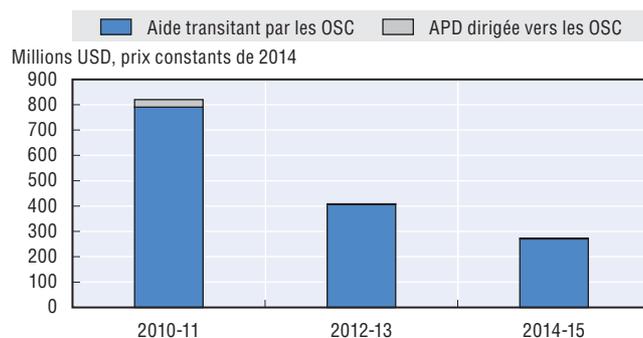
Graphique 15.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Espagne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492326>

En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 217.3 millions USD. Entre 2014 et 2015, l'APD dirigée vers les OSC et acheminée par leur intermédiaire a baissé à la fois en volume (-10.3 %) et en pourcentage de l'aide bilatérale (passant de 40.8 % en 2014 à 28.7 % en 2015). Le chiffre enregistré pour 2015 est supérieur à la moyenne des pays du CAD (16.9 %).

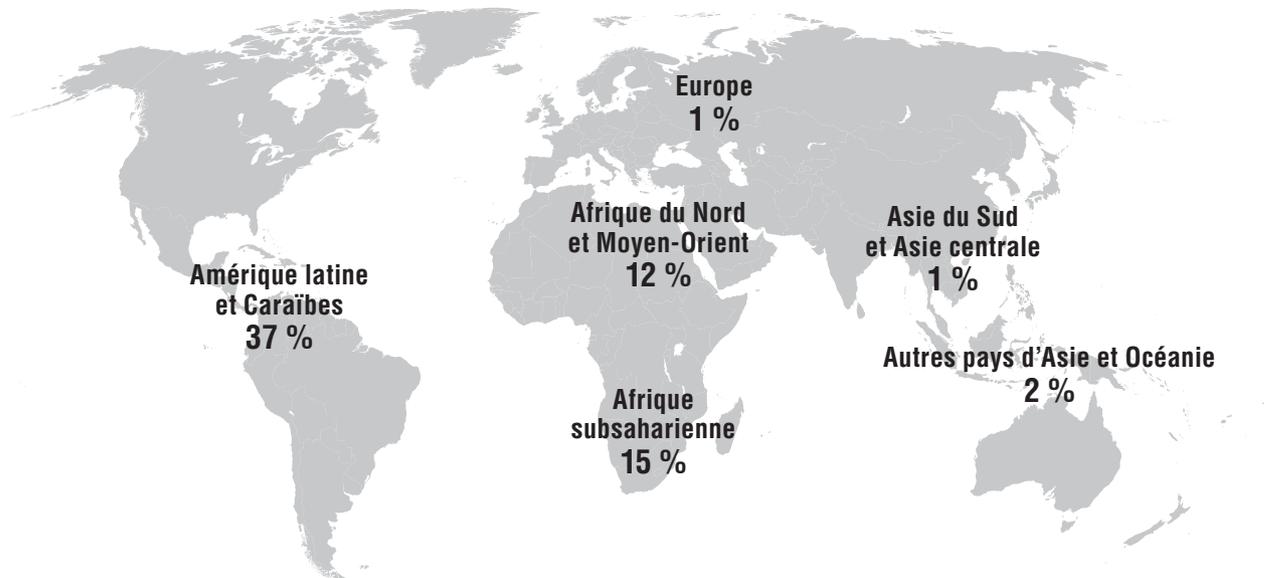
Graphique 15.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Espagne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492337>

L'APD bilatérale de l'Espagne a été principalement orientée vers l'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que vers l'Afrique subsaharienne. En 2015, l'Espagne a affecté 298.6 millions USD à l'Amérique latine et aux Caraïbes, et 98.7 millions USD à l'Afrique subsaharienne.

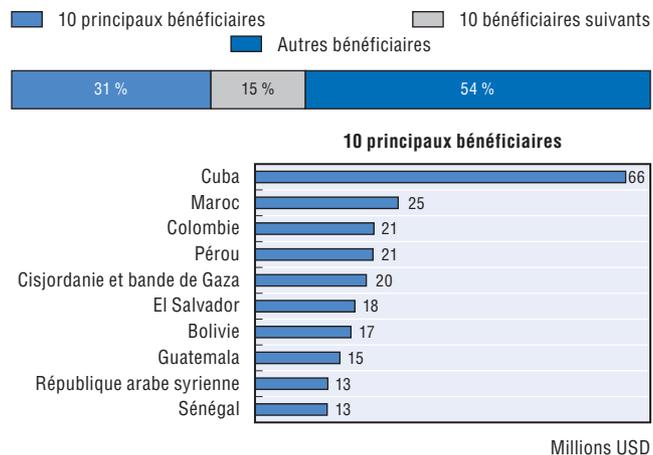
Graphique 15.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Espagne



Note : La répartition par région de 32 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte. StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492348>

En 2015, l'Espagne a affecté 36.3 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Elle a ramené le nombre de ses pays partenaires prioritaires de 50 en 2012 à 23 en 2015. Neuf d'entre eux font partie de ses dix principaux bénéficiaires. En 2015, le soutien apporté aux contextes fragiles a représenté un montant de 136.3 millions USD (18 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 15.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Espagne

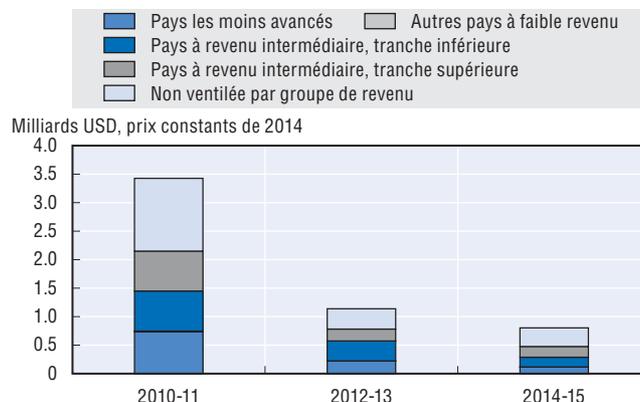


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492354>

En 2015, 12 % de l'APD bilatérale de l'Espagne ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 90.7 millions USD. Ce chiffre est en baisse par rapport aux 17.8 % enregistrés en 2014, et il est inférieur aux 24.6 % enregistrés en 2012 et à la moyenne du CAD pour 2015 (24.3 %). Ce sont les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui ont bénéficié de la part la plus importante de l'APD bilatérale de l'Espagne en 2015 (29.3 %), mais il faut noter que 39.3 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de l'Espagne aux PMA a représenté 0.03 % de son RNB, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 15.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Espagne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492367>

En 2015, 28,9 % de l'APD bilatérale de l'Espagne (soit 199,6 millions USD) ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, une place importante ayant été faite à l'appui au gouvernement et à la société civile (90,7 millions USD), à l'éducation (32,2 millions USD), ainsi qu'à la santé (25,1 millions USD). Un montant de 28,2 millions USD a été affecté à l'agriculture (comptabilisé au titre de l'APD aux secteurs de production) et 121,7 millions USD ont été affectés à l'allègement de la dette. L'aide humanitaire a représenté 47,6 millions USD.

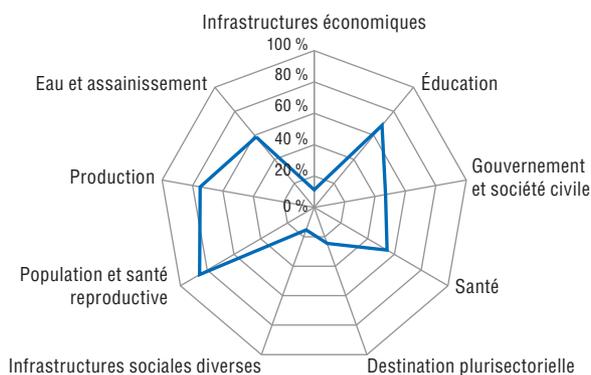
Graphique 15.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Espagne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492374>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 151,9 millions USD en 2015. L'égalité hommes-femmes est au cœur de la coopération pour le développement espagnole et elle figure parmi les priorités de sa dernière stratégie en date. Néanmoins, d'après l'examen par les pairs des membres du CAD qui a été consacré à l'Espagne en 2016, il reste une marge d'amélioration pour que l'égalité entre les sexes soit effectivement intégrée systématiquement dans les activités sur le terrain (OCDE, 2016). En 2015, 35,8 % de son aide bilatérale ventilable par secteur avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, soit une proportion inférieure à la moyenne des pays du CAD (36,3 %) et en baisse par rapport aux 69,8 % de 2014. L'aide de l'Espagne à la population et à la santé reproductive, à la production, ainsi qu'à l'éducation est axée sur la problématique hommes-femmes.

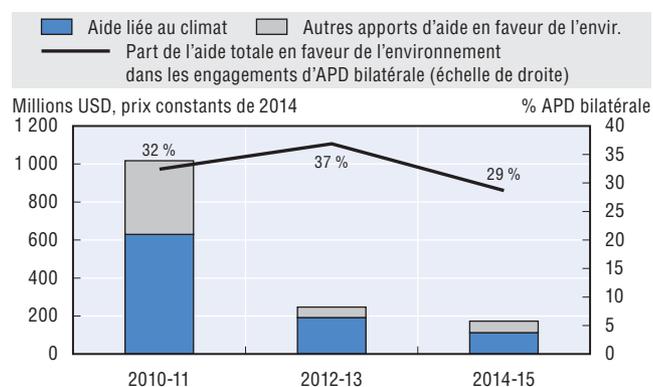
Graphique 15.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Espagne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492386>

L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 91,3 millions USD en 2015. L'Espagne est déterminée à faire en sorte que la problématique de l'environnement soit systématiquement prise en compte dans ses projets et programmes, mais la mise en œuvre se heurte encore à des difficultés. En 2015, 21,5 % (contre 33,8 % en 2014) de l'aide bilatérale espagnole ont été consacrés à l'environnement, et 13,8 % (58,7 millions USD) ont été orientés plus spécifiquement vers la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 33,2 % et 26,2 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 15.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Espagne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492394>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

OCDE (2016), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Spain 2016*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264251175-en>.

ÉTATS-UNIS

Contribution des États-Unis au renforcement des données pour le développement

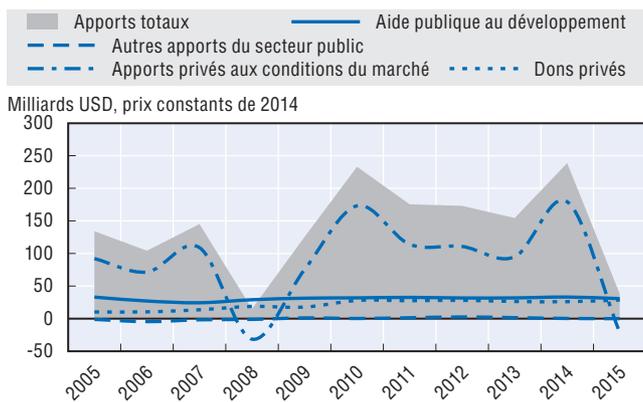
Les États-Unis participent au renforcement des capacités statistiques des pays en développement dans le but d'améliorer la production de statistiques, d'accroître la diffusion des données et d'encourager l'utilisation des données par les responsables de l'action publique, la société civile et les citoyens. Ils ont recours pour ce faire à l'assistance technique et au financement de matériel.

Les États-Unis s'attachent à mettre la révolution des données au service du développement durable en 1) soutenant les efforts déjà déployés par les gouvernements pour produire, renforcer et utiliser des statistiques officielles à des fins de suivi, d'évaluation et de prise de décision ; et 2) encourageant l'innovation à l'appui de la production, la triangulation et l'utilisation de données en temps réel ventilées, issues de sources multiples (données massives, données géospatiales, données générées par les citoyens, etc.). Ils soutiennent deux initiatives clés : le Partenariat mondial pour les données du développement durable, qui a pour objectif de combler les lacunes en matière de données et d'investir dans le renforcement des capacités nationales et locales pour un usage plus efficient et efficace des données ; et le programme Data Collaboratives for Local Impact en Afrique subsaharienne, une initiative conjointe du Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le SIDA (PEPFAR) et de Millennium Challenge Corporation visant à renforcer la capacité, au niveau national et local, à utiliser les données pour orienter la prise de décision, maximiser l'impact et accroître la transparence et la reddition de compte mutuelle.

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements des États-Unis en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 9.08 millions USD par an en 2013-15.

Apports financiers des États-Unis aux pays en développement

Graphique 16.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, États-Unis



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492405>

Les États-Unis utilisent l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Leurs engagements d'aide publique au développement (APD) pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **26.9 millions USD** en 2015.
- Leurs engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **3.4 milliards USD** en 2015 (+14.7 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par les États-Unis au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 16.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, États-Unis

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	49.2	36.6	20.5	55.5	91.7	73.7	moyen	améliorations nécessaires	moyen
Année de référence	-	32.5	11.1%	56.7	81.7	62.9	moyen	améliorations nécessaires	-
Tendance	-	↑	↑	↓	↑	↑	=	=	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

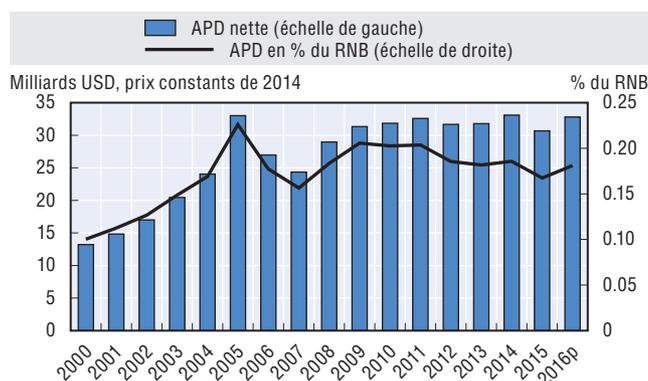
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495081>

Aide publique au développement dispensée par les États-Unis

En 2016, les apports nets d'APD des États-Unis se sont élevés à 33.6 milliards USD (données provisoires), soit 0.18 % du revenu national brut (RNB) et une hausse de 7 % en termes réels par rapport à 2015. La part de l'APD non liée des États-Unis (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 55.5 % en 2015 (contre 62.5 % en 2014), alors que la moyenne du CAD était de 78.1 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2015.

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 1.7 milliard USD, soit une hausse de 38.5 % en termes réels par rapport à 2015, et représentait 5.0 % de l'APD nette totale des États-Unis.

Graphique 16.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, États-Unis

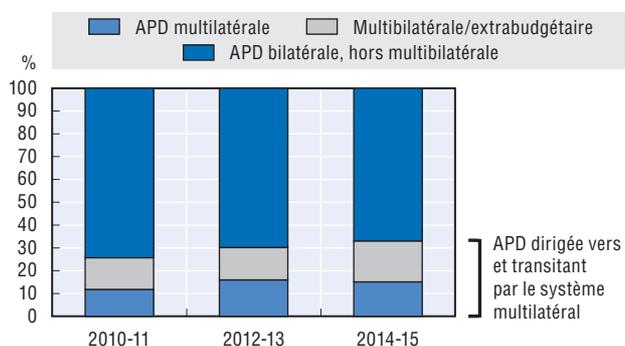


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492412>

En 2015, 86.4 % de l'APD des États-Unis ont été dispensés au niveau bilatéral. Les États-Unis ont affecté 13.7 % de leur APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD. Ils ont aussi dirigé 20.8 % de leur APD bilatérale vers des projets spécifiques exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

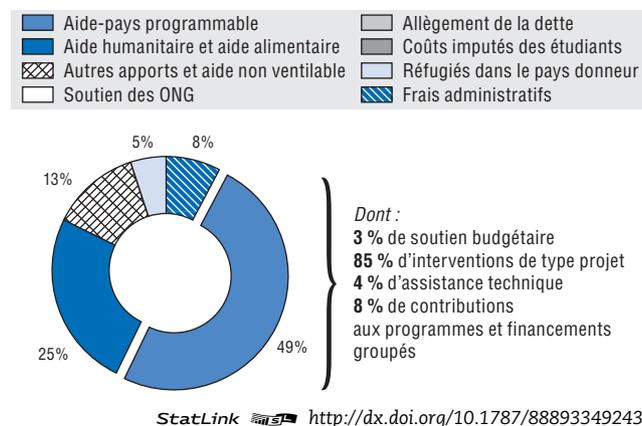
Graphique 16.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, États-Unis



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492420>

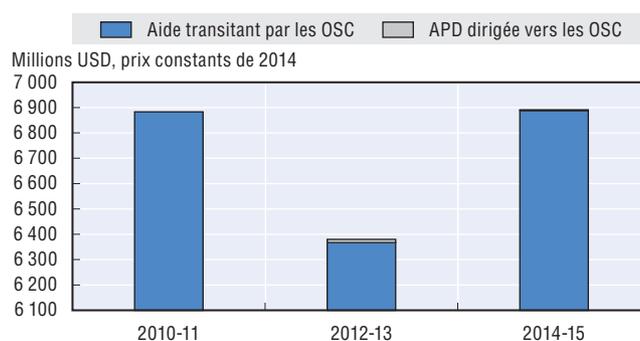
En 2015, 49.4 % de l'APD bilatérale des États-Unis ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) a été supérieure à la moyenne des pays du CAD (48.8 %) ; les interventions de type projet ont représenté 85 % de l'APP. L'aide humanitaire et l'aide alimentaire ont représenté 25 % de l'APD bilatérale totale.

Graphique 16.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, États-Unis



En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celle-ci s'est élevée à 7.2 milliards USD. Ces dernières années, l'APD apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté en volume (avec une hausse de 6.6 % entre 2014 et 2015) comme en pourcentage de l'aide bilatérale (passant de 23.6 % à 26.2 %). Ce dernier chiffre est supérieur à la moyenne du CAD pour 2015 (16.9 %).

Graphique 16.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, États-Unis

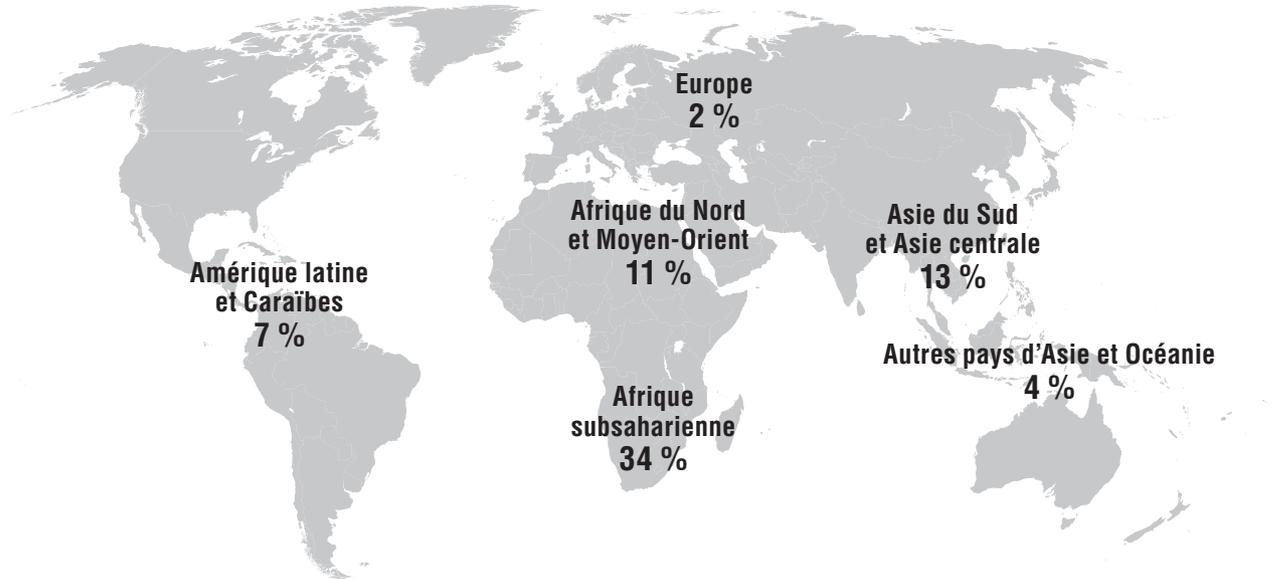


Note : On ne dispose de données sur l'APD dirigée vers les OSC que pour 2012.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492448>

La part la plus importante de l'APD bilatérale a été dirigée vers l'Afrique subsaharienne. En 2015, 9,5 milliards USD ont été affectés à l'Afrique subsaharienne, 3,4 milliards USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale, et 2,6 milliards USD au Moyen-Orient.

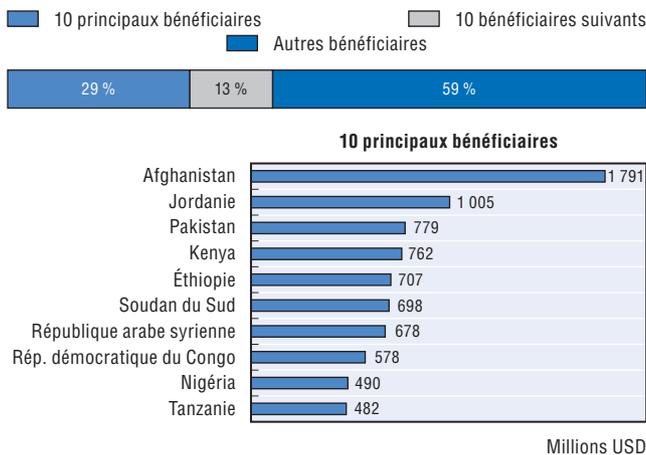
Graphique 16.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, États-Unis



Note : La répartition par région de 29 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte. [StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933492459](http://dx.doi.org/10.1787/888933492459)

En 2015, les États-Unis ont affecté 28,4 % de leur APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de leur aide. Ils ont apporté une aide au développement à 137 pays, et la part de leur APD affectée à leurs principaux pays bénéficiaires est en baisse. Leur soutien aux contextes fragiles a représenté un montant de 12,7 milliards USD (46,5 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 16.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, États-Unis

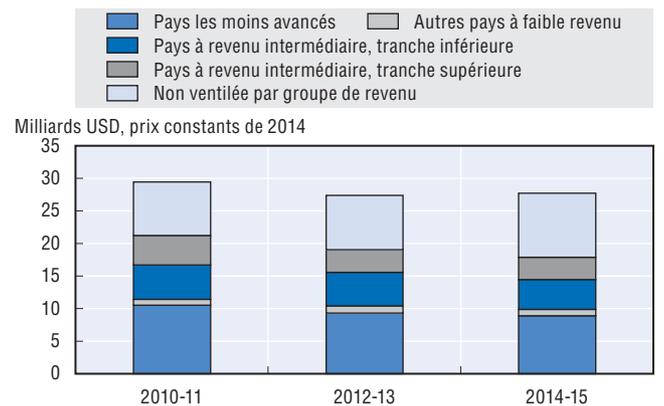


[StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933492460](http://dx.doi.org/10.1787/888933492460)

En 2015, 33,5 % de l'APD bilatérale des États-Unis ont été affectés aux PMA, soit un montant de 9,2 milliards USD. Cette part a augmenté depuis 2014 (30,9 %), et est supérieure à la moyenne du CAD qui ressort à 24,3 % en 2015. Par rapport aux autres groupes de revenu, ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale des États-Unis en 2015.

L'APD totale des États-Unis aux PMA a représenté 0,06 % de leur RNB en 2015, ce qui est inférieur à l'objectif de 0,15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 16.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, États-Unis



[StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933492475](http://dx.doi.org/10.1787/888933492475)

En 2015, 48,4 % de l'APD bilatérale, soit un montant total de 14,6 milliards USD, ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, l'accent ayant été fortement mis sur les politiques et programmes en faveur de la population (6,6 milliards USD), et sur le soutien au gouvernement et à la société civile (3,7 milliards USD). L'aide humanitaire a représenté 6,6 milliards USD.

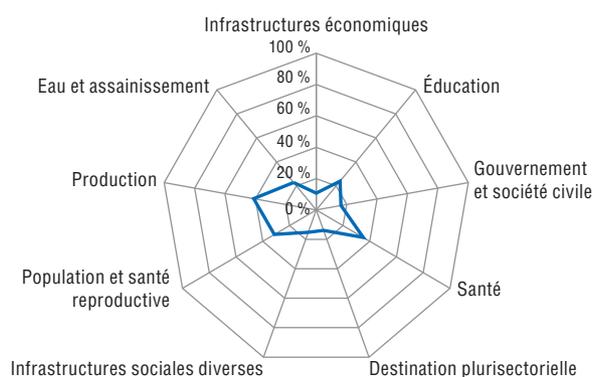
Graphique 16.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, États-Unis



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492481>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 5,2 milliards USD. En 2015, 19,3 % de l'aide bilatérale ventilable des États-Unis avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 36,3 % en moyenne pour les pays du CAD. Cette part est en baisse par rapport aux 22,6 % enregistrés en 2014. Cela étant, une solide volonté politique a permis l'adoption de toute une série de mesures en faveur de l'égalité hommes-femmes au niveau du Département d'État et de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). L'adoption en 2014 de lignes directrices complémentaires sur la promotion de l'égalité hommes-femmes et l'amélioration de la situation des femmes et des filles a fait de l'égalité des sexes une priorité stratégique de premier ordre de la politique étrangère des États-Unis (OCDE, 2016).

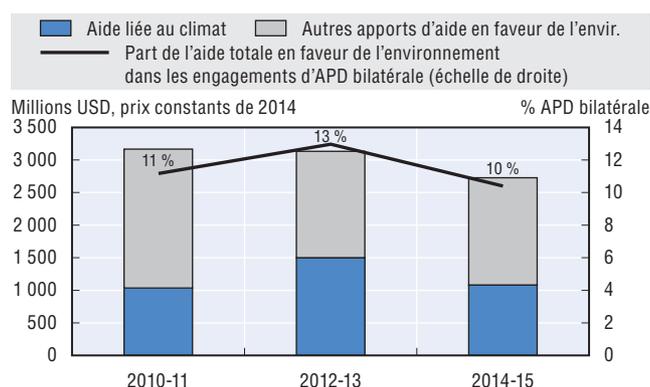
Graphique 16.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, États-Unis



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492496>

L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 2,8 milliards USD en 2015. Depuis quelques années, le gouvernement des États-Unis prend en compte la question de l'environnement de façon plus systématique. Ainsi, l'adoption de la stratégie mondiale d'USAID sur le changement climatique et le développement pour 2012-16 a conduit à l'intégration de la problématique du changement climatique dans la programmation de toutes les activités de l'agence (OCDE, 2016). En 2015, les États-Unis ont consacré 10,4 % de l'aide bilatérale ventilable à l'environnement, et 3,5 % (938 millions USD) étaient orientés plus spécifiquement vers la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 33,2 % et 26,2 % en moyenne pour les pays du CAD. Les États-Unis ont élaboré un nouveau processus d'analyse des données afin d'améliorer substantiellement la notification concernant l'environnement et les marqueurs de Rio.

Graphique 16.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, États-Unis



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492500>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

OCDE (2016), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: United States 2016*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264266971-en>.

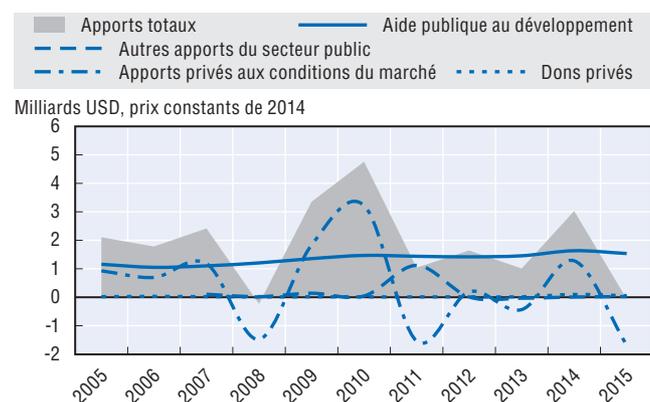
FINLANDE

Contribution de la Finlande au renforcement des données pour le développement

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements de la Finlande en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 1.51 million USD par an en 2013-15.

Apports financiers de la Finlande aux pays en développement

Graphique 17.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, Finlande**



Note : On ne dispose pas de données sur les autres apports du secteur public pour 2005 et 2006.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492519>

La Finlande utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'aide publique au développement (APD) pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **7.1 millions USD** en 2015.
- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **89.2 millions USD** en 2015 (-36.3 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par la Finlande au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 17.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Finlande**

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	67.0	60.7	37.3	92.6	92.7	43.7	moyen	bon	améliorations nécessaires
Année de référence	-	63.3	56.7	89.4	82.8	64.5	moyen	excellent	-
Tendance	-	↓	↓	↑	↑	↓	=	↓	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

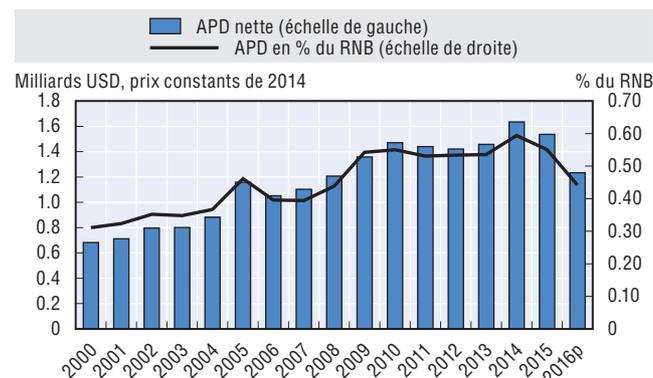
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495090>

Aide publique au développement dispensée par la Finlande

En 2016, les apports nets d'APD de la Finlande se sont élevés à 1.1 milliard USD (données provisoires), soit 0.44 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 18.7 % en termes réels par rapport à 2015, imputable à une réduction du budget d'APD partiellement compensée par une hausse des contributions au budget de l'UE pour le développement et des dépenses consacrées aux réfugiés sur son territoire. Parallèlement, comme les autres États membres de l'UE, la Finlande s'est engagée en 2015 à consacrer 0.7 % de son RNB à l'APD d'ici à 2030. La part non liée de l'APD finlandaise (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a légèrement augmenté, passant de 90.4 % en 2014 à 92.6 % en 2015, contre 78.1 % pour la moyenne du CAD. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2015.

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 130 millions USD, soit une hausse de 230.5 % en termes réels par rapport à 2015, et représentait 12.3 % de l'APD nette totale de la Finlande.

Graphique 17.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, Finlande

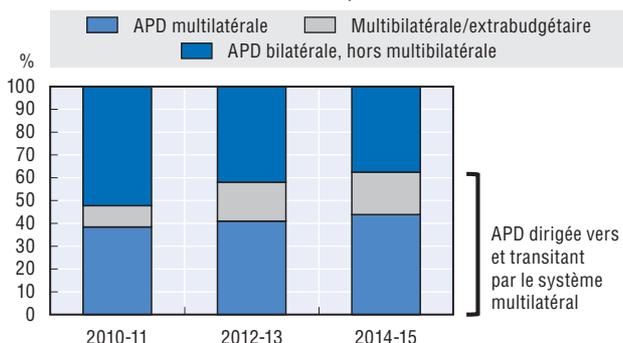


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492526>

En 2015, 54.9 % de l'APD finlandaise ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. La Finlande a affecté 45.1 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, ce qui est supérieur à la moyenne des pays du CAD (26.2 %). Elle a aussi dirigé 31.6 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

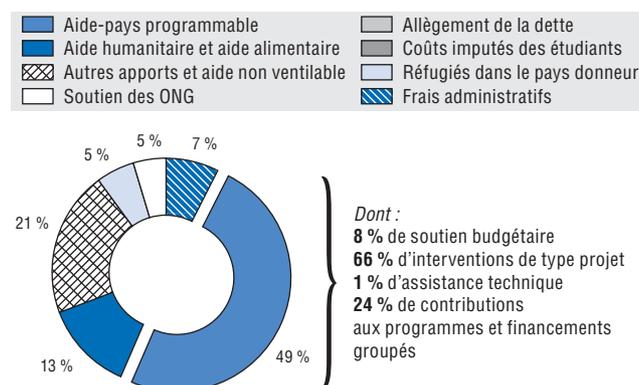
Graphique 17.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Finlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492531>

En 2015, 49 % de l'APD bilatérale de la Finlande ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de son aide-pays programmable (APP) a été légèrement supérieure à la moyenne des pays du CAD (48.8 %) en 2015. Les interventions de type projet ont représenté 66.3 % de l'APP.

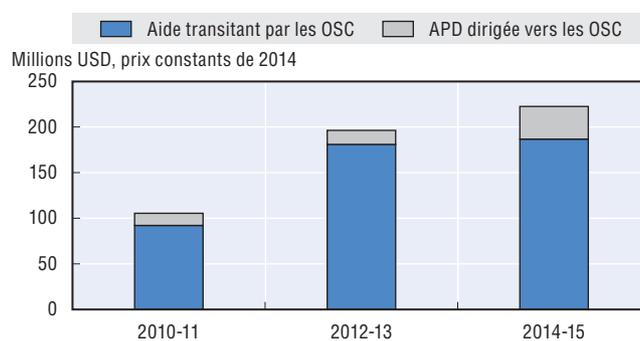
Graphique 17.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Finlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933491779>

En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 193.2 millions USD. Entre 2014 et 2015, l'APD apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté tant en volume (+7.4 %) qu'en pourcentage de l'aide bilatérale (elle est passée de 22.9 % en 2014 à 26.9 % en 2015). Le chiffre enregistré pour 2015 est supérieur à la moyenne des pays du CAD (16.9 %).

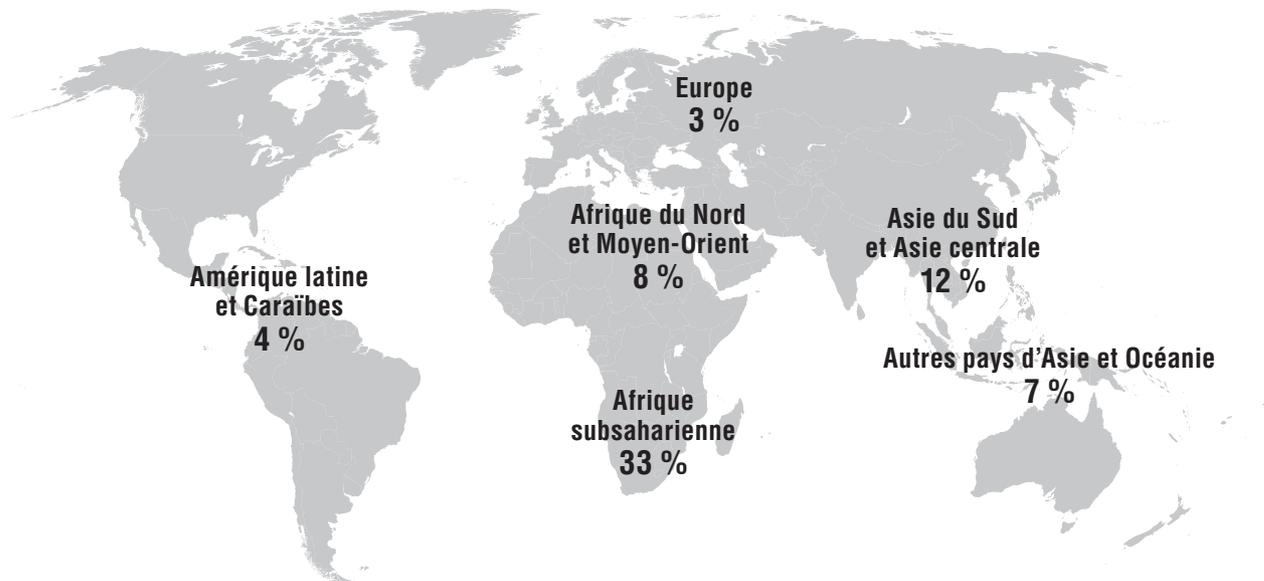
Graphique 17.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Finlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492554>

L'APD bilatérale de la Finlande est principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne, ainsi que l'Asie du Sud et l'Asie centrale. En 2015, 222.9 millions USD ont été affectés à l'Afrique subsaharienne, et 82.9 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale.

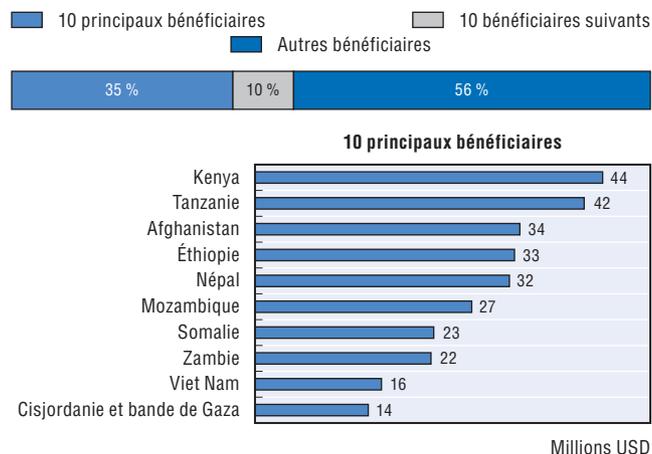
Graphique 17.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Finlande



Note : La répartition par région de 33 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492569>

En 2015, la Finlande a affecté 31.6 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Parmi ceux-ci figurent huit de ses neuf partenaires prioritaires de long terme. En 2015, le soutien apporté aux contextes fragiles a représenté un montant de 278.3 millions USD (38.8 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 17.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Finlande

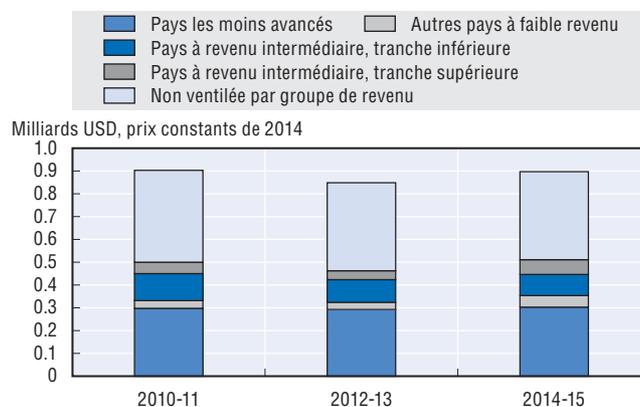


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492574>

En 2015, 32.8 % de l'APD bilatérale de la Finlande ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 235.7 millions USD. Cette part a diminué par rapport à 2014 (34.7 %), mais elle reste supérieure à la moyenne du CAD pour 2015, de 24.3 %. Ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de la Finlande en 2014, par comparaison avec les autres groupes de revenu, mais il faut noter que 45.8 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de la Finlande aux PMA a représenté 0.18 % de son RNB en 2015, ce qui est supérieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 17.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Finlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492584>

En 2015, 45,6 % de l'APD bilatérale de la Finlande ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 262,8 millions USD, une place importante ayant été faite au gouvernement et à la société civile (117,7 millions USD), ainsi qu'à l'éducation (72,4 millions USD). L'aide humanitaire s'est élevée à 75,2 millions USD.

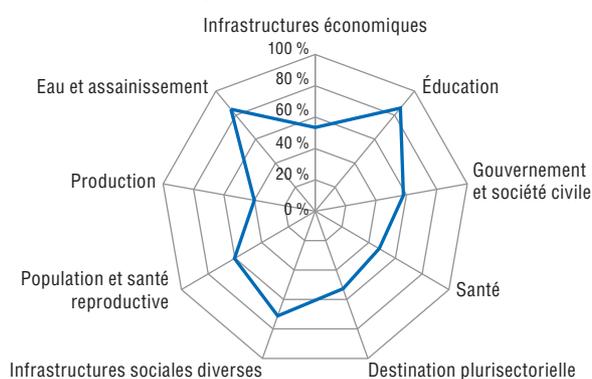
Graphique 17.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Finlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492594>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 235,1 millions USD en 2015. L'égalité des sexes est intégrée de façon systématique dans le programme de développement et les droits et le statut des femmes et des filles figurent parmi les quatre domaines prioritaires de la politique finlandaise de développement pour 2016. La Finlande s'attache à faire en sorte que les femmes et les filles soient plus instruites et disposent de compétences diversifiées ; qu'elles bénéficient d'un meilleur accès à des services de base de qualité ; qu'elles disposent de meilleures possibilités d'influer sur la prise de décision ; et qu'elles aient le droit de prendre les décisions qui concernent leur vie. En 2015, 49,9 % de son aide bilatérale ventilable par secteur avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 36,3 % en moyenne pour les pays du CAD. Cette part est en hausse par rapport à 2014 où elle s'établissait à 44 %. Une forte proportion de l'aide de la Finlande concernant l'eau et l'assainissement, et l'éducation est axée sur la problématique hommes-femmes.

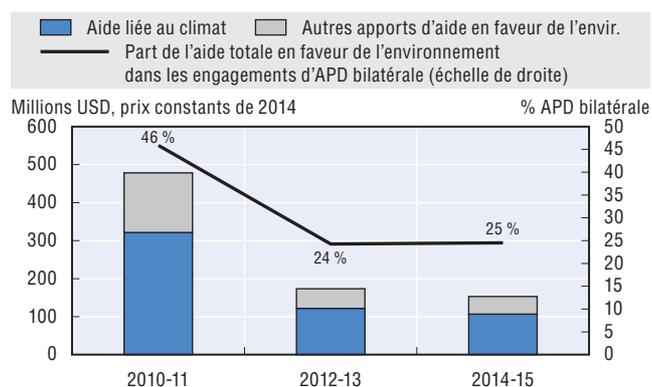
Graphique 17.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Finlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492607>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 98,6 millions USD en 2015. L'utilisation durable des ressources naturelles, notamment la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau et à l'énergie, constituent l'une des quatre priorités de la politique finlandaise de développement, qui a été actualisée en 2016. Cette priorité est conforme aux ODD 2, 6, 7, 13 et 15. Les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de celui-ci représentent un volet important des travaux y afférents. En 2015, 20,9 % de l'aide bilatérale ventilable de la Finlande étaient orientés vers l'environnement, et 15,2 % (71,9 millions USD) vers le changement climatique, contre respectivement 33,2 % et 26,2 % pour la moyenne des pays du CAD. L'aide totale au titre de l'environnement a fortement diminué entre 2010-11 et 2012-13 tant en volume qu'en pourcentage de l'APD bilatérale.

Graphique 17.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Finlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492613>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

FRANCE

Contribution de la France au renforcement des données pour le développement

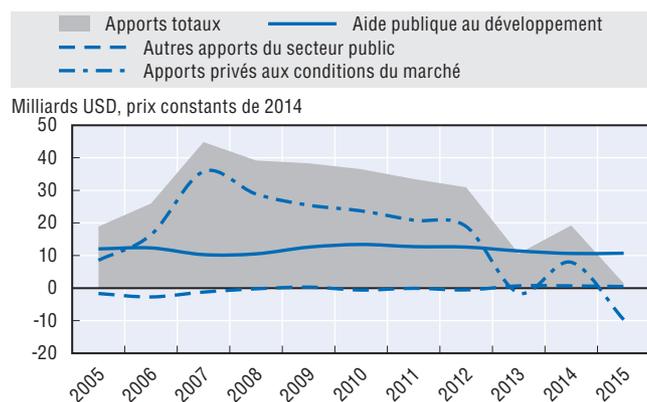
L'investissement en faveur de données plus nombreuses et de meilleure qualité au service du développement durable est en passe d'acquiescer un caractère prioritaire dans la coopération française pour le développement. La France participe au renforcement des capacités statistiques via les canaux multilatéral et bilatéral dans l'objectif d'améliorer la production de statistiques, la diffusion des données et les connaissances élémentaires en matière de statistiques, et de prôner et promouvoir l'utilisation des données pour améliorer la prise de décision. La France dispense son aide aux systèmes statistiques nationaux des pays en développement sous forme d'assistance technique et de financement de matériel, mais aussi de soutien financier direct aux organismes statistiques nationaux.

La France s'intéresse depuis une date récente à la contribution que les données massives pourraient apporter à la coopération pour le développement. Ainsi, l'Agence Française de Développement soutient le projet OPAL (Open Algorithms) en accordant un don de 1.5 million EUR en 2017 à l'appui de projets menés en Colombie et au Sénégal. Le projet OPAL a pour objectif de mettre la puissance des données massives détenues par les entreprises privées au service de l'intérêt général. OPAL fournit une plate forme et des algorithmes ouverts fonctionnant sur les serveurs des entreprises partenaires afin d'en extraire des indicateurs clés de développement qui soient exacts, à jour et fiables, et présentent un intérêt pour un large éventail d'utilisateurs potentiels, en s'attachant à préserver la vie privée à plusieurs niveaux : personnel, du groupe/de la collectivité, et commercial.

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements de la France en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 0.69 million USD par an en 2013-15.

Apports financiers de la France aux pays en développement

Graphique 18.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, France

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492627>

La France utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'aide publique au développement (APD) pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **5.8 millions USD** en 2015.
- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **2.8 milliards USD** en 2015 (+29.4 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par la France au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 18.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, France

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	60.0	63.9	67.3	95.6	80.3	58.7	bon	bon	améliorations nécessaires
Année de référence	-	57.1	70.3	95.0	86.1	82.2	bon	moyen	-
Tendance	-	↑	↓	↑	↓	↓	=	↑	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

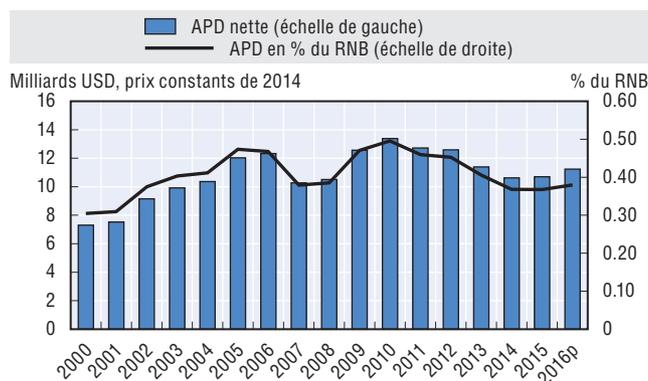
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495103>

Aide publique au développement dispensée par la France

En 2016, les apports nets d'APD de la France se sont élevés à 9.5 milliards USD (données provisoires), soit 0.38 % de son revenu national brut (RNB) et une hausse de 4.6 % en termes réels par rapport à 2015, imputable à un accroissement des prêts bilatéraux. La France s'est engagée avec les autres États membres de l'Union européenne à porter le rapport APD/RNB collectif de l'UE à 0.7 % d'ici à 2030. La part non liée de l'APD française (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 95.6 % en 2015 (soit une augmentation par rapport aux 92.3 % enregistrés en 2014), contre 78.1 % pour la moyenne du CAD. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 79.6 % en 2015, chiffre moins élevé qu'en 2014 (85.6 %) et inférieur à la norme du CAD en la matière, de 86 %.

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 428 millions USD, soit une hausse de 17.2 % en termes réels par rapport à 2015, et représentait 4.5 % de l'APD nette totale de la France.

Graphique 18.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, France

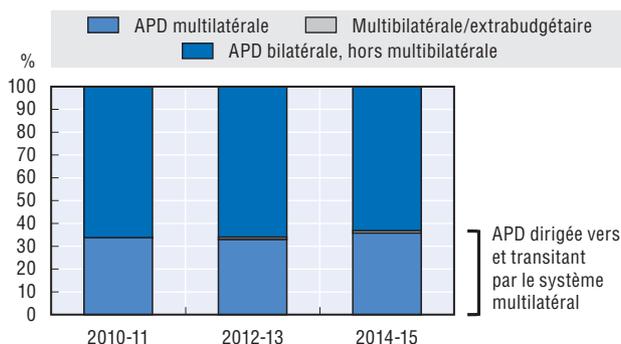


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492631>

En 2015, 62.1 % de l'APD de la France ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. La France a affecté 37.9 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD. Elle a aussi dirigé 1.7 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/extrabudgétaires).

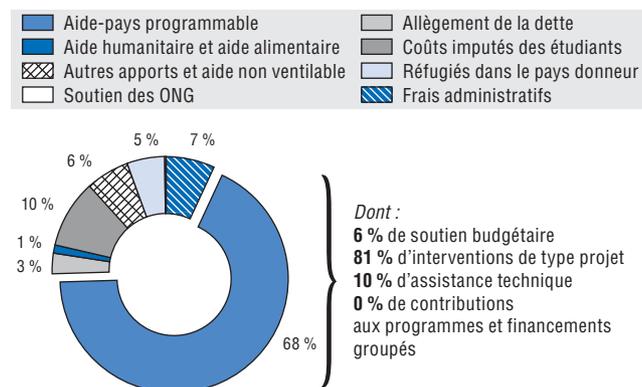
Graphique 18.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, France



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492647>

En 2015, 67.6 % de l'APD bilatérale brute de la France ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de son aide-pays programmable (APP) a été supérieure à la moyenne des pays du CAD (48.8 %) en 2015. Les interventions de type projet ont représenté 80.9 % de l'APP.

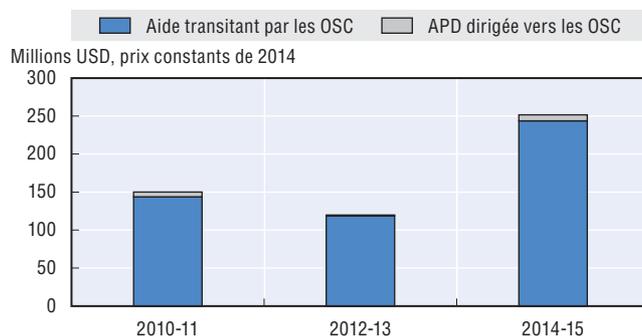
Graphique 18.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, France



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492654>

En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 198.2 millions USD. L'APD apportée par la France aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a diminué entre 2014 et 2015 en volume (-13 %) et en pourcentage de l'aide bilatérale. Ce dernier (2.9 % en 2015) est inférieur à la moyenne des pays du CAD pour (16.9 %).

Graphique 18.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, France

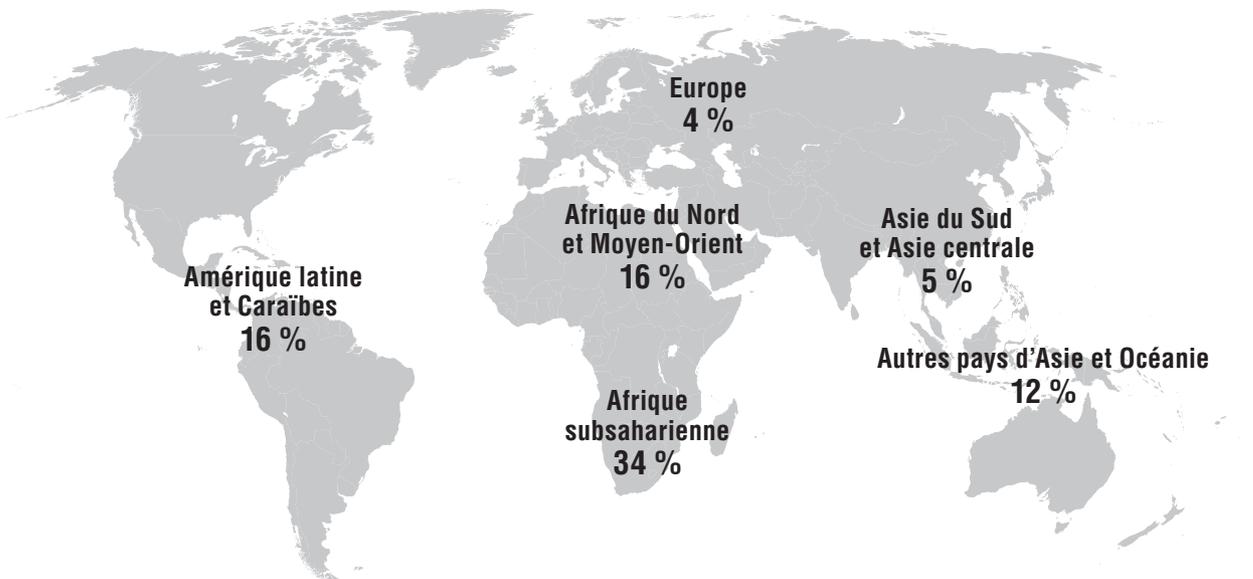


Note : On ne dispose pas de données sur l'APD dirigée vers les OSC pour 2012 et 2014.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492668>

En 2015, l'APD bilatérale de la France a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne, ainsi que l'Amérique du Sud et l'Afrique du Nord. En 2015, 2,4 milliards USD ont été affectés à l'Afrique subsaharienne, 954,3 millions USD à l'Amérique du Sud et 748,7 millions USD à l'Afrique du Nord.

Graphique 18.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, France



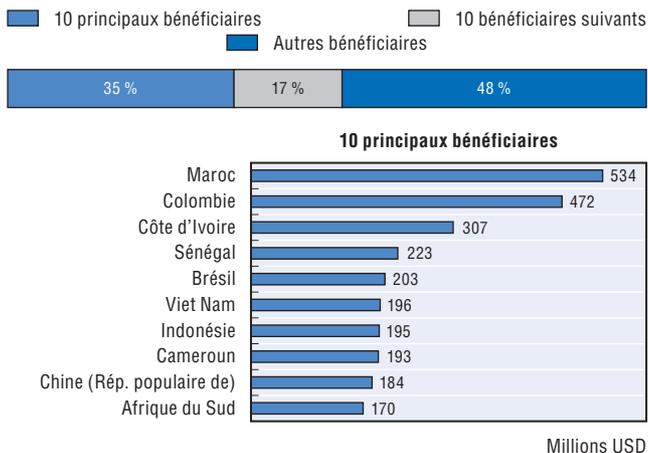
Note : La répartition par région de 13 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte. [StatLink !\[\]\(3ea8ef19093d047824bb4c1cc1ae8990_img.jpg\) http://dx.doi.org/10.1787/888933492677](http://dx.doi.org/10.1787/888933492677)

En 2015, la France a affecté 35,5 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Le gouvernement français a décidé que 50 % au moins de l'APD française sous forme de don devaient être dirigés vers les 16 pays partenaires prioritaires, tous situés en Afrique subsaharienne. En 2014-15 un seul de ces pays prioritaires (le Sénégal) figurait sur la liste des dix principaux bénéficiaires. Le soutien aux contextes fragiles a représenté un montant de 1,9 milliard USD (27,7 % de l'APD bilatérale brute) en 2015.

En 2015, 18,8 % de l'APD bilatérale brute de la France ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 1,3 milliard USD. Ce chiffre représente une légère augmentation par rapport à 2014 (17,7 %), et il est inférieur à la moyenne du CAD pour 2015 (24,3 %). Les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de la France en 2015 (32 %).

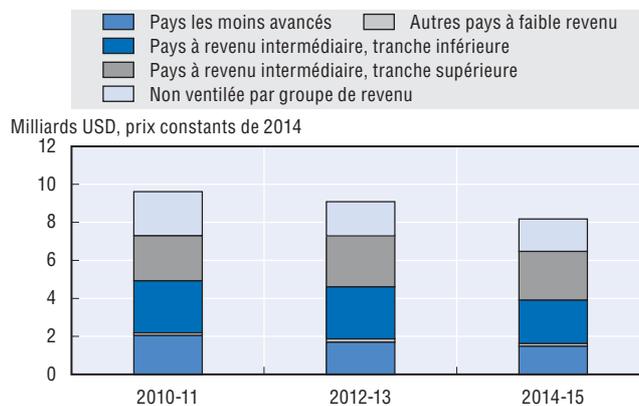
L'APD de la France aux PMA a représenté 0,10 % de son RNB en 2015, ce qui est inférieur à l'objectif de 0,15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 18.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, France



[StatLink !\[\]\(aeaa33ae5af57ea469a4345502472be3_img.jpg\) http://dx.doi.org/10.1787/888933492680](http://dx.doi.org/10.1787/888933492680)

Graphique 18.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, France



Milliards USD, prix constants de 2014 [StatLink !\[\]\(bebb7f7184d37614312d9177493c93a8_img.jpg\) http://dx.doi.org/10.1787/888933492698](http://dx.doi.org/10.1787/888933492698)

En 2015, 31,1 % de l'APD bilatérale de la France ont fait l'objet d'engagements au titre des infrastructures et services sociaux, soit un montant de 2,7 milliards USD, en mettant fortement l'accent sur l'éducation (1,2 milliard USD), ainsi que sur l'eau et l'assainissement (826,8 millions USD). Elle a affecté 2,2 milliards USD (25,3 % de l'APD bilatérale) aux infrastructures et services économiques, en privilégiant la production et la distribution d'énergie (1,6 milliard USD), ainsi que les transports et l'entreposage (399,2 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 36 millions USD.

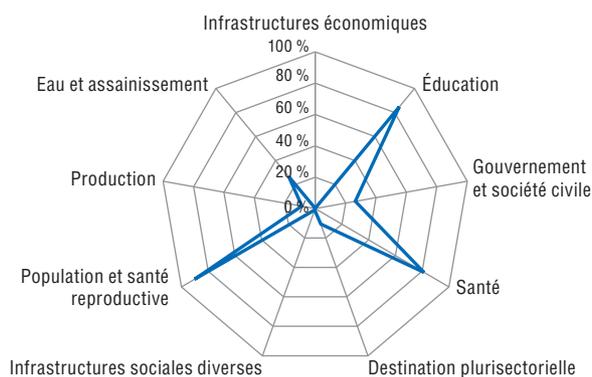
Graphique 18.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, France



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492705>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 1 milliard USD en 2015. La France a pris des dispositions constructives pour assurer l'intégration de l'objectif de l'égalité des sexes dans ses activités de coopération pour le développement, avec l'adoption de la stratégie Genre et Développement 2013-17, et le Cadre d'intervention transversale, la stratégie en matière d'égalité hommes-femmes adoptée par l'Agence française de développement en 2014 (OCDE, 2014). En 2015, 17 % de son aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 36,3 % pour la moyenne des pays du CAD. L'éducation, la population et la santé reproductive, et la santé sont les seuls secteurs où l'orientation vers la problématique hommes-femmes est forte.

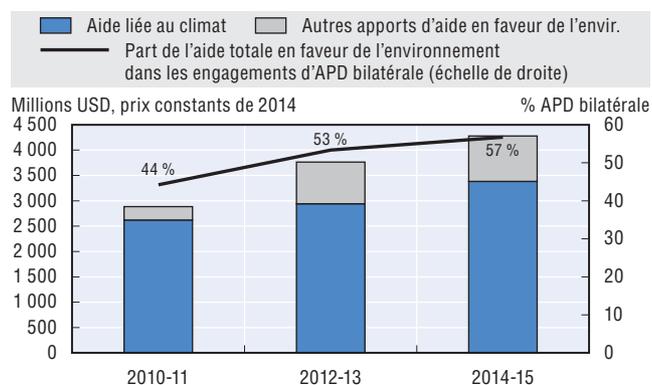
Graphique 18.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, France



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492712>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 4,2 milliards USD en 2015. La France a pris des dispositions constructives pour assurer l'intégration des questions relatives à l'environnement et au changement climatique dans sa coopération pour le développement (OCDE, 2014), comme en témoigne la croissance tendancielle ascendante de l'APD bilatérale à l'appui de l'environnement observée depuis quelques années. En 2015, 60,5 % de son aide bilatérale ventilable visaient à promouvoir l'environnement, et 48,3 % (3,3 milliards USD) étaient axés sur le changement climatique, contre respectivement 33,2 % et 26,2 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 18.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, France



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492728>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

OCDE (2014), *Examens OCDE sur la coopération pour le développement : France 2013*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264196216-fr>.

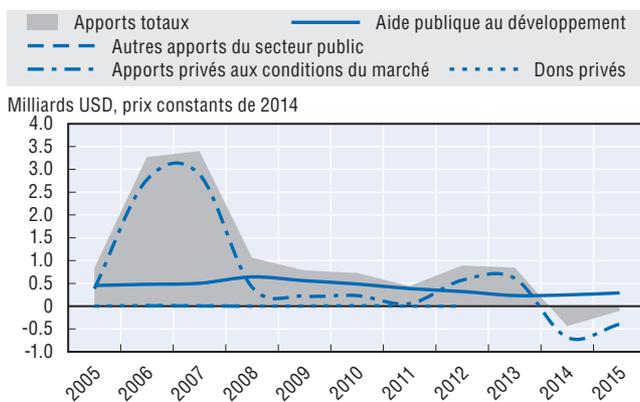
GRÈCE

Contribution de la Grèce au renforcement des données pour le développement

La Grèce considère que le renforcement des systèmes statistiques nationaux dans les pays partenaires est important en ce sens qu'il permet de fournir des données de qualité à l'appui de la prise de décision, ce qui peut améliorer la gouvernance. Le soutien au renforcement des capacités statistiques dans les pays en développement n'a pas constitué une priorité majeure pour la Grèce depuis les compressions subies, à tous les niveaux, par son programme de développement en raison des fortes contraintes budgétaires auxquelles le pays est confronté. La Grèce s'efforcera d'améliorer sa coopération pour le développement dans ce secteur lorsqu'elle aura la capacité budgétaire de le faire.

Apports financiers de la Grèce aux pays en développement

Graphique 19.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, Grèce**



Note : On ne dispose de données sur les autres apports du secteur public que pour 2006, 2007 et 2008. On ne dispose pas de données sur les dons privés pour 2013, 2014 et 2015.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492734>

La Grèce utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **4 900 USD** en 2015 (-64.1 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par la Grèce au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 19.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Grèce**

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	-	-	-	14.5	-	-	améliorations nécessaires	-	-
Année de référence	-	0.0	0.0	47.9	100.0	0.0	-	-	-
Tendance	-	-	-	↓	-	-	-	-	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

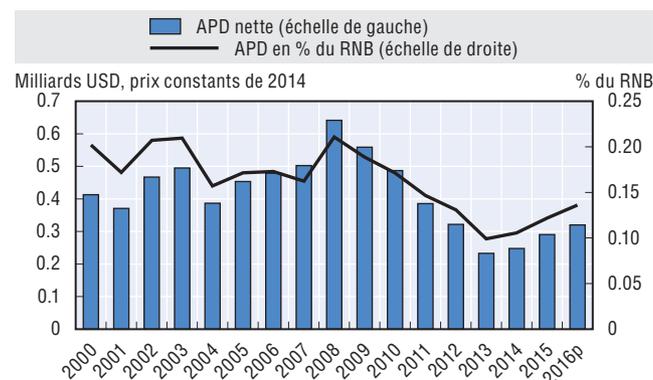
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495118>

Aide publique au développement dispensée par la Grèce

En 2016, les apports nets d'APD de la Grèce se sont élevés à 264 millions USD (données provisoires), soit 0.14 % de son revenu national brut (RNB) et une augmentation de 10.8 % en termes réels par rapport à 2015, qui s'explique en partie par la hausse des contributions au budget de l'UE pour le développement. L'APD de la Grèce a diminué entre 2009-14, sous l'effet de la crise économique qui a frappé le pays. La part non liée de l'APD grecque (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 14.5 % en 2015, et s'est inscrite en deçà de la moyenne du CAD pour 2015 qui était de 78.1 % ce qui correspond à une baisse par rapport à 2014 où elle était de 22 %. La part importante de l'aide liée tient à la composition du portefeuille d'activités de la Grèce dans lequel la coopération technique liée occupe une grande place (les bourses d'études et coûts imputés des étudiants étant considérés par le CAD, par définition, comme de l'aide liée). L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2015.

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 59 millions USD, soit une baisse de 0.5 % en termes réels par rapport à 2015, et représentait 22.3 % de l'APD nette totale de la Grèce.

Graphique 19.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, Grèce

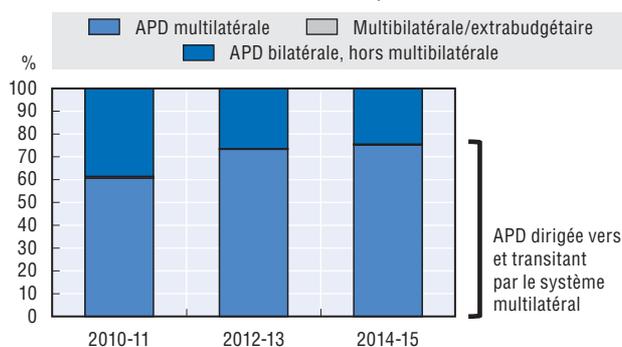


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492745>

En 2015, 30.1 % de l'APD grecque ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. La Grèce a affecté 69.9 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 26.2 % pour la moyenne des pays du CAD. L'importance de cette part tient au maintien des versements des contributions statutaires à l'UE et à d'autres organisations multilatérales, dans le contexte d'un budget d'APD global en baisse. La Grèce a aussi dirigé 0.1 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/extrabudgétaires).

Graphique 19.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Grèce

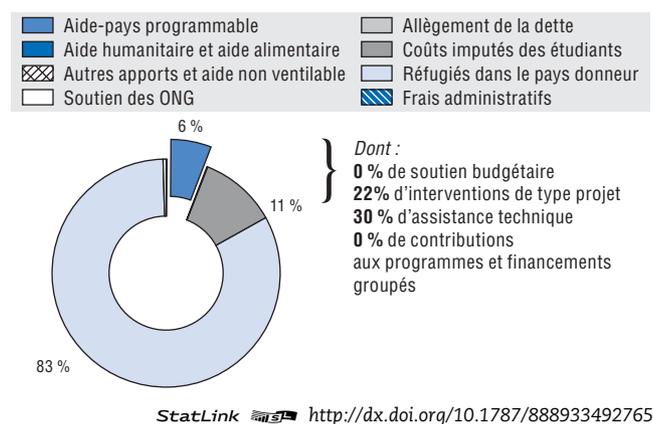


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492752>

En 2015, 5.7 % seulement de l'APD bilatérale de la Grèce ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires.

La part de son aide-pays programmable a été faible par rapport à la moyenne des pays du CAD (48.8 %) pour 2015. Cela tient au montant limité des fonds affectés aux dons, ainsi qu'au niveau élevé des dépenses consacrées aux réfugiés en Grèce (82.7 % de l'aide bilatérale) et des coûts imputés des étudiants. Les bourses d'études et la formation dans le pays donneur ont représenté 47.9 % de l'aide-pays programmable.

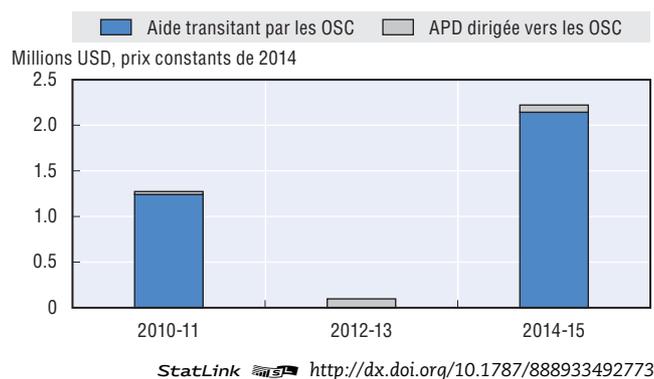
Graphique 19.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Grèce



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492765>

En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 0.2 million USD, ce qui correspond à 0.2 % de l'aide bilatérale (contre 16.9 % pour la moyenne des pays du CAD). Au total, l'aide apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a diminué depuis 2014, tant en volume (-95 %) qu'en pourcentage de l'APD bilatérale (elle était de 9.2 % en 2014).

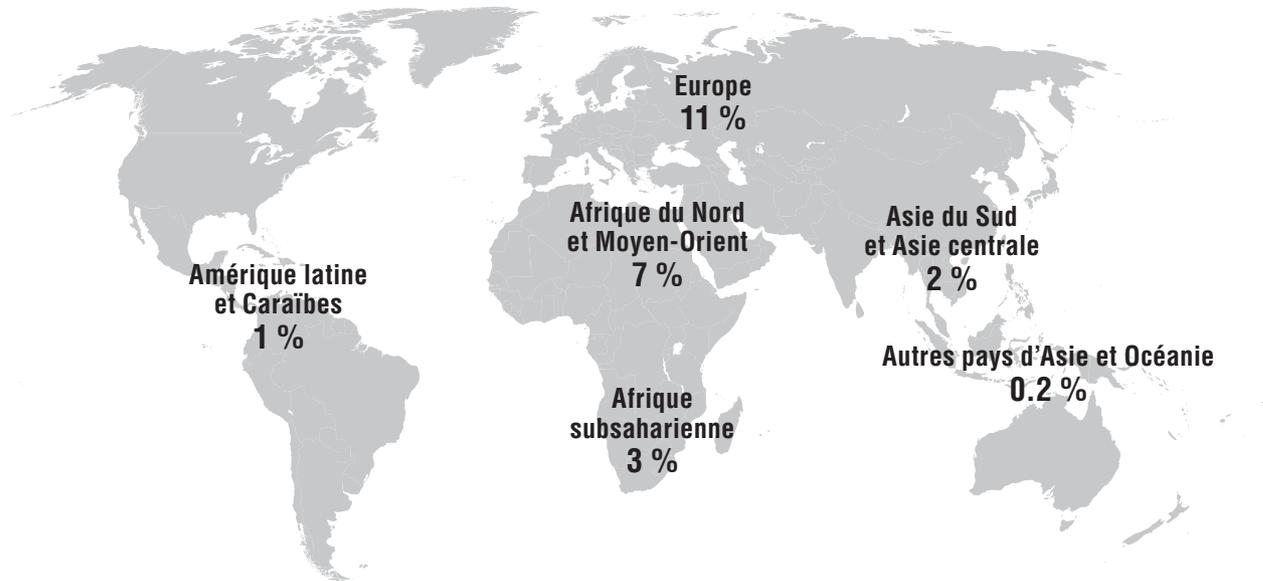
Graphique 19.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Grèce



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492773>

L'APD bilatérale de la Grèce a été principalement dirigée vers l'Europe orientale. En 2015, 6.1 millions USD ont été affectés à l'Europe orientale et 2.1 millions USD au Moyen-Orient.

Graphique 19.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Grèce



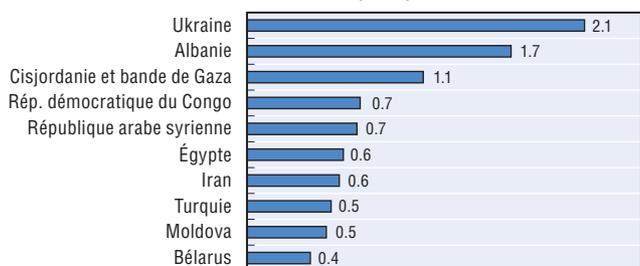
Note : La répartition par région de 76 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492784>

En 2015, la Grèce a affecté 10.6 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Elle compte 18 pays partenaires prioritaires, dont 7 figurent sur la liste de ses 10 principaux bénéficiaires de 2014-15. En 2015, le soutien aux contextes fragiles a représenté un montant de 3.5 millions USD (4.9 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 19.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Grèce



10 principaux bénéficiaires



Millions USD

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492790>

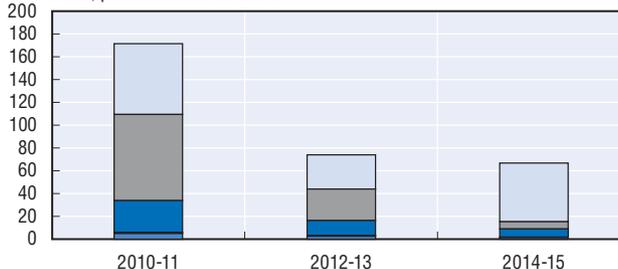
En 2015, 1.6 % de l'APD bilatérale grecque, soit un montant de 1.2 million USD, ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA). Ce chiffre représente une baisse par rapport à 2014, où il était de 4 %, et est inférieur à la moyenne du CAD, de 24.3 % pour 2015. Ce sont les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de la Grèce en 2015 (7.6 %), mais il faut noter que 84 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de la Grèce aux PMA a représenté 0.02 % de son RNB en 2015, ce qui est en deçà de l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 19.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Grèce



Millions USD, prix constants de 2014



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492808>

En 2015, 14.2 % de l'APD bilatérale de la Grèce ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, ce qui correspond à un montant de 10.2 millions USD, une place importante ayant été faite à l'éducation (9.2 millions USD).

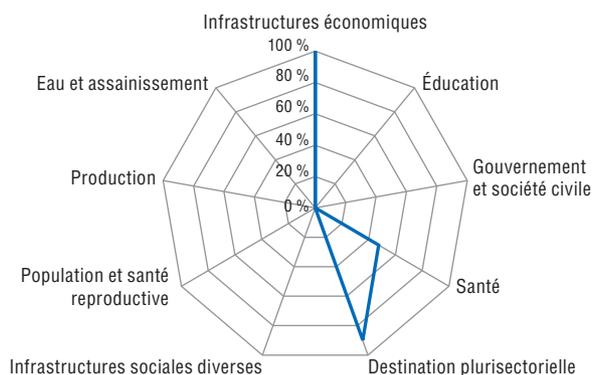
Graphique 19.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Grèce



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492814>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 3.2 millions USD en 2015. L'égalité des sexes constitue une question prioritaire pour la Grèce, qui s'emploie à offrir des chances égales aux étudiants des deux sexes venus des pays en développement se former dans ses universités, en leur accordant des bourses d'études supérieures. En 2015, 71.6 % de son aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 36.3 % pour la moyenne des pays du CAD. Ce chiffre représente une baisse par rapport à celui de 2014 (75.9 %).

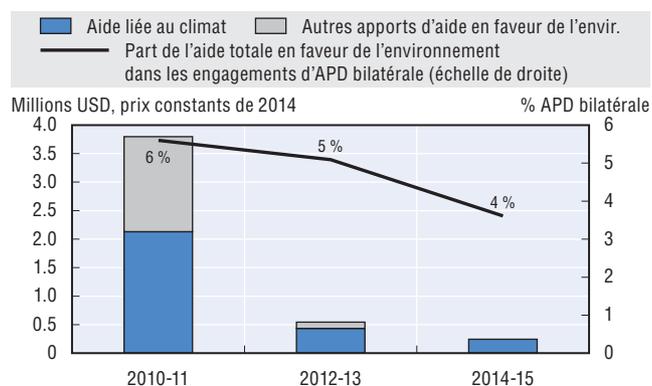
Graphique 19.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Grèce



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492828>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 0.2 million USD en 2015. La part de l'aide bilatérale ventilable de la Grèce visant l'environnement a été de 4.3 % en 2015, contre 8 % en 2010 et 33.2 % en moyenne pour les pays du CAD en 2015. La part de son aide bilatérale ventilable qui est orientée vers la lutte contre le changement climatique a été de 4.3 % en 2015 (0.2 million USD), ce qui est à comparer à la moyenne des pays du CAD, de 26.2 %.

Graphique 19.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Grèce



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492833>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

HONGRIE

La Hongrie est devenue le 30^e membre du Comité d'aide au développement en décembre 2016.

Contribution de la Hongrie au renforcement des données pour le développement

La Hongrie ne mène pas à l'heure actuelle d'activités liées au renforcement des données pour le développement telles que le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.

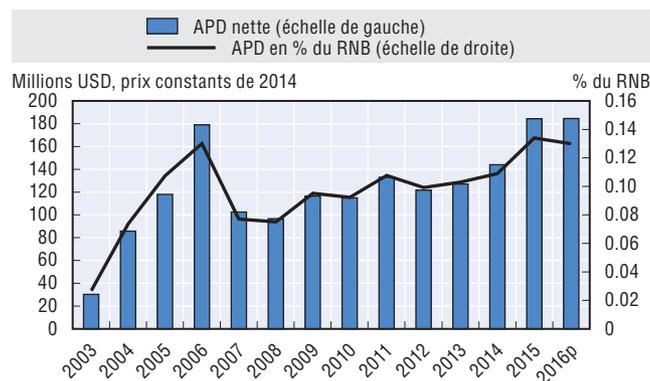
Apports financiers de la Hongrie aux pays en développement

En 2016, les apports nets d'APD de la Hongrie se sont élevés à **155 millions USD** (données provisoires), soit 0.13 % de son revenu national brut (RNB) et une augmentation de 0.5 % en termes réels par rapport à 2015. À l'instar de tous les États membres qui ont rejoint l'Union européenne après 2002, la Hongrie s'est engagée à atteindre 0.33 % pour le rapport APD/RNB d'ici 2030. On ne dispose pas pour l'heure de données sur les autres apports du secteur public, les dons privés (fonds réunis par les organisations non gouvernementales et les fondations) et les apports privés aux conditions du marché provenant de la Hongrie et destinés aux pays en développement.

La Hongrie utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'aide publique au développement (APD) pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **10 400 USD** en 2015.
- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **0.4 million USD** en 2015.

Graphique 20.1. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-16, Hongrie



p : données préliminaires.

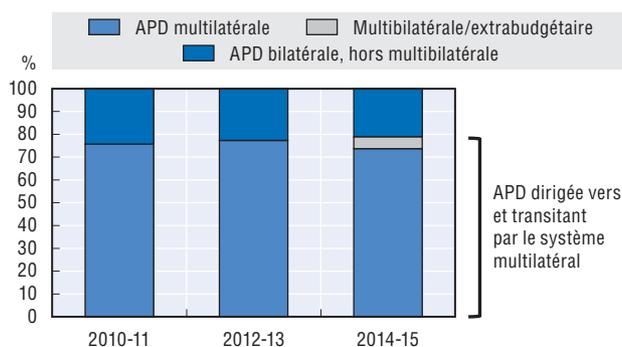
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933492844>

Aide publique au développement dispensée par la Hongrie

En 2015, 30,4 % de l'APD hongroise ont été dispensés au niveau bilatéral, soit un montant de 47,3 millions USD. La Hongrie a affecté 69,6 % de son APD, soit 108,2 millions USD, aux contributions au budget central des organisations multilatérales en 2015, contre 26,2 % en moyenne pour les pays du CAD. Son aide multilatérale était constituée pour l'essentiel par les contributions statutaires qu'elle doit verser à l'Union européenne et à d'autres organisations internationales. Elle a aussi dirigé 18,1 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 10 millions USD, soit une hausse de 2 % en termes réels par rapport à 2015, et représentait 6,3 % de l'APD nette totale de la Hongrie.

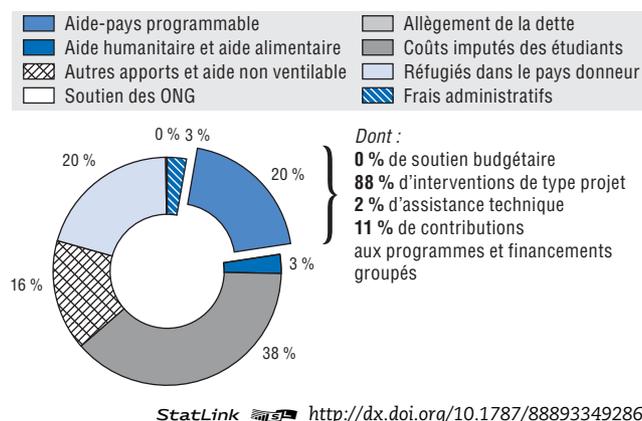
Graphique 20.2. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Hongrie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492854>

En 2015, 19,9 % de l'APD bilatérale de la Hongrie ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) a été plus faible que la moyenne des pays du CAD pour 2015 (48,8 %). Les interventions de type projet ont représenté 88 % de l'APP. Les coûts imputés des étudiants (38 %) et les dépenses consacrées aux réfugiés sur son territoire (20 %) ont représenté plus de la moitié de l'APD bilatérale.

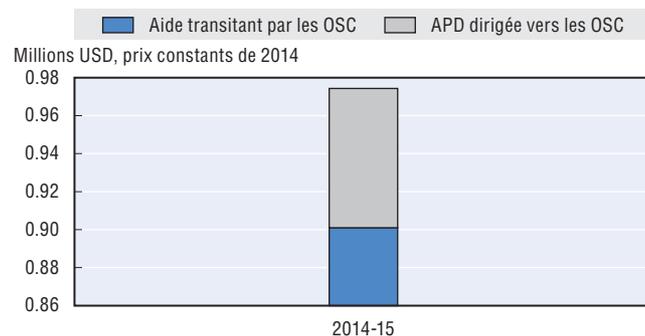
Graphique 20.3. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Hongrie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492863>

En 2015, l'APD bilatérale apportée aux organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 1,6 million USD, ce qui représente 3,4 % de l'aide bilatérale. La moyenne des pays du CAD était de 16,9 % en 2015.

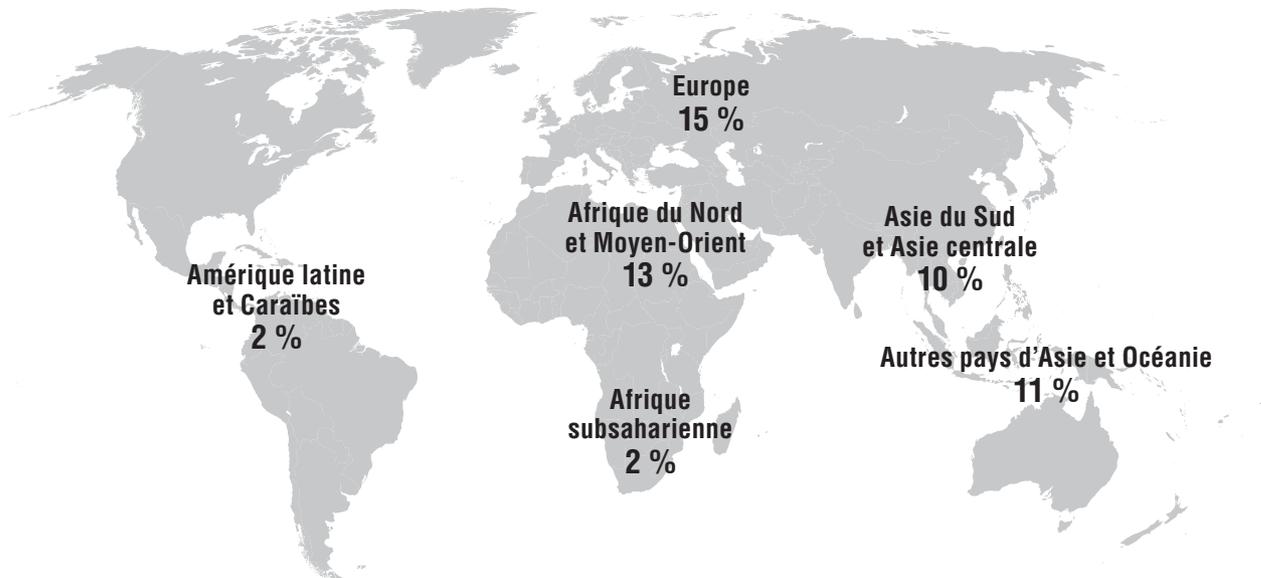
Graphique 20.4. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes 2014-15, versements bruts, Hongrie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492873>

En 2015, l'APD bilatérale de la Hongrie a été principalement orientée vers l'Europe et l'Asie. La Hongrie a affecté 6.9 millions USD à l'Europe orientale, 6.2 millions à l'Asie du Sud et l'Asie centrale, 6.2 millions USD à l'Asie extrême-orientale et 5.3 millions USD au Moyen-Orient.

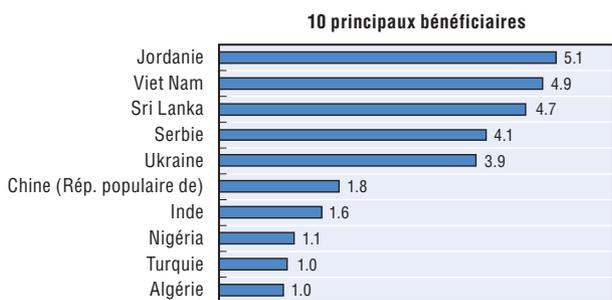
Graphique 20.5. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Hongrie



Note : La répartition par région de 48 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte. StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492887>

En 2015, la Hongrie a affecté 73 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Elle oriente son aide vers 8 partenaires stratégiques et 12 partenaires de ses projets. L'aide aux partenaires stratégiques prévoit une coopération plus intensive et des niveaux de financement plus élevés que pour les partenaires des projets. Parmi ses 20 partenaires prioritaires, 3 figuraient au nombre des 10 principaux bénéficiaires de son aide en 2014-15. Le soutien aux contextes fragiles a représenté un montant de 15.2 millions USD en 2015 (32.2 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 20.6. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Hongrie

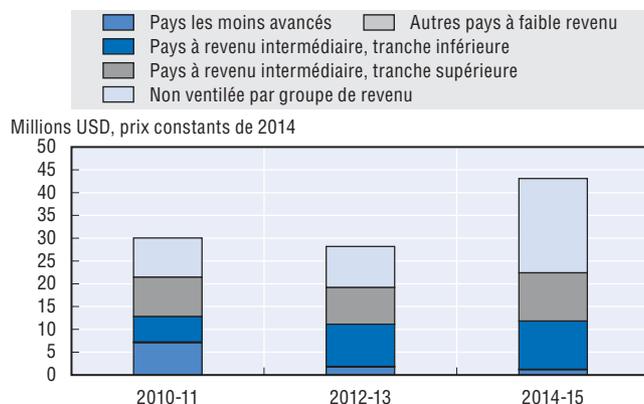


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492899>

En 2015, 2.9 % de l'APD bilatérale de la Hongrie ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 1.4 million USD. La moyenne des pays du CAD était de 24.3 % en 2015. Les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) et ceux de la tranche supérieure (PRITS) ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale en 2015, soit respectivement 28.9 % et 28.4 %, mais il faut noter que 39.7 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de la Hongrie aux PMA a représenté 0.02 % de son RNB en 2015, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 20.7. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Hongrie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492906>

En 2015, 53.5 % de l'APD bilatérale de la Hongrie ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit 25.3 millions USD, une place importante ayant été faite à l'éducation, avec un montant de 18.5 millions USD. L'aide humanitaire a représenté 1.3 million USD en 2015. Une part importante (40 %) de l'APD bilatérale n'était pas ventilée par secteur en 2015.

Graphique 20.8. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Hongrie



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933492914>

La protection de l'environnement compte parmi les domaines prioritaires de la coopération bilatérale de la Hongrie pour le développement. La Hongrie doit encore intégrer de manière systématique des principes transversaux, notamment l'égalité hommes-femmes et la durabilité environnementale, dans ses activités et sa stratégie de coopération pour le développement.

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

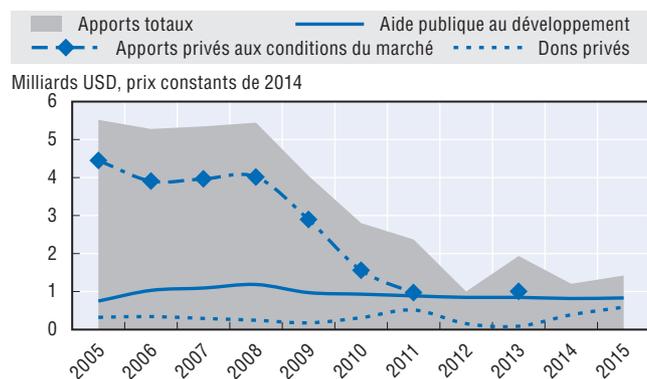
IRLANDE

Contribution de l'Irlande au renforcement des données pour le développement

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements de l'Irlande en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 0.44 million USD par an en 2013-15.

Apports financiers de l'Irlande aux pays en développement

Graphique 21.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, Irlande



Note : On ne dispose pas de données sur les autres apports du secteur public. On ne dispose pas de données sur les apports privés pour 2012, 2014 et 2015.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492928>

L'Irlande utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'aide publique au développement (APD) pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **332 779 USD** en 2015.
- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **32.6 millions USD** en 2015 (-23.8 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par l'Irlande au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 21.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Irlande

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'ITA
2016	68.8	90.7	62.0	100.0	88.7	51.7	améliorations nécessaires	excellent	améliorations nécessaires
Année de référence	-	75.5	82.2	100.0	91.7	84.6	améliorations nécessaires	excellent	-
Tendance	-	↑	↓	=	↓	↓	=	=	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

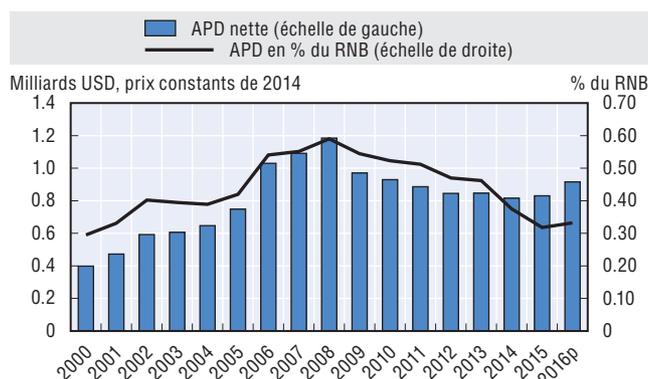
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495128>

Aide publique au développement dispensée par l'Irlande

En 2016, les apports nets d'APD de l'Irlande se sont élevés à 802 millions USD (données provisoires), soit 0.33 % de son revenu national brut (RNB) et une hausse de 11.9 % en termes réels par rapport à 2015 principalement imputable à une augmentation de ses contributions aux organisations multilatérales. Dans sa déclaration budgétaire pour 2016, le gouvernement a annoncé une augmentation du budget de l'APD, la première en sept ans. Tout comme les autres États membres de l'UE, l'Irlande a réaffirmé sa volonté d'atteindre l'objectif de 0.7 % pour le rapport APD/RNB à l'horizon 2030. La part non liée de l'APD irlandaise (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 100 % en 2015 (contre 98.2 % en 2014), à comparer à la moyenne du CAD, de 78.1 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2015.

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 1 million USD, soit une hausse de 72.9 % en termes réels par rapport à 2015 et représentait 0.1 % de l'APD nette totale de l'Irlande.

Graphique 21.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, Irlande

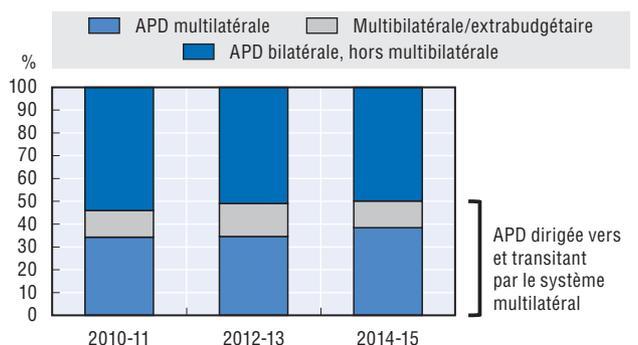


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492938>

En 2015, 59.5 % de l'APD irlandaise ont été dispensés au niveau bilatéral. En 2015, l'Irlande a affecté 40.5 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 26.2 % pour la moyenne des pays du CAD. Elle a aussi dirigé 18.5 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

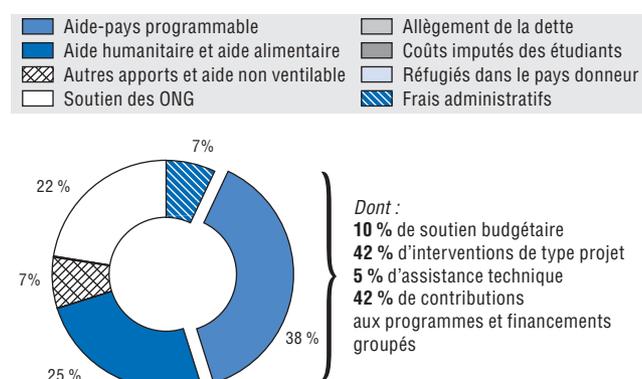
Graphique 21.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Irlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492947>

En 2015, 38.1 % de l'APD bilatérale de l'Irlande ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) était inférieure à la moyenne des pays du CAD (48.8 %) en 2015. Les interventions de type projet ont représenté 41.9 % de l'APP. L'aide au titre du budget de base des organisations non gouvernementales (ONG) et l'aide humanitaire ont représenté près de la moitié de l'APD bilatérale.

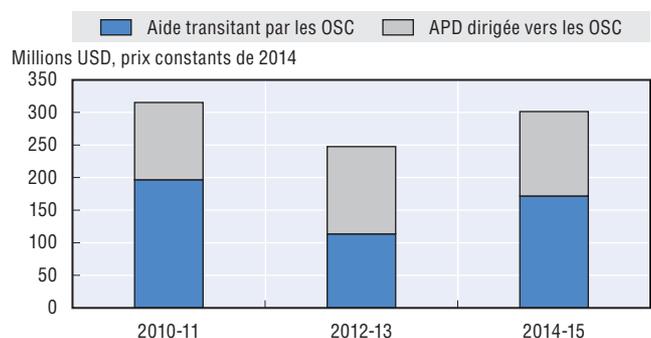
Graphique 21.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Irlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492950>

En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 183.8 millions USD. Ce montant a représenté 43 % de l'APD bilatérale irlandaise, contre 16.9 % pour la moyenne du CAD. Entre 2014 et 2015, l'aide irlandaise apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a baissé tant en volume (-46 %) qu'en pourcentage de l'aide bilatérale (contre 75.2 % en 2014).

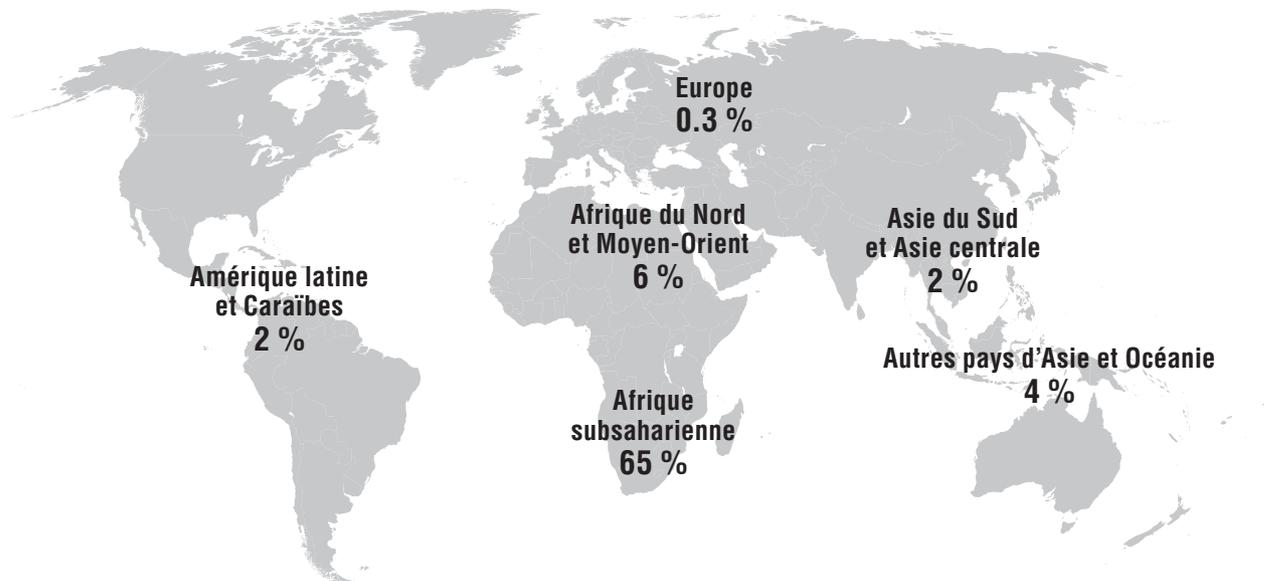
Graphique 21.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Irlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492962>

L'APD bilatérale de l'Irlande a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2015, l'Irlande a affecté 271.9 millions USD à l'Afrique subsaharienne, 25.4 millions USD au Moyen-Orient et 15.2 millions USD à l'Asie extrême-orientale.

Graphique 21.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Irlande



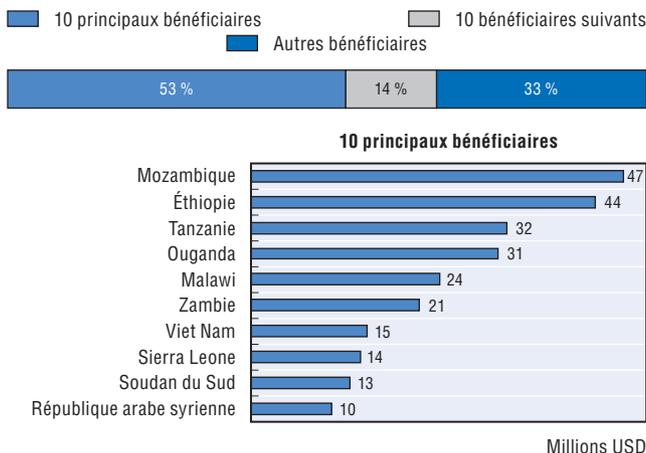
Note : La répartition par région de 20 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492975>

En 2015, l'Irlande a affecté 52.4 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Parmi ces derniers figuraient sept de ses huit principaux pays partenaires, ce qui montre qu'elle concentre les ressources affectées à l'aide sur ses pays partenaires. En 2015, le soutien aux contextes fragiles a représenté un montant de 297.8 millions USD (69.7 % de l'APD bilatérale brute).

En 2015, 60.1 % de l'APD bilatérale ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 256.7 millions USD. La part de l'aide destinée aux PMA est restée relativement stable depuis 2012 (62.4 %) avec une légère baisse en 2014 (59.6 %). L'Irlande s'est classée au premier rang des membres du CAD pour la part de l'APD bilatérale consacrée aux PMA en 2015 (la moyenne du CAD était de 24.3 %).

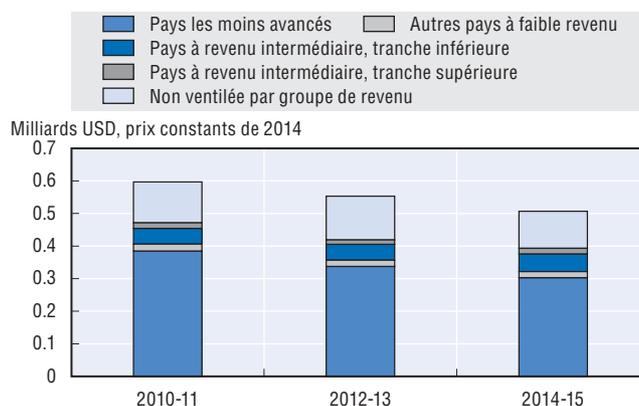
L'APD totale de l'Irlande aux PMA a représenté 0.15 % de son RNB en 2015, ce qui est conforme à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 21.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Irlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492980>

Graphique 21.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Irlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933492998>

En 2015, 46.4 % de l'APD bilatérale irlandaise (198.3 millions USD) ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, l'accent ayant été fortement mis sur le gouvernement et la société civile (64 millions USD), la santé (56 millions USD) et l'éducation (39.8 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 89.7 millions USD.

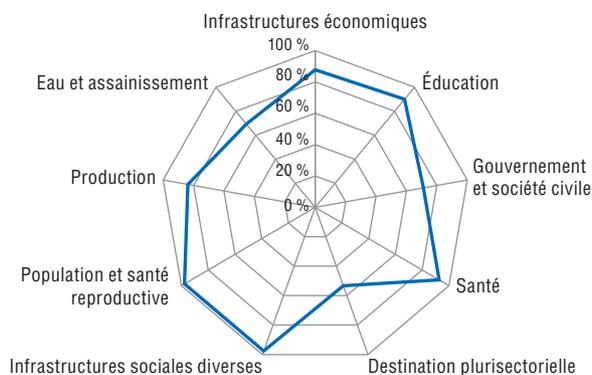
Graphique 21.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Irlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493006>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 289.9 million USD en 2015. L'Irlande s'emploie à attirer l'attention de l'opinion sur l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes comme l'a montré son plaidoyer sur ce thème lors des négociations du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En 2015, 79 % de son aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif (contre 48.7 % en 2014), la moyenne des pays du CAD étant de 36.3 %. L'aide de l'Irlande au titre de la population et de la santé reproductive, de l'éducation, des autres infrastructures sociales et de la santé est axée sur l'égalité hommes-femmes.

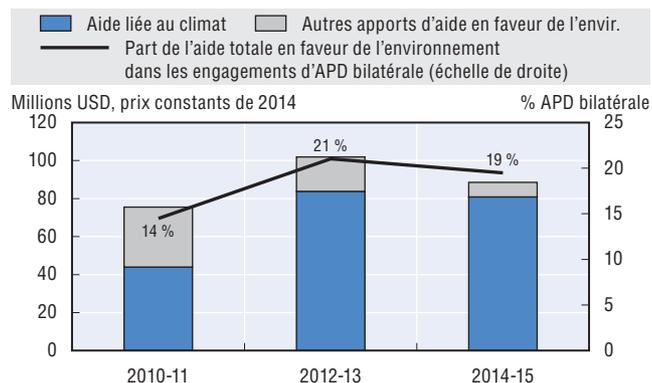
Graphique 21.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Irlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493014>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 78 millions USD en 2015. La durabilité environnementale, le changement climatique et le développement sont des questions auxquelles l'Irlande accorde une priorité croissante. En 2015, 20.7 % de son APD bilatérale ventilable ont été orientés vers l'environnement, contre 33.2 % en moyenne pour les pays du CAD. De plus, 17.3 % (65.2 millions USD) de l'aide bilatérale ventilable ont été axés sur la lutte contre le changement climatique, contre 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 21.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Irlande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493025>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

ISLANDE

Contribution de l'Islande au renforcement des données pour le développement

Actuellement, l'Islande ne mène aucune activité liée aux données pour le développement telle que le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.

Apports financiers de l'Islande aux pays en développement

En 2016, les apports nets d'APD de l'Islande se sont élevés à **50 millions USD** (données provisoires), soit 0.25 % de son revenu national brut (RNB) et une augmentation de 11.6 % en termes réels par rapport à 2015, en partie imputable à l'augmentation des dépenses consacrées aux réfugiés sur son territoire. L'Islande s'est engagée de longue date à rejoindre les rangs des pays de sa région qui ont réussi à porter le rapport APD/RNB à 0.7%. Cela étant, à la suite de la crise financière et bancaire de 2008-11, l'Islande a revu le calendrier ambitieux qu'elle s'était fixé pour atteindre cet objectif, et l'Althing (le parlement) a adopté un nouveau plan prévoyant que l'APD devrait atteindre 0.26 % du RNB en 2018 et se maintenir à ce niveau jusqu'en 2021.

La part non liée de l'APD islandaise (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 100 % en 2015 (pour comparaison, la moyenne du CAD était de 78.1 %). C'était aussi le cas en 2014 et 2013. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2015. On ne dispose pas pour l'heure de données sur les autres apports du secteur public ni sur les dons privés (fonds réunis par les organisations non gouvernementales et les fondations) provenant de l'Islande et destinés aux pays en développement. Sont en revanche disponibles les données sur les apports privés aux conditions du marché (qui s'élèvent à 0.2 million USD) pour 2015.

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 8 millions USD, soit une hausse de 58.5 % en termes réels par rapport à 2015, et représentait 16.8 % de l'APD nette totale de l'Islande.

Résultats obtenus par l'Islande au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

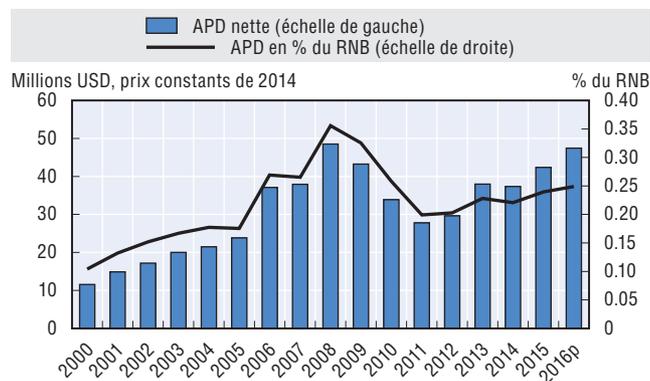
Tableau 22.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Islande

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	100.0	50.9	25.0	100.0	100.0	100.0	bon	moyen	
Année de référence	-	0.0	52.8	-	72.4	83.5	bon	-	-
Tendance	-	↑	↓	-	↑	↑	=	-	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933495133>

Graphique 22.1. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, Islande



p : données préliminaires.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933493035>

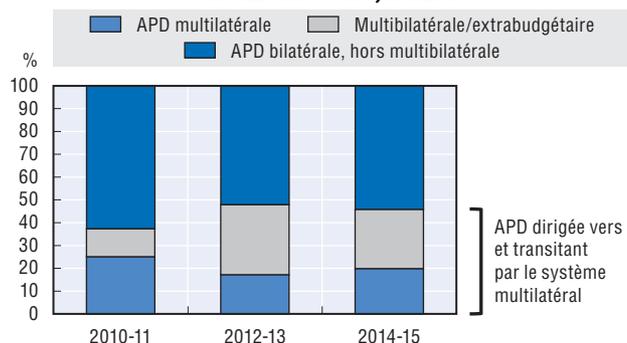
L'Islande utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **6.6 millions USD** en 2015 (-25.6 % en termes réels par rapport à 2014).

Aide publique au développement dispensée par l'Islande

En 2015, 77.9 % de l'APD islandaise ont été dispensés au niveau bilatéral, soit un montant total de 31 millions USD. L'Islande a affecté 22.1 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD. Elle a aussi dirigé 31.6 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires). L'Islande apporte des contributions à des organisations multilatérales telles que les institutions des Nations Unies et la Banque mondiale.

Graphique 22.2. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Islande

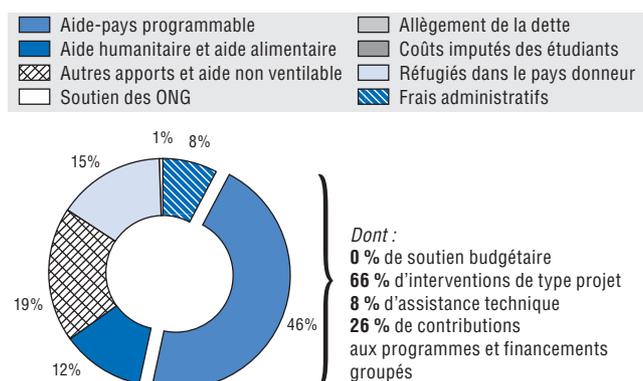


Note : On ne dispose pas de données sur l'APD multilatérale/extrabudgétaire pour les années antérieures à 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493040>

En 2015, 45.6 % de l'APD bilatérale de l'Islande ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) de l'Islande était inférieure à la moyenne des pays du CAD (48.8 %) en 2015 et les interventions de type projet ont représenté 66.4 % de l'APP. La part de l'APD bilatérale classée dans la catégorie « Autres apports et aide non ventilable » a été de 19.1 %.

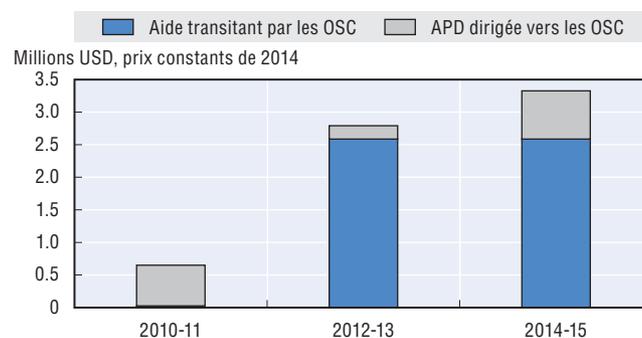
Graphique 22.3. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Islande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493056>

En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 3.7 millions USD. Entre 2014 et 2015, l'aide islandaise dirigée vers les OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté à la fois en volume (41.9 %) et en pourcentage de l'APD bilatérale (passant de 8.9 % en 2014 à 11.8 % en 2015). Cette part a été inférieure à la moyenne des pays du CAD, de 16.9 %.

Graphique 22.4. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Islande

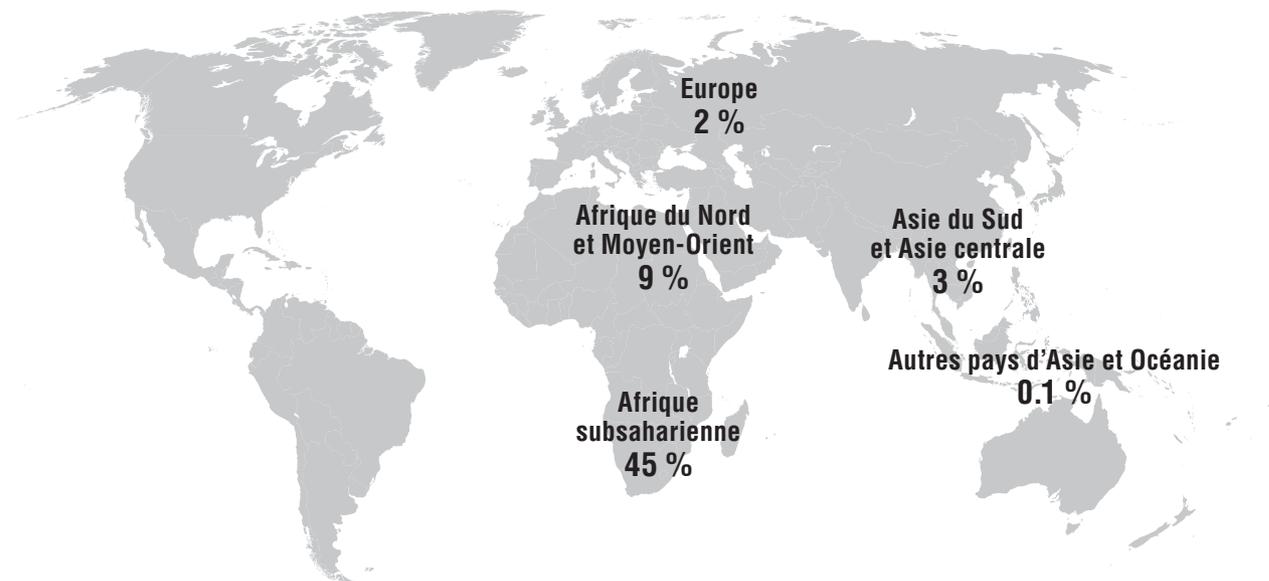


Note : On ne dispose pas de données sur l'APD dirigée vers les OSC pour les années antérieures à 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493069>

L'APD bilatérale de l'Islande a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne, qui a reçu 13.1 millions USD en 2015.

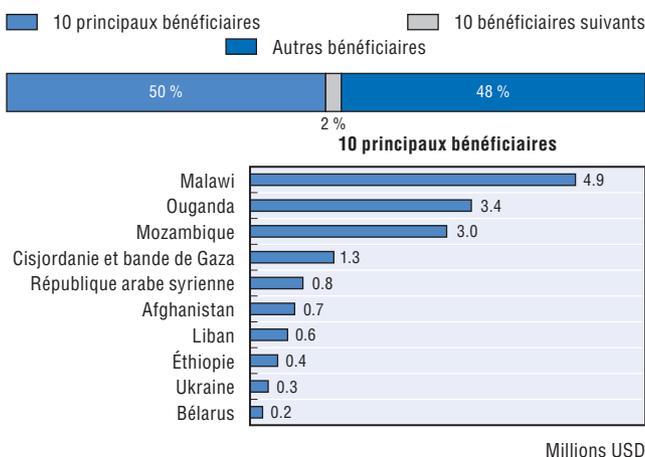
Graphique 22.5. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Islande



Note : La répartition par région de 41 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte. StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493078>

En 2015, l'Islande a affecté 50.6 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Ses trois pays partenaires prioritaires – Malawi, Ouganda et Mozambique – sont les trois premiers destinataires de son APD. En 2015, le soutien aux contextes fragiles a représenté un montant de 14.3 millions USD (46.2 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 22.6. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Islande

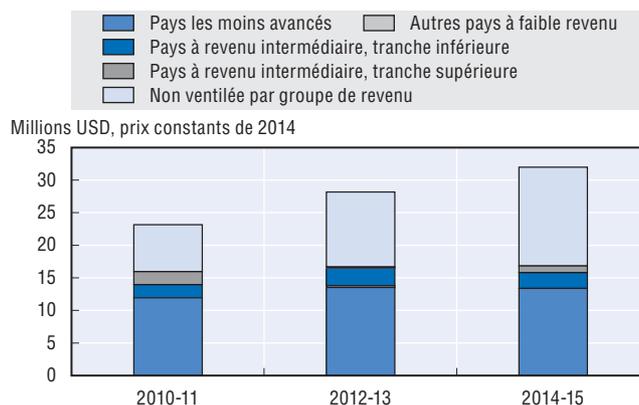


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493083>

En 2015, 41.6 % de l'APD bilatérale de l'Islande ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 12.9 millions USD. Ce chiffre représente une légère baisse par rapport à 2014, où il était de 42.1 %, mais il demeure supérieur à la moyenne du CAD, de 24.3 % pour 2015. Ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de l'Islande en 2015, mais il faut noter que 46.9 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de l'Islande aux PMA a représenté 0.10 % de son RNB en 2015, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 22.7. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Islande

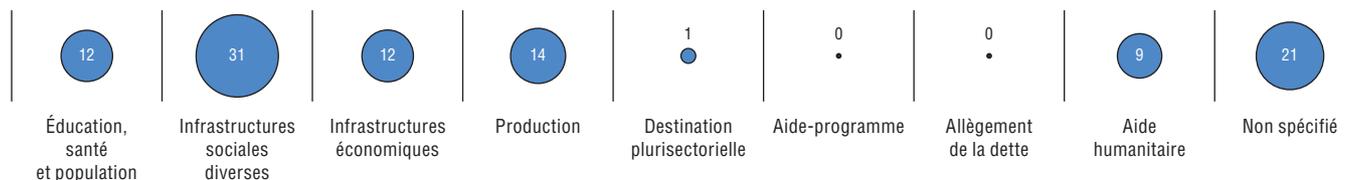


Note : Les données concernant les autres pays à faible revenu sont disponibles seulement pour 2009.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493093>

En 2015, 42,2 % de l'APD bilatérale de l'Islande ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 13,1 millions USD, une place importante ayant été faite au gouvernement et à la société civile (2,9 millions USD), ainsi qu'à l'eau et à l'assainissement (2,7 millions USD). Un montant de 3,4 millions USD a été affecté aux secteurs de la production, en particulier la pêche (2,8 millions USD), et 3,2 millions USD ont été affectés aux infrastructures et services économiques. L'aide humanitaire a représenté 3,6 millions USD.

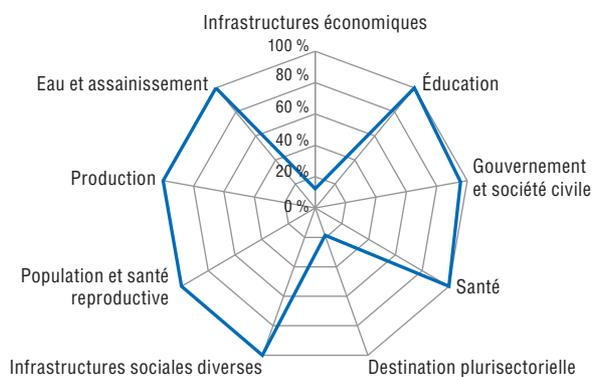
Graphique 22.8. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Islande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493106>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 20,4 millions USD en 2015. L'égalité des sexes est l'un des deux thèmes transversaux de la coopération islandaise pour le développement (l'autre étant l'environnement), et cet objectif est solidement ancré dans les projets et programmes de l'Islande. En 2015, 86,1 % de son aide bilatérale ventilable par secteur avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, soit davantage que la moyenne des pays du CAD (36,3 %). Ce chiffre représente une progression par rapport à 2014 (80,6 %). L'Islande s'est également employée à promouvoir l'égalité des sexes dans le cadre du soutien qu'elle apporte au niveau multilatéral, principalement en s'appuyant sur les Nations Unies et la Banque mondiale, notamment en recourant à des méthodes innovantes comme la campagne HeForShe (Lui pour Elle), et soutient l'égalité hommes-femmes par des investissements dans la quasi-totalité des secteurs.

Graphique 22.9. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Islande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493114>

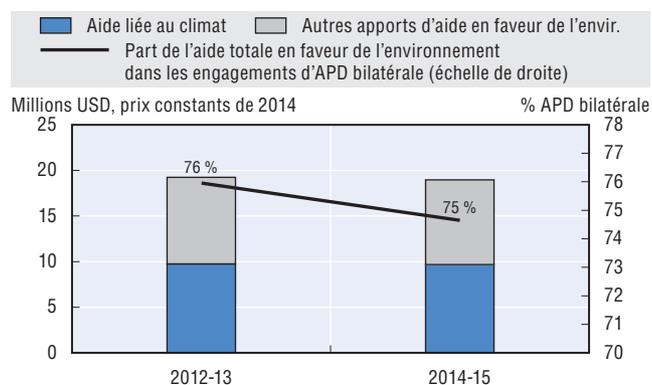
Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

OCDE (2017), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Iceland 2017*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274334-en>.

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 17,4 millions USD en 2015. L'environnement, deuxième thématique transversale de la coopération islandaise pour le développement, est intégré dans ses projets et programmes, même si, lors de l'examen par les pairs que lui a consacré le CAD en 2017, il est apparu que l'Islande pourrait mettre davantage l'accent sur la notification de ses données à l'aide des marqueurs de Rio du CAD. En 2015, 73,4 % de son aide bilatérale ventilable visaient l'environnement, et 37,1 % (8,8 millions USD) étaient orientés tout particulièrement vers la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 33,2 % et 26,2 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 22.10. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Islande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493126>

ITALIE

Contribution de l'Italie au renforcement des données pour le développement

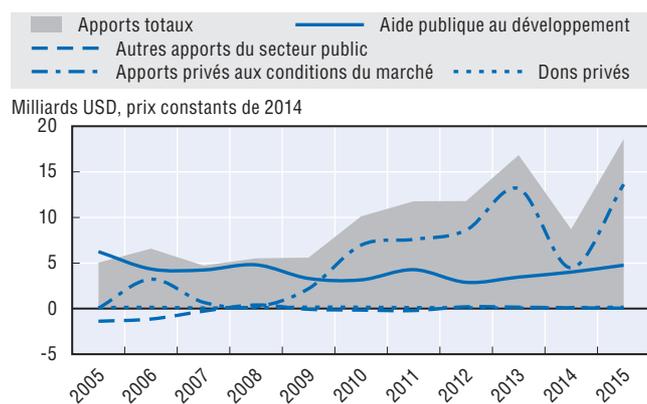
La coopération italienne pour le développement promeut depuis les années 1990 une « culture de la statistique » et apporte une aide en matière de statistiques à des pays en développement (notamment Albanie, Bosnie-Herzégovine, Cabo Verde, Éthiopie, Mozambique, Sénégal, Myanmar, Égypte, Liban et la Communauté des Caraïbes). En 2015, l'Italie a publié un plan d'action sur les statistiques exposant son intention de coopérer avec la communauté internationale au renforcement et à la modernisation des capacités des organismes de statistiques nationaux des pays en développement pour faciliter les recensements démographiques et agricoles et les statistiques de l'état civil.

L'Italie apporte son aide aux pays en développement principalement sous forme d'assistance technique bilatérale de gouvernement à gouvernement et de financement de matériel. Elle vise l'amélioration de la production de statistiques, de la diffusion des données et des connaissances élémentaires des utilisateurs de données en matière de statistiques. L'Italie estime que l'assistance technique qu'elle a fournie à la nouvelle Organisation centrale des statistiques du Myanmar, afin de l'aider à réaliser des enquêtes auprès des entreprises et à améliorer la diffusion des données et les statistiques de l'état civil, constitue un exemple d'activités réussies de renforcement des capacités statistiques menées avec un budget limité et par un groupe de donateurs parfaitement coordonné.

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements de l'Italie en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 0.96 million USD par an en 2013-15.

Apports financiers de l'Italie aux pays en développement

Graphique 23.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, Italie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493137>

L'Italie utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'aide publique au développement (APD) pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **0.61 million USD** en 2015.
- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **184.2 millions USD** en 2015 (deux fois plus, en termes réels, qu'en 2014)

Résultats obtenus par l'Italie au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 23.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Italie

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	60.4	52.9	50.8	95.1	57.8	60.6	moyen	bon	-
Année de référence	-	32.9	38.4	58.3	56.6	77.5	moyen	bon	-
Tendance	-	↑	↑	↑	↑	↓	=	=	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

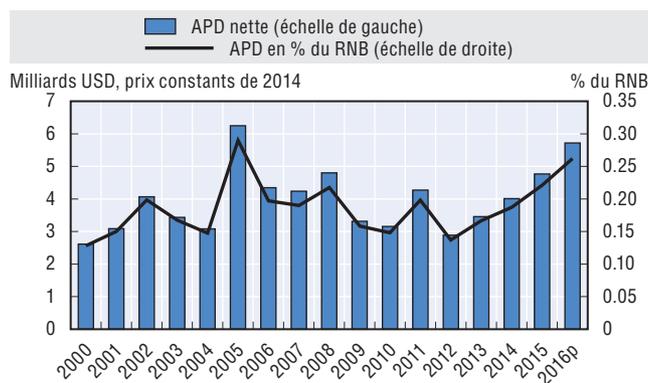
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495145>

Aide publique au développement dispensée par l'Italie

En 2016, les apports nets d'APD de l'Italie se sont élevés à 4.9 milliards USD (données provisoires), soit 0.26 % de son revenu national brut (RNB) et une augmentation de 20.2 % en termes réels par rapport à 2015, qui tient à une hausse des dépenses consacrées aux réfugiés sur son territoire et de ses contributions aux organisations multilatérales. Conformément à l'engagement de l'Italie d'accroître ses apports d'aide, l'APD a augmenté tant en volume qu'en pourcentage du RNB au cours des trois années écoulées. La part non liée de l'APD italienne (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 95.1 % en 2015 (contre 93.5 % en 2014), tandis que la moyenne du CAD ressortait à 78.1 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 99.6 % en 2015.

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 1.67 milliard USD, soit une hausse de 67.9 % en termes réels par rapport à 2015, et représentant 34.3 % de l'APD nette totale de l'Italie.

Graphique 23.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, Italie

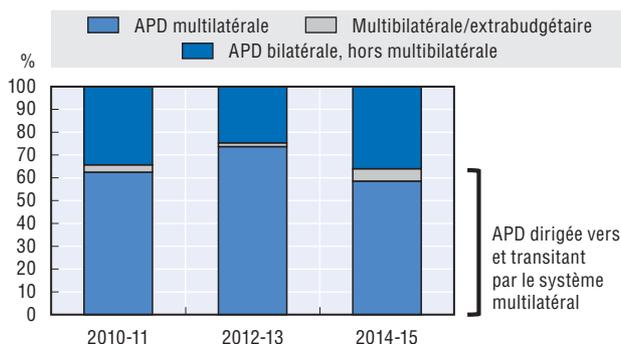


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493146>

En 2015, 46.4 % de l'APD italienne ont été dispensés au niveau bilatéral. L'Italie a affecté 53.6 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 26.2 % pour la moyenne des pays du CAD. Elle a aussi dirigé 14.6 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/extrabudgétaires).

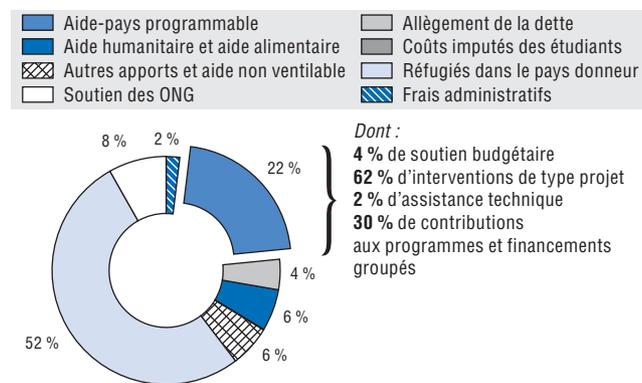
Graphique 23.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Italie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493157>

En 2015, 21.5 % de l'APD bilatérale de l'Italie ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de son aide-pays programmable (APP) a été faible par rapport à la moyenne des pays du CAD (48.8 %) pour 2015. Les interventions de type projet ont représenté 62.3 % de l'APP. L'Italie a consacré 52 % de son APD bilatérale aux réfugiés sur son territoire.

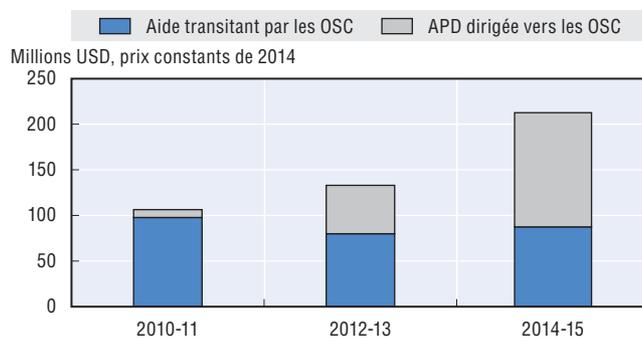
Graphique 23.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Italie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493160>

En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 201.4 millions USD. Entre 2014 et 2015, l'aide italienne dirigée vers les OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté en volume (+29.2 %) mais elle a diminué en pourcentage de l'APD bilatérale (passant de 12.7 % en 2014 à 10.7 % en 2015). La moyenne des pays du CAD était de 16.9 % en 2015.

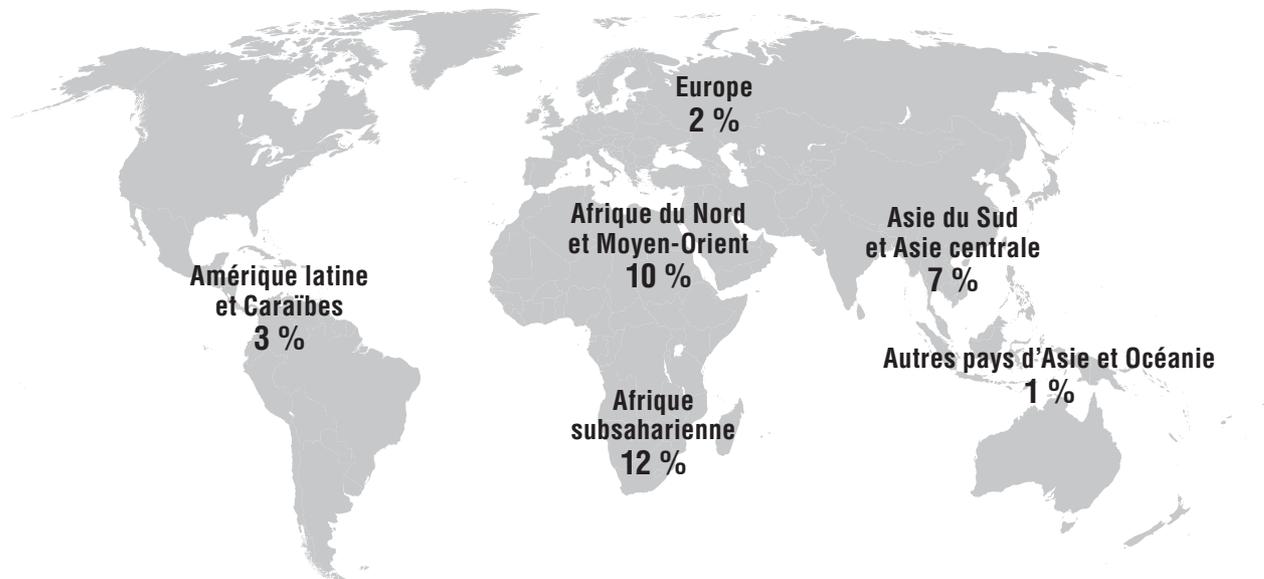
Graphique 23.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Italie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493170>

En 2015, l'APD bilatérale de l'Italie a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne, ainsi que l'Asie du Sud et l'Asie centrale. 222 millions USD ont été affectés à l'Afrique subsaharienne, 172.8 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale, et 136.3 millions USD au Moyen-Orient.

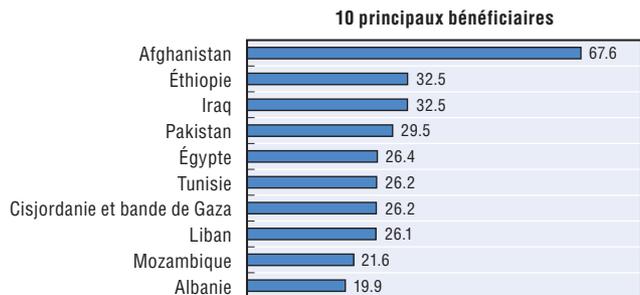
Graphique 23.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Italie



Note : La répartition par région de 64 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte. [StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933493186](http://dx.doi.org/10.1787/888933493186)

En 2015, l'Italie a affecté 21.1 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. L'Italie compte 20 pays prioritaires, dont 9 figurent sur la liste de ses 10 principaux bénéficiaires. Le soutien apporté aux contextes fragiles a représenté un montant de 471.2 millions USD en 2015 (25 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 23.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Italie

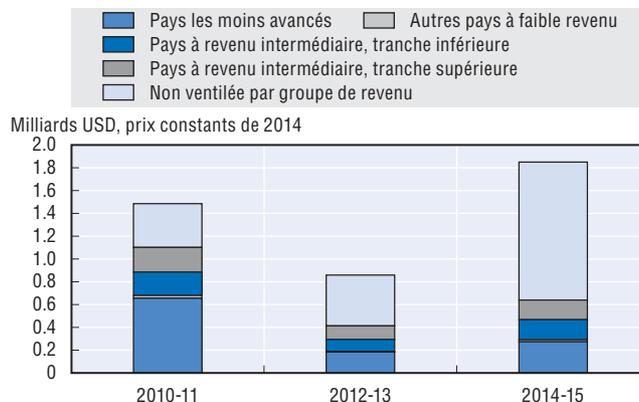


[StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933493191](http://dx.doi.org/10.1787/888933493191)

En 2015, 15.7 % de l'APD bilatérale de l'Italie ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 296.5 millions USD. L'aide aux PMA en pourcentage de l'APD bilatérale a légèrement augmenté depuis 2014 (13.3 %), mais reste inférieure au niveau record atteint en 2011, année où elle s'est établie à 47.8 % (en raison d'un allègement de dette accordé à la République démocratique du Congo). La moyenne des pays du CAD était de 24.3 % en 2015. Les PMA ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale italienne, mais il faut noter que 63.9 % de cette aide n'étaient pas été ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de l'Italie aux PMA a représenté 0.05 % de son RNB en 2015, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 23.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Italie



[StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933493207](http://dx.doi.org/10.1787/888933493207)

En 2015, 20,2 % de l'APD bilatérale de l'Italie, soit un montant de 405,5 millions USD, ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, une place importante ayant été faite au gouvernement et à la société civile (131,6 millions USD), à l'éducation (105,2 millions USD), ainsi qu'à la santé (92,2 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 98,5 millions USD.

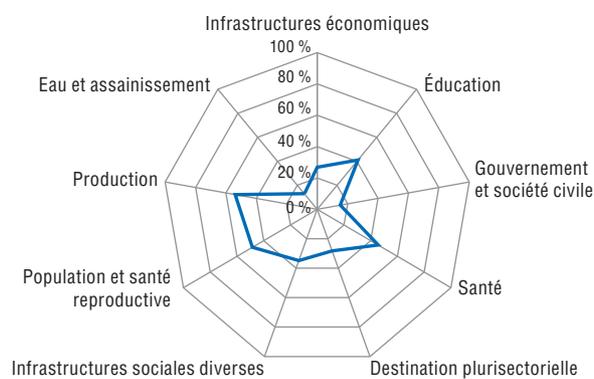
Graphique 23.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Italie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493219>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 290,2 millions USD en 2015. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituent à la fois un thème prioritaire et une question transversale de la coopération italienne pour le développement. En 2010, l'Italie a approuvé des lignes directrices spécifiques sur l'égalité des sexes. Mais elle a encore des difficultés à assurer la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes (OCDE, 2014). En 2015, 32,5 % de son aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, soit une baisse par rapport à 2014 (69,3 %). La moyenne des pays du CAD était de 36,3 % en 2015.

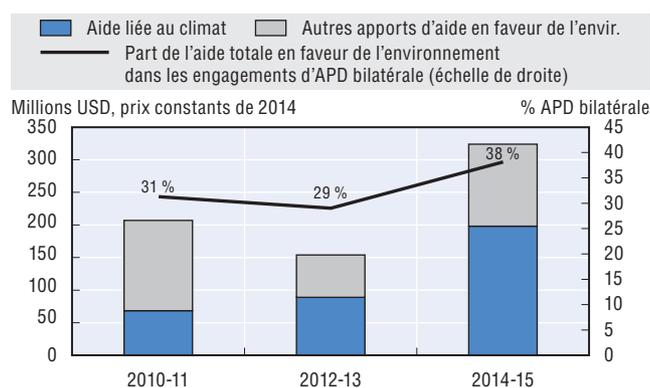
Graphique 23.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Italie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493223>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 391,1 millions USD en 2015. La protection de l'environnement constitue à la fois une priorité et un thème transversal de la coopération italienne pour le développement. En 2015, 43,8 % de son aide bilatérale ventilable ont été consacrés à l'environnement, et 27,9 % (248,8 millions USD) ont été orientés tout particulièrement vers la lutte contre le changement climatique, la moyenne des pays du CAD ayant été respectivement de 33,2 % et de 26,2 %. Ce chiffre représente une hausse par rapport à 2014, année où la contribution en faveur de l'environnement (29 % de l'aide bilatérale ventilable) et de la lutte contre le changement climatique (16 %) était bien plus faible. L'Italie a publié des lignes directrices sur l'environnement en 2011. Mais elle a encore des difficultés à intégrer la problématique de l'environnement dans toutes les composantes de sa coopération pour le développement (OCDE, 2014).

Graphique 23.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Italie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493233>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

OCDE (2014), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Italy 2014*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264213241-en>.

JAPON

Contribution du Japon au renforcement des données pour le développement

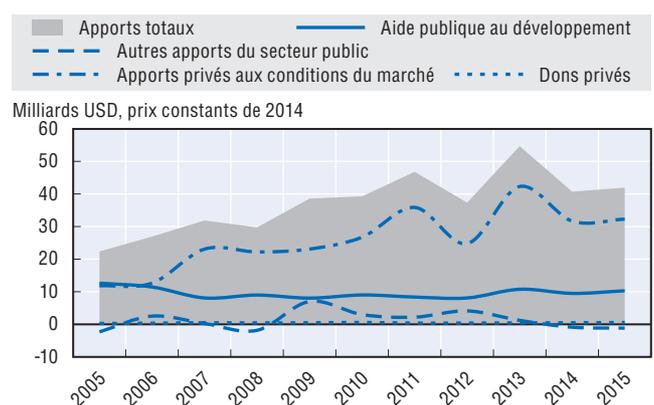
Le Japon soutient le renforcement des capacités et systèmes statistiques des pays en développement depuis de nombreuses années. Son aide est axée sur les systèmes statistiques nationaux et est dispensée sous forme d'assistance technique et de financement de matériel, notamment dans l'objectif de contribuer à l'amélioration de la production de statistiques, de la diffusion des données et des connaissances élémentaires des utilisateurs de données en matière de statistiques.

L'aide japonaise est acheminée par des canaux bilatéraux et multilatéraux. Une aide bilatérale est dispensée par le Bureau des statistiques du Japon et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), qui mènent des activités de renforcement des capacités auprès des organismes nationaux de statistiques de pays en développement afin de les aider à procéder à des recensements démographiques et économiques, et à d'autres enquêtes et études statistiques. Le Bureau des statistiques du Japon met notamment son expertise au service des organismes nationaux de statistiques d'Indonésie (depuis 1980), du Cambodge (depuis 2005), d'Égypte et du Népal (depuis 2016). Le Japon a également apporté des contributions en espèces et en nature à l'Institut de statistiques de l'Asie et du Pacifique, un institut des Nations Unies établi au Japon, et a dispensé des formations et autres activités de renforcement des compétences à 16 139 participants émanant d'organismes nationaux de statistiques de 137 pays ou régions en développement depuis 1970.

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements du Japon en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 4.3 millions USD par an en 2013-15.

Apports financiers du Japon aux pays en développement

Graphique 24.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, Japon



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493248>

Le Japon utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'aide publique au développement (APD) pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **2.9 millions USD** en 2015.
- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **11.8 milliards USD** en 2015 (+37.6 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par le Japon au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 24.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Japon

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	75.9	83.0	67.9	74.6	98.4	63.0	excellent	améliorations nécessaires	améliorations nécessaires
Année de référence	-	64.9	68.8	78.6	99.8	79.4	excellent	moyen	-
Tendance	-	↑	↓	↓	↓	↓	=	↑	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs. Pour aide non liée, voir la note sur la page suivante.

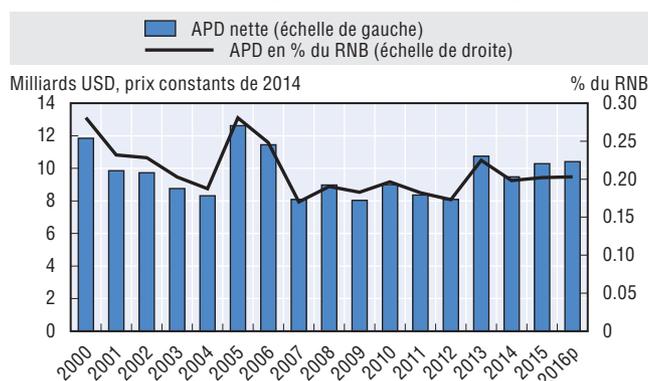
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495155>

Aide publique au développement dispensée par le Japon

En 2016, les apports nets d'APD du Japon se sont élevés à 10.4 milliards USD (données provisoires), soit 0.20 % de son revenu national brut (RNB) et une augmentation de 0.9 % en termes réels par rapport à 2015, due à une légère hausse de l'APD bilatérale. En 2015, la part non liée de son APD bilatérale totale, hors coopération technique, a été de 82.3 %, soit une hausse de 7.3 points de pourcentage par rapport à 2014. L'APD nipponne comprend un important programme de coopération technique, mais le Japon n'en notifie pas le degré de liaison. La part de son aide bilatérale totale notifiée comme non liée a été de 74.6 % en 2015*. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 87.5 % en 2015.

Le Japon n'a pas notifié d'APD au titre du coût des réfugiés sur son territoire pour 2016.

Graphique 24.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, Japon

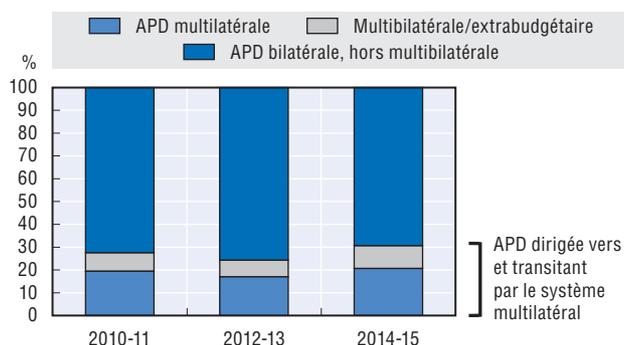


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493254>

En 2015, 79.7 % de l'APD du Japon ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. Le Japon a affecté 20.3 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 26.2 % pour la moyenne des pays du CAD. Il a aussi dirigé 13.9 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

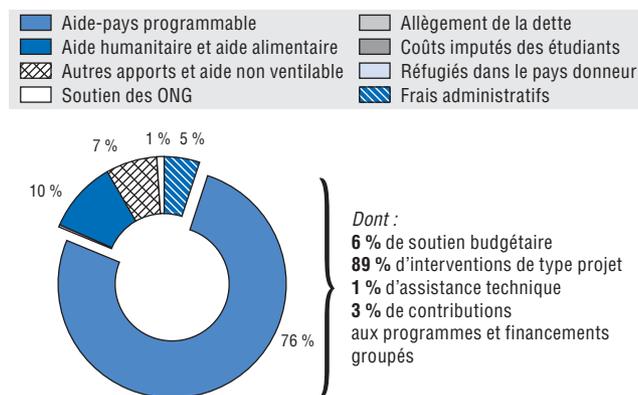
Graphique 24.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Japon



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493263>

En 2015, 76.2 % de l'APD bilatérale nipponne ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) a été supérieure à la moyenne des pays du CAD (48.8 %) en 2015. Les interventions de type projet ont représenté au total 89.4 % de l'APP.

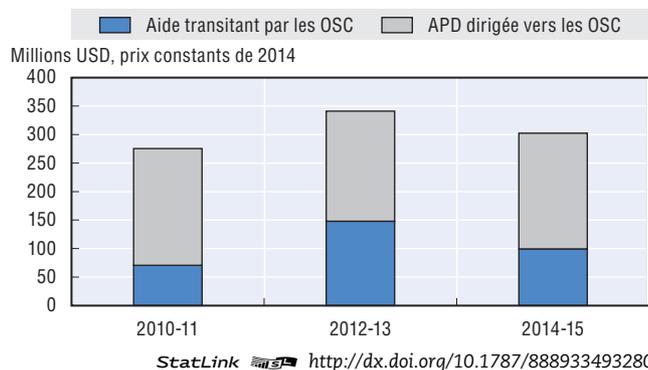
Graphique 24.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Japon



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493274>

En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 280.3 millions USD. Entre 2014 et 2015, l'aide nipponne dirigée vers les OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté en volume (+7.5 %) et elle est restée stable en pourcentage de l'APD bilatérale (2.3 % en 2014 et 2015). La moyenne des pays du CAD a été de 16.9 % en 2015.

Graphique 24.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Japon

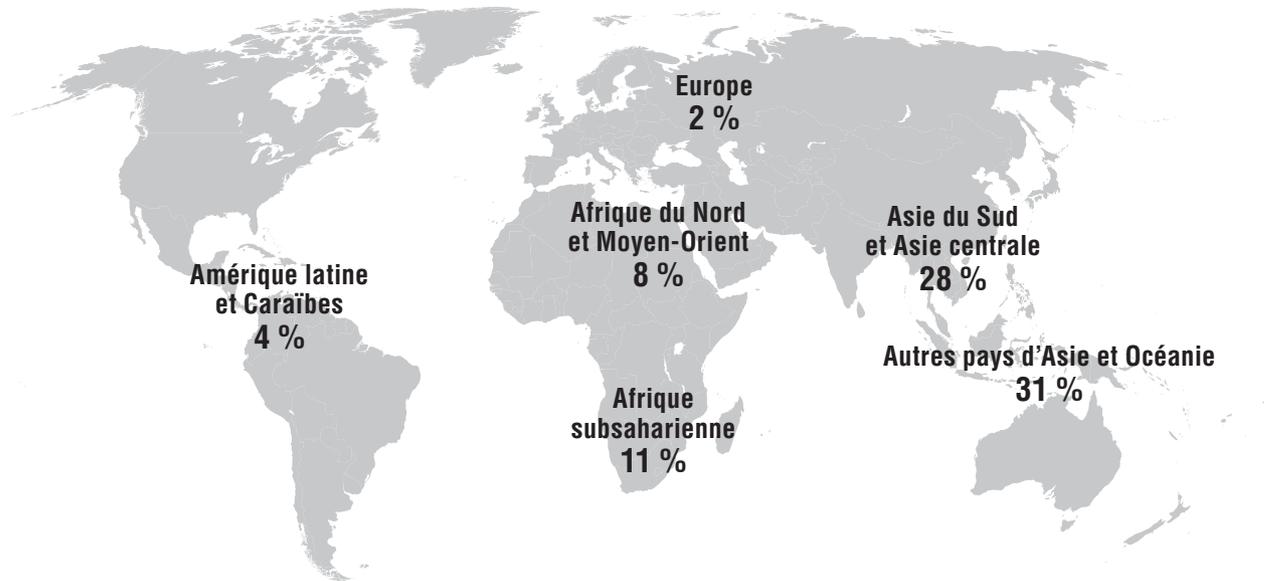


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493280>

* Le Japon interprète les engagements d'Accra et de Busan sur le déliement comme portant uniquement sur l'APD couverte par la Recommandation du CAD sur le déliement de l'APD aux PMA et aux PPTE (OECD, 2008). Lors de l'examen par les pairs de 2014, le Japon a indiqué au CAD, comme il est requis au paragraphe 21 de la Recommandation, qu'il se réservait le droit de lier une partie de l'APD apportée à tous les pays pauvres très endettés (PPTE) n'appartenant pas au groupe des PMA.

L'APD bilatérale japonaise a été fortement orientée vers l'Asie. En 2015, le Japon a affecté 3.4 milliards USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale, et 3.2 milliards USD à l'Asie extrême-orientale. Il a alloué un montant de 1.5 milliard USD à l'Afrique subsaharienne.

Graphique 24.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Japon



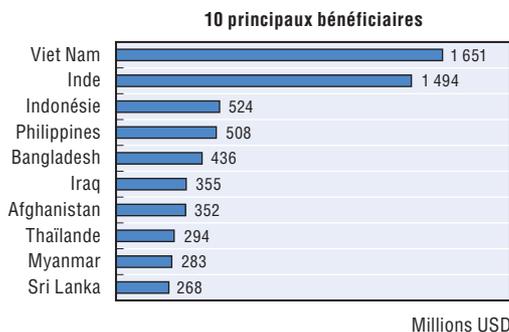
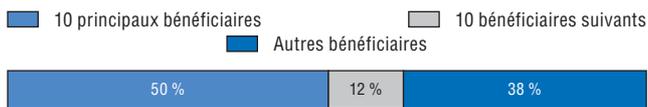
Note : La répartition par région de 15 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493295>

En 2015, le Japon a affecté 49.5 % de son APD bilatérale aux 10 principaux bénéficiaires de son aide. Conformément à l'objectif affiché d'utiliser l'APD comme un instrument diplomatique, le programme bilatéral du Japon couvre plus de 140 pays. En 2011-12, 37 % de l'APD bilatérale japonaise étaient dirigés vers 5 pays destinataires et 66 % vers les 20 principaux bénéficiaires. Son soutien aux contextes fragiles a représenté un montant de 3.6 milliards USD en 2015 (29.7 % de l'APD bilatérale brute).

En 2015, 21.6 % de l'APD bilatérale du Japon ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 2.6 milliards USD. Ce chiffre traduit une augmentation par rapport à 2014 (19.2%), mais il reste inférieur à la moyenne du CAD, de 24.3% pour 2015. Ce sont les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale du Japon en 2015 (44.8 %).

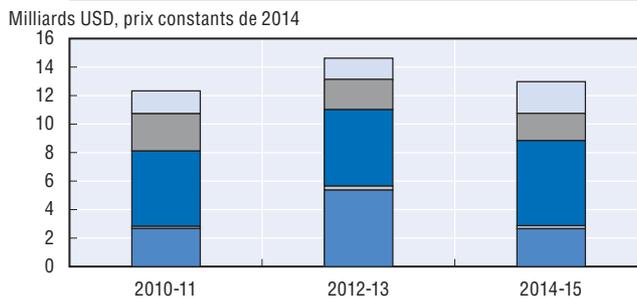
L'APD totale du Japon aux PMA a représenté 0.08 % de leur RNB en 2015, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 24.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Japon



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493307>

Graphique 24.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Japon



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493312>

En 2015, 52.9 % de l'APD bilatérale du Japon ont été affectés aux infrastructures et services économiques, soit un total de 10.3 milliards USD, l'accent ayant été fortement mis sur les transports et l'entreposage (6.4 milliards USD), et sur la production et la distribution d'énergie (3.8 milliards USD). Le Japon a consacré 1.7 milliard USD à l'eau et l'assainissement, 712.4 millions USD à la santé et 530.7 millions USD à l'éducation, dans le cadre de l'aide à l'appui des infrastructures et services sociaux. L'aide humanitaire a représenté 1.1 milliard USD.

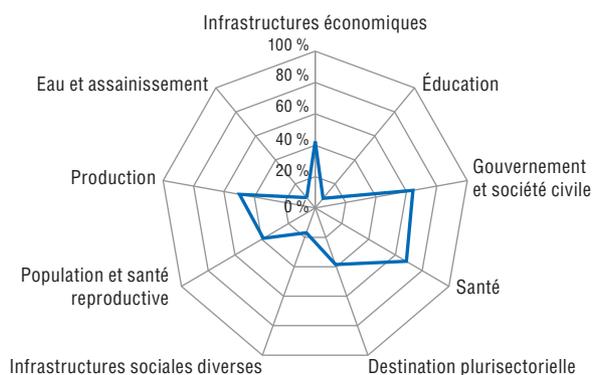
Graphique 24.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Japon



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493321>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 7.2 milliards USD en 2015. En 2015, 41.2 % de son aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 36.3 % en moyenne pour les pays du CAD, soit une hausse par rapport à 2014 (22.6 %). L'aide du Japon au titre de la santé, et du gouvernement et de la société civile est axée sur la problématique hommes-femmes. En 2013, les autorités japonaises ont annoncé qu'elles feraient désormais une place importante à l'objectif d'autonomisation des femmes dans leurs efforts de coopération pour le développement. Un objectif réaffirmé dans la Charte de 2015 sur la coopération pour le développement.

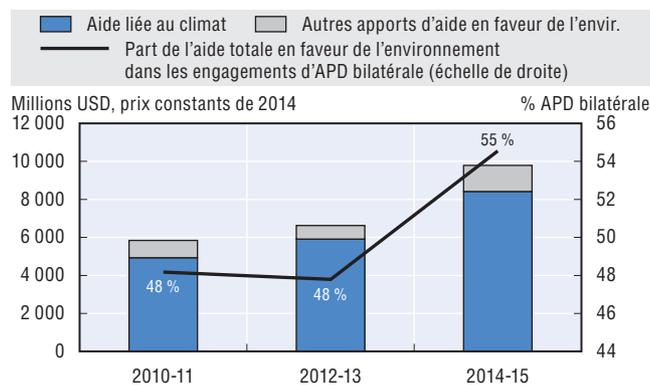
Graphique 24.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Japon



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493333>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 9.7 milliards USD en 2015. Les engagements financiers du Japon au titre de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique demeurent importants. En 2015, 52.7 % de son aide bilatérale ventilable ont été consacrés à l'environnement, et 48.8 % (9 milliards USD) ont été orientés tout particulièrement vers la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 33.2 % et 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 24.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Japon



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493345>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Références

OCDE (2014), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Japan 2014*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264218161-en>.

OCDE (2008), *Recommandation du CAD sur le déliement de l'APD aux pays les moins avancés et aux pays pauvres très endettés*, OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/cad/41707972.pdf.

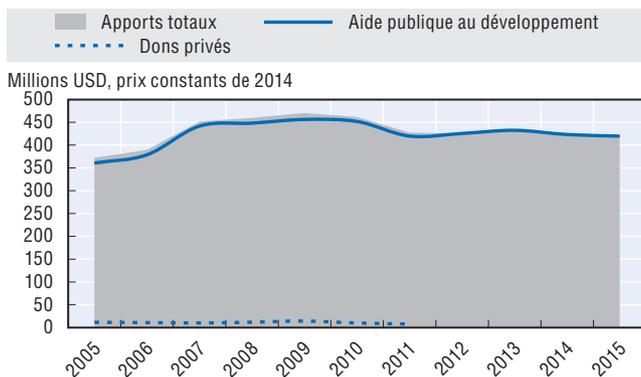
LUXEMBOURG

Contribution du Luxembourg au renforcement des données pour le développement

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements du Luxembourg en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 0.13 million USD par an en 2013-15.

Apports financiers du Luxembourg aux pays en développement

Graphique 25.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, Luxembourg



Note : On ne dispose pas de données sur les dons privés pour les années postérieures à 2012.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493359>

Le Luxembourg utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'aide publique au développement (APD) pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **0.48 million USD** en 2015.
- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **32.3 millions USD** en 2015 (-16.1 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par le Luxembourg au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 25.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Luxembourg

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	95.9	79.0	36.2	98.8	88.1	84.5	bon	excellent	-
Année de référence	-	33.1	7.3	99.2	74.0	70.4	bon	bon	-
Tendance	-	↑	↑	↓	↑	↑	=	↑	-

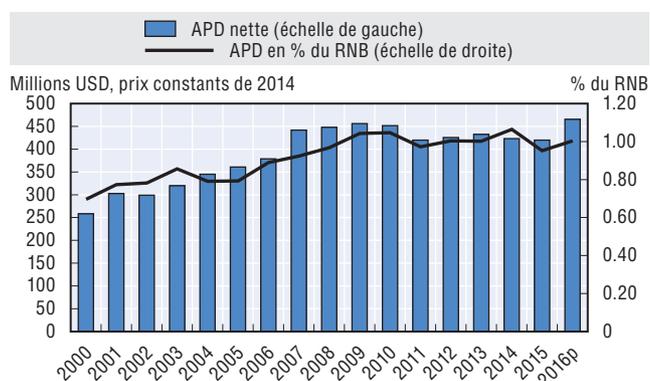
Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495163>

Aide publique au développement dispensée par le Luxembourg

En 2016, les apports nets d'APD du Luxembourg se sont élevés à 384 millions USD (données provisoires), soit 1 % de son revenu national brut (RNB) et une hausse de 7.7 % en termes réels par rapport à 2015, en ligne avec les augmentations pratiquées dans son programme d'aide global. Le Luxembourg est l'un des six membres du CAD qui en 2016 ont atteint l'objectif de 0.7 % fixé par les Nations Unies. La part de l'APD luxembourgeoise non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a progressé, passant de 97.5 % en 2014 à 98.8 % en 2015, ce qui est supérieur à la moyenne du CAD (78.1 %). L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2015. Le Luxembourg n'a pas notifié d'APD au titre du coût des réfugiés sur son territoire pour 2016.

Graphique 25.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, Luxembourg

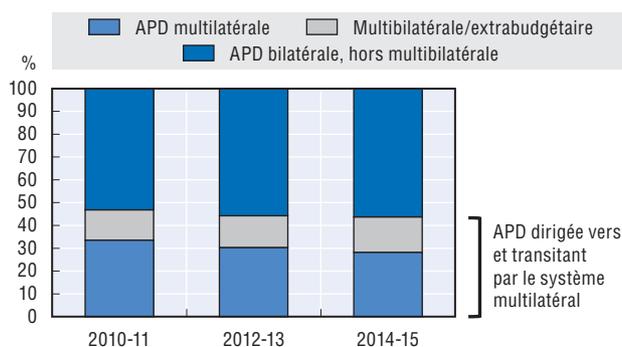


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493362>

En 2015, 72.4 % de l'APD luxembourgeoise ont été dispensés au niveau bilatéral. Le Luxembourg a affecté 27.6 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, ce qui est proche de la moyenne du CAD de 26.2 %. Il a aussi dirigé 24.9 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

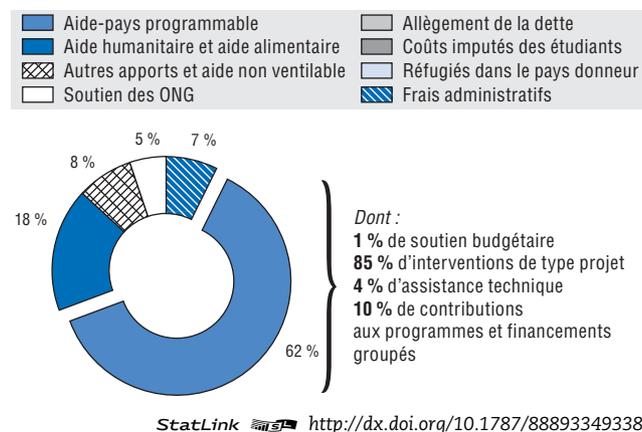
Graphique 25.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Luxembourg



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493371>

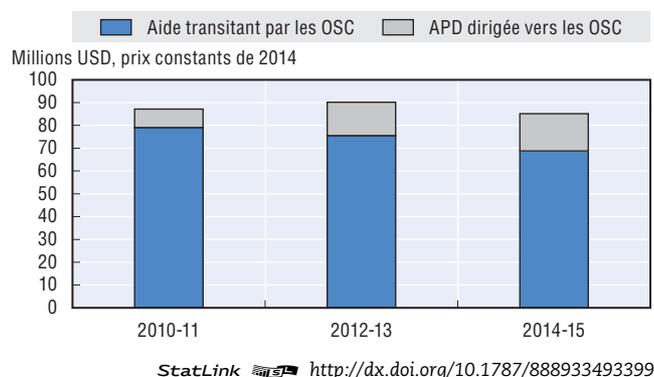
En 2015, 62 % de l'APD bilatérale du Luxembourg ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) était supérieure à la moyenne des pays du CAD (48.8 %) en 2015 et les interventions de type projets ont représenté 84.5 % de l'APP. L'aide humanitaire et l'aide alimentaire ont représenté 17.5 % de l'aide bilatérale.

Graphique 25.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Luxembourg



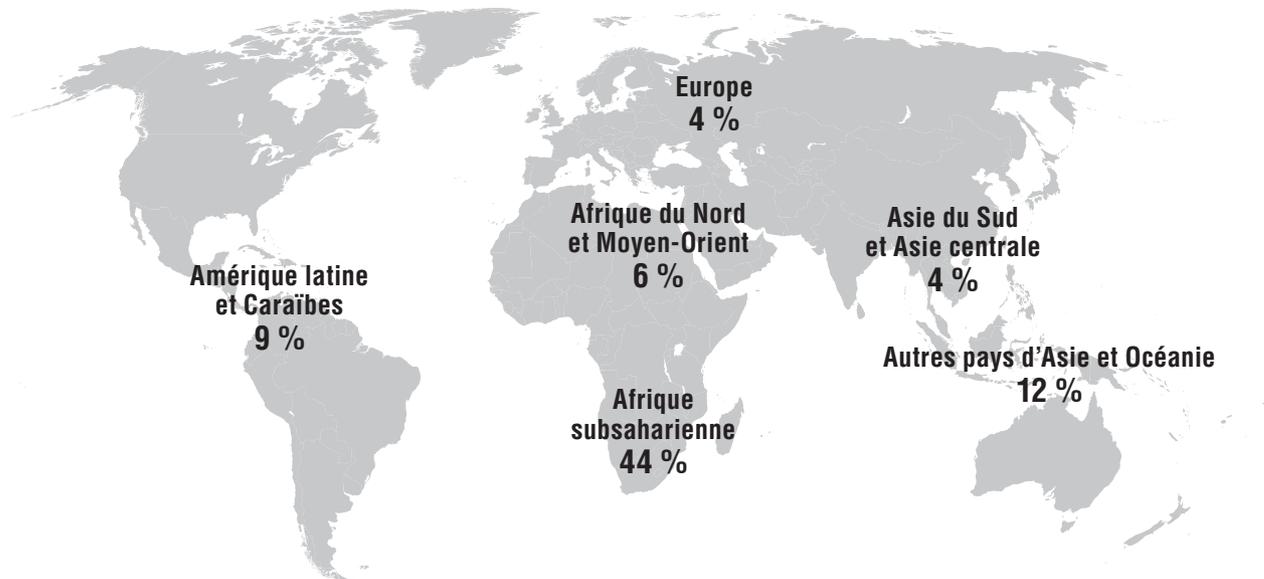
En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 72.5 millions USD. L'aide apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a diminué entre 2014 et 2015, tant en volume (-3 %) qu'en pourcentage de l'APD bilatérale (passant de 28.4 % en 2014 à 27.6 % en 2015). La moyenne des pays du CAD était de 16.9 % en 2015.

Graphique 25.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Luxembourg



L'APD bilatérale du Luxembourg a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2015, 120.9 millions USD ont été affectés à l'Afrique subsaharienne, et 33.2 millions USD à l'Asie extrême-orientale.

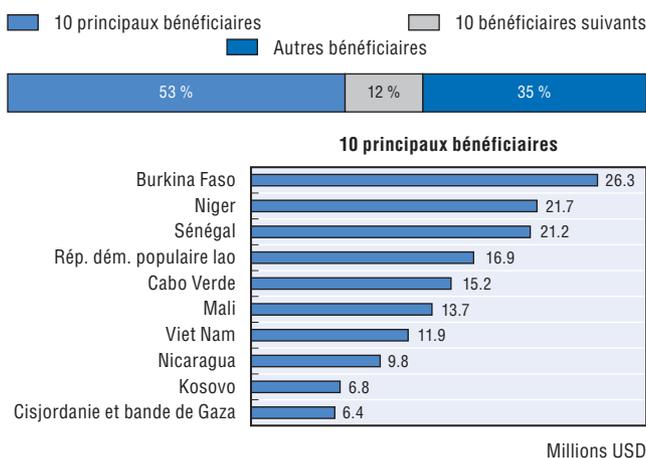
Graphique 25.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Luxembourg



Note : La répartition par région de 21 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493406>

Le Luxembourg a affecté 54.9 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide en 2015. Le Luxembourg compte neuf pays partenaires prioritaires, dont huit font partie des dix principaux bénéficiaires de son aide. En 2015, le soutien apporté aux contextes fragiles a représenté un montant de 115.2 millions USD (43.9 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 25.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Luxembourg

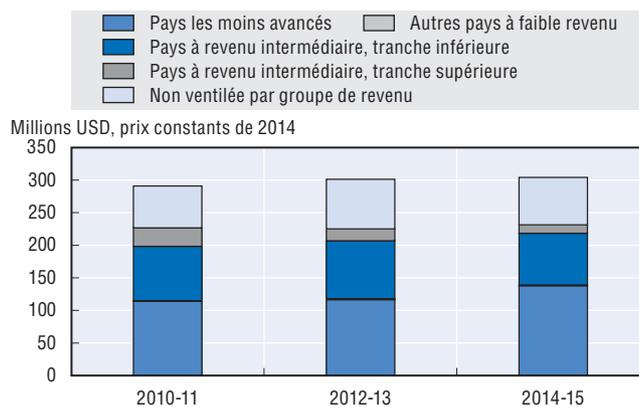


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493414>

En 2015, 46.2 % de l'APD bilatérale du Luxembourg ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 121.4 millions USD. Cette part a augmenté par rapport à 2014 (44.4 %), et elle est supérieure à la moyenne du CAD pour 2015 (24.3 %). Par rapport aux autres groupes de revenu, ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale du Luxembourg en 2015.

L'APD totale du Luxembourg aux PMA a représenté 0.4 % de son RNB en 2015, ce qui est supérieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 25.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Luxembourg



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493423>

En 2015, 47 % de l'APD bilatérale du Luxembourg ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 122.3 millions USD, une place importante ayant été faite à l'éducation (44.3 millions USD) et à la santé (29.3 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 42.6 millions USD.

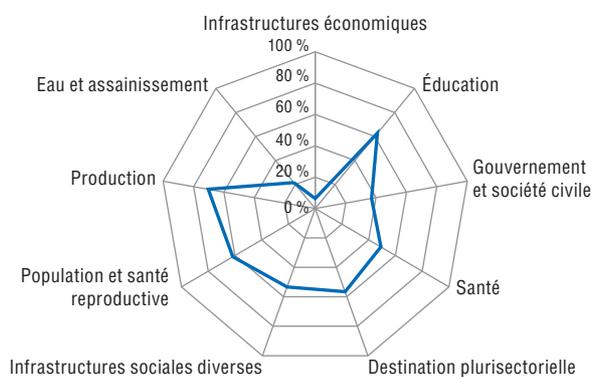
Graphique 25.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Luxembourg



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493431>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 78.4 million USD en 2015. Le Luxembourg intègre systématiquement la problématique hommes-femmes dans ses programmes et plaide en faveur de l'égalité des sexes dans les instances internationales, comme on a pu le constater lorsqu'il a assuré la présidence de l'UE. En 2015, 33.2 % de son aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 36.3 % en moyenne pour les pays du CAD. Ce chiffre est en hausse par rapport à 2014 (30.5 %). L'aide du Luxembourg consacrée à l'éducation et aux secteurs productifs est largement axée sur la problématique hommes-femmes.

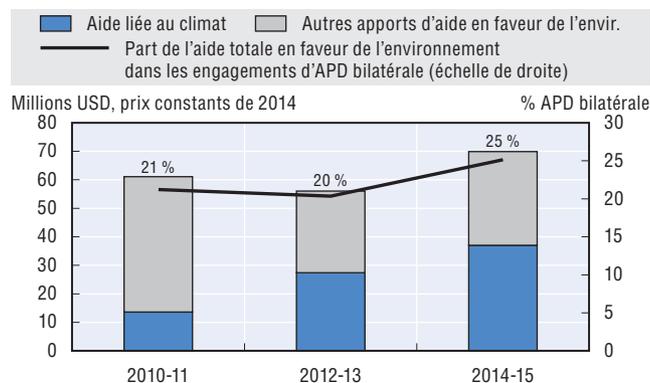
Graphique 25.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Luxembourg



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493441>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 61.8 millions USD en 2015. Le Luxembourg a intégré une approche globale des problèmes d'environnement et de la lutte contre le changement climatique dans sa coopération pour le développement et s'est engagé à consacrer 127 millions USD d'APD supplémentaires à des activités liées au changement climatique entre 2014 et 2020. Il a recours à l'analyse d'impact et à l'évaluation environnementale de manière plus systématique. En 2015, 25.7 % de l'aide bilatérale ventilable luxembourgeoise ont été consacrés à l'environnement, et 12.9 % (31 millions USD) ont été orientés tout particulièrement vers la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 33.2 % et 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 25.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Luxembourg



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493453>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

NORVÈGE

Contribution de la Norvège au renforcement des données pour le développement

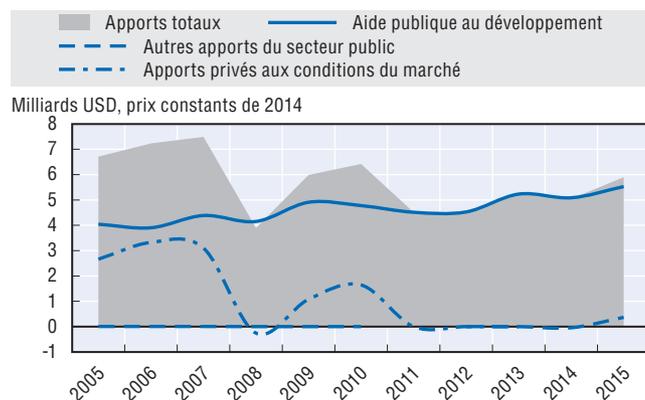
La Norvège participe au renforcement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement par l'intermédiaire de son institut national de la statistique – Statistics Norway – depuis 23 ans. La Norvège met actuellement la dernière main à un nouveau Livre blanc qui a pour objet de faire en sorte que la coopération norvégienne pour le développement accorde une plus large place à la nécessité d'établir des données et des statistiques de qualité.

La Norvège contribue au renforcement des capacités statistiques des pays en développement dans le but d'améliorer la production de statistiques et la compréhension des données, ainsi que la coordination entre partenaires au développement. Son soutien est axé sur les systèmes statistiques nationaux et est fourni principalement sous forme d'assistance technique bilatérale de gouvernement à gouvernement. La Norvège apporte en particulier une valeur ajoutée en aidant les pays en développement à établir des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil – un domaine dans lequel elle a accumulé une expérience considérable depuis de nombreuses années. Statistics Norway collabore avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres partenaires à l'élaboration de lignes directrices internationales pour le recueil et la production de statistiques sur les réfugiés et les déplacés internes.

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements de la Norvège en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 15.05 millions USD par an en 2013-15.

Apports financiers de la Norvège aux pays en développement

Graphique 26.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, Norvège**



Note : On ne dispose pas de données sur les autres apports du secteur public pour 2011. On ne dispose pas de données sur les apports privés aux conditions du marché pour 2014.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493465>

La Norvège utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'aide publique au développement (APD) pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **14.1 millions USD** en 2015.
- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **337.6 millions USD** en 2015 (-35.5 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par la Norvège au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 26.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Norvège**

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	61.6%	85.7%	56.4%	100.0%	85.4%	54.5%	bon	moyen	améliorations nécessaires
Année de référence	-	68.0%	62.4%	100.0%	85.5%	52.5%	bon	moyen	-
Tendance	-	↑	↓	=	↓	↑	=	=	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

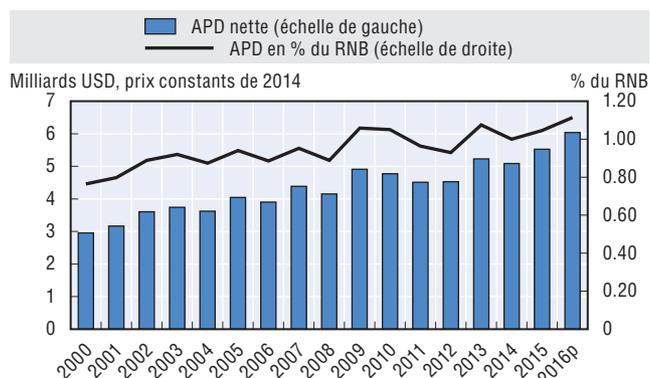
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495177>

Aide publique au développement dispensée par la Norvège

En 2016, les apports nets d'APD de la Norvège se sont élevés à 4.4 milliards USD (données provisoires), soit 1.11 % de son revenu national brut (RNB) et une augmentation de 7.8 % en termes réels par rapport à 2015, qui s'explique principalement par un accroissement des dépenses consacrées aux réfugiés sur son territoire. La Norvège est l'un des six membres du CAD qui ont atteint l'objectif de 0.7 % fixé par les Nations Unies; elle consacre invariablement à l'APD environ 1 % de son RNB chaque année depuis 2009. L'APD de la Norvège (hors frais administratifs et coûts des réfugiés dans le pays donneur) était entièrement non liée en 2015, contre 78.1 % en moyenne pour le CAD. C'était aussi le cas en 2013 et en 2014. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2015.

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 800 millions USD, soit une hausse de 83 % en termes réels par rapport à 2015, et représentait 18.4 % de l'APD nette totale de la Norvège.

Graphique 26.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, Norvège

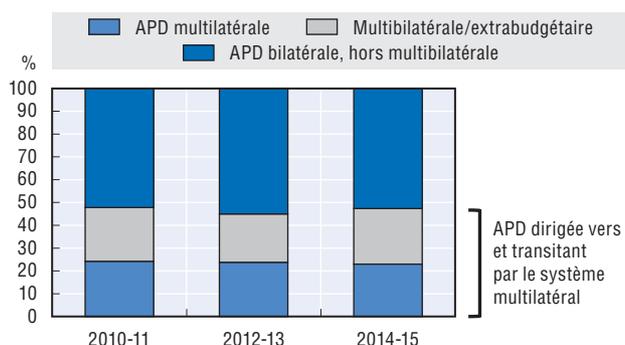


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493475>

En 2015, 77.4 % de l'APD norvégienne ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. La Norvège a affecté 22.6 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD. Elle a aussi dirigé 29.7 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

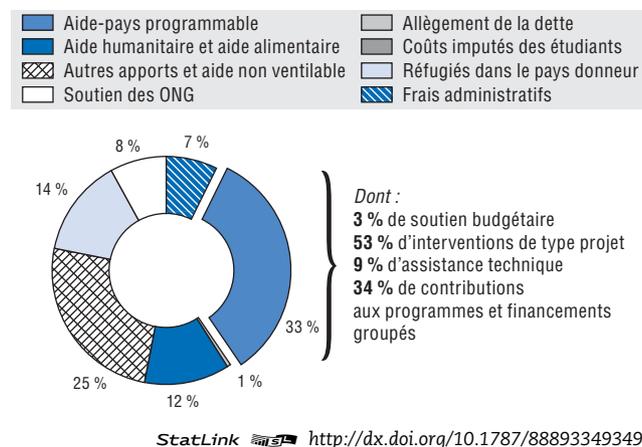
Graphique 26.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Norvège



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493485>

En 2015, 33.2 % de l'APD bilatérale de la Norvège ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) a été plus faible que la moyenne des pays du CAD (48.8 %) en 2015. Les interventions de type projet ont représenté 53 % de l'APP. Une part importante (25 %) de l'aide bilatérale norvégienne a été classée dans la catégorie « Autres apports et aide non ventilable ».

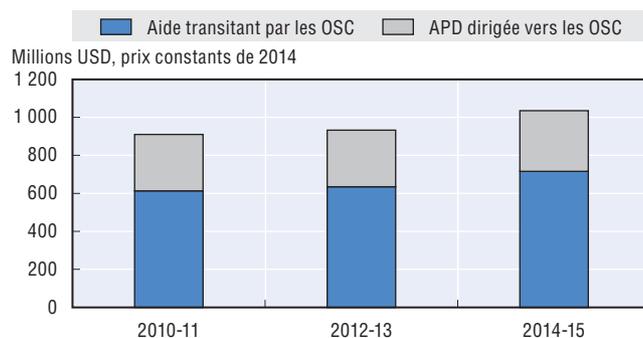
Graphique 26.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Norvège



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493499>

En 2015, l'APD bilatérale norvégienne dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 813.5 millions USD. L'APD apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté entre 2014 et 2015 en volume (+3.3 %) mais marque une légère baisse en pourcentage de l'APD bilatérale (passant de 26 % à 24.4 %). Ce dernier chiffre est supérieur à la moyenne des pays du CAD (16.9 %).

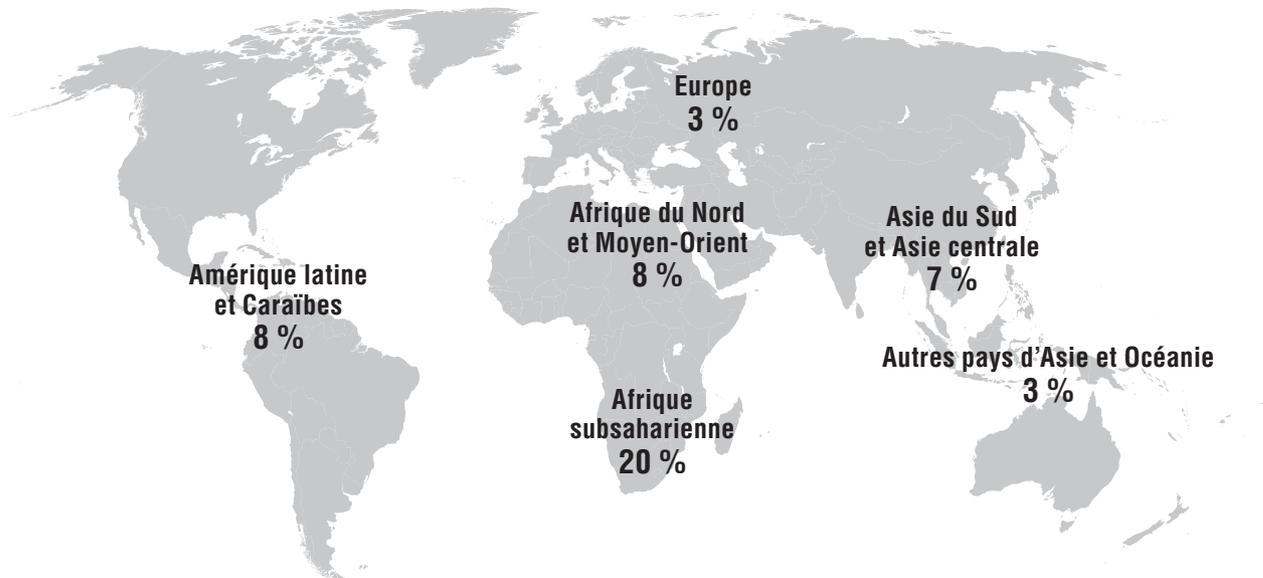
Graphique 26.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Norvège



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493507>

L'APD bilatérale de la Norvège a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne et le Moyen-Orient. En 2015, la Norvège a affecté 629.2 millions USD à l'Afrique subsaharienne, 297.7 millions USD au Moyen-Orient et 243.7 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale.

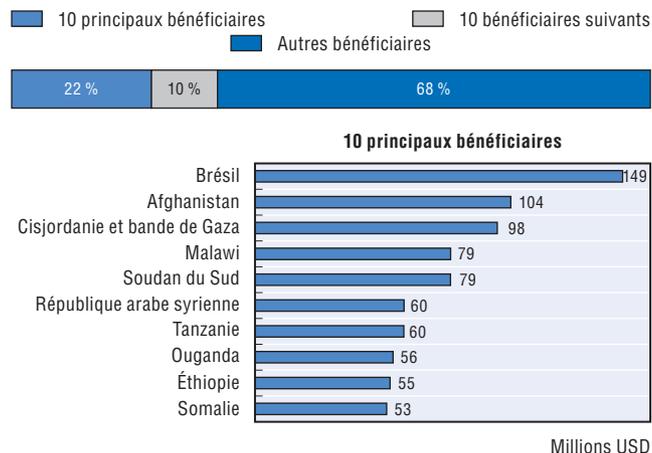
Graphique 26.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Norvège



Note : La répartition par région de 50 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte. StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493516>

En 2015, la Norvège a affecté 21.8 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Sept des 12 pays sur lesquels elle concentre son aide font partie des 10 principaux bénéficiaires. En 2015, son soutien aux contextes fragiles a représenté un montant de 938.9 millions USD (28.2 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 26.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Norvège

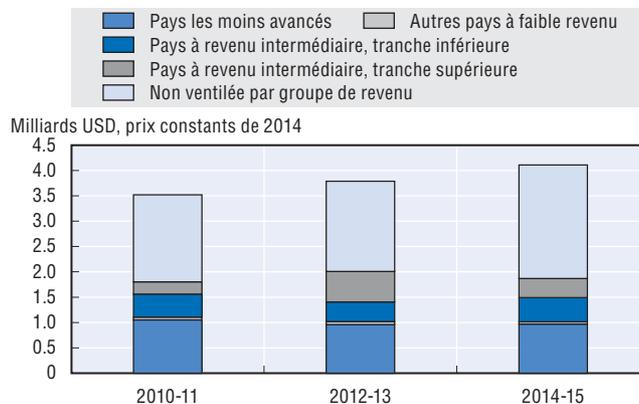


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493528>

En 2015, 22.3 % de l'APD bilatérale de la Norvège ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 744.2 millions USD. Cette part a diminué, passant de 30 % en 2011 à 25 % en 2014, et elle est inférieure à la moyenne du CAD (24.3%) pour 2015. Ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de la Norvège en 2015, mais il faut noter que 56.2 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de la Norvège aux PMA a représenté 0.27 % de son RNB en 2015, ce qui dépasse de loin l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 26.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Norvège



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493531>

En 2015, près de 32.3 % de l'APD bilatérale norvégienne, soit 1.2 milliard USD, ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, l'accent ayant été fortement mis sur le soutien au gouvernement et à la société civile (497.2 millions USD) et sur l'éducation (458.7 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 377.4 millions USD.

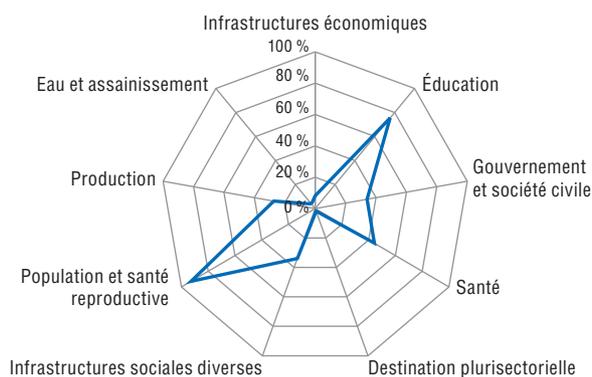
Graphique 26.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Norvège



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493541>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 701.3 milliards USD en 2015. La problématique hommes-femmes constitue depuis longtemps un axe privilégié du programme norvégien de développement, dont elle est à la fois une priorité thématique et une question transversale (OCDE, 2014). La Norvège a déjà augmenté le soutien qu'elle apporte à des cibles importantes des Objectifs de développement durable (ODD) comportant une dimension d'égalité hommes-femmes, et elle les intègre résolument dans sa coopération pour le développement. En 2015, 22.8 % de son aide bilatérale ventilable par secteur avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 36.3 % en moyenne pour les pays du CAD. Ce chiffre représente une baisse par rapport à celui de 2014 (31.7 %). L'aide norvégienne au titre de la population, de la santé reproductive et de l'éducation est axée sur la problématique hommes-femmes.

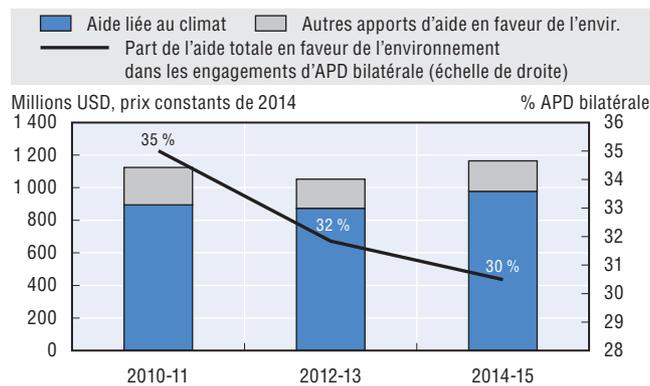
Graphique 26.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Norvège



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493550>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 829.7 millions USD en 2015. La Norvège est très soucieuse d'apporter son soutien aux activités relatives à l'environnement et au changement climatique. La prise en compte systématique de ces questions dans ses efforts de coopération pour le développement progresse (OCDE, 2014). En 2015, 27 % de son aide bilatérale ventilable étaient axés sur l'environnement, et 24.3 % (748.1 millions USD) étaient expressément orientés vers le changement climatique, contre respectivement 33.2 % et 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 26.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Norvège



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493568>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

OCDE (2014), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Norway 2013*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264196315-en>.

NOUVELLE-ZÉLANDE

Contribution de la Nouvelle-Zélande au renforcement des données pour le développement

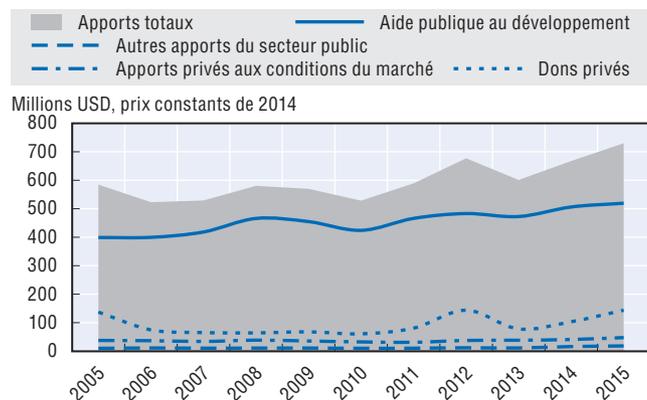
La Nouvelle-Zélande soutient le renforcement des capacités statistiques dans les pays en développement dans le but d'améliorer la production de statistiques et les connaissances élémentaires des utilisateurs de données en matière de statistiques, et de promouvoir l'usage des données par les responsables de l'action publique, la société civile et les citoyens.

La Nouvelle-Zélande participe au renforcement des capacités statistiques au moyen d'initiatives bilatérales et par le financement d'initiatives multilatérales et régionales (plus spécifiquement dans le Pacifique). Son aide prend la forme d'une assistance technique et de financement de matériel, mais aussi d'un soutien financier direct aux organismes nationaux de statistiques et à d'autres administrations publiques. La Nouvelle-Zélande soutient un stage diplômant pour la formation de fonctionnaires aux statistiques officielles, qui constitue un exemple d'initiative modeste mais efficace de renforcement des capacités. Cette formation vise à aider à mieux comprendre les statistiques officielles et à mieux les utiliser dans le contexte de l'action publique. L'importance accordée à l'utilisation des statistiques dans les processus de planification contribue à stimuler la demande de statistiques, la diffusion de l'information et l'amélioration de la qualité de la part des organismes nationaux de statistiques.

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements de la Nouvelle-Zélande en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 0.22 million USD par an en 2013-15.

Apports financiers de la Nouvelle-Zélande aux pays en développement

Graphique 27.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, Nouvelle-Zélande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493578>

La Nouvelle-Zélande utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **135.2 millions USD** en 2015 (-19.6% en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par la Nouvelle-Zélande au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 27.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Nouvelle-Zélande

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	58.2	91.7	51.1	84.7	83.7	79.6	moyen	excellent	améliorations nécessaires
Année de référence	-	39.0	36.1	81.1	78.6	59.6	moyen	excellent	-
Tendance	-	↑	↑	↑	↑	↑	=	=	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

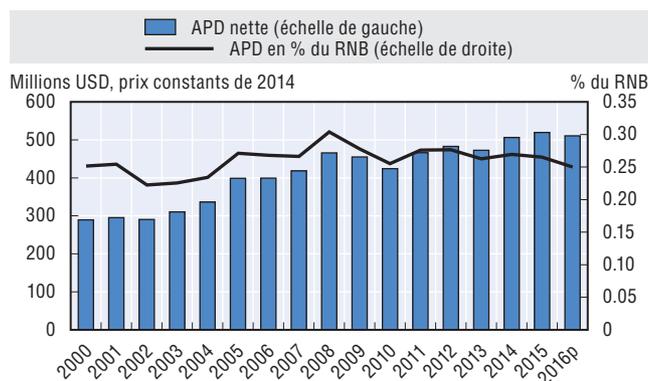
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495188>

Aide publique au développement dispensée par la Nouvelle-Zélande

En 2016, les apports nets d'APD de la Nouvelle-Zélande se sont élevés à 438 millions USD (données provisoires), soit 0.25 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 2.5 % en termes réels par rapport à 2015, imputable aux fluctuations annuelles de son budget d'aide sur trois ans, qui a augmenté. La Nouvelle-Zélande s'est engagée à augmenter de 220 millions USD ses apports d'APD au cours du triennium 2015/16-2017/18. La part non liée de l'APD de la Nouvelle-Zélande (hors frais administratifs et coûts des réfugiés dans le pays donneur) était de 84.7 % en 2015 (en hausse par rapport aux 81.8 % de 2014), contre 78.1 % pour la moyenne du CAD. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2015.

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 17 millions USD, soit une baisse de 1.4 % en termes réels par rapport à 2015, et représentait 3.8 % de l'APD nette totale de la Nouvelle-Zélande.

Graphique 27.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, Nouvelle-Zélande

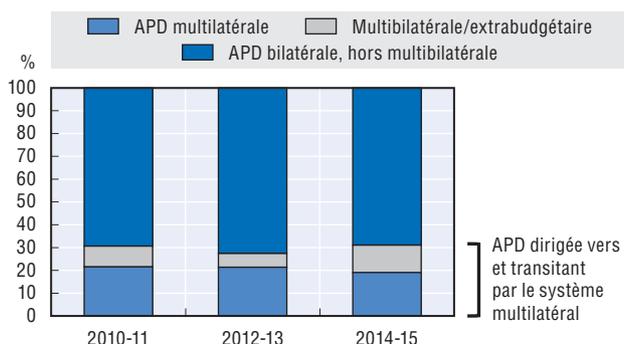


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493585>

En 2015, 81.1 % de l'APD néo-zélandaise a été dispensée au niveau bilatéral. La Nouvelle-Zélande a affecté 18.9 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD. Elle a aussi dirigé 12.6 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

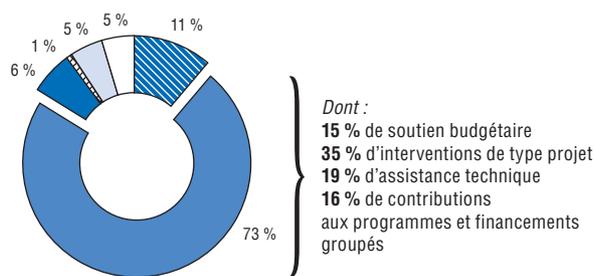
Graphique 27.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Nouvelle-Zélande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493598>

En 2015, 72.6 % de l'APD bilatérale de la Nouvelle-Zélande ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) de la Nouvelle-Zélande a été bien supérieure à la moyenne des pays du CAD (48.8 %) en 2015. Les interventions de type projet ont représenté 35 % de l'APP.

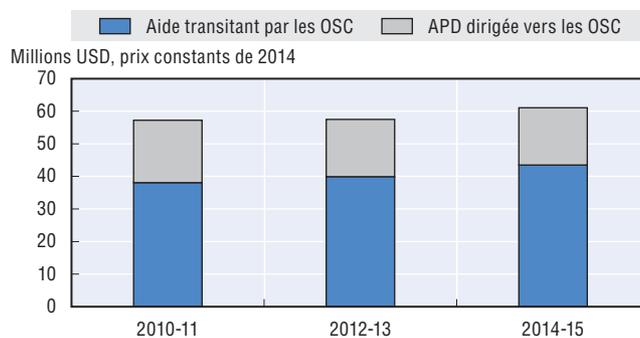
Graphique 27.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Nouvelle-Zélande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493609>

En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 48.6 millions USD. Entre 2014 et 2015, l'aide apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a baissé en volume (-12 %) et en pourcentage de l'APD bilatérale (passant de 15.9 % en 2014 à 13.6 % en 2015). Ce dernier chiffre est inférieur à la moyenne des pays du CAD pour 2015 (16.9 %).

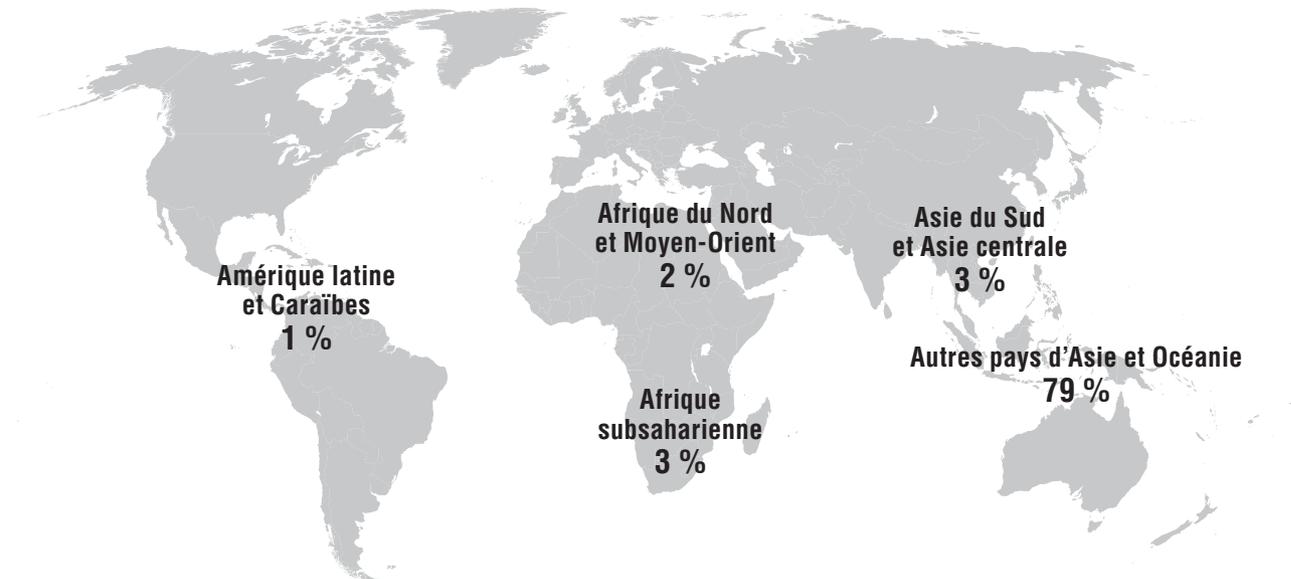
Graphique 27.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Nouvelle-Zélande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493617>

L'APD bilatérale est fortement orientée vers l'Océanie et l'Asie. En 2015, 227.7 millions USD ont été affectés à l'Océanie, et 54.8 millions USD à l'Asie extrême-orientale.

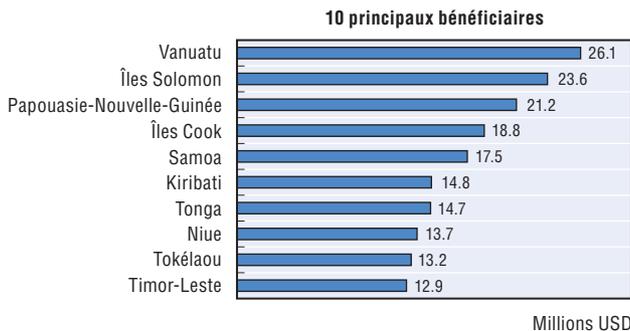
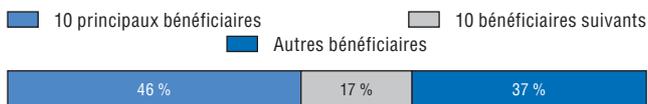
Graphique 27.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Nouvelle-Zélande



Note : La répartition par région de 12 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte. [StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933493620](http://dx.doi.org/10.1787/888933493620)

En 2015, la Nouvelle-Zélande a affecté 47.5 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Ces derniers font tous partie de ses pays partenaires prioritaires. Le soutien apporté aux contextes fragiles a représenté un montant de 82.2 millions USD en 2015 (22.9 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 27.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Nouvelle-Zélande

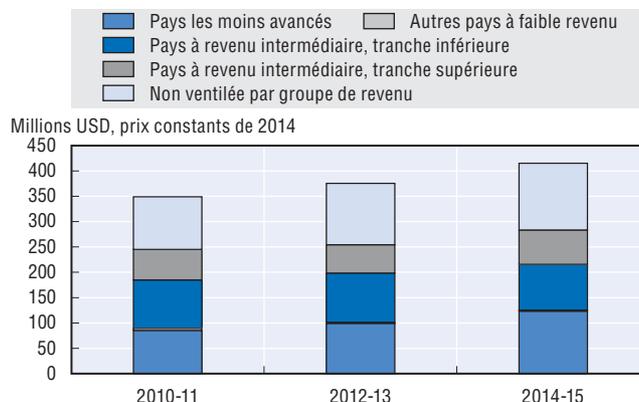


[StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933493631](http://dx.doi.org/10.1787/888933493631)

En 2015, 31.7 % de l'APD bilatérale de la Nouvelle-Zélande ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 113.4 millions USD. Ce chiffre représente une augmentation par rapport à 2014 (27.7 %), et il est plus élevé que la moyenne des pays du CAD pour 2015 (24.3%). Par comparaison aux autres groupes de revenu, ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale néo-zélandaise en 2015, mais il faut noter que 30.9 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de la Nouvelle-Zélande aux PMA a représenté 0.08 % du RNB en 2015, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies. Cela tient au choix de la Nouvelle-Zélande de diriger son APD en priorité vers les petits États insulaires en développement (PEID) d'Asie et d'Océanie, dont beaucoup ne sont pas des PMA.

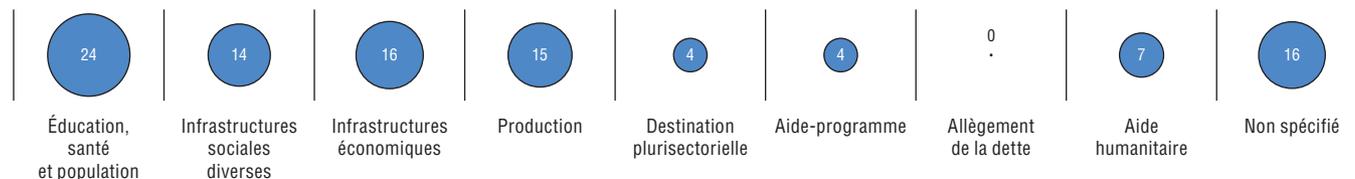
Graphique 27.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Nouvelle-Zélande



[StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933493644](http://dx.doi.org/10.1787/888933493644)

En 2015, 39 % de l'APD bilatérale de la Nouvelle-Zélande ont été consacrés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 139.7 millions USD, une place importante ayant été accordée à l'éducation (74 millions USD) et au gouvernement et à la société civile (35.7 millions USD). 62.5 millions USD ont été affectés aux secteurs de la production, en particulier l'agriculture (32.3 millions USD) et le tourisme (16.4 millions USD). L'aide humanitaire s'est élevée à 21.9 millions USD.

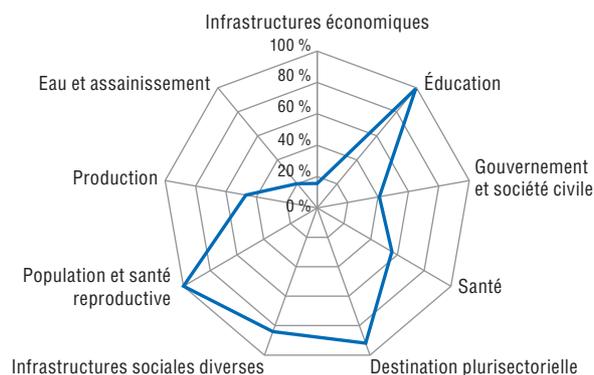
Graphique 27.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Nouvelle-Zélande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493658>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 174.6 millions USD. En 2015, 58 % de l'aide bilatérale néo-zélandaise ventilable par secteur avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 36.3 % en moyenne pour les pays du CAD, inversant la tendance à la baisse observée depuis 2007-08. L'aide de la Nouvelle-Zélande à la population et à la santé reproductive ainsi qu'à l'éducation est axée sur la problématique hommes-femmes.

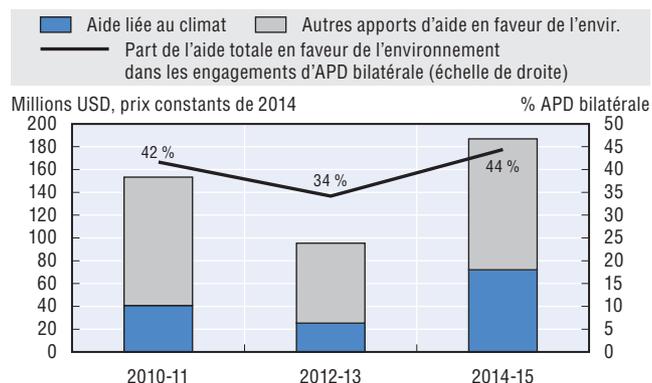
Graphique 27.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Nouvelle-Zélande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493664>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 138.6 millions USD en 2015. La part de l'aide bilatérale ventilable de la Nouvelle-Zélande axée sur l'environnement a été de 46 % et celle orientée tout particulièrement vers le changement climatique (essentiellement l'adaptation) s'est montée à 15 % (45.1 millions USD), contre respectivement 33.2 % et 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 27.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Nouvelle-Zélande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493672>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

PAYS-BAS

Contribution des Pays-Bas au renforcement des données pour le développement

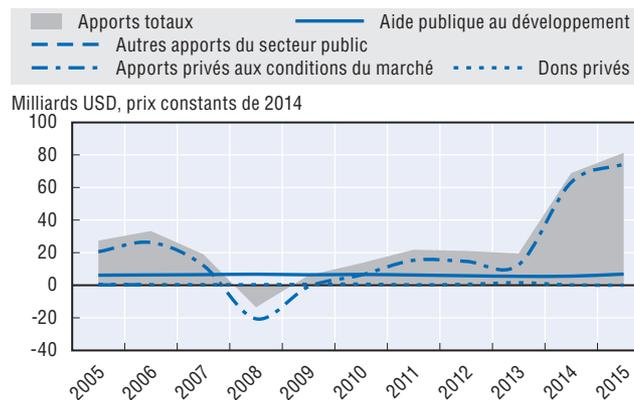
Les Pays-Bas participent au renforcement des capacités et systèmes statistiques des pays en développement au moyen de contributions aux organisations multilatérales et de quelques activités bilatérales de renforcement des capacités. Ainsi, les Pays-Bas soutiennent depuis 2008 l'initiative « Statistics for Results Facility – Catalytic Fund » de la Banque mondiale dont ils ont financé les travaux à hauteur de 5.25 millions EUR au total.

Les autorités néerlandaises s'attachent à donner suite à l'engagement de la ministre de la Coopération pour le développement, Mme Ploumen, d'apporter une assistance technique à l'appui du recueil et de l'analyse de données ventilées dans le contexte de l'engagement à « Ne laisser personne de côté » porté par les ODD. Elles s'emploient à offrir une assistance bilatérale à l'appui du recueil et de l'analyse de données ventilées – en particulier relatives au revenu, à l'accès à l'éducation et aux services de santé – sur les catégories de population les plus pauvres et les plus marginalisées dans les pays partenaires. Les Pays-Bas envisagent d'axer leur soutien sur les systèmes statistiques nationaux et sur d'autres producteurs de données, mais aussi de favoriser l'interaction entre ces différents acteurs. La promotion de l'utilisation des données par les responsables de l'action publique, la société civile et les citoyens constituera également un objectif important.

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements des Pays-Bas en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 4.36 millions USD par an en 2013-15.

Apports financiers des Pays-Bas aux pays en développement

Graphique 28.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, Pays-Bas



Note : On ne dispose pas de données sur les autres apports du secteur public pour les années postérieures à 2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493689>

Les Pays-Bas utilisent l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Leurs engagements d'aide publique au développement (APD) pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **0.63 million USD** en 2015.
- Leurs engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **588.2 millions USD** en 2015 (-33.7 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par les Pays-Bas au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 28.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Pays-Bas

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'ITA
2016	63.8	71.7	44.4	92.7	58.9	73.0	améliorations nécessaires	moyen	excellent
Année de référence	-	48.9	64.9	100.0	68.5	41.7	améliorations nécessaires	moyen	-
Tendance	-	↑	↓	↓	↓	↑	=	=	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

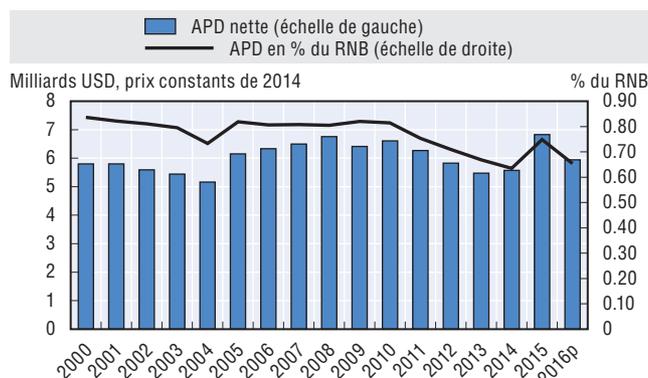
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495190>

Aide publique au développement dispensée par les Pays-Bas

En 2016, les apports nets d'APD des Pays-Bas se sont élevés à 5 milliards USD (données provisoires), soit 0.65 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 13.1 % en termes réels par rapport à 2015, qui s'explique pour l'essentiel par une diminution des dépenses consacrées aux réfugiés sur leur territoire par rapport à 2015. En 2016, et pour la troisième fois depuis 1974, le ratio APD/RNB des Pays-Bas est tombé sous l'objectif de 0.7 % fixé par les Nations Unies. La part de l'APD néerlandaise non liée (hors frais administratifs et coûts des réfugiés dans le pays donneur) a été de 92.7 % en 2015 (en baisse par rapport aux 98.4 % enregistrés en 2014), soit plus que la moyenne du CAD qui était de 78.1 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2015.

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 461 millions USD, soit une baisse de 65.3 % en termes réels par rapport à 2015, et représentait 9.3 % de l'APD nette totale des Pays-Bas.

Graphique 28.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, Pays-Bas

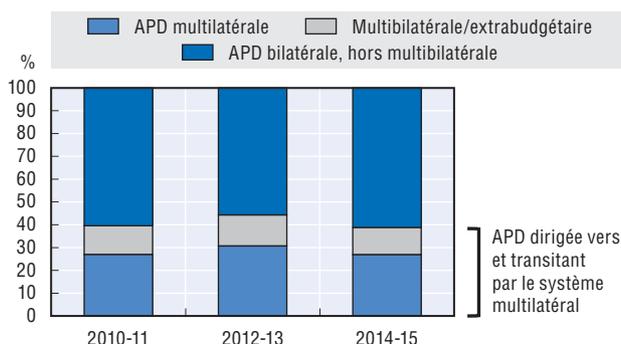


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493695>

En 2015, 73.1 % de l'APD néerlandaise ont été dispensés au niveau bilatéral. Les Pays-Bas ont affecté 26.9 % de leur APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, un pourcentage supérieur à la moyenne du CAD, de 26.2 %. Ils ont aussi dirigé 15.5 % de leur APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

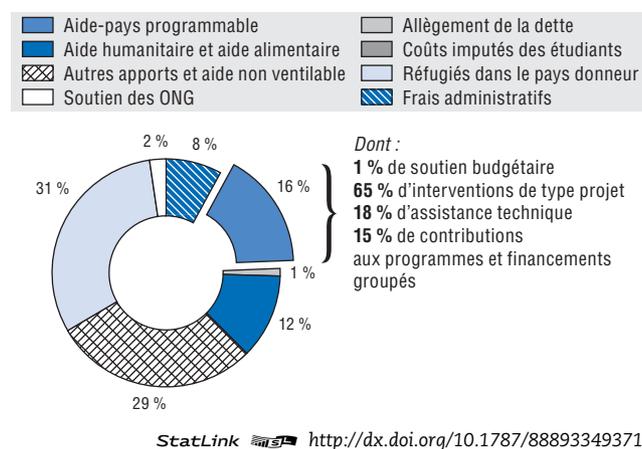
Graphique 28.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Pays-Bas



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493705>

En 2015, 16.5 % seulement de l'APD bilatérale des Pays-Bas ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) a été plus faible que la moyenne des pays du CAD (48.8 %) en 2015. Les interventions de type projet ont représenté 65 % de l'APP. 29 % de l'APD bilatérale des Pays-Bas ont été classés dans la catégorie « Autres apports et aide non ventilable », et 31.1 % ont été consacrés aux coûts des réfugiés sur le territoire.

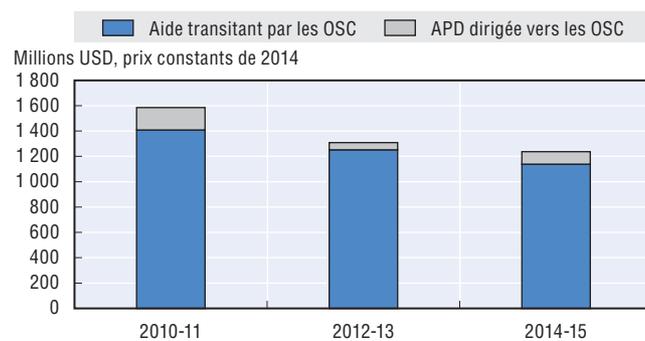
Graphique 28.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Pays-Bas



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493719>

En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 1.1 milliard USD. Entre 2014 et 2015, l'aide dirigée vers les OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté en volume (3 %) mais baissé en pourcentage de l'aide bilatérale (passant de 29.2 % à 24.7 %). Ce dernier chiffre est supérieur à la moyenne des pays du CAD pour 2015 (16.9 %).

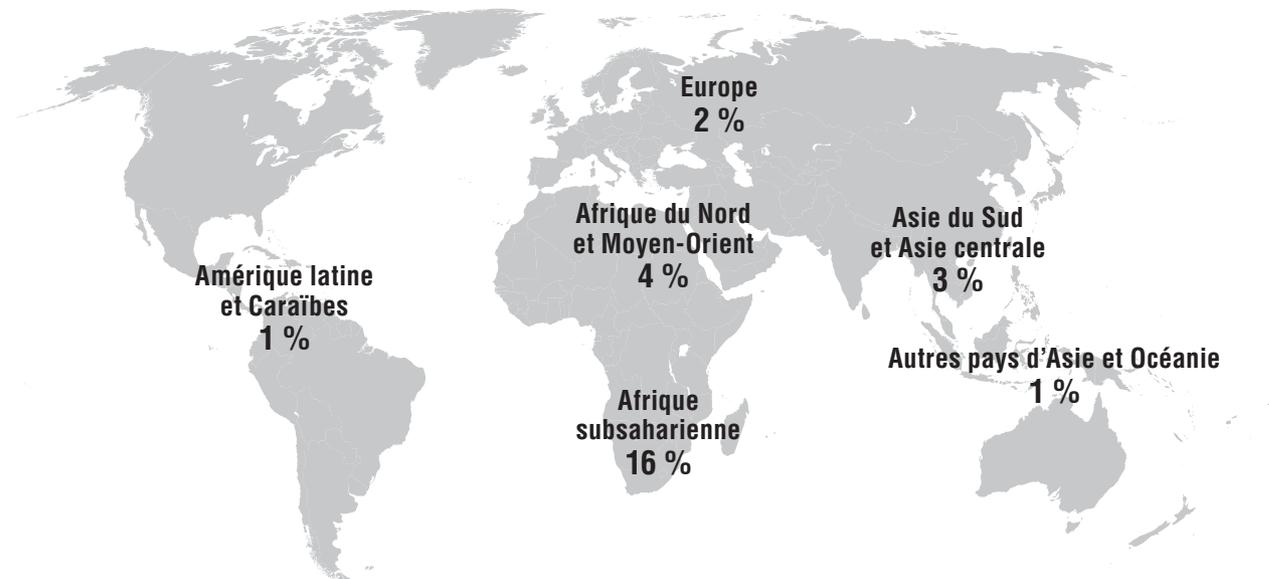
Graphique 28.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Pays-Bas



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493729>

La part la plus importante de l'APD bilatérale ventilable des Pays-Bas a été dirigée vers l'Afrique subsaharienne. En 2015, 620.8 millions USD ont été affectés à l'Afrique subsaharienne et 219.8 millions USD au Moyen-Orient, mais il faut noter que 72 % de l'APD bilatérale néerlandaise n'ont pas été ventilés par région.

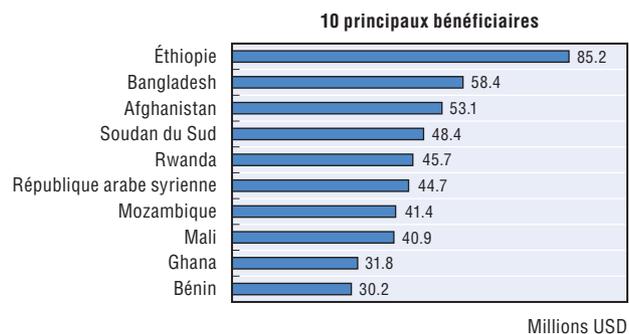
Graphique 28.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Pays-Bas



Note : La répartition par région de 73 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte. [StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933493730](http://dx.doi.org/10.1787/888933493730)

Les Pays-Bas ont affecté 10.9 % de leur APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de leur aide en 2015. Parmi ces derniers figurent 9 de leurs pays partenaires prioritaires sur 15. En 2015, le soutien apporté aux contextes fragiles a représenté un montant de 580.5 millions USD (13.6 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 28.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Pays-Bas

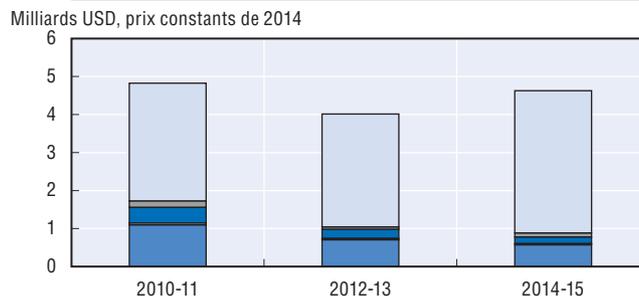


[StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933493746](http://dx.doi.org/10.1787/888933493746)

En 2015, 11 % de l'APD bilatérale des Pays-Bas, ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 466.4 millions USD. Cette proportion marque une baisse par rapport aux 18.2 % enregistrés en 2013 et aux 14.2 % enregistrés en 2014, et elle est bien en deçà de la moyenne du CAD pour 2015 (24.3 %). Néanmoins, ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale néerlandaise en 2015, mais il faut noter que 81.8 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale des Pays-Bas aux PMA a représenté 0.14 % du RNB en 2015, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies*.

Graphique 28.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Pays-Bas



[StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933493757](http://dx.doi.org/10.1787/888933493757)

* Selon les estimations du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, 0.26 % du RNB était directement ou indirectement dirigé vers les PMA en 2015.

En 2015, 37.8% de l'APD bilatérale des Pays-Bas ont été affectés aux infrastructures et services sociaux et économiques. Un montant de 1.9 milliard USD a été alloué aux secteurs sociaux, l'accent ayant été fortement mis sur le soutien du gouvernement et de la société civile (1.4 milliard USD), la population et la santé reproductive (211.3 millions USD) et l'eau et l'assainissement (152.4 millions USD). 424.1 millions USD ont été affectés aux services de production, une large place ayant été consentie à l'agriculture (165.2 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 549.5 millions USD.

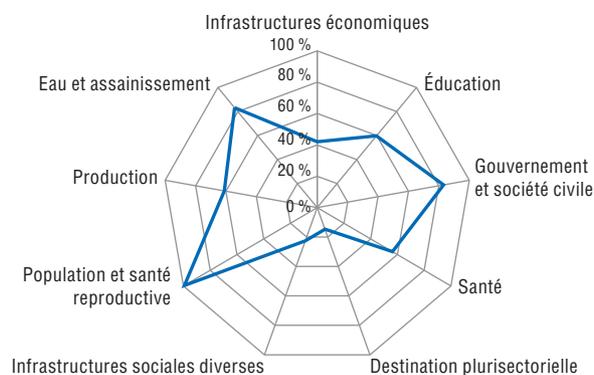
Graphique 28.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Pays-Bas



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493766>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 2.1 milliards USD. En 2015, 61.3 % des activités d'aide bilatérale ventilable avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 36.3 % pour la moyenne des pays du CAD. Ce chiffre est en hausse par rapport à celui de 2014 (57.1%). L'aide des Pays-Bas consacrée à la population et à la santé reproductive, au gouvernement et à la société civile et à l'eau et l'assainissement, est fortement axée sur l'égalité des sexes, et les Pays-Bas comptent parmi les plus importants donneurs aux associations féminines.

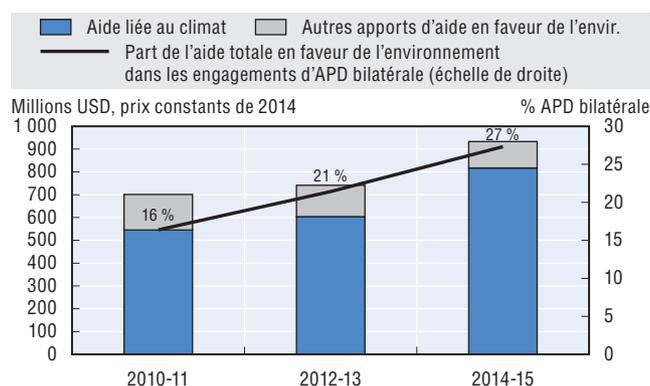
Graphique 28.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Pays-Bas



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493771>

Les engagements d'APD bilatérale des Pays-Bas en faveur de l'environnement ont représenté 1.2 milliard USD en 2015. Les Pays-Bas mettent fortement l'accent sur la lutte contre le changement climatique et une utilisation durable des ressources naturelles, notamment sur la gestion de l'eau et l'accès à l'énergie. Ils s'attachent à la fois à intégrer systématiquement la question du changement climatique dans leurs programmes de coopération pour le développement et à apporter un soutien direct aux actions en faveur de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets. La part de l'aide bilatérale ventilable (35.3 %) consacrée à l'environnement est nettement plus élevée qu'en 2014 (15.8 %), et supérieure à la moyenne des pays du CAD (33.2 %). En 2015, 29.9 % de l'aide bilatérale ventilable (1 milliard USD) étaient axés sur le changement climatique, s'inscrivant au-dessus de la moyenne des pays du CAD (26.2 %).

Graphique 28.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Pays-Bas



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493780>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

OCDE (2017), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: The Netherlands 2017*, Éditions OCDE, Paris.

POLOGNE

Contribution de la Pologne au renforcement des données pour le développement

La Pologne soutient les capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement principalement en accueillant au sein de son Bureau central des statistiques des stagiaires et des visites d'étude de pays voisins (Albanie, Arménie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Moldova, Roumanie et Turquie).

Elle soutient par ailleurs des interventions bilatérales de gouvernement à gouvernement, qui sont approuvées au cas par cas en tenant compte de l'intérêt exprimé par les pays en développement et de la capacité du Bureau central des statistiques polonais d'y répondre. À titre d'exemple, ce dernier a mis en œuvre en Géorgie un projet portant sur la mise en place d'un système de statistiques publiques dans le domaine des statistiques environnementales.

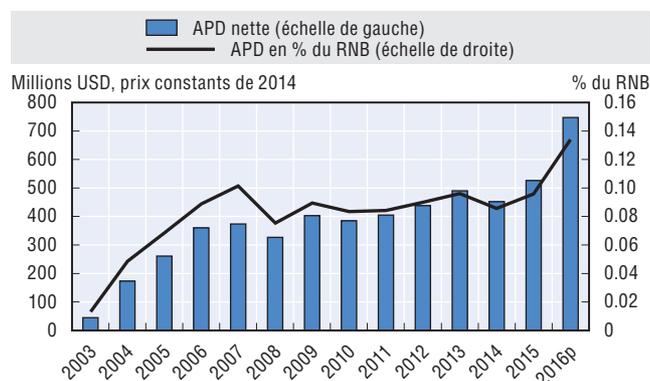
Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements de la Pologne en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 0.14 million USD par an en 2013-15.

Apports financiers de la Pologne aux pays en développement

En 2016, les apports nets d'APD de la Pologne se sont élevés à **603 millions USD** (données provisoires), soit 0.13 % de son revenu national brut (RNB) et une hausse de 42.6 % en termes réels par rapport à 2015, due à l'augmentation des contributions au budget de l'UE pour le développement. L'augmentation des apports d'APD à laquelle la Pologne devra procéder afin de respecter l'engagement qu'elle a pris au niveau international de porter le rapport APD/RNB à 0.33 % d'ici 2030, sera difficile en l'absence de plan. La part de l'APD polonaise non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 33.6 % en 2015 (en hausse par rapport aux 31 % de 2014), alors que la moyenne du CAD était de 78.1 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 98.6 % en 2015. On ne dispose pas pour l'heure de données sur les autres apports du secteur public, les dons privés (fonds réunis par les organisations non gouvernementales et les fondations) provenant de la Pologne et à destination des pays en développement. On dispose de données relatives aux apports du secteur privé aux conditions du marché pour 2015 (ils se montent à 58.3 millions USD).

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 6 millions USD, soit une baisse de 35.1 % en termes réels par rapport à 2015, et représentait 1.0 % de l'APD nette totale de la Pologne.

Graphique 29.1. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2003-16, Pologne



p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493798>

La Pologne utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Selon l'examen par les pairs de la coopération polonaise pour le développement réalisé par le CAD, le soutien de la Pologne à la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement prend la forme d'ateliers, de visites d'étude et d'une assistance technique visant à les aider à améliorer leurs administrations fiscales et leurs procédures douanières (OCDE, 2017).
- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **31.2 millions USD** en 2015 (+38.5 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par la Pologne au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 29.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Pologne

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'ITA
2016	-	-	-	33.6	-	-	-	améliorations nécessaires	-

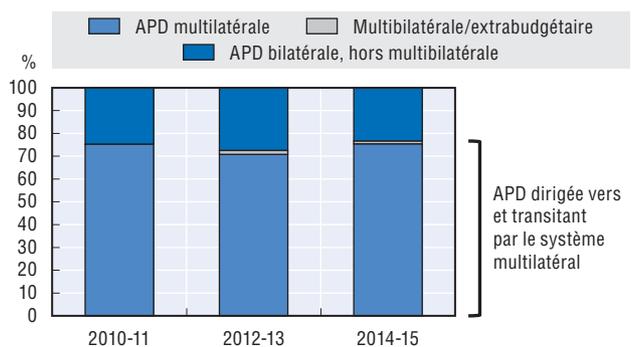
Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495207>

Aide publique au développement dispensée par la Pologne

En 2015, 26,8 % de l'APD polonaise ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. La Pologne a apporté 73,2 % de son APD à des organisations multilatérales en 2015, contre 26,2 % en moyenne pour les pays du CAD. Son aide multilatérale était constituée pour l'essentiel par les contributions statutaires qu'elle doit verser à l'Union européenne et à d'autres organisations internationales. Elle a aussi dirigé 6 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

Graphique 29.2. **Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Pologne**

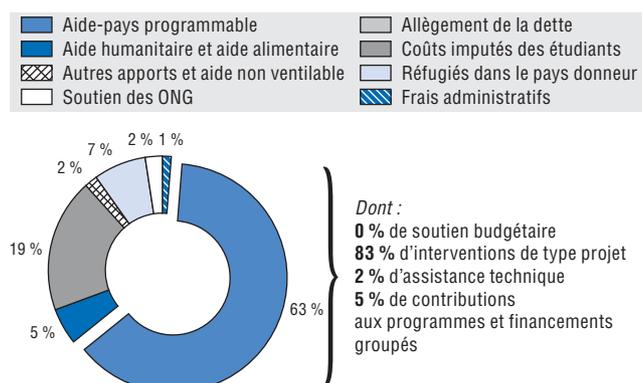


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493801>

En 2015, 62,9 % de l'APD bilatérale de la Pologne ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires.

En 2015, la part de l'aide-pays programmable (APP) était plus élevée que la moyenne des pays du CAD, qui était de 48,8 %, et les interventions de type projet ont représenté 83 % de l'APP. Les coûts imputés des étudiants (19 %) et le coût des réfugiés sur son territoire (7,4 %) ont représenté 26,4 % de l'APD bilatérale.

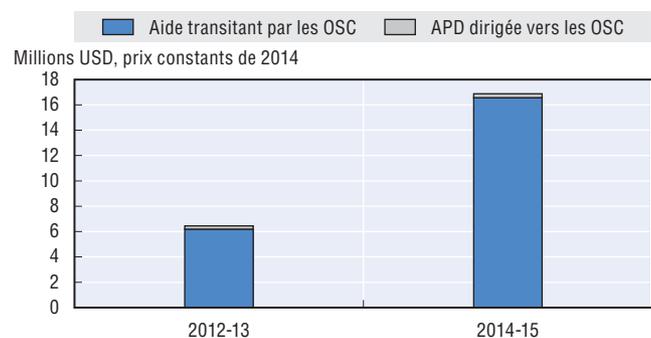
Graphique 29.3. **Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Pologne**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493813>

En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 15,3 millions USD. L'aide que la Pologne apporte aux OSC et achemine par leur intermédiaire a augmenté entre 2014 et 2015 en volume (+17,4 %) mais a baissé en pourcentage de l'aide bilatérale (lequel est passé de 15 % à 12,2 %). La moyenne des pays du CAD était de 16,9 % en 2015.

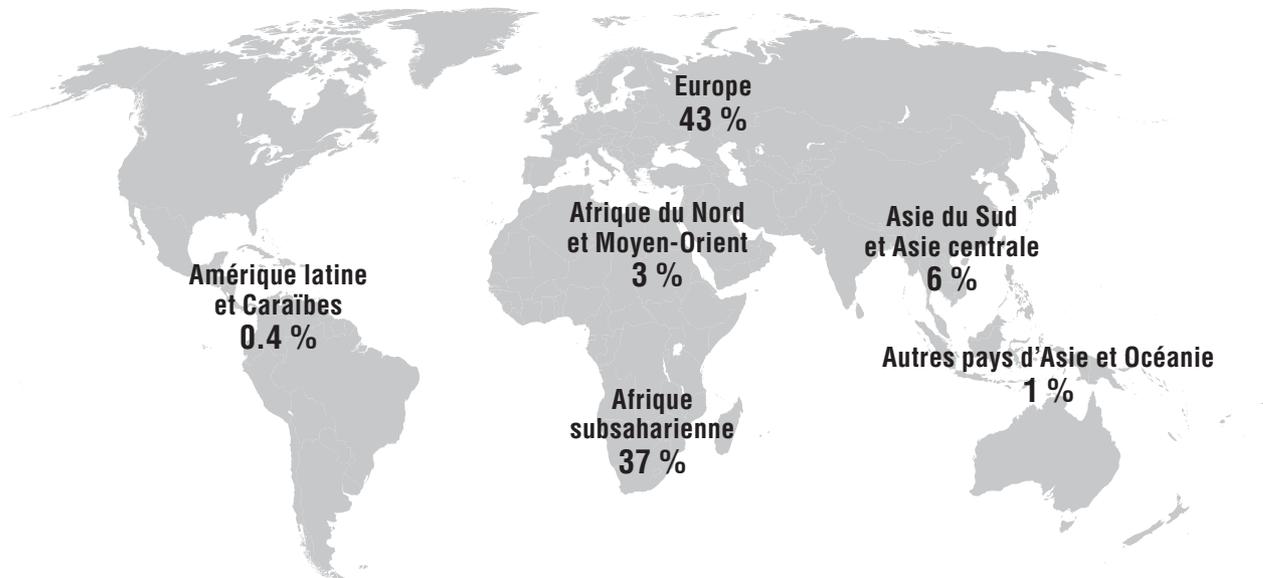
Graphique 29.4. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Pologne**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493820>

En 2015, l'APD bilatérale de la Pologne a été principalement orientée vers l'Europe et l'Afrique subsaharienne. La Pologne a affecté 51.4 millions USD à l'Europe orientale, 43.9 millions USD à l'Afrique subsaharienne et 5.9 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale.

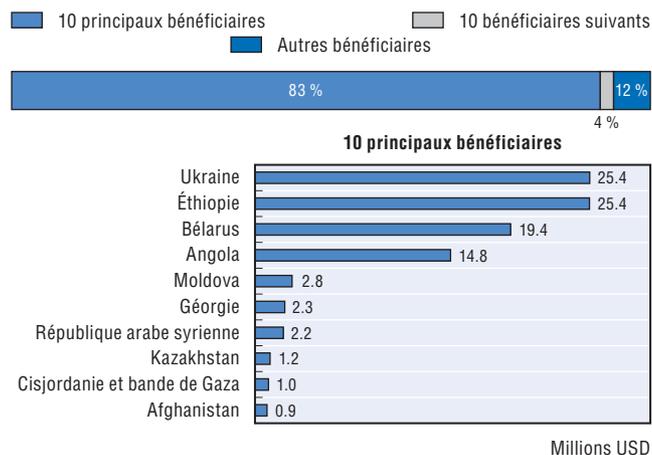
Graphique 29.5. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Pologne



Note : La répartition par région de 9 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte. StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493839>

En 2015, la Pologne a affecté 80.3 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Ses pays prioritaires se répartissent en deux groupes : d'une part, les pays du Partenariat oriental et, d'autre part, certains pays d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient. Six de ses dix pays prioritaires figurent parmi les principaux bénéficiaires de son aide. Le soutien apporté aux contextes fragiles a représenté un montant de 50.4 millions USD en 2015 (40.4 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 29.6. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Pologne

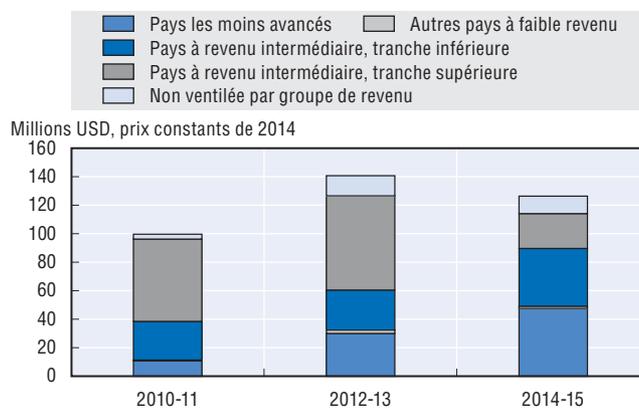


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493840>

En 2015, 36.2 % de l'APD bilatérale de la Pologne ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 45.2 millions USD. Cette part marque une légère baisse par rapport au pic de 39.8 % atteint en 2014, mais reste supérieure à la moyenne du CAD pour 2015 (24.3 %). Ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale en 2015, suivis des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI), qui ont reçu 32.3 %.

L'APD totale de la Pologne aux PMA a représenté 0.03 % de son RNB, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

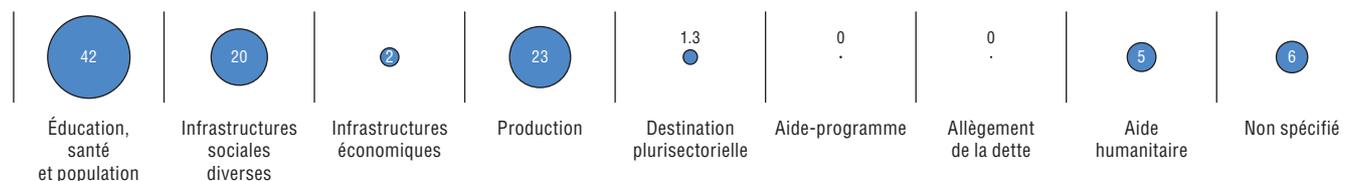
Graphique 29.7. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Pologne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493854>

En 2015, 59.6 % de l'APD bilatérale de la Pologne ont été consacrés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 74.7 millions USD, une place importante ayant été accordée à l'éducation (49.3 millions USD), et au gouvernement et à la société civile (19.2 millions USD). 28.2 millions USD ont été affectés aux secteurs de la production, principalement à l'agriculture (27.8 millions USD).

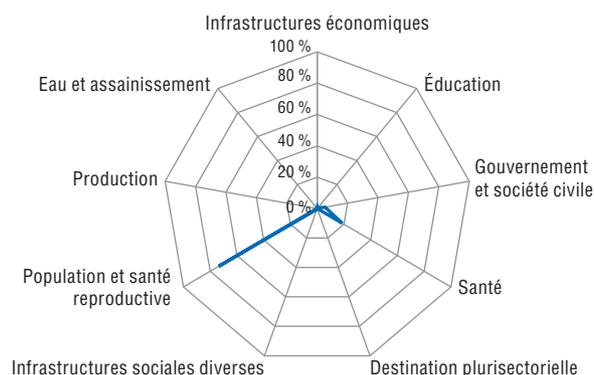
Graphique 29.8. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Pologne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493867>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 1.6 million USD en 2015. L'égalité des sexes est une thématique transversale pour la Pologne. Il ressort de l'examen par les pairs que le CAD a consacré à la Pologne en 2017 que la définition d'objectifs et d'orientations plus clairs s'agissant de l'intégration systématique de la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes pourraient contribuer à traduire cet engagement général dans la pratique et à faire en sorte que cette question soit systématiquement prise en compte dans la programmation et le dialogue sur les politiques à suivre (OCDE, 2017). En 2015, 1.7 % de son aide bilatérale ventilable avait l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 36.3 % en moyenne pour les pays du CAD. L'aide de la Pologne dans le secteur Population et santé reproductive est axée sur la problématique hommes-femmes.

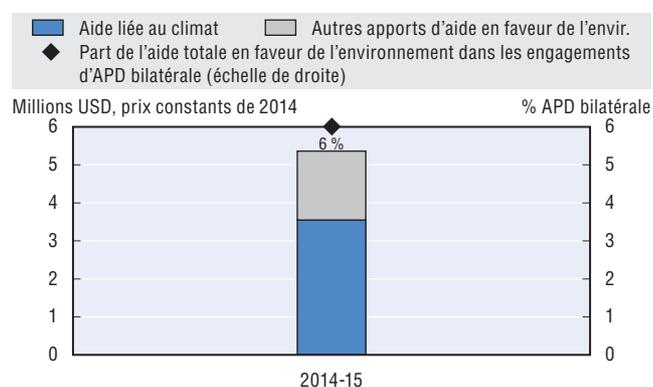
Graphique 29.9. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Pologne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493872>

L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 5.5 millions USD en 2015. La protection de l'environnement, la promotion d'une utilisation durable des ressources naturelles et la prévention du changement climatique constituent à la fois une priorité thématique et une question transversale de la coopération polonaise pour le développement. Selon l'examen par les pairs que lui a consacré le CAD en 2017, la Pologne gagnerait à disposer d'objectifs et d'orientations plus précis pour intégrer de façon systématique la problématique de l'environnement dans ses interventions et elle devrait s'attacher à ce que les outils permettant de le faire, comme les études d'impact sur l'environnement, soient utilisés systématiquement dans le cadre de ses activités d'aide, notamment pour les activités liées aux infrastructures (OCDE, 2017). En 2015, elle a consacré 6.1 % de son aide bilatérale ventilable à l'environnement, et 3.3 % (3 millions USD) à la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 33.2 % et 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 29.10. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyenne 2014-15, engagements, Pologne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493888>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

OCDE (2017), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Poland 2017*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264268869-en>.

PORTUGAL

Contribution du Portugal au renforcement des données pour le développement

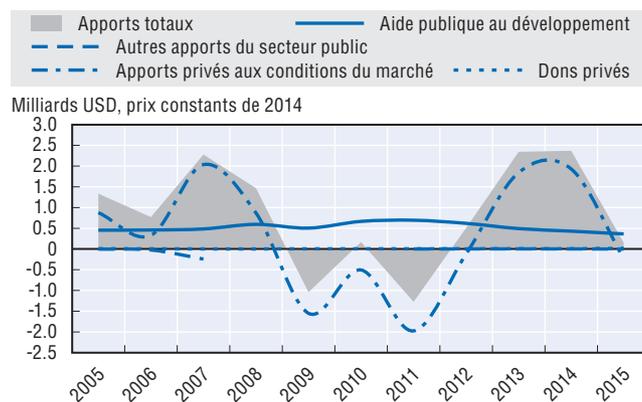
Le renforcement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement est une priorité stratégique officielle de la coopération portugaise pour le développement. Le Portugal apporte son aide principalement sous forme d'assistance technique bilatérale de gouvernement à gouvernement aux instituts nationaux de statistiques, en donnant la priorité à la coopération avec les pays lusophones. Il axe ses efforts sur l'amélioration de la production de statistiques, de la diffusion des données et de la coordination entre partenaires au développement. La palette de ses activités d'aide est large : production d'indicateurs à court terme, géo-référencement, soutien institutionnel et amélioration de la méthodologie statistique.

Pour le Portugal, le soutien qu'il apporte au calcul périodique de l'indice des prix à la consommation du Cabo Verde et du Mozambique, à la mise en place de systèmes de cartographie du recensement et à la publication d'une brochure présentant les principaux indicateurs du développement de tous les pays lusophones, constituent autant d'exemples d'initiatives réussies sur le plan du renforcement des capacités statistiques. Au Mozambique et au Timor-Leste, le Portugal soutient aussi les portails et bases de données sur la transparence de l'aide. Il envisage de publier un manuel des bonnes pratiques de la coopération statistique en 2017.

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements du Portugal en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 0.45 million USD par an en 2013-15.

Apports financiers du Portugal aux pays en développement

Graphique 30.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, Portugal



Note : On ne dispose pas de données sur les autres apports du secteur public pour 2008-10.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493890>

Le Portugal utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'aide publique au développement (APD) pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **109 000 USD** en 2015.
- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **24.1 millions USD** en 2015 (-39.5 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par le Portugal au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 30.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Portugal

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	73.4	82.6	17.1	49.0	100.0	18.3	excellent	moyen	-
Année de référence	-	75.9	21.1	42.6	100.0	80.5	excellent	bon	-
Tendance	-	↑	↓	↑	=	↓	=	↓	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

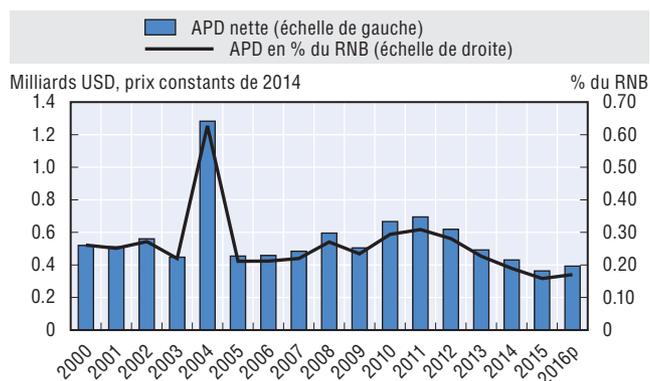
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495216>

Aide publique au développement dispensée par le Portugal

En 2016, les apports nets d'APD du Portugal se sont élevés à 340 millions USD (données provisoires), soit 0.17 % de son revenu national brut (RNB) et une hausse de 8.9 % en termes réels par rapport à 2015, qui s'explique par l'augmentation de ses contributions au budget de l'UE pour le développement. L'APD portugaise a augmenté pour la première fois depuis 2011. Le Portugal entend atteindre son objectif d'APD lorsque son économie aura commencé à se redresser (OCDE, 2015) et s'est engagé avec les autres États membres de l'Union européenne à porter l'APD collective de l'UE à 0.7 % du RNB d'ici à 2030. La part non liée de l'APD portugaise (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) était de 49 % en 2015 (contre 34.5 % en 2014), alors que la moyenne pour le CAD était de 78.1 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 93.7 % en 2015 (en hausse par rapport à 2014, où il était de 89.7 %).

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 2 millions USD, soit une baisse de 40.2 % en termes réels par rapport à 2015, et représentait 0.5 % de l'APD nette totale du Portugal.

Graphique 30.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, Portugal

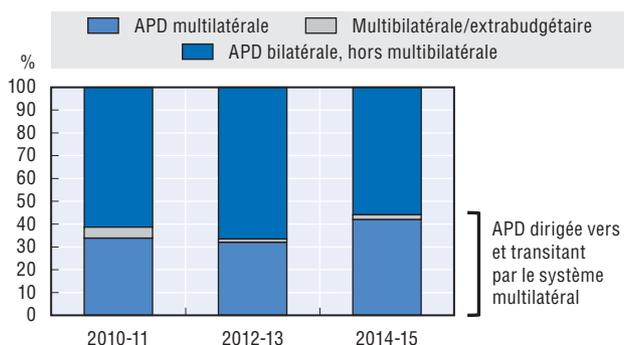


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493904>

En 2015, 54.2 % de l'APD portugaise ont été dispensés au niveau bilatéral. Le Portugal a affecté 45.8 % de son APD totale aux contributions au budget central d'organisations multilatérales, contre 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD. Il a aussi dirigé 6 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

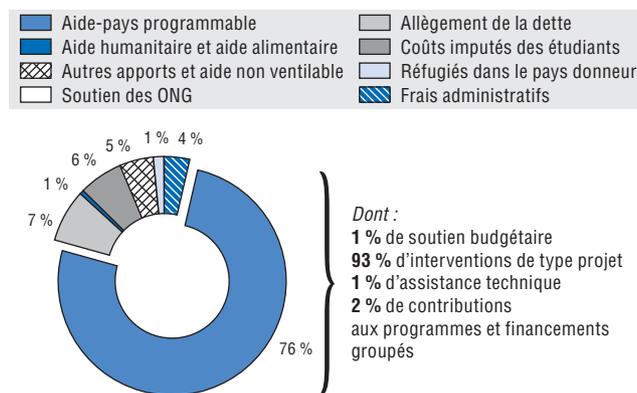
Graphique 30.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Portugal



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493910>

En 2015, 75.7 % de l'APD bilatérale du Portugal ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) était élevée par rapport à la moyenne des pays du CAD pour 2015 (48.8 %) et les interventions de type projet ont représenté 93.4 % de l'APP.

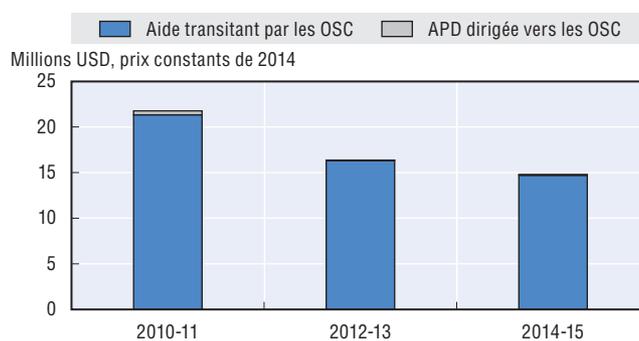
Graphique 30.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Portugal



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493927>

En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 12.2 millions USD. Entre 2014 et 2015, l'APD portugaise dirigée vers les OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté en proportion de l'APD bilatérale (passant de 5.2 % à 6.4 %), mais a baissé en volume (-5.2 %). La moyenne des pays du CAD était de 16.9 % en 2015.

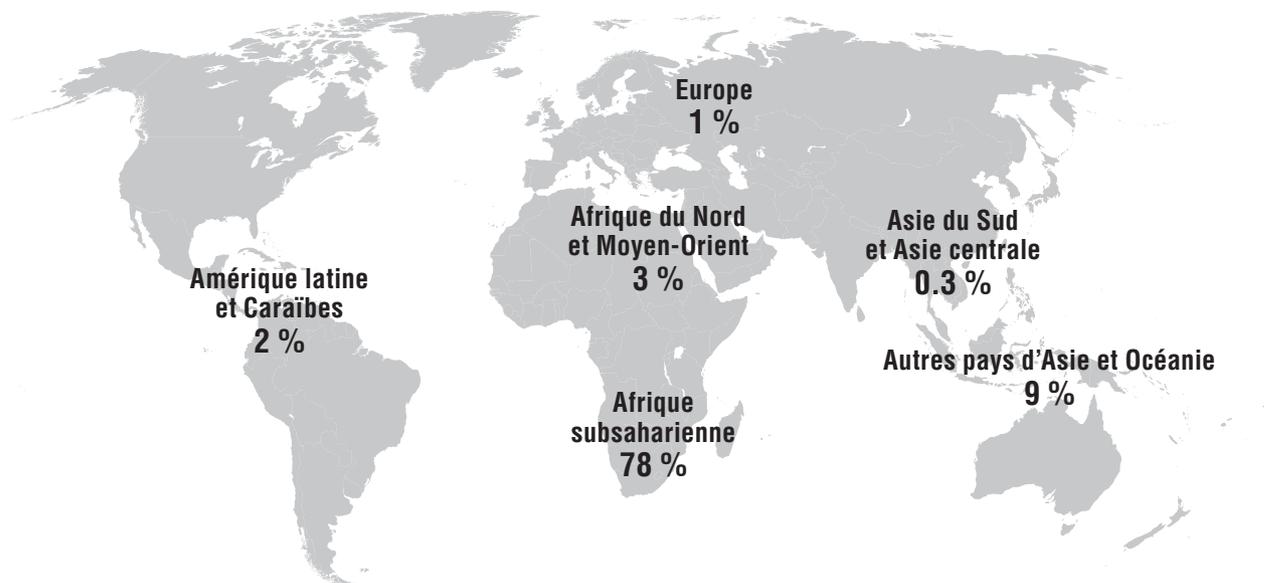
Graphique 30.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Portugal



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493935>

L'APD bilatérale du Portugal a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2015, le Portugal a affecté 137.9 millions USD à cette région et 17.1 millions USD à l'Asie extrême-orientale.

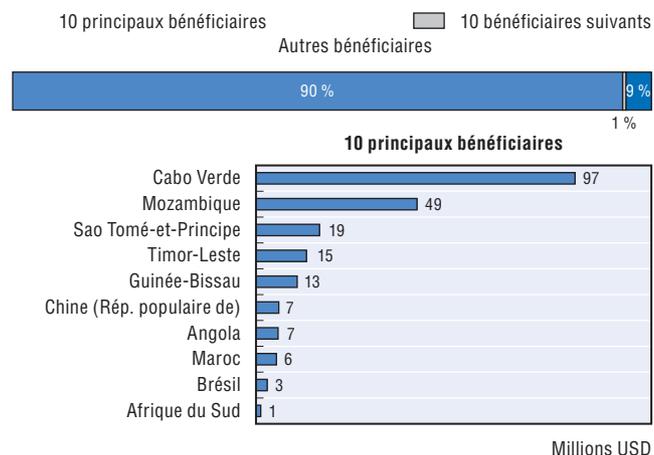
Graphique 30.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Portugal



Note : La répartition par région de 6 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.
 StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493943>

En 2015, le Portugal a affecté 86.5 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Le programme du Portugal est axé sur ses six pays partenaires prioritaires lusophones, qui sont les principaux bénéficiaires de son APD. Le soutien apporté aux contextes fragiles a représenté un montant de 71.1 millions USD en 2015 (37.1 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 30.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Portugal

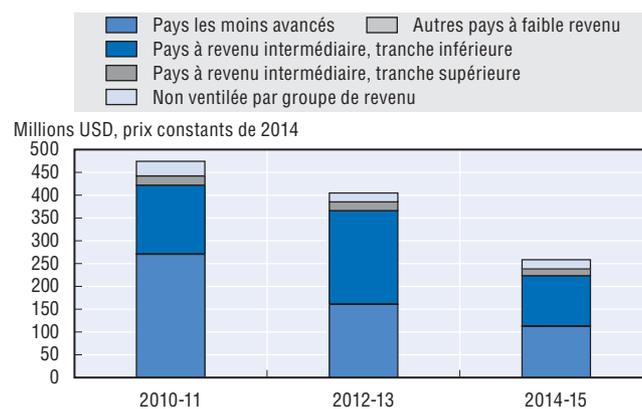


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493951>

En 2015, 49.7 % de l'APD bilatérale du Portugal ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 95.3 millions USD. Ce chiffre représente une augmentation par rapport à 2014 (38.9 %), et il est plus élevé que la moyenne des pays du CAD pour 2015 (24.3 %). Ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale portugaise en 2015.

L'APD totale du Portugal aux PMA a représenté 0.05 % de son RNB, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 30.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Portugal



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493961>

En 2015, 58.7 % de l'APD bilatérale du Portugal, soit un montant de 105.1 millions USD, ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, une place importante ayant été accordée à l'éducation (41.6 millions USD) et à la santé (22.5 millions USD). Le Portugal a affecté 22.2 millions USD aux infrastructures et services économiques, en particulier à la production et la distribution d'énergie (16.5 millions USD).

Graphique 30.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Portugal

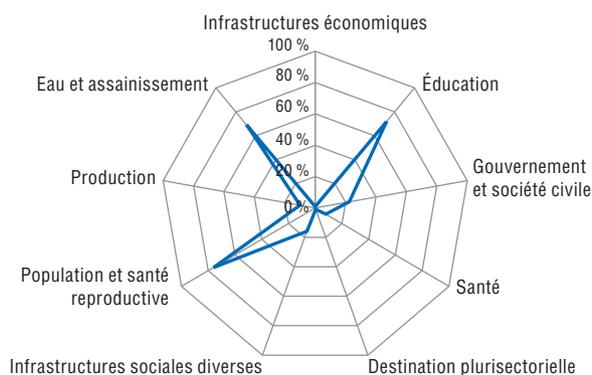


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493972>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 30.8 millions USD en 2015. Le Portugal s'engage fortement en faveur de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. Toutefois, cet engagement ne se traduit pas encore dans ses programmes de coopération pour le développement (OCDE, 2015). En 2015, 19.8 % de ses activités d'aide bilatérale ventilable par secteur avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 36.3 % en moyenne pour les pays du CAD. Cette part est en hausse par rapport à 2014 (14.6%) et à 2010 (8.7 %). L'aide du Portugal dans les secteurs Population et santé reproductive, Eau et assainissement, et Éducation est axée sur la problématique hommes-femmes.

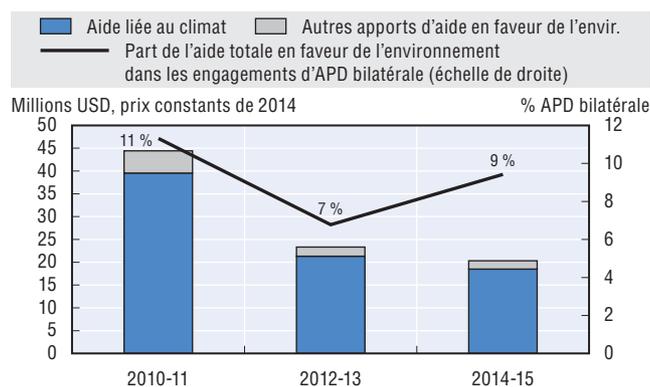
L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 22 millions USD en 2015. La part de l'APD du Portugal axée sur l'environnement a augmenté ces dernières années, et la vision qu'a adoptée le pays pour sa coopération pour le développement – le Concept stratégique 2014-20 – met davantage l'accent sur l'environnement. Néanmoins, le Portugal a encore des difficultés à intégrer la problématique de l'environnement et du changement climatique dans toutes les composantes de sa coopération pour le développement (OCDE, 2015). En 2015, 14.1 % de son aide bilatérale ciblait l'environnement, et 13.1 % (20.4 millions USD) étaient orientés plus spécifiquement vers la lutte contre le changement climatique (en hausse par rapport aux 5 % de 2014), contre respectivement 33.2 % et 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 30.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Portugal



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493982>

Graphique 30.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Portugal



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933493997>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

OCDE (2015), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Portugal 2016*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264248571-en>.

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Contribution de la République slovaque au renforcement des données pour le développement

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements de la République slovaque en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 0.59 million USD par an en 2013-15.

Apports financiers de la République slovaque aux pays en développement

En 2016, les apports nets d'APD de la République slovaque se sont élevés à 107 millions USD (données provisoires), soit 0.12 % de son revenu national brut (RNB) et une augmentation de 26.8 % en termes réels par rapport à 2015 due à l'augmentation des contributions au budget de l'UE pour le développement. La République slovaque est résolue à augmenter progressivement son aide publique au développement (APD) pour atteindre la cible de 0.33 % adoptée au niveau de l'UE, lorsque son économie se redressera. La part non liée de l'APD slovaque (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) était de 47.5 % en 2015 (contre 1.2 % en 2014), alors que la moyenne pour le CAD était de 78.1 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2015. On ne dispose pas pour l'heure de données sur les autres apports du secteur public, les dons privés (fonds réunis par les organisations non gouvernementales et les fondations), ni sur les apports privés aux conditions du marché provenant de la République slovaque et destinés aux pays en développement.

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 1 million USD, soit une baisse de 23.2 % en termes réels par rapport à 2015, et représentait 1.2 % de l'APD nette totale de la République slovaque.

La République slovaque utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'aide publique au développement (APD) pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **23 300 USD** en 2015.
- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **1 million USD** en 2015 (+14.4 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par la République slovaque au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

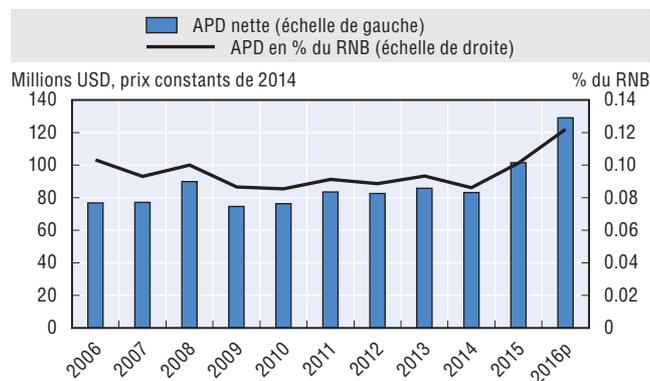
Tableau 31.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, République slovaque

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'ITA
2016	50.0	100.0	1.7	47.5	100.0	33.3	moyen	excellent	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933495226>

Graphique 31.1. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2006-16, République slovaque



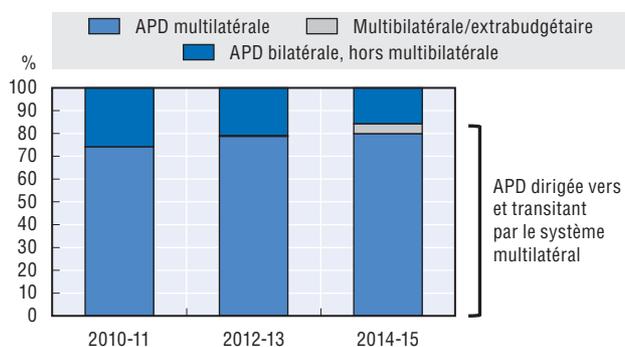
p : données préliminaires.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933494008>

Aide publique au développement dispensée par la République slovaque

En 2015, 20,3 % de l'APD slovaque ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale, et 79,7 % de son APD totale ont été affectés aux contributions au budget central des organisations multilatérales (ce qui est supérieur à la moyenne des pays du CAD qui était de 26,2 %). La majeure partie de son aide multilatérale (89 %) a été consacrée aux contributions statutaires à l'Union européenne (dont le Fonds européen de développement). La République slovaque a aussi apporté des contributions à plusieurs autres organisations internationales, notamment la Banque européenne d'investissement, le Groupe de la Banque mondiale et le système des Nations Unies. Elle a aussi dirigé 20,3 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/extrabudgétaires).

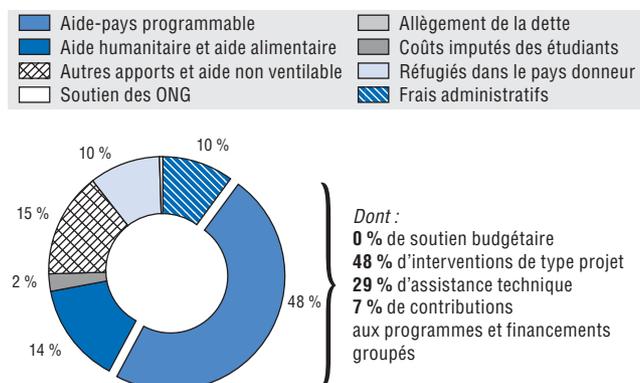
Graphique 31.2. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, République slovaque



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494019>

En 2015, 47,7 % de l'APD bilatérale de la République slovaque ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) était proche de la moyenne des pays du CAD (48,8 %) en 2015 et les interventions de type projet ont représenté 47,9 % de l'APP. Une part de 15 % de l'APD bilatérale slovaque a été classée dans la catégorie « Autres apports et aide non ventilable ».

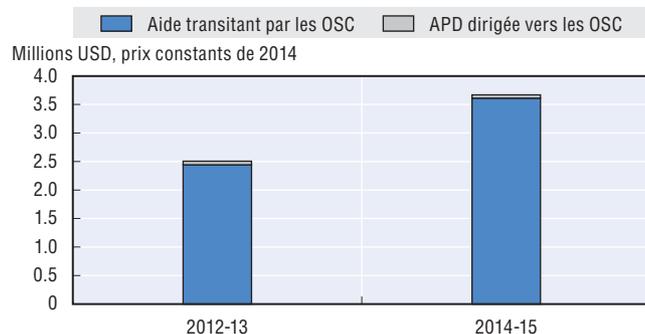
Graphique 31.3. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, République slovaque



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494026>

En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 3,7 millions USD. Elle a augmenté entre 2014 et 2015, tant en volume (+54 %) qu'en pourcentage de l'aide bilatérale (passant de 17,6 % à 21,6 %). En 2015, la moyenne du CAD ressortait à 16,9 %.

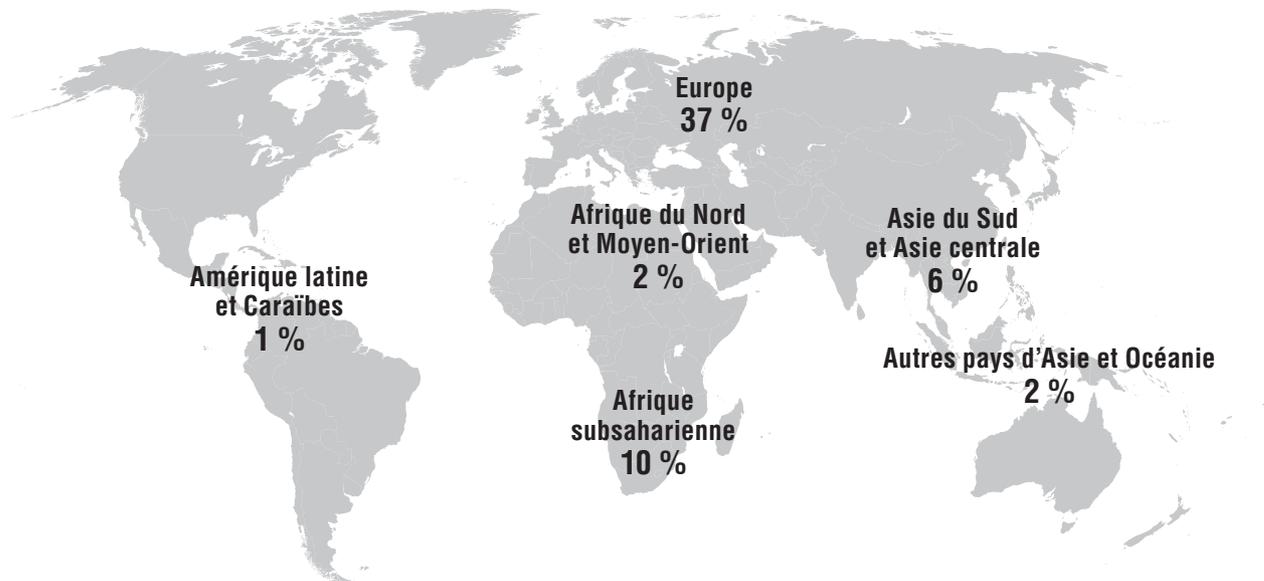
Graphique 31.4. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, République slovaque



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494032>

L'APD bilatérale est principalement dirigée vers l'Europe orientale. En 2015, la République slovaque a affecté 7 millions USD à l'Europe orientale, 1.6 million USD à l'Afrique subsaharienne et 0.9 million USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale.

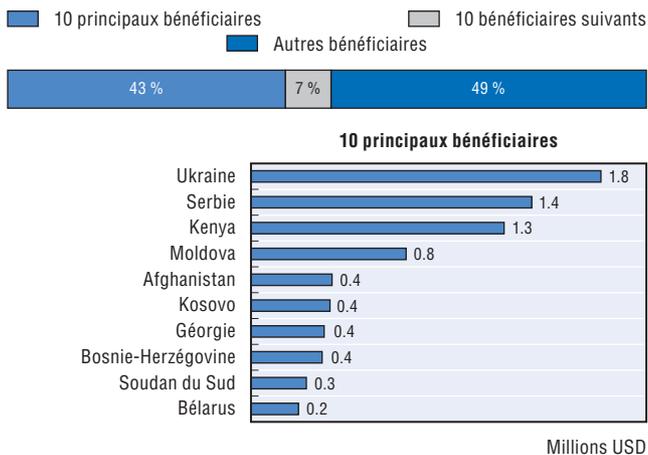
Graphique 31.5. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, République slovaque



Note : La répartition par région de 42 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte. [StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933494048](http://dx.doi.org/10.1787/888933494048)

En 2015, la République slovaque a affecté 46.1 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Son aide se concentre sur dix partenaires prioritaires : trois pays de programme (Afghanistan, Kenya, Moldova), six pays de projet (Albanie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Kosovo, Ukraine) et le Soudan du Sud. Neuf pays prioritaires figurent parmi les dix principaux bénéficiaires de l'aide de la République slovaque. En 2015, le soutien apporté aux contextes fragiles a représenté un montant de 2.5 millions USD (14.3 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 31.6. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, République slovaque

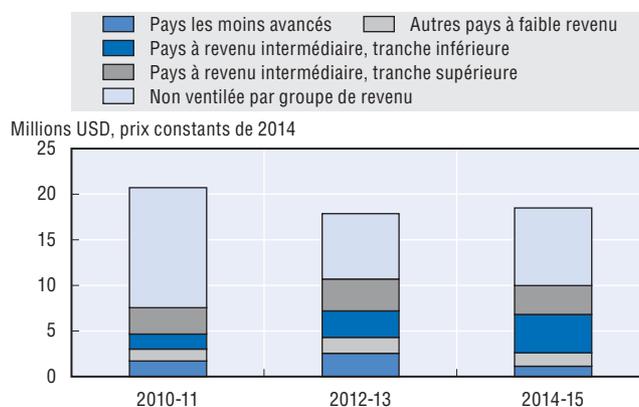


[StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933494054](http://dx.doi.org/10.1787/888933494054)

En 2015, 5.4 % de l'APD bilatérale de la République slovaque ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 0.9 million USD. Cette proportion marque une baisse par rapport aux 20.6 % enregistrés en 2013 et aux 7.1 % enregistrés en 2014, et elle est inférieure à la moyenne du CAD pour 2015 (24.3 %). Ce sont les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de la République slovaque en 2015 (26 %), mais il faut noter que 45.3 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de la République slovaque aux PMA a représenté 0.02 % de son RNB, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 31.7. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, République slovaque



[StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933494061](http://dx.doi.org/10.1787/888933494061)

Près de 55.5 % de l'APD bilatérale slovaque (10.5 millions USD) ont été affectés aux infrastructures et services sociaux en 2015, l'accent ayant été fortement mis sur l'éducation (4.1 millions USD) et le soutien au gouvernement et à la société civile (5 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 2.5 millions USD. La coopération bilatérale de la République slovaque est axée sur sept domaines : l'éducation, les soins de santé, la bonne gouvernance et le renforcement de la société civile, l'agriculture et la sylviculture, l'eau et l'assainissement, l'énergie, et le soutien au développement économique. Les secteurs prioritaires sont recensés dans les documents de stratégie-pays établis pour les pays de programme. Dans le cas de ses pays de projet, le choix des secteurs pour lesquels la République slovaque apporte son aide est fondé sur les besoins de ces pays compte tenu des transformations qu'ils traversent, ainsi que sur sa propre expérience.

Graphique 31.8. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, République slovaque

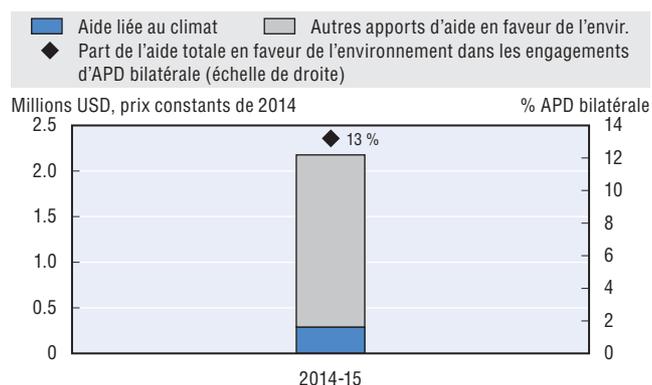


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 0.1 million USD en 2015. Pour la République slovaque, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour éradiquer la pauvreté et promouvoir la croissance économique et le développement social. La République slovaque envisage d'intégrer systématiquement l'objectif de l'égalité hommes-femmes dans l'ensemble de son programme de coopération pour le développement. En 2015, 0.6 % de ses activités d'aide bilatérale ventilable par secteur avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 2.4 % en 2014 et 36.3 % en moyenne pour les pays du CAD.

L'aide dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 2.1 millions USD en 2015. La République slovaque intègre de plus en plus les préoccupations relatives à l'environnement et au changement climatique dans sa coopération pour le développement, conformément à ses engagements au titre de l'atténuation et de l'adaptation, et de la protection de la biodiversité. En 2015, 14.5 % de son aide bilatérale ciblaient l'environnement, et 2 % (0.3 million USD) étaient orientés plus spécifiquement vers la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 33.2 % et 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 31.9. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyenne 2014-15, engagements, République slovaque



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494083>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

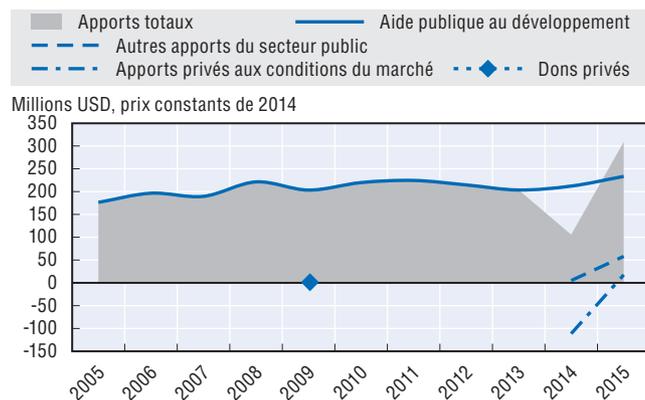
Contribution de la République tchèque au renforcement des données pour le développement

La République tchèque contribue au renforcement des capacités statistiques des pays en développement par l'intermédiaire de son Bureau national de la statistique, qui a pris part à plusieurs projets de la Banque mondiale et de l'Union européenne en 2016. Le Bureau tchèque de la statistique a ainsi mis son expertise au service d'un projet de la Banque mondiale visant à aider le Kazakhstan à renforcer son système statistique national. Il a également apporté son concours à un projet de l'Union européenne portant sur la modernisation du système statistique national de l'Azerbaïdjan et sa mise en conformité avec les normes européennes. Le Bureau tchèque de la statistique a également apporté une assistance technique pour le renforcement des capacités statistiques en Arménie.

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements de la République tchèque en faveur du soutien aux capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 0.16 million USD par an en 2013-15.

Apports financiers de la République tchèque aux pays en développement

Graphique 32.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, République tchèque**



Note : Les données sur les autres apports du secteur public et les apports privés aux conditions du marché ne sont disponibles qu'à partir de 2014. On dispose de données sur les dons privés uniquement pour l'année 2009.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494096>

La République tchèque utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'aide publique au développement (APD) pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **17 945 USD** en 2015.
- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **10.4 millions USD** en 2015 (+65.3 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par la République tchèque au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 32.1. **Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, République tchèque**

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	61.1	100.0	0.0	44.3	72.5	66.7	excellent	excellent	-
Année de référence	-	13.3	6.9	-	100.0	67.5	bon	bon	-
Tendance	-	↑	↓	-	↓	↓	↑	↑	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

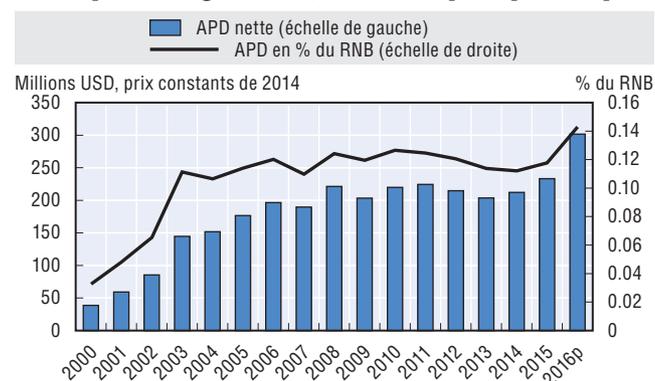
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495232>

Aide publique au développement dispensée par la République tchèque

En 2016, les apports nets d'APD de la République tchèque se sont élevés à 261 millions USD (données provisoires), soit 0.14 % de son revenu national brut (RNB) et une augmentation de 29.3 % en termes réels par rapport à 2015, en raison d'une augmentation des contributions au budget de l'UE pour le développement. La République tchèque prévoit d'augmenter ses apports d'APD afin d'atteindre l'objectif intermédiaire de 0.17 % du RNB d'ici 2020. Lors de l'examen par les pairs que le CAD lui a consacré en 2016, il avait été recommandé à la République tchèque d'élaborer un plan plus ambitieux qui lui permette de respecter l'engagement d'allouer 0.33 % de son RNB à l'APD d'ici 2030 (OCDE, 2016). Si la part non liée de l'APD tchèque (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a augmenté, passant de 32.4 % en 2014 à 44.3 % en 2015, elle demeure inférieure à la moyenne du CAD pour 2015 (78.1 %). L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2015.

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 19 millions USD, soit une hausse de 31.6 % en termes réels par rapport à 2015, et représentait 7.2 % de l'APD nette totale de la République tchèque.

Graphique 32.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, République tchèque

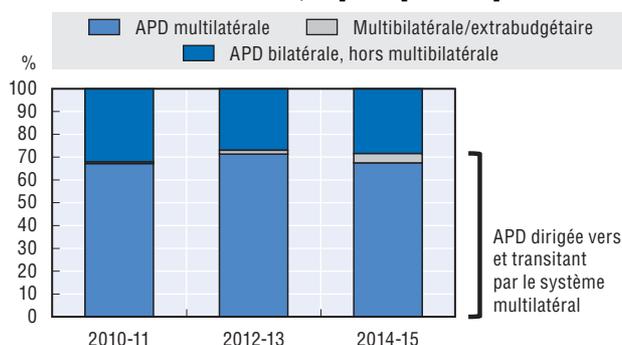


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494105>

En 2015, 35.2 % de l'APD de la République tchèque ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. En 2015, la République tchèque a affecté 64.8 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 26.2 % pour la moyenne des pays du CAD. Elle a aussi dirigé 18.5 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

Graphique 32.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, République tchèque

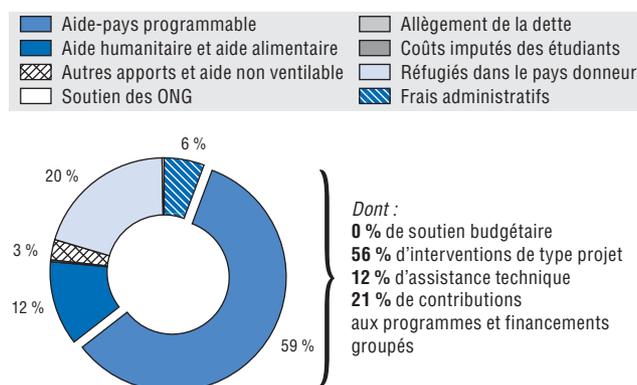


Note : On ne dispose pas de données sur l'APD multilatérale/extrabudgétaire pour les années antérieures à 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494112>

En 2015, 58.8 % de l'APD bilatérale de la République tchèque ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable a été supérieure à la moyenne des pays du CAD (48.8 %) en 2015. Les interventions de type projet ont représenté 56 % de l'APP.

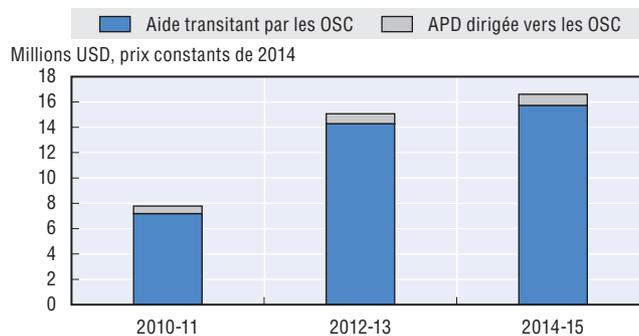
Graphique 32.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, République tchèque



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494127>

En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 15.2 millions USD. Entre 2014 et 2015, l'APD que la République tchèque apporte aux OSC et achemine par leur intermédiaire a augmenté en volume (+15 %) mais a diminué en pourcentage de l'aide bilatérale, passant de 24.6 % à 21.6 %. Ce dernier chiffre est supérieur à la moyenne des pays du CAD pour 2015 (16.9 %).

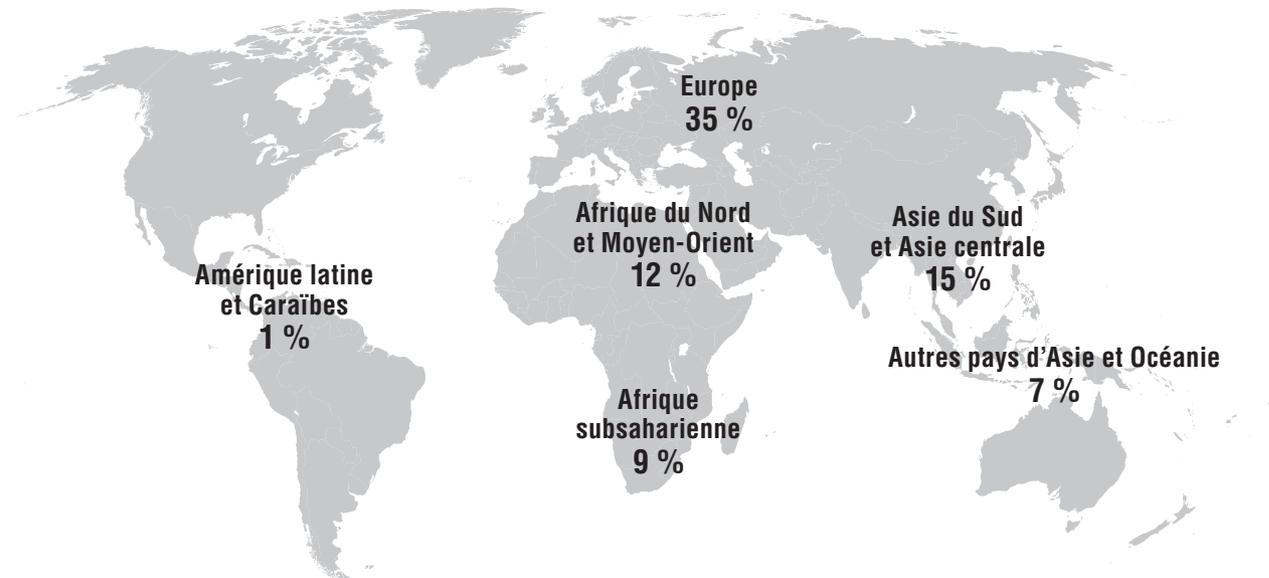
Graphique 32.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, République tchèque



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494133>

En 2015, l'APD bilatérale a été principalement dirigée vers l'Europe orientale, l'Asie du Sud et l'Asie centrale, ainsi que le Moyen-Orient. La République tchèque a affecté un montant d'APD bilatérale de 20.5 millions USD à l'Europe orientale, de 10.6 millions USD au Moyen-Orient, et de 8.9 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale.

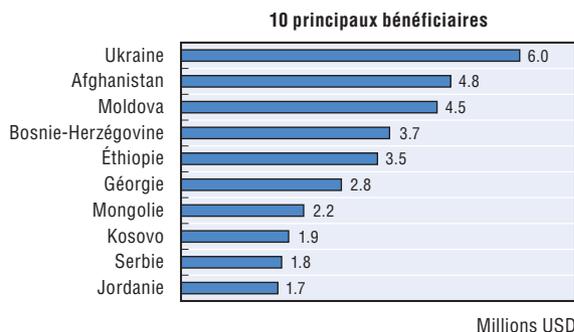
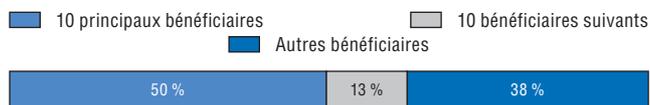
Graphique 32.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, République tchèque



Note : La répartition par région de 21 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte. StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494141>

En 2015, la République tchèque a affecté 41.9 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Parmi ces derniers figurent huit de ses pays prioritaires. Le soutien apporté aux contextes fragiles a représenté un montant de 14.4 millions USD en 2015 (20.6 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 32.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, République tchèque

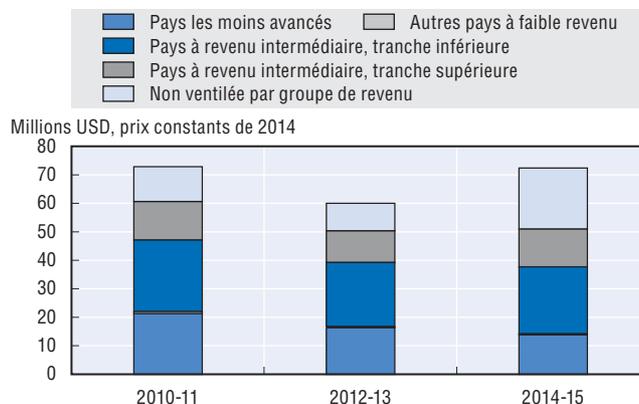


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494153>

En 2015, 16.4 % de l'APD bilatérale tchèque ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 11.5 millions USD. La part de l'APD consacrée aux PMA a diminué par rapport à 2014, où elle était de 22.9 %, mais elle est restée inférieure à la moyenne du CAD, de 24.3 % pour 2015. Ce sont les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de la République tchèque en 2015 (24 %), mais il faut noter que 39.8 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de la République tchèque aux PMA a représenté 0.02 % de son RNB en 2015, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 32.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, République tchèque



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494166>

En 2015, 37,3 % de l'APD bilatérale la République tchèque ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 27,1 millions USD, une place importante ayant été accordée à l'éducation (9,7 millions USD), ainsi qu'au gouvernement et à la société civile (8,7 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 8,6 millions USD.

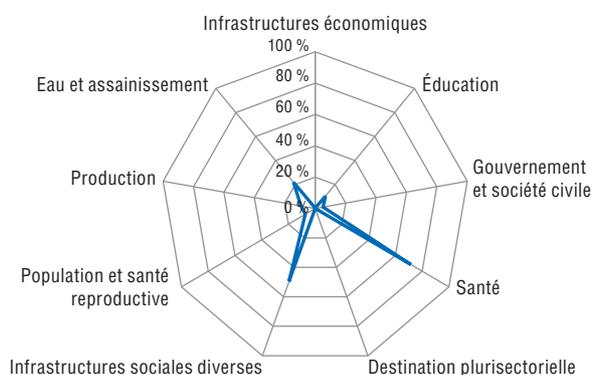
Graphique 32.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, République tchèque



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494173>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 5,6 millions USD en 2015. L'égalité des sexes est l'une des priorités transversales de la coopération tchèque pour le développement. La République tchèque s'emploie à élaborer une méthodologie qui permettrait de prendre en compte cet objectif de manière plus systématique dans ses projets (OCDE, 2016). En 2015, 14,6 % de l'aide bilatérale ventilable de la République tchèque avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, chiffre à comparer à la moyenne des pays du CAD, de 36,3 %. L'aide de la République tchèque au titre de la santé accorde une large place à la problématique hommes-femmes.

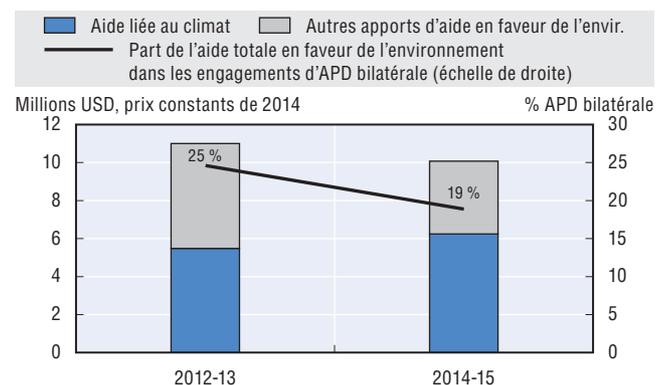
Graphique 32.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, République tchèque



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494185>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 9 millions USD en 2015. Le respect de l'environnement et le climat constituent des priorités transversales de la République tchèque, qui examine et assure le suivi des projets sous l'angle de l'environnement (OCDE, 2016). En 2015, 17,2 % de son aide bilatérale ventilable ont été consacrés à l'environnement (contre 21,1 % en 2014), et 11,5 % (6 millions USD) ont été orientés tout particulièrement vers l'action concernant le changement climatique, contre respectivement 33,2 % et 26,2 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 32.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, République tchèque



Note : On ne dispose pas de données pour les années antérieures à 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494198>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

OCDE (2016), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Czech Republic 2016*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264264939-en>.

ROYAUME-UNI

Contribution du Royaume-Uni au renforcement des données pour le développement

Le Royaume-Uni investit en faveur du renforcement des capacités institutionnelles et techniques et vise à stimuler et satisfaire la demande de données en apportant son appui à des stratégies nationales complètes de développement de la statistique. Son aide est dispensée sous différentes formes : assistance technique, soutien financier direct aux organismes nationaux de la statistique, financement de matériel et amélioration de la coordination entre donneurs.

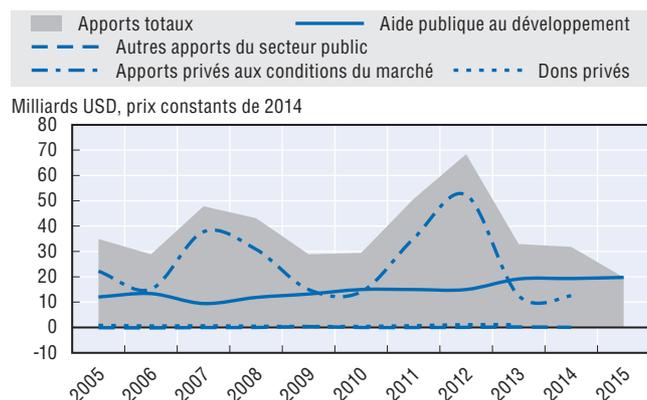
Par l'intermédiaire du ministère britannique du Développement international (DFID), le Royaume-Uni soutient un projet innovant de la Division des statistiques des Nations Unies consistant à mettre au point une plateforme internationale de données et de visualisation en ligne des indicateurs de mise en œuvre des Objectifs de développement durable. Le projet aidera les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière de recueil, d'analyse et de diffusion de données ventilées ; à moderniser leurs systèmes statistiques nationaux grâce à des technologies et des compétences actualisées ; à coopérer avec les principaux utilisateurs de données ; et permettra à de multiples acteurs d'utiliser les statistiques à l'appui de décisions fondées sur des faits concrets.

Le Royaume-Uni s'intéresse aux possibilités offertes par les « données massives » en matière de coopération pour le développement, et son Office des statistiques nationales (ONS) est membre du comité du Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle. Le DFID étudie de quelle manière les données massives peuvent aider à mieux comprendre, relever et suivre les défis du développement.

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements du Royaume-Uni en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 30,29 millions USD par an en 2013-15.

Apports financiers du Royaume-Uni aux pays en développement

Graphique 33.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, Royaume-Uni



Note : On ne dispose pas de données sur les autres apports du secteur public pour 2015, sur les apports privés aux conditions du marché pour 2015, ni sur les dons privés pour 2014 et 2015.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494203>

Le Royaume-Uni utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'aide publique au développement (APD) pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **61 millions USD** en 2015.
- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **1.7 milliard USD** en 2015 (+71.2 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par le Royaume-Uni au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 33.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Royaume-Uni

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	43.3	77.6	64.6	100.0	65.3	57.9	améliorations nécessaires	bon	bon
Année de référence	-	70.5	66.7	99.9	79.2	84.7	améliorations nécessaires	moyen	-
Tendance	-	↑	↓	↑	↓	↓	=	↑	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

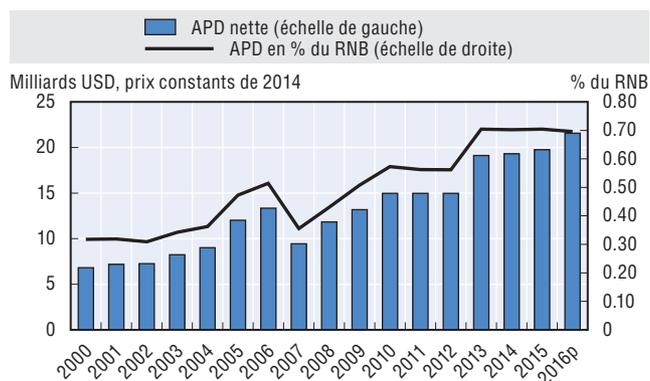
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495240>

Aide publique au développement dispensée par le Royaume-Uni

En 2016, les apports nets d'APD du Royaume-Uni se sont élevés à 18 milliards USD (données provisoires), soit 0.7 % de son revenu national brut (RNB) et une hausse de 8.4 % en termes réels par rapport à 2015, principalement due à l'accroissement de son aide. Le Royaume-Uni est l'un des six membres du CAD qui en 2016 ont atteint l'objectif de 0.7 % pour le rapport APD/RNB fixé par les Nations Unies. Il est résolu à maintenir ce ratio à ce niveau. L'APD du Royaume-Uni (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) était entièrement non liée en 2015, alors que la moyenne du CAD était de 78.1 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2015.

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 549 millions USD, soit une hausse de 59.2 % en termes réels par rapport à 2015, et représentait 3.0 % de l'APD nette totale du Royaume-Uni.

Graphique 33.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, Royaume-Uni

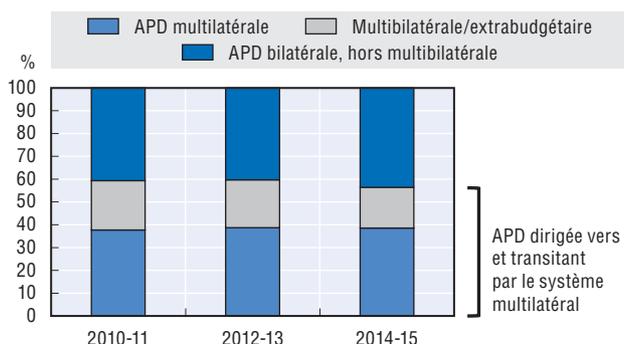


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494212>

En 2015, 63.4 % de l'APD britannique ont été dispensés au niveau bilatéral. Le Royaume-Uni a affecté 36.6 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD. Il a aussi dirigé 28.1 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

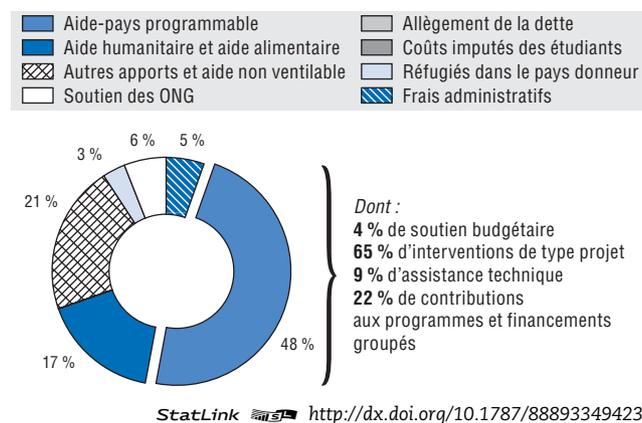
Graphique 33.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Royaume-Uni



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494222>

En 2015, 47.5 % de l'APD bilatérale britannique ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) a été inférieure à la moyenne des pays du CAD (48.8 %) et les interventions de type projet ont représenté 64.8 % de l'APP. Une part de 21 % de l'APD bilatérale a été classée dans la catégorie « Autres apports et aide non ventilable », et 16.7 % dans la catégorie « Aide alimentaire et aide humanitaire ».

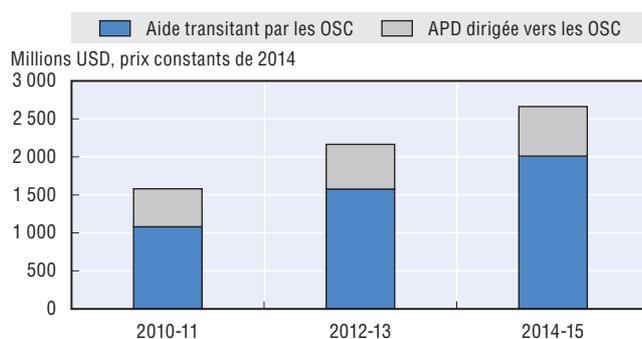
Graphique 33.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Royaume-Uni



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494233>

En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celle-ci s'est élevée à 2.5 milliards USD. Ces dernières années, l'APD apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté en volume (+4 % entre 2014 et 2015) et est restée stable en pourcentage de l'APD bilatérale (21.5 % en 2015). La moyenne des pays du CAD était de 16.9 % en 2015.

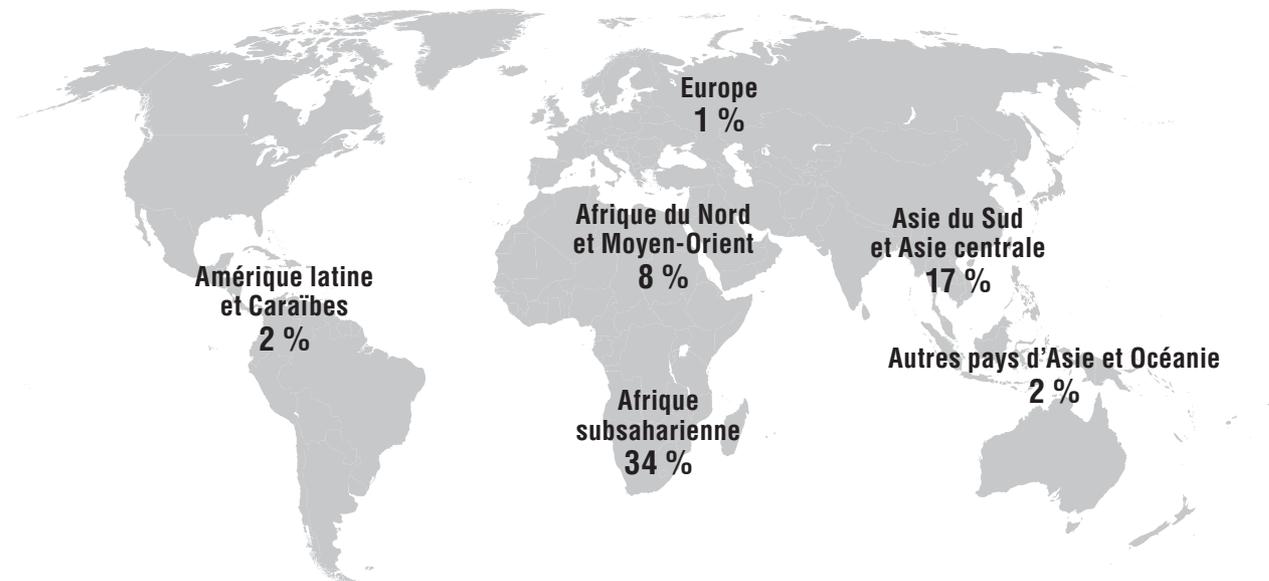
Graphique 33.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Royaume-Uni



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494246>

L'APD bilatérale du Royaume-Uni a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2015, 3.9 milliards USD ont été affectés à l'Afrique subsaharienne, et 2 milliards USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale.

Graphique 33.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Royaume-Uni



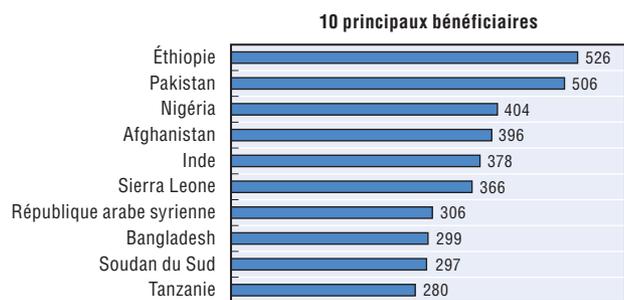
Note : La répartition par région de 36 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte. StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494259>

En 2015, le Royaume-Uni a affecté 32.6 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Il mène ses activités dans différents pays d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient, où il dispose aussi de programmes régionaux, ainsi qu'aux Caraïbes. La totalité de ses dix principaux bénéficiaires en 2014-15 figurent parmi ses partenaires prioritaires. Le DFID a davantage axé ses efforts sur les pays les plus pauvres et les plus fragiles. En 2015, le soutien aux contextes fragiles a représenté un montant de 5.7 milliards USD (48.1 % de l'APD bilatérale brute).

En 2015, 32.5 % de l'APD bilatérale du Royaume-Uni, soit un montant de 3.9 milliards USD, ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA). Ce pourcentage est resté relativement stable ces dernières années ; il est supérieur à la moyenne des pays du CAD pour 2015 (24.3%). Par rapport aux autres groupes de revenu, ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale du Royaume-Uni en 2015.

L'APD totale du Royaume-Uni aux PMA a représenté 0.23 % de son RNB en 2015, ce qui est supérieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

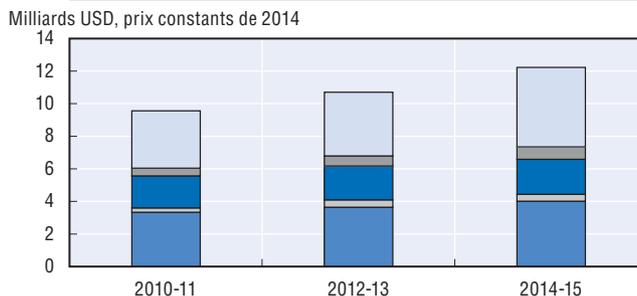
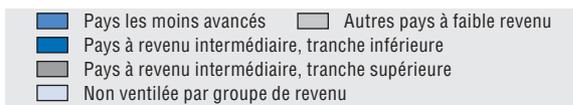
Graphique 33.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Royaume-Uni



Millions USD

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494267>

Graphique 33.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Royaume-Uni



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494279>

En 2015, 33,4 % de l'APD bilatérale britannique, soit un total de 3 milliards USD, ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, l'accent ayant été fortement mis sur le soutien au gouvernement et à la société civile (998,7 millions USD), à la santé (632,8 millions USD) et à l'éducation (600,3 millions USD). Un montant de 1,1 milliard USD a été affecté aux infrastructures et services économiques, notamment aux services bancaires et financiers (719,4 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 1,5 milliard USD.

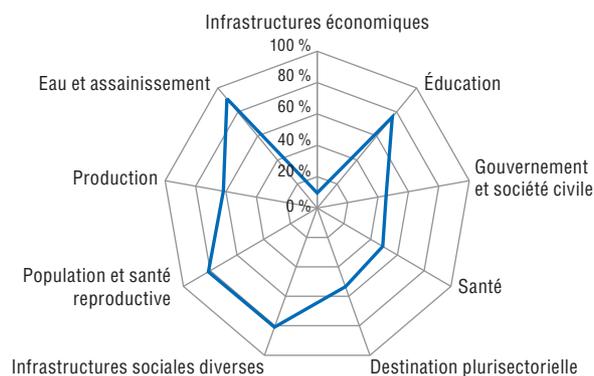
Graphique 33.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Royaume-Uni



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494284>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 2,1 milliards USD en 2015. L'orientation des efforts du Royaume-Uni vers les femmes et les filles a été renforcée par la loi de 2014 sur l'égalité hommes-femmes pour le développement (*Development Act on Gender Equality*). L'objectif d'égalité des sexes fait partie intégrante du programme bilatéral, et les questions relatives aux femmes et aux filles sont également portées au niveau international. En 2015, 40,5 % des activités britanniques d'aide bilatérale ventilable par secteur avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, alors que la moyenne des pays du CAD était de 36,3 %. Cette part est en baisse par rapport aux 60,7 % enregistrés en 2014. L'aide du Royaume-Uni dans les secteurs Eau et assainissement, Population et santé reproductive, Infrastructures sociales diverses et Éducation est axée sur la problématique hommes-femmes.

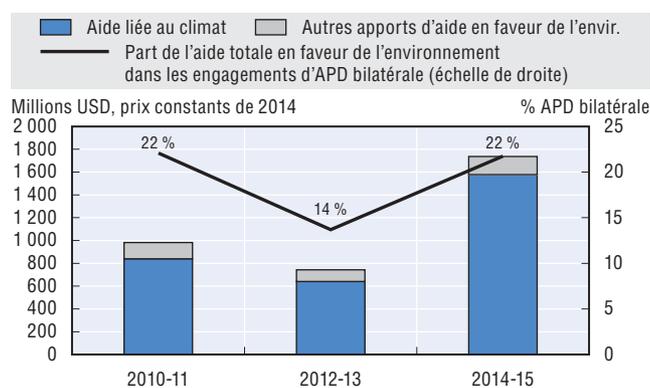
Graphique 33.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Royaume-Uni



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494297>

L'APD bilatérale britannique au titre de l'environnement s'est élevée à 2,5 milliards USD en 2015. Le Royaume-Uni a défini la lutte contre le changement climatique comme l'une des six priorités stratégiques de son plan d'action. Le ministère du Développement international (DFID) dispose d'un cadre d'action complet à l'appui de son engagement dans les domaines de l'environnement et du changement climatique. Il a en particulier instauré une nouvelle obligation d'évaluation concernant le climat et l'environnement portant sur l'impact de ses programmes sur la vulnérabilité des populations pauvres face aux catastrophes environnementales, et a lancé une initiative appelée « Future Fit », afin d'intégrer la problématique du climat dans les activités de base du DFID (OCDE, 2014). En 2015, 33,1 % de son aide bilatérale ventilable ont été consacrés à l'environnement, et 30,6 % (2,3 milliards USD) ont été orientés vers la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 33,2 % et 26,2 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 33.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Royaume-Uni



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494306>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

OCDE (2014), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: United Kingdom 2014*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264226579-en>.

SLOVÉNIE

Contribution de la Slovénie au renforcement des données pour le développement

La Slovénie participe au renforcement des capacités statistiques des pays en développement par l'intermédiaire de son institut national de la statistique. Son soutien dans ce domaine, qui est axé sur les systèmes statistiques nationaux, est principalement fourni sous forme d'assistance technique, dans l'objectif d'améliorer la production de statistiques et la diffusion des données.

L'Office slovène de la statistique apporte une assistance technique dans le cadre de projets bilatéraux de gouvernement à gouvernement – par exemple en accueillant des visites d'études et en dispensant des services de conseils à la Bosnie-Herzégovine dans plusieurs secteurs (agriculture, énergie, sylviculture, méthodologie commerciale et générale et normes statistiques) – ou dans le contexte de projets de jumelage financés par l'UE – par exemple les projets de jumelage en Bosnie-Herzégovine et Ex-République yougoslave de Macédoine menés dans le cadre de l'*Instrument d'aide de préadhésion* (IAP).

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements de la Slovénie en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 0.02 million USD par an en 2013-15.

Apports financiers de la Slovénie aux pays en développement

En 2016, les apports nets d'APD de la Slovénie se sont élevés à 80 millions USD (données provisoires), soit 0.18 % de son revenu national brut (RNB) et une hausse de 25.3 % en termes réels par rapport à 2015 due à l'augmentation des contributions aux organisations internationales. La Slovénie s'efforcera de porter le rapport APD/RNB à 0.33 % d'ici 2030 comme convenu au niveau de l'UE. La part non liée de l'APD slovène (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 12.4 % en 2015, tandis que la moyenne du CAD ressortait à 78.1 %. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2015. On ne dispose pas pour l'heure de données sur les autres apports du secteur public, les dons privés (fonds réunis par les organisations non gouvernementales et les fondations) provenant de la Slovénie et destinés aux pays en développement. Des données sur les apports privés aux conditions du marché sont disponibles pour l'année 2015 (ils se montent à 111.1 millions USD).

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 8 millions USD, soit une hausse de 7.1 % en termes réels par rapport à 2015, et représentait 9.6 % de l'APD nette totale de la Slovénie.

La Slovénie utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **0.1 million USD** en 2015 (-69.6 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par la Slovénie au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

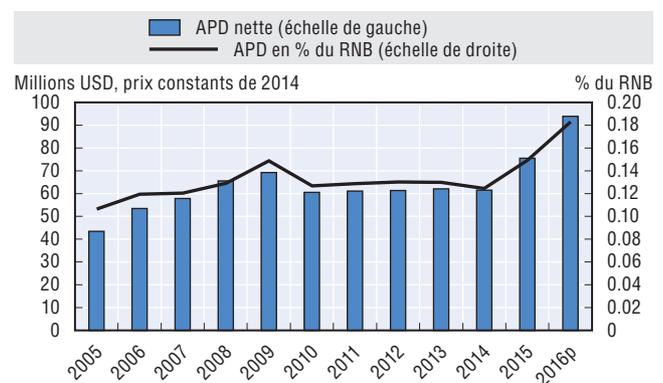
Tableau 34.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Slovénie

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	33.3	0.0	0.0	12.4	0.0	33.3	bon	bon	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933495251>

Graphique 34.1. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2005-16, Slovénie



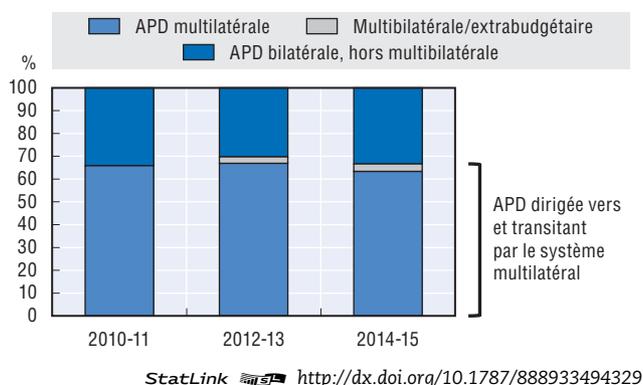
p : données préliminaires.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933494310>

Aide publique au développement dispensée par la Slovénie

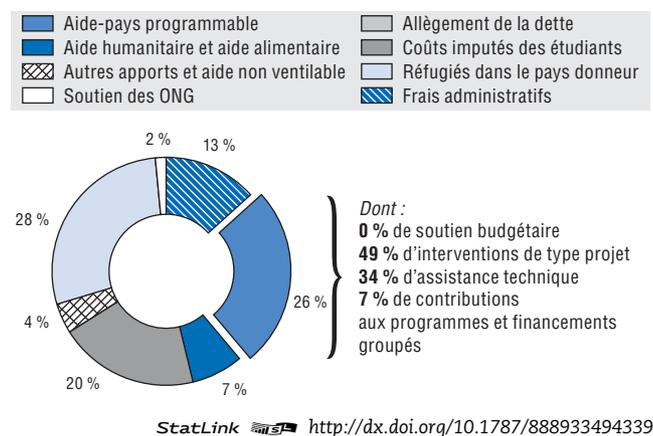
En 2015, 39,7 % de l'APD slovène ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. La Slovénie a dirigé 60,3 % de son APD vers les organisations multilatérales, contre 26,2 % en moyenne pour les pays du CAD. Elle a affecté la majeure partie de ses contributions multilatérales à l'Union européenne (budget général de l'UE et Fonds européen de développement) au titre de ses obligations statutaires. Le reste de l'APD multilatérale de la Slovénie était composé de contributions au Groupe de la Banque mondiale, ainsi que de contributions de faible montant au Fonds pour l'environnement mondial et aux institutions des Nations Unies. Elle a aussi dirigé 11,2 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/extrabudgétaires).

Graphique 34.2. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Slovénie



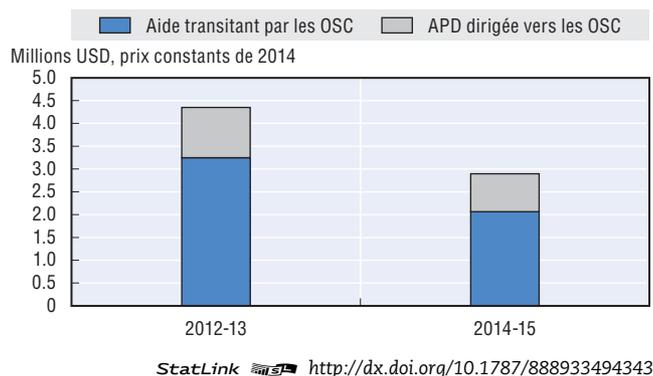
En 2015, 25,6 % de l'APD bilatérale de la Slovénie ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable de la Slovénie était inférieure à la moyenne des pays du CAD, qui ressortait à 48,8 % en 2015 et les interventions de type projet représentaient 49 % de l'APP. Les coûts imputés des étudiants et les dépenses consacrées aux réfugiés sur son territoire ont représenté près de la moitié de l'aide bilatérale de la Slovénie.

Graphique 34.3. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Slovénie



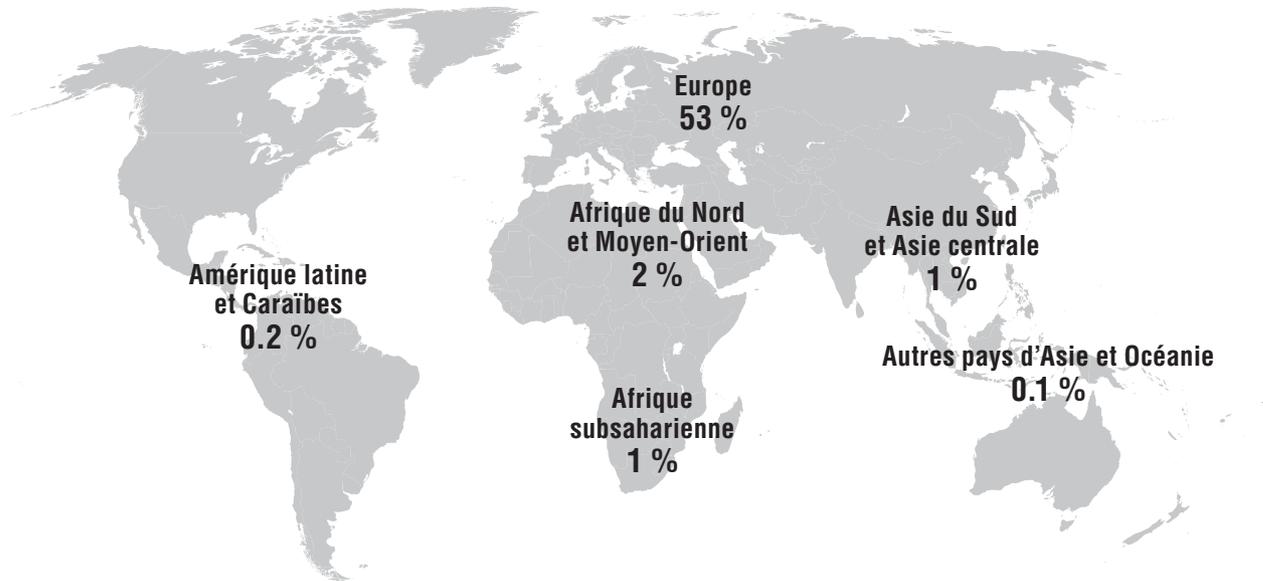
En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 2 millions USD. Ce montant a représenté 7,8 % de l'APD bilatérale slovène, contre 16,9 % pour la moyenne des pays du CAD. L'aide dirigée vers les OSC et acheminée par leur intermédiaire a diminué entre 2014 et 2015, à la fois en volume (-32,1 %) et en pourcentage de l'APD bilatérale (elle était de 17,1 % en 2014).

Graphique 34.4. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Slovénie



L'APD bilatérale de la Slovénie a été principalement dirigée vers l'Europe orientale (avec une place importante pour l'Europe du Sud-Est). En 2015, la Slovénie a affecté 12 millions USD à l'Europe orientale et 0.27 million USD à l'Afrique subsaharienne.

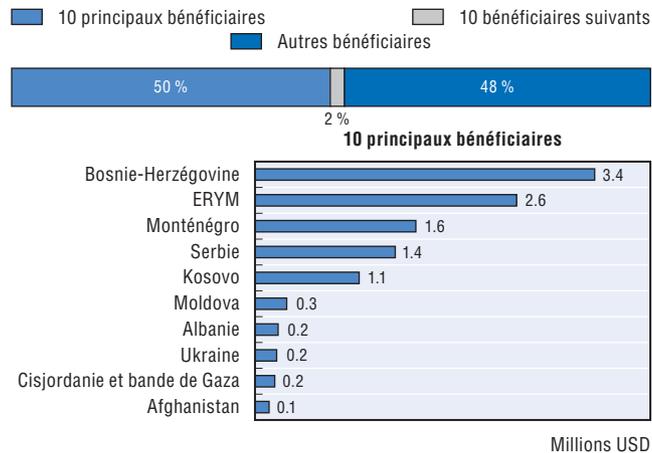
Graphique 34.5. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Slovénie



Note : La répartition par région de 42 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte. [StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933494359](http://dx.doi.org/10.1787/888933494359)

En 2015, la Slovénie a affecté 48.4 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Elle a désigné huit pays prioritaires, qui figurent tous parmi les dix principaux bénéficiaires. En 2015, le soutien apporté aux contextes fragiles a représenté un montant de 0.9 million USD (3.6 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 34.6. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Slovénie

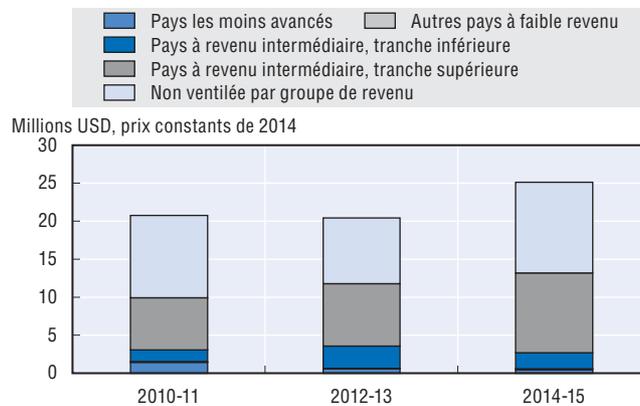


[StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933494366](http://dx.doi.org/10.1787/888933494366)

En 2015, 1.6 % de l'APD bilatérale de la Slovénie a été affecté aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 0.4 million USD. Cette proportion marque une baisse par rapport aux 7.9 % enregistrés en 2011, et elle est bien en deçà de la moyenne du CAD pour 2015 (24.3 %). Ce sont les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui ont bénéficié de la part la plus importante de l'APD bilatérale de la Slovénie en 2015 (39.1 %), mais il faut noter que 51 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de la Slovénie aux PMA a représenté 0.02 % de son RNB, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

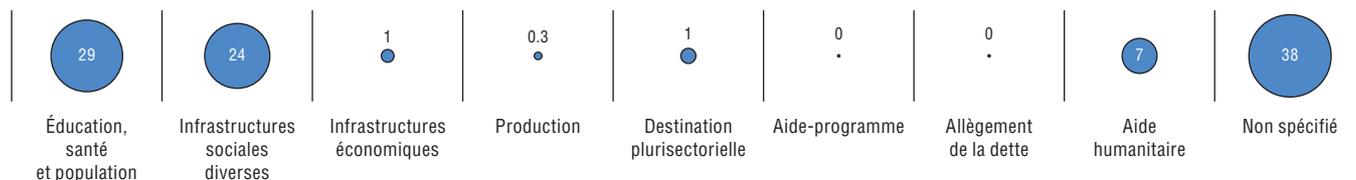
Graphique 34.7. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Slovénie



[StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933494379](http://dx.doi.org/10.1787/888933494379)

En 2015, 44.7 % de l'APD bilatérale de la Slovénie (10.8 millions USD) ont été consacrés aux infrastructures et services sociaux, une place importante ayant été accordée à l'éducation (6.4 millions USD), ainsi qu'au soutien au secteur du gouvernement et de la société civile (3.5 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 2.1 millions USD. La coopération bilatérale de la Slovénie a aussi été axée sur les services sociaux, sur les services et l'infrastructure économiques, et sur les priorités plurisectorielles (dont adaptation au changement climatique et bonne gouvernance).

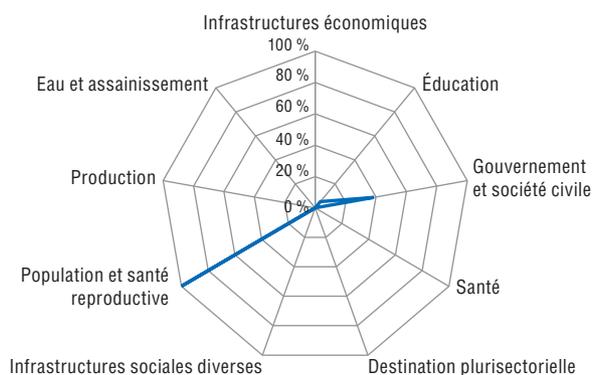
Graphique 34.8. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Slovénie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494389>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 1.2 million USD en 2015. L'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes est l'un des thèmes transversaux de la coopération slovène pour le développement. Le ministère des Affaires étrangères a élaboré des lignes directrices pour l'intégration de l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes dans la coopération pour le développement. En 2015, 16.3 % des activités slovènes d'aide bilatérale ventilable par secteur avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, à comparer aux 36.3 % enregistrés en moyenne par les pays du CAD. L'aide de la Slovénie dans le secteur Population et santé reproductive est fortement axée sur la problématique hommes-femmes.

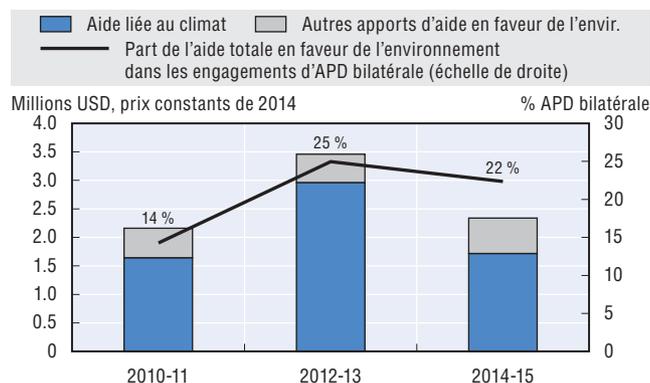
Graphique 34.9. Part de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Slovénie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494395>

L'aide dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 2.2 millions USD en 2015. La protection de l'environnement, et plus particulièrement la gestion durable de l'eau, constitue l'un des thèmes prioritaires de la coopération slovène pour le développement. En 2015, 24.6 % de l'aide bilatérale ventilable de la Slovénie étaient axés sur l'environnement et 17.7 % (soit 1.5 million USD) étaient spécifiquement orientés vers le changement climatique, contre respectivement 33.2 % et 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 34.10. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Slovénie



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494407>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

OCDE (2017), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Slovenia 2017*, Éditions OCDE, Paris, à paraître.

SUÈDE

Contribution de la Suède au renforcement des données pour le développement

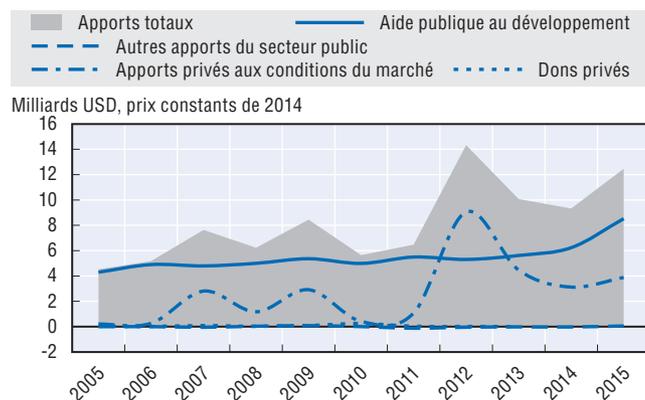
Le renforcement des capacités et systèmes statistiques des pays en développement constitue une part importante de la coopération suédoise pour le développement, et est inscrit dans la loi de finances pour 2017 et le Cadre d'action pour l'aide adopté récemment. La Suède participe au renforcement des capacités statistiques des pays en développement en soutenant l'amélioration de leur production statistique, de la diffusion des données et des connaissances élémentaires des utilisateurs de données en matière de statistiques. L'aide est dispensée aux systèmes statistiques nationaux principalement sous forme d'assistance technique – mais aussi, pour certains projets, d'un soutien financier et de financement de matériel – et est principalement axée sur les statistiques liées à la problématique hommes-femmes et au commerce.

La Suède estime que la coopération entre l'autorité suédoise des statistiques et ses homologues au Burkina Faso et au Mali portant sur la réalisation d'enquêtes en continu auprès des ménages a permis d'aider les autorités nationales à se doter de capacités analytiques pour le long terme. La Suède contribue financièrement à l'initiative « Global Pulse » des Nations Unies, qui a pour objet de mettre les « données massives » au service du développement et de l'action humanitaire.

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements de la Suède en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 20.89 millions USD par an en 2013-15.

Apports financiers de la Suède aux pays en développement

Graphique 35.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, Suède



Note : On ne dispose pas de données sur les dons privés pour 2014 et 2015.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494411>

La Suède utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'aide publique au développement (APD) pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **3.7 millions USD** en 2015.
- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **285 millions USD** en 2015 (-23.2 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par la Suède au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 35.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Suède

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	54.4	59.6	62.6	86.8	75.7	69.2	bon	excellent	excellent
Année de référence	-	73.8	65.9	93.6	78.7	78.0	bon	excellent	-
Tendance	-	↓	↓	↓	↓	↓	=	=	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

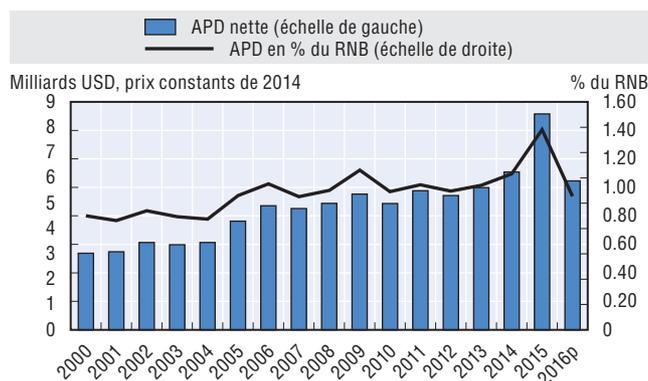
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495269>

Aide publique au développement dispensée par la Suède

En 2016, les apports nets d'APD de la Suède se sont élevés à 4.9 milliards USD (données provisoires), soit 0.94 % de son revenu national brut (RNB) et une baisse de 31.1 % en termes réels par rapport à 2015, qui s'explique essentiellement par une baisse des dépenses consacrées aux réfugiés sur son territoire par rapport à 2015, ainsi que par une diminution des contributions aux organisations multilatérales due aux versements anticipés effectués en 2015. La Suède figure parmi les six membres du CAD qui ont atteint l'objectif de 0.7 % fixé par les Nations Unies, et les autorités suédoises sont légalement tenues de continuer de consacrer 1 % du RNB à l'APD, un principe qui bénéficie d'un large soutien de la part des deux partis au parlement. La part de l'APD suédoise non liée (hors frais administratifs et coûts des réfugiés dans le pays donneur) a légèrement augmenté, passant de 85.8 % en 2014 à 86.8 % en 2015, et reste supérieure à la moyenne du CAD, qui était de 78.1 % pour 2015. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2015.

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 821 millions USD, soit une baisse de 65.6 % en termes réels par rapport à 2015, et représentait 16.9 % de l'APD nette totale de la Suède.

Graphique 35.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, Suède

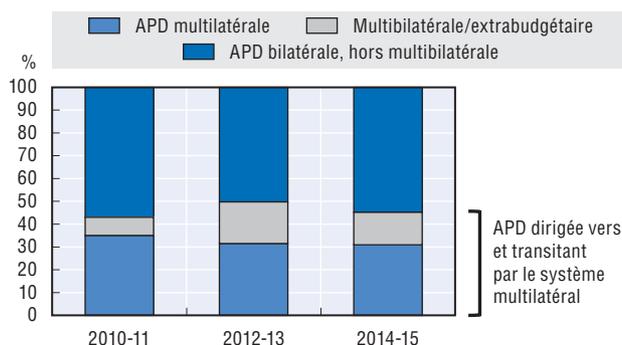


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494429>

En 2015, 68.5 % de l'APD suédoise ont été dispensés au niveau bilatéral. La Suède a affecté 31.6 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD. Elle a aussi dirigé 15.6 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

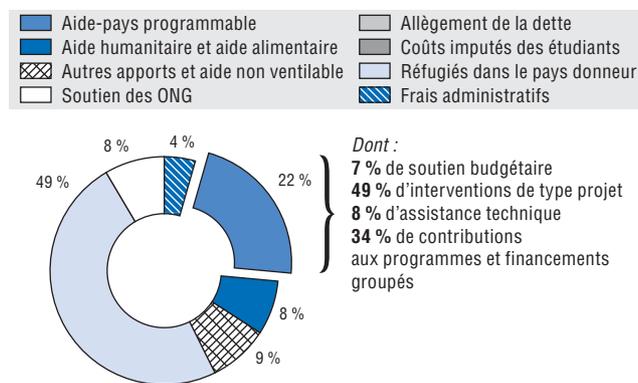
Graphique 35.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Suède



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494432>

En 2015, 22 % de l'APD bilatérale de la Suède ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires, ce qui place la part de l'aide-pays programmable suédoise en deçà de la moyenne des pays du CAD (48.8 %). Les interventions de type projet ont représenté 48.8 % de l'APP. La Suède a consacré 49 % de son APD bilatérale aux réfugiés sur son territoire.

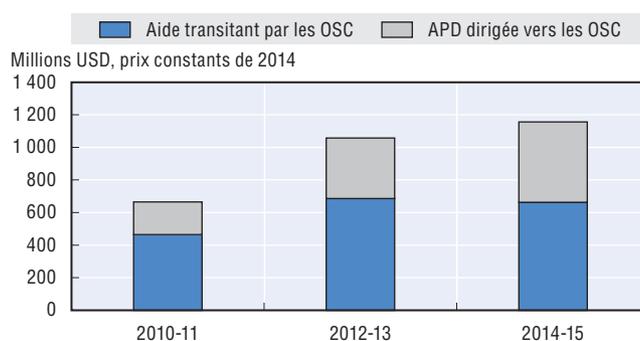
Graphique 35.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Suède



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494447>

En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 964.9 millions USD. Entre 2014 et 2015, l'APD apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire est restée plutôt stable en volume (+0.7 % entre 2014 et 2015), mais a diminué en pourcentage de l'APD bilatérale (passant de 26.1 % à 19.7 %). Ce dernier chiffre est supérieur à la moyenne des pays du CAD pour 2015 (16.9 %).

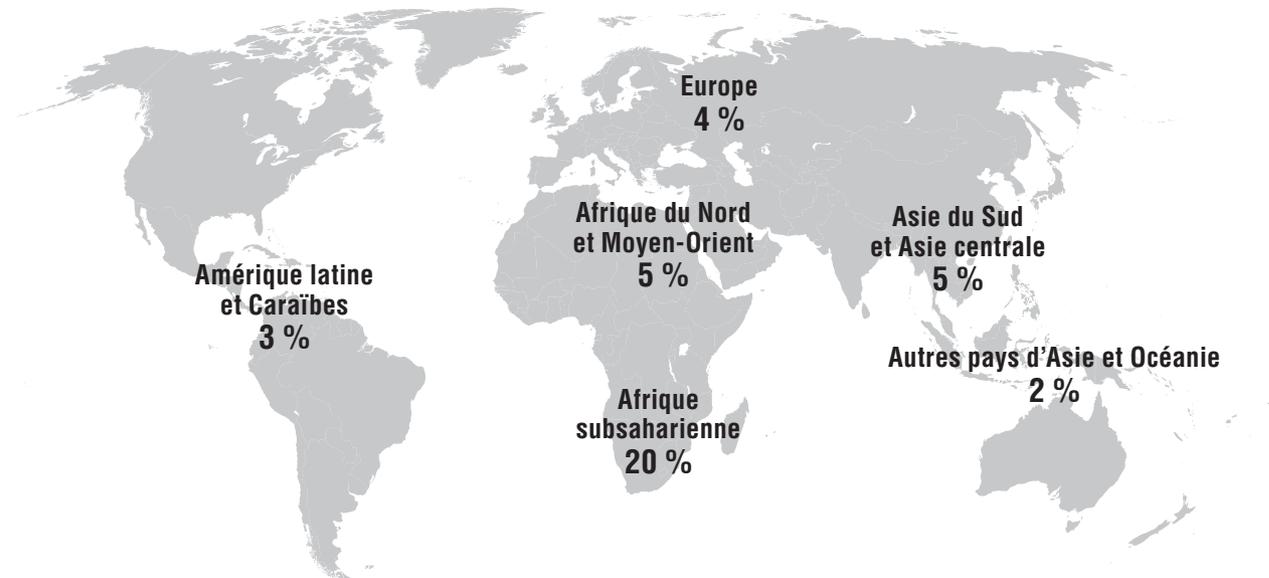
Graphique 35.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Suède



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494458>

L'APD bilatérale de la Suède a été principalement orientée vers l'Afrique subsaharienne. En 2015, la Suède a affecté 838 millions USD à l'Afrique subsaharienne, 220.3 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale et 187.7 millions USD au Moyen-Orient.

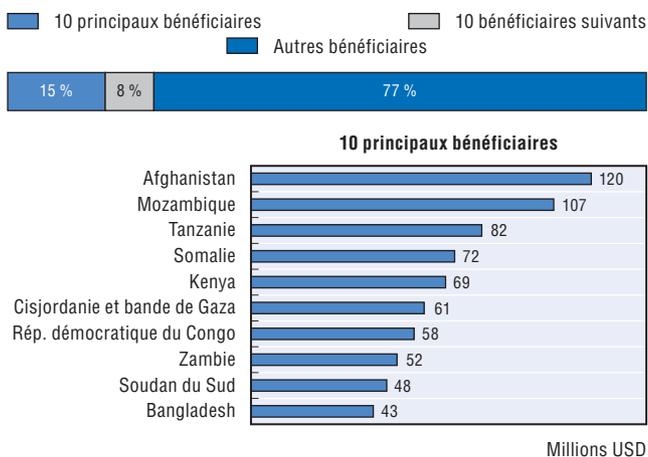
Graphique 35.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Suède



Note : La répartition par région de 61 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte. StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494464>

En 2015, la Suède a affecté 13.7 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Ces derniers sont tous des partenaires prioritaires de la Suède. En 2015, le soutien apporté aux contextes fragiles a représenté un montant de 1.1 milliard USD (23.1 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 35.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, Suède

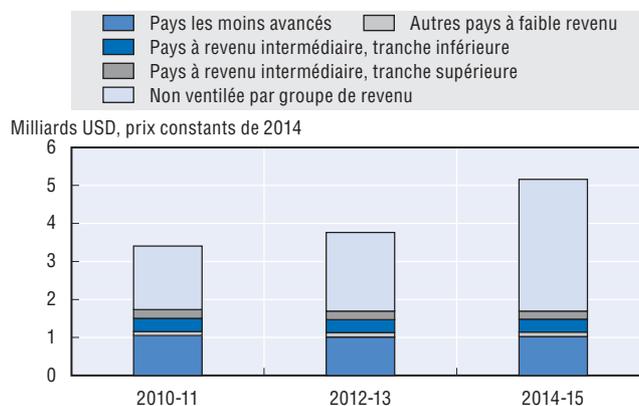


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494473>

En 2015, 17.8 % de l'APD bilatérale de la Suède (875.6 millions USD) ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA). Ce chiffre représente une baisse par rapport à 2015 (22.5 %), et il est inférieur à la moyenne du CAD (24.3 %). Ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de la Suède en 2015, mais il faut noter que 71.5 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de la Suède aux PMA a représenté 0.29 % de son RNB en 2015, ce qui est supérieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 35.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Suède



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494483>

En 2015, 22,2 % de l'APD bilatérale de la Suède ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant total de 958.5 millions USD, une place importante ayant été faite au soutien au gouvernement et à la société civile (673.2 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 128.1 millions USD.

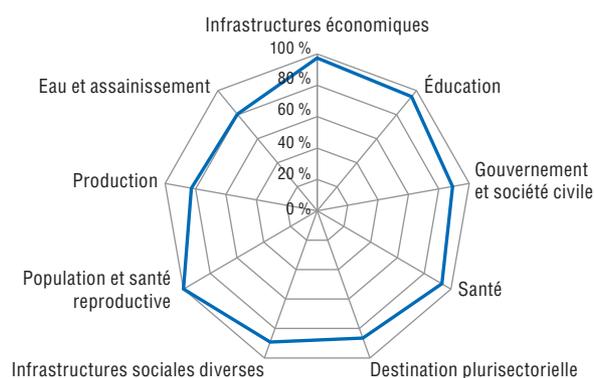
Graphique 35.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Suède



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494493>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 1.5 milliard USD en 2015. L'égalité entre les sexes est solidement intégrée aux programmes et projets de la Suède (OCDE, 2014) en tant que priorité thématique transversale. En 2015, 88.8 % de ses activités d'aide bilatérale ventilable par secteur avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif (contre 83.9 % en 2014), alors que la moyenne des pays du CAD ressort à 36.3 %. L'aide de la Suède est axée sur la problématique hommes-femmes dans tous les secteurs. La Suède s'emploie à promouvoir la prise en compte systématique de l'objectif de l'égalité des sexes dans les activités auprès de ses partenaires multilatéraux et dans les forums internationaux. En outre, le gouvernement de la Suède a adopté une nouvelle politique étrangère résolument axée sur les femmes, dont la coopération pour le développement constitue un canal de réalisation essentiel.

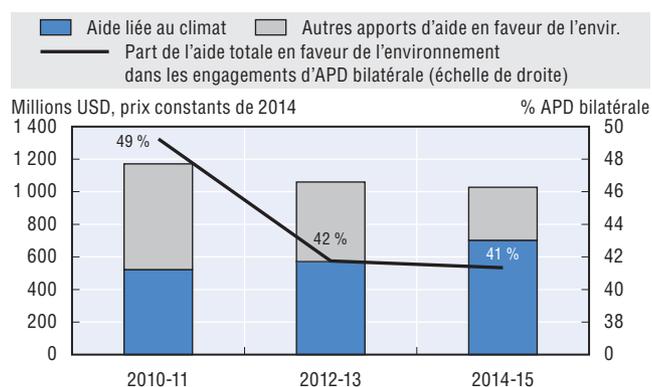
Graphique 35.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Suède



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494501>

L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 678.2 millions USD en 2015. La nouvelle politique de l'aide de la Suède* accorde une plus large place à la lutte contre le changement climatique et aux défis environnementaux, conformément à son engagement au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur le climat issu de la COP 21. À titre d'exemple, la Suède est le plus gros donneur par habitant du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial et elle contribue au financement climatique dans les pays en développement par l'intermédiaire de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement. En 2015, 39.6 % de son aide bilatérale ventilable étaient axés sur l'environnement, et 27.7 % (474.9 millions USD) sur la lutte contre le changement climatique, contre respectivement 33.2 % et 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 35.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Suède



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494519>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

OCDE (2014), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Sweden 2013*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264196254-en>.

* Disponible (en suédois) à l'adresse : www.regeringen.se/rattsdokument/skrivelse/2016/12/skr-20161760.

SUISSE

Contribution de la Suisse au renforcement des données pour le développement

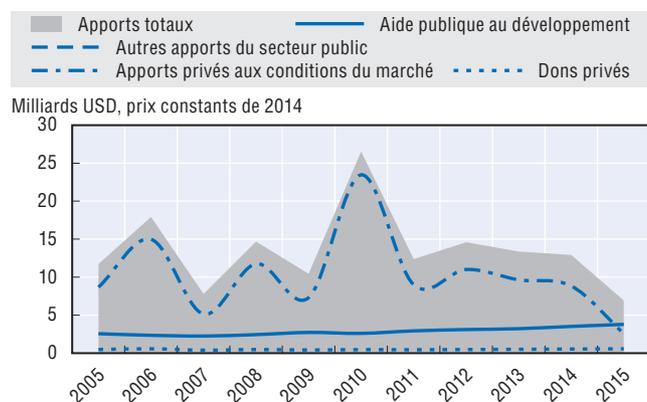
La Suisse reconnaît le rôle décisif des statistiques fiables dans la transparence et la reddition de compte. Elle milite activement pour une collaboration plus étroite et une meilleure coordination entre les responsables de l'action publique et les spécialistes des données, en particulier dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Objectifs de développement durable. Elle a notamment défendu cette position lors du premier Forum mondial des Nations Unies sur les données, qui s'est tenu au Cap en janvier 2017.

La Suisse soutient le renforcement des capacités statistiques par l'intermédiaire de sa coopération bilatérale et multilatérale. L'objectif de son soutien en la matière est d'apporter une valeur ajoutée à des projets dans des pays et régions prioritaires et sur des thématiques prioritaires. La Suisse met aussi l'accent sur l'importance de l'assurance qualité et l'amélioration qualitative des données. Depuis 1995, la Direction du développement et de la coopération (DDC) aide le Bureau central palestinien des statistiques à produire des statistiques à jour et fiables. La DDC collabore aussi avec l'Office fédéral de la statistique dans le cadre des recensements et d'autres projets autour des données.

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements de la Suisse en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 4.82 millions USD par an en 2013-15.

Apports financiers de la Suisse aux pays en développement

Graphique 36.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, Suisse



Note : On ne dispose de données sur les autres apports du secteur public que pour 2006 et 2014-15.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494529>

La Suisse utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Ses engagements d'aide publique au développement (APD) pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **7.8 millions USD** en 2015.
- Ses engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **295.7 millions USD** en 2015 (-26.8 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par la Suisse au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 36.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, Suisse

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'ITA
2016	51.3	44.6	37.4	94.6	77.3	65.4	moyen	excellent	moyen
Année de référence	-	35.6	27.1	84.8	75.7	76.9	moyen	excellent	-
Tendance	-	↑	↑	↑	↑	↓	=	=	-

Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

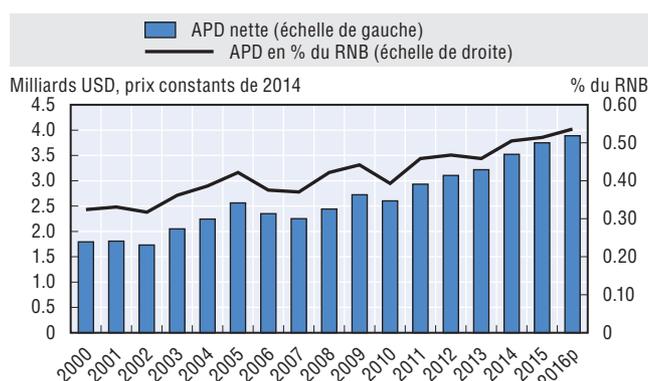
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495271>

Aide publique au développement dispensée par la Suisse

En 2016, les apports nets d'APD de la Suisse se sont élevés à 3.6 milliards USD (données provisoires), soit 0.54 % de son revenu national brut (RNB) et une augmentation de 4.2 % en termes réels par rapport à 2015 due à la hausse des dépenses consacrées aux réfugiés sur son territoire, malgré une diminution du budget de l'aide. En raison d'un resserrement du budget fédéral, l'objectif fixé en ce qui concerne le rapport APD/RNB a été ramené de 0.5 % à 0.48 %, et approuvé par le parlement. Les autorités ont annoncé que de nouvelles coupes budgétaires n'étaient pas exclues, ce qui aurait pour effet de diminuer encore la part du RNB consacrée à l'APD d'ici 2020. La part de l'APD suisse non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 94.6 % en 2015 (en hausse par rapport aux 93.9 % de 2014), contre 78.1 % en moyenne pour le CAD. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2015.

En 2016, le coût des réfugiés dans le pays donneur s'élevait à 691 millions USD, soit une hausse de 43.5 % en termes réels par rapport à 2015, et représentait 19.4 % de l'APD nette totale de la Suisse.

Graphique 36.2. APD nette : Évolution en volume et en pourcentage du RNB, 2000-16, Suisse

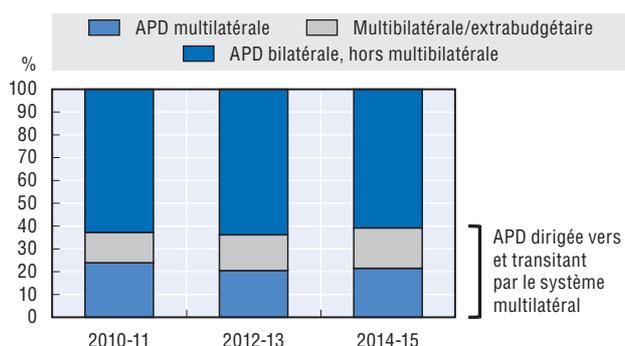


p : données préliminaires.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494539>

En 2015, 77.7 % de l'APD suisse ont été dispensés sous forme d'aide bilatérale. La Suisse a affecté 22.3 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD. Elle a aussi dirigé 22.6 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

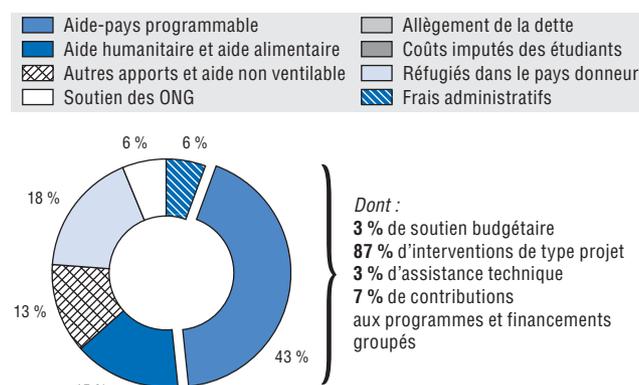
Graphique 36.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Suisse



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494541>

En 2015, 42.7 % de l'APD bilatérale de la Suisse ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. La part de son aide-pays programmable (APP) a été inférieure à la moyenne des pays du CAD (48.8 %) et les interventions de type projet ont représenté 87.3 % de l'APP.

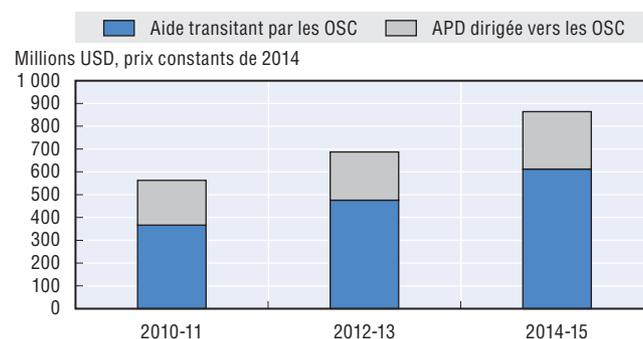
Graphique 36.4. Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, Suisse



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494559>

En 2015, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 856.9 millions USD. Entre 2014 et 2015, l'APD que la Suisse apporte aux OSC et achemine par leur intermédiaire a augmenté en volume (+11.4 %) et en pourcentage de l'aide bilatérale, passant de 28.6 % à 30.6 %. Ce dernier chiffre est supérieur à la moyenne des pays du CAD (16.9 %).

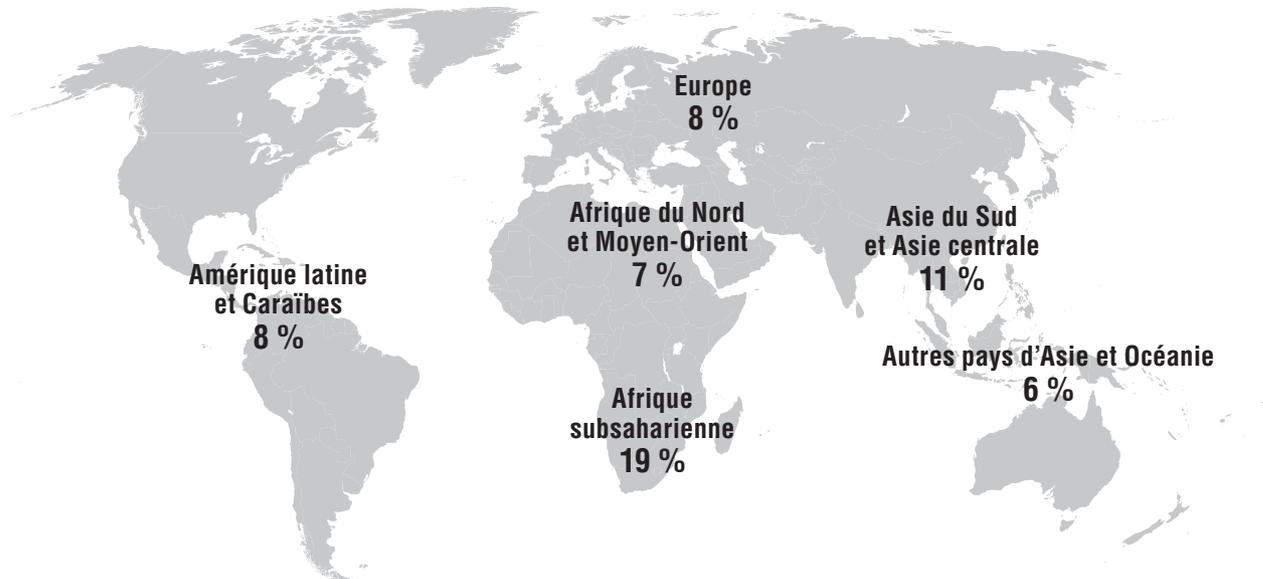
Graphique 36.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Suisse



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494563>

L'APD bilatérale de la Suisse a été principalement dirigée vers l'Afrique subsaharienne. En 2015, 538.9 millions USD ont été affectés à l'Afrique subsaharienne, 311.8 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale, et 188.8 millions USD à l'Europe orientale.

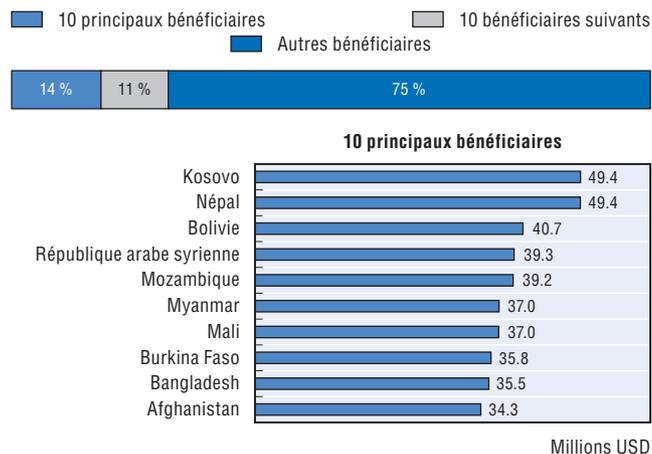
Graphique 36.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, Suisse



Notes : La répartition par région de 41 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte. [StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933494578](http://dx.doi.org/10.1787/888933494578)

En 2015, la Suisse a affecté 14.3 % de son APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de son aide. Neuf pays figurant sur la liste des dix principaux bénéficiaires de son aide étaient des partenaires prioritaires de la Suisse. Selon le nouveau Message 2017-20, la Suisse restera active dans le même nombre de régions, pays et territoires, avec 43 pays partenaires au total. En 2015, le soutien aux contextes fragiles a représenté un montant de 780.5 millions USD (27.6 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 36.7. APD bilatérale par pays apportée aux principaux bénéficiaires, 2014-15, versements bruts, Suisse

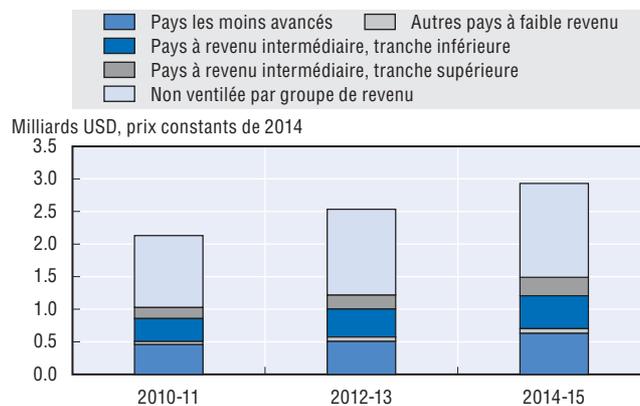


[StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933494584](http://dx.doi.org/10.1787/888933494584)

En 2015, 22.4 % de l'APD bilatérale de la Suisse ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 632.1 millions USD. Cette proportion est restée relativement stable ces dernières années, mais à un niveau inférieur à la moyenne du CAD (24.3 % en 2015). Ce sont les PMA qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale de la Suisse en 2015, mais il faut noter que 48.8 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale de la Suisse aux PMA a représenté 0.14 % de son RNB en 2015, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 36.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Suisse



[StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933494593](http://dx.doi.org/10.1787/888933494593)

En 2015, 31.6 % de l'APD bilatérale de la Suisse (824.1 millions USD) ont été affectés aux infrastructures et services sociaux, une place importante ayant été accordée à l'appui au gouvernement et à la société civile (425.4 millions USD), ainsi qu'à l'eau et à l'assainissement (147.3 millions USD). L'aide humanitaire a représenté 425.6 millions USD.

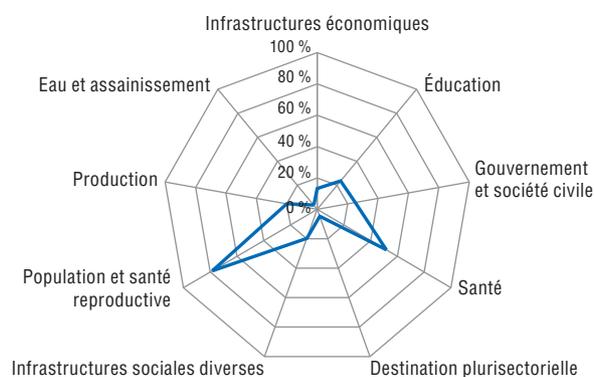
Graphique 36.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, Suisse



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494606>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 283.3 millions USD en 2015. La Suisse a renforcé l'intégration de l'égalité hommes-femmes dans ses projets, programmes et dialogues sur les politiques grâce à des orientations claires (OCDE, 2014), les axes prioritaires étant les situations de conflit et de fragilité, les économies rurales et la gouvernance locale. En 2015, 14.7 % de ses activités d'aide avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou objectif significatif, contre 36.3 % en moyenne pour les pays du CAD, ce qui représente une légère hausse par rapport à 2014 (13%). L'aide de la Suisse dans le secteur Population et santé reproductive est axée sur la problématique hommes-femmes.

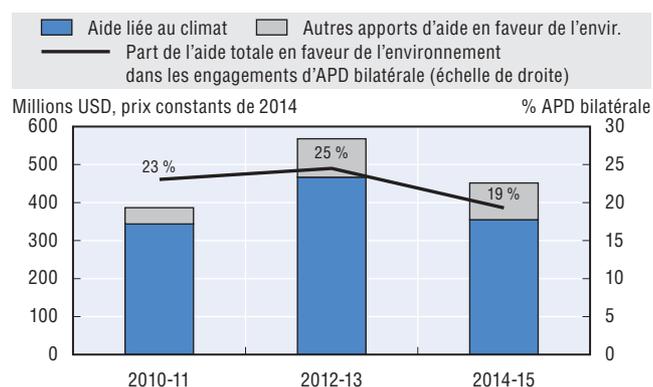
Graphique 36.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, Suisse



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494611>

L'APD bilatérale dans le domaine de l'environnement s'est élevée à 332.1 millions USD en 2015. La Suisse tient à ce que les questions d'environnement soient intégrées dans ses programmes et projets. En 2015, 17.2 % de son aide bilatérale ventilable ont été orientés vers l'environnement, contre 33.2 % en moyenne pour les pays du CAD. Cette part a légèrement diminué depuis 2014 (21 %). En 2015, 11.9 % (229 millions USD) de l'aide suisse bilatérale ventilable étaient orientés plus spécifiquement vers le changement climatique, contre 26.2 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 36.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Suisse



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494620>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Référence

OCDE (2014), *Examens OCDE sur la coopération pour le développement : Suisse 2013*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264196339-fr>.

INSTITUTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

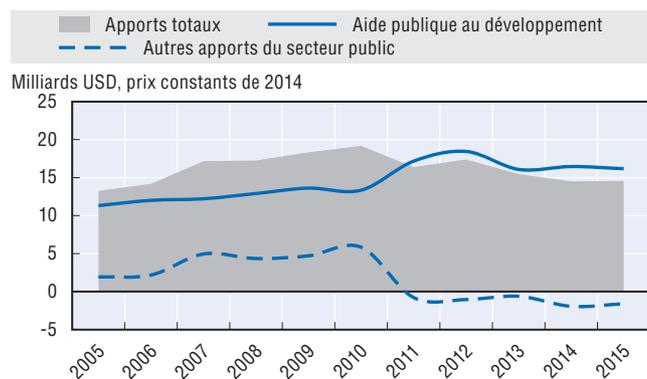
Contribution des institutions de l'Union européenne au renforcement des données pour le développement

Le renforcement des capacités statistiques des pays partenaires s'inscrit dans le cadre des activités de renforcement des capacités menées par l'Union européenne, qui met l'accent sur la nécessité de disposer de statistiques fiables au service de la gestion macroéconomique, la gestion de projet et l'évaluation des objectifs, par exemple pour les programmes de soutien budgétaire. Les activités de l'UE en matière de renforcement des capacités statistiques dans les pays en développement sont essentiellement centrées sur l'amélioration de la production de statistiques, de la diffusion des données et de la coordination entre partenaires au développement. L'aide cible en particulier les statistiques liées aux principales variables sociétales, qui servent souvent d'indicateurs de performance dans le cadre des programmes de soutien budgétaire, mais aussi les statistiques relatives aux échanges et budgétaires. Le soutien est accordé principalement sous forme de financement de matériel et d'assistance technique.

Selon l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017, les engagements de la Commission européenne en faveur du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement se sont élevés en moyenne à 51.74 millions USD par an en 2013-15.

Apports financiers dispensés par les institutions de l'Union européenne aux pays en développement

Graphique 37.1. Apports nets de ressources aux pays en développement, 2005-15, institutions de l'Union européenne



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494638>

Les institutions de l'UE utilisent l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- Les engagements d'aide publique au développement (APD) des institutions de l'UE pour la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement, par exemple, le soutien au renforcement de leur système fiscal, se sont élevés à **0.17 million USD** en 2015.
- Leurs engagements d'APD pour la promotion de l'aide pour le commerce et l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et de leur intégration dans l'économie mondiale se sont élevés à **6.7 milliards USD** en 2015 (+6 % en termes réels par rapport à 2014).

Résultats obtenus par les institutions de l'UE au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement

Tableau 37.1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial, institutions de l'UE

	Alignement et appropriation par les pays (%)				Prévisibilité (%)		Transparence		
	Utilisation des cadres de résultats propres aux pays	Financement inscrit aux budgets des pays	Financement par le biais des systèmes nationaux	Aide non liée	Prévisibilité annuelle	Prévisibilité à moyen terme	Données rétrospectives (OCDE-CAD SNPC)	Données prévisionnelles (OCDE-CAD EDP)	Publication au registre de l'IITA
2016	70.3	60.2	45.0	62.3	72.6	84.6	bon	excellent	bon
Année de référence	-	67.8	47.9	47.7	87.3	69.4	bon	bon	-
Tendance	-	↓	↓	↑	↓	↑	=	↑	-

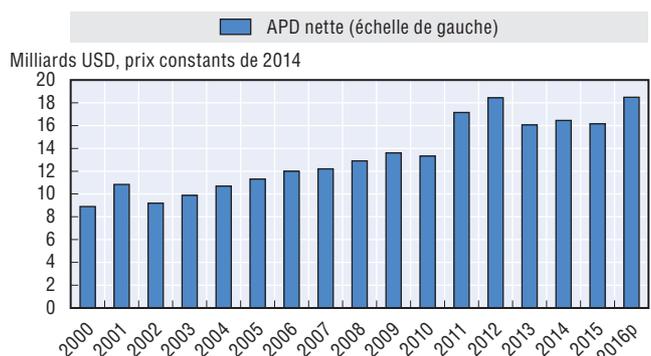
Note : Voir la note méthodologique en annexe B pour de plus amples informations sur les indicateurs.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933495286>

Aide publique au développement dispensée par les institutions de l'Union européenne

En 2016, les apports nets d'APD des institutions de l'Union européenne se sont élevés à 15.7 milliards USD (données provisoires), soit une hausse de 14.3 % en termes réels par rapport à 2015, essentiellement imputable à un accroissement des projets bilatéraux avec des pays en développement et de l'aide humanitaire. Le budget de leur APD est déterminé au moyen du cadre financier pluriannuel de l'Union européenne. La part non liée de l'APD des institutions de l'UE (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 62.3 % en 2015 (contre 65.6 % en 2014).

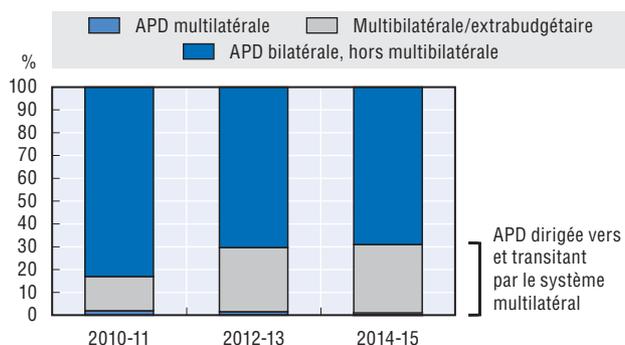
Graphique 37.2. **APD nette : Évolution en volume, 2000-16, institutions de l'UE**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494642>

En 2015, la quasi-totalité de l'APD brute de l'UE (99.1 %) a été dispensée au niveau bilatéral. Celle-ci a dirigé 16.1 % de son APD bilatérale vers des projets exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

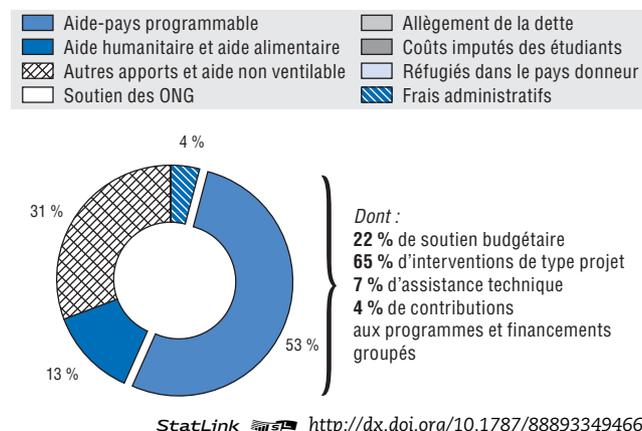
Graphique 37.3. **Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, institutions de l'UE**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494656>

En 2015, 52.6 % de l'APD bilatérale des institutions de l'UE ont fait l'objet d'une programmation avec des pays partenaires. Les interventions de type projet ont représenté 65.1 % de l'aide-pays programmable et le soutien budgétaire 22 %. Notons que 31 % de l'APD bilatérale ont été classés dans la catégorie « Autres apports et aide non ventilable ».

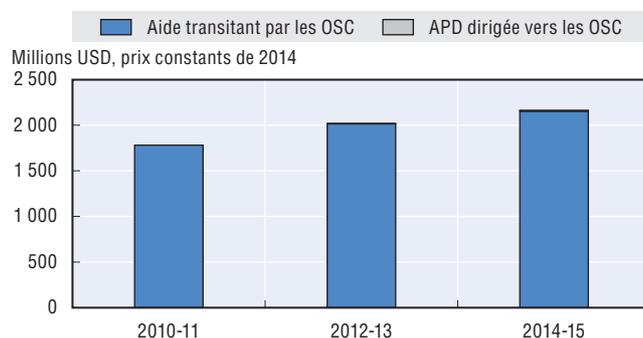
Graphique 37.4. **Composition de l'APD bilatérale, 2015, versements bruts, institutions de l'UE**



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494669>

En 2015, l'APD bilatérale apportée aux organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 1.8 milliard USD, ce qui correspond à 11.6 % de l'aide bilatérale. Entre 2014 et 2015, l'aide dirigée vers les OSC et acheminée par leur intermédiaire a baissé en volume (-2.4 %), mais est restée relativement stable en pourcentage de l'APD bilatérale.

Graphique 37.5. **APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, institutions de l'UE**

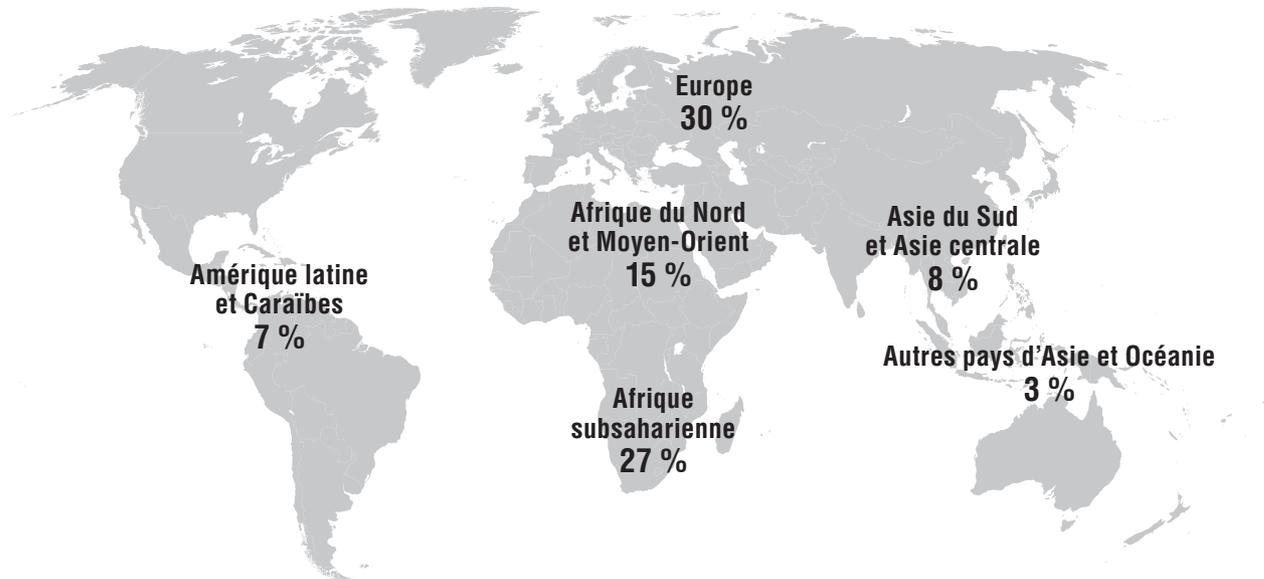


Note : On ne dispose pas de données sur les OSC pour la période 2010-11.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494671>

L'APD bilatérale des institutions de l'UE a été principalement dirigée vers l'Europe orientale et l'Afrique subsaharienne. En 2015, elles ont affecté 4.4 milliards USD à l'Europe orientale et 4 milliards USD à l'Afrique subsaharienne.

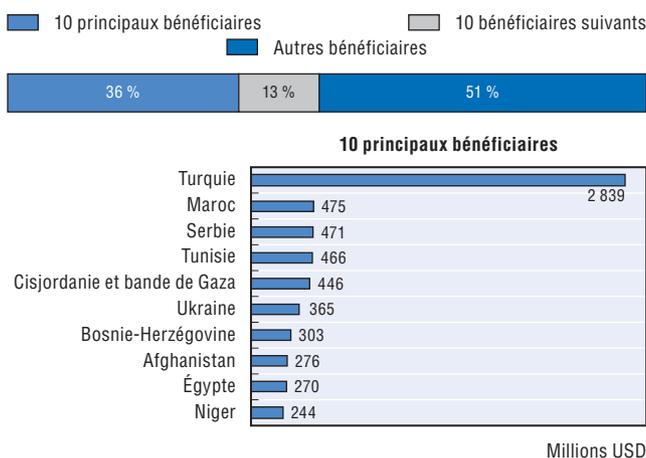
Graphique 37.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2014-15, versements bruts, institutions de l'UE



Note : La répartition par région de 9 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2014-15. Cette part de l'aide n'est pas représentée sur la carte.
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494688>

En 2015, les institutions de l'UE ont affecté 35.2 % de leur APD bilatérale aux dix principaux bénéficiaires de leur aide. L'Union européenne a mis en place des accords et des instruments spécifiques pour 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et 9 pays en voie d'adhésion à l'Union européenne. En 2015, le soutien aux contextes fragiles a représenté un montant de 5 milliards USD (32.1 % de l'APD bilatérale brute).

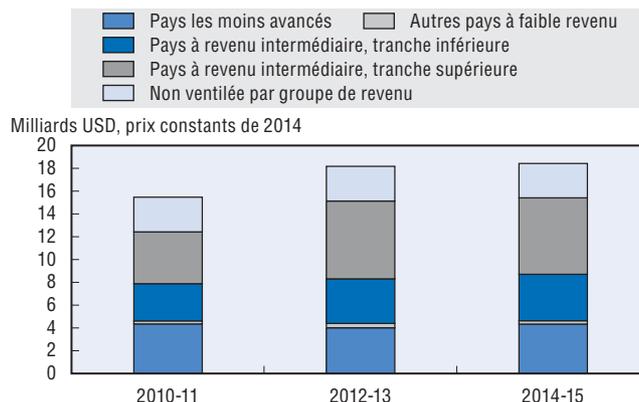
Graphique 37.7. APD bilatérale apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2014-15, versements bruts, institutions de l'UE



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494698>

En 2015, les institutions de l'UE ont affecté 22.4 % de leur APD bilatérale aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 3.5 milliards USD. Cette part a diminué par rapport à 2014 où elle était de 24.7 %. Ce sont encore les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS) qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale des institutions de l'UE en 2015 (37.2 %). Cela tient en partie à l'instrument d'aide de préadhésion dont ont bénéficié neuf pays européens.

Graphique 37.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, institutions de l'UE



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494709>

En 2015, 24.3 % de l'APD bilatérale des institutions de l'UE ont été affectés aux infrastructures et services sociaux et économiques, soit un montant de 4.8 milliards USD, une place importante ayant été faite au gouvernement et à la société civile (3 milliards USD). Vingt-quatre pour cent de l'APD bilatérale ont été affectés aux infrastructures et services économiques, avec un accent particulier sur la production et la distribution d'énergie (1.7 milliard USD) et les services bancaires et financiers (1.6 milliard USD). L'aide humanitaire a représenté 2 milliards USD.

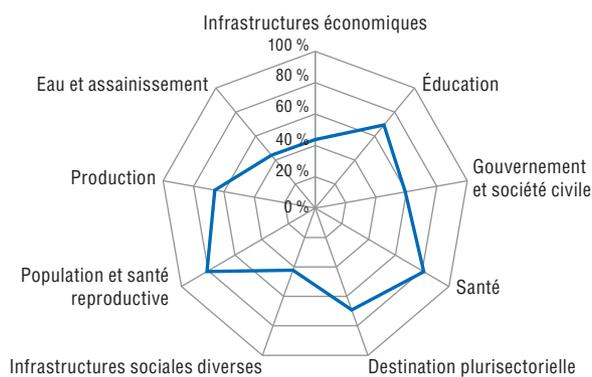
Graphique 37.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2014-15, engagements, institutions de l'UE



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494713>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 7 milliards USD en 2015. La volonté de l'UE de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes continue de croître. Son nouveau plan d'action en la matière, qui porte sur la période 2016-20, a pour but de placer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au cœur des activités extérieures de l'UE, en concentrant les efforts sur quatre domaines prioritaires : garantir l'intégrité physique et psychique des filles et des femmes ; promouvoir leurs droits économiques et sociaux ; leur donner les moyens de mieux se faire entendre et de participer davantage ; et modifier la culture institutionnelle de l'UE de façon à faire de l'égalité hommes-femmes un devoir commun dans toutes les activités et initiatives extérieures. En 2015, 52.7 % de l'aide bilatérale ventilable de l'UE avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes objectif principal ou significatif, contre 17.4 % en 2013.

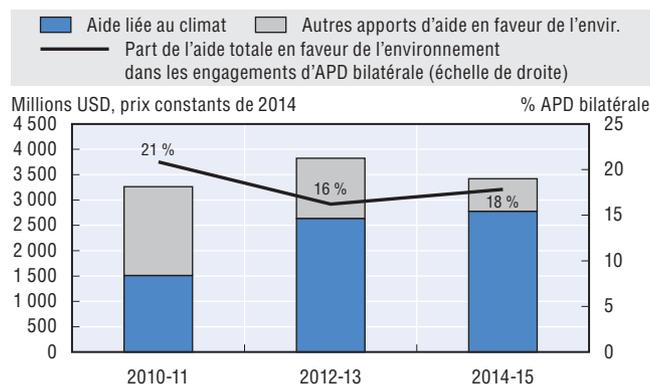
Graphique 37.10. Part de l'APD bilatérale ventilable à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2015, engagements, institutions de l'UE



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494720>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement et du changement climatique s'est élevée à 3.8 milliards USD en 2015, soit 20.8 % de l'APD bilatérale ventilable (contre 14 % en 2014). Les outils et services que les institutions de l'UE ont mis au point pour intégrer systématiquement cette question dans leurs programmes comprennent des documents d'orientation, un examen et une vérification systématiques des documents devant faire l'objet de décisions, un contrôle qualité de l'utilisation des marqueurs de Rio, des séminaires de formation, et une assistance technique, outre la plateforme de partage des connaissances Capacity Dev. Conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Accord de Paris sur le climat, l'UE s'emploie à intensifier ses efforts pour intégrer l'environnement et le changement climatique dans la coopération européenne pour le développement, en élaborant de nouvelles orientations, en intensifiant son engagement grâce à la présence de délégations de l'UE dans les pays partenaires et en apportant un soutien sans faille aux pays partenaires, notamment dans le cadre de la deuxième phase de l'initiative phare de l'UE, l'Alliance mondiale contre le changement climatique (GCCA+), et de l'Initiative pauvreté-environnement des Nations Unies. En 2015, 17.5 % (3.2 milliards USD) de l'aide bilatérale ventilable de l'UE visaient tout particulièrement le changement climatique.

Graphique 37.11. APD bilatérale ventilable à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, institutions de l'UE



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494731>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.

Fournisseurs de coopération pour le développement non membres du CAD : récentes tendances et caractéristiques

Dans ce chapitre sont présentées des informations sur le volume et les principales caractéristiques des efforts de coopération pour le développement de pays qui n'appartiennent pas au Comité d'aide au développement (CAD). Les apports estimés de coopération pour le développement des 30 fournisseurs non membres du CAD considérés ici ont atteint 24.5 milliards USD en 2015, contre 32.0 milliards USD en 2014. Parmi eux figurent les 20 pays qui ont rendu compte à l'OCDE de leurs programmes de coopération pour le développement, les 10 autres étant des partenaires prioritaires du CAD. S'agissant de ces partenaires prioritaires, l'OCDE a effectué des estimations du volume de leurs programmes à partir des rapports officiels communiqués par les autorités nationales, lesquels ont été complétés par des informations recueillies sur l'internet (concernant principalement les contributions aux organisations multilatérales). Les activités de la Fondation Bill et Melinda Gates, actuellement seul organisme de financement privé qui notifie ses apports à l'OCDE, sont aussi examinées dans ce chapitre.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Ce chapitre a été élaboré par Marisa Berbegal Ibanez, Juan Casado-Asensio, Michael Laird, Nadine Piefer et Ann Zimmerman de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE.

L'un des grands changements qui marquent le paysage de la coopération internationale pour le développement depuis quelques années est la place importante qu'y prennent les fournisseurs de coopération pour le développement non membres du Comité d'aide au développement (CAD), évolution qui suscite beaucoup d'intérêt¹. Souvent présentés comme un groupe uniforme, ces apporteurs sont en fait assez différents et comprennent notamment les BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), ainsi que certains pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie du Sud-Est qui comptent pour la plupart parmi les pays à revenu intermédiaire et sont à la fois destinataires et fournisseurs de coopération pour le développement. Leurs efforts dans ce domaine s'inscrivent souvent dans la tradition de la coopération Sud-Sud. Les pays arabes, qui sont nombreux à être depuis longtemps fournisseurs de coopération pour le développement, sont aussi classés dans ce groupe (même si le Qatar et les Émirats arabes unis s'engagent de plus en plus activement aux côtés du CAD), de même que plusieurs pays à revenu intermédiaire et à haut revenu d'Europe centrale et d'Europe du Sud-Est, ainsi que certains pays du Caucase du Sud et d'Asie centrale.

À mesure que les programmes de ces pays en matière de coopération pour le développement prennent de l'ampleur, la demande d'informations à leur sujet se fait plus grande. Il est en particulier important pour les pays partenaires de connaître plus précisément les ressources financières qui leur parviennent. Les responsables de l'élaboration des politiques de ces pays ont besoin de ces informations pour étayer leurs décisions et coordonner leurs activités. De plus, la publication de ces données permet aux chercheurs d'étudier ces programmes et au grand public de savoir comment les deniers de l'État sont utilisés.

Vingt apporteurs bilatéraux non membres du CAD communiquent à l'OCDE des rapports sur leurs programmes de coopération pour le développement, lesquels ne sont pas toujours complets ni détaillés. Le CAD de l'OCDE entretient avec plusieurs autres pays un dialogue qui leur permet d'échanger des idées et des données d'expérience sur les moyens de mesurer la coopération pour le développement. Certains pays ne notifient pas leurs apports à l'OCDE mais publient néanmoins des données sur leurs programmes. Ces informations sont toutefois souvent incomplètes et n'offrent aucune comparabilité avec les statistiques du CAD. C'est pourquoi l'OCDE effectue des estimations du volume des programmes de coopération pour le développement de dix autres fournisseurs bilatéraux qui ne lui notifient pas leurs efforts mais avec lesquels le CAD collabore sous une forme ou une autre (Afrique du Sud, Brésil, Chili, République populaire de Chine [ci-après « la Chine »], Colombie, Costa Rica, Inde, Indonésie, Mexique et Qatar), en tenant compte des concepts relatifs à la coopération pour le développement sur lesquels reposent les statistiques du CAD.

L'un des grands instruments de cette collaboration, dont fait état la Stratégie de relations mondiales du CAD, consiste à effectuer « un suivi des apports de fonds concessionnels et non concessionnels au service du développement provenant d'acteurs publics et privés, en particulier des apports au titre de l'aide publique au développement des principales économies non membres, et en soutenant les efforts [qu'ils déploient] [...] pour mettre en place et améliorer leurs systèmes de collecte de données et de notification statistiques » (OCDE, 2016a). C'est pourquoi le CAD de l'OCDE se félicite de recevoir des données complémentaires ou améliorées (c'est-à-dire plus détaillées et plus complètes) de la part des pays fournisseurs de coopération pour le développement. Les données ainsi communiquées et les estimations de l'OCDE sont continuellement mises à jour et accessibles en permanence sur la page web intitulée « Le financement pour le développement des pays au-delà du CAD »².

Les différentes sections du chapitre présentent des informations complémentaires sur les programmes suivants de coopération pour le développement :

- La première section couvre les fournisseurs bilatéraux qui notifient à l'OCDE, en faisant une place particulière à : 1) des pays membres de l'OCDE qui n'appartiennent pas au CAD (Estonie, Israël, Lettonie et Turquie) ; 2) des pays candidats à l'adhésion à l'Organisation (Lituanie et Fédération de Russie) ; 3) d'autres fournisseurs importants de coopération pour le développement qui ont communiqué à l'OCDE des données complètes et détaillées (les Émirats arabes unis [ou EAU], dotés du statut de Participant auprès du CAD³, l'Azerbaïdjan; le Kazakhstan; le Koweït; et la Roumanie).
- La deuxième section porte sur plusieurs fournisseurs de coopération pour le développement qui ne notifient pas leurs apports à l'OCDE, et en particulier : des pays membres de l'OCDE n'appartenant pas au CAD (Chili et Mexique) ; des pays candidats à l'adhésion à l'Organisation (Colombie et Costa Rica) ; les Partenaires clés de l'OCDE (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde et Indonésie) ; et le Qatar, doté du statut de Participant au CAD⁴ et important fournisseur de coopération pour le développement, qui publie des rapports sur son programme de coopération pour le développement sur lesquels l'OCDE s'appuie pour établir des estimations.
- La section finale donne des informations sur la Fondation Bill et Melinda Gates, seul organisme de financement privé qui rend compte de ses activités à l'OCDE.

Fournisseurs de coopération pour le développement qui notifient leurs apports à l'OCDE

Les apports concessionnels nets de coopération pour le développement effectués par les 20 fournisseurs qui notifient à l'OCDE ont régressé, passant de 25.2 milliards USD en 2014 à 17.7 milliards USD en 2015. Ce fléchissement est essentiellement imputable à une baisse substantielle des apports de l'Arabie saoudite. L'aide publique au développement (APD) nette des EAU a également diminué, tout comme les programmes de nombreux autres pays qui notifient leurs apports. Les programmes de la Fédération de Russie et de la Turquie ont enregistré une forte hausse entre 2014 et 2015. On trouvera dans les sous-sections qui suivent davantage de chiffres et autres informations sur les évolutions observées.

Azerbaïdjan

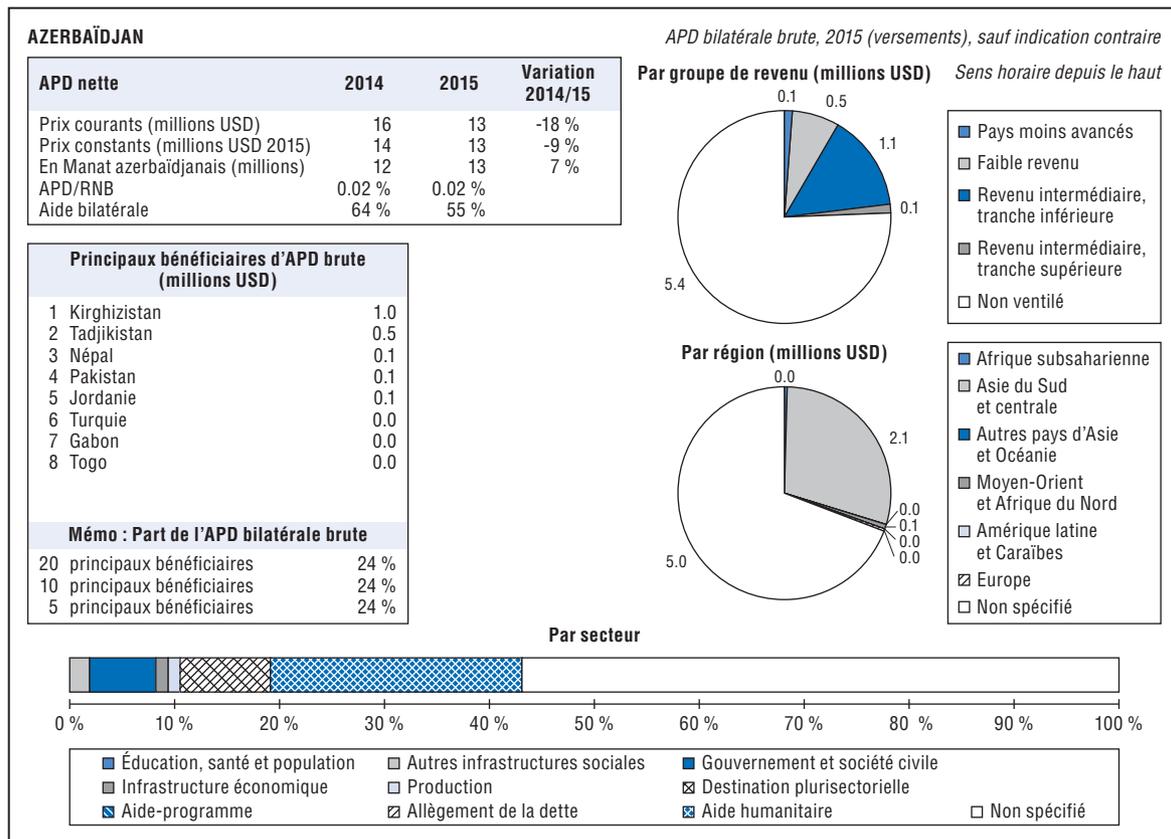
En 2015, les apports nets d'APD de l'Azerbaïdjan se sont élevés à 13 millions USD, contre 16 millions USD en 2014. Le rapport de l'APD au RNB est resté inchangé, avec un chiffre de 0.02 %.

En Azerbaïdjan, c'est le ministère des Affaires étrangères qui est chargé de définir les grands axes de la coopération pour le développement. La mise en œuvre des projets relève de la responsabilité de l'Agence azerbaïdjanaise pour le développement international (AIDA), créée en 2011 au sein du ministère des Affaires étrangères. L'AIDA reçoit une dotation annuelle du budget de l'État. L'Agence coordonne les activités de l'ensemble des organismes publics compétents dans le domaine du développement, en veillant à ce que leurs activités respectives soient en conformité avec les objectifs de politique extérieure de l'Azerbaïdjan.

En 2015, la coopération bilatérale de l'Azerbaïdjan a été essentiellement dirigée vers le Kirghizistan et le Tadjikistan. Les principaux secteurs ciblés ont été les suivants : l'aide humanitaire, la gouvernance et la société civile, et les autres infrastructures sociales.

L'APD multilatérale de l'Azerbaïdjan, qui a représenté 45 % des versements nets du pays en 2015, a été essentiellement acheminée par le biais de banques régionales de développement (58 % de l'APD multilatérale en 2015).

Graphique 38.1. Principales statistiques de l'APD de l'Azerbaïdjan



Source : OCDE (2016c), « Azerbaijan's official development assistance (ODA) », page web, OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/dac-global-relations/azerbaijan-official-development-assistance.htm.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494743>

L'Azerbaïdjan possède le statut d'Invité auprès du CAD depuis 2017. En 2016, le pays a pour la première fois notifié à l'OCDE des chiffres sur son programme de coopération pour le développement (correspondant aux apports qu'il a consentis en 2014 et 2015). L'OCDE a reçu en 2016 la visite de fonctionnaires de l'Agence azerbaïdjanaise pour le développement international.

Émirats arabes unis

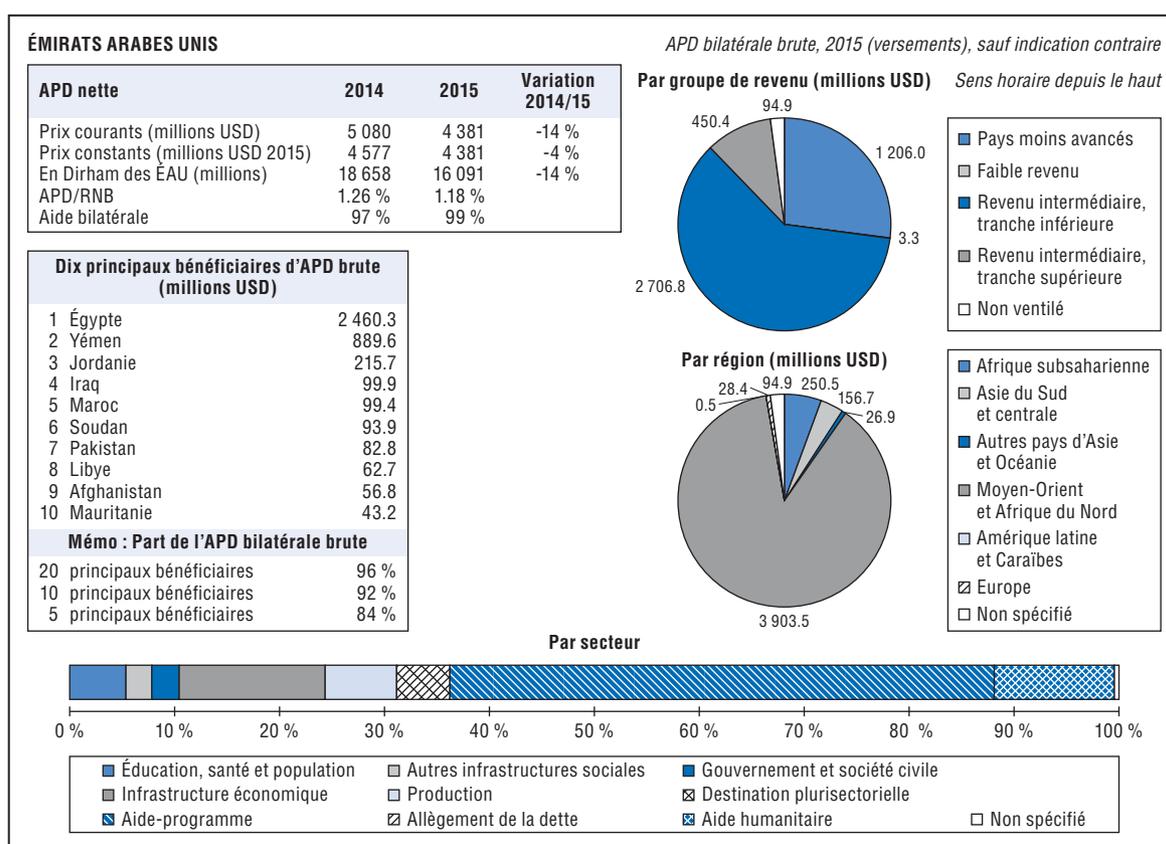
En 2016, l'APD a atteint 4.1 milliards USD (1.12 % du RNB) selon les données préliminaires. En 2015, l'APD nette totale des Émirats arabes unis (EAU) a atteint 4.4 milliards USD, soit une baisse de 4 % en termes réels relativement à 2014. Le rapport de l'APD au RNB a également diminué en 2015 pour s'établir à 1.18 %, contre 1.26 % en 2014. Ce fléchissement s'explique principalement par une contraction de 56 millions USD de l'APD consentie à l'Afrique du Nord, essentiellement à l'Égypte mais également au Maroc. Les EAU se sont toutefois maintenus bien au-dessus de l'objectif de 0.7 %⁷ fixé par les Nations Unies pour le rapport APD/RNB des pays économiquement avancés.

Jusqu'à sa fusion avec le ministère des Affaires étrangères en février 2016, c'était le ministère de la Coopération internationale et du développement, créé en 2013, qui était chargé de la fixation des priorités stratégiques, géographiques et sectorielles, de la définition des modalités et des mécanismes de répartition et de mise en œuvre de l'aide extérieure, ainsi que de la collecte de données sur les apports d'aide. En décembre 2016, le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale a lancé la nouvelle stratégie de coopération des Émirats arabes unis pour le développement pour la période 2017-21 (Gouvernement des Émirats arabes unis, 2016).

En 2015, les EAU ont dirigé leurs apports en matière de coopération bilatérale essentiellement vers l'Égypte, le Yémen, la Jordanie, l'Iraq, le Maroc, le Soudan et le Pakistan. Les principaux secteurs ciblés par les engagements bilatéraux ont été l'aide-programme, l'infrastructure économique (énergie et transport) et l'aide humanitaire. Le programme bilatéral des EAU est en majeure partie constitué de dons.

L'APD multilatérale des EAU, qui a représenté 1 % de leur APD totale en 2015, a été dispensée principalement par le canal des Nations Unies (75 %). Les EAU possèdent le statut de Participant auprès du CAD. En 2016, ils ont participé aux Réunions du CAD au niveau des hauts fonctionnaires et à haut niveau, ainsi qu'aux réunions du Réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes (GENDERNET) et du Groupe de travail du CAD sur les statistiques du financement du développement (GT-STAT). Les EAU ont aussi pris part en 2016 au Dialogue Arabe-CAD sur le développement qui s'est tenu au Fonds de l'OPEP pour le développement international.

Graphique 38.2. Principales statistiques de l'APD des Émirats arabes unis



Source : OECD (2016), « United Arab Emirates' official development assistance (ODA) », page web, OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/dac-global-relations/uae-official-development-assistance.htm.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494814>

Estonie

En 2016, l'APD a atteint 44 millions USD (0.19 % du RNB) selon les données préliminaires. En 2015, l'APD nette de l'Estonie s'est élevée à 34 millions USD, soit une hausse de 7 % en termes réels relativement à 2014. Le rapport de l'APD au RNB a aussi progressé, passant de 0.14 % à 0.15 %. Les activités de l'Estonie en matière de coopération pour le développement sont régies par sa Stratégie de coopération pour le développement et d'aide humanitaire pour la période 2016-20. Cette stratégie définit les buts et objectifs des efforts du pays dans le domaine de la coopération pour le développement, ainsi que ses priorités sectorielles et géographiques, et contient des estimations sur

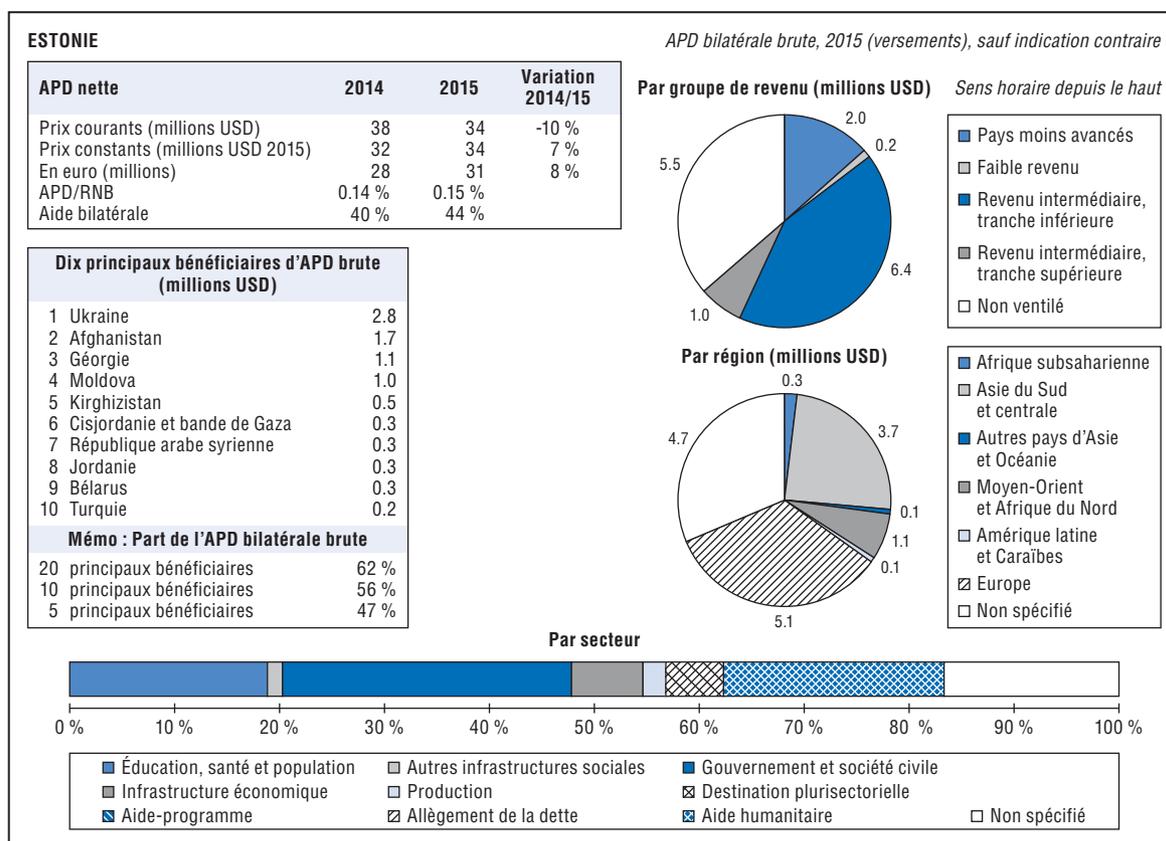
la répartition des ressources financières qu'il consacre à l'APD. Le ministère des Affaires étrangères est la principale institution responsable de la gestion et de la coordination des activités estoniennes de coopération pour le développement.

En 2015, les apports de l'Estonie dans le domaine de la coopération bilatérale pour le développement ont été essentiellement dirigés vers l'Ukraine, l'Afghanistan, la Géorgie et la Moldova, souvent dans le cadre de projets de coopération technique de faible envergure. Les principaux secteurs ciblés par les activités estoniennes de coopération bilatérale pour le développement ont été la gouvernance et la société civile, l'aide humanitaire et l'éducation. Les thèmes transversaux de la coopération estonienne pour le développement sont les technologies de l'information et de la communication, la transparence et la participation à la vie démocratique, ainsi que les droits des femmes et des enfants.

L'APD multilatérale de l'Estonie, qui a représenté 56 % de son APD totale en 2015, a été dispensée principalement par le canal de l'Union européenne (72 % de ses apports d'APD multilatérale en 2015), et par celui de la Banque mondiale et des Nations Unies.

L'Estonie, qui est membre de l'OCDE depuis 2010, possède le statut d'observateur auprès du CAD. En 2016, elle a pris part aux réunions du CAD, y compris aux Réunions à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires, ainsi qu'à la réunion du Groupe de travail sur les statistiques du financement du développement.

Graphique 38.3. Principales statistiques de l'APD de l'Estonie



Source : OCDE (2016d), « Aide publique au développement (APD) de l'Estonie », page web, OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/cad/relations-mondiales-cad/aide-publique-au-developpement-de-lestonie.htm.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494756>

Israël

En 2016, l'APD a atteint 220 millions USD (0.07 % du RNB) selon les données préliminaires. En 2015, l'APD nette d'Israël s'est élevée à 198 millions USD, soit une hausse de 5 % en termes réels relativement à 2014. Le rapport de l'APD au RNB est resté stable, avec un chiffre de 0.07 %.

L'Agence israélienne de coopération internationale pour le développement (MASHAV), qui fait partie du ministère des Affaires étrangères, est chargée de la planification, de la mise en œuvre et de la coordination des activités d'Israël en matière de coopération pour le développement.

En 2015, les apports d'Israël dans le domaine de la coopération bilatérale pour le développement ont été principalement dirigés vers la Jordanie, la République arabe syrienne, ainsi que la Cisjordanie et la bande de Gaza. Les secteurs ciblés en priorité ont été la gestion des ressources en eau, l'agriculture du désert et la lutte contre la désertification, l'éducation préscolaire, le développement rural et local, la médecine d'urgence et la médecine des catastrophes, la santé publique, et l'autonomisation des femmes. Les apports bilatéraux d'Israël revêtent le plus souvent la forme de projets de coopération technique et d'activités de renforcement des capacités, menés aussi bien en Israël que dans des pays en développement.

De plus, Israël pratique la coopération triangulaire, partageant son expérience avec d'autres pays. Il travaille en partenariat avec plusieurs organismes internationaux (tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial), ainsi qu'avec des membres du CAD (comme l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France et l'Italie), afin de soutenir les pays en développement dans les domaines pour lesquels il possède un avantage comparatif.

L'APD multilatérale d'Israël s'est élevée à 20 millions USD en 2015, soit 10 % de son APD totale. Elle a été dispensée principalement par le canal des Nations Unies (46 % de son APD multilatérale en 2015), et aussi par celui du Groupe de la Banque mondiale (43 %), des banques régionales de développement (3 %) et d'autres organisations multilatérales.

Israël, qui est membre de l'OCDE depuis 2010, possède le statut d'observateur auprès du CAD. En 2016, Israël a participé aux réunions du CAD, y compris aux Réunions à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires, ainsi qu'à des réunions de plusieurs de ses organes subsidiaires : le Réseau du CAD sur l'environnement et la coopération pour le développement, le Réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes et le Groupe consultatif sur l'investissement et le développement.

Kazakhstan

En 2015, l'APD nette du Kazakhstan s'est élevée à 43 millions USD, contre 33 millions USD en 2014, soit une hausse de 43 % en termes réels. Le rapport de l'APD au RNB a été de 0.02 % en 2015.

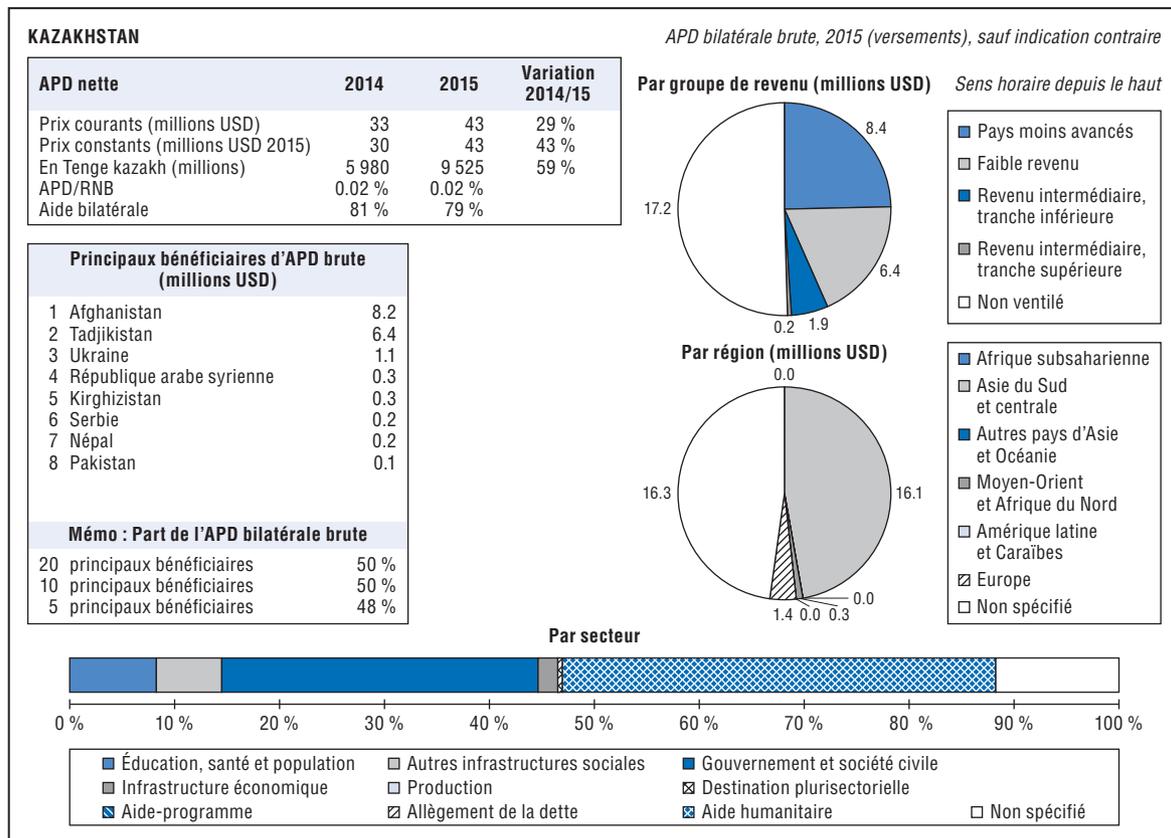
La Vision du Kazakhstan pour la politique étrangère 2014-20 guide sa contribution aux efforts de la communauté internationale en matière de coopération pour le développement. La Vision du Kazakhstan pour l'APD (avril 2013) définit la marche que celui-ci doit suivre pour devenir un fournisseur de coopération pour le développement. La loi n° 263-V sur l'Aide publique au développement (décembre 2014) énonce les principaux objectifs, principes, compétences et priorités sectorielles attachés à l'APD du Kazakhstan.

La loi sur l'APD constitue le socle juridique nécessaire à la création d'un organisme spécialisé, provisoirement dénommé Agence du Kazakhstan pour l'aide internationale au développement, qui relèvera du ministère des Affaires étrangères et aura pour mission d'assurer la mise en œuvre des activités de coopération pour le développement. En attendant, c'est le ministère des Affaires étrangères qui est expressément chargé de veiller à l'application des grands axes de la politique d'APD du Kazakhstan, y compris des activités d'APD proprement dites.

En 2015, les apports du Kazakhstan dans le domaine de la coopération bilatérale pour le développement ont été essentiellement dirigés vers l'Afghanistan, le Tadjikistan et l'Ukraine. Les principaux secteurs ciblés ont été l'aide humanitaire, la gouvernance et la société civile, et l'éducation. L'APD multilatérale du Kazakhstan, qui a représenté 21 % de ses versements nets en 2015, est essentiellement dispensée par le canal des Nations Unies (80 % de son APD multilatérale en 2015), et par celui d'autres organisations internationales.

En 2016, le Kazakhstan, qui possède le statut d'Invité auprès du CAD⁵, a participé à la réunion du Groupe de travail du CAD sur les statistiques du financement du développement.

Graphique 38.4. Principales statistiques de l'APD du Kazakhstan



Source : OCDE (2016e), « Kazakhstan's official development assistance (ODA) », page web, OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/dac-global-relations/kazakhstan-official-development-assistance.htm.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933494766>

Koweït

En 2015, le montant net de l'APD notifiée par le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes (KFAED) a été de 304 millions USD, soit une augmentation de 22 % en termes réels par rapport à 2014. La contribution totale du Koweït à la coopération pour le développement est supérieure à ce montant, mais le volume des activités des autres organismes concernés n'est pas connu.

La loi n° 35 de 1961 a créé l'assise juridique requise pour permettre au KFAED de faire office d'organisme d'exécution dans tous les pays en développement pour le compte du gouvernement du Koweït. Le Fonds koweïtien œuvre sous la supervision générale du Premier ministre qui, dans la pratique, délègue cette fonction au ministre des Finances. D'autres ministères et administrations

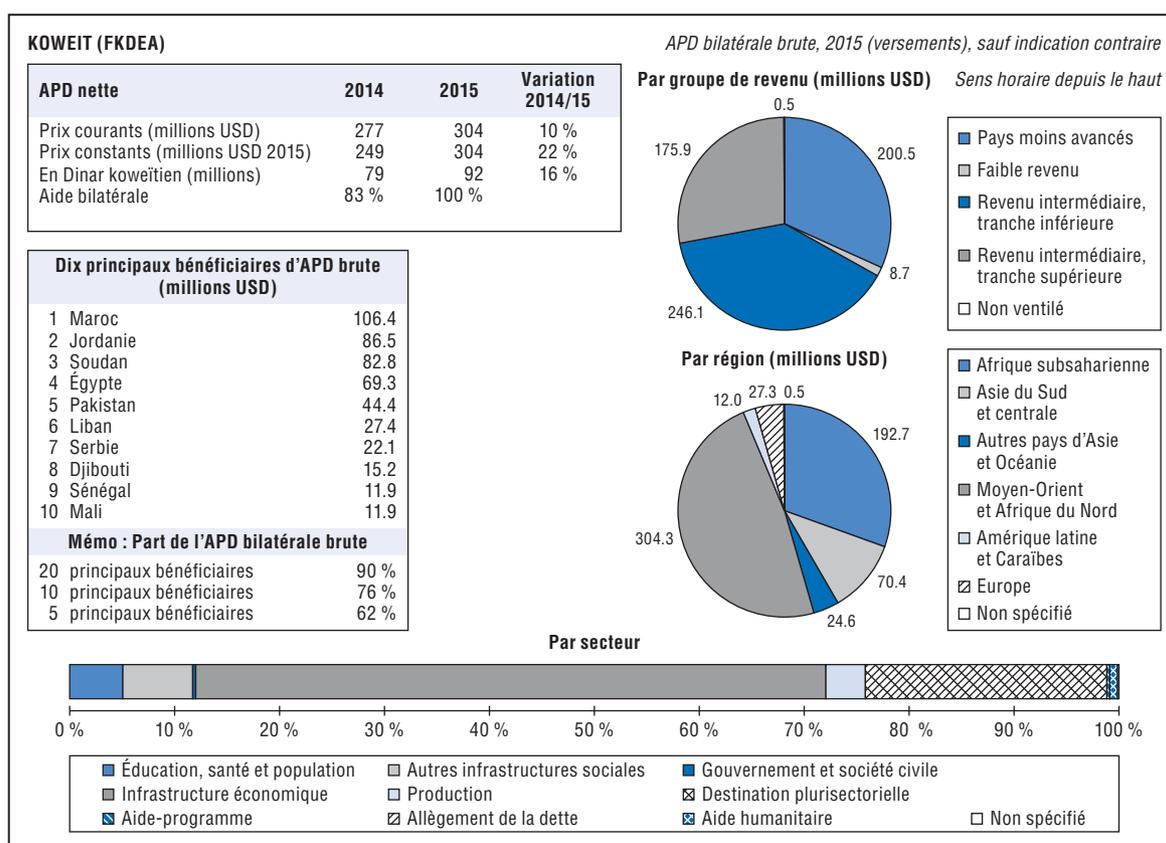
publiques et des organisations non gouvernementales (ONG) contribuent aussi à la promotion du développement au niveau international, notamment le ministère des Affaires étrangères qui peut aussi consentir une aide humanitaire.

Le Fonds koweïtien accorde principalement des prêts concessionnels et des prêts destinés à des projets financés conjointement avec d'autres partenaires du développement, internationaux, régionaux ou nationaux. Il fournit aussi des garanties. De plus, il administre les dons émanant du gouvernement koweïtien (en dehors de son budget) et octroie des dons à titre d'aide à la réalisation d'études techniques, économiques et financières.

En 2015, les apports du Fonds koweïtien dans le domaine de la coopération bilatérale pour le développement ont été essentiellement dirigés vers le Maroc, la Jordanie, le Soudan, l'Égypte et le Pakistan. Les principaux secteurs ciblés ont été l'infrastructure économique (énergie), l'aide multisectorielle à l'appui des services sociaux de base, ainsi que l'éducation et la santé.

Le Fonds koweïtien est membre du Groupe de coordination arabe. En 2016, il a pris part au Dialogue Arabe-CAD sur le développement, qui s'est tenu au Fonds de l'OPEP pour le développement international.

Graphique 38.5. Principales statistiques de l'APD du Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes



Source : OCDE (2016f), « Kuwait's official development assistance (ODA) », page web, OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/dac-global-relations/kuwait-official-development-assistance.htm.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494771>

Lettonie

En 2016, l'APD a atteint 28 millions USD (soit 0.10 % du RNB) selon les données préliminaires. En 2015, l'APD nette de la Lettonie s'est élevée à 23 millions USD, soit une hausse de 9 % en termes réels relativement à 2014. Le rapport APD/RNB est passé de 0.08 % à 0.09 %. Les activités de la Lettonie en matière de coopération pour le développement s'inscrivent dans le cadre de sa Stratégie nationale de coopération pour le développement 2016-20, laquelle définit les objectifs, les principes et les orientations qui doivent régir les efforts lettons en la matière. Le ministère des Affaires étrangères est chargé de l'élaboration de la politique de coopération pour le développement et de la coordination des activités dans ce domaine.

En 2015, les apports de la Lettonie dans le domaine de la coopération bilatérale pour le développement ont été essentiellement dirigés vers l'Ukraine, la Géorgie, la Syrie et la Moldova. Les secteurs visés en priorité ont été les suivants : 1) la gouvernance publique et le renforcement des capacités, en particulier la justice et les affaires internes, la lutte contre la corruption, l'élaboration d'une stratégie administrative et le soutien à la décentralisation et au renforcement des autorités locales et régionales ; 2) la promotion de l'entrepreneuriat, en particulier le renforcement des petites et moyennes entreprises et des capacités d'exportation ; 3) la prévention des conflits, la paix et la sécurité ; 4) l'appui à la participation démocratique au processus de prise de décision et à l'égalité entre les sexes, et 5) l'éducation. Ces apports revêtent surtout la forme de projets de coopération technique de faible envergure.

L'APD multilatérale de la Lettonie, qui a représenté 90 % de son APD totale en 2015, a été dispensée principalement par le canal de l'Union européenne (84 % de ses apports d'APD multilatérale en 2015), ainsi que par le biais du Groupe de la Banque mondiale (9 %) et des Nations Unies (4 %).

La Lettonie, qui est membre de l'OCDE depuis 2016, possède le statut d'observateur auprès du CAD. En 2016, elle a pris part aux réunions du CAD, y compris aux Réunions à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires, ainsi qu'à la réunion du Groupe de travail du CAD sur les statistiques du financement du développement. L'OCDE a reçu la visite de hauts responsables du ministère des Affaires étrangères, et des fonctionnaires de l'OCDE ont participé à un séminaire tenu à Riga sur le thème « La coopération bilatérale de la Lettonie pour le développement en 2016 : vers plus d'efficacité, de résultats et de partenariats ».

Lituanie

En 2016, l'APD a atteint 58 millions USD (0.14 % du RNB) selon les données préliminaires. En 2015, l'APD nette de la Lituanie s'est élevée à 48 millions USD, soit une hausse de 26 % en termes réels relativement à 2014. Le rapport APD/RNB est passé de 0.10 % à 0.12 %.

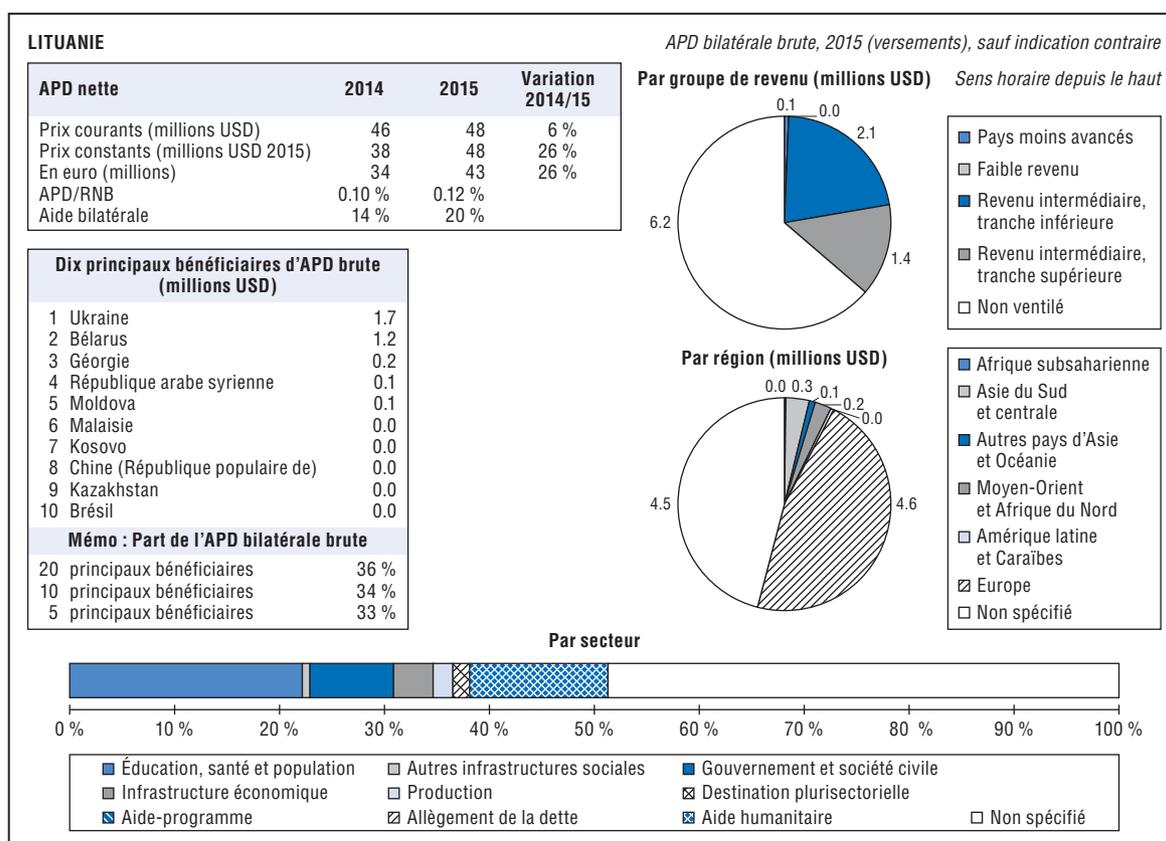
La loi sur la coopération pour le développement et l'aide humanitaire, adoptée en 2013 et mise à jour en 2016, définit le cadre dans lequel s'inscrit la politique de la Lituanie en matière de coopération pour le développement, et expose son rôle, ses objectifs, les principes qui la régissent et ses priorités, en indiquant la répartition des responsabilités y afférentes et ses modalités de financement. Les principes qui sous-tendent la coopération lituanienne pour le développement sont les suivants : les relations de partenariat avec les pays partenaires, l'appropriation par les pays partenaires, la solidarité, l'efficacité, la transparence et la responsabilité, la coordination et la complémentarité, ainsi que la cohérence des politiques. En 2016, la Lituanie a adopté un nouveau Plan d'action intergouvernemental de coopération pour le développement pour la période 2017-19, qui vise à appuyer des politiques de développement efficaces s'inscrivant dans le droit fil des efforts déployés pour atteindre les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et répondant aux besoins des pays partenaires. C'est le ministère des Affaires étrangères qui est chargé d'assurer la mise en œuvre et la coordination de la coopération lituanienne pour le développement.

En 2015, les apports de la Lituanie dans le domaine de la coopération bilatérale pour le développement ont été essentiellement dirigés vers l'Ukraine et le Bélarus. Les principaux secteurs ciblés ont été l'éducation, l'aide humanitaire ainsi que la gouvernance et la société civile. Ces apports revêtent surtout la forme de projets de coopération technique de faible envergure.

L'APD multilatérale de la Lituanie, qui a représenté 80 % de son APD totale en 2015, a été dispensée principalement par le canal de l'Union européenne (à hauteur de 84 % de son APD multilatérale en 2015), ainsi que par le biais du Groupe de la Banque mondiale (10 %) et des Nations Unies (4 %).

En 2016, la Lituanie, pays candidat à l'adhésion à l'OCDE, a participé aux Réunions du CAD à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires, ainsi qu'à plusieurs réunions d'organes subsidiaires du Comité : le Réseau sur l'évaluation du développement (EvalNet), le Réseau sur l'égalité hommes-femmes, le Réseau sur la gouvernance et le Groupe de travail sur les statistiques du financement du développement.

Graphique 38.6. Principales statistiques de l'APD de la Lituanie



Source : OCDE (2016g), « Lithuania's official development assistance (ODA) », page web, OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/dac-global-relations/lithuania-official-development-assistance.htm.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494781>

Roumanie

En 2016, l'APD a atteint 198 millions USD (0.11 % du RNB) selon les données préliminaires. En 2015, l'APD nette de la Roumanie s'est élevée à 158 millions USD, soit une baisse de 18 % en termes réels relativement à 2014. Le rapport APD/RNB a diminué, passant de 0.11 % à 0.09 %.

La loi n° 213/2016 constitue le socle juridique des activités de coopération pour le développement et d'aide humanitaire financées par des fonds publics. C'est le ministère des Affaires étrangères qui coordonne au niveau national la politique de coopération pour le développement et d'aide

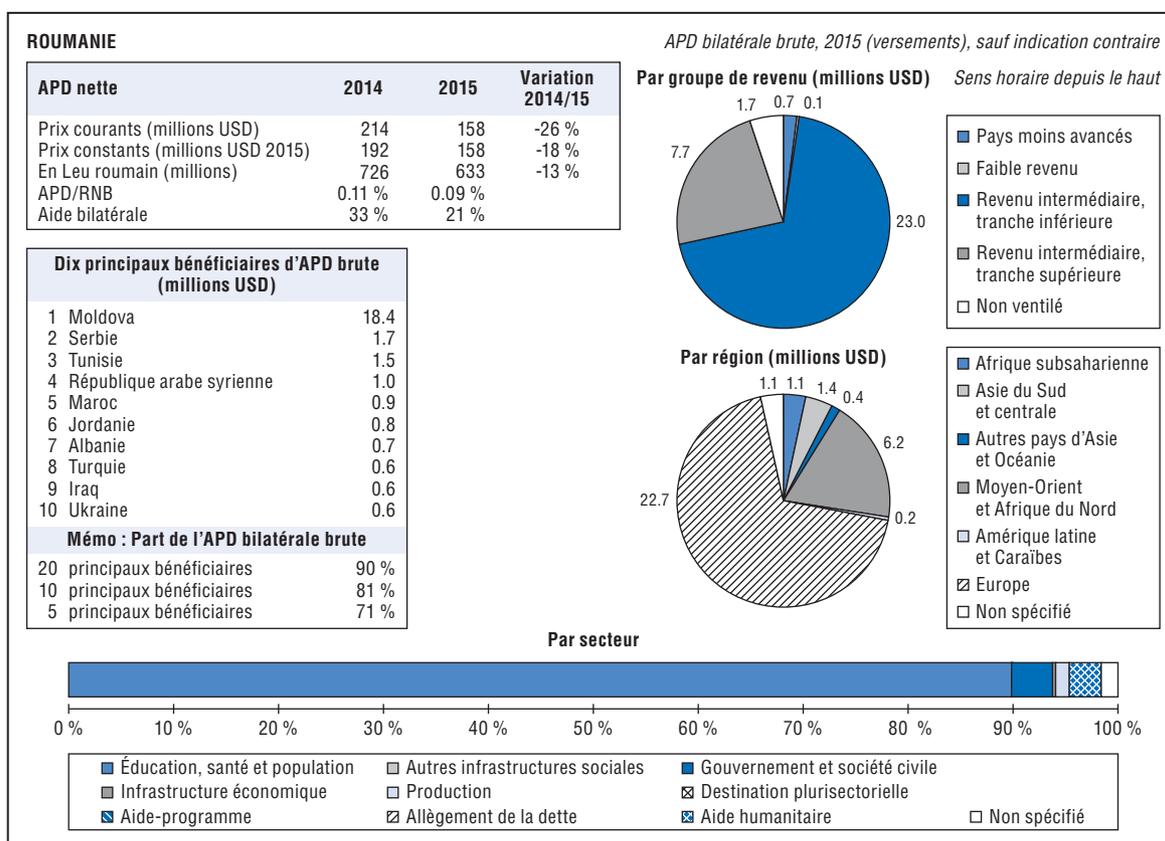
humanitaire de la Roumanie. Il assure un suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et engagements souscrits par la Roumanie, rend compte une fois par an au gouvernement des activités mises en œuvre, et signe les accords de financement. Un Comité consultatif, composé de représentants des ministères techniques, d'institutions publiques, de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé, est chargé d'assurer la coordination et l'unité de la planification stratégique et des priorités dans le domaine de la coopération pour le développement. La loi n° 213/2016 a également porté création d'une Agence de coopération internationale pour le développement (RoAid), qui est responsable de la mise en œuvre des activités de coopération pour le développement et d'aide humanitaire.

En 2015, les apports de la Roumanie dans le domaine de la coopération bilatérale pour le développement ont été essentiellement dirigés vers la Moldova, la Serbie et la Tunisie. Les principaux secteurs ciblés ont été l'éducation, la gouvernance et la société civile, et l'aide humanitaire. Ces apports consistent surtout à octroyer des dons à titre de soutien financier et technique.

L'APD multilatérale de la Roumanie, qui a représenté 79 % de son APD totale en 2015, a été acheminée principalement par le canal de l'Union européenne (83 % de ses apports d'APD multilatérale en 2015), et par celui du Groupe de la Banque mondiale (10 %) et des Nations Unies (4 %).

En 2016, la Roumanie, qui possède le statut d'Invité auprès du CAD, a pris part à une réunion du Groupe de travail du CAD sur les statistiques du financement du développement.

Graphique 38.7. Principales statistiques de l'APD de la Roumanie



Source : OCDE (2016h), « Romania's official development assistance (ODA) », page web, OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/dac-global-relations/romania-official-development-assistance.htm.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933494794>

Fédération de Russie

En 2016, l'APD a atteint 1.0 milliard USD (0.08 % du RNB) selon les données préliminaires. En 2015, l'APD nette de la Fédération de Russie s'est élevée à 1.2 milliard USD, contre 876 millions USD en 2014, soit une hausse de 95 % en termes réels. Le rapport de l'APD au RNB est passé de 0.05 % à 0.09 %.

Les activités de la Fédération de Russie dans le domaine de la coopération pour le développement s'inscrivent dans le cadre de la Vision de la politique de l'État de Russie dans le domaine de l'aide au développement international, approuvée par le Président de la Fédération de Russie en 2014. Ce texte énonce les objectifs, les principes et les priorités qui doivent régir les efforts de la Fédération de Russie en matière de coopération pour le développement, ainsi que les critères selon lesquels celle-ci doit dispenser son aide aux pays partenaires. Le ministère des Affaires étrangères et le ministère des Finances jouent un rôle de premier plan dans la définition de la politique de coopération pour le développement de la Fédération de Russie et supervisent sa mise en œuvre, en coopération avec d'autres organismes gouvernementaux.

En 2015, les apports de la Fédération de Russie au titre de l'aide bilatérale au développement ont été principalement dirigés vers les membres de la Communauté des États indépendants⁶, ainsi que vers la Syrie, la Serbie et la Guinée. Les secteurs ciblés en priorité ont été la santé, les finances publiques, la sécurité alimentaire, la nutrition et l'éducation. Ses efforts dans ce domaine consistent en des projets d'assistance technique, des activités de renforcement des capacités et l'octroi de bourses d'études, ainsi qu'en des opérations de soutien budgétaire et d'allègement de la dette.

L'APD multilatérale de la Fédération de Russie, qui a représenté 22 % de son APD totale, a été dispensée par le canal du Groupe de la Banque mondiale (53 % de son APD multilatérale en 2015), ainsi que par le biais des Nations Unies (36 %), de banques régionales de développement (1 %) et d'autres organisations multilatérales.

En 2016, la Fédération de Russie, pays candidat à l'adhésion à l'OCDE, a pris part à la Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires et à la réunion du Groupe de travail du CAD sur les statistiques du financement du développement.

Turquie

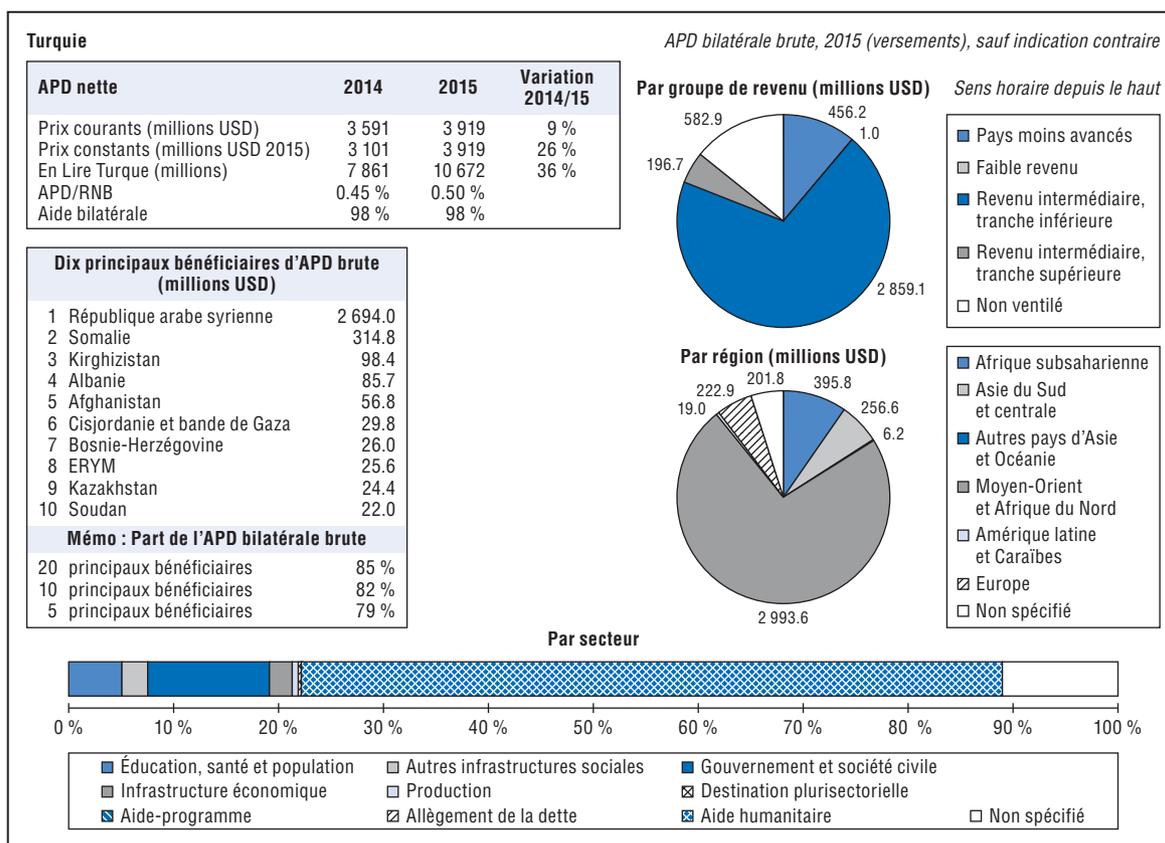
En 2016, l'APD a atteint 6.2 milliards USD (0.79 % du RNB) selon les données préliminaires. En 2015, l'APD nette de la Turquie s'est élevée à 3.9 milliards USD, soit une hausse de 26 % en termes réels relativement à 2014. Le rapport de l'APD au RNB est passé de 0.45 % en 2014 à 0.50 % en 2015. Comme en 2013 et 2014, l'augmentation de l'APD de la Turquie a essentiellement tenu aux efforts qu'elle a déployés pour répondre à la crise des réfugiés de son pays voisin, la Syrie. La part de son APD totale qu'elle a affectée à ce pays est passée à 70 % en 2015, contre 65 % en 2014 et 52 % en 2013. La coopération turque pour le développement est régie par le décret-loi sur l'organisation et les fonctions de l'Agence turque de coopération et de coordination (TIKA), adopté en 2011. La TIKA définit et coordonne les activités de la Turquie en matière de coopération bilatérale pour le développement, et assure l'exécution des projets en collaboration avec d'autres ministères, des ONG et le secteur privé. Institution autonome, elle est rattachée au cabinet du Premier ministre. D'autres organismes publics, des ONG et le secteur privé assurent aussi l'exécution de projets et de programmes financés par l'APD de la Turquie.

En 2015, la Turquie a affecté la plus grande part de sa coopération bilatérale pour le développement à la Syrie, à la Somalie, au Kirghizistan, à l'Albanie et à l'Afghanistan. Les principaux secteurs ciblés ont été l'aide humanitaire et le soutien aux réfugiés, la gouvernance et la société civile, ainsi que l'éducation, la santé et la population.

L'APD multilatérale de la Turquie, qui a représenté 2 % de son APD totale en 2015, a été dispensée par le canal des Nations Unies (25 % de ses apports d'APD multilatérale), ainsi que par le biais de banques régionales de développement (33 %), de l'Association internationale de développement (8 %) et d'autres organisations multilatérales.

La Turquie, qui fait partie des membres fondateurs de l'OCDE, possède le statut d'observateur auprès du CAD. En 2016, la Turquie a participé aux réunions du CAD, y compris aux Réunions à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires, ainsi qu'à des réunions du Réseau international du CAD sur les situations de conflit et de fragilité et du Groupe de travail du CAD sur les statistiques du financement du développement.

Graphique 38.8. Principales statistiques de l'APD de la Turquie



Source : OCDE (2016i), « Aide publique au développement (APD) de la Turquie », page web, OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/fr/cad/rerelations-mondiales-cad/aide-publique-au-developpement-de-la-turquie.htm>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933494800>

Aperçu des apports des autres fournisseurs de coopération qui communiquent des données à l'OCDE

En 2015, les apports de coopération pour le développement de l'Arabie saoudite⁸ ont fléchi, pour s'établir à 6.8 milliards USD, soit une baisse de 45 % en termes réels par rapport à 2014.

Parmi les huit États membres de l'Union européenne qui n'appartiennent pas au CAD, il a déjà été question, plus haut, de l'Estonie et de la Lettonie (membres de l'OCDE), de la Lituanie (pays candidat à l'adhésion à l'Organisation), ainsi que de la Roumanie (qui notifie au niveau des activités). Quatre autres États membres de l'UE fournissent aussi des données à l'OCDE. En 2015, l'APD de la **Bulgarie** a diminué de 7 % en termes réels par rapport à 2014 pour passer à 41 millions USD, tandis que les apports de **Malte** en matière de coopération pour le développement tombaient à

17 millions USD, soit une baisse de 10 % en termes réels. L'APD de la **Croatie** s'est établie à 51 millions USD en 2015, soit une diminution de 21 % en termes réels par rapport à 2014. L'APD de **Chypre**^{9,10} s'est élevée à 18 millions USD en 2015, soit une augmentation de 9 % en termes réels par rapport à 2014. Les apports de **Timor-Leste** au titre de la coopération pour le développement ont atteint 4.0 millions USD, contre 3.4 millions USD en 2014. La **Thaïlande** a fait savoir que ses apports de coopération pour le développement avaient régressé, passant de 69 millions USD en 2014 à 62 millions USD en 2015. Les apports du **Taipei chinois** au titre de la coopération pour le développement ont augmenté en 2015 de 3 % en termes réels, par rapport à 2014, pour atteindre 255 millions USD. Ceux du **Liechtenstein** se sont légèrement contractés, passant de 27 millions USD en 2014 à 24 millions USD en 2015. En 2014 – dernière année pour laquelle un chiffre concernant le RNB de ce pays est disponible – son rapport APD/RNB a été de 0.50 %, contre 0.64 % en 2013.

Pays qui ne notifient pas leurs apports

Plusieurs importants fournisseurs de coopération pour le développement ne rendent pas compte à l'OCDE de leurs apports de ressources financières en faveur du développement, même s'ils sont invités à le faire. Selon une estimation prudente de l'OCDE, le financement concessionnel brut assuré au titre du développement par ces pays, au nombre de dix, a représenté au total un montant de 6.9 milliards USD en 2015. Nous examinons ci-après les programmes de coopération pour le développement de ces apporteurs, qui comprennent deux pays membres de l'OCDE (Chili et Mexique), deux pays candidats à l'adhésion à l'OCDE (Colombie et Costa Rica) et les Partenaires clés de l'Organisation (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde et Indonésie). À l'instar de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, de la Thaïlande et de la Turquie, dont il a été question dans la section précédente, ces pays jouent un double rôle puisqu'ils sont à la fois destinataires et fournisseurs de coopération pour le développement. Des estimations concernant le Qatar, qui possède le statut de Participant auprès du CAD, sont aussi présentées ici.

Afrique du Sud

Le financement concessionnel dispensé par l'Afrique du Sud au titre du développement a représenté au total un montant de 100 millions USD en 2015, contre 148 millions USD en 2014 (estimations de l'OCDE d'après Gouvernement de l'Afrique du Sud, 2016 ; et sites web des organisations multilatérales). En 2015, l'Afrique du Sud a acheminé 80.4 millions USD par le canal multilatéral. Outre la coopération pour le développement, elle se sert de plusieurs instruments pour financer le développement, dont l'investissement sous forme de prêts et de prises de participation au moyen de fonds provenant de la Banque de développement de l'Afrique australe et de l'Industrial Development Corporation, ainsi que les apports de fonds à l'Union douanière de l'Afrique australe et les dépenses affectées à des activités concernant la paix et la sécurité.

Le Plan stratégique 2015-20 (Gouvernement de l'Afrique du Sud, 2015) du ministère sud-africain des Relations internationales et de la Coopération (DIRCO) met l'accent sur la coopération avec « le continent africain » et sur « le renforcement des relations Sud-Sud ». Le DIRCO est responsable de la définition des orientations stratégiques et de la politique étrangère, et d'autres ministères sectoriels sont associés à l'exécution des projets de coopération pour le développement. Le Trésor national exerce une fonction de coordination dans le cadre de la gestion des apports entrants d'APD et des fonds affectés aux apports de coopération pour le développement destinés à l'extérieur. Il siège avec le DIRCO au comité consultatif du Fonds pour la renaissance africaine et la coopération internationale. Tous les ministères sud-africains peuvent faire appel au Fonds pour le financement de projets de coopération pour le développement. Il est possible que la structure de la coopération sud-africaine pour le développement change lorsque l'Agence sud-africaine de partenariat pour le développement, qui relèvera du ministère des Relations internationales et de la Coopération, entrera en activité.

L'Afrique du Sud privilégie la coopération avec les pays du continent africain, en faisant une place importante aux États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Les secteurs auxquels elle destine en priorité ses apports bilatéraux de coopération pour le développement sont la paix, la sécurité, la reconstruction postérieure aux conflits, l'intégration régionale, la gouvernance et l'aide humanitaire. Ceux-ci revêtent principalement la forme d'activités de coopération technique.

De plus, l'Afrique du Sud participe à la coopération triangulaire et travaille ainsi en partenariat avec plusieurs membres du CAD (ex. : Allemagne, Canada, Espagne, États-Unis, Norvège et Suède), afin d'apporter un soutien à d'autres pays d'Afrique dans des domaines tels que la gouvernance, la sécurité publique et la reconstruction après les conflits.

En 2015, les apports sud-africains de coopération pour le développement empruntant le canal multilatéral ont été principalement acheminés à travers des organisations régionales telles que la Banque africaine de développement (33 %) et les Nations Unies (23 %).

L'Afrique du Sud fait partie des Partenaires clés de l'OCDE et, en 2016, elle a pris part aux Réunions du CAD au niveau des hauts fonctionnaires et à haut niveau, ainsi qu'à la réunion du Groupe de travail du CAD sur les statistiques du financement du développement.

Brésil

Le Brésil est un fournisseur de coopération Sud-Sud. Les données disponibles les plus récentes concernant le programme brésilien de coopération pour le développement datent de 2013 (IPEA et ABC, 2016) et ont été publiées en 2016. Les chiffres de 2013 – un montant total de 397 millions USD – comprennent des activités qui ne sont pas classées, ou seulement partiellement, au titre de la coopération pour le développement dans les statistiques du CAD (et peuvent aussi exclure des activités de développement qui seraient prises en compte dans ces statistiques)¹¹. L'OCDE estime à 316 millions USD le montant des apports de coopération pour le développement effectués par le Brésil en 2013 (tableau 38.2), contre 411 millions USD en 2012. Sur ces 316 millions USD, 66 %, soit 208 millions USD, ont été acheminés par le canal d'organisations multilatérales. Selon des estimations plus récentes de l'OCDE, le Brésil a fait transiter 96 millions USD par des organisations multilatérales en 2015 (d'après les sites web de ces organisations).

Le ministère des Relations extérieures supervise les activités du Brésil en matière de coopération pour le développement, tandis que l'Agence brésilienne de coopération effectue des apports de coopération technique. Outre ces derniers, la coopération bilatérale du Brésil comprend des activités d'aide humanitaire, de la coopération scientifique et technologique, l'octroi de bourses d'études et les coûts imputés des étudiants, ainsi que des dépenses liées aux réfugiés.

De plus, le Brésil participe à la coopération triangulaire et travaille ainsi en partenariat avec plusieurs organismes internationaux (comme le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation internationale du travail, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture [UNESCO] et avec des membres du CAD (par exemple, l'Allemagne, l'Espagne, les États-Unis et le Japon). Ses programmes en la matière ont pour but de soutenir les pays en développement (ex. : pays d'Amérique du Sud, pays lusophones d'Afrique, Haïti et Timor-Leste) dans des domaines tels que l'agriculture, la sécurité alimentaire, la santé et l'administration publique.

Les apports brésiliens de coopération pour le développement qui empruntent le canal multilatéral ont été acheminés pour l'essentiel par les Nations Unies (57 %) en 2015 et la Banque interaméricaine de développement (43 %).

Tableau 38.1. **Estimations des apports concessionnels bruts au titre de la coopération pour le développement, 2010-15**

Millions USD						
	2011	2012	2013	2014	2015	Source
Brésil ¹	469	411	316	Institut de recherche économique appliquée (IPEA) et Agence brésilienne de coopération (ABC)
Chili	24	38	44	49	33	Ministère des Finances
Chine (Rép. Populaire de)	2 785	3 123	2 997	3 401	3 113	Annuaire des statistiques des finances publiques, ministère des Finances
Colombie	22	27	42	45	42	Plans institutionnels stratégiques, Agence présidentielle de la coopération internationale
Costa Rica	21	24	10	Lois budgétaires annuelles, ministère des Finances
Inde ²	794	1 077	1 223	1 398	1 772	Chiffres du budget annuel, ministère des Finances
Indonésie	16	26	49	56	..	Ministère de la Planification du développement national
Mexique	99	203	526	169	..	Agence mexicaine pour la coopération internationale pour le développement (AMEXCID)
Qatar	733	543	1 344	Rapports sur l'aide extérieure, ministère des Affaires étrangères
Afrique du Sud ²	229	191	191	148	100	Estimations des dépenses publiques, Services du Trésor

Notes : Les données sont des estimations du Secrétariat du CAD de l'OCDE portant sur les apports concessionnels au titre du développement provenant de pays qui ne fournissent pas de données pour les systèmes statistiques du CAD. À la différence des chiffres des pays qui notifient leurs apports, ces estimations portent sur des montants bruts, faute d'informations sur les remboursements.

Les estimations reposent sur des informations accessibles au public et ne sont donc pas nécessairement complètes ou comparables. Pour certains pays, les estimations concernant les fonds transitant par des organisations multilatérales ont été établies d'après des données provenant du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, de www.aidflows.org et des sites web des autres organisations multilatérales.

Les données comprennent uniquement les contributions liées au développement. Autrement dit, les ressources locales – fonds qu'un pays apporte par l'intermédiaire d'organisations multilatérales en les préaffectant à des programmes mis en place sur son propre territoire – ne sont pas prises en compte. De plus, comme dans le cas des pays qui notifient leurs apports, des coefficients sont appliqués aux contributions destinées au budget central des organisations multilatérales qui ne travaillent pas exclusivement dans des pays admissibles au bénéfice de l'APD. Ces coefficients correspondent à la part des activités de ces organisations qui vise à promouvoir le développement.

.. Non disponible.

1. Voir la note 11 à la fin du chapitre.

2. Les chiffres concernant l'Inde et l'Afrique du Sud correspondent à leurs exercices budgétaires. Par exemple, les données relatives à 2012 se rapportent à l'exercice 2012-13.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933495291>

Le Brésil fait partie des Partenaires clés de l'OCDE. En 2016, il a pris part aux Réunions du CAD à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires, ainsi qu'à des réunions de ses organes subsidiaires : le Groupe consultatif sur l'investissement et le développement et le Groupe de travail sur les statistiques du financement du développement.

Chili

Le financement concessionnel dispensé par le Chili au titre du développement a représenté au total un montant de 33 millions USD en 2015, contre 49 millions USD en 2014 (estimations de l'OCDE d'après Gouvernement du Chili, 2015, 2014 ; et sites web des organisations multilatérales). En 2015, le Chili a acheminé 22.8 millions USD par le canal multilatéral.

En 2015, l'Agence chilienne de coopération internationale a été rebaptisée Agence chilienne de coopération internationale pour le développement, afin de faire ressortir son orientation vers la promotion du développement. La même année, le Chili a publié une politique qui présente, pour son action à l'horizon 2030, une vision fondée sur les principes suivants : 1) promouvoir le respect de la dignité des personnes ; 2) renforcer la démocratie ; 3) œuvrer en faveur de la paix ; 4) accroître le rôle de l'Amérique latine et des Caraïbes dans la gouvernance mondiale ; 5) soutenir l'intégration et la convergence régionales en Amérique latine et aux Caraïbes. Cette vision a pris corps dans une

stratégie pour la période 2015-18 qui met l'accent sur la recherche d'un développement inclusif et durable, la nécessité d'instaurer des partenariats solides et l'importance de la consolidation du système national chilien de coopération internationale, notamment le renforcement du rôle de l'AGCID. Cette dernière assure la gestion et la coordination des apports entrants et sortants de coopération bilatérale, triangulaire et régionale pour le développement.

Les pays partenaires prioritaires du Chili sont surtout des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Son programme de coopération couvre un large éventail de secteurs, dont le renforcement de la gouvernance et des institutions, la réduction de la pauvreté et le développement social, ainsi que le soutien à l'industrie, à l'innovation et à la compétitivité. La coopération bilatérale chilienne s'exerce principalement à travers des activités d'assistance technique et l'octroi de bourses d'études.

Le Chili participe aussi à la coopération triangulaire et travaille ainsi en partenariat avec plusieurs organismes internationaux (tels que la Banque interaméricaine de développement et le Programme alimentaire mondial), le Mexique et des membres du CAD (par exemple, Allemagne, Australie, Canada, Corée, Espagne, États-Unis, France, Japon, Nouvelle-Zélande et Suisse), afin de soutenir les efforts d'autres pays en développement (comme la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Guatemala, le Paraguay, la République dominicaine et El Salvador).

Les apports chiliens de coopération pour le développement qui empruntent le canal des organisations multilatérales ont été principalement acheminés par les Nations Unies (50 %) et la Banque interaméricaine de développement (50 %) en 2015.

Membre de l'OCDE depuis 2010, le Chili, possède le statut d'observateur auprès du CAD. En 2016, le Chili a participé aux réunions du CAD, y compris aux réunions à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires, ainsi qu'à une réunion du Groupe de travail du CAD sur les statistiques du financement du développement. Le Chili a accueilli en juin 2016 à Santiago la première réunion du Dialogue Amérique latine et Caraïbes-CAD sur la coopération pour le développement, réunion qu'il a coprésidée avec le Mexique.

Chine (République populaire de)

Le financement concessionnel dispensé par la Chine au titre du développement s'est élevé au total à 3.1 milliards USD en 2015, contre 3.4 milliards USD en 2014 (estimations de l'OCDE d'après Gouvernement de la Chine, 2015, et sites web des organisations multilatérales). En 2015, la Chine a fait transiter 233 millions USD par le canal multilatéral. Le deuxième Livre blanc sur l'aide extérieure de la Chine contient des informations sur la répartition géographique et sectorielle générale du programme chinois entre 2010 et 2012 (Gouvernement de la Chine, 2014).

Les huit principes pour l'aide économique et l'assistance technique aux autres pays, annoncés en 1964 par le Premier ministre Zhou Enlai, constituent le fondement de la coopération extérieure de la Chine pour le développement (Gouvernement de la Chine, 1964). Le Département de l'aide extérieure du ministère du Commerce, qui se situe au centre du système chinois, assure la gestion de plus de 90 % du financement bilatéral dispensé par la Chine. Il est chargé d'établir le budget de la coopération pour le développement et la réglementation relative à celle-ci, de gérer les entreprises communes financées par l'aide extérieure, de programmer les dons et les prêts à taux nul, ainsi que de coordonner l'octroi de prêts concessionnels avec la Banque d'importation et d'exportation de la Chine (ces derniers ne sont pas pris en compte dans les estimations de l'OCDE car il y a peu d'informations disponibles sur les objectifs qu'ils visent et les conditions financières dont ils sont assortis).

Tableau 38.2. **Estimation des contributions au titre du développement dirigées vers ou ayant transité par des organisations multilatérales, 2015**

Millions USD courants

	Brésil	Chili	Chine (Rép. populaire de)	Colombie	Costa Rica	Inde	Indonésie	Mexique	Qatar	Afrique du Sud
Total Nations Unies	54.3	11.4	206.6	13.2	2.1	59.3	14.2	50.0	64.3	18.7
Organisation des Nations Unies (18 %)	14.3	1.6	25.1	1.3	0.2	3.3	1.7	9.0	1.0	1.8
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (51 %)	8.7	1.1	18.8	5.4	0.1	2.0	1.1	13.7	0.6	2.5
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (60 %)	6.0	3.3	18.5	0.0	0.2	5.0	1.0	5.9	1.8	1.1
Organisation mondiale de la santé (76 %)	1.9	0.6	24.9	0.1	0.2	9.1	2.2	6.5	0.9	1.9
Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (7 %)	0.7	0.1	38.8	0.1	0.0	0.2	0.1	0.4	1.0	0.1
Programme alimentaire mondial (100 %)	7.2	0.3	10.5	1.4	–	1.4	–	–	1.3	–
Fonds international de développement agricole (100 %)	–	–	7.0	0.2	–	13.0	3.6	1.7	–	–
Organisation internationale du travail (60 %)	8.0	1.3	15.2	0.0	0.3	2.0	1.0	0.2	0.6	2.3
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (100 %)	–	0.5	13.9	0.3	–	6.7	0.5	0.3	0.3	0.5
Agence internationale de l'énergie atomique (33 %)	–	0.7	10.5	0.1	0.2	1.5	0.8	3.5	0.3	1.1
Programme des Nations Unies pour le développement (100 %)	0.5	1.1	8.1	3.8	0.7	9.7	0.8	2.0	0.5	2.6
Autres Nations Unies	6.9	0.7	15.4	0.5	0.1	5.5	1.4	6.7	56.0	4.6
Total banques régionales de développement	41.6	11.4	21.3	17.7	4.1	41.8	–	36.0	8.3	26.9
Banque interaméricaine de développement (100 %)	41.6	11.4	–	11.4	1.6	–	–	26.8	–	–
Banque africaine de développement (100 %)	–	–	9.6	–	–	34.4	–	–	–	26.9
Banque islamique de développement (100 %)	–	–	10.0	–	–	–	–	–	8.3	–
Banque d'Amérique centrale pour l'intégration économique (100 %)	–	–	–	5.4	2.5	–	–	–	–	–
Banque asiatique de développement (100 %)	–	–	–	–	–	7.5	–	–	–	–
Banque de développement des Caraïbes (100 %)	–	–	1.8	0.9	–	–	–	9.2	–	–
Total Groupe de la Banque mondiale	–	–	–	–	3.0	65.5	–	–	–	12.3
Autres organisations multilatérales	–	–	5.0	–	0.7	21.7	–	–	–	22.9
Union africaine (100 %)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	15.6
Fonds pour l'environnement mondial (100 %)	–	–	–	–	–	2.9	–	–	–	–
Le Fonds mondial (100 %)	–	–	5.0	–	–	4.3	–	–	–	–
Communauté de développement de l'Afrique australe (100 %)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4.0
Autres organisations	–	–	–	–	0.7	14.6	–	–	–	3.4
Total général	95.9	22.8	232.9	30.9	9.9	188.3	14.2	86.0	72.7	80.8

Notes : Les données se rapportent uniquement aux contributions liées au développement. Les coefficients définis par le CAD – lesquels correspondent à la part du budget central d'une organisation qui est affectée à la promotion du développement dans des pays en développement (chiffre entre parenthèses dans la première colonne) – sont appliqués aux contributions au budget central des organisations concernées. Enfin, les ressources locales, c'est-à-dire les fonds qu'un pays apporte par l'intermédiaire d'organisations multilatérales en les destinant à des programmes mis en place sur son propre territoire, ne sont pas prises en compte.

Les informations qui figurent dans ce tableau sont principalement tirées de données provenant du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), du site www.aidflows.org, des sites internet des autres organisations multilatérales et de publications nationales des pays considérés. Comme les données sur les contributions aux organisations multilatérales ne sont pas toutes rendues publiques, les informations présentées peuvent ne pas être complètes.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933495308>

La Chine n'a pas expressément désigné de pays prioritaires (hormis la République populaire démocratique de Corée). Son aide sous forme de dons est répartie de manière plus ou moins égale entre quelque 120 pays partenaires. Les principaux secteurs visés sont les équipements collectifs, l'industrie et les infrastructures économiques. La Chine exerce huit formes distinctes de coopération, les projets complets (clé en main) étant la principale modalité utilisée. Elle apporte aussi de l'aide humanitaire.

Par ailleurs, la Chine commence à participer à la coopération triangulaire et travaille ainsi en partenariat avec plusieurs organismes internationaux (tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la Banque mondiale) et des membres du CAD (comme les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et le Royaume-Uni).

Les apports chinois de coopération pour le développement qui transitent par le canal des organisations multilatérales ont été essentiellement acheminés par les Nations Unies (89 %) et des banques régionales de développement (9 %). La Chine est aussi l'un des membres fondateurs de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, banque multilatérale de développement récemment créée dont le siège est en Chine.

La Chine fait partie des Partenaires clés de l'OCDE. En 2016, elle a pris part aux réunions du CAD à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires, ainsi qu'à une réunion du Groupe de travail du CAD sur les statistiques du financement du développement.

Colombie

Le financement concessionnel dispensé par la Colombie au titre du développement s'est élevé au total à 42 millions USD en 2015, contre 45 millions USD en 2014 (estimations de l'OCDE d'après Gouvernement de la Colombie, 2014, 2015 ; et les sites web des organisations multilatérales). En 2015, la Colombie a apporté aux organisations multilatérales 30.9 millions USD de contributions orientées vers le développement, et elle a consacré 10.8 millions USD à des programmes et initiatives de coopération Sud-Sud.

Créée en 2011, l'Agence présidentielle colombienne pour la coopération internationale (APC-Colombia) fixe les priorités et veille à l'alignement des activités de la Colombie dans le domaine de la coopération pour le développement sur son Plan national de développement et sa politique étrangère. Elle gère et coordonne les apports entrants et sortants de coopération pour le développement, et définit la Feuille de route pour la coopération internationale, dans laquelle elle énonce les points forts de la Colombie et des bonnes pratiques à faire connaître aux autres pays. En outre, elle a mis en place un mécanisme national de coordination, ainsi que des systèmes de suivi.

Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, la Colombie s'attache à partager les connaissances et l'expérience qu'elle a acquises dans des domaines tels que l'entrepreneuriat, la sécurité, la sécurité alimentaire, la culture, l'innovation agricole, le développement social, la lutte contre le changement climatique et la gestion des risques de catastrophe, le tourisme, les statistiques et l'emploi. Quelque 74 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient ont bénéficié en 2015 des politiques et programmes colombiens destinés à appuyer leurs propres efforts de développement. De plus, la Colombie joue activement son rôle de partenaire dans l'élaboration de projets au sein de mécanismes régionaux tels que l'Alliance du Pacifique, le Secrétariat général ibéro-américain et le Forum pour la coopération Asie de l'Est-Amérique latine.

Par ailleurs, la Colombie participe à la coopération triangulaire et travaille ainsi en partenariat avec plusieurs organismes internationaux (tels que le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Organisation des États américains) et des membres du CAD (comme l'Allemagne, l'Australie, le Canada, la Corée, les États-Unis et le Japon), afin de soutenir d'autres pays en développement (principalement d'Amérique centrale et des Caraïbes) dans un large éventail de domaines.

En 2015, les apports colombiens destinés au développement qui empruntent le canal multilatéral ont été dirigés vers les Nations Unies (43 %), la Banque interaméricaine de développement (37 %) et la Banque d'Amérique centrale pour l'intégration économique (17 %).

En 2016, la Colombie, qui est candidate à l'adhésion à l'OCDE, a pris part aux réunions du CAD à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires, ainsi qu'à des réunions de plusieurs de ses organes subsidiaires (conjointes) : le Groupe consultatif sur l'investissement et le développement (AGID) et le Groupe de travail sur les statistiques du financement du développement.

Costa Rica

Le financement concessionnel dispensé par le Costa Rica au titre du développement s'est élevé au total à 10 millions USD en 2015, contre 24 millions USD en 2014 (estimations de l'OCDE d'après Gouvernement du Costa Rica, 2014, 2015 ; et sites web des organisations multilatérales). En 2014, le Costa Rica a acheminé 10 millions USD par le canal multilatéral¹².

La Direction générale de la coopération internationale du ministère des Affaires étrangères gère les apports entrants et sortants de coopération pour le développement. Fundecooperación para el Desarrollo Sostenible est une organisation non gouvernementale chargée du suivi et de l'administration du Programme de coopération Sud-Sud pour le développement durable entre le Bénin, le Bhoutan et le Costa Rica. Il fait aussi office de plateforme pour la mise en place d'alliances entre les pouvoirs publics, la société civile, le monde universitaire et les parties prenantes privées.

Les efforts du Costa Rica en matière de coopération pour le développement revêtent principalement la forme d'apports de coopération technique dans le cadre d'initiatives bilatérales et régionales. L'Espagne a mis en place un fonds spécial pour soutenir le Costa Rica dans l'exécution de ses projets de coopération triangulaire avec d'autres pays d'Amérique centrale et des Caraïbes (ex. : El Salvador, Guatemala et Honduras) dans des domaines tels que la cohésion sociale, la compétitivité et la production, ainsi que la démocratie participative. Le Costa Rica participe également aux projets du Fonds régional allemand pour la promotion de la coopération triangulaire en Amérique latine et aux Caraïbes.

En 2015, les apports costaricains de coopération pour le développement qui empruntent le canal multilatéral ont été acheminés essentiellement par l'Association internationale de développement (30 %) et la Banque centraméricaine d'intégration économique (25 %).

Inde

Le financement concessionnel apporté par l'Inde au titre du développement a atteint au total 1.8 milliard USD en 2015, contre 1.4 milliard USD en 2014 (estimations de l'OCDE d'après Gouvernement de l'Inde, 2015a, 2015b). En 2015, l'Inde a acheminé 106 millions USD (6 % du financement concessionnel destiné au développement) par le canal multilatéral, contre 141 millions USD en 2014.

L'Administration chargée du Partenariat pour le développement (Development Partnership Administration) au sein du ministère des Affaires étrangères coordonne la coopération bilatérale indienne pour le développement. Elle gère les dons et le Programme indien de coopération technique et économique. Le ministère des Finances assure la gestion de l'aide multilatérale, ainsi que la supervision administrative des lignes de crédit et prêts concessionnels offerts par la Banque indienne d'importation et d'exportation.

Les pays partenaires prioritaires de l'Inde sont des pays voisins d'Asie du Sud. Entre 2009 et 2015, le Bhoutan a reçu 61 % de ses apports de coopération bilatérale pour le développement, suivi par l'Afghanistan (9 %), le Sri Lanka (7 %), le Népal (5 %), le Bangladesh (3 %), le Myanmar (2 %) et les Maldives (2 %). La coopération avec l'Afrique s'est récemment intensifiée. Les principaux secteurs de destination des apports indiens de coopération pour le développement sont la santé, l'éducation, l'énergie (hydroélectrique) et les technologies de l'information.

En 2015, les apports multilatéraux de l'Inde ont été dirigés principalement vers l'Association internationale de développement (35 %), et vers les Nations Unies (31 %).

L'Inde est un Partenaire clé de l'OCDE. Le Président du CAD s'est rendu en Inde en mars 2016 pour prononcer une allocution à la Conférence sur la coopération Sud-Sud autour du thème « Issues and Emerging Challenges », organisée par le Research and Information System for Developing Countries avec le concours du ministère indien des Affaires étrangères.

Indonésie

Les apports indonésiens de coopération pour le développement ont atteint au total 56 millions USD en 2014, contre 49 millions USD en 2013 (estimations de l'OCDE)¹³.

Les efforts de l'Indonésie en matière de coopération pour le développement sont régis par plusieurs réglementations, plans nationaux et instructions présidentielles. L'Agence nationale de planification du développement (BAPPENAS) est chargée de définir et de coordonner la stratégie nationale indonésienne de coopération pour le développement. Avec le ministère des Affaires étrangères, le ministère des Finances et le Secrétariat d'État, elle constitue l'Équipe nationale de coordination pour la coopération Sud-Sud et triangulaire (National Coordination Team on South-South and Triangular Cooperation).

L'Indonésie mène des activités de coopération bilatérale avec quelque 40 pays partenaires, d'Asie pour la plupart, dans des secteurs très divers. Celles-ci consistent principalement en l'octroi de bourses d'études et des projets de coopération technique.

Par ailleurs, l'Indonésie participe à la coopération triangulaire et travaille ainsi en partenariat avec plusieurs organisations internationales et des membres du CAD, comme l'Allemagne, les États-Unis, le Japon, la Norvège, entre autres.

D'après les estimations de l'OCDE, en 2015, l'Indonésie a acheminé la totalité de ses apports de coopération pour le développement qui empruntent le canal multilatéral par l'intermédiaire des Nations Unies.

L'Indonésie fait partie des Partenaires clés de l'OCDE. En 2016, elle a pris part aux Réunions du CAD à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires.

Mexique

En 2016, le Mexique a publié des chiffres sur son programme de coopération pour le développement de 2014 (Gouvernement du Mexique, 2016) qui sont les chiffres globaux les plus récents dont on dispose sur ses efforts de coopération pour le développement¹⁴. Il en ressort que ses apports au titre de la coopération internationale pour le développement se sont établis à 288 millions USD en 2014, contre 396 millions USD en 2013 (Gouvernement du Mexique, 2016). L'OCDE estime que, sur le total versé en 2014, un montant d'au moins 169 millions USD serait comptabilisable au titre de la coopération pour le développement dans les statistiques du CAD. Ce dernier a acheminé 63 % des 168 millions USD par l'intermédiaire d'organisations multilatérales en 2014 (estimations de l'OCDE d'après Gouvernement du Mexique, 2016, et sites web des organisations multilatérales). Selon des estimations plus récentes de l'OCDE, le Mexique aurait fait transiter 86 millions USD par le canal multilatéral en 2015.

La loi sur la coopération internationale au service du développement (2011) charge les pouvoirs publics de mettre en place le Programme de coopération internationale pour le développement et de créer l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement (AMEXCID), ainsi que les outils nécessaires pour assurer la programmation, la coordination, l'exécution, le suivi, la notification et l'évaluation des activités de coopération pour le développement. Le ministère des Affaires étrangères est responsable de l'ensemble de la coopération mexicaine pour le développement, dont la coordination est assurée par AMEXCID et la mise en œuvre par des organismes publics.

Les pays partenaires prioritaires du Mexique sont les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, une attention particulière étant accordée à l'Amérique centrale. Les secteurs auxquels celui-ci destine en priorité ses apports bilatéraux de coopération pour le développement sont l'administration publique, l'agriculture, la protection de l'environnement, les statistiques, l'éducation, la science et la technologie, et la santé. Ces apports revêtent principalement la forme d'activités de coopération technique et scientifique assurées par des fonctionnaires spécialistes des domaines en question. Le principal mécanisme sur lequel repose la coopération régionale est le Projet d'intégration et de développement mésoaméricain qui porte sur des initiatives dans les domaines de la santé publique, de la durabilité environnementale, de la gestion des risques, de la sécurité alimentaire, de la facilitation des échanges, du transport, de l'énergie et des télécommunications. S'appuyant sur son expérience mésoaméricaine, le Mexique a également lancé d'autres initiatives régionales dans les Caraïbes et le « triangle du Nord », autour de l'immigration, par exemple. Le Mexique a aussi financé la modernisation des infrastructures de la région à travers le « Fonds Yucatán ».

Le Mexique participe à la coopération triangulaire et travaille ainsi en partenariat avec des membres du CAD (ex. : Allemagne, Espagne et Japon), le Chili et plusieurs organisations internationales (ex. : Institut interaméricain pour la coopération agricole, Fonds des Nations Unies pour l'enfance [UNICEF], Programme des Nations Unies pour le développement et Organisation mondiale du commerce), afin d'apporter un soutien à d'autres pays en développement, principalement d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Mexique met également en place des mécanismes de coopération avec d'autres partenaires, comme la société civile, le secteur privé ou des fondations.

En 2015, les apports mexicains de coopération pour le développement transitant par le canal multilatéral ont été acheminés pour l'essentiel par les Nations Unies (60 %) et la Banque interaméricaine de développement (30 %).

Le Mexique, qui est devenu membre de l'OCDE en 1994, possède le statut d'observateur auprès du CAD. En 2016, il a pris part aux réunions du CAD, y compris aux Réunions à haut niveau et au niveau des hauts fonctionnaires, ainsi qu'à des réunions de certains de ses organes subsidiaires : le Groupe consultatif sur l'investissement et le développement, le Réseau sur l'égalité hommes-femmes, le Réseau sur l'évaluation du développement (EvalNet) et le Groupe de travail sur les statistiques du financement du développement. Avec le Chili, le Mexique a coprésidé la première réunion du Dialogue Amérique latine et Caraïbes-CAD sur la coopération pour le développement qui s'est tenue à Santiago en 2016. Le Mexique a également communiqué à l'OCDE des statistiques sur ses activités de coopération triangulaire en 2016.

Qatar

Le rapport le plus récent sur l'aide extérieure publié par le Qatar porte sur l'année 2013 (Gouvernement du Qatar, 2014). Selon les estimations établies par l'OCDE à partir de ce document, les apports du Qatar au titre de la coopération pour le développement se sont élevés à 1.3 milliard USD en 2013, contre 543 millions USD en 2012. Il ressort d'estimations plus récentes de l'OCDE que le Qatar a acheminé 72.7 millions USD par le canal multilatéral en 2015, principalement par les Nations Unies (90 %), et aussi par la Banque islamique de développement (10 %) (sites web des organisations multilatérales).

Le Qatar considère que la coopération pour le développement fait partie intégrante de sa politique étrangère. Le Bureau de l'Assistant du ministre pour les Affaires concernant la coopération internationale, au sein du ministère des Affaires étrangères, est chargé de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire, même si la plupart des autres ministères et organismes publics peuvent aussi travailler sur la question de la coopération pour le développement. Le Fonds de développement du Qatar est un organisme public créé par la loi n° 19 de 2002 en vue d'assurer la coordination et la mise en œuvre de l'aide extérieure au développement pour le compte de l'État du Qatar.

En 2013, les principaux destinataires des apports qataris de coopération pour le développement ont été la Syrie, le Maroc, la Cisjordanie et la bande de Gaza, l'Égypte et le Yémen. Ces apports ont été essentiellement affectés à l'aide humanitaire, à la construction et au soutien budgétaire et multisectoriel.

En 2016, le Qatar a obtenu le statut de Participant auprès du CAD et, depuis lors, a pris part à la Réunion du CAD au niveau des hauts fonctionnaires ainsi qu'à des réunions du Groupe de travail sur les statistiques du financement du développement. L'OCDE a en outre reçu la visite de responsables de l'Autorité des activités caritatives du Qatar.

Apports privés en faveur du développement

Des organismes philanthropiques privés participent de façon substantielle à la reconfiguration du paysage du développement. Le phénomène prend un sens tout particulier dans le contexte du Programme 2030, qui met l'accent sur le rôle de ce type d'organismes dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), comme souligné dans le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement. À l'heure actuelle, la Fondation Bill et Melinda Gates est le seul d'entre eux à fournir à l'OCDE des données sur ses dons à l'appui du développement et sur ses investissements liés à des programmes. Les versements que la Fondation Gates a effectués en 2015 ont été plus élevés qu'en 2014, avec un montant de 3.2 milliards USD. Deux tiers de ses dons ventilés par destination géographique visent des pays d'Afrique, directement ou indirectement.

En 2015, 78 % des versements ventilables par secteur de la Fondation Gates ont été effectués au profit du secteur de la santé (notamment de la santé reproductive). Le montant de 245 millions USD apporté au titre des contributions au budget central d'organisations multilatérales œuvrant dans le domaine de la santé n'est pas inclus. La Fondation Gates a été la quatrième source internationale de fonds pour la santé après les États-Unis, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMLSTP) et le Royaume-Uni. Elle achemine une part appréciable de ses dépenses par des ONG de pays partenaires comme de pays fournisseurs, des ONG internationales, des organismes multilatéraux, des universités et autres établissements d'enseignement ou de recherche. L'Organisation mondiale de la santé, l'UNICEF et l'Alliance GAVI sont les principales organisations avec lesquelles la Fondation a collaboré.

Durant la période 2016-17, l'OCDE a mené à bien une vaste enquête sur les activités philanthropiques mondiales à l'appui du développement, dans l'objectif de recueillir des données et des informations détaillées, au niveau des activités, de la part des principales fondations philanthropiques actives dans le domaine de la coopération pour le développement. Les données collectées à l'heure de la publication montrent que les financements philanthropiques privés consentis entre 2013 et 2015 pour le développement ont atteint 21.3 milliards USD, essentiellement à l'appui de la santé et de la santé génésique (55 %), de l'agriculture (9 %) et de l'éducation (8 %). Sur les fonds ventilables par destination géographique, l'essentiel des activités a bénéficié à l'Afrique (54 %), à l'Asie (29 %) et à l'Amérique (14 %). Les résultats de cet exercice (qui devraient être publiés en 2018) permettront d'actualiser et d'étoffer les informations sur les apports privés à l'appui du développement.

Notes

1. Le CAD encourage les apporteurs bilatéraux de coopération pour le développement qui satisfont aux critères d'admission au CAD à demander à rejoindre le Comité en tant que membres (dans le cas des pays de l'OCDE) ou Associés (dans le cas des autres pays), qu'ils reçoivent ou non de l'aide publique au développement. Le CAD est ouvert aux pays qui remplissent les conditions suivantes : 1) l'existence de stratégies, politiques et cadres institutionnels appropriés pour la mise en œuvre d'un programme de coopération pour le développement ; 2) un effort de coopération pour le développement ayant atteint un niveau convenu ; et 3) l'existence d'un système de suivi et d'évaluation des performances.
2. Voir : [www.oecd.org/fr/cad/relations-mondiales-cad/non-membres-cad-notification.htm](http://www.oecd.org/fr/cad/rerelations-mondiales-cad/non-membres-cad-notification.htm).
3. En qualité de Participant, les Émirats arabes unis peuvent assister aux réunions du CAD, contribuer à ses activités et adhérer, sur la base du volontariat, aux recommandations du CAD, sans être membre à part entière du Comité.
4. En qualité de Participant, le Qatar peut assister aux réunions du CAD, contribuer à ses activités et adhérer, sur la base du volontariat, aux recommandations du CAD, sans être membre à part entière du Comité.
5. Un Invité peut être convié, au cas par cas, à prendre part aux réunions formelles du CAD ou de ses organes subsidiaires. Il peut participer aux échanges de vues mais non au processus de décision, et il n'est pas non plus tenu de se conformer aux conclusions, propositions ou décisions du CAD.
6. Les membres de la Communauté des États indépendants sont l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Moldova, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan.
7. Pour en savoir plus sur cet objectif, voir : www.oecd.org/fr/cad/stats/45539389.pdf.
8. Les informations communiquées à l'OCDE par l'Arabie saoudite sur son programme de coopération pour le développement consistent en des chiffres globaux sur l'aide humanitaire et l'aide au développement par région, l'aide multilatérale, ainsi que sur les versements et remboursements au titre de prêts du Fonds saoudien pour le développement.
9. Note de la Turquie : Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».
10. Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne : La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.
11. D'après les chiffres officiels publiés par les autorités du Brésil, les apports de ce pays en matière de coopération pour le développement sont nettement supérieurs. L'OCDE utilise ces données mais, aux fins de la présente analyse, ne prend en compte dans ses estimations que : 1) les activités menées dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ; 2) les contributions aux organisations multilatérales dont l'objectif essentiel est de promouvoir le développement économique et l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement (ou un pourcentage de ces contributions lorsque l'organisation multilatérale ne se consacre pas exclusivement à des activités à l'appui du développement dans les pays en développement). Par ailleurs, l'OCDE ne prend pas en compte les activités bilatérales de maintien de la paix. Les données officielles du Brésil peuvent exclure certaines activités qui seraient comptabilisées au titre de la coopération pour le développement dans les statistiques du CAD ; ces activités sont donc aussi exclues des estimations établies par l'OCDE, qui sont fondées sur les propres données du Brésil.
12. L'écart entre les estimations pour 2014 et pour 2015 est dû à un ajustement des estimations de l'OCDE concernant les contributions du Costa Rica aux organisations multilatérales. Les estimations pour 2015 sont fondées sur des informations complémentaires communiquées par les services du Trésor du gouvernement du Costa Rica.
13. Les données agrégées communiquées à l'OCDE par le Gouvernement de l'Indonésie indiquent que les apports au titre de la coopération pour le développement ont atteint 49 millions USD en 2013 et 56 millions USD en 2014, mais aucune information détaillée n'est fournie à cet égard.
14. Après l'adoption de la loi mexicaine sur la coopération internationale pour le développement, en 2011, le Mexique a commencé à recueillir chaque année des données sur les activités de coopération pour le développement des institutions fédérales. En 2014, l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement a mis en place le Registre national de la coopération internationale pour le développement et amélioré les travaux méthodologiques réalisés en vue de la définition de ses propres Directives pour le chiffrage de ses apports de coopération pour le développement.

Références

- Gouvernement de l'Afrique du Sud (2016), Annual Report 2015/16 financial year. Vote 6: Department of international relations and cooperation. www.dirco.gov.za/department/report_2015_2016/annual_report%202015_2016.pdf (consulté le 7 mars 2016).
- Gouvernement de l'Afrique du Sud (2015), *Strategic Plan 2015-20*, ministère des Relations internationales et de la coopération, Pretoria, www.dfa.gov.za/department/strategic_plan_2015_2018/strategic_plan2015_2020.pdf (consulté le 7 mars 2016).
- Gouvernement du Chili (2015), *Informe de ejecución trimestral periodo 2015*, ministère des Finances, Santiago, www.dipres.gob.cl/595/articulos-141941_doc_pdf.pdf (consulté le 11 avril 2017).
- Gouvernement du Chili (2014), *Informe de ejecución trimestral periodo 2014*, ministère des Finances, Santiago, www.dipres.gob.cl/595/articulos-128121_doc_pdf.pdf (consulté le 7 mars 2016).
- Gouvernement de la Chine (2015), « Tableau du budget des dépenses de l'échelon central 2015 » (en chinois), site web du ministère des Finances de la République populaire de Chine, Pékin, http://yss.mof.gov.cn/2016czys/201603/t20160325_1924491.html (consulté le 14 avril 2017).
- Gouvernement de la Chine (2014), *China's Foreign Aid*, White Paper, Bureau de l'information du Conseil des Affaires d'État de la République populaire de Chine, Pékin, http://news.xinhuanet.com/english/china/2014-07/10/c_133474011.htm (consulté le 6 mars 2015).
- Gouvernement de la Chine (1964), *China's Eight Principles for Economic Aid and Technical Assistance to Other Countries*, Gouvernement de la Chine, Pékin, http://english1.english.gov.cn/official/2011-04/21/content_1849913_10.htm.
- Gouvernement de la Colombie (2015), *Informe de gestión 2015*, Agence présidentielle pour la coopération internationale, Bogotá, www.apccolombia.gov.co/sites/default/files/archivos_usuario/2016/07/informe-de-gestion-apc-colombia-2015_0.pdf (consulté le 28 mars 2017).
- Gouvernement de la Colombie (2014), *Plan Estratégico Institucional y plan de acción annual*, Agence présidentielle pour la coopération internationale, Bogotá,
- Gouvernement du Costa Rica (2015), *Loi de Finances 2015* (en espagnol), ministère des Finances, San José, www.hacienda.go.cr/docs/55255f1966c39_LeyActMarzo_204.pdf (consulté le 7 mars 2016).
- Gouvernement du Costa Rica (2014), *Loi de Finances 2014* (en espagnol), ministère des Finances, San José, www.hacienda.go.cr/docs/529f42a24b3e0_Ley2014_Tit204.pdf (consulté le 7 mars 2016).
- Gouvernement des Émirats arabes unis (2016), *Promoting Global Prosperity and Peace, UAE Policy for Foreign Assistance 2021-17*, Ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale, Abu Dhabi.
- Gouvernement de l'Inde (2015a), *Expenditure Budget Volume 1, grants and loans to foreign governments 2015-16*, ministère des Affaires étrangères, New Delhi, <http://indiabudget.nic.in/ub2015-16/eb/stat11.pdf> (consulté le 7 mars 2016).
- Gouvernement de l'Inde (2015b), *Expenditure Budget Volume 1, contributions to international bodies 2015-16*, ministère des Affaires étrangères, New Delhi, <http://indiabudget.nic.in/ub2015-16/eb/cont.pdf> (consulté le 7 mars 2016).
- Gouvernement du Mexique (2016), « Cooperación internacional para el desarrollo otorgada por México en 2014 », site web (en espagnol), Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement, www.gob.mx/amexcid/acciones-y-programas/cuantificacion-de-la-cooperacion-mexicana (consulté le 5 décembre 2016).
- Gouvernement du Mexique (2015), « Cooperación internacional para el desarrollo otorgada por México en 2013 », site web (en espagnol), Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement, <https://infoamexcid.sre.gob.mx/amexcid/ccid2013/index.html> (consulté le 5 février 2016).
- Gouvernement du Qatar (2014), *Foreign Aid Report 2013*, ministère des Affaires étrangères, Doha.
- IPEA et ABC (2016), *Cooperação Brasileira para o Desenvolvimento Internacional 2011-2013*, Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada and Agência Brasileira de Cooperação, Brasília www.ipea.gov.br/portal/images/stories/PDFs/livros/livros/161017_livro_cobradi_2011_2013.pdf (consulté le 2 décembre 2016).
- OCDE (2016a), « Stratégie de relations mondiales du CAD », OCDE, Paris, [www.oecd.org/fr/cad/rerelations-mondiales-cad/DCD-DAC\(2016\)28_FINAL_FRE_DAC_Global_Relations_Strategy.pdf](http://www.oecd.org/fr/cad/rerelations-mondiales-cad/DCD-DAC(2016)28_FINAL_FRE_DAC_Global_Relations_Strategy.pdf) (consulté le 25 avril 2017).
- OCDE (2016b), « DAC Survey on Global Private Philanthropy for Development », OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/cad/stats/au-dela-apd-philanthropie-privee.htm (consulté le 14 avril 2017).
- OCDE (2016c), « Azerbaijan's official development assistance (ODA) », page web, OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/dac-global-relations/azerbaijan-official-development-assistance.htm (consulté le 10 mai 2017).
- OCDE (2016d), « Aide publique au développement (APD) de l'Estonie », page web, OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/cad/rerelations-mondiales-cad/aide-publique-au-developpement-de-lestonie.htm (consulté le 16 avril 2017).

OCDE (2016e), « Kazakhstan's official development assistance (ODA) », page web, OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/dac-global-relations/kazakhstan-official-development-assistance.htm (consulté le 16 avril 2017).

OCDE (2016f), « Kuwait's official development assistance (ODA) », page web, OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/dac-global-relations/kuwaits-official-development-assistance.htm. (consulté le 16 avril 2017).

OCDE (2016g), « Lithuania's official development assistance (ODA) », www.oecd.org/dac/dac-global-relations/lithuania-official-development-assistance.htm (consulté le 16 avril 2017)

OCDE (2016h), « Romania's official development assistance (ODA) » www.oecd.org/dac/dac-global-relations/romania-official-development-assistance.htm. (consulté le 16 avril 2017),

OCDE (2016i), « Aide publique au développement (APD) de la Turquie », page web, OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/cad/rerelations-mondiales-cad/aide-publique-au-developpement-de-la-turquie.htm (consulté le 16 avril 2017).

OCDE (2016j), « Aide publique au développement (APD) des Émirats arabes unis », page web, OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/cad/rerelations-mondiales-cad/aide-publique-au-developpement-des-emirats-arabes-unis.htm (consulté le 15 avril 2016).

Pour en savoir plus

Benn, J. et W. Luijckx (2017), « Emerging providers' international co-operation for development », *OECD Development Co-operation Working Papers*, n° 33, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2015), « La coopération au développement au-delà du CAD », OCDE, Paris, [www.oecd.org/fr/cad/relations-mondiales-cad/La%20coop%C3%A9ration%20au%20d%C3%A9veloppement%20au-del%C3%A0%20du%20CAD.pdf](http://www.oecd.org/fr/cad/rerelations-mondiales-cad/La%20coop%C3%A9ration%20au%20d%C3%A9veloppement%20au-del%C3%A0%20du%20CAD.pdf).

OCDE (2014), « Les pays non membres du CAD et le débat mené sur la mesure du financement du développement dans la perspective de l'après-2015 », OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/cad/rerelations-mondiales-cad/Les%20pays%20non-membres%20du%20CAD%20et%20la%20mesure%20du%20financement%20du%20developpement%20post-2015.pdf.

ANNEXE A

Notes techniques sur les définitions et questions de mesure

La couverture des données présentée dans le rapport Coopération pour le développement a changé ces dernières années. Les principaux aspects à retenir sont les suivants :

Modification du concept d'aide publique au développement (APD) et de la portée du revenu national brut (RNB)

Si la définition de l'aide publique au développement (APD) n'a pas été modifiée depuis 1972, des changements d'interprétation ont eu tendance à en élargir la portée. Parmi les principaux, on citera la comptabilisation dans l'APD des coûts administratifs (depuis 1979), l'imputation en tant qu'APD de la part des subventions aux systèmes d'enseignement correspondant au coût de l'enseignement dispensé aux étudiants originaires de pays bénéficiaires de l'aide (laquelle est ressortie depuis 1984), et l'inclusion de l'assistance fournie par les pays donateurs aux réfugiés provenant de pays bénéficiaires de l'aide pendant leur première année de séjour (qui pouvait être notifiée depuis le début des années 80, mais ne l'est de façon généralisée que depuis 1991).

Il est difficile de chiffrer précisément les incidences de ces modifications, car souvent les changements apportés aux méthodes de collecte et à la couverture des données ne sont pas directement observables dans les notifications statistiques adressées par les membres. Les montants en cause peuvent cependant être importants. Ainsi, la notification du Canada en 1993 comprend pour la première fois un chiffre relatif à l'aide aux réfugiés dans ce pays, chiffre (184 millions USD) qui représente près de 8 % de l'APD totale du Canada. D'autre part, les apports d'aide notifiés par l'Australie à la fin des années 80 étaient plus élevés d'environ 12 % que s'ils avaient été calculés selon les règles et procédures applicables 15 ans auparavant (Scott, 1989).

La couverture des données relatives au revenu national s'est également étendue, avec l'inclusion de nouveaux domaines d'activité économique et l'amélioration des méthodes de collecte. Le Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993 a élargi la couverture du produit national brut (PIB) et l'a rebaptisé revenu national brut (RNB). Le nouveau Système de comptabilité nationale de 2008 (SCN08), que les membres appliquent progressivement, a tendance à accroître le RNB, ce qui a pour effet d'entraîner une diminution du rapport APD/RNB pour certains pays.

Pays bénéficiaires pris en compte

Depuis 1990, les pays suivants ont été ajoutés à la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : Communautés noires d'Afrique du Sud (1991 – aujourd'hui dénommées Afrique du Sud) ; Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan (1992) ; Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie (1993) ; Zones sous administration palestinienne (1994 – aujourd'hui dénommées Cisjordanie et bande de Gaza) ; Moldova (1997) ; Bélarus, Libye et Ukraine (2005) ; Kosovo (2009) ; Soudan du Sud (2011).

Au cours de la même période, les pays et territoires suivants ont été retirés de la liste des bénéficiaires de l'APD aux dates indiquées : Portugal (1991) ; Guadeloupe, Guyane française, Martinique, La Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon (1992) ; Grèce (1994) ; Bahamas, Brunei Darussalam, Émirats arabes unis, Koweït, Qatar et Singapour (1996) ; Bermudes, Îles Caïmanes, Chypre, Îles Falkland, Hong Kong (Chine), Israël et Taipei chinois (1997) ; Antilles néerlandaises, Aruba, Corée, Gibraltar, Libye, Macao (Chine), Îles Mariannes du Nord, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Îles Vierges britanniques (2000) ; Malte et Slovénie (2003) ; Bahreïn (2005) ; Arabie saoudite et Îles Turques et Caïques (2008) ; Barbade, Croatie, Mayotte, Oman et Trinité-et-Tobago (2011) ; Anguilla et Saint-Kitts-et-Nevis (2014).

De 1993 jusqu'à 2004, plusieurs pays d'Europe centrale et orientale (PECO)/nouveaux États indépendants (NEI) en transition et d'autres pays en développement plus avancés étaient inclus dans une liste à part qui indiquait les bénéficiaires « d'aide publique ». Cette liste n'existe plus.

Pays donateurs

Le Portugal, qui fut un des pays membres fondateurs du CAD en 1961, l'a quitté en 1974, puis y a adhéré à nouveau en 1991. L'Espagne a adhéré au CAD en 1991, le Luxembourg en 1992, la Grèce en 1999, la Corée en 2010, et l'Islande, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie en 2013. Leur aide est désormais comptée dans le total du CAD. Les montants des apports d'APD de ces pays avant leur adhésion au CAD ont été ajoutés aux données des années précédentes lorsqu'ils étaient disponibles. L'adhésion de chaque nouveau membre a augmenté l'APD totale du CAD, mais a réduit le rapport APD/RNB global, les programmes de ces pays étant généralement plus récents, et plus limités par rapport au RNB, que ceux des donateurs de plus longue date.

Traitement des remises de dettes

Le traitement de l'annulation des prêts non initialement comptabilisés dans l'APD a varié dans le passé récent. Jusqu'en 1992 inclus, lorsque l'annulation d'une dette non issue de l'APD répondait aux critères de l'APD, elle pouvait être notifiée comme APD. De 1990 à 1992 inclus, elle restait notifiable dans le cadre de l'APD d'un pays, mais était exclue du total du CAD. Les montants ainsi traités figurent dans le tableau A.2. Depuis 1993, l'annulation de dettes initialement accordées à des fins militaires peut être comptabilisée dans les autres apports du secteur public (AASP), tandis que l'annulation d'autres dettes non issues de l'APD (principalement des crédits à l'exportation) comptabilisée dans l'APD est incluse à la fois dans les données du pays et dans l'APD totale du CAD comme elle l'était jusqu'en 1989.

L'annulation du principal d'un prêt en cours initialement comptabilisé dans l'APD ne donne pas lieu à un nouveau versement net d'APD. Statistiquement, l'avantage de cette annulation se traduit par le fait que les remboursements annulés n'ayant pas lieu, ils ne viennent pas réduire les versements nets d'APD.

Année utilisée pour le calcul des données

Sauf indication contraire, toutes les données contenues dans cette publication portent sur les années civiles.

Tableau A.1. Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD
Effective pour la notification des apports de 2014, 2015 et 2016

Pays les moins avancés	Pays à faible revenu (RNB par habitant £ USD 1 045 en 2013)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche inférieure (RNB par habitant USD 1 046-USD 4 125 en 2013)	Pays et territoires à revenu intermédiaire tranche supérieure (RNB par habitant USD 4 126-USD 12 745 en 2013)
Afghanistan	Kenya	Arménie	Afrique du Sud
Angola	République populaire démocratique de Corée	Bolivie	Albanie
Bangladesh	Tadjikistan	Cameroun	Algérie
Bénin	Zimbabwe	Cabo Verde	Antigua-et-Barbuda ²
Bhoutan		Cisjordanie et bande de Gaza	Argentine
Burkina Faso		Congo	Azerbaïdjan
Burundi		Côte d'Ivoire	Bélarus
Cambodge		Égypte	Belize
Comores		El Salvador	Bosnie-Herzégovine
Djibouti		Géorgie	Botswana
Érythrée		Ghana	Brésil
Éthiopie		Guatemala	Chili ²
Gambie		Guyana	Chine (République populaire de)
Guinée		Honduras	Colombie
Guinée équatoriale		Inde	Costa Rica
Guinée-Bissau		Indonésie	Cuba
Haïti		Kirghizistan	Dominique
Iles Salomon		Kosovo	Équateur
Kiribati		Maroc	Ex-République yougoslave de Macédoine
République démocratique populaire lao		Micronésie	Fidji
Lesotho		Moldova	Gabon
Libéria		Mongolie	Grenade
Madagascar		Nicaragua	Iles Cook
Malawi		Nigéria	Iles Marshall
Mali		Ouzbékistan	Iran
Mauritanie		Pakistan	Iraq
Mozambique		Papouasie-Nouvelle-Guinée	Jamaïque
Myanmar		Paraguay	Jordanie
Népal		Philippines	Kazakhstan
Niger		République arabe syrienne	Liban
Ouganda		Samoa	Libye
République centrafricaine		Sri Lanka	Malaisie
République démocratique du Congo		Swaziland	Maldives
Rwanda		Tokélaou	Maurice
Sao Tomé-et-Principe		Ukraine	Mexique
Sénégal		Viet Nam	Monténégro
Sierra Leone			Montserrat
Somalie			Namibie
Soudan			Nauru
Soudan du Sud			Niue
Tanzanie			Palaos
Tchad			Panama
Timor-Leste			Pérou
Togo			République dominicaine
Tuvalu			Sainte-Hélène
Vanuatu			Sainte-Lucie
Yémen			Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Zambie			Serbie
			Seychelles
			Suriname
			Thaïlande
			Tonga
			Tunisie
			Turkménistan
			Turquie
			Uruguay ²
			Venezuela
			Wallis-et-Futuna

Tableau A.2. **Annulation de dettes nées de créances autres que l'APD**¹
Millions USD

	1990	1991	1992
Australie	4.2
Autriche		..	4.2
25.3			
Belgique	30.2
France	294.0	..	108.5
Allemagne	620.4
Japon	15.0	6.8	32.0
Pays-Bas	12.0	..	11.4
Norvège	46.8
Suède	5.0	..	7.1
Royaume-Uni	8.0	17.0	90.4
États-Unis	1 200.0	1 855.0	894.0
Total DAC	1 534.0	1 882.9	1 870.2

1. Ces données sont incluses dans les chiffres de l'APD des pays pris individuellement, mais sont exclues de l'APD totale de l'ensemble des pays du CAD dans tous les tableaux présentant les flux par pays donneur.

Référence

Scott, S. (1989), « Some Aspects of the 1988-89 Aid Budget », dans *Quarterly Aid Round-up*, n° 6, AIDAB, Canberra, pp. 11-18.

ANNEXE B

Notes méthodologiques sur les profils des membres du Comité d'aide au développement

Observation générale : sauf indication contraire, et à l'exception des données sur l'allocation sectorielle de l'aide publique au développement (APD) et sur l'APD à l'appui de l'égalité hommes-femmes et des objectifs environnementaux (dont les chiffres renvoient à des engagements), tous les chiffres figurant dans les profils se réfèrent aux versements bilatéraux bruts. L'expression moyenne des pays du CAD renvoie à des moyennes pondérées des pays du Comité d'aide au développement (CAD) correspondant à l'allocation concernée. Les montants alloués par les institutions de l'Union européenne et la Hongrie sont exclus de ce calcul. Toutes les données présentées dans les profils sont accessibles au public sur www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/, <http://effectivecooperation.org> et www.paris21.org/fr.

Le reste de cette annexe décrit la méthodologie et les sources utilisées pour : les engagements d'APD au titre du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement ; la mobilisation des ressources intérieures ; l'aide pour le commerce ; les résultats obtenus au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement ; le coût des réfugiés dans le pays donneur ; l'aide-pays programmable ; l'APD aux pays les moins avancés ; le soutien aux contextes fragiles ; le marqueur de l'égalité hommes-femmes ; les marqueurs relatifs à l'environnement ; et l'aide bilatérale ventilable.

Engagements d'APD au titre du financement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays en développement

Les données utilisées dans les profils sont extraites de l'ensemble de données du Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) de 2017 (à paraître).

Pour dresser un tableau complet du soutien international à l'appui des statistiques, le rapport PRESS utilise trois sources différentes. La première est le Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE, où sont enregistrées les données des membres du CAD/OCDE et de certains bailleurs non-membres du CAD, et qui fournit une comptabilisation complète de l'APD. Les donateurs utilisent des codes spécifiques pour désigner le secteur ciblé par l'activité d'aide qu'ils déclarent. Le renforcement des capacités statistiques correspond au code-objet 16062 dans le SNPC.

Cependant, lorsque le renforcement des capacités statistiques est une composante d'un projet plus vaste, il n'est pas désigné par ce code, ce qui implique que les chiffres figurant dans le SNPC ne rendent pas pleinement compte du niveau de soutien effectif. Dans ce cas de figure, PARIS21 tente de réduire ce biais par défaut en recherchant dans les descriptions de projets du SNPC des termes indiquant que le projet comporte une composante « renforcement des capacités statistiques ». Cette méthode est présentée à l'encadré 3 du rapport PRESS de 2016 (www.paris21.org/PRESS2016).

Enfin, le Secrétariat de PARIS21 complète les informations ainsi obtenues en exploitant un questionnaire en ligne rempli par un réseau mondial d'organismes déclarants. Le questionnaire couvre un sous-ensemble de variables collectées dans le SNPC auxquelles s'ajoutent quelques autres variables spécifiques au renforcement des capacités statistiques. Cette enquête est facultative, mais elle permet aux acteurs de partager des informations sur leurs activités statistiques. Y participent des pays qui ne communiquent pas leurs données au SNPC, ainsi que des institutions multilatérales disposant d'importants portefeuilles de projets statistiques, qui en ont fait la demande directement auprès du Secrétariat de PARIS21.

Source : OCDE (2017), « Système de notification des pays créanciers » : *Activités d'aide, Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00061-fr> et www.paris21.org/fr.

Mobilisation des ressources intérieures

Les chiffres relatifs aux montants d'APD alloués à des activités en rapport avec la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement sont tirés de la base de données des activités d'aide du SNPC. Cette base de données contient des informations détaillées sur les activités d'aide individuelles, et notamment sur la finalité de l'aide. Afin de faire ressortir les activités liées à la mobilisation des ressources intérieures, on utilise un code-objet (code SNPC 15114). Ce code, dont l'utilisation était auparavant facultative, est devenu un code-objet officiel en 2016 ; par conséquent, l'approche qui prévalait précédemment, consistant à compléter les informations notifiées sous ce code-objet par une recherche de mots-clés liés aux activités en rapport avec la fiscalité, a été abandonnée.

Source : OCDE (2017), « Système de notification des pays créanciers » : *Activités d'aide, Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00061-fr>.

Aide pour le commerce

Selon l'Équipe spéciale de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) chargée de l'aide pour le commerce, des projets ou programmes entrent dans l'aide pour le commerce si les activités concernées ont été identifiées comme des priorités en rapport avec le commerce dans les stratégies nationales de développement des pays partenaires. L'Équipe spéciale de l'OMC a en outre conclu que la mesure des apports d'aide pour le commerce devait s'appuyer sur les catégories suivantes : assistance technique pour la politique et la réglementation commerciale, infrastructure liée au commerce, renforcement de la capacité de production (y compris le développement du commerce), ajustement lié au commerce, et autres besoins liés au commerce.

Le SNPC du CAD est reconnu comme la meilleure source de données existante pour assurer le suivi des apports d'aide pour le commerce dans le monde. Il faut savoir que les données du SNPC sont subdivisées en catégories qui ne correspondent pas exactement à l'ensemble des catégories citées ci-dessus ; le SNPC utilise des indicateurs indirects classés en quatre rubriques : politique commerciale et réglementations, infrastructure économique, renforcement de la capacité de production, et ajustement lié au commerce. Le SNPC couvre l'ensemble de l'APD, mais seules les activités entrant dans les quatre catégories en question peuvent être comptabilisées en tant qu'aide pour le commerce. Il n'est pas possible de faire apparaître séparément les activités relevant des autres besoins liés au commerce. Pour estimer le volume de ces autres activités, les donneurs auraient besoin d'examiner les projets d'aide dans d'autres secteurs que ceux pris en compte jusqu'ici – par exemple la santé et l'éducation – et d'indiquer, le cas échéant, quelle part de ces activités a une composante commerciale importante. Un programme dans le secteur de la santé, par exemple, pourrait permettre d'intensifier le commerce en provenance de localités où la charge de morbidité

faisait auparavant obstacle aux échanges. En conséquence, un suivi rigoureux de l'aide pour le commerce nécessiterait une comparaison des données du SNPC avec les auto-évaluations de l'aide pour le commerce des pays donateurs et des pays partenaires.

Source : OCDE (2017), « Système de notification des pays créanciers » : *Activités d'aide, Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00061-fr>.

Résultats obtenus par les pays au regard des engagements pris en faveur de l'efficacité de la coopération pour le développement (tableau 1. Résultats du cycle 2016 de suivi du Partenariat mondial)

Pour chaque profil, la ligne « Année de référence » du tableau renvoie aux données pour l'an 2010, sauf pour les données sur la prévisibilité à moyen terme et les deux mesures de la transparence (SNPC OCDE et l'Enquête de l'OCDE-CAD sur les plans prévisionnels de dépenses – EPD), qui portent sur les données de 2013. Les données figurant sur la ligne « 2016 » se rapportent au dernier cycle de suivi en date, sauf celles sur l'APD non liée qui sont les dernières données qui ont été publiées par l'OCDE qui couvrent l'année 2015.

On trouvera les sources et la méthodologie utilisées pour les données sur les financements inscrits aux budgets nationaux des pays, les financements acheminés par les systèmes des pays partenaires, la prévisibilité annuelle et la prévisibilité à moyen terme, ainsi que les trois mesures de la transparence en annexe B du rapport *Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2016* (en anglais) [OCDE/PNUD (2016), « Annex B: Monitoring data: Development partners » in: *Making Development Co-operation More Effective: 2016 Progress Report*]. Les données correspondant à ces indicateurs ayant été déclarées en 2016, elles rendent compte de la dynamique des apports de coopération pour le développement au cours de l'exercice budgétaire précédent. Il est à noter que pour les données sur la mesure de la transparence classées sous « Publication au registre de l'IITA », la valeur pour 2016 constitue la valeur de référence de l'indicateur.

Les données sur l'aide non liée sont tirées de OCDE (2017), « Système de notification des pays créanciers : Activités d'aide », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/data-00061-fr>.

La méthodologie utilisée pour l'indicateur de l'ampleur du recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats propres aux pays est consultable <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-17-15-01.pdf>. (cf. métadonnées pour l'ODD 17.15). La valeur pour 2016 représente la valeur de référence de l'indicateur. Les données sous-jacentes sont extraites de OCDE/PNUD (2016), « Annex B: Monitoring data: Development partners » in: *Making Development Co-operation More Effective: 2016 Progress Report*, OECD Publishing, Paris.

Coût des réfugiés dans les pays donateurs

Des instructions spécifiques pour la notification du coût des réfugiés dans les pays donateurs ont été introduites dans les Directives pour l'établissement des rapports statistiques du CAD en 1988 et ont peu évolué depuis.

Coût des réfugiés dans le pays donneur : extrait des Directives pour l'établissement des rapports statistiques du CAD ([www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DCDDAC\(2016\)3FINAL.pdf](http://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DCDDAC(2016)3FINAL.pdf)) : par « réfugié », on entend toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors de son pays d'origine. Peut également être comptabilisée dans cette rubrique l'aide apportée à des personnes qui ont fui leur domicile pour cause de guerre civile ou de troubles graves. Les dépenses affectées par le secteur public à l'entretien de réfugiés peuvent être comptabilisées en APD pendant leurs 12 premiers mois de séjour dans les

pays donateurs*. Cela recouvre les dépenses destinées à assurer le transfert de réfugiés dans le pays hôte considéré, puis leur entretien temporaire (nourriture, hébergement et formation) ; ces dépenses ne sont pas affectées géographiquement. Ce poste inclut aussi les dépenses effectuées en vue de la réinstallation volontaire de réfugiés dans un pays en développement ; ces dépenses, cependant, sont affectées au pays intéressé, selon le pays de réinstallation. Les dépenses pour la déportation ou autres mesures de force pour rapatrier les réfugiés ne sont pas comptabilisées dans l'APD. Les dépenses engagées pour faciliter l'intégration des réfugiés dans l'économie du pays donneur, ou leur réinstallation dans un pays développé, sont également exclues.

Les dépenses consacrées aux réfugiés n'étant pas ventilées par destination géographique, la notification des montants s'y rapportant peut entraîner une augmentation de la part d'APD bilatérale non ventilée par pays.

Aide-pays programmable

L'aide-pays programmable (ou aide programmable par pays, APP) est un sous-ensemble de l'APD bilatérale brute. L'APP mesure la part de l'APD pour laquelle les pays destinataires ont, ou pourraient avoir, une influence non négligeable. L'APP reflète le montant d'aide qui entraîne des mouvements de fonds transfrontaliers et qui est soumis à une planification pluriannuelle à l'échelle du pays/de la région.

L'APP est définie par exclusion, en retranchant du montant total de l'APD bilatérale brute les dépenses au titre d'activités qui : 1) sont par nature imprévisibles (aide humanitaire et allègements de dette) ; 2) n'entraînent pas de mouvements de fonds transnationaux (frais administratifs, coûts imputés des étudiants, action de sensibilisation à la question du développement, coûts afférents aux travaux de recherche et à l'aide aux réfugiés dans les pays donateurs) ; et 3) ne s'inscrivent pas dans le cadre d'accords de coopération entre États (aide alimentaire, aide allouée par les administrations locales, contributions au budget central des organisations non gouvernementales, prises de participation, aide transitant par des organismes secondaires, et aide non ventilable par pays ou par région).

L'APP est mesurée en versements bruts et les remboursements de prêts n'en sont pas exclus dans la mesure où ils ne sont généralement pas pris en compte dans les décisions d'affectation d'aide des pays. Elle est calculée à partir des bases de données standard du CAD et du SNPC.

Source : OCDE (2017), « Aide programmable par pays (APP) », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (base de données), <http://stats.oecd.org/Index.aspx?lang=fr&SubSessionId=119a4fd7-d4bd-4a23-8aac-8e5b3673e8c7&themetreeid=3>.

Pour plus de précisions, voir : www.oecd.org/fr/developpement/efficacite/app-foire-aux-questions.htm.

APD aux pays les moins avancés

L'APD aux pays les moins avancés (PMA) est présentée de différentes manières. Les apports bilatéraux rendent compte des fonds fournis directement par un pays donneur à un pays destinataire.

Cependant, pour calculer l'effort d'APD total fourni par un donneur au regard de l'objectif défini par les Nations Unies pour les PMA, il faut réimputer aux bailleurs de fonds des organisations multilatérales les montants d'aide acheminée par ces organismes, sur la base d'une estimation des montants concernés. Pour de plus amples informations sur les apports multilatéraux imputés, voir : www.oecd.org/fr/cad/stats/oecdmethodologyforcalculatingimputedmultilateraloda.htm.

* Les subventions fournies par un pays développé à un autre pays développé au titre de dépenses effectuées par ce dernier sont comptabilisées comme APD par le pays qui verse la subvention, et le pays qui la reçoit réduit d'autant le montant des dépenses qu'il déclare en faveur des réfugiés.

Soutien aux contextes fragiles

Le soutien aux contextes fragiles correspond à l'APD bilatérale brute dirigée vers les contextes fragiles recensés sur le diagramme du Cadre de l'OCDE sur la fragilité (voir page 24 du rapport *États de fragilité 2016 : Comprendre la violence*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264269996-fr>).

Pour plus de précisions sur le rapport *États de fragilité*, voir : www.oecd.org/fr/cad/conflits-fragilite-resilience/states-of-fragility-report-series.htm.

Marqueur de l'égalité hommes-femmes

Le marqueur de l'aide à l'appui de l'égalité hommes-femmes est un outil statistique permettant de mesurer les efforts d'aide axés sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les activités sont classées selon que l'égalité hommes-femmes en constitue l'objectif principal ou un objectif significatif, c'est-à-dire important mais secondaire, ou qu'elle n'a pas été retenue comme objectif (les activités sont alors dites non orientées vers l'objectif). Dans les profils des membres du CAD, la base de calcul renvoie à l'aide bilatérale, ventilable et passée au crible du marqueur.

Source : OCDE (2017), « Projets d'aide visant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (CRS) », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (base de données), <http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=GENDER>.

Marqueurs relatifs à l'environnement

Le graphique « APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements » présenté dans chaque profil des membres du CAD élimine les chevauchements entre les marqueurs Rio et le marqueur relatif à l'environnement : l'aide liée au climat y est représentée comme une sous-catégorie de l'aide totale en faveur de l'environnement ; l'aide relative à la biodiversité et l'aide au titre de la lutte contre la désertification sont aussi incluses (soit par chevauchement de l'aide liée au climat, soit au titre des apports complémentaires – autres apports – d'aide en faveur de l'environnement), mais elles ne sont pas indiquées séparément afin de préserver la lisibilité du graphique. Une activité peut avoir plusieurs objectifs stratégiques à la fois. La raison en est que les objectifs des trois conventions de Rio (de portée mondiale) et les objectifs environnementaux locaux se renforcent mutuellement. Une même activité peut être signalée comme portant, par exemple, sur l'atténuation du changement climatique et la biodiversité, ou sur la biodiversité et la lutte contre la désertification.

L'aide liée au climat recouvre à la fois l'aide à l'appui de l'atténuation du changement climatique et l'aide en faveur de l'adaptation au changement climatique à compter de 2010, mais seulement l'aide à l'appui de l'atténuation du changement climatique avant 2010. Les chiffres relevés pour 2006 à 2009 peuvent sembler plus faibles qu'ils ne le sont en réalité, ce qui peut tenir à une rupture dans les séries, les dépenses afférentes à l'adaptation pour les années antérieures à 2010 n'étant pas marquées comme telles. Dans les profils des membres du CAD, la base de calcul est l'APD bilatérale ventilable. Pour plus de précisions, voir : www.oecd.org/fr/cad/stats/conventionsrio.htm.

Source : OCDE (2017), « Activités d'aide visant les objectifs environnementaux mondiaux », *Statistiques de l'OCDE sur le développement international* (base de données), <http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=RIOMARKERS>.

Aide bilatérale ventilable

L'aide bilatérale ventilable est la base de calcul utilisée pour l'ensemble des marqueurs (égalité hommes-femmes, marqueurs relatifs à l'environnement). Elle couvre l'APD bilatérale, de laquelle relèvent plusieurs types d'aide : A02 (soutien budgétaire sectoriel), B01 (contribution au budget régulier des ONG), B03 (fonds à objet spécifique géré par une organisation internationale), B04 (mise en commun de fonds), C01 (projets), D01 (personnel du pays donneur), D02 (autres formes d'assistance technique) et E01 (bourses dans le pays donneur).

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Pour permettre à l'OCDE de réaliser ses objectifs, un certain nombre de comités spécialisés ont été créés. L'un de ceux-ci est le Comité d'Aide au Développement (CAD), dont le mandat est de promouvoir des politiques de coopération pour le développement et autres, qui contribuent à l'instauration d'un développement durable, y compris à une croissance économique pro-pauvres, à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement, ainsi qu'à un avenir où plus aucun pays ne sera tributaire de l'aide. À cette fin, le Comité d'Aide au Développement réunit les plus importants donateurs du monde en élaborant des méthodes de définition et de suivi qui constituent la référence mondiale dans les domaines clés du développement.

Les membres du CAD sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Commission européenne, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède et la Suisse.

Le CAD met à disposition dans la série Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD des documents destinés à informer les membres de son Comité et à les guider dans la conduite de leurs programmes de coopération pour le développement.

Coopération pour le développement 2017

DONNÉES ET DÉVELOPPEMENT

Le rapport annuel de l'OCDE *Coopération pour le développement* propose une analyse solide, pertinente et fondamentale des principaux catalyseurs permettant d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD). Prenant en compte les besoins et priorités des pays en développement, le rapport se penche sur les modalités permettant aux membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et à d'autres fournisseurs de mieux cibler leur coopération pour le développement afin de répondre à ces besoins. Les « Profils des fournisseurs de coopération pour le développement » analysent les données officielles les plus récentes concernant le financement du développement apporté par 50 fournisseurs d'aide au développement, ainsi que des estimations pour 10 autres pays. Sont également analysées les performances collectives des membres du CAD en matière d'aide publique au développement (APD) et de financement concessionnel.

L'édition 2017 du rapport *Coopération pour le développement* a pour thème « Données et développement ». Les « données massives » et l'« internet des objets » sont bien plus que de simples expressions à la mode : la révolution des données transforme le mode de fonctionnement des économies et des sociétés dans le monde entier. Les Objectifs de développement durable conjugués à la révolution des données offrent de nouvelles opportunités : des données plus nombreuses et de meilleure qualité peuvent contribuer à encourager une croissance inclusive, à combattre les inégalités et à lutter contre le changement climatique. Ces données sont également cruciales pour mesurer et suivre les progrès réalisés au regard des Objectifs de développement durable.

Il est incontestable que ces données sont fondamentales pour faciliter le développement. Cependant, on continue d'observer des carences inquiétantes au niveau des données de base concernant la population et l'environnement, ainsi qu'une faible capacité des pays en développement à produire les données dont les responsables de l'action gouvernementale ont besoin pour produire des résultats concrets, visibles et durables dans le domaine du développement. Parallèlement, l'investissement dans le renforcement des capacités statistiques – qui représentait environ 0.30 % de l'APD en 2015 – ne constitue pas une priorité pour la plupart des fournisseurs d'aide au développement.

Un leadership politique fort, davantage d'investissements et une action plus collective sont nécessaires si l'on veut remédier à la « fracture des données » qui fait obstacle au développement. Avec l'avènement de la révolution technologique, les pays en développement et les donateurs ont une chance unique d'agir pour stimuler la production de données et leur utilisation au profit des citoyens. Ce rapport propose des actions prioritaires et recense les bonnes pratiques qui aideront les responsables de l'action publique et les fournisseurs d'aide au développement à combler la fracture mondiale des données, en particulier par le renforcement des systèmes statistiques dans les pays en développement. En un mot : de meilleures données pour des meilleures politiques, et une vie meilleure.

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : <http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2017-fr>.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

éditionsOCDE
www.oecd.org/editions



ISBN 978-92-64-27716-8
43 2017 04 2 P



9 789264 277168